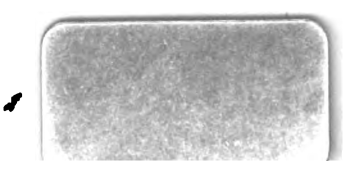




L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME III. — IIIe SERIE.

VINGTIÈME ANNÉE.



PARIS,
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1853

L'INVESTIGATEUR.

MÉMOIRES.

PROMENADE AUX ENFERS ET AUX CHAMPS ÉLYSÉES.

SOUVENIR D'ITALIE.

La contrée que je viens vous prier de vouloir bien parcourir rapidement avec moi, est sans doute de tous les lieux de la terre celui qui. dans le plus petit espace, rassemble en plus grand nombre les souvenirs historiques ou poétiques, les merveilles de la nature, et les nobles débris de l'antiquité. Maintenant, il est presque inutile de vous dire que notre promenade aura pour but les environs de Pouzzol et de Baïes, où les anciens avait placé les enfers et les Champs Élysées. Puisse ce rapide récit vous faire éprouver la moindre partie du plaisir que j'ai ressenti, lorsque j'ai eu à plusieurs reprises le bonheur de visiter cette terre privilégiée qui sera toujours un de mes plus chers souvenirs.

Le doyen des tunnels existants, car il ne reste plus de traces de celui de Babylone mentionné par Hérodote et Diodore, sert en quelque sorte de gigantesques propylées à ce pays où chaque pas doit être marqué par un nouveau prodige. Placé au-dessus de l'entrée de la grotte de Pausilippe, le tombeau de Virgile prépare l'âme aux émotions poétiques qui l'attendent, et l'ombre du chantre d'Enée semble se tenir sur le seuil pour faire les honneurs des lieux que ses vers ont illustrés.

La fameuse grotte est creusée, comme son nom l'indique, à travers la colline de Pausilippe; sa longueur est de 726 mètres, sa hauteur de 56, et sa largeur est suffisante pour deux voitures. L'Italie offre plus d'un passage souterrain de ce genre, mais celui-ci est de beaucoup le plus ancien, le plus long et le plus célèbre. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'auteur de cette colossale entreprise. Strabon, Sénèque et Pline en font mention sans désigner celui qui osa l'aborder. Parmi les écrivains modernes, Mazzocchi l'attribue à Lucullus, Martorelli à Agrippa, et Luigi Galanti croit que cet ouvrage est de beaucoup antérieur à Lucullus, et qu'il fut fait d'un commun accord par les habitants de Cumes et de Naples, pour établir entre les deux villes une plus courte communication.

Au sortir de la grotte, on suit quelque temps la charmante route des Bagnoli,

bordée de fabriques pittoresques; puis, prenant à droite un chemin creusé dans la Pouzzolane, on arrive bientôt sur les bords du lac d'Agnano.

Ce lac d'eau douce, d'environ un mille 1/2 de circonférence, fut autrefois un volcan, comme il est facile d'en juger par sa forme et par les productions volcaniques qui s'y trouvent en abondance. Les montagnes qui l'environnent sont admirablement boisées et renferment de magnifiques chasses royales. Les eaux sont couvertes d'innombrables poules d'eau, macreuses et canards sauvages également réservés aux plaisirs royaux.

Au coté S. E. du lac, et à 10 mètres environ au-dessus de son niveau, est la fameuse grotte du Chien. Creusée dans une colline sablonneuse, elle est de fort petite dimension; la hauteur de son ouverture n'est que de 1 mètre 80, la largeur de 1 mètre et la profondeur de 4 mètres encore la hauteur va-t-elle en diminuant dès l'entrée, et n'est plus dans le fond que de quelques centimètres. Cette grotte était déjà connue des anciens qui l'appelaient l'antre de Charon; c'est ainsi que Pline la désigne (l. II, ch. 90). Lorsqu'on baisse la tête hors de la grotte pour regarder la superficie du terrain, on voit sortir dans tous les temps, et s'élever à environ 45 centimètres du sol, une vapeur semblable à celle du charbon; elle est tiède et humide, mais ne dépose sur les parois de la grotte aucune substance remarquable. Cette vapeur est composée de gaz acide carbonique, et on peut le reconnaître en y faisant les différentes expériences propres à ce gaz, telles que de le transvaser comme un liquide, d'y plonger des corps enflammés qui s'éteignent à l'instant, de la teinture de tournesol, qui de bleue devient rouge, de la poudre à canon qui ne s'enflamme pas, etc. Mais il est une autre expérience bien cruelle qui a donné son nom à la grotte, et à laquelle, surtout parmi les touristes, celle-ci doit sa plus grande célébrité! Le gouvernement, propriétaire de la grotte, l'a affermée à un homme qui en garde la clef, et qui, moyennant 4 carlins (1 fr. 80), se charge de faire mourir aux trois quarts un pauvre petit chien dont la triste existence n'est qu'une suite de souffrances et de pénibles évanouissements. On prend le chien par les pattes, et on le couche la tête contre terre; il s'agite d'abord dans d'affreuses convulsions, puis les forces lui manquent, et, si on le laissait, il expirerait en moins de deux minutes. Sitôt qu'on l'a porté dehors, il rouvre les yeux, aspire l'air à longs traits, se relève en écartant ses pattes chancelantes pour trouver un point d'appui, il fait quelques pas en trébuchant comme s'il était ivre, et bientôt il a repris ses forces presque aussi vite qu'il les avait perdues. La vapeur de la grotte produit le même effet d'asphyxie sur tous les animaux, seulement en un temps plus ou moins long. Les oiseaux y meurent sur-le-champ; les hommes y résistent plus longtemps; le vice-roi Pierre de Tolède en fit, dit-on, l'expérience sur deux condamnés à mort qui y vécurent deux heures; enfin on assure qu'avant que la grotte fût fermée, des cultivateurs s'y étant endormis ne se réveillèrent plus.

A une centaine de mètres à l'E. de la grotte, sur le même côté du lac, et à

quelques pas du rivage, on voit se dégager, au milieu de l'eau, des milliers de globules de gaz, qui produisent à l'œil l'apparence d'une violente ébullition. L'analyse a fait reconnaître ici le gaz ammoniaque, et non le gaz acide carbonique. On doit remarquer que les tanches, qui habitent en grand nombre les eaux du lac, n'approchent jamais de cette rive.

J'ai maintenant à vous entretenir d'une autre merveille analogue à la grotte du Chien, mais bien moins connue, car elle n'est découverte que depuis quinze ans environ. A une centaine de pas, à l'E. de l'ancienne grotte, dans un petit jardin dépendant d'un pavillon de chasse du prince de Capoue, en creusant une fosse pour planter un arbre, les ouvriers furent arrêtés par un dégagement violent de gaz ammoniaque. On a pratiqué en ce lieu une grotte de quatre mètres carrés sur trois mètres de hauteur, dont on a soutenu les parois par des murailles grossières. La vapeur s'y élève à environ un mètre du sol ; son odeur est encore plus sensible que celle de la grotte du Chien, et les expériences qu'on peut y faire sont à peu près les mêmes, mais encore plus actives. La température y est moins élevée, et l'humidité moins grande que dans la grotte du Chien.

Non loin de là, sur la rive occidentale du lac, sont les étuves de Saint-Germain, fréquentées par les personnes atteintes de rhumatismes. Ces étuves, au moins aussi curieuses que les grottes, consistent en une réunion de masures construites par des mains barbares. Dans l'intérieur, elles sont partagées en huit chambres dont les quatre dernières sont les plus chaudes. La température y varie de 30 à 40 degrés Réaumur. De tous côtés, dans ces petites chambres, sourd une vapeur chaude et sulfureuse. Les murs, le pavé, tout est presque brûlant. Si on allume un morceau d'amadou, et qu'on l'approche d'une des fissures, la vapeur sort en plus grande abondance, ce qui s'explique facilement par l'affinité du soufre pour l'oxygène. Les parois des étuves sont partout couvertes d'un dépôt très-épais d'alun et de sulfate d'alumine.

Avant de quitter le lac d'Agnano, jetons un regard sur les ruines qui s'élèvent à côté des étuves. Ces restes considérables de constructions romaines sont connus sous le nom de villa de Lucullus ; mais ce sont bien plutôt les ruines des *Thermæ Angulanæ*, que nous savons avoir existé sur ces bords.

Sur la rive du lac opposée à la grotte du Chien, s'élève une haute montagne qui fut autrefois un volcan, et qui, mieux qu'aucune autre de la contrée, a conservé sa forme primitive. Son cratère qui n'a pas moins de douze kilomètres de circonférence, est nommé les Astruni ; il est tout entier entouré d'une muraille qui suit les irrégularités de son bord, et l'intérieur, planté d'arbres, est rempli de sangliers réservés aux chasses royales. Au fond du cratère est un petit lac. Les *Astruni* méritent d'être visités pour eux-mêmes d'abord, et ensuite pour l'admirable panorama qui s'y développe aux regards. A gauche sur une montagne encore plus élevée, le couvent des Camaldules ; en face, au premier plan, le lac d'Agnano ; plus loin la colline de Pausilippe, et au-dessus la cime fumante du

Vésuve ; à droite, l'île de Nisida, les monts *Leucogæi* dont fait partie la Solfatara, le mont Olibano, et au-delà une longue ligne de la mer azurée.

En descendant des *Astruni*, je me dirigeai vers la Solfatara. Un peu avant d'y arriver, au fond d'une gorge abrupte du *Monte Secco*, l'un des *Leucogæi*, je vis le petit bâtiment qui contient la source bouillante appelée les Pisciarelli. Les eaux étaient taries pour le moment, mais non les courants de vapeur brûlante, et la température y était élevée à un degré presque insupportable. On vient y prendre des bains, d'eau chaude ou de vapeur, pendant les mois de juin et de juillet.

Franchissant la montagne escarpée qui est à droite des Pisciarelli, je me trouvai au-dessus de la Solfatara, où je descendis par son extrémité orientale au milieu des fumaroles et des scories couvertes de soufre. Ce lieu, que les anciens nommaient *Forum Vulcani*, est le cratère enfoncé d'un ancien volcan ; il forme une petite vallée de 300 mètres de long sur 250 de large, environnée de collines appelées autrefois *Montes Leucogæi* ou *Campi Phlægræi*. La Solfatara était déjà considérée comme un volcan presque éteint au temps de Pline et de Strabon ; néanmoins ses dernières explosions ne remontent qu'à 1198. De tous côtés, le sol brûlant présente des fissures appelées *fumaroles*, d'où s'échappe une vapeur ardente chargée de soufre et de sel ammoniaque. Partout, en écartant la poussière qui recouvre le sol, on trouve, à quelques centimètres, une épaisse couche de soufre cristallisé. A la surprise, à l'admiration que cause un tableau si extraordinaire, succède une sorte de crainte, quand, en jetant une pierre contre terre, on entend un retentissement sourd comme celui d'un coup de canon lointain. Sous cette voûte fragile s'étendent des cavités immenses, et, un jour sans doute, cette voûte s'écroulant, un lac viendra, comme à Albano, comme à Bolseno, remplacer par ses eaux, les feux à jamais éteints.

A peu de distance de la Solfatara est l'église d'un couvent de capucins, erigée par la ville de Naples, en l'honneur du grand protecteur saint Janvier, qui fut martyrisé en ce lieu même, le 19 septembre 289, sous l'empire de Dioclétien. On montre dans l'église la pierre sur laquelle il fut décapité. Renfermée sous une double grille, elle porte encore des taches de sang, qui, dit-on, bouillonnent au même moment où le fameux miracle de la liquéfaction s'opère à Naples. A côté, est un buste de marbre de saint Janvier, orné d'un collier d'émeraudes.

Nous voici arrivés à Pouzzol ; je ne pourrai que vous indiquer en passant les principaux restes de l'antiquité qui s'y trouvent à chaque pas. Ici, deux piscines presque intactes ; là, un amphithéâtre, qui, pour la grandeur, rivalise presque avec le Colysée, et l'emporte sur lui par sa conservation. Plus loin, le temple de Sérapis, le seul exemple peut-être qui soit parvenu jusqu'à nous d'un temple monoptère, c'est-à-dire composé simplement d'une coupole portée sur une rangée circulaire de colonnes ; à côté, les ruines considérables mais informes du

temple de Neptune; enfin, dans la ville même, l'ancien temple d'Auguste, devenu cathédrale, et, sur le port, les treize piles du pont que, dans sa folie, Caligula avait jeté de Pouzzol à Baies, pour traverser le golfe en triomphe et célébrer ses victoires imaginaires sur les Parthes, les Daces et les Bretons. Tant que le fond de la mer ne fut pas trop éloigné, on éleva des piles, qui furent au nombre de 25; mais, pour remplir ensuite l'énorme intervalle de 3636 mètres, il fallut réunir un grand nombre de vaisseaux. La suspension des transports par mer occasionna une famine générale en Italie, et surtout à Rome; mais, pour Caligula, les horreurs d'une calamité publique ne pouvaient qu'ajouter à l'éclat de son triomphe. En quittant Pouzzol, je laisse à gauche les ruines de la villa, où Cicéron composa ses questions académiques, et je me trouve dans l'ancienne voie Campana, qui conduisait de Pouzzol à Capoue, et qui n'était autre qu'une partie de la voie Appienne. Le pavé de cette voie est généralement bien conservé, et on peut le suivre dans presque toute sa longueur. De chaque côté s'élèvent d'innombrables sépulcres, où, mieux qu'en aucun autre endroit peut-être, on peut étudier les diverses dispositions adoptées par les Romains pour leurs demeures funèbres. Je vis fouiller plusieurs de ces tombeaux qui se trouvaient dans l'enceinte de propriétés particulières, et on y trouva, en ma présence, quelques lacrymatoires de verre et quelques lampes de terre cuite que je pus acquérir. Au hameau de San-Vito, je rencontrai un autre groupe de sépulcres presque aussi considérable, dont le principal est celui qu'on désigne sous le nom de *Torre di San Vito.*

De San-Vito, je me dirigeai sur Cumes. Après une heure et demie de marche, je me trouvai devant l'*Arco-Felice*, énorme porte de briques, l'une des principales entrées de la ville. Du haut de l'*Arco-Felice* on plane sur tout l'ancien site de Cumes; on a devant soi la colline sur laquelle s'élevaient l'Acropole et le temple d'Apollon; derrière s'étend la mer, et à droite on aperçoit jusqu'à Gaëte et Monte Circello. A gauche à l'horizon est l'île de Ponsi, où sont les bagnes du royaume de Naples. A droite de Cumes s'étend le lac de Licola, et plus loin le petit lac Patria, sur le bord duquel fut enterré Scipion l'Africain, mort en exil dans la ville de Literne qui aujourd'hui a disparu. Descendant dans la vallée par l'ancienne voie Appienne, dont la conservation est parfaite et qui passait sous l'*Arco-Felice*, j'allai visiter le petit nombre de vestiges qui marquent encore l'emplacement de Cumes; il en est peu qui conservent une forme et même un nom. Parmi ceux-ci, le premier qui se présente est une salle de construction grossière, au fond de laquelle est une grande niche qui a valu à cette ruine le nom de temple des Géants. Gravissant l'Acropole, je pus me rendre compte de la disposition de cette colline. Elle avait, comme le mont Capitolin de Rome, deux sommets dont le plus élevé portait la citadelle qui est presque entièrement disparue. Sur l'autre sont les restes du temple d'Apollon, dont la construction paraît avoir été plus soignée; on y voit plusieurs massifs de maçonnerie, quelques degrés, des portions de muraille en grand appareil et plusieurs bases de colonnes déplacées d'un assez fort

diamètre. Ce temple, de construction romaine, a remplacé sans doute celui qui, selon Virgile, avait été consacré par Dédale.

Dædalus, ut fama est, fugiens Minoia regna,
Præpetibus pennis ausus se credere cœlo,
Insuetum per iter gelidas enavit ad Arctos,
Chalcidicâque levis tandem super adstitit arce.
Redditus his primùm terris, tibi, Phœbe, sacravit
Remigium alarum, posuitque immania templa.

(*Æneid.* lib. VI, v. 14 et seq.)

« Dédale, de Minos fuyant la cruauté,
» Osa, se confiant à ses rapides ailes,
» Tenter un vol hardi dans des routes nouvelles,
» Et, vainqueur fortuné des vents glacés du nord,
» Sur les remparts de Cume abattit son essor.
» Sitôt que l'a reçu la plage hospitalière,
» Il t'élève un beau temple, ô Dieu de la lumière !
» Et t'offre, heureux nocher des flots aériens,
» De son corps emprunté les agiles soutiens. »

(*Trad. de* DELILLE.)

Au dessous du temple, sur le versant de la colline qui regarde la mer, sont plusieurs grandes salles communiquant entre elles, et désignées sous le nom de palais de la Sybille; l'une d'elles était une citerne, encore parfaitement conservée. Du même côté et au pied de la colline est l'entrée de la grotte de la Sybille.

. . . . . Horrendæque procul secreta Sybillæ,
Antrum immane, petit, magnam cui mentem animumque
Delius inspirat vates, aperitque futura.

(*Æneid.* l. VI, v. 10 et seq.)

« Cependant le héros, plein d'espoir et de crainte,
» Du temple de Phébus va visiter l'enceinte,
» Et l'antre prophétique où, loin de l'œil du jour,
» Le dieu de sa prêtresse a choisi le séjour. »

(*Trad. de* DELILLE.)

Excisum Euboicæ latus ingens rupis in antrum,
Quò lati ducant aditus centum. . . . .

(*Æneid.* l. VI, v. 42.)

« Un antre fut taillé dans les rocs Eubéens
» Où cent larges chemins, où cent portes conduisent. »

(*Trad. de* DELILLE.)

Cet antre, creusé dans le roc et d'une très-grande dimension, est encore praticable avec des torches pendant plusieurs centaines de pas. A l'endroit où l'on doit s'arrêter est une porte en arcade. Plusieurs autres parties des parois présentent quelques restes de murailles en *opus reticulatum*, faites sans doute pour consolider les endroits faibles. Cet antre communiquait, dit-on, avec l'autre grotte de la Sybille que nous trouverons a 3 milles de là sur les bords de l'Averne.



Continuant ma course, je vis les restes de l'amphithéâtre de Cumes. Cet édifice assez petit était, comme le fameux amphithéâtre étrusque de Sutri, pratiqué dans une vallée circulaire, et l'on avait profité de l'inclinaison des collines pour soutenir les gradins, qui aujourd'hui ont disparu entièrement. L'intérieur de l'amphithéâtre est planté de vignes qui produisent de bon vin muscat, ce qui n'est pas absolument indifférent lorsqu'on a fait une longue traite sous le soleil de Naples.

C'est maintenant que nous entrons plus que jamais dans le domaine des poètes. Comme Enée au vi^e livre de l'Enéide, nous allons parcourir l'enfer et les Champs Elysées; nous allons fouler cette terre fabuleuse, et, plus heureux que Delille, dans quelques instants nous ne nous écrierons pas comme lui :

Hélas! je n'ai point vu ce séjour enchanté,
Ces beaux lieux où Virgile a tant de fois chanté;
Mais, j'en jure Virgile et ses accords sublimes,
J'irai, de l'Apennin je franchirai les cimes,
J'irai, plein de son nom et de ses vers sacrés,
Les lire aux mêmes lieux qui les ont inspirés.

(*Les Jardins*, ch. ii.)

A 3 milles de Cumes, un lac assez vaste se présente à mes yeux; je demande son nom. Hélas! on me répond : « c'est le Fusaro; vous ferez bien de goûter ses huîtres qui sont excellentes. » *Vanitas vanitatum!* Savez-vous ce que c'est que le Fusaro? C'est l'Achéron, c'est le *palus Acherusia*, le marais de douleurs. La couleur bleue de ses eaux et les vapeurs méphitiques qui s'en exhalaient lui méritèrent ce nom, et donnèrent lieu à la fiction des poètes, et surtout à celle de Virgile qui place là l'entrée des enfers.

. . . . Hic inferni janua regis
Dicitur, et tenebrosa palus Acheronte refuso.

(*Æneid.* l. vi, v. 107.)

« . . . . Ce lieu conduit aux portes de Pluton,
» Et ce lac communique au sombre Phlégéton. »

(*Trad. de* Delille.)

Bientôt je rencontre un autre lac; je cherche des yeux le terrible nautonier; car je suis sur les bords du Styx, aujourd'hui *Mare Morto*. C'était sur les bords opposés de ce lac que les âmes bienheureuses goûtaient les délices des Champs Elysées, quand celles des réprouvés, livrées à des tourments perpétuels, souffraient sur les bords de l'Achéron.

Devenère locos lætos, et amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.
Largior hic campos æther et lumine vestit
Purpureo : solemque suum, sua sidera nôrunt.

(*Æneid.* l. vi, v. 638.)

« Des vergers odorants l'ombre voluptueuse,
» Les prés délicieux et les bocages frais,
» Tout dit : Voici les lieux de l'éternelle paix!
» Là, de plus belles nuits éclaircissent leurs voiles. »

(*Trad. de* Delille.)



Et ce sont les bords de *Mare Morto* que Virgile chantait ainsi. Quoi de plus propre en effet à l'inspiration que ces lieux qui joignent à la beauté du site le plus admirable ciel ! L'aspect riant des collines qui les entourent, et la fertilité du sol réalisent les brillantes fictions du poète. On conçoit qu'il ait choisi ces rivages pour l'éternelle résidence et la récompense des justes. Du reste, ces jeux de l'imagination avaient probablement la réalité pour fondement ; car toute cette terre était consacrée aux sépultures dont elle est encore couverte, et le batelier, qui y transportait les restes des habitants de Misène, avait les mêmes fonctions que celles attribuées à Caron dans les enfers.

> Portitor has horrendus aquas et flumina servat
> Terribili squalore Charon. . . . . .
> (*Æneid.* l. vi, 298.)
>
> « L'effroyable Caron est nocher de cette onde. »
> (*Trad. de* Delille.)

Une simple langue de terre sépare le *Mare Morto*, d'une petite baie qui fut le port de Misène. C'était dans ce port qu'était la flotte que commandait Pline lors de la fatale éruption du Vésuve de l'an 79.

De l'autre côté du port s'élève une montagne qui termine le golfe de Pouzzol et de Baïes. Le promontoire s'appela le mont Aérien jusqu'au jour où il prit le nom du compagnon d'Enée, qui y reçut un tombeau.

> At pius Æneas, ingenti mole sepulcrum
> Imponit. . . . .
> Monte sub aerio, qui nunc Misenus ab illo
> Dicitur, æternumque tenet per sæcula nomen.
> (*Æneid.* l. vi, v. 232-35.)
>
> « Énée à cet honneur en joint un plus durable ;
> » Sur un mont il élève un trophée honorable,
> » . . . .
> » Et ces bords, ô Misène, ont conservé ton nom. »
> (*Trad. de* Delille.)

Du cap de Misène, le coup d'œil est vraiment magnifique ; on embrasse à la fois les îles de Procida, Ischia, Capri, Nisida et le petit Lazaret, le Vésuve, Portici, Resina, Sorrente, Castellamare, et la vaste étendue des mers. Certes, aucun lieu n'était plus propre à inspirer le poète ; aussi Mme de Staël ne pouvait-elle mieux placer la brillante improvisation de sa Corinne. De la ville de Misène il ne reste plus qu'une grande piscine et quelques vestiges d'un théâtre.

Au pied et dans les flancs du cap sont creusés d'immenses souterrains que l'on croit avoir servi de magasins, et qu'on nomme la grotte Traconaria.

Revenant sur mes pas, je donne un coup d'œil aux *Cento Camerelle*, vastes constructions, en partie souterraines, que l'on suppose avoir été, soit une caserne, soit une prison pour les esclaves ; et à la piscine merveilleuse, immense réservoir, d'une conservation parfaite, et l'un des plus magnifiques monuments que nous ait laissé la grandeur des Romains.



A peu de distance, sur le bord de la mer, est un édifice connu sous le nom de tombeau d'Agrippine. On y pénètre à l'aide de torches par une entrée assez étroite. D'après sa construction, il semble beaucoup plus naturel d'y voir les ruines d'un théâtre que celles d'un tombeau. C'est, du reste, l'opinion de beaucoup d'antiquaires.

Ces diverses ruines dépendent du village moderne de Baccola, qui a remplacé l'antique Bauli, qui, suivant la tradition, fut fondé par Hercule lorsqu'il revint d'Espagne avec les troupeaux enlevés à Géryon. En effet, vous voyez que son nom vient du mot grec qui signifie étable à bœufs. La population mendiante de Baccola habite presque tout entière des tombeaux antiques qui bordent les deux côtés de la route jusqu'à Baïes.

Voilà enfin cette Baïes, délices des voluptés romaines, cette Baïes dont Horace disait :

Nullus in orbe locus Baiis prælucet amœnis.
(Hor. *Ep.* I, l. I, v. 116.)

« Il n'est pas sur la terre,
» Au beau site de Baïe, un site qu'on préfère. »
(*Trad. de* Daru.)

De tant de magnifiques palais pas un ne conserve une hauteur assez considérable pour qu'on puisse le remarquer, et je m'écriai avec Lamartine :

Colline de Baïa, poétique séjour !
Voluptueux vallon qu'habita tour à tour
Tout ce qui fut grand dans le monde,
Tu ne retentis plus de gloire ni d'amour.
Pas une voix qui me réponde,
Que le bruit plaintif de cette onde,
Ou l'écho réveillé des débris d'alentour.
Ainsi tout change, ainsi tout passe,
Ainsi nous-mêmes nous passons,
Hélas ! sans laisser plus de trace
Que cette barque où nous glissons
Sur cette mer où tout s'efface.

Mais, hélas ! Baïes ne rappelle pas que des souvenirs de gloire ou d'amour. S'il fut habité par Sénèque, Cicéron, Tacite, Horace, Properce, il ne rappelle que trop les crimes des Domitien, des Néron, des Tibère, et les infâmes débauches qui lui firent donner par Sénèque le nom de *deversorium vitiorum*.

On voit encore les restes des substructions que les anciens avaient faites pour empiéter sur la mer :

Tu secanda marmora
Locas sub ipsum funus et sepulcri
Immemor struis domos,
Marisque Baiis obstrepentis urges
Submovere littora
Parum locuples continente ripâ.
(Hor. l. II, od. 18.)

« Oubliant le sépulcre où ta tête se penche,
» Tu fais tailler le marbre en palais fastueux.
» Chaque jour est pourtant un jour qui se retranche
» Des jours que tu rêvais longs et voluptueux !
» Sur la terre, insensé, te trouvant à la gêne,
» De la mer de Baïa tu repousses les flots,
» Et des bords du Lucrin, jusqu'au cap de Misène,
» De thermes, de villas tu hérisses les eaux. »

Continuant le tour du golfe, j'arrivai bientôt aux étuves de Néron.

Sur le penchant d'une colline qui domine la mer, se trouve l'entrée de six longs corridors taillés dans le rocher. Le plus profond de ces corridors bas et étroits, long de soixante-quinze mètres, descend par une rampe glissante jusqu'au niveau de la mer. Là est une source d'eau bouillante, que les ciceroni entièrement nus courent puiser avec un petit seau contenant des œufs ; quand ils reviennent les œufs sont cuits. Les personnes qui ne sont pas habituées à la chaleur de ces étuves, parviennent rarement à y descendre ; quelques-unes cependant s'y hasardent. Quant à moi, après une vingtaine de pas, je fus forcé de renoncer, sous peine d'être suffoqué.

C'était près de ces étuves que s'élevait le magnifique palais de Néron, dont à peine aujourd'hui reste-t-il quelques débris. C'est là que ce monstre fit venir sa mère, qu'il avait reléguée à Antium ; c'est là, qu'avec tous les signes de la plus affectueuse tendresse, il la reconduisit au rivage, et que, l'embrassant tendrement, il ne s'arracha de ses bras que pour l'embarquer sur la perfide galère où elle devait périr.

Vous connaissez tous les beaux vers que ces lieux ont inspirés au chantre des *Messéniennes :*

Ces temples du plaisir par la mort habités,
Ces portiques, ces bains prolongés sous les ondes,
Ont vu Néron, caché dans leurs grottes profondes,
Condamner Agrippine au sein des voluptés.
Au bruit des flots roulant sur cette voûte humide,
Il veillait, agité d'un espoir parricide ;
Il jetait à Narcisse un regard satisfait,
Quand, muet d'épouvante et tremblant de colère,
Il apprit que les flots, instrument du forfait,
Se soulevant d'horreur lui rejetaient sa mère.

Sur le bord du golfe, au pied des étuves de Néron, et sur les rives du lac Lucrin, dont Horace a célébré les huîtres délicieuses, j'admire en passant les belles ruines des trois temples de Mercure, de Diane Lucifère et de Vénus Genitrix, et, par un étroit sentier, je suis bientôt sur les bords de l'Averne

L'Averne paraît être, lui aussi, le cratère d'un ancien volcan ; il est ovale et présente un circuit de 6 kil. environ, et une profondeur de plus de 300 mètres. Aucune émanation insalubre ne s'exhale de ses eaux ; ses bords sont émaillés de

fleurs et peuplés de délicieuses villas. C'est cependant cet Averne dont Virgile fait une description si terrible :

. . . . Tuta lacu nigro nemorumque tenebris,
Quam super haud ullæ poterant impunè volantes
Tendere iter pennis : talis sese halitus atris
Faucibus effundens supera ad convexa ferebat !
Unde locum Graii nomine Avernum.
(*Æneid*. l. vi, v. 238.)

Tout cela, à part l'exagération poétique, put être vrai avant l'époque où Agrippa fit abattre les sombres forêts qu'avaient habitées les Cimmériens; mais aujourd'hui, de cette horreur mystérieuse il ne reste qu'un nom, les ruines d'un temple de Pluton, l'entrée d'une autre grotte de la sybille, et surtout des souvenirs auxquels cependant il fallut bien m'arracher. En remontant dans la caretelle, qui allait me ramener à Naples, je ne pus m'empêcher de m'écrier :

Poètes, vous nous trompiez en peignant la misère
De ceux qu'aux bords du Styx emprisonnait Cerbère !
En dépit, ou plutôt à cause de vos vers,
Ce n'est pas sans regrets qu'on quitte les enfers.

Ernest Breton, *membre de la 4e Classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

L'académie royale de Bruxelles nous a envoyé pour la seconde fois ses *actes* : ce sont 1° les *Annuaires* de 1850 et 1851, et 2° 4 volumes qu'elle intitule *Bulletins*, d'environ 700 pages in-8°, chacun, faisant suite au premier envoi; c'est-à-dire la deuxième partie de l'année 1849, les deux parties de 1850 et la première de 1851.

Les Annuaires comprennent toutes les lois et réglements qui constituent l'académie et organisent ses travaux, les listes des membres résidants associés et étrangers de chacune des classes et les notices sur les défunts de l'année.

On sait que l'académie se divise en trois classes : sciences, lettres et beaux-arts. Elle a de plus une commission royale d'histoire qui existait autrefois séparément, enfin trois commissions permanentes tirées des classes.

L'académie date son *Annuaire* de 1851, de la 17e année d'existence et le dernier des *Bulletins* qu'elle nous adresse est le tome xviiie.

Ces Bulletins contiennent l'extrait des procès-verbaux des séances, les rapports de ses commissions sur les ouvrages de ses membres et sur les concours, enfin les mémoires lus dans les séances.

De ces travaux les plus intéressants pour nous sont ceux qui traitent des sujets de notre compétence et de nos études spéciales.

Je les indiquerai, mais je ne les analyserai pas quelque envie que j'en eusse : la longueur matérielle d'une analyse, digne d'être écoutée et d'être ensuite publiée, dépasserait, si concise qu'elle pût être, les bornes du temps et de la place concédées à ces sortes de lectures et d'insertions en notre magasin mensuel. Ainsi n'a pu y paraître mon rapport sur les précédents volumes, rédigé avec une certaine ampleur, dans l'idée où j'étais que c'était répondre à l'honneur que nous faisait l'académie belge de faire connaître tous ses divers travaux.

Les notices nécrologiques sont de M. Quetelet, secrétaire perpétuel; elles roulent sur sept personnes. Parmi elles, on voit M. Droz, de l'Institut de France. Les portraits gravés de quatre de ces illustres défunts ornent les Annuaires.

Une table des auteurs et une des matières enrichissent les volumes des Bulletins. On y regretterait une table des titres si elle y eût été possible.

Ces quatre volumes contiennent, quant à la partie historique, des matières politiques, philosophiques, artistiques ou littéraires, une quantité d'écrits égale à ceux qui traitent des sciences naturelles et des mathématiques, et que je laisse tout à fait de côté.

Parmi les premiers, voici ceux que j'ai remarqués.

Dans le premier volume :

Le rapport à l'académie d'un mémoire de M. Latapie, et ce mémoire lui-même sur l'abrégé poétique du Polyhistor de Solin, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, 22 pages.

Une notice sur le Conseil des Troubles, institué par le duc d'Albe, avec beaucoup de notes, 20 pages; par M. Gachard, membre de l'Académie. Parlant des juges qu'après le départ du duc d'Albe le peuple massacra, l'auteur termine son récit par cette réflexion : « Terrible et déplorable représaille, dont les temps de révolution n'offrent que trop d'exemples et qui devrait enseigner aux hommes appelés, dans ces moments difficiles, à prononcer sur la vie de leurs semblables que l'humanité n'est pas seulement un devoir, mais qu'elle est encore une règle de sagesse et de prudence. »

Un rapport sur le concours ouvert par les sociétés anglo-américaines des Amis de la Paix. Le rapport a 45 pages et donne le prix à un mémoire qui a pour épigraphe cette pensée presque triviale, mais d'une vérité et d'une utilité confirmées par l'expérience : « C'est de la manière dont on s'y prend pour faire une chose que dérive le succès de l'entreprise qu'on a faite. » Deux autres mémoires sont distingués qui ont pour épigraphes : « Aimez-vous les uns les autres; » — « L'idéal n'est que la vérité vue à distance. »

Une dissertation de 25 pages sur les causes finales, par M. Gruyer. L'auteur commence par rappeler un ouvrage de lui, *Méditations critiques sur l'homme et sur Dieu*, et déclare qu'il y a eu l'intention de prouver l'existence de Dieu

et tout ce qui suit cette vérité par les seules causes finales. C'est précisément la pensée fondamentale de mon petit livre « Après nous? » où j'entends démontrer logiquement que le monde physique, moral, surnaturel, est fait pour l'homme et l'homme pour Dieu.

Le rapport sur un concours où la question était : « Quelles sont les limites de la science d'un côté, et de l'art, de l'autre, dans la reproduction des formes? » Mise deux fois au concours, elle n'a provoqué à chaque fois qu'une seule tentative, qui même n'a pas réussi. C'est que, pour traiter à fond et méthodiquement une pareille question, il faut être à la fois artiste et littérateur.

L'exposé d'un concours musical. M. Fétis préside la séance; habile et savant musicien, il s'y montre encore, dans une allocution de trois pages, philosophe et littérateur..... « Le genre humain, dit-il, n'accorde plus qu'une attention distraite à ce qui fait les délices de l'intelligence active et du sentiment. La science ne conserve quelque prix à ses yeux qu'autant qu'elle peut aider sa cupidité, et l'art n'est plus qu'un jouet dont il occupe son oisiveté.... » M. Fétis est un de ces hommes rares dont manquent trop souvent la théorie et l'histoire de l'art qu'ils professent.

Cette disette de mains capables d'écrire sur ce qu'elles manipulent se remarque dans le concours qui fut ouvert par le gouvernement sur une question pratique touchant la solidité des matériaux de maçonnerie. L'augmentation de valeur du prix proposé n'a excité aucun talent.

Rapport sur un mémoire manuscrit sans nom d'auteur ni date, trouvé dans la bibliothèque d'un savant défunt: Essai physique sur les peines de mort. Cet écrit paraît remonter à peu de temps après la publication du livre de Beccaria. L'auteur semble attribuer les crimes à un esprit inculte ou dérangé. Il veut les prévenir par une bonne éducation publique et les réprimer par la longue détention, les travaux pénibles, la diète rigoureuse. Il ne réserve la peine capitale que pour l'attentat au gouvernement, « attendu la perturbation qui doit s'ensuivre. » Que devient, dans cet ordre d'idées, le libre arbitre, et partant, la criminalité? Les peines devraient se réduire à de simples réparations civiles. L'intérêt de cet écrit soigné est de marquer l'esprit matérialiste du temps.

Une dissertation sur un fait de l'histoire ancienne: Le complot de Spurius Mœlius jugé à l'aide d'un fragment récemment découvert de Denys d'Halycarnasse. L'auteur, M. Roulez, académicien, démontre comment il est persuadé qu'il n'y eut pas de complot, et que le sénat, en faisant assassiner publiquement Mœlius, chevalier riche et bienfaisant, n'avait voulu qu'anéantir un homme populaire.

Un rapport de M. Roulez, en 35 pages, sur un mémoire touchant les anciennes chaussées de la Belgique, par M. Vands Rit. L'auteur annonce le projet d'une carte géographique d'après ce seul genre de documents. Il avance plusieurs assertions que le rapport combat.

« Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre orientale. » Rapport en 18 pages.

Note historique de 21 pages, « sur la chambre légale de Flandre. » —C'était la cour souveraine du comté, *la cour des barons*. Jusque dans le XIIe siècle, ce fut l'assemblée de quelques grands vassaux et des officiers du comte tenue en sa présence ; où, « avec eux et par *leurs conseils*, il administrait la justice civile, » criminelle, foncière, féodale, etc. Plus tard, l'accroissement de la popu- » lation, la grande étendue du comté et la fréquence des guerres lui rendirent » impossible l'exercice du pouvoir judiciaire : il dut en confier une partie à » des châtelains, écoutèles ou baillis... Les grands officiers de la cour, les châ- » telains, les fils de comte et d'autres barons du premier rang y siégeaient sous » la présidence du comte ou quelquefois de son fils comme son successeur pré- » somptif. La cour des pairs se formait d'une fraction de la cour des barons » pour décider des difficultés qui s'élevaient entre tel pair et le comte. La cour » suprême ou chambre légale siégeait également pour les affaires d'adminis- » tration générale du pays : attachée à la personne du comte, elle n'avait pas » de siége fixe... »— *Ab uno disce omnes :* Le comté de Flandre était une contrée que Charles le Chauve donna en fief à Baudouin-Bras-de-Fer, en le mariant avec sa fille Judith. Ainsi se détachèrent successivement sous la deuxième race tous les grands membres de l'empire de Charlemagne, et ainsi se gouvernèrent dès lors tous les comtés : tels furent les commencements du règne féodal proprement dit.

« Note sur un fragment de manuscrit de la fin du VIe siècle ou du commencement du VIIe. » — Morceau de parchemin employé à la couverture d'un livre. C'est un passage du VIe livre d'Orose, où cet auteur raconte l'héroïque résistance d'Ambiorix et des Eburons, et peint le triste état de la Gaule, après la conquête.

« Note sur le canal de Gand et sur le delta de l'Escaut, » par M. Marchal, académicien ; 28 pages qui contiennent des renseignements très-curieux sur la construction et la manœuvre des anciens navires.

« Réflexions et observations sur la peinture, » par feu Granet ; 20 pages. Morceau d'élite : « Si Dieu ne vous a pas créé peintre, ne vous obstinez pas à vouloir le devenir. » L'artiste commence ses instructions comme le poète : *Ut pictura poesis*, et *vice versâ*.

« Le globe, le temps et la vie, » par M. Morren, académicien ; 25 pages. C'est principalement la botanique, vue sous le rapport de l'économie politique.

« Sur les progrès que l'anatomie et la physiologie humaine ont faits dans ces derniers temps en Belgique. » Mémoire de 16 pages, par M. Glage, de l'Académie. Déjà M. Quetelet a fait plusieurs dissertations sur la taille de l'homme. On doit noter ces divers travaux, comme documents pour l'histoire de la science.

Je finis la revue de ce volume en recommandant aux architectes l'étude d'un

morceau de 15 pages sur les conditions acoustiques des salles de concerts et de spectacle, par M. Fétis.

Dans le volume suivant (1er semestre de 1850) je remarque :

Deux mémoires de M. Gachard, académicien, chacun de 23 pages, l'un « sur la législation des grains en Belgique, au XVIIIe siècle, » et l'autre « sur la situation politique d'Anvers, en juillet 1566. » — Renseignements qui paraissent indispensables pour l'histoire du pays.

Un mémoire sur la vanille, par M. Morren. On y constate que la culture de la vanille est possible en Europe.

Rapport sur un mémoire de M. Borgnet, académicien : « Philippe II et la » Belgique. » — « Il n'y a pas d'époque dans nos annales qui l'emporte en » intérêt sur celle du règne de Philippe II. » Ainsi commence cet écrit.

Un double rapport sur un mémoire intitulé : « Ethnographie du royaume de » Belgique, » par M. Imbert des Mottelettes. Les rapporteurs pensent que « vouloir remonter au delà des temps historiques, c'est s'engager dans un » dédale inextricable de conjectures et d'hypothèses. » Cette matière donne lieu à plusieurs écrits que je noterai en leur lieu.

« Doutes et conjectures sur un passage de la *Notice des dignités de l'empire*, » par M. Roulez.

« Notice concernant les *bandes d'ordonnances*, » par le major Guillaume; 16 pages. « Une véritable histoire des compagnies d'ordonnance des Pays-Bas, dit le rapporteur, serait à la fois un livre plein d'intérêt et un monument élevé à la gloire de nos ancêtres. » — L'auteur, plus tard, a donné une suite à son travail, il l'a accompagné de six grandes lettres de l'archiduc Albert ou du conseil d'État, aux capitaine des bandes. Il a extrait des mémoires du temps un état des noms des capitaines, lieutenants, enseignes et guidons des quinze compagnies en 1602 ; et il y a ajouté une note biographique plus ou moins longue sur chacun de ces officiers (V. 1er vol. 1851, p. 59).

M. Gachard fait le rapport sur ce travail et une dissertation sur deux lettres confidentielles de Marie-Thérèse au prince Charles de Lorraine sur le traité de Versailles de 1766.

L'auteur de l'ethnographie de la Belgique adresse une réponse de dix pages qu'il termine ainsi : « Je pense avoir répondu à toutes les objections ; et comme mes » savants rapporteurs semblent tout à fait en opposition l'un avec l'autre, et que » mes opinions, bien que nouvelles, ne sont extrêmes en aucun sens, je ne désespère pas qu'elles trouvent un jour droit de bourgeoisie..... » Ainsi doit fièrement se consoler tout homme qui écrit de cœur après de longues méditations, sûr qu'il est que ce qu'il dit, paradoxe à présent, sera plus tard vérité.

Je commence l'extrait du 3e de nos volumes par une réplique de seize pages à M. Imbert des Mottelettes, par l'un de ses rapporteurs, M. Schayes. « Les investigations de M. Imbert, dit-il, l'ont conduit à adopter le système de M. Amédée Thierry..... Celles auxquelles je me suis livré m'ont amené à un résultat diamé-

tralement opposé..... Mon unique but étant la recherche de la vérité, M. Imbert ne verra, je l'espère, dans toute cette discussion, qu'une simple plaidoierie scientifique..... » Le fond importe peu, surtout à nous qui ne sommes pas Belges ; ce que je signale en cette discussion qui n'a pas tout à fait fini là, c'est la forme à la fois polie et libre. Au surplus, la question assez compliquée était, je crois, de savoir si, dès avant la conquête de César, il y avait en Belgique deux races. M. Imbert soutenait l'affirmative, et ses critiques la négative, ne reconnaissant dans les Kimris, les Cimbres et les Cimmériens qu'un même peuple.

M. Roulez ranime la dispute par une dissertation en 17 pages qu'il apporte « sur l'origine, la langue et la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César. Il cherche à concilier les deux précédentes opinions.

Comme on avait fait l'histoire des compagnies d'ordonnance, un académicien, M. Borgnel, fait celles des compagnies militaires de Namur. Il y avait neuf de ces compagnies ou *serments ;* d'autres villes en avaient aussi : il ya des mémoires là-dessus dans les précédents volumes. C'était comme une garde municipale, mais garde indocile, et dès le XVIe siècle, successivement l'autorité locale et puis l'autorité impériale la supprima. Par occasion, l'on parle des archers anglais qui, aux funestes batailles de Crécy et d'Azincourt, avaient tant contribué à la victoire. Leur arc avait six pieds, la flèche, trois ; ils la lançaient à plus de sept cents pieds. Ils tiraient, l'arc tendu verticalement et la flèche élevée à la hauteur de l'œil ; ils étaient rangés en ligne devant la cavalerie. Au siége de Calais, il y en avait 20,000, dont 5,000 à cheval. On conçoit de combien une force militaire établie de la sorte, surveillée par l'État, aguerrie dans des expéditions longues et lointaines, devait surpasser des compagnies d'archers sédentaires, commandées par des chefs municipaux.....

M. Picard présente un mémoire intitulé : « Des colonies et spécialement de celles fondées en Amérique ; » travail intéressant d'un praticien où l'on commence par indiquer les précautions à prendre pour fonder, exploiter et entretenir une colonie, et les vices ordinaires qui en empêchent le succès ; entre autres : « l'absence d'un culte rend en peu de temps le colon immoral, de mauvaise foi, indocile. » L'ouvrier libre ne peut servir à défricher ; il coûte trop cher ; il s'en va quand on a le plus besoin de lui.

Voici un tout petit sujet : « Note complémentaire sur les sculptures de nivelles, » par M. Bosc, académicien. Cette note a 65 pages. Combien doit-elle renfermer de documents historiques !

Notice analytique « sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes, » par M. Kervin, auteur d'une Histoire de Flandre en 6 volumes, avec un double rapport approbateur. On suppose ce manuscrit du XIVe siècle. C'est un recueil de lettres ou modèles de lettres officielles, un formulaire judiciaire et civil.

Note relative à Philippe Cospéan, évêque d'Aire, puis de Nantes, enfin de Lizieux au XVIIe siècle, par M. de Stassart, de l'Académie. On y trouve des ex-

traits de son oraison funèbre d'Henri IV : pensées, sentiments très-élevés ; goût pur, phrase châtiée pour le temps.

Lettre de M. Gachet, académicien, sur l'époque de la mort de Notger, prince-évêque de Liége, adressée à M. de Gerlache, aussi de l'Académie, auteur d'une histoire de Liége. Notger, à qui cette ville a dû son importance, vivait dans le XIe siècle ; il serait mort en 1007 ou 1008.

Observations sur un passage de Pline l'Ancien, relatif à la géographie de la Belgique, par M. Roulez. On peut joindre ce renseignement aux dissertations précédemment mentionnées sur l'ethnographie : celles-là s'occupent des habitants, celles-ci du territoire.

La séance publique de la classe des beaux-arts s'ouvre par un ample discours de son président, M. Baron : « La glorieuse fécondité des académies est un fait qui résiste aux sarcasmes. Pour les arts surtout, cette fécondité vient des rayons chauds et lumineux d'un gouvernement qui les aime et les apprécie. Le culte des beaux-arts exige l'hommage des diverses facultés de l'homme, et leur développement est utile à l'éducation, à la science, aux individus, à la société entière.

« Études sur l'application des lois constitutionnelles; » par M. Faider, avocat-général, académicien. La question est posée et très-sainement résolue par les motifs d'un arrêt de la cour suprême de Bruxelles, du 23 juin 1849, et par lesquels l'auteur commence son écrit. Je les abrège : « ... Les tribunaux ne sont autorisés... qu'à ne pas appliquer les *arrêtés et réglements* généraux, provinciaux et locaux, qui ne seraient pas conformes aux lois ; mais ils n'ont pas reçu la mission de contrôler les *dispositions législatives* et de les écarter pour cause d'inconstitutionnalité. » — Cependant, ce principe, conservateur de l'ordre, par conséquent de la paix et de la liberté ; ce principe si aisé à comprendre a été contredit, chez nous, il y a longtemps, par des juristes qui se sont faits par là une grande réputation de libéralisme, et sont parvenus jusqu'aux premiers rangs de la magistrature.

A cette dissertation qui a 50 pages, il faut joindre une « note résumée, » en 14 pages, du même auteur, insérée dans le volume suivant. On y remarque qu'il n'y a rien à emprunter ou à imiter à cet égard de la doctrine et des institutions américaines, bonnes pour une république fédérative.

Le volume se termine par le rapport annuel, fait par M. Quetelet. Cet écrit élégant et concis supplée à tout ce que j'omets à dessein.

J'ouvre le 4e volume à une note de M. de Stassart : « Sur les descendants de notre grand Corneille. » On y trouve la réponse de Voltaire au poëte Lebrun qui lui avait recommandé en 1760 une petite-nièce de Corneille. Voltaire l'accueillit, la maria bien ; la révolution ruina ce mariage. Le mari, M. Dupuits, gentilhomme et maréchal de camp, fut porté sur la liste des émigrés et obligé de fuir. Une dame d'Angeli, leur fille, s'opposa en vain à la vente de leurs biens confisqués. M. d'Hornoy, petit-neveu de Voltaire, écrivit en l'an XI à l'Académie française

pour la prier d'appuyer la demande qu'il faisait au gouvernement d'un secours pour ces infortunés.

Mais voici le plus curieux : Mme Dupuits n'était ni la petite-fille ni la petite-nièce, soit de Pierre, soit de Thomas Corneille. Elle descendait d'un de leurs oncles, avocat à Rouen. Il y a plus : elle ne se rattachait à la famille que par un lien naturel ; à moins que Françoise Corneille sa grand'mère n'ait épousé quelque cousin. L'Académie déclare n'avoir pas découvert le mari. En revanche, il existe de nombreux descendants directs de Pierre Corneille ; cinq d'entre eux ont reçu une éducation gratuite dans les lycées. Le seul célèbre de tous ces descendants, est l'arrière-petite-fille de sa fille, aînée de ses quatre enfants, l'héroïque Charlotte Corday.

« Réponse à un passage des *Recherches sur les mystères des anciens*, du baron de Sainte-Croix, » par M. Marchal ; 17 pages. Celui-ci soutient contre le premier que l'unité de Dieu était professée dans les mystères d'Eleusis. Mais bornée là, c'est une question oiseuse.

Les amateurs liront avec plaisir une note de M. Bormans, académicien, concernant une transposition de quatre vers dans l'exorde du poème de Lucrèce.

Et une autre de M. Faider sur la langue latine dans ses rapports avec le droit. A ce morceau est annexé le discours de M. Devaux, à la chambre des représentants pour faire restreindre dans les classes l'enseignement du grec au profit de l'étude du latin.

« De la part prise par la Flandre aux guerres civiles de l'Angleterre, sous le roi Jean, » par M. Kervin, auteur de l'histoire de la Flandre. Le livre de M. Kervin n'a pas pu comprendre le récit détaillé de certains faits. Celui-ci remonte à l'an 1215.

L'acte de naissance de la fameuse Théroigne de Méricourt, c'est-à-dire de Anne-Joseph Théroigne, née le 13 août 1762, à Narcourt, province du Luxembourg.

« Quelques réflexions sur le but général de l'enseignement, » par M. Boguet, de l'Académie. Critique de la forme actuelle.

« Rapport de M. Fétis sur les travaux de Sax père. » Rien de plus attachant. Sax a été un ouvrier sans instruction, sans capitaux, qui s'est trouvé avoir du génie et qui l'a appliqué avec succès au perfectionnement des instruments de musique. M. Fétis décrit avec une rare clarté le nouveau principe que l'artisan a su appliquer à la construction des forte-piano pour les rendre beaucoup plus sonores et inusables.

Rapports sur plusieurs concours. — Je cite les sujets les plus intéressants pour nous :

« Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre ? » « — Un seul mémoire. Il a 900 pages. Chacun des trois rapporteurs montre dans de longues analyses comment l'auteur, en se faisant purement historien, s'est écarté de la question.

« Quelle est, dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société, la part légitime de la charité privée et de la bienfaisance publique ? » — Un seul mémoire, trop peu développé. L'auteur propose de centraliser l'administration des secours et de s'occuper directement des enfants. Le rapport montre le danger du premier moyen et la cherté du second.

« Retracer l'histoire de la constitution de l'ancien pays de Liége; indiquer ses origines, ses transformations successives, etc. » — Sujet déjà mis au concours en 1844. Encore un seul mémoire. L'auteur s'y montre pur démocrate. Le triple rapport, qui a 35 pages, est très-sagement pensé. Tout en repoussant unanimement des maximes et des sentiments plus qu'exagérés, deux, cependant, des rapporteurs reconnaissent assez de mérite littéraire à l'œuvre pour que le prix soit délivré; mais l'autre, plus conséquent et qui s'étend le plus dans sa critique, pense qu'il n'est pas mérité. L'Académie adopte ce dernier avis.

Dans mon premier rapport, j'avais, analysant un travail sur le même sujet, admiré comme servilement la ville de Liége copiait jour par jour, il y a 60 ans, la marche et les actes révolutionnaires de Paris; et je remarquais que cette petite république municipale, qui durait et croissait depuis des siècles, croyant gagner des libertés politiques y avait perdu son indépendance, tandis que la République française avait conservé son indépendance en y sacrifiant sa liberté politique. Quant à la liberté civile ou privée, elle est hors de jeu dans ces grands conflits, quoiqu'elle en reçoive des atteintes. Au surplus, ce ne serait pas un paradoxe insoutenable de dire que les premières de ces libertés sont généralement peu amies de la seconde, et que celle-ci est souvent dans la nécessité de les immoler à sa conservation.

Double concours poétique sur la mort de la reine. Cinquante-cinq concurrents en langue française et vingt-cinq en langue flamande. La langue française étant devenue, depuis 50 ans, la langue officielle, la seconde a été bien négligée. On cherche à la remettre en honneur dans le monde littéraire. Le sujet prêtait si bien au sentiment, que tous ceux qui avaient quelque talent poétique ont produit des pièces dignes d'être recueillies.

Un concours d'architecture sur le même sujet n'a pas réussi.

Concours sur « Démétrius de Phalère, considéré comme orateur, homme d'État, érudit et philosophe. » — Deux mémoires, dont un seul jugé digne d'attention. Le premier rapporteur a presque tout blâmé dans ce mémoire. Mais chacun des deux autres a réfuté plusieurs points de critique de leur collègue. L'Académie, après une mûre délibération, a accordé la médaille.

Rapport décennal de M. Quetelet sur les travaux de la classe des lettres. Une note énumère les principaux mémoires sur l'histoire de la Belgique, publiés par l'Académie dans ces dix années; ils sont au nombre de trente-six, indépendamment de notes et renseignements insérés dans les bulletins et annuaires.

« Recherches sur la *Chronique universelle* de Sozomènes, » par M. de Ram, académicien. Sozomènes, dit *Zembino*, était un prêtre de Pistoie, mort en l'année

1458. On donne une notice de sa vie privée et littéraire, également sainte et laborieuse.

« Un fragment de l'histoire de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange : expédition du prince dans les Pays-Bas, en 1572 ; » par M. Gachard. Il y a beaucoup de notes bibliographiques et plusieurs lettres d'officiers supérieurs au duc d'Albe sur la surprise d'Audenarde, sur l'esprit de révolte du peuple des principales villes, enfin sur la retraite forcée de Guillaume.

« Remarques sur la dissertation de M. Roulez, intitulée : *De l'origine, de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César ;* » par M. Shayes. Cet écrit de quarante pages peut être joint au travail de M. Imbert des Mottelettes et aux divers écrits sur la matière que nous avons ci-dessus mentionnés.

« Examiner et discuter les questions obscures et controversées, dit l'auteur, tel est et doit être le but principal de nos réunions. »

Plusieurs pièces de vers ornent ces recueils, entre autres quatre fables de feu M. de Reiffenberg, quatre nouvelles fables de M. de Stassart ; les poèmes qui ont remporté les prix du concours sur la feue reine, des extraits des autres, et une diatribe de 350 vers sur la vie humaine, où la richesse constante de la rime amène des images quelquefois exagérées.

Je termine cette analyse par une observation que chacun a pu ou pourra faire sur la louable méthode de l'Académie belge en fait de concours. Généralement les trois commissaires font leur rapport distinct, même quand ils sont unanimes dans leurs conclusions.

L'académicien qui a proposé la question est de droit le premier rapporteur, c'est-à-dire qu'il fait le premier son rapport et le communique à ses deux collègues. Il sait mieux le fort et le faible, la cause et la fin du sujet. Ce premier rapport est nécessairement très-développé ; les autres, quand il y a contradiction, ou diversité de raisons, ne le sont pas moins. Ainsi le lecteur peut se former une opinion propre sur la conception, l'intention, la forme littéraire, le mérite en un mot de chaque ouvrage. A plus forte raison, l'Académie est mise en état de juger en connaissance de cause, et les commissaires l'éclairent, mais ne lui dictent pas sa sentence.

C'est ce qui paraît bien dans le jugement du concours sur Démétrius de Phalère : le premier rapport a 23 pages, le troisième en a autant. L'examen du concours sur les constitutions de Liége présente un résultat analogue.

Mon observation ne me paraît pas déplacée.

L'Académie royale de Bruxelles a commencé, il y a 80 ans, comme notre Société. Nous ne pouvons pas, il est vrai, finir comme elle. Cependant il est sage à nous d'étudier ses règles de conduite, afin d'aider à nos progrès dans l'estime de la République universelle des lettres.

P. Masson, *membre de la troisième Classe.*

L'EMPIRE, C'EST LA PAIX.

— L'Institut historique ne s'occupe pas de politique : ses statuts s'y opposent formellement ; il ne peut pas non plus s'occuper de poésie : il sortirait de la voie qu'il s'est tracée, l'histoire. Mais dans les deux pièces qu'on a lues dans l'assemblée générale, il s'agit pour la première d'un mot déjà devenu historique, brillamment développé en quelques strophes par notre confrère, que ses remarquables travaux ont fait appeler à prendre part aux affaires du pays. Par tous ces titres, la pièce ne pouvait que trouver place dans l'*Investigateur*. La seconde pièce, due au talent d'un jeune poète, d'un collègue zélé et qui a rendu d'utiles services à la société, ne pouvait pas non plus être exclue des colonnes de notre journal ; elle est consacrée à la louange de deux grands artistes : *Avisseau*, le potier de Tours, et *Palissy*. Nous donnons ici la première pièce. La seconde est renvoyée, faute d'espace, au prochain numéro.

L'oubli descend sur vos noms séculaires,
Fiers conquérants, chers à l'orgueil romain ;
Il couvre aussi les héros populaires
Dont le bras fut souillé de sang humain.
Mais vous, mon Prince, ô vous dont notre histoire
A l'avenir apprendra les bienfaits,
Vous l'avez dit, et c'est là notre gloire :
« L'Empire, c'est la paix. »

Assez d'erreurs, d'anarchiques orages ;
Notre Océan est couvert de débris.
Paix aux labeurs, aux modestes courages,
Aux arts légers, comme aux doctes écrits.
Que le travail agite seul la rue ;
Que l'olivier, aux peuples satisfaits,
Redise enfin, protégeant la charrue :
« L'Empire, c'est la paix. »

Réalisant un prophétique rêve,
Napoléon, dans un sublime essor,
A vu passer sous l'éclair de son glaive,
Le Nil, le Tibre et les fleuves du Nord.
Durant vingt ans, il sut par son prestige
Du monde armé soutenir seul le faix ;
Vous nous donnez, Prince, un plus doux prodige :
« L'Empire, c'est la paix. »

Ceux que son nom pâlissait d'épouvante
L'avaient jeté sur un lointain écueil.
Et pour calmer leur crainte impatiente,
L'avaient cloué vivant dans le cercueil.
Mais, mesurant ses dédains à leurs tailles :
« Je les crus grands, dit-il, je me trompais ;
« Le monde échappe au Géant des batailles :
» L'Empire, c'est la paix. »

« Vole, cher aigle, aux rives de la France ;
» J'y trouverai quelque jour un tombeau.
» Mon souvenir n'est-il pas l'espérance
» D'un peuple entier qui suivit mon drapeau ?
» Mais, renonçant aux fureurs de la guerre,
» Replie, hélas ! ton aile désormais ;
» On peut grandir sans lancer le tonnerre :
» L'Empire, c'est la paix. »

Foulant du pied les sombres utopies,
Il apparaît l'homme au front calme et pur ;
Après quatre ans de discordes impies,
A notre ciel il rend son doux azur.
Prospère enfin, ô France généreuse ;
Dans le malheur hier tu gémissais ;
Mais à présent luit une étoile heureuse :
« L'Empire, c'est la paix. »

Non, ce n'est pas la couronne guerrière,
Qu'il hérita du plus grand des Césars ;
Et les trésors dont la sienne est si fière
Sont le savoir, le commerce, les arts.
Concilier est l'œuvre du génie :
Chassons la guerre et la haine à jamais.
Peuples, gardons une sainte harmonie :
« L'Empire, c'est la paix. »

Sa voix commande ; il ramène la vie
Au sein fécond de la vaste cité.
Apparais-nous, ô Louvre qu'on envie,
Dans ta splendeur et dans ta majesté !
Temples, palais, monuments, vous qu'inspire
Son souffle ardent et prodigue en bienfaits,
D'un nouveau nom baptisez son Empire :
« L'Empire, c'est la paix. »

Achille Jubinal, *membre de la 2e Classe.*

CORRESPONDANCE.

A Monsieur Renzi, administrateur de l'Institut historique.

Monsieur,

A mon retour à Paris, je trouve votre lettre déjà bien ancienne du 28 octobre dernier. Je regrette bien vivement de n'avoir pu vous répondre plus tôt, mais depuis plus de quatre ans je suis habitant de la province. J'ai été on ne peut pas plus touché et flatté de votre souvenir et de la manière dont mon nom figure au nombre des membres de l'Institut historique qui a déjà rendu tant de services à la science.

Comme les cotisations s'oublient, je préfère aux termes de l'article 55 des

statuts, la cotisation une fois payée; je joins donc ici la somme de quatre cents francs; je vous serai obligé de m'en faire parvenir un petit bout de reçu uniquement afin que je sois certain que ma lettre vous soit réellement parvenue.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de la haute considération et des sentiments affectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Cte DE LAS CASES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 4 FÉVRIER 1853.

Séance d'inauguration du nouveau local de l'Institut historique dans l'hôtel, n° 12, de la rue St.-Guillaume, faubourg St.-Germain.

Nous reproduisons cet extrait dans la livraison de janvier, quoique la séance, fixée d'abord au 25 du même mois, ait eu lieu le 4 février à cause du déménagement. Nos collègues pourront ainsi connaître, un mois plus tôt au moins, la nature des travaux auxquels s'est livrée la Société. Voici le programme de ces travaux portés à l'ordre du jour dans la lettre de convocation :

Lecture du procès-verbal de la séance précédente, de la correspondance et de la liste des livres offerts à l'Institut historique; admission de six candidats nouveaux. Lectures : 1° Souvenirs et portraits, Mémoire de M. l'abbé AUGER; 2° Notice historique sur le port de Cherbourg, par M. FRISSARD ; 3° *L'Empire, c'est la paix*, pièce de vers de M. Achille JUBINAL; 4° Coup d'œil historique sur l'Institution du ministère public en France (2me partie), par M. J. BARBIER; 5° Promenade aux enfers et aux Champs Élysées, par M. E. BRETON; 6° Numismatique et inscriptions cypriotes, par M. De Luynes, compte-rendu de M. HUILLARD-BRÉHOLLES; 7° l'Abbé de l'Epée et ses œuvres, par M. J. BERTHIER, sourd-muet, doyen des professeurs à l'Institut des sourds-muets; Compte rendu de M. N. DE BERTY; 8° Guillaume le Taciturne, par M. E. Mahon, compte rendu de M. H. HARDOUIN; 9° A Avisseau (le potier de Tours), pièce de vers de M. Léon PAULET; 10° Le siége d'Orléans, par les Anglais (1429), Mémoire de M. RENZI.

∴ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée, le 4 février, sous la présidence de M. le marquis de Brignole, président; plus de trente membres assistaient à cette séance parmi lesquels on remarquait deux membres correspondants; le premier de Passy et le second de la ville de Meaux. M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Il lit ensuite successivement une lettre de M. Barbier, qui s'excuse de ne pouvoir pas venir lire son mémoire; une autre lettre de M. le ministre de la justice qui envoie à l'Institut historique les comptes rendus généraux de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année 1850 (M. Henri Hardouin, rapporteur), et enfin une troisième lettre de

M. d'Epagny, chargé de faire le rapport sur l'ouvrage de M. d'Aussy, intitulé : *Précis historique et impartial de l'histoire de Napoléon.* A la suite de cette lecture, une discussion s'engage entre plusieurs membres. M. Breton pense que la lettre devrait être regardée comme un rapport ; d'autres membres pensent que l'ouvrage, quoique du domaine de l'histoire, se rapproche trop de la politique contemporaine, et que les discussions sur cette matière sont strictement défendues par nos réglements. M. Renzi fait observer à l'assemblée qu'il serait bon qu'elle se prononçât sur le renvoi de l'ouvrage à un autre rapporteur pour en rendre compte ; après avoir entendu l'avis émis par MM. l'abbé Auger, Gauthier-la-Chappelle, Breton et autres membres qui demandent un ajournement, le Président consulte l'Assemblée ; l'ajournement est prononcé à une très-grande majorité. Voici l'extrait de la lettre de M. d'Epagny, relative à l'ouvrage en question :

« J'éprouve une vive contrariété dans la circonstance présente, car je me trouve chargé d'un rapport que je ne puis faire malgré mon désir bien sincère d'être agréable à un littérateur aussi distingué et aussi rempli d'érudition que M. d'Aussy.

» Mais vous comprendrez aisément ce qui a dû m'arrêter, ainsi que beaucoup d'autres de MM. mes confrères qui avaient été comme moi tout disposés à remplir ce devoir.

» Nous avons en France aujourd'hui des hommes d'opinions opposées et l'Institut historique a pour première obligation *de n'en blesser aucune.* Ensuite, le même Institut historique défend par un de ses statuts formels de s'occuper de toute question politique ; or, les questions historiques sur lesquelles on est en dissentiment rentrent dans le cadre qui nous est défendu positivement. Dans le cas présent, les uns nient plusieurs points que d'autres affirment.

» Il est probable, et je n'en doute point pour mon compte, que ce travail de M. d'Aussy ne soit très-consciencieux ; mais il ne peut paraître *impartial* comme à lui à tous ceux qui le voient d'un point de vue différent.

» Il y a de plus, dans les œuvres qui agitent les esprits en sens divers, ce malheur qui les empêche d'être juges autrement que par *les préjugés nationaux d'avance établis généralement.* Or, avant un demi-siècle, il ne sera peut-être pas possible encore d'écrire une histoire critique ou élogiale de Napoléon Ier, à laquelle tout le monde ajouterait foi, à plus forte raison maintenant.

» Je ne serais point d'une sévérité si grande que M. d'Aussy sur certains faits que je ne voudrais pas analyser ; par exemple, je n'aurais pas le courage d'approuver la conduite de la nation anglaise avec Napoléon. — Je m'en rapporterais à un homme d'État de ce pays, M. Morrison, à qui je parlais de l'absence de générosité qu'avaient cru devoir montrer ses compatriotes, envers l'empereur qui s'était *livré à leur foi...* Il me répondit : « Nous avons fait une action utile pour
» nous, nous ne disons pas une bonne ni une belle action ; — peut-être n'était-il pas
» possible de nous dispenser de la faire, comme il nous serait impossible de la
» justifier au nom de l'humanité et de la dignité des Anglais... N'en parlons

» pas du tout, ce sera bien mieux. » Je pense que M. Morrison avait raison.

» Enfin, M. d'Aussy a-t-il fait cette réflexion : qu'il a pour confrère à l'Institut historique Napoléon III ? et pense-t-il que son résumé *impartial* ne lui paraîtrait pas aussi étrange qu'il lui semble naturel à lui M. d'Aussy ? Et quant à Hudson Lowe, bien que tout le monde trouve qu'il a parfaitement et scrupuleusement rempli sa mission, et en homme probe et dévoué, ne serait-il pas à craindre que l'on ne dise que ce n'est pas à un Français à lui en faire compliment devant son neveu Napoléon III ? Je réponds donc à M. le Président en l'engageant de prier M. d'Aussy de me donner une autre occasion de lui témoigner mes sympathies pour son talent, et que je m'emploierai alors pour lui de tout mon cœur. »

M. le secrétaire reprend la lecture de la correspondance ; lettre de M. le comte de Las Cases, sénateur, qui envoie sa cotisation à vie à l'administrateur. On vote des remercîments à M. le comte de Las Cases. On fait connaître ensuite à l'Assemblée la liste des ouvrages offerts à l'Institut historique pendant le mois ; des remercîments sont votés aux donateurs. On remarque parmi les livres offerts un volume de M. Carro, *sur le Château de Meaux et le cabinet de Bossuet ;* un autre volume des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun* (Meuse) ; *la Bibliothèque de la famille* (7 livraisons), par M. l'abbé Orse ; *une Notice historique sur le château de Boussac*, etc. Ces différents ouvrages ont été renvoyés à différents membres pour en faire des rapports.

M. Renzi communique à l'Assemblée la liste de six nouveaux candidats admis par les bureaux des classes dans l'ordre de leur présentation successive. Ces candidats sont : MM. le vicomte Félicien de Baroncelli-Javon, capitaine au 52e de ligne, auteur dramatique, reçu à la deuxième classe ; Latour, ancien magistrat, auteur de plusieurs ouvrages historiques, de Toulouse, reçu à la troisième classe ; Baron (Auguste), professeur ordinaire à l'Université de Liége, et membre de l'Académie royale de Belgique, reçu à la deuxième classe ; Ortille (Antoine-François), officier d'Académie, professeur au collége de Dunkerque, secrétaire-archiviste de la Société dunkerquoise, auteur d'ouvrages historiques, reçu à la première classe ; Diotallevi (l'abbé Vincent Basile), chapelain du prince Borghèse à Rome, et auteur de plusieurs ouvrages archéologiques, reçu à la deuxième classe ; le comte Edmond Le Poittevin de la Croix, président de l'Académie belge d'histoire, auteur de l'histoire de la ville de Lierre, reçu à la première classe.

M. le président invite les membres à prendre part au scrutin secret. Les six candidats sus-nommés sont successivement admis à faire partie de l'Institut historique en qualité de membres correspondants.

M. Renzi propose, aux termes de nos statuts, à l'Assemblée, la nomination des membres qui doivent composer les comités du journal, des travaux et du réglement ; mais attendu qu'il y a plusieurs lectures à faire, l'Assemblée décide que cette nomination aura lieu dans la prochaine séance. La liste des membres composant les bureaux des classes, est lue et approuvée.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Auger pour lire son mémoire intitulé : *Souvenirs et portraits*. Cette lecture intéressante est suivie de quelques observations que M. Auger a accueillies avec empressement ; son mémoire est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. Jubinal donne lecture de sa pièce de vers, intitulée : *L'Empire, c'est la paix*. Après cette lecture, plusieurs membres prennent la parole pour faire ressortir l'inconvénient qui en résulterait pour la société si on accordait trop de place à la poésie dans notre journal, consacré exclusivement à l'appréciation des matières historiques. La pièce de vers de M. Jubinal est renvoyée au comité du journal. M. Huillard Bréholles prend à son tour la parole pour lire son compte rendu sur la numismatique et les inscriptions cypriotes, par M. de Luynes ; quelques membres font observer à l'orateur qu'il serait utile d'ajouter à son rapport des détails qu'ils regardent comme étant du plus haut intérêt ; M. Huillard-Bréholles communiquera à l'Assemblée, à sa première réunion, le complément de son travail fort intéressant.

Lecture est faite par M. Jubinal de la pièce de vers de M. Paulet absent, adressée à Avisseau (le potier de Tours). Cette poésie qui a captivé l'attention de l'Assemblée a été renvoyée au comité du journal avec les mêmes observations qu'elle a faites précédemment. Il est onze heures, la séance est levée ; la distribution des jetons de présence s'est faite après. RENZI.

CHRONIQUE.

— Notre collègue, le docteur Josat, avait été envoyé en Allemagne par M. le Ministre de l'intérieur, pour étudier en ce pays tout ce qui se rapporte à la législation mortuaire, et aux institutions qui y ont été créées dans le but de prévenir les inhumations avant la mort réelle.

Le travail de M. le docteur Josat avait été adressé à l'Académie des sciences par M. le Ministre qui demandait à ce corps savant de lui faire connaître son jugement sur le mémoire de notre collègue.

L'Académie des sciences vient de répondre à M. le Ministre en couronnant l'ouvrage de M. Josat dans sa séance annuelle.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées par M. Bouthor, sous les auspices de la société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1852. Vol. in-4.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. Tom. 3, de la 3e série, 2me livraison. Valenciennnes, 1852.

Guillaume le Taciturne, prince d'Orange et des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à l'année 1584, par M. Eugène Mahon. Vol. in-12. Paris et Amiens, 1852.

Les Souvenirs, poésies du même auteur. Vol. in-12. Paris.

L'Album de Rome(en Italien), par M. de Angelis; plusieurs numéros.

L'Athenæum, journal anglais; plusieurs numéros.

Notes historiques sur la ville et le château de Boussac et la famille de Brosses, par Henri Aucapitaine; brochure avec gravures.

— *Les Métamorphoses d'Ovide*, troisième livre; traduction en vers, par M. Emile Agnel. Paris, 1852. Vol. in-8°.— (Hachette.)

Mémoire sur la constitution physique du calorique et sur sa prétendue force répulsive, par M. Maizières. *Mémoire* sur les étoiles filantes, par le même.

Essai d'une théorie sur la peinture d'une roue en mouvement.

Origine et développement du commerce du vin de Champagne.

Mémoire sur le paracasse, appareil infaillible et économique pour préserver de la casse et du coulage le vin de Champagne, à l'époque où il forme sa mousse, par le même.

Question malthusienne, par le même. *Vaisseau* aérien, par le même.

Economie politique; Mémoire sur le morcellement, par le même.

Météorologie; Mémoires sur les vents alizés, par le même.

De la législation sur les Brevets d'invention, par le même.

Catalogue raisonné des écrits de M. Maizière, par le même auteur.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, par M. Nicot.

Les Sociétés de crédit foncier, par M. Obriot.

Pau, les Pyrénées et la vallée d'Ossan, par M. de Paravey. Paris, 1852.

A Napoléon III, poésie de M. H. Galinier, ancien officier. Paris.

— *Notices sur le château de Meaux* et sur le cabinet de Bossuet, par M. Carro. Vol. in-18.

— *A sa majesté l'empereur Napoléon III.* Toulouse, par M. Achille Jubinal, député des Hautes-Pyrénées (poésie).

— *Quelques aperçus sur la rage et son traitement*, par le Dr Cyprien Czajewski; brochure.

— *Bulletin* de la Société de géographie, redigé par M. de la Roquette, secrétaire général de la commission centrale, 4e série, tom. IV, novembre 1852.

— *L'Institut*, journal universel des sciences et des sociétés savantes, numéros d'octobre, novembre et décembre 1852.

— *Exposé des travaux* de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hénaut, discours de M. Camille Wins (brochure).

— *De l'Industrie et de la littérature* dans le Hainaut, discours d'ouverture de la séance du 19 novembre 1851, par M. Wins, président de la même société.

— *L'Orient*, discours du même auteur prononcé dans la séance d'avril 1846 de la même société.

— *Du beau*, discours prononcé dans la séance de 1847, par le président de la même société.

— *Discours sur la phrénologie* appliquée à Napoléon, du même auteur, président de la même société.

— *De l'état actuel des lettres*, discours de M. Wins prononcé dans la même société en 1843.

— *De l'abstinence du samedi*, par le même auteur.

— *Les dernières années du parlement de Toulouse* de 1788 à 1794. — Esquisses historiques de la Révolution, par M. Amédée-Thomas Latour, ancien magistrat. Vol. in-8°. Toulouse, 1851.

— *Notice historique de l'école de Sorèze, sa fondation* par les Bénédictins, dom Hoddy, dom Fougeras et dom Despaulx ; sa direction sous les deux Jerlus, par le même auteur.

Bibliothèque de la famille, pour la moraliser, l'instruire, la récréer (publication par volumes de 250 pages environ).

1re Livraison, *Soliloques nocturnes dans un cimetière de Paris ;* 2e Livraison, *La pluralité des mondes;* 3e Livraison, *Souvenirs curieux des missions étrangères;* 4e Livraison, *l'Histoire du Protestantisme;* première partie (Allemagne et Suisse); 5e Livraison, *Deux croisades au moyen âge;* 6e Livraison, *Les travers de l'humanité ;* 7e Livraison, *l'Histoire du Protestantisme;* 2me partie (France et Angleterre), par M. l'abbé Orse. — 7 vol. in-8°.

— *Le Mercure de France;* revue universelle de la littérature et des beaux-arts, par M. G. Bonnefons, etc., 1re livraison.

— *Bulletin de l'Athénée du Beauvoisis;* 1er semestre 1852. Beauvais, 1852.

— *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie ;* tome IV. 1850-51-52. Amiens, 1852.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1852, numéros 2 et 3. Amiens, 1852.

— *Bulletin de la Societé libre d'Emulation* de Rouen, ses travaux pendant les années, 1851. 1852; Rouen, 1852.

— *Mémoires de la Société Philomatique* de Verdun (Meuse), tome 4e. Verdun, 1850.

Journal Arcadien (Giornale Arcadico), de sciences, lettres et arts; vol. 376, 377, 378. Rome, typographie des Beaux-Arts; vol. gr. in-8°, 1853.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE LA TURQUIE

DEPUIS L'EMPEREUR SÉLIM III JUSQU'A NOS JOURS (PREMIÈRE PARTIE).

Jamais les sciences et les arts des Européens, jamais leurs idées, leurs mœurs, leur civilisation enfin, n'ont exercé autant d'influence sur les peuples de l'Orient que depuis un siècle.

Tandis que le vaste empire russe embrasse tout le nord de l'Asie et côtoie dans une étendue très-considérable les frontières des provinces septentrionales de la Perse, de l'Inde et de la Chine, l'Angleterre a introduit, par le sud, jusque dans le cœur de l'Indostan, non-seulement ses comptoirs et son commerce, mais ses tribunaux et ses lois ; ses armées, que les indigènes composent en grande partie, l'ont presque entièrement conquis. Elle a, depuis, fait sentir le poids de sa puissance à l'Empire chinois et l'a contraint d'ouvrir plusieurs de ses ports aux navires de l'Europe. Les Américains des États-Unis entament en ce moment des négociations avec le Japon dans l'intérêt de leur navigation et de leur commerce, et il sera difficile à cet empire de continuer de se maintenir dans l'isolement qui constitue un des traits de sa politique.

L'Angleterre, la France, l'Amériquè, la Hollande, l'Espagne même, concourent à inoculer les idées civilisatrices parmi les îles si nombreuses de la Polynésie dont les indigènes étaient naguère dans l'état sauvage.

Enfin la France a principalement contribué à faire sortir l'Afrique de l'état de barbarie où elle végétait depuis tant de siècles. D'abord le séjour des Français en Égypte, bien que momentané, et, depuis, la conquête de l'Algérie, ont donné au nord de ce continent une forte et salutaire impulsion, et la civilisation ne saurait manquer d'y pénétrer avec le temps. Les Anglais qui possèdent la colonie du Cap, celle de Sierra Leone ; les Portugais qui sont à Loango, à Mozambique, pourront aussi concourir à cette œuvre salutaire.

Mais, parmi les nations de l'Orient, aucune n'a éprouvé, sous les rapports des mœurs et des principes d'administration, des changements aussi considérables que la Turquie. Ces changements se sont surtout fait remarquer depuis le règne de Sélim III. Mais pour bien connaître en quoi ils consistent, quels obstacles s'opposaient et s'opposent encore aux réformes, aux améliorations que le gouvernement de la Turquie s'efforce d'introduire dans toutes les branches du régime intérieur de l'État, il est nécessaire de remonter plus haut dans l'histoire de l'Empire ottoman. Il faut même exposer les principes de l'islamisme, dont

les lois religieuses gouvernent les populations musulmanes. En persuadant à ses sectateurs que Dieu l'avait chargé de convertir par le glaive les peuples à la loi qu'il proclamait, c'était leur promettre en quelque sorte la domination universel e.

De tous les événements qui se sont accomplis pendant le moyen âge, celui qui a le plus étonné et inquiété l'Europe, et qui semble même encore difficile à expliquer, c'est l'établissement et la propagation si prodigieusement rapide du culte institué par Mahomet. Mais cet étonnement doit cesser ou du moins beaucoup diminuer, si l'on examine les ressorts que cet habile législateur a su faire agir et les principes sur lesquels il a fondé sa religion.

Afin d'encourager les Arabes à ne redouter aucun péril et à supporter avec joie les fatigues de la guerre dans cette lutte contre le genre humain, Mahomet leur a livré les trésors, les richesses des nations qu'ils devaient conquérir, ainsi que leurs femmes et leurs filles, car sa loi permet la polygamie ; et tout musulman qui périt en combattant, doit, chose singulière, goûter au ciel les mêmes jouissances qu'on lui promet sur la terre.

Voilà donc les deux passions les plus fortes, les plus dangereuses du cœur humain qui sont excitées, exaltées par cette loi, par ces promesses : d'une part l'orgueil et l'esprit de domination, de l'autre l'appât des plaisirs sensuels.

Comment un peuple ignorant et pauvre, mais plein de vigueur et d'audace, n'aurait-il pas fait des efforts inouïs pour conquérir le monde et se gorger des biens qu'on offrait à sa convoitise. Comment les guerriers, propagateurs de l'islamisme, auraient-ils pu douter de la parole de leur prophète et des promesses d'Allah ? Chaque fois qu'ils se trouvaient en face des défenseurs d'un autre culte, d'un peuple qui répudiait sa loi, ils remportaient la victoire. Si quelquefois elle leur coûtait cher, le plus souvent ils n'avaient pour ainsi dire qu'à paraître pour dissiper les nuées de soldats énervés et sans courage qu'on leur opposait. Ces fertiles provinces, dont ils devaient être les dominateurs et les maîtres, ils en entraient effectivement en possession ; ces richesses, ces esclaves, ces femmes et ces filles dont ils devaient disposer, ils en étaient environnés. Ils trouvaient partout de l'or, des pierreries, des parfums, des palais somptueux.

D'ailleurs, la plupart des populations de l'Asie et de l'Afrique, qui étaient témoins de leurs prodigieux triomphes, sachant qu'il fallait adopter leur loi pour échapper à la mort ou à l'esclavage, s'empressaient d'embrasser l'islamisme, et dès lors elles luttaient de zèle avec les Arabes pour sa propagation. Ainsi des nations entières qui formaient de grandes monarchies, sont devenues leurs auxiliaires, et le nombre des sectateurs de Mahomet s'accroissait toujours par suite des invasions et des conquêtes.

Cependant l'Arabe, ce peuple qui était d'un caractère si âpre et si énergique, lorsqu'il est sorti de son pays, s'amollit au sein de fertiles provinces dont il s'était rendu maître ; il prit les vices des vaincus et serait peut-être devenu aussi faible qu'eux, aussi facile à subjuguer, si d'autres peuples d'une constitution vigou-

reuse, ayant embrassé son culte et ses lois, n'étaient venus en rajeunir, en retremper les sectateurs. Les Tartares, ces habitants des plateaux et des montagnes de l'Asie centrale, les Turcs surtout, sont venus prêter leur appui au chef des musulmans, au khalife, mais en partageant ou plutôt en usurpant son autorité, en gouvernant en son nom les populations conquises.

Les tribus si nombreuses des Tartares, qui ont à leur tour ravagé le monde, formèrent différent États à côté du vaste empire fondé par Gengiskan. L'un de ces Etats, soumis à la dynastie des Seldjoukides, comprenait l'Asie mineure dans ses provinces. Il fut attaqué et renversé par un descendant de Gengiskan ; mais, sur ses débris, un émir turc, son fils Osman ou Othman et leurs descendants qui avaient embrassé l'islamisme, sont parvenus à reconstituer dans cette partie de l'Asie un autre empire qui s'est étendu sur la Syrie, sur le nord de l'Afrique, et qui a pris pied en Europe, en s'emparant de Constantinople et des provinces qui appartenaient encore à l'empire grec. C'est ce que nous nommons la Turquie ou l'Empire ottoman. C'est lui qui, depuis la chute des khalifes et de la puissance si vaste des dynasties de Gengiskan et de Tamerlan, a fait trembler l'Europe et qui l'aurait mise encore en grand péril, si des schismes religieux n'avaient séparé de lui la Perse et d'autres Etats musulmans.

Comme les Arabes, les Turcs avaient une excellente cavalerie. Mais, habitués à combattre à cheval, ils manquaient d'infanterie. Ils trouvèrent un ingénieux moyen d'en former une. Par suite de leurs premières conquêtes, ils avaient entre les mains beaucoup d'enfants mâles des chrétiens et des Juifs dont ils s'étaient rendus maîtres. Ils élevèrent ces enfants dans les lois et le culte musulman ; et lorsqu'ils en eurent fait de véritables Turcs, ils en composèrent des corps (ortas), destinés à combattre à pied. Ils les nommèrent *Yenitcheri*, que nous appelions Janissaires. Ces soldats bien armés, bien exercés, soumis à une discipline sévère, sont bientôt devenus une infanterie formidable. Elle fut entre les mains des sultans de Turquie, un moyen presque infaillible de triompher des Chrétiens qui avaient dans leurs guerriers bardés de fer une forte et pesante cavalerie ; mais leur infanterie était nulle, ne consistant qu'en de pauvres serfs ou colons mal armés et dépourvus d'instruction militaire. D'ailleurs cette milice informe était rarement conduite hors de son pays.

A cette supériorité dans l'organisation des armées turques sur celle des armées ennemies, si nous joignons l'exaltation du fanatisme religieux, l'ardente soif du pillage, l'habitude de vaincre, on ne sera pas surpris que, vers la fin du moyen âge et même pendant quelque temps après l'introduction de la poudre à canon en Occident, les troupes ottomanes aient continué à l'emporter sur celles qu'on leur opposait. Parmi les causes auxquelles on doit attribuer les succès des guerriers musulmans, il en est une que nous n'avons pas encore signalée ; c'est l'unité de pouvoir qui existait entre les mains de leurs sultans qui, pendant longtemps, ont dirigé eux-mêmes leurs armées. Chefs de la religion, investis de l'autorité spirituelle et temporelle, ils commandaient à leurs sujets au nom de la divinité

dont ils disaient exécuter les ordres, et ils les jugeaient sans appel. Ils avaient sur eux droit de vie et de mort.

C'est du règne de Sélim II, successeur de Soliman le Magnifique, contemporain de François Ier, que date le commencement de la décadence de l'Empire ottoman. Sélim se renferma dans l'intérieur du sérail, s'y livra à la mollesse et même à l'ivrognerie ; il devint un objet de mépris pour ses sujets. Jamais il ne commanda ses armées, et l'usage des premiers monarques ottomans de présider aux opérations militaires fut abandonné. L'esprit belliqueux se perdit peu à peu, non-seulement chez les sultans, mais chez la plupart des visirs, des généraux, ainsi que dans l'armée.

Désormais les intrigues du sérail, l'influence des femmes et celle des eunuques disposèrent des emplois, des dignités. Il fallait les acheter par des présents, non par des preuves de capacité et de bravoure. Tout Musulman, quels que fussent son éducation et ses antécédents, s'il était riche, ou si un banquier arménien ou juif (saraf) voulait lui avancer une forte somme à gros intérêts, pouvait obtenir un gouvernement, un pachalik ou telle autre place importante qui n'exigeait pas de grade dans l'*uléma*. Les places étant ainsi à l'enchère, il suffisait ordinairement d'en offrir davantage que ses compétiteurs pour être préféré. Le pachalik obtenu, le titulaire, muni de son firman d'investiture, s'installait dans son gouvernement où il cumulait les pouvoirs de commandant militaire, de chef de l'administration civile, de celle des finances chargée de la levée des impôts. Dès lors le pacha n'avait qu'une pensée, qu'un but : tirer le plus d'argent possible de ses administrés afin de rembourser son saraf et de s'enrichir lui-même ; et dans ses extorsions il devait se hâter, car, au bout de l'année, il pouvait être remplacé. Qu'on juge par là de l'épouvantable arbitraire qui pesait sur les populations, non-seulement sur les *raïas*, mais sur les Turcs eux-mêmes.

Il est vrai que le corps des janissaires, jadis si bien discipliné et si redoutable pour l'ennemi, savait faire entendre ses plaintes et même ses caprices ; mais ses intérêts n'étaient pas ceux du bien public et de la justice ; ils consistaient à extorquer de fortes gratifications, soit lors de l'avénement des sultans au trône, soit lors des entrées en campagne ou de la distribution du butin. Quand les janissaires étaient mécontents, ils s'ameutaient et forçaient souvent le sultan à sacrifier son visir, ses ministres, et on ne pouvait apaiser cette soldatesque que par leur supplice. Ce corps était devenu, comme les légions dans l'empire romain, le maître de l'État, car il en était venu à déposer le sultan lui-même. Il avait des liaisons intimes et secrètes, d'une part avec les *ulémas*, c'est-à-dire avec les *imans* et les juges, et de l'autre avec la populace, beaucoup de gens du peuple étant inscrits sur les contrôles des janissaires sans quitter leurs métiers et leurs boutiques. Si on différait au sérail d'obéir à leurs injonctions, ils avaient un singulier moyen de forcer le sultan d'y souscrire ; ils mettaient le feu à un quartier de la capitale, et ils proclamaient leurs prétentions au milieu du tumulte causé par les incendies.

Encore si le chef de l'État avait reçu une éducation forte et s'il eût été pourvu d'une solide instruction; si, avant de parvenir au trône, il avait appris à connaître les besoins de ses sujets, à déjouer les intrigues qui pouvaient les compromettre; mais cela était devenu impossible depuis que les sultans, confinés dans leur sérail, se défiaient de leurs parents, de leurs fils même. Quand ils leur laissaient la vie, ils les tenaient enfermés dans des appartements secrets, où il était défendu de les visiter et où ils ne communiquaient qu'avec les esclaves chargés de les servir. Ainsi lorsque l'un d'eux parvenait au trône, i était dans l'ignorance la plus profonde, et incapable de tenir et de diriger les rênes de l'État.

Tandis que les janissaires et les autres troupes de l'empire turc perdaient leur antique discipline et leur ardeur martiale, ils conservaient leur manière de combattre, où le défaut d'ordre et de science stratégique était jadis suppléé par une rare intrépidité due au zèle religieux et à l'exaltation des passions que leur prophète avait su enflammer.

Mais il s'opérait en même temps un changement capital dans les armées de États européens. Après que l'emploi de la poudre à canon eût été introduit, et surtout lorsque les monarques chrétiens, à dater du xv[e] siècle, eurent organisé et soldé sur leurs propres revenus des corps de troupes régulières, ils cessèrent de convoquer les bans et arrière-bans de leurs grands vassaux, dont ils se défiaient et dont ils cherchaient depuis longtemps à restreindre la puissance. Ces nouveaux corps de troupes, maintenus toujours sur pied, s'exerçaient sans cesse sous les yeux d'officiers jaloux de montrer leur capacité. De là naquit la tactique moderne et l'art militaire fut porté peu à peu à cet état de perfection dont on n'avait aucune idée dans le moyen âge. Depuis, le gain des batailles dépendit surtout de l'habileté des généraux à diriger les savantes manœuvres de ces régiments qui combattent et se meuvent comme un seul homme, de ces formidables machines de guerre contre lesquelles viennent échouer et se fondre des troupes qui agissent sans ordre et sans concert.

En un mot, les armées turques, qui s'étaient si longtemps montrées si supérieures aux troupes des chrétiens dont l'infanterie n'avait aucune consistance, ces armées devinrent, sans que les sultans ni leurs ministres en eussent conscience, d'une telle infériorité sur les champs de bataille, que la victoire, qui leur avait presque toujours été fidèle, les abandonna pour suivre désormais les étendards de leurs ennemis.

Alors les sultans ne purent plus balancer la fortune des czars de Russie ni de la maison d'Autriche.

C'est le règne d'Abdul-Hamid qui a préparé celui de Sélim III, le premier monarque ottoman qui ait osé entreprendre les réformes et les changements qu ont été continués par ses successeurs; mais ces essais ont coûté la vie à Sélim.

Le sultan Abdul-Hamid, d'un caractère doux et porté à la bienfaisance, loin de confiner son neveu, le prince Sélim, dans un appartement retiré du sérail

selon la coutume établie, voulut lui servir de père et lui laissa une entière liberté dont le jeune prince profita pour converser avec des Européens instruits.

Parvenu au trône, Sélim (1) fut bientôt convaincu que les désastres répétés des armées ottomanes, dont les soldats ne manquaient pas d'intrépidité, provenaient de leur indiscipline et de leur inexpérience. Il vit qu'il était impossible à des troupes combattant sans ordre et sans ensemble, de résister à des armées dressées aux manœuvres de la tactique moderne. Déjà, sous Abdul-Hamid, on avait essayé de plier les janissaires et quelques autres corps aux exercices militaires; mais on n'avait pu y parvenir. Les janissaires se soulevaient contre leurs instructeurs, prétendant conserver leur ancienne manière de combattre.

Il ne restait donc plus qu'un parti à prendre : c'était de former de nouveaux corps à ces manœuvres auxquelles les anciens n'avaient pu s'assujettir. D'abord quelques compagnies de canonniers, de bombardiers et de fusiliers furent exercées à l'européenne par un Anglais nommé *Inglis Mustapha*. Une école de marine, précédemment fondée par le baron de Tot, fut réorganisée; on fit construire des vaisseaux de guerre par des ingénieurs français et suédois. Des casernes s'élevèrent sur de nouveaux plans et la fonderie de *Top-Kanè*, sous la direction d'officiers français, cessa de couler ces canons d'une dimension colossale dont le service était si difficile et si lent.

La Servie était soulevée : les révoltés, ayant à leur tête George Pétrowitz dit le Noir, exposaient à l'invasion de l'étranger cette partie des frontières de l'Empire. Sélim ordonna de diriger une armée sous les murs d'Andrinople et prescrivit au gouverneur de la Karamanie, Hadji-Pacha, d'incorporer dans les régiments récemment organisés à l'européenne, sous le nom de *Nizam-Djedid*, les recrues au-dessous de 25 ans, et de les envoyer à Constantinople, pour de là être dirigées sur la seconde capitale de l'Empire. Mais lorsque les commissaires envoyés pour préparer les logements à ces nouvelles troupes qui étaient en route, arrivèrent à Andrinople, les habitants excités par les janissaires, après avoir chassé les commissaires, marchèrent en armes contre les troupes qui s'avançaient sous les ordres de Hadji-Pacha et les forcèrent de se retirer à Sélivria.

L'insurrection était sur le point de s'étendre à Constantinople. Pour l'apaiser on fut contraint de renvoyer en Asie la plupart des nizam-djedid. Mais quelques compagnies avaient été placées dans les forts et les batteries du Bosphore, où se trouvaient des soldats appelés *yamaks*. On espérait, en réunissant ces corps dans les mêmes casernes, inspirer aux yamaks le goût des exercices auxquels se livraient les troupes nouvelles et les incorporer avec elles; mais des intrigues parvinrent à mettre la désunion entre les deux corps. Lorsque Mahmoud-Effendi se présente pour acquitter leur solde et leur porter l'uniforme des nizam-djedid, ils se soulèvent, massacrent Mahmoud, et plus nombreux que les

(1) Abdal-Hamid avait deux fils, Moustapha et Mahmoud; mais ils étaient trop jeunes alors pour que leur père osât leur confier le gouvernement de l'empire.

nizam-djedid, les chassent de tous les forts. Ensuite ils se rassemblent, mettent un Kabatchi-Oglou à leur tête et marchent sur Constantinople. Les nizam-djedid ayant été consignés dans leurs casernes, Kabatchi-Oglou ne trouve pas de résistance. Ayant réuni à sa troupe huit cents janissaires et deux cents *Topjis*, il les excite à détruire les nizam-djedid et à punir les ministres qui les avaient institués. La populace s'assemble en foule, recherche les proscrits, en massacre plusieurs. Quelques-uns se réfugient dans le sérail. Sultan Sélim refuse de les livrer; mais le *Bostangi-Bachi* supplie son maître à genoux de ne pas exposer sa vie pour le défendre. On l'égorge et l'on joint sa tête à celles des autres victimes. Sélim est contraint de supprimer les nizam-djedid. Mais ces concessions ne satisfont pas les rebelles, excités par les ennemis secrets des innovations. Ils réclament à grands cris la déposition du sultan. Le Mouphti donne un *Fetwa* dont l'ambiguité est considérée comme un consentement; il ose se présenter à Sélim et lui déclare que le peuple a prononcé sa déchéance. Le sultan, voulant éviter une nouvelle effusion de sang, se retire et embrasse son successeur Moustapha, l'aîné des fils d'Abdul-Hamid. Sélim, dans sa retraite, vit souvent Mahmoud, frère du nouveau sultan, et fit son éducation politique. Il parvint à convaincre ce jeune prince que les réformes et les innovations, qu'il avait voulu opérer, étaient le seul moyen de sauver l'Empire.

Le sultan dépossédé avait encouru la haine d'une grande partie de la population et de beaucoup de personnages qu'un fanatisme aveugle attachait aux anciens usages; mais il avait aussi des partisans, même parmi les hauts fonctionnaires. Dans ce nombre se trouvait le pacha de Roustchouk, le fameux Moustapha-Baïractar, ennemi secret de ceux qui avaient provoqué la déchéance de Sélim. Dans son projet de le rétablir sur le trône, il se concerta avec le Kaïm-mekan qui venait d'être destitué par l'influence encore toute-puissante de Kabatchi-Oglou. Il parvint aussi par ses émissaires à disposer le grand visir à renverser les principaux auteurs de la révolution, surtout ce Kabatchi, dont l'insolence était intolérable. Ayant ainsi préparé ses voies, il marcha sur Constantinople avec une avant-garde de quatre mille hommes, mais qui était suivie à distance par le reste de ses troupes. Il envoya des cavaliers surprendre Kabatchi à Fanaraki sur le Bosphore. La tête du séditieux fut portée à Baïractar, et son armée poursuivit sa marche sur Constantinople. Le sultan Moustapha, n'ayant que peu de forces à lui opposer, consentit à licencier les yamaks, à destituer le mouphti et quelques autres fonctionnaires. Tout paraissait terminé; mais Baïractar profitant de l'absence du sultan, qui s'était rendu dans un de ses kiosques, convoque les conjurés, fait prendre les armes à ses troupes et leur ordonne de conduire au sérail le *sandjak-chérif* (l'étendart de Mahomet) qu'il avait ramené de Roustchouk. A l'aspect de l'étendart sacré, l'entrée de la première cour du sérail s'ouvre; mais on veut interdire l'entrée de la cour intérieure. Cependant Moustapha revient en hâte au sérail. Instruit par les cris des conjurés qu'on veut rétablir Sélim, il fait dire qu'on attende un moment et qu'on

va le chercher. Pendant cet intervalle, on court égorger le prince, et Moustapha s'adressant aux séides qui venaient d'exécuter ses ordres : « Remettez, leur » dit-il, Sultan-Sélim au pacha de Roustchouk, puisqu'il le demande. »

Baïractar accourt pour saluer son maître; mais ne voyant qu'un cadavre : » Malheureux, qu'ai-je fait, s'écrie-t-il. » Il se précipite sur ce corps inanimé et s'abandonne au désespoir. Mais le capitan-pacha, Séïd-Ali, craignant les conséquences de cette inaction, relève Baïractar : « Pacha, dit-il, vengeons Sultan-» Sélim et surtout sauvons son cousin Mahmoud ! » Baïractar s'élance suivi des soldats; on arrête Moustapha, on cherche Mahmoud et on le trouve enfin. Dès qu'il paraît, Baïractar le salue du titre de *Padishah* et se prosterne devant lui. Mahmoud s'empresse de le relever, le proclame son libérateur et le nomme grand visir.

Les événements nombreux et importants qui ont rempli le règne de Mahmoud sont si récents et si connus que nous n'insisterons que sur ceux qui ont rapport aux réformes et aux institutions que ce monarque, reprenant l'œuvre de Sélim, s'efforça d'introduire dans ses États.

Devenu tout-puissant, Baïractar proposa et fit adopter par les ayans ou notables, convoqués des diverses provinces, la création de bataillons modèles, sous le nom de *Seïmens*, dans lesquels il incorpora les soldats licenciés du nizam-djedid. Mais la haine que les anciens corps militaires portaient à ceux-ci, rejaillit sur les *Seïmens*, et Baïractar ayant imposé avec dureté ses nouveaux réglements, un soulèvement presque général des troupes et du peuple fit éclater dans la capitale une lutte sanglante qui se prolongea pendant deux jours. Un vaste incendie allumé par les insurgés, et dans lequel Baïractar périt, menaça de dévorer Constantinople. Mahmoud qui, du haut des remparts du sérail, contemplait cet horrible spectacle, ordonna de cesser la lutte et de réunir tous les efforts pour arrêter les progrès du feu. Heureusement on obéit; mais il fut obligé de supprimer les *Seïmens* et de dissimuler son ressentiment contre les janissaires. Bien plus, comme on menaçait de le détrôner pour rétablir Moustapha, il se vit contraint de céder aux conseils de ses ministres, et la mort de son frère fut résolue.

C'est à cette époque que Méhémet-Ali, gouverneur de l'Egypte, s'empara, sur la ruine des Mamelouks, d'une autorité jusque là balancée par ce corps militaire. Il put dès lors s'occuper librement d'organiser une armée régulière dans son gouvernement.

Cependant Mahmoud, persistant dans ses projets de réforme, s'efforçait de les introduire dans le corps même des janissaires ; mais la révolte du fameux Ali, pacha de Janina, et bientôt après le soulèvement général des Grecs auquel il contribua, absorbèrent d'abord l'attention du sultan. Confirmé, par les incidents mêmes de cette nouvelle guerre, dans la nécessité de changer son système militaire, et s'étant assuré du concours des premiers fonctionnaires de l'Etat, même de quelques-uns des chefs des janissaires, il fit lire et promulguer une ordonnance

portant formation d'un corps régulier tiré des *ortas* des janissaires et qu'on nomma *Ekindjis* (soldats actifs ou mobiles); elle en prescrivit aussi l'instruction militaire.

Les premières leçons d'exercice furent données d'abord aux officiers du nouveau corps par des instructeurs venus d'Egypte ; mais, à cet aspect, les nombreux ennemis de tout changement commencèrent à murmurer. Malgré une proclamation du grand visir, Muhamed Selim, démontrant la nécessité et la légalité de l'ordonnance, les mécontents se rendirent en foule sur la place de l'*Et Meidan* dans la nuit du 16 juin 1826. Une de ces hordes furieuses alla piller l'hôtel de l'aga des janissaires qui par bonheur était absent ; c'était un partisan de la réforme. Au point du jour la plupart des soldats de ce corps sont réunis autour de leurs *kasans* (marmites). Secondés par la populace, les rebelles se répandent dans la ville poussant des cris de mort contre les ministres ; ils veulent la tête de tous ceux qui ont conseillé l'ordonnance. Le grand visir annonce qu'on emploiera la force pour les réduire. Il se rend dans un des édifices du sérail indiqué pour le rendez-vous général, et bientôt y arrivent en foule les soldats de marine, les mineurs, l'artillerie avec ses canons ; puis des ulémas, des effendis, des *softas* (étudiants). On se presse autour du grand visir. Le sultan qui était à *Bechiktach* revient au sérail, et, par une vive allocution, excite l'enthousiasme de ses défenseurs. On sort l'étendart de Mahomet. Des crieurs parcourent la capitale appelant tous les musulmans à la défense du souverain et de l'étendart sacré. A leur voix, la grande majorité de la population accourt sur la place du sérail : on lui distribue des armes ; l'on se rend à la mosquée *Ahmed*, choisie pour quartier général, et de là on part pour marcher contre les rebelles qui bientôt sont refoulés dans l'Et-Meidan dont ils barricadent les issues. Avant de commencer l'attaque, on offre l'*aman* (le pardon) aux janissaires s'ils se soumettent. Ils refusent, et le feu commence. Le canon ayant brisé une des portes de la place, les assaillants y pénétrent. Les janissaires se réfugient dans leurs casernes ; mais bientôt incendiées et criblées par la mitraille, la plupart de ceux qui s'y trouvaient périssent ; les rebelles qui veulent échapper aux flammes sont emprisonnés ; le soir plusieurs sont mis à mort.

Le châtiment des janissaires fut appris sans murmure et même avec satisfaction. Dès le lendemain un *hatti-chérif* prononça leur abolition et les gouverneurs des provinces eurent ordre d'en opérer l'exécution. La tranquillité fut bientôt rétablie dans Constantinople.

Voilà par quel coup de vigueur, mais qui n'était pas sans péril, Sultan Mahmoud parvint à l'accomplissement de ses desseins. Peu de ses défenseurs avaient péri. Dans la milice insurgée cinq à six mille hommes ont été tués dans l'action, quinze mille furent exilés en Asie.

Parmi les autres corps militaires, il n'y eut que les *spahis* de supprimés (1), mais tous furent soumis à une réorganisation.

(1) Leurs fiefs militaires furent réunis au domaine de l'État.

On supprima aussi les derviches *Bektachis*, étroitement liés aux janissaires dont ils avaient béni la milice lors de sa création.

Désormais officiers et soldats, stimulés par l'exemple du souverain qui, une cravache à la main, et revêtu d'un uniforme égyptien, assistait aux manœuvres, rivalisèrent de zèle dans l'étude des exercices exécutés d'après le *Manuel du Soldat*, traduit du français en turc.

Sultan Mahmoud délivré, quelque temps après, par la paix d'Andrinople avec la Russie, et par celle où il reconnut l'indépendance de la Grèce, des inquiétudes causées par les guerres qui avaient mis son empire en grand péril, continua l'organisation de ses troupes régulières et commença à introduire dans l'administration et dans la vie civile les usages des peuples chrétiens. Il donna des fêtes, des bals, des concerts à l'européenne, et il établit des lazarets contre la peste, malgré le dogme du fatalisme dont les musulmans sont imbus.

Cela devait arriver. Il y a une liaison naturelle, une dépendance évidente entre tous les éléments de la civilisation. Lorsque les hommes encore dans la barbarie et l'ignorance, tels que les Turcs, sentent enfin le besoin de connaître nos sciences, les procédés de nos arts et de notre industrie qui assurent notre supériorité, afin de pouvoir nous résister et lutter avec nous à forces égales; lorsqu'ils s'entretiennent avec des Européens instruits, entendent les leçons de nos officiers et de nos ingénieurs, non-seulement ils sont initiés dans la connaissance des mathématiques, ils acquièrent des notions de physique, de chimie et de leurs nombreuses applications; mais tout un monde nouveau s'ouvre à leurs yeux étonnés. Nos lois, nos coutumes, nos idées de justice, nos sentiments d'humanité pénètrent peu à peu dans leur intelligence et dans leurs cœurs. Ceux qui ont écouté ces discours, assisté avec intérêt à ces conversations, c'est-à-dire ceux qui sont perspicaces et doués d'un sens droit comme il y en a parmi eux, reconnaissent que nous avons beaucoup avancé dans la voie du bien et du progrès, que nous avons obtenu de grandes améliorations, de grands succès, non-seulement dans nos moyens d'action sur la matière, mais dans la législation, dans la politique, dans l'administration des États et dans les relations sociales.

Et ce n'est pas seulement par nos ingénieurs et nos officiers qu'ils ont acquis ces connaissances nouvelles, mais par les légations et les négociants qui résident au faubourg de Péra et qui ont nécessairement quelques rapports avec Constantinople. C'est de Péra surtout que se sont introduits dans cette capitale quelques rayons de la lumière civilisatrice. Les habitants de plusieurs autres villes de la Turquie, où résident des commerçants européens, telles que Salonique, Smyrne, Bairout, etc., ont également acquis quelques commencements de civilisation; mais le fond des populations musulmanes en Asie Mineure, en Syrie et ailleurs, qui voient rarement des Européens, des infidèles, des *giaours*, est resté à peu près tel qu'il était jadis.

Aux pertes que l'Empire ottoman venait d'éprouver les années précédentes, 1830 ajouta celle de l'Algérie.

Les événements les plus importants qui ont signalé les dernières années du règne de Mahmoud, ont été produits par les démêlés qui se sont élevés entre sa hautesse et le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali ; démêlés qui, comme on sait, ont dégénéré en une guerre ouverte.

Malgré les efforts tentés par la France et la Russie pour obtenir une suspension d'hostilités, le fils de Méhémet, Ibrahim pacha pénétra dans l'Asie Mineure par la Syrie, prit les villes de Magnésie, de Kutahié, et même celle de Smyrne reconnut un moment son autorité. Méhémet élevait ses prétentions avec ses succès. Enfin sur les instances des ambassadeurs européens, Ibrahim consentit a évacuer l'Asie Mineure, moyennant l'investiture des pachaliks de la Syrie en faveur de son père. On discuta pour celle d'Adana ; des troupes russes avaient débarqué sur la côte d'Asie en face de Thérapia, et Mahmoud, rassuré par leur présence, résistait à cette cession ; mais enfin il accorda à Méhémet l'administration de ce district. Toutefois la Russie, avant de rembarquer ses troupes, obtint de la cour ottomane un traité d'alliance offensive et défensive pour huit ans, portant que les Dardanelles seraient fermées à toute nation en guerre avec le czar.

S'il était besoin d'une nouvelle preuve de la grande supériorité des armées disciplinées et manœuvrières sur des masses confuses et désordonnées, on la trouverait dans ces batailles gagnées par Ibrahim sur les troupes ottomanes. Depuis plusieurs années, Méhémet-Ali, délivré du seul obstacle qui pouvait s'opposer à ses desseins par l'anéantissement des mamelouks, était parvenu à compléter avec ses différents corps réguliers une armée capable de se mesurer avec des troupes européennes ; mais le sultan, au milieu des embarras de tout genre dont il était environné, n'avait pu former encore qu'un petit nombre de régiments bien exercés. Or, il y a une énorme différence entre une armée complétement organisée, qui manœuvre avec aisance et dont tous les corps ont confiance dans leur mutuelle valeur, et une armée en voie de formation, mais dont la majeure partie sont des recrues dépourvues d'instruction et d'expérience.

Comme nous l'avons dit, l'ambition de Méhémet-Ali croissait avec ses succès. Il est probable que si les puissances de l'Europe n'avaient pas arrêté son vol, et ne l'avaient forcé de se contenter du gouvernement héréditaire de l'Egypte dans sa famille, il se serait élevé jusqu'au trône de Constantinople, et les Arabes, dont la race domine en Afrique, auraient reconquis le rang et la suprématie qu'ils possédaient parmi les musulmans comme fondateurs de l'islamisme.

Donnant toujours des soins assidus à ses plans de réorganisation, le sultan créa dans les provinces des milices permanentes pour remplacer les anciennes levées en masse, ouvrit des écoles pour l'instruction théorique des officiers et sous-officiers. C'est alors que pour la première fois il voulut entretenir près des cours de l'Europe des ministres permanents. Il accrédita auprès du gouvernement français Reschid-Effendi, qui depuis a rempli avec éclat un rôle important en Turquie.

En juillet 1836, contrairement à une loi du Prophète, il fit placer dans les

casernes son portrait auquel on dut rendre les mêmes respects qu'à sa personne ; et pour étouffer tout commentaire séditieux, les mesures les plus sévères furent prises par la police. Enfin les sultanes assistèrent dans des chars magnifiques, mais toutefois garnis de grillages dorés, à l'inauguration du nouveau pont de Galata. C'est monté sur un navire à vapeur autrichien, que Mahmoud revint au sérail d'un voyage qu'il fit à Nicomédie; et le fléau de la peste ayant éclaté dans l'empire, il étendit à tous les ports l'établissement des lazarets. Mais en même temps il recommanda à ses sujets musulmans de suivre exactement les préceptes religieux sur les cinq *namas* ou prières du jour.

En 1837, il voulut, à l'instar des souverains d'Europe, et aussi des premiers monarques ottomans, parcourir plusieurs provinces de ses États. Il partit à la fin d'avril et visita ses places fortes sur le Danube et la mer Noire.

« La tournée du sultan dura plus d'un mois : dans toutes les villes qu'il parcourut, il inspecta les casernes, les magasins militaires, les fortifications, les mosquées et les hôpitaux. Partout il ordonna des constructions nouvelles ou des améliorations ; il fit manœuvrer les milices régulières et distribua des présents à leurs chefs. Accessible à tous ses sujets, il s'informait de leurs besoins, écoutait avec bonté leurs plaintes. Enfin il fit donner lecture aux autorités religieuses et civiles d'un firman portant en substance que son unique désir était de voir la tranquillité rétablie dans son empire, et la plus parfaite harmonie régner entre toutes les classes de ses sujets, *sans distinction d'origine, ni de culte ;* que c'était là le but essentiel de son voyage, et qu'il appelait tous les notables et les hommes instruits à concourir avec lui au maintien de l'ordre public, premier fondement du bonheur des nations. »

Tandis que Mahmoud, continuant le cours de ses réformes administratives, venait de former une commission pour chercher les moyens de favoriser le commerce, l'industrie et l'agriculture, et d'ordonner de préparer un code de lois afin de suppléer à l'insuffisance du Coran, il apprit que Méhémet-Ali avait déclaré que désormais il ne paierait plus aucun tribut, et qu'il se regardait comme souverain indépendant de l'Egypte, de l'Arabie et de la Syrie.

La paix entre le sultan et le pacha d'Egypte n'était en réalité qu'une trêve imposée par les puissances étrangères. Elles obligèrent alors Méhémet, sinon à renoncer à ses prétentions, du moins à les modifier, et en effet il envoya à Constantinople un million de thalaris à compte sur le tribut, et les hostilités demeurèrent suspendues entre les deux armées campées dans le voisinage d'Adana. Mais chacune recevait de nombreux renforts.

Bientôt après l'armée turque ayant passé l'Euphrate à Nézib, excitant à la révolte les populations de la Syrie, Ibrahim, dont les troupes étaient réunies et ne demandaient que le combat, fit ses dispositions pour livrer bataille, et en effet, ayant tourné le camp du séraskier et s'étant emparé d'une colline qui le dominait, il foudroya l'ennemi. La cavalerie égyptienne pénétra dans son camp et toute l'armée ottomane fut mise en pleine déroute.

Le 8 juillet, la nouvelle de la bataille de Nézib et de la défaite de l'armée parvint à Constantinople; mais le sultan Mahmoud n'éprouva pas le chagrin de l'apprendre. Depuis huit jours il était mort. Son décès, annoncé par les crieurs publics, fit quelque diversion au désastre nouveau dont la Syrie venait d'être le théâtre. Les deux gendres du monarque défunt, Khalil et Saïd Pacha, se rendirent auprès de son fils aîné *Abdul-Medjid*, pour lui annoncer que son père avait cessé d'exister. Le jeune sultan vint au sérail assister à la cérémonie des funérailles qui furent faites avec pompe.

A peine dans le cours des siècles passés trouverait-on un second exemple d'un jeune prince qui soit monté sur le trône dans des circonstances aussi critiques : un vassal aussi puissant qu'ambitieux, vainqueur de ses armées, qui d'un moment à l'autre peut menacer sa capitale. La flotte ottomane qui vient de mettre à la voile pour combattre celle des Égyptiens, trahie par son amiral, entre dans la rade d'Alexandrie et se réunit à celle de l'ennemi. Des voisins redoutables, attentifs à tous ces désastres, prêts à en profiter pour envahir les provinces (1). A l'intérieur, de nombreux ennemis des innovations introduites par ses prédécesseurs ; innovations qui sont contraires aux mœurs des peuples musulmans, à l'esprit même de leur loi religieuse, et pourtant d'une indispensable nécessité. Enfin tous les obstacles qui surgissent au sein d'un régime de transition, entre les décombres d'un édifice qui s'écroule de toutes parts, et les matériaux encore informes d'un nouvel édifice dont les fondements sont à peine posés. Pour conjurer tous ces périls, pour vaincre tous ces obstacles, un souverain à peine âgé de dix-sept ans.

Cependant ce jeune prince, secondé par le grand visir Khosrew Pacha et par Réschid Pacha dont l'esprit était imbu des sciences et des usages de l'Europe, annonça avec résolution qu'il marcherait sur les traces de son père et de son grand oncle Sélim, et qu'il continuerait l'œuvre qu'ils avaient entreprise, la régénération de l'Empire ottoman. Pour l'accomplir il se présenta à ses sujets et aux peuples de l'Europe avec une intelligence peu commune et déjà formée, un cœur droit, plein de patriotisme et en même temps d'un ardent amour de la justice et de l'humanité.

En effet, quatre mois à peine après son avénement, il convoque dans les jardins du palais impérial de Top-Kapou (2), les grands dignitaires et fonctionnaires de l'État, ministres, généraux, ulémas, et les ambassadeurs des puissances européennes. Des troupes nombreuses environnent le trône. Dès qu'Abdul-Medjid s'y est placé, le ministre des affaires étrangères, Reschid Pacha, lit à haute voix le

(1) Toutefois Méhémet-Ali ne put tirer de ses victoires tous les avantages qu'il s'en était promis. Ayant enfermé son ambition dans le cercle de Popilius, on le convainquit par la prise de Bairout, par celle d'Acre, par le blocus d'Alexandrie, qu'il ne pouvait en sortir sans tomber.

(2) Ces jardins connus sous le nom de Gul-Hané, ont donné leur nom au fameux Hatti-Chérif qui y a été proclamé.

Hatti-Chérif dont voici la traduction, qui constitue la base du gouvernement nouveau qu'il introduisait dans ses États :

« Tout le monde sait que, dans les premiers temps de la monarchie ottomane, les préceptes glorieux du Coran et les lois de l'empire étaient une règle toujours honorée. En conséquence, l'empire croissait en force et en grandeur et tous les sujets, sans exception, avaient acquis au plus haut degré l'aisance et la prospérité. Depuis cent cinquante ans, une succession d'accidents et de causes diverses ont fait qu'on a cessé de se conformer au code sacré des lois et aux réglements qui en découlent, et la force et la prospérité antérieures se sont changées en faiblesse et en appauvrissement : c'est qu'en effet un empire perd toute stabilité quand il cesse d'observer les lois.

» Ces considérations sont sans cesse présentes à notre esprit, et depuis le jour de notre avénement au trône, la pensée du bien public, de l'amélioration des provinces et du soulagement des peuples, n'a cessé de l'occuper uniquement. Or, si l'on considère la position géographique des provinces ottomanes, la fertilité du sol, l'aptitude et l'intelligence des habitants, on demeurera convaincu qu'en s'appliquant à trouver les moyens efficaces, le résultat qu'avec le secours de Dieu nous espérons d'atteindre, peut être obtenu dans quelques années. Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre Prophète, nous jugeons convenable de chercher, par des institutions nouvelles, à procurer aux provinces qui composent l'Empire ottoman le bienfait d'une bonne administration.

» Ces institutions doivent principalement porter sur trois points, qui sont : 1° les garanties qui assurent à nos sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, à leur honneur et à leur fortune ; 2° un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts; et 3° un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée du service.

» Et en effet, la vie et l'honneur ne sont-ils pas les biens les plus précieux qui existent? Quel homme, quel que soit l'éloignement que son caractere lui inspire pour la violence, pourra s'empêcher d'y avoir recours et de nuire par là au gouvernement et au pays, si sa vie et son honneur sont en danger? Si, au contraire, il jouit à cet égard d'une sécurité parfaite, il ne s'écartera pas des voies de la loyauté, et tous ses actes concourront au bien du gouvernement et de ses frères.

» S'il y a absence de sécurité à l'égard de la fortune, tout le monde reste froid à la voix du prince et de la patrie; personne ne s'occupe du progrès de la fortune publique, absorbé que l'on est par ses propres inquiétudes. Si, au contraire, le citoyen possède avec confiance ses propriétés de toute nature, alors, plein d'ardeur pour ses affaires dont il cherche à élargir le cercle afin d'étendre celui de ses jouissances, il sent chaque jour redoubler en son cœur l'amour du prince et de la patrie, le dévouement à son pays. Ces sentiments deviennent en lui la source des actions les plus louables.

» Quant à l'assiette régulière et fixe des impôts, il est très-important de régler cette matière ; car l'État qui, pour la défense de son territoire, est forcé à des dépenses diverses, ne peut se procurer l'argent nécessaire pour ses armées et autres services, que par les contributions levées sur ses sujets. Quoique, grâce à Dieu, ceux de notre empire soient depuis quelque temps délivrés du fléau des monopoles, regardés mal à propos autrefois comme une source de revenu, un usage funeste existe encore, quoiqu'il ne puisse avoir que des conséquences désastreuses : c'est celui des concessions vénales connues sous le nom d'*iltizam*. Dans ce système, l'administration civile et financière d'une localité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme, c'est-à-dire quelquefois à la main de fer des passions les plus violentes et les plus cupides ; car si ce fermier n'est pas bon, il n'aura d'autre soin que son propre avantage. Il est donc nécessaire que désormais chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôt déterminée, en raison de sa fortune et de ses facultés, et que rien au delà ne puisse être exigé de lui. Il faut aussi que des lois spéciales fixent et limitent les dépenses de nos armées de terre et de mer.

» Bien que la défense du pays soit une chose importante, et que ce soit un devoir pour tous les habitants de fournir des soldats à cette fin, il est devenu nécessaire d'établir des lois pour régler les contingents que devra fournir chaque localité, et pour réduire à quatre ou cinq ans le service militaire, car c'est à la fois faire une chose injuste et porter un coup mortel à l'agriculture et à l'industrie, que de prendre, sans égard à la population respective des lieux, dans l'un plus, dans l'autre moins d'hommes qu'ils n'en peuvent fournir ; de même que c'est réduire les soldats au désespoir, et contribuer à la dépopulation du pays, que de les retenir toute leur vie au service (1).

» En résumé, sans les diverses lois dont on vient de voir la nécessité, il n'y a pour l'empire ni force, ni richesse, ni bonheur, ni tranquillité ; il doit au contraire les attendre de ces lois nouvelles.

» C'est pourquoi désormais la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, conformément à notre loi divine, après enquête et examen, et, tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, personne ne pourra, secrètement ou publiquement, faire périr une autre personne par un supplice quelconque ; il ne sera permis à personne de porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit.

» Chacun possédera ses propriétés de toute nature et en disposera avec entière liberté, sans que personne puisse y porter obstacle ; ainsi, par exemple, les héritiers innocents d'un criminel ne seront point privés de leurs droits légaux, et les biens du criminel ne seront pas confisqués.

» Ces concessions impériales s'étendent à tous nos sujets, de quelque religion ou secte qu'ils puissent être ; ils en jouiront sans exception. Une sécurité parfaite

(1) En effet, précédemment les soldats restaient presque toute leur vie sous les drapeaux.

est donc accordée par nous aux habitants de l'empire, dans leur vie, leur honneur et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi.

» Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'opinions éclairées, notre conseil de justice (augmenté de nouveaux membres autant qu'il sera nécessaire), auquel se réuniront, à certains jours, nos ministres et les notables de l'empire, s'assemblera à l'effet d'établir des lois réglementaires sur ces points de la sécurité de la vie et de la fortune, et sur celui de l'assiette des impôts. Chacun, dans ces assemblées, exposera librement ses idées et donnera son avis.

» Les lois concernant la régularisation du service militaire seront débattues au conseil militaire, tenant séance au palais du séraskier.

» Dès qu'une loi sera finie, pour être à jamais valable et exécutoire, elle nous sera présentée; nous l'ornerons de notre sanction, que nous écrirons en tête, de notre main impériale.

» Comme ces présentes institutions n'ont pour but que de faire refleurir la religion, le gouvernement, la nation et l'empire, nous nous engageons à ne rien faire qui y soit contraire. En gage de notre promesse, nous voulons, après les avoir déposées dans la salle qui renferme le manteau glorieux du Prophète, en présence de tous les ulémas et des grands de l'empire, faire serment par le nom d'*Allah*, et faire jurer ensuite les ulémas et les grands de l'empire.

» Après cela, celui d'entre les ulémas ou les grands de l'empire ou toute autre personne qui violerait ces institutions, subira, sans qu'on ait égard au rang, à la considération et au crédit de personne, la peine correspondante à sa faute bien constatée. Un code pénal sera rédigé à cet effet.

» Comme tous les fonctionnaires de l'empire reçoivent aujourd'hui un traitement convenable, et qu'on régularisera les appointements de ceux dont les fonctions ne seraient pas suffisamment rétribuées, une loi rigoureuse sera portée contre le trafic de la faveur et des charges (richwez), que la loi divine réprouve, et qui est une des principales causes de la décadence de l'empire. »

Lorsque nous lisons ce programme de gouvernement, si nous n'y trouvions pas quelques noms et quelques locutions qui ne sont pas usités en Europe et qui indiquent une œuvre venue de l'Orient, nous ne pourrions croire qu'elle soit sortie du *proprio motu* d'un sultan de Turquie, mais d'un monarque européen et de l'un des plus instruits et plus bienveillants pour ses sujets, pour tous les habitants de ses États, sans distinction de rang et de religion.

(*La suite au prochain numéro.*)

ALIX, *membre de la 2e classe.*



NOUVELLES RECHERCHES

SUR HENRI BAUDE, POÈTE ET PROSATEUR DU XVe SIÈCLE (1).

M. J. Quicherat a, le premier, tiré Henri Baude de l'oubli profond où il était enseveli depuis trois siècles, en publiant dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2), une intéressante notice sur ce personnage, accompagnée de divers morceaux extraits de ses œuvres poétiques. Des recherches analogues à celles de mon ami et confrère précité m'ont procuré la rencontre de deux documents, dont l'un, au moins, me paraît devoir être indubitablement rapporté à Henri Baude, comme à son véritable auteur. Nous avons donc l'espoir d'accroître d'autant le bagage littéraire avec lequel cet *enfant perdu du vieux Parnasse français*, comme l'appelle fort bien son premier éditeur, se présentera désormais devant la postérité. Nous y puiserons aussi quelques renseignements, que nous ajouterons à sa biographie.

Le premier de ces documents, le seul que nous osions lui attribuer avec une complète assurance, est en prose et nous montre par conséquent notre écrivain sous un aspect encore inconnu.

Ce morceau, à proprement parler, ne porte point, dans le manuscrit unique que nous en connaissons, de titre général. Nous proposons de lui donner celui-ci : *Eloge ou portrait historique du Roi Charles VII* (3). Il occupe la 2e partie (4) du manuscrit 6222c ancien fonds, de la bibliothèque des rois de France (5), aux armes de Henri II. Son format est celui d'un petit in-4°, sur papier; il est orné de cinq miniatures, exécutées en camaïeu monochrome, ou relevées d'or, et, par exception, de quelques tons variés. L'une de ces miniatures (f° 37) représente l'auteur offrant son livre au roi Charles VII. L'identité se déduit, non pas d'une ressemblance suffisante de la figure royale, peinte dans cette grisaille, avec le portrait reconnu de ce prince, mais du style et du caractère archéologiques appartenant à l'ensemble du livret que nous avons en vue. Aux pieds du donateur, on remarque un *chien roux*, d'une espèce particulière et non domestique. Nous revien-

(1) Voir sur ce personnage la *nouvelle Biographie universelle* de MM. Didot, au mot *Baude*.

(2) T. X, pages 93 et suiv

(3) Une note du XVIe siècle placée en tête du ms. original l'appelle : *Vie du Roy Charles VII*; le catalogue imprimé en 1744 : *De la vie, condition et complexion du roi Charles VII* (c'est le titre du premier chapitre); Godefroy, (recueil de Charles VII) : *Eloge de Charles VII*.

(4) La première renferme un traité dont le sujet est tout à fait étranger au nôtre. Le texte de l'*Eloge*, etc., est accompagné de plusieurs inscriptions placées les unes sur la première, les autres sur la dernière page de l'opuscule. Ces inscriptions sont en vers et toutes de diverses mains. Il pourrait se faire que quelques-uns de ces vers fussent de Baude lui-même. Mais nous nous bornerons, attendu leur peu d'intérêt, à mentionner leur existence : (ms. 6222c fos 35 et 47.)

(5) Aujourd'hui bibliothèque impériale.

drons spécialement sur la présence et la signification de cet animal. Au folio 36, se trouve une autre vignette précédée de ce titre écrit de la même main que le texte de l'ouvrage : *Figure de la Praguerie.* Elle représente une chasse : un gros d'écuyers ou veneurs à cheval, dont l'un sonne de la trompe, débouche à l'un des angles supérieurs du tableau ; le centre est occupé par les *personnages* suivants : 1° Un grand cerf ailé, au bois doré et « signé, » comme dit l'auteur, « de quarante cors ; » 2° Un jeune, ou « brocquart, signé de vingt cors » et marchant en sens contraire ; 3° Et plus bas, le même *chien roux*. Une troisième peinture, placée au folio 39 verso, correspond à un chapitre intitulé : *De la justice du dit roy Charles*. Nous y voyons un roi (censé (1) Charles VII), revêtu de ses insignes et siégeant en conseil. Au milieu du tableau et entre les conseillers : le *chien roux*. Deux dernières miniatures, peintes aux feuillets 41 recto et 42 verso, se rapportent aux chapitres : *de sa guerre* et *de ses finances*. Toutes deux présentent avec les compositions précédentes une grande analogie. On y remarque, comme dans celles-là, l'invariable *chien roux*, qui se trouve ainsi reproduit uniformément dans chacune de ces images.

Voici maintenant le début du texte. — « *Figure de la Praguerie.* — Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Espérance, lez une lande, il oy un grant glay aspre et esclatissant : lors se tappy et orilla le cor des braconniers, qui, à la fin, cournèrent retraicte. Baude, errant sur les fumées, passa oultre maintes brisées et se mist sur l'erre d'un grant cerf, signé de quarante cors, que son sexe avoit envahy et le suivy longtemps par tertres et larriz. Ce grant cerf avoit elles (2) et passa plusieurs forestz et rivières. Or y avoit il ung jeune brocquart, signé de vingt cors, après luy, le quel s'escarta, et Baude après, qui le suivy si longuement que le dit brocquart s'en alla retraire entre les grans montaignes et païs sauvaiges, et, de là, à la fortune du vent, passa la forest charbonnière. Quant Baude s'apperceust avoir changé et prins le brocquart pour le cerf, il se réclama sur le premier erre et, par sauvaiges païs et divers buissons et bocaiges, poursuyvy le grant cerf jusques en ung maraiz près d'ung beau manoir, qui estoit le buisson et nativité du dit cerf. Le quel cerf, viel, foible et recreu, ouvry ses elles, se print à mugir, et grater la terre du pié et soubdainement s'esvanoy et ne sceut Baude qu'il devint ; qui, en glatissant se print à houer en terre tant et si avant qu'il y trouva ung petit livret contenant ce qui s'ensuyt.

« En l'intitulacion du livre estoit escript : C'est le prothocole et exemplaire des rois de France successeurs de Charles septiesme de ce nom, roy de France, qui trespassa à Mehun sur Yèvre, le XXIIe jour de juillet, l'an mil CCCC soixante ung, dont Dieu ait l'asme. »

L'auteur entre ensuite en matière et procède au chapitre premier : *De la vie, complexion et condicion dudit roy Charles.*

Mais, avant de poursuivre, il convient de revenir sur l'obscure préface qu'on

(1) Les figures sont exécutées avec talent, mais n'ont point de caractère iconographique.

(2) Ailes.

vient de lire et de mettre à nu le sens qui s'y trouve enveloppé. Ainsi que nous en sommes prévenus dès le premier mot (1), l'auteur s'exprime ici par figures, et chacune de ses expressions est une sorte d'énigme (2) qu'il nous a donnée à deviner. Nous allons essayer d'y parvenir.

Et d'abord le nom de *Baude* lui-même est un premier mystère. Au xve siècle, on appelait *Baud* (au pluriel *Baux* et au féminin *Baude*) une espèce de chiens de chasse déjà connue depuis longtemps. Un individu de cette race, remarquable par ses qualités propres, fut offert au roi Louis XI, grand amateur de vénerie, qui toutefois en tint peu de compte et le céda à Jacques de Brézé. Cet animal fut nommé Souillart et devint célèbre dans l'histoire et la littérature cynégétiques (3). « Madame Anne de Beaujeu, » dit Jacques du Fouilloux, « ayant entendu parler de la bonté et de la beauté de ce chien, envoya une lice nommée *Baude*, qui fut couverte et emplie de ce chien deux ou trois fois ; dont en sortit quinze ou seize chiens et entrautres six d'excellence, qui multiplièrent la race (4). » Ce croisement valut à la lice Baude, à son tour, d'être célébrée, en compagnie de Souillart, par les poètes du temps. Témoin ces vers, tirés de l'*Epitaphe du bon chien Souilliart* :

> Droit chien bault ay esté de ceux que loe Phébus,
> Et croy qu'après ma mort, il n'en demeura nulz
> Et n'est (5) de mes enffants, dont j'ai eu vingt et deux,
> Qui par toutes foretz prenoient les cerfz tout seulz.
> Du temps que je regnoie estoit *Baulde* en vertu,
> La bonne lisse *rouge*, qui tant de bien a eu, etc. (6).

Que l'on se rappelle le *chien roux*, reproduit avec une constance affectée dans les miniatures que nous avons décrites ci-dessus, et l'on s'expliquera désormais l'équivoque de *Baude*, qui, par un singulier caprice du poète, désigne l'auteur lui-même sous les traits de cet animal.

Quant au sujet principal de l'allégorie, il est aisé d'y reconnaître en effet la *Praguerie*, c'est-à-dire la révolte de Louis XI contre son père en 1440 ; sa fuite

(1) *Figure* de la Praguerie.

(2) Les œuvres connues d'Henri Baude témoignent surabondamment de ce goût pour les allusions énigmatiques. En voici un échantillon que nous empruntons à la partie inédite de ses poésies :

A ung homme yvre.

> Pour en guérir, prenez la quinte,
> La vingtiesme après première :
> De guérir trouverez manière
> Si vous en beuvez une pinte.

(Ms. bibl. imp. 6785 f° 56). Le mot de cette espèce de logogryphe est EAU, composé de la *quinte*, de la *première*, puis de la *vingtiesme* lettre de l'alphabet (l'i et le j ne faisaient qu'un).

(3) Voy. *Bibl. de l'Ec. des Chart.* 3e série, t. I, p. 478, note 2.

(4) *Vénerie*, etc., 1640, in-4°, chap. II, f°. 2.

(5) Si ce n'est.

(6) Ms. bibl. imp. S. F. 1076, dernier feuillet.



en Dauphiné, puis à la cour de Bourgogne. Le cerf ailé (devise de Charles VII), *signé de 40 cors*, ou âgé de 40 ans, est l'emblème du roi, et le *jeune brocquart* celui du dauphin.

On peut aussi donner la raison du bizarre travestissement sous lequel notre poète a cru devoir déguiser son individualité et celle des hauts personnages qu'il met en scène. Charles VII, en comprimant énergiquement et dès le principe la conspiration de la Praguerie, réussit à étouffer pendant tout le cours de son règne une sorte de schisme dynastique, qui, du vivant de son père Charles VI, avait, sous une autre forme (1), déchiré le royaume et enfanté les plus désastreuses calamités. Mais il ne parvint jamais à dissoudre complétement le germe de cette dissension, qui empoisonna le reste de sa vie. Louis XI, à son tour, expia par *la ligue du bien public*, ce crime de sa jeunesse. Voyant sa fin approcher, il manifesta, selon le rapport de Commines, le remords que cette grande faute faisait tardivement peser sur sa conscience (2). Ce souvenir était donc une sorte de plaie intime de la maison régnante, et l'on comprend que Baude, pour en retracer le tableau sous les yeux du jeune prince, au moment où celui-ci venait de succéder à son père (3), ait jugé convenable de voiler sa pensée sous une allégorie, qui, aujourd'hui encore intelligible pour nous, était alors suffisamment transparente (4).

Pour ce qui est des renseignements propres à la personne de l'auteur, ce préambule ne sert qu'à confirmer les notions que nous possédions d'ailleurs sur son compte, et par là à constater, au moyen de nouveaux indices, l'identité de cette personne. Le commencement : « Ainsi que Baude buissonnoit (5) en la forest d'*Espérance*, etc., » nous fait entendre que, jeune encore, il habitait le Bourbonnais (*Espérance* était la devise des ducs de Bourbon), lorsque la Praguerie vint à éclater. On démêle ensuite qu'il fut employé dans cette querelle, d'abord au service (ou à la poursuite ?) de Louis, qu'il accompagna jusque par-delà les Ardennes (6), c'est-à-dire en Brabant; puis, que s'étant rallié à la cause du père, il retourna en Bourbonnais, s'attacha au roi et vint se fixer à Paris, au quartier saint Antoine (7). Toutes ces données concordent parfaitement avec les faits

(1) Rivalité des oncles du roi. — (2) *Mémoires*, livre VI, chapitre 11, *sub an.* 1482.

(3) Voy. ci-après, page 57, note 4.

(4) Nous devons rappeler ici que, dans les idées du moyen âge, le cerf était un noble animal, sous les traits duquel la divinité même était quelquefois représentée.

(5) Cf. parmi les morceaux publiés, *Bibl de l'Ec. des ch.* t. X : « Adonc Baude buyssonnera » (p. 114); et à la page suivante : « Baude n'a tant sceu buyssonner. » *Baude* n'étant pris que pour un nom d'homme, *buyssonner* est d'une platitude extrême et presque inintelligible. Cette expression revêt un sens du moment qu'on admet l'allusion au chien de chasse.

(6) Telle est du moins la manière dont j'interprète ce passage : « De là, à la fortune du vent, passa la forêt charbonnière. » Voir dans la *Chronique Martinienne*, f° CCCII, et ailleurs, les circonstances de la fuite du dauphin.

(7) « ... Poursuivy le grand cerf jusques en ung *maraiz près d'ung beau manoir, qui estoit le buysson et nativité du dit cerf.* » Charles VII était né à l'hôtel Saint-Paul.

biographiques déjà réunis par M. Quicherat; et, notamment, la date de 1458, à laquelle nous savons que Baude fut nommé, par le roi, élu de Limousin, office qu'il remplit constamment, à ce qu'il paraît, sans sortir de la capitale, se rapporte très-bien à ce nouveau récit. Nous observerons enfin, pour ne rien négliger, que dans la miniature du feuillet 37, Baude est représenté portant l'épitoge universitaire sur une robe laïque, d'où l'on peut inférer, si l'on s'en tient à ce témoignage, qu'il était gradué en droit civil ou au moins maître ès arts (1).

Après nous être ainsi rendu compte de l'introduction, arrivons au texte principal de notre document. Ce morceau n'est point inédit. Il a été publié par Godefroy en tête de ses Historiens de Charles VII (2). Mais cet éditeur a omis le préambule qu'on vient de lire et l'épilogue de quelques lignes, qui, dans notre manuscrit, termine l'opuscule : il donne d'ailleurs cette pièce comme *anonyme ;* d'où l'on peut croire que ces deux appendices manquaient aux manuscrits (3) dont il a fait usage, ou bien, ce qui est plus probable, que cet historiographe n'avait pas deviné l'énigme, au milieu de laquelle Baude avait enveloppé son nom.

Notre manuscrit original offre le moyen de restituer le texte primitif, rajeuni et quelquefois altéré par Godefroy. Ce document enfin est devenu relativement rare, n'ayant jamais été compris dans les réimpressions partielles qui, depuis le XVIIe siècle, ont été faites des matériaux contenus dans le précieux recueil de 1661. Ces diverses considérations nous déterminent à insérer ci-après, dans son intégrité, une pièce historique, qui reçoit un jour nouveau depuis que nous en connaissons l'auteur, et qui s'éclaire encore par le rapprochement des renseignements biographiques, réunis ou indiqués dans ce présent recueil.

ÉLOGE OU PORTRAIT HISTORIQUE DU ROI CHARLES VII (4).

CHAPITRE I. — *De la vie, eomplexion et condicion du dit roy Charles.*

Charles septiesme de ce nom, roy de France, estoit homme de bel e forme, estature et bon régime; de complexion sanguine; humble, doux, gracieux et débonnaire; libéral et non prodigue. Solitaire estoit; vivant sobrement; ayman

(1) Cette phrase, qui termine le premier paragraphe : « Baude... se print à houer en terre, tant et si avant, etc., » nous montre le chien qui reprend son rôle dans la fiction ; ceci est une sorte de procédé traditionnel dans la littérature du moyen âge, où l'on voit fréquemment des faucons, des éperviers et autres animaux, découvrir, d'une manière plus ou moins merveilleuse, tel *écrit* que l'auteur introduit par ce moyen devant le public.

(2) Paris, imprimerie du Louvre, 1661, in-f°.

(3) Godefroy pose en notes quelques variantes, qu'il semble avoir prises ailleurs que dans le ms. du roi 6222^c^. Ce dernier exemplaire paraît toutefois avoir servi de base à sa transcription.

(4) La copie de ce document a été faite et collationnée sur l'original par M. Douet d'Arc, archiviste-paléographe, commis à la section historique des archives, qui, de son côté, avait aussi étudié ce manuscrit et en projetait la publication. Ce savant a eu la bonté de se désister en ma faveur de ce projet, et de plus il m'a cédé son travail commencé, avec une abnégation que je me plais à faire connaître publiquement.

joyeuseté ; net, propre et humain. Il aymoit les dames en toute honnesteté et portoit honneur à toutes femmes. Son jeu estoit aux eschetz ou à tirer de l'arbaleste et levoit matin. Le lendemain du jour qu'il estoit entré en une ville, et le jour devant qu'il en partist, il alloit à la maistresse église. Son serement estoit saint Jehan ! saint Jehan ! Il prenoit deux repas le jour seulement. Il parloit et buvoit peu. Il avoit gravité honeste, familiarité atrempée et diligence efficacieuse. Sa parolle estoit parolle de prince et tenue pour loy. Continuellement pensoit aux affaires de son royaume et soulaigement de son peuple. Il oyoit tous les jours trois messes : cest assavoir, une grande messe à note et deux basses messes, et disoit ses heures chacun jour sans y faillir. A son manger estoit seul à table, et en sa chambre peu de gens ; et tousjours y estoit son médecin et de ses gens et varletz de chambre honnestes qui parloient de joyeusetés ou histoires anciennes, où il prenoit plaisir. Il n'avoit cure de folzsaiges. Aux festes annuelles, y avoit ou hault de sa table assiz ung évesque ou abbé, luy ou milieu et au bout de la table ung des seigneurs de son sang. Quant la table estoit couverte, il n'y avoit si grant qui ne vuidast hors de la chambre, et estoit la chose si bien ordonnée que nul ne présumoit y demourer. Il aymoit toutes gens vertueux ; véritable estoit et certain en promesse et en tous ses faiz. Quant il savoit quelque homme de vertu, il le retiroit à luy. Avoit en sa maison et service les enfans des princes, grans seigneurs et barons de son royaume. Il avoit entour sa personne comme chambellans et autres les plus beaulx personnaiges de son royaume. Quatre-vings archiers avoit pour la garde de son corps, et non plus. Et depuis les conquestes de Guienne et Normendie, il print XXV cranequiniers alemans. Les gens et officiers de sa maison estoient gens débonnaires, saiges, humbles et diligens et cognoissoit leurs meurs et condicions. Gens prodigues n'aymoit il point, pompeurs, venteurs, menteurs, ne raporteurs. Quant aucuns de ses serviteurs, officiers, ou autres, estoient actains d'aucun cas et ilz lui demandoient pardon, le donnoit voulentiers ; mais jamais ne les vouloit plus voir entour sa personne. Tous ses officiers domestiques, comme maistres d'ostelz, pannetiers, eschançons, escuiers d'escuirie, sommelliers, fourriers, escuiers de cuisine, cuisiniers et autres de semblables estas, estoient tous armez quant il chevauchoit et lui aussi et les seigneurs de son sang et chambellans, les uns de harnois blanc et les autres de coursets et brigandines et tellement qu'on estimoit sa compaignie au partir d'une ville et a l'entrée avec les chériotz des offices et les suyvans à cent lances et mieulx, oultre ladicte garde de ses archiers. Jamais ne chevauchoit mule, ne haquenée, mais ung bas cheval trotier d'entre deux selles. Il ne prenoit serviteur en son service qu'il ne le congneust, ou qu'il ne feust bien informé de lui. Grant aumosnier estoit et avoit tousjours, où qu'il allast, cousturiers et cordoanniers, qui, par l'ordonnance de son aumosnier, bailloient vestements et chausseures à tous povres. Il faisoit donner argent à povres filles à marier, réparer les églises et hospitaulx et y donner calixces, custodes et adornemens. Qui juroit le

nom de Dieu estoit pugny. Bon catholique estoit et aymoit Dieu et l'église. Les quatre vertus cardinales estoient en lui, car il estoit ferme, constant et non variable. Il aymoit et faisoit exercer justice. Il estoit tempéré et modéré : en tous ses affaires avoit prudence. Ce qui estoit délibéré en son conseil estoit exécuté sans aucune dissimulacion ou variacion. Les arrestz de ses cours de parlement estoient exécutez et bailloit les provisions de justice au cas appartenans et avoit la justice son cours entièrement sans aucun empeschement, rescription, ou défenses au contraire. Pour pourveoir ses varletz de chambre, cuisiniers, sommeliers et autres menuz offices, il fit ung roole selon l'aage et le service des personnaiges et à tour de roole voult et ordonna que quant aucuns officiers de élections, greneteries, contrerolles, greffes et autres telz offices, vacqueroient par mort, que les nommez oudit roole feussent pourveuz selon l'ordre d'icelui et quant ilz n'estoient gens expers pour les exercer, ilz estoient tenuz et contrainctz de les vendre à gens expers et ydoynes et en prendre prouffit pour en vivre le reste de leurs jours ; et estoit le roy informé à quelz gens on les bailloit. Et pour lors se vendoit ung office d'éleu ou de grenetier III ou IIII [c] escuz au plus. Car à peine povoit on vivre dez gaiges pour ce qu'on faisoit garder la raison à ce qu'ilz ne feissent aucunes exactions. Chacun estoit seur en son estat, car on ne désappoinctoit personne sans cause et ne donnoit on confiscacion sans déclaracion préalablement faicte, ne offices aux survivans, ne après la mort des autres et n'y avoit nulz offices extraordinaires. Le roy continuellement s'estudioit à trouver moyens bons au soulaigement de son peuple. L'Eglise estoit en union, les nobles en paix, le peuple en seurté et le roy obéy, aymé et craint. Quant on lui bailloit des requestes, il les faisoit prendre et veoir et quant on lui en avoit fait le rapport, renvoyoit les supplians où il appartenoit; c'est assavoir ce qui dépendoit de justice au chancelier et son conseil; ce qui appartenoit à la guerre, au connestable, mareschaulx, capitaines et gens de finances ou conseil de la guerre ; et ce qui appartenoit et dépendoit des finances, aux généraulx et trésoriers, qui en délibéroient et le lui raportoient chacune sepmaine et il en ordonnoit ainsi qu'il le trouvoit par conseil, sans lequel il ne faisoit riens; et non pas une fois seulement, mais plusieurs : et équipoloit on son conseil à une cour de parlement, pour les notables et grans gens qu'il y tenoit. Il récompensoit ung chacun selon son estat et valeur et les services qu'il avoit faiz; et donnoit par mesure.

Chapitre II. — *De sa justice.*

Il maintenoit et faisoit maintenir et garder justice en tous ses membres, c'est assavoir en ses cours de parlement, baillliages, séneschaucées, prévostez et en sa maison. Il estoit servy en icelles, en sa chambre des comptes, finances, guerre et ailleurs, des plus notables gens et expérimentez qu'il povoit finer et les mectoit ès offices selon leurs vocacions. Il faisoit tenir et observer les ordonnances faictes par lui et ses predécesseurs, et par icelles n'estoit parmis aux conseillers de ses

dictes cours de parlement d'estre frères, cousins, parens ou affins par quoy n'y avoit nulles bandes (1) en icelles. Quelques lettres qu'il escripvist par importunité de requérans ou autrement, il n'entendoit point déroguer aucunement à justice ne aux ordonnances anciennes et quant il estoit adverty du contraire, le faisoit réparer. Les lettres qu'il escripvoit estoient juridicques, et toutes les faisoit veoir et mectre au conseil, autrement ne les eust signées. Toutes les lettres (2) ainsi veues et expédiées, il lisoit de mot à mot, et après les signoit de sa main ; ne jamais n'eust cachet que la signature de sa main. Les requestes qu'il faisoit, ou faisoit faire par lectres, en matière ecclésiastique ou autrement, estoient justes, civiles et condicionnelles. Il avoit départy le temps pour entendre aux affaires de son royaume et tellement qu'il n'y avoit point de confusion, car le lundi, le mardi et le jeudi, il besongnait avec le chancellier et son conseil et expédioit ce qui estoit à expédier, touchant la justice. Le mercredi, il besongnoit et entendoit ou fait de la guerre avec les mareschaulx, capitaines et autres gens de guerre. Ledit mercredi, vendredi et samedi aux finances. Et se trouvoient aussi les gens des finances avec les gens de guerre. Et aucunefois, il prenoit le jeudi ou partie du jour pour sa plaisance. Il vouloit bonne et briefve justice estre administrée au povre comme au riche et (3) petit comme au grant. Quant il vacquoit aucun office de judicature ou autre, il se faisoit informer de la souffisance de ceulx à qui il la donnoit. Il ne prenoit ne vouloit estre pris argent du don des offices. Quant en ses cours de parlement avoit vacacion de presidents ou conseillers, il escripvoit à la court qu'ils lui escripvissent en leurs consciences les noms de trois des plus dignes et notables pour avoir ledict office, et, ce fait, en élisoit ung des trois plus souffisant et ydoyne. Et souvent mectoit èsdicts offices des lieutenants des baillifs et séneschaulx, procureurs ou advocats d'iceulx bailliages et séneschaucées. Les secretaires ne prenoient pour lectre d'office que ung escu ou ung chapeau de bièvres et ne prenoient riens pour la signature des lectres de chancellerie; ne les raporteurs, que les chappons, pour le raport des lectres en cas d'appel en pais de droit escript où il avoit instrument appellatoire. Il refusoit peu de rémissions et de pardons quant on les lui demandoit.

Chapitre III. — *De sa guerre.*

Le Roy avait quinze cents lances d'ordonnance (4) et VIII^m francs archiers; les capitaines, vaillans et saiges, rotiers et experts en fait de guerre et non jeunes et grans seigneurs; à l'aide et poursuite desquelz, il recouvra les duchez de Normandie et de Guienne. Les gensdarmes d'ordonnance estoient paiez par les pais et y faisoient résidence en temps de paix ; vivoient sans aucune pillerie ; les peuples les y vouloient bien et les aymoient ; et faisoient requeste au Roy de les faire loger et tenir ès pais où ils prenoient leur souldc, à ce qu'ils y despendis-

(1) Godefroy : bandes, partialitez ou factions, etc. — (2) Godefroy : Estaus. — (3) Godefroy : Au. — (4) Godefroy : « Quinze cent lances d'ordinaire ; » — et 8,000 francs-archers.

sent l'argent qui y estoit mis sus pour leur paiement. Et estoient lesdits gensdarmes riches, car ils portoient leurs harnois et sans paniers (1). Et leur estoit défendu de mener chiens, oyseaulx, ne femmes. Leurs hoquetons estoient de cuir de cerf ou de mouton et de draps de couleurs sans orfavrerie. Leurs robes courtes, de vingt ou XXV solz l'aulne. Les gens de ces ordonnances estoient de son royaume excepté les Escoussois. et quelque guerre qu'il eust, n'emprunta nulz estrangiers. Il estoit parmis aux capitaines et commissaires desdictes gens de guerre casser tous jureurs et maulgroyeurs du nom de Dieu, yvroignes et gens noisifz et sans cause parhemptoire on n'eust cassé aucuns desdictes gens de guerre de l'ancienne ordonnance bien condicionnez. Et quant leurs capitaines leur parmectoient ou tolléroient les choses dessus dictes, ou aucunes d'icelles, ou exactions et pilleries; ou qu'ils mectoient de leurs serviteurs ès rooles des monstres sur ce faictes, et prenoient partie de leurs gaiges, ou autrement, lesdicts capitaines en estoient pugniz et cassez de leurs charges. Quant lesdits gens d'armes estoient aux garnisons à eulx establies et sans mandement du Roy, ou congié de leur capitaine, dont ils estoient tenus faire apparoir, il estoit mandé à tous les justiciers du Roy qu'ils feussent prins et arrestez en prison ferme, et non délivrez sans le congié du Roy sur ce adverty. Le prévost des mareschaulx n'avoit congnoissance fors en l'armée et sur gens de guerre; mais avoient congnoissance les baillifs, seneschaulx et prévotz, ou leurs lieutenants, ès lieux esquels les crimes estoient commis. Quant les dictes gens de guerre faisoient aucune insolence et les capitaines n'en faisaient la pugnicion, on s'en prenoit à eulx. Le Roy quant il vouloit faire aucun exercice de guerre, son armée ne partoit jusques à ce que le grain feust bon et duroit jusques à Toussains.

Chapitre IV. — *De ses finances.*

Le Roy véoit chacun an et plus souvent tout le fait de ses finances et le faisoit calculer en sa présence, car il l'entendoit bien. Il signoit de sa main les rooles des receveurs généraulx, les estats et acquits d'icelles finances, et tellement s'en prenoit garde qu'il apperceust et conceust tout ce qu'on y povoit faire. On mettoit sus chacun an le paiement de XV[c] lances seulement, sans mectre sus aultre creue de deniers, ne autre chose quelzconques, réservé les gaiges des officiers modérés. Et la première creue qui fut mise sus de son temps furent L[m] escuz, pour feu le duc de Calabre, pour aicder recouvrer Jennes (2). La seconde; L[m] l. t.(3) pour le mariage de madame Magdelaine de France, sa fille, promise en mariage au Roy de Hongrie. La tierce fut XX[m] escuz pour la rançon de feu maistre Guillaume Cousinot, (4) prisonnier en Angleterre. Lesquelles sommes furent mises sus et levées en d.–

(1) Godefroy : *Al.* sans parement. — (2) Gènes. — (3) 50,000 livres tournois.

(4) Mort peu de temps après les États de 1484. (Voy. *Bibl. de l'Ec. des ch.* 2[e] série, t. III, p. 133, note 6.) ce passage doit servir à fixer approximativement la date de la publication de cet opuscule. Tout porte à croire que Baude offrit à Charles VIII cet ouvrage, au commencement du règne de ce prince. Cf. ci-dessus page 133, note 6.

verses années, du vouloir et consentement des gens des Trois-Estats. Les gens des finances avoient, tant pour leurs gaiges ordinaires, que pour leurs chevauchées, chacun trésorier ou général : III^m liv. t. ou environ. Et se tenoit ung chacun d'eulx en sa charge : les trésoriers, pour pourveoir au dommaine, et les généraulx, pour les questions qui povoient survenir, pour les deniers extraordinaires et pour cognoistre la faculté des pais pour mieulx y garder égualité. Mais continuellement avoit et résidoit en court ung trésorier et ung général, qui expédioient, chacun endroit soy, les matières survenans, ainsi que les trésoriers et généraulx, des charges qui survenoient eussent peu faire, pour rédimer la vexacion et despense des poursuivans. Et n'estoit parmis à nul trésorier général, ou autre officier, de faire ou faire faire fait de marchandise. Le trésorier des guerres commectoit receveurs pour cueillir et lever le paiement des gens de guerre chacun an, et à sa nominacion le Roy leur en bailloit commission pour l'année seulement. Et quand ils estoient négligens ou mauvais mesnagiers et tumbez en arréraiges, on y en commectoit d'autres l'année ensuivant. Les pensions estoient modérées; car nul officier n'avoit aucune pension oultre ses gaiges et estoit chacun bien content. Quand aucun avoit poursuyvy envers le Roy aucune matière raisonnable et que telle avoit esté cogneue par son conseil, après l'expédicion du principal, il lui faisoit payer les despens, qu'il povoit avoir faits à la poursuite de son expédicion. Il ne faisoit faire aucun pié nouveau ou changemens de monnoyes. Il n'estoit parmis à aucun de tirer or ou argent hors du royaume. Tous estrangiers venant demourer ou royaume estoient affranchis pour neuf ans. Les nobles en habillement d'hommes d'armes avoient en expédicion de guerre X liv. t. pour lance pour homme; le brigandinier, C^s. t. et le franc archier IIII liv. t. pour moys; et bien paiez, sans aucune diminucion. Et quelque guerre qu'il eust, oncques ne fit mectre sus creue de tailles, et n'emprunta que de ses officiers voluntairement. Nul prince ou seigneur en son royaume n'eust osé mectre sus ne lever argent en ses pais sans son congié, lequel il ne donnoit pas ligierement et sans grans causes raisonnables et du consentement des habitans. Il fit réparer les chasteaulx de Lézignien, Montargiz, Mehun sur Yevre; faire les chasteaulx de Bourdeaulx, de Dacqs, Saint-Sever et Bayonne; le clochier de la Saincte Chapelle à Paris et autres places en Normendie, Guyenne et ailleurs, à ses despens. Il vivoit de son propre dommaine, sans prendre ne souffrir estre pris aucuns deniers des aides et tailles. Les princeps du sang et grans seigneurs avoient bonnes et grandes pensions et bien paiées comme le duc de Bretaigne connestable de France, le roy de Sécille, le conte du Maine, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les conte d'Angolesme, de Clermont, de Nevers, de Foix, de la Marche, de Dunoys et autres de telle qualité. Il tenoit grant et honnorable maison, où continuellement toutes gens estoient receuz. Sa despense ordinaire de bouche, escuirie et argenterie et le fait de sa chambre montoit environ C.^m francs. L'ordinaire de l'artillerie IIII.^m liv. t. et espargna II.^c L.^m escuz, qu'il avoit à l'eure de son trespas, pour recouvrer les terres de Picardie engaigés. Et tellement conduysy ses oeuvres et en si grant justice et police qu'en

bref temps et sans grant effusion de sang il recouvra tout son royaume. En quoy faisant les laboureurs ne laissoient point de labourer, ne à eulx tenir en leurs maisons. Car les gens d'armes ne leur faisoient aucunes exactions ; ne cause n'en avoient. Et si, n'eussent osé ; car ils estoient bien paiez. Par quoy vingt ans avant son trespas, lui et son peuple vesquirent en paix et transquillité, aymé tant de ses subjectz comme des nacions estranges, qui venoient souvent devers lui à conseil pour le différent de leurs questions ; et ce pour la grant justice qu'il tenoit (1). Craint des bons et mauvais (2), des bons qui craignoient mal faire de paour qu'il ne vint à sa congnoissance ; des mauvais qui craignoient sa justice (3). Obéy de ses vassaulx et subjects, et bien servy de ses serviteurs, vielz, saiges et bien moriginez, qui savoient sa condicion, telle, qu'il vouloit que chacun eust ce qui lui appartenoit. Et trespassa en vieil aage. Et après son décès fut en grant solempnité, pleur, et lamentacion, ensevely honnorablement et à grans regretz de gens de tous estatz, qui encores dure, en l'eglise Sainct Denis en France, avec ses prédécesseurs. Dieu par sa saincte grace vueille colloquer son ame en son benoist Paradis, *Amen.*

Lequel livre Baude m'a baillé et l'ay veu et leu et trouvé le contenu vray ; car jamais Baude ne varia. Si le vous présente, mon souverain seigneur, afin qu'il vous plaise le veoir ou faire veoir et lire en vostre présence. *Ut vos ita faciatis.*

Le deuxième opuscule que nous avons annoncé est en vers et porte ce titre : *Regrets et complaintes de la mort de Charles VII.* Il vient le second dans une compilation littéraire ou recueil de pièces formé au xv[e] siècle (4). C'est un nouveau panégyrique, long de 767 vers ou lignes rimées en l'honneur de Charles VII. Ce premier trait, à nos yeux, constitue l'une des raisons, et non la moins forte, qui nous portent à regarder ce morceau comme étant encore une œuvre inconnue d'Henri Baude. Un seul écrivain, en effet, parmi ceux qui, à notre connaissance, ont célébré la mémoire de ce prince, s'est exprimé, ailleurs que dans cette pièce, avec cet accent particulier de conviction, qui prend évidemment sa source dans un sentiment de gratitude passionné : cet écrivain, c'est l'auteur du *Dict moral sur le maintien de justice* (5), ainsi que de l'*Éloge ou portrait historique du roi Charles VII*, c'est-à-dire Henri Baude lui même. Mais ici la tâche du critique, pour arriver à la découverte et surtout à la démonstration de la vé-

(1) Godefroy : Estant craint. — (2) Godefroy : Sçavoir des bons, etc. — (3) Godefroy : Estoit obéy.

(4) Ms. bibl. imp. Gaignières n° 57. Ce recueil, non paginé, se compose ainsi : 1° *Moralité du jeu des échecs ;* 2° nos *Regrets et complaintes ;* 3° épitaphe de Charles VII, par Simon Gréban ; 4° le *Testament de M[e] Jehan de Meung ;* 5° le *Débat des deux fortunes d'amours*, par Alain Chartier. A la fin du volume, on lit : « *Explicit. — Nomen scriptoris : Nicolaus plenus amoris.* — Ce livre est à Tristan de Sazilly, escuier, seigneur de la court de Avon, et l'a faict extraire et coppier d'aultres livres et fut parachevé le viii[e] jour de janvier, mil quatre cens soixante et seize. — Sazilly. »

(5) *Bibl. de l'Ec. des ch.* t. X, p. 126.

rité, devient pour ainsi dire impossible, par le soin que le poète a pris, cette fois, non plus seulement de se déguiser, mais de se dérober aux recherches. Les *Regrets et complaintes*, comme pour varier quelque peu l'uniformité de la louange, mêlent à l'éternelle apothéose du monarque défunt plus d'un trait sarcastique, à l'adresse de son successeur, qui exerçait alors la souveraine puissance. Après avoir donné à sa verve satirique un cours, du reste assez libre et assez étendu, il s'exprime ainsi :

Plus je n'en dy, doubtant que l'en m'escoute (1).

Il n'avait donc garde de proclamer son nom, et c'est contre son vœu formel, contre ses efforts, que nous allons tenter cependant, une seconde fois, de le démasquer et de le reconnaître.

L'auteur des *Regrets* date à la fin son œuvre en ces termes :

Mais je voy bien clèrement et entens
Que ceste année des aultres malcontens
Y a assez (2).

Cette date, au surplus, se révèle ailleurs d'une maniere plus précise. Après avoir reproché à Louis XI l'abandon de la pragmatique, l'écrivain cite la reine Marie d'Anjou, comme une personne vivante. Or, le premier acte royal pour le rappel de la pragmatique sanction, consiste dans les lettres du 27 novembre 1461, qui restèrent quelque temps secrètes. D'un autre côté, Marie cessa de vivre le 29 novembre 1463. Le moment où les *Regrets* furent composés se trouve par là circonscrit dans un bref intervalle : de 1462 à 1463. Un autre synchronisme que nous signalerons plus loin, semble même restreindre encore plus étroitement cette date et la fixer aux premiers mois de 1462 (voy. ci-après v. 518).

Nous aurions donc ici (en admettant provisoirement notre hypothèse) des vers d'Henri Baude, antérieurs aux plus anciens de ceux qui nous étaient connus de lui. Cette remarque n'est pas inutile si l'on veut apprécier les uns et les autres, en les comparant. Pour nous, quel que puisse être l'auteur des *Regrets*, les poésies connues d'Henri Baude nous paraissent fort supérieures, en ne prenant, bien entendu, de ces dernières, que les spécimens les plus avantageux. Mais, quelle que soit cette différence, nous trouvons un rapport notable entre ces divers termes de comparaison. Partout, à travers la lourdeur et autres défauts du temps, on retrouve une sorte de saveur et d'originalité propres, bien rares à cette époque. Le futur satiriste de la Table de marbre s'y révèle, ce nous semble, dans une *première manière*. C'est ici le lieu de remarquer également que la rouille et l'obscurité, déjà grandes du fait même de l'auteur, sont encore aggravées en maint endroit par l'inintelligence évidente du copiste (3).

(1) Vers 577.

(2) Baude date ainsi le *Testament de la mule Barbeau* :

L'an que chacun à son profit tendoit.

Voy. *Bibl. de l'Ec. des ch.* t. X, p. 94 et 102.

(3) Nous n'avons cru devoir corriger (ci-après) que les fautes les plus palpables.

L'auteur des *Regrets* avait de bonne heure rempli un office à la cour (1). Il énumère et cite, en homme qui les connaît et sait les distinguer, tous les grands personnages du règne de Charles VII, principalement les membres de la famille royale (2). Il s'était trouvé avec eux dans quelque contact personnel, car il nous instruit de la ressemblance physique qui existait entre le roi et Charles d'Artois, comte d'Eu (3). Le monarque, dont chacun de ses vers répète la louange, vivait encore lorsque, jeune, il quitta la cour (4) pour exercer ailleurs un autre emploi qu'il ne désigne pas, mais dont l'obtention lui avait coûté de grands sacrifices pécuniaires (5). L'avénement de Louis XI fut pour lui le signal de l'infortune : il se vit immédiatement compris dans les nombreuses disgrâces qui vinrent frapper les officiers du roi précédent, et mis à l'écart (6) en conservant peu d'espoir (7) de voir sa situation redevenir plus prospère :

La cour aussi trop jeune délaissay...
Pour le présent peu de bien y attens,.
Pourquoy ami avec moi lermoiez,
Si en sommes ensemble renvoiez,
Car comme moi vous estes forvoiez.
Comme est raison
Pour vivoter chacun en sa maison.
Las! nous avons despendu les grans sommes...
Si conviendra
Prendre le temps ainsi comme il viendra,
Aiant espoir qu'encore souviendra
Au roy de nous et ainsi adviendra
Comme suppose (8).

Il s'étend à mainte reprise sur le poids des impôts, la misère des contribuables, l'assiette des charges publiques, thème, il est vrai, fort banal de déclamation. Notre poète, néanmoins, en traitant ces points spéciaux, ne s'exprime-t-il pas avec une abondance, une propriété de termes qui semblent trahir les préoccupations de la vie usuelle et dénoter un homme du métier (9)? Enfin, l'auteur s'adressant à Louis XI, va, pour ainsi dire, jusqu'à lui reprocher sa couronne :

Et bien y pense
Que Dieu tenoit sa fortune suspence :
Quelle raison si l'a meu ? quel dispence
Qu'à présent soies, pour double récompense,

(1) Vers 757. — (2) Vers 380 à 520. — (3) Vers 505. — (4) Vers 757. — (5) Vers 122. — (6) Vers 115 à 120. — (7) Vers 195.

(8) Vers 757, 760; 113 et suiv.; 121 et suiv.; 193 et suiv. — Appliquons, toujours par hypothèse, ces données à la vie connue d'Henri Baude. Il était né, pense-t-on, vers 1430. Ses lettres de nomination comme élu sont de 1458. Nous ne retrouvons ensuite que très-tardivement, sous Charles VIII ou Louis XII, les mentions directes qui le qualifient de ce titre. Il paraîtrait, d'après ces vers, qu'il perdit son office au commencement du règne de Louis XI, et qu'il le recouvra postérieurement : soit du vivant de ce prince (Cf. la conjecture de M. Quicherat, *Bibl.* etc. p. 107); soit sous le règne de Charles VIII.

(9) Vers 697, 698 et *pass.*



Roy et daulphin ?...
Et si lui fiz des fondemens mal seurs (1),
Quant eslongnas l'un de ses successeurs,
Au quel, combien que frère ayt et seurs,
Le règne vient (2).

Pour comprendre la portée de ces derniers traits, il faut se rappeler qu'à la suite de la Praguerie, et des menées souterraines que le dauphin ne cessa de pratiquer contre son père, Charles VII avait, dans les dernières années de son règne, mis en délibération s'il ne déshériterait pas du trône l'aîné de sa race, pour y faire asseoir Charles, duc de Berry, son second fils.

Nous venons de réunir avec soin le peu de renseignements épars que l'auteur nous fournit relativement à sa personne ; il n'en est pas un qui ne s'adapte parfaitement à celle d'Henri Baude. Le rapprochement de ces circonstances communes suffit pour donner à penser qu'il s'agit ici d'un seul et même homme : Henri Baude. Nous soumettons donc cette *conjecture* à l'appréciation du lecteur. Mais les règles d'une sage critique nous défendent d'aller plus loin. Substituer au doute une assertion décidée dans l'un ou l'autre sens, ce serait hasarder une sentence au moins prématurée. D'un jour à l'autre, une nouvelle découverte est dans le cas de se produire : alors seulement pourra se trancher légitimement la question. Imprimer le texte complet de l'opuscule serait faire connaître au public un morceau qui n'est point dépourvu de tout intérêt par lui-même (3), et provoquer, à l'aide de nouvelles recherches, la solution du problème.

VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 2e classe.*

(1) Le sens de ce vers est que Dieu fit à la fortune de Charles VII des fondements mal assurés.

(2) Vers 317 à 321 ; 80 à 84.

(3) Nous nous expliquerons ici en toute sincérité sur le genre de mérite ou d'utilité qui nous paraît justifier la publication de ce document. Sous le rapport littéraire proprement dit, cette pièce est des plus médiocres et nous semblerait indigne, considérée exclusivement à ce point de vue, d'être tirée de l'obscurité. Mais il en est de cette pièce, à nos yeux, comme de la littérature du moyen âge prise dans son ensemble. Parmi les œuvres qui composent cette littérature, il y en a bien peu dont la *lecture suivie* offre à l'intelligence un aliment agréable. Mais on aime à les *consulter*, et leur recueil occupe évidemment une place essentielle dans le dépôt de nos connaissances et des traditions du passé. Tel est le genre de recommandation que nous invoquons en faveur du long morceau qui va suivre. Indépendamment des raisons spéciales que nous avons déjà indiquées, indépendamment des observations philologiques et autres auxquelles ce document peut donner lieu, le lecteur instruit et attentif y trouvera, sous la forme nauséabonde qui les enveloppe, plusieurs traits de mœurs, historiques, remarquables et vraiment précieux à recueillir. Cette remarque s'applique notamment au passage compris entre les vers 229 et 276, sur les mœurs privées de Charles VII.

(*Les vers annoncés paraîtront dans une prochaine livraison.*)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 25 FÉVRIER 1853.

∴ L'Assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 25 février, sous la présidence de M. le marquis de Brignoles, président. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (4 février) qui est adopté; il lit ensuite des lettres de plusieurs membres nouvellement reçus à l'Institut historique. M. Baron, de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége, remercie les membres de la société de l'avoir admis parmi eux en qualité de correspondant; il ajoute qu'il a reçu notre journal, qui lui a paru digne de l'intérêt des amis des études historiques et littéraires, et qu'il fera tout son possible pour contribuer à nos travaux par quelques communications. M. Ortille, officier d'académie et professeur du collége de Dunkerque, adresse à l'Institut historique les mêmes remercîments et annonce l'envoi, pour notre bibliothèque, de deux exemplaires d'une étude sur Lamora d'Egmont, qu'il vient de mettre sous presse. M. Van Ysendik, directeur de l'académie de peinture de Mons, remercie l'Institut historique de son admission en qualité de membre correspondant (4e classe); il envoie la liste des tableaux historiques qu'il a exécutés pour le compte des gouvernements français et belge et des particuliers. M. Latour, ancien magistrat de Toulouse, après avoir remercié notre société de l'avoir reçu dans son sein, nous prévient qu'il enverra plusieurs exemplaires de l'histoire du parlement et du barreau de Toulouse, qu'il fait imprimer en ce moment, et qui est la suite de sa première brochure, comprenant l'époque de 1772 à 1789. Notre honorable collègue, M. d'Aussy, adresse à l'Institut historique des observations relatives au mémoire de M. Carra de Vaux, sur Attila, d'après l'histoire de Montmirail et de Châlons par M. l'abbé Boitel; l'assemblée renvoie la lecture de ces observations à la suite des lectures portées à l'ordre du jour. M. le comte de Pontini, membre correspondant de Rome, demande si les membres de l'Institut historique sont autorisés à porter un uniforme; dans le cas négatif, il prie la Société de vouloir bien adopter un costume et demander au gouvernement l'autorisation de le porter. Plusieurs membres font des observations à ce sujet; sur la proposition de M. de Berty de renvoyer cette question à l'examen du conseil, M. le Président consulte l'assemblée: la proposition est adoptée. On lit enfin une lettre de notre collègue, M. Calvet-Rogniat, député au Corps législatif, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance pour cause d'indisposition.

M. Renzi fait connaître à l'assemblée que la troisième classe vient de recevoir un nouveau candidat; c'est l'abbé Boitel, de Montmirail, auteur de l'histoire de Châlons, de Montmirail et d'autres travaux historiques; il a été présenté par MM. Carra de Vaux et l'abbé Auger. M. le président invite les membres à prendre part au scrutin secret. M. Boitel est admis à faire partie de l'Institut historique en qualité de membre correspondant.

M. Renzi rappelle à l'assemblée la nomination des membres qui doivent composer les comités des travaux, u journal et du réglement. M. le Président, après avoir consulté l'assemblée sur les observations de MM. Breton, abbé Auger et de Montaigu, décide que tous les anciens membres composant ces comités sont confirmés dans leurs fonctions, excepté ceux qui font partie du conseil dont la nomination est renvoyée aux classes qui vont se réunir le 23 mars prochain.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Berty pour lire son rapport sur l'ouvrage intitulé *L'abbé de l'Epée et ses œuvres*, par M. F. Berthier. M. le rapporteur, tout en critiquant dans l'ouvrage un certain défaut d'ordre, adresse à l'auteur des éloges justement mérités. Le rapport de M. de Berty, dont la lecture a vivement intéressé l'assemblée, a été renvoyé, par le scrutin, au comité du journal. M. Hardouin est venu, à son tour, faire lecture de son rapport sur le livre de M. E. Mahon, intitulé *Guillaume le Taciturne*, prince d'Orange. M. Hardouin a traité la question historique en se plaçant à la hauteur du sujet. Il a été critique savant, mais bienveillant et judicieux. La lecture du compte rendu a éte suivie d'une discussion à laquelle ont pris part MM. de Berty, Auger, de Montaigu et l'auteur de l'ouvrage. M. Hardouin n'approuvant pas le titre de *Taciturne* donné à Guillaume par l'auteur, celui-ci prétend le justifier par la dénomination commune sous laquelle Guillaume d'Orange est connu de tout le monde. Le rapport de M. Hardouin a été renvoyé par le scrutin au comité du journal.

A la fin de la séance, M. le docteur Josat a fait à ses collègues une communication officieuse et en dehors des travaux qui sont du ressort de l'assemblée, relative au prix qu'il a remporté à l'Académie des sciences pour son Mémoire sur les inhumations prématurées. M. Josat a reçu de ses collègues des avis individuels et bienveillants, sans l'intervention d'aucune délibération à cet égard de la part de l'assemblée.

La séance est levée à onze heures. RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Histoire de la ville de Lierre*, par M. le comte Edmond Le Poittevin de la Croix.

— *Dialogues moraux*, instructifs et amusants, à l'usage de la jeunesse chrétienne, par M. l'abbé Boitel (Vitry, vol. in-18).

— *Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry* ou du Vitry en Perthois et de Vitry-le-Français, par le même auteur (Châlons, vol. in-12).

— *Recherches historiques*, archéologiques et statistiques sur Esternay, son château et les communes du canton, par le même auteur. Vol. in-12, Châlons.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE LA TURQUIE

DEPUIS L'EMPEREUR SELIM III JUSQU'À NOS JOURS (DEUXIÈME PARTIE).

(*Suite et fin.*)

Pour mettre à exécution ce programme (1) dans toutes ses parties, il fallait s'occuper, sans délai, de préparer les lois et les réglements dont la promulgation est annoncée dans le rescrit impérial. Des conseils et des commissions s'assemblèrent dans les différents départements ministériels. Il en est résulté de grands changements dans toutes les branches de l'administration de l'empire ottoman.

Avant d'entrer dans les détails de son administration actuelle religieuse, civile, militaire et financière, nous allons présenter le tableau de la population de l'empire, en distinguant les différentes races dont elle se compose, et en y comprenant les habitants des provinces tributaires.

Ottomans	11,800,000
Slaves	7,200,000
Roumains	4,000,000
Albanais ou Arnautes	1,500,000
Grecs	2,000,000
Arméniens	2,400,000
Juifs	170,000
Tartares	230,000
Arabes, les populations africaines comprises	4,700,000
Syriens et Chaldéens	235,000
Druses	25,000
Kurdes	1,000,000
Turkomans	90,000
Total	35,350,000

On voit par ce tableau : 1° que la race ottomane ne forme pas le tiers des habitants de l'empire ; 2° que, malgré les pertes de territoire qu'il a faites, cet empire compte encore plus de 35 millions d'habitants répartis, il est vrai, sur un très-vaste espace.

Sous le rapport religieux, les Musulmans sont environ 20,550,000, et les Grecs, Catholiques, Juifs, etc., 14,800,000.

L'ensemble des nouvelles lois et réglements qui ont été arrêtés par les conseils et sanctionnés par l'empereur pour l'exécution du Hatti-Chérif de Gul-Hané, s'appelle le *Tanzimat* ou l'organisation actuelle de la Turquie. Il comprend : 1° le gouvernement ou les conseils supérieurs de l'empire; 2° l'administration ou division administrative et financière; 3° les offices et emplois judiciaires; 4° les emplois d'épée, comprenant l'organisation des armées de terre et de mer.

GOUVERNEMENT.

Abdul-Medjid, monté sur le trône le 1er juillet 1839, prend le titre d'empereur, *Padichah* des Ottomans. Il est le chef de l'Etat, le gardien de la loi. Chargé de

(1) Voyez la précédente livraison de février 1853, n° 219.

son exécution, il peut la modifier dans ses parties, mais non en altérer le caractère. Il a pour premier ministre le visir (porte-faix) de l'empire. Tous les autres ministres sont sous sa dépendance. Il préside le conseil privé, nomme à la plupart des emplois, commande les armées. Il exerce le pouvoir exécutif comme délégué et au nom du sultan.

A côté du visir, dans l'ordre religieux, est placé le moughti ou *cheik-ul-Islam*. Il est l'interprète de la loi et chef de l'Uléma, corps à la fois judiciaire et religieux. Son *fetwa* (permis) est nécessaire pour valider les ordonnances du souverain, et il participe, sous ce rapport, à l'exercice du pouvoir législatif (1).

COMPOSITION DU CONSEIL PRIVÉ DE L'EMPEREUR.

Le visir, le mouphti, le seraskier, ministre de la guerre, le grand-maître de l'artillerie, commandant l'arsenal et les forts des détroits; le capitan-pacha, ministre de la marine, le président du conseil de justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances, le directeur général de la monnaie, intendant du palais de la sultane Validé, le conseiller du visir, faisant fonction de ministre de l'intérieur; le préfet de police, l'intendant des Wacoufs, biens des mosquées etc., le ministre du commerce et de l'agriculture.

Quelquefois à côté de ces ministres sont admis un ou deux ministres d'Etat sans porte-feuille.

Tous les ministres sont investis du titre de *muchirs* ou conseillers du souverain.

A la plupart de ces départements ministériels sont annexés des conseils ou commissions qui participent plus ou moins à l'action du gouvernement. Le plus important est le conseil de justice, dont les attributions ont beaucoup de rapport à celles de notre conseil d'Etat. Parmi ces conseils on remarque celui de l'instruction publique.

A part et en dehors de ces conseils, existe le divan ou chancellerie d'Etat dont dépendent généralement les emplois supérieurs et inférieurs dits emplois de la plume.

Il se compose de cinq rangs de fonctionnaires. Parmi ceux du premier rang on distingue le directeur de l'arsenal maritime, le directeur des archives. l'intendant général des douanes, le maître des cérémonies, le premier médecin du Padichah, le premier interprète du divan, etc.

DIVISION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.

Les divisions du territoire ottoman ont été changées par la nouvelle organisation, comme celles de la France en 1789.

Au lieu des anciens pachaliks, sandjaks, etc., l'empire est partagé maintenant en *yalets* ou gouvernements généraux; les yalets en *livas* (provinces); les livas en *casas* (districts) et les districts en *mahiyès* (communes).

(1) Le fetwa n'est guère maintenant qu'une formalité analogue à l'enregistrement des édits royaux par les anciens Parlements de France.

La Turquie d'Europe contient 15 yalets, 42 livas, 376 cazas ; la Turquie d'Asie 17 yalets, 83 livas, 858 cazas.

A la tête de chaque yalet est placé, selon son importance, un *vali* (vice-roi) ou un *mutessarif* (gouverneur) ; c'est le représentant du pouvoir exécutif ; il requiert la force-armée et correspond avec les ministres.

Chaque liva est administré par un *kaïmakan* ou lieutenant du gouverneur et qui lui est subordonné ; mais lorsque la situation du liva l'exige, il peut correspondre directement avec le ministre de l'intérieur. De concert avec le commandant militaire, il surveille le recrutement, les recensements, et forme, avec les membres de la justice (molla, cadi, etc.) et avec ceux du conseil provincial (*medjli*), le tribunal correctionnel, préside à l'assiette des impôts dont est chargée une commission nommée par les communes.

Le medjli se compose : du gouverneur du liva, président ; du délégué du receveur des finances ; de l'évêque grec arménien ou du rabbin juif ; du délégué des municipalités chrétiennes, des députés nommés par les habitants, d'après leur nombre.

La création des medjlis, placés auprès des agents du pouvoir pour contrôler leur administration, à peu près comme les conseils généraux de nos départements, appelés eux-mêmes à y prendre part pour tout ce qui touche aux intérêts directs des populations, est une des institutions les plus libérales dont le Hatti-Chérif de Gul-Hané ait doté la Turquie, en établissant, non-seulement en principe mais en fait, l'égalité des droits entre tous les sujets de l'empire sans distinction de race et de religion. Sans doute ils ne fonctionnent pas encore avec toute la régularité et toute l'indépendance nécessaires ; mais à en juger par les résultats déjà obtenus, la Turquie n'aura bientôt rien à envier, sous le rapport des garanties et des libertés municipales, aux Etats de l'Europe les mieux constitués (1).

Un *mudir* ou un *mutesellim* (préposé) est chargé de l'administration des cazas, et veille, avec les notables du lieu, à la rentrée des impôts.

Enfin, dans chaque nahiyès, un *mouktar*, élu par les habitants, fait l'office de maire.

Pour l'administration financière, un *defterdar* est chargé de la recette générale dans les yalets, et un *mal-mudiri*, receveur particulier dans les livas. Leurs registres sont contrôlés et vérifiés tous les ans par le gouverneur et les membres du Conseil.

OFFICES ET EMPLOIS JUDICIAIRES.

Sous le rapport de l'administration de la justice, la Turquie est divisée par sa nouvelle organisation :

1° En une haute cour de justice partagée en deux présidences : celles de *roumeli* et d'*anatoli*, lesquelles jugent en dernier ressort.

(1) Lettres sur la Turquie, par M. Ubicini. Nous devons à cet ouvrage curieux la plupart des documents consignés dans le présent mémoire.

Le *roumeli kazi-askeri* (juge de l'armée) préside la première. Son tribunal est composé de dix grands juges.

La seconde a pour président l'*anatoli kazi-askeri;* le tribunal est formé de sept juges.

Les deux kasi-askeri, chefs de la magistrature, l'un en Europe, l'autre en Asie, nomment à tous les offices vacants dans leur département.

2° En grands ressorts judiciaires embrassant un ou plusieurs yalets; ce sont des cours d'appel présidées par un *molla* (grand juge). Ils sont au nombre de vingt-deux, les provinces tributaires d'Europe non comprises.

3° En tribunaux ordinaires nommés *quazas;* ils se composent de *molla* ou *cadi* juge, du *mouphti*, sorte d'avocat général nommé par la province, d'un *naïb*, juge suppléant, d'un lieutenant civil *yak-naïb*, et d'un greffièr.

Au civil, ils jugent en première instance. Quand ils se constituent en tribunal correctionnel, ils s'adjoignent le gouvernement et les membres du conseil provincial.

4° En tribunaux inférieurs à la tête desquels sont les naïbs, faisant fonctions de juge de paix dans les districts.

EMPLOIS D'ÉPÉE ET ORGANISATION DE L'ARMÉE.

L'armée de l'empire Ottoman est divisée en six corps ou *ordous*, composés chacun de six brigades. Le premier de ces ordous forme la garde impériale. Voici leurs quartiers généraux. La garde impériale à Scutari d'Asie; le second ordou à Constantinople; le troisième à Monastir; le quatrième à Kharberout en Asie; le cinquième à Damas et le sixième à Bagdad.

Il y a en outre une brigade à Tripoli, en Afrique, et des troupes en Bosnie, Servie, Valachie, Moldavie, et dans le Monténégro.

Il a été formé de plus une réserve (rédif) tirée de toutes les parties de l'empire, et qui, d'après une nouvelle organisation, composera deux nouveaux corps qui prendront rang à la suite des six autres.

Chaque ordou est commandé par un muchir ou feld-maréchal ayant sous ses ordres un intendant militaire. Un conseil attaché à chaque ordou est composé d'un général de division, d'un moupbti pour interpréter la loi et de quatre ou cinq officiers.

Donnons maintenant quelques détails sur la composition de chaque ordou, telle qu'elle a été réglée par l'ordonnance impériale de 1843, qui reconstitue l'armée sur de nouvelles bases.

L'ordou est composé de onze régiments d'infanterie, quatre de cavalerie et un d'artillerie.

Chaque régiment d'infanterie est formé de quatre bataillons de 815 hommes (officiers et sous-officiers compris) commandés par un chef de bataillon, ce qui

donnerait en tout 3,260 hommes; mais le chiffre réel des hommes sous les armes ne doit guère excéder 2,800.

Le classement des grades et la division en compagnies et portions de compagnies, sont semblables à ceux d'un régiment d'infanterie française.

Une décoration suspendue au cou et la différence du sabre, distinguent les grades.

Chaque régiment de cavalerie a six escadrons, quatre de lanciers et deux de chasseurs. Chaque escadron doit compter 153 hommes, lesquels avec l'état-major donneraient 934 hommes par régiment; mais on doit les réduire à environ 736.

Il a été formé, pour l'artillerie, dix régiments de 1300 hommes ayant 12 batteries, dont 3 à cheval, servant 66 pièces de campagne et 4 obusiers de montagne. De ces dix régiments, six sont attachés aux ordous, trois sont dans les forts des Dardanelles et du Bosphore, et le quatrième en réserve.

Ainsi l'effectif d'un ordou se compose de six régiments à 2,800 hommes qui donnent.	16,800
De quatre régiments de cavalerie à 720 hommes. . . .	2,880
Et d'un régiment d'artillerie à 1300 hommes.	1,300
	20,980 hommes.

Sous les ordres du muchir, maréchal, commandant l'ordou, se trouvent deux ou trois *ferik*, généraux de division, et autant de *liva*, généraux de brigade plus un, qu'il y a de brigades.

Le corps du génie forme deux régiments de 800 hommes chacun; ils sont placés en dehors des ordous (1).

Un conseil ou comité de la guerre, composé de quinze membres dont neuf généraux, un juge (molla) et cinq fonctionnaires de l'ordre civil, est chargé de pourvoir toutes les armes, excepté l'artillerie, de tout ce qui concerne l'armement, l'équipement, l'habillement et les vivres. Il décide les mouvements des troupes, discute les projets d'organisation, et soumet au sultan le tableau d'avancement pour les généraux et officiers supérieurs jusqu'aux adjudants-majors exclusivement. C'est ce conseil qui examine et arrête les comptes.

Il existe en outre pour chaque ordou un conseil militaire, et pour chaque régiment un conseil d'administration.

Le budget de l'armée pour la solde et l'entretien des troupes est de soixante millions. Les autres dépenses pour l'artillerie, le matériel de la guerre et les forteresses sont portées dans un autre chapitre du budget de l'Etat.

(1) Voici le tableau de l'armée active :

	Régiments.	Cadres.	Effectif.
Infanterie	36	117,360	100,800 hommes.
Cavalerie	24	28,416	17,280
Artillerie de campagne	7	9,100	9,100
Artillerie des détroits	3	3,900	3,900
Génie	2	1,600	1,600
Corps détachés	2	6,000	6,000
	74	160,376	138,680 hommes.

Quant à la solde dans l'infanterie, elle est, par mois pour le soldat, de treize francs soixante centimes (1).

Les traitements des officiers supérieurs et des généraux sont très-élevés, et ceux des officiers inférieurs insuffisants; il n'y a pas de juste proportion. C'est un vice dans l'organisation de l'armée ottomane qu'il importe de faire disparaître (2).

RECRUTEMENT.

Le contingent annuel pour le recrutement est de 25,000 hommes. Ce nombre est fourni par des enrôlements volontaires et par voie de tirage au sort, parmi les jeunes gens âgés de 20 ans, proportionnellement à la population de chaque district. On ne peut enrôler qu'un fils par famille et les fils uniques sont exemptés. Le temps du service ne peut excéder six années.

D'après le Hatti-Chérif de Gul-Hané, les non-musulmans, les anciens *raïas*, étant considérés comme les autres sujets de l'empire, devaient être exempts de l'impôt du *karadj*; mais ils devaient contribuer au tirage pour le recrutement dont ils étaient exempts.

Cette dernière condition ayant donné lieu à de grandes difficultés, et à des réclamations de la part des populations chrétiennes, elle a été ajournée et le karadj provisoirement maintenu.

DE LA RÉSERVE (rédif).

Après l'expiration des six années de service actif, les soldats rentrés dans leurs familles sont incorporés dans la réserve dont ils font partie pendant sept ans. Les régiments de la réserve sont en nombre égal à celui des régiments de l'armée et forment réellement une seconde armée, ayant ses cadres, ses officiers et sous-officiers qui ont une solde fixe, et qui à certaines époques réunissent leurs soldats pour les maintenir dans l'habitude des manœuvres militaires.

CONTINGENTS AUXILIAIRES.

Indépendamment de l'armée régulière, plusieurs provinces, qui n'ont pas été soumises jusqu'à présent à la loi du recrutement, doivent fournir, en cas de

(1) Voici le tableau de la solde pour tous les grades :

Le soldat reçoit par mois (*)	13 fr.	60 c.
Le lieutenant	30	40
Le capitaine	80	40
Le chef de bataillon	325	75
Le colonel	558	»
Le général de brigade	2,013	»
Le général de division	4,026	»
Le maréchal	17,252	»

(2) Cette disproportion existe aussi dans les emplois civils : ainsi, par exemple, un employé du 5e rang ne reçoit qu'un modique salaire de 25 à 30 fr. par mois, tandis que son supérieur du 2e ou 3e rang jouit d'un traitement de 1,000 à 1,200 fr. aussi par mois.

(*) Une légère augmentation de solde est accordée aux sous-officiers.

guerre, des contingents de troupes auxiliaires. Ces provinces sont la Servie, la Bosnie, l'Herzegovine, la haute Albanie; et, en Afrique, l'Egypte, Tripoli et Tunis. D'après les traités, la Valachie et la Moldavie ne sont tenues de fournir aucun contingent.

On estime que la réunion des contingents auxiliaires pourrait composer des corps de troupes d'à peu près cent dix mille hommes en tout.

A ce nombre il faut ajouter environ soixante mille hommes de troupes irrégulières fournies pendant la guerre par les volontaires musulmans, les Tartares de la Dobrodja, les Cosaques cantonnés sur les lacs de l'Asie Mineure, etc.

DE LA MARINE.

Trois Capitans-Pacha ont contribué à former ou à rétablir la marine ottomane; Hassan, qui, malgré le désastre de Tchesmé, sut encore se rendre redoutable sur mer; Hussein, qui jouissait de la confiance et de l'amitié de Sélim, fit venir des ingénieurs de France et de Suède pour la construction des vaisseaux, et Tahir pacha qui, après la catastrophe de Navarin, est parvenu à réorganiser la flotte, à la rendre respectable, et à lui donner, à l'instar de l'Europe, des navires à vapeur (1).

En 1849, la flotte ottomane se composait de quarante-six vaisseaux. Elle compte en outre, depuis quelques années, huit corvettes et autres bâtiments à vapeur, non compris, bien entendu, les navires à vapeur du commerce.

Ces vaisseaux sont montés par environ quinze mille marins. Une des plus grandes difficultés qu'a dû vaincre Tahir-Pacha, après la perte des matelots grecs de l'Archipel en 1827, c'est d'habituer les Ottomans à la manœuvre des vaisseaux; jusque là ils n'avaient été employés qu'au service de l'artillerie et à la police militaire des équipages.

DE L'ÉTAT-MAJOR.

Le Capitan-Pacha est chargé du département de la marine et il est assisté d'un conseil d'amirauté.

L'état-major de la marine se compose : du Capitan-Pacha, grand amiral, de cinq amiraux, de trois vice-amiraux, de huit contre-amiraux. Sont assimilés pour le grade et le traitement, les amiraux aux *ferik* (généraux de division); les vice-amiraux aux *liva* (généraux de brigade); les contre-amiraux aux *mir-alai* (colonels); les officiers chargés dans chaque vaisseau du commandement des équipages, aux capitaines et lieutenants de l'armée de terre.

(1) En voici le tableau :

Trois vaisseaux à trois ponts de 130 à 120 canons	3
Treize vaisseaux à deux ponts de 90 à 74 canons	13
Quatorze frégates de 64 à 52	14
Douze corvettes de 44 à 18	12
Quatre bricks de 18 à 12 canons	4
	46



Il existe un régiment d'infanterie de marine de quatre mille hommes; ceux qui ne sont pas embarqués sont casernés à l'arsenal.

L'arsenal maritime de Constantinople est magnifique, il réunit tous les chantiers et les établissements nécessaires à la construction et à l'armement des vaisseaux de guerre.

Les autres chantiers de la Turquie sont à Sinope, à Eregli, sur la mer Noire, à Mételin et à Rhodes.

INSTRUCTION PUBLIQUE, BIBLIOTHÈQUES, PRESSE ET JOURNAUX.

La réorganisation de l'instruction publique n'est pas encore achevée. Un de ses principaux objets et celui qui présente le plus de difficultés, c'est de l'enlever à l'uléma qui en était en possession exclusive, pour la mettre dans la main de l'Etat, et en quelque sorte de la séculariser.

Précédemment, elle était divisée en deux sections : l'enseignement élémentaire donné, dans les *mekteb*, par les maîtres d'école, et l'enseignement supérieur donné, dans les *medressés*, par les professeurs des Académies ou colléges établis près des mosquées.

Il y avait peu de changements à faire pour l'instruction primaire, dont les nombreuses écoles, établies dans les villes et dans les villages, sont suivies par presque tous les enfants des Turcs. A peine, sur cent musulmans, en est-il cinq qui n'aient pas reçu cette première instruction, qui consiste dans la lecture du Coran, les principes de la religion et de la morale.

Cet enseignement est peu rétribué, trop peu même, car la rétribution de deux piastres (1) par mois pour chaque élève ne produit qu'un bien modique salaire.

Pour l'enseignement supérieur, les études qui sont faites dans les *medressés* comprennent la grammaire, la syntaxe, la logique, la méthaphysique, la philologie, la connaissance des tropes et du style, la rhétorique, la géométrie et l'astronomie. Ensuite les élèves s'occupent de l'étude de la loi sous ces quatre formes : le dogme, le droit, les commentaires de la loi écrite, les traditions orales.

L'ensemble de ces études nécessaires pour être admis dans le corps de l'uléma, exige l'emploi de la moitié de la vie; aussi un petit nombre de musulmans se consacrent à en parcourir la série, à peine quatre sur cent.

Cet enseignement avait beaucoup d'analogie avec celui qui avait lieu en Europe pendant le moyen âge; il était de nature à égarer l'esprit au milieu de définitions et de distinctions subtiles hérissées de termes barbares. Le Turc sorti de ces écoles ignorait les rapports des peuples entre eux, les diverses formes de gouvernement; ses connaissances en fait d'histoire, de géographie, de chro-

(1) Ces deux piastres équivalent à dix centimes au plus!

nologie comme de politique, ne s'étendaient guère au-delà des frontières de son pays.

« Par un firman du mois de juin 1846, une commission a été formée pour préparer et proposer un plan complet d'études en rapport avec les besoins nouveaux de la Turquie. D'après les travaux de cette commission, approuvés par l'empereur, l'université ottomane est déclarée institution de l'Etat, ayant à sa tête un conseil permanent d'instruction publique. Les diverses parties de l'enseignement, divisé en trois degrés, comprennent : 1° l'enseignement primaire dont les principaux éléments existent déjà dans les mekteb ; 2° l'enseignement secondaire tout entier à créer ; 3° l'enseignement supérieur à organiser sur de nouvelles bases, tout en respectant les droits et priviléges acquis.

» Les résultats déjà obtenus de la nouvelle organisation, embrassent les trois degrés d'instruction.

» Quant aux *écoles primaires*, aux *mekteb* qui fonctionnent depuis longtemps, il s'agissait seulement de leur donner une organisation uniforme, d'introduire quelques modifications dans les matières et surtout dans les méthodes d'enseignement; enfin d'appliquer le principe de la surveillance de l'Etat. Ainsi le conseil a déclaré l'instruction gratuite, et a remplacé la rétribution de deux piastres par mois par un traitement fixe pris sur les revenus du mekteb, la plupart de ces écoles ayant des revenus provenant de fondations et de legs. Quand le revenu est insuffisant, l'Etat pourvoit au surplus. »

La seule innovation importante faite dans ces écoles fut l'adoption de nouvelles méthodes et de petits livres élémentaires composés pour les enfants, et dont le conseil prescrivit l'usage après les avoir approuvés.

L'instruction secondaire. Après quatre ou cinq années d'étude passées dans les mekteb, l'enfant qui veut continuer ses études dans les voies qui lui sont ouvertes par l'Etat, entre dans les écoles secondaires où, pendant quatre autres années, on lui enseigne la grammaire et la syntaxe arabes; l'orthographe, la composition et le style, l'histoire sainte d'après les dogmes musulmans; l'histoire ottomane, l'histoire universelle, la géographie, l'arithmétique et les éléments de géométrie.

Cette instruction est également gratuite; les traitements des professeurs, qui sont pris dans les rangs ou en dehors de l'uléma, et tous les autres frais sont à la charge de l'Etat.

L'instruction supérieure. Comme il s'agit, pour les hautes études, d'une réforme capitale, et d'introduire la concurrence de l'Etat, afin d'enlever à l'uléma le monopole dont il jouissait depuis si longtemps, le conseil de l'instruction dut s'entourer de toutes les lumières propres à l'éclairer dans cette œuvre importante. Il envoya étudier en France, en Angleterre, en Allemagne, l'organisation du haut enseignement, et, en attendant, il s'occupa d'améliorer les écoles spéciales dont quelques-unes dataient du règne de Sélim, savoir : 1° les deux écoles fondées par Sultan Mahmoud pour les jeunes gens qui se destinent aux emplois

civils ; 2° le collége de la Sultane Validé, destiné aussi, mais surtout sous le rapport pratique, à fournir des sujets pour l'administration, entre autres des calligraphes nécessaires en Turquie à cause des différentes écritures usitées dans les bureaux ; 3° l'école normale, dite maison des professeurs, qui compte 60 élèves ; 4° l'école de médecine formant deux sections, l'une préparatoire pour les langues arabe et française, la cosmographie, la géologie et l'histoire générale; l'autre de médecine, dont les cours sont divisés comme dans les écoles de médecine en Europe, et qui comprend la pharmacie. La plupart des professeurs sont français ou ont étudié en France. On y imprime une gazette médicale. Elle possède une lithographie, un cabinet de physique et d'histoire naturelle. 5° L'école militaire établie sur le modèle de l'école française de Saint-Cyr. Six écoles préparatoires sont établies dans les villes principales de l'empire, pour les jeunes aspirants à l'école militaire. 6° L'école du génie et de l'artillerie. Elle forme aussi des ingénieurs civils, et dépend, comme la précédente, du *séraskierat* ou ministère de la guerre. 7° L'école de la marine sous la dépendance du Capitan-Pacha. 8° L'école d'agriculture dans laquelle on enseigne l'agriculture théorique et pratique, l'art d'élever les bêtes à laine. Elle reçoit autant d'élèves des nationalités chrétiennes que d'élèves musulmans. 9° Enfin l'école vétérinaire récemment instituée.

BIBLIOTHÈQUES.

La réforme ne s'est pas bornée à réorganiser les écoles ; elle a augmenté le nombre des bibliothèques publiques, donné un nouvel essor à l'imprimerie, introduit la presse périodique en Turquie, et elle a ainsi développé au sein de la nation un mouvement intellectuel qui a déjà influé sur son caractère, et la dispose davantage chaque jour à recevoir l'empreinte des idées et de l'esprit de l'Occident.

La plupart des bibliothèques sont placées auprès des mosquées comme les medressés destinés à l'instruction de la jeunesse. Indépendamment des bibliothèques particulières, dont le nombre est considérable, il en existe beaucoup qui sont publiques.

Parmi les bibliothèques publiques que l'on compte à Constantinople, il y en a quinze grandes et vingt-cinq peu considérables. Voici les noms et les emplacements des principales :

1° La bibliothèque du Sérail, fondée en 1719 par Ahmed III. Elle contenait, à la fin du siècle dernier, 15,000 volumes au moins, et depuis elle s'est accrue considérablement.

2° La bibliothèque de la *Muhâmedüè*, fondée par Mahomet II le Conquérant, est placée près de la mosquée qui porte son nom.

3° La bibliothèque de Sainte-Sophie, fondée par Soliman II.

4° La bibliothèque de la *Suleimanüè*, près la mosquée de ce nom.

5° La bibliothèque de la *Nouri-Osmanüè*, fondée en 1755 par sultan Osman II.

6° La bibliothèque d'*Abdul-Hamid*.

7° La bibliothèque des grands visirs Kupruli-Ahmed-Pacha et Raghib-Pacha.

On a commencé le catalogue des ouvrages contenus dans ces bibliothèques. Lorsque ce travail sera terminé, le total dépassera certainement le nombre de 80,000 volumes.

La plus grande partie de ces livres est consacrée aux dogmes musulmans et aux commentaires, gloses, etc., du Coran. Après ces matières, celles qui occupent le plus de volumes, sont d'abord la jurisprudence théorique et pratique; ensuite la philosophie et les sciences. On y trouve aussi des œuvres de poésie.

Les réglements permettent de faire des extraits et même de copier en entier les ouvrages; mais il est défendu d'en laisser sortir. L'entrée des bibliothèques était interdite aux chrétiens, surtout aux Franks; mais on pense que cette interdiction, contre laquelle il s'est élevé de nombreuses réclamations, est ou va être levée.

DE LA PRESSE.

Avant 1727, il existait à Constantinople plusieurs presses hébraïques, grecques et arméniennes; mais c'est alors que fut établie, sous Ahmed III, la première imprimerie turque.

Les premiers livres édités furent des ouvrages d'histoire, de géographie et de chronologie.

Jusqu'en 1828, cette imprimerie a donné quatre-vingt-dix-huit ouvrages qui se classent ainsi :

Dogmatique et enseignement religieux	14 ouvrages.
Linguistique (glossaires, grammaires)	16
Rhétorique	4
Métaphysique	2
Jurisprudence	11
Histoire et géographie	18
Mathématiques, astronomie, médecine	13
Art militaire	3
Traductions d'ouvrages européens	4
Calendriers et recueils administratifs	13
	98.

Depuis 1828 jusqu'en 1850, il a été imprimé environ cent huit nouveaux ouvrages, qui contiennent à peu près les mêmes matières que ceux de la liste précédente.

Mais il ne faut pas oublier qu'une imprimerie formée par Méhémet-Ali, à Boulac, en Egypte, a, de son côté, édité des ouvrages dont le nombre ne s'élève pas à moins de 213.

DE LA PRESSE PÉRIODIQUE.

Un Français, M. Blacque, fonda à Smyrne, en 1825, le *Spectateur de l'Orient*, qui prit bientôt le nom de *Courrier de Smyrne*.

En 1831, le sultan Mahmoud ayant fait venir M. Blacque à Constantinople, le chargea de rédiger et d'imprimer le *Moniteur ottoman* en langue française, et, dès l'année suivante, ce journal fut reproduit en langue turque par le *Taqvimi-*

Vequa'i (Tables des événements). M. Blacque mourut en 1836. Il fut d'abord remplacé par M. Franceschi, ensuite par M. Rovet.

Au *Courrier de Smyrne* ont succédé dans cette ville l'*Impartial*, aussi en langue française; deux autres journaux en grec, un en arménien, et un quatrième en hébreu.

A Constantinople, plusieurs feuilles périodiques se sont également établies depuis la fondation du *Moniteur ottoman*, savoir : deux en turc, quatre en français, quatre en italien, deux en arménien, dont l'un est la traduction de la feuille turque *Taqvimi-Vequa'i*, ou *Gazette d'Etat;* enfin un en langue bulgare imprimé avec des caractères russes.

Les provinces possèdent aussi quelques journaux.

Ils ont contribué d'une manière notable à faciliter l'établissement des réformes que le *Tanzimat* a apportées dans l'administration, et à préparer la fusion des différentes races d'habitants disséminés sur la surface de l'empire.

DES FINANCES.

Les finances de l'empire ottoman sont loin d'être actuellement aussi prospères, et les revenus de son gouvernement aussi considérables qu'on pourrait le supposer d'après l'étendue des provinces et le chiffre de leur population. Autrefois la Turquie était beaucoup plus riche, et même sous ce rapport aucun Etat d'Occident ne pouvait lui être comparé.

Quatre causes principales ont amené le déclin de l'opulence et des ressources financières de cette grande puissance.

La première, c'est que le trésor particulier des sultans (khasné), qui était encore considérable il y a cent ans, et qui formait une précieuse réserve pour les besoins urgents dans les circonstances critiques, a été presque entièrement épuisé. Les révolutions et les révoltes, les fléaux de toute espèce qui ont frappé cet empire, tels que les incendies si fréquents, les tremblements de terre, les épidémies, ensuite et surtout les contributions de guerre auxquelles il a fallu pourvoir pour obtenir la paix après des campagnes malheureuses, ont absorbé cette réserve. Ce que la victoire avait amassé, la défaite l'a dissipé.

La seconde de ces causes consiste dans la déplorable coutume de concéder à titre de fermage, à de riches musulmans, à des capitalistes sous le nom d'*Itizam*, la plupart des impôts et revenus de l'Etat, même le produit de quelques districts, de sorte que ces fermiers, qui pressurent les contribuables d'une manière odieuse, font d'énormes bénéfices, et que le trésor public, pour plusieurs branches de revenus, ne reçoit pas la moitié des sommes qui ont été payées en acquit des droits.

La troisième provient de ce que près des *deux tiers* des terres et des domaines de la Turquie sont engagés aux mosquées à titre de *Wacoufs*, et sont, par un privilége exorbitant, exempts de toute imposition. Nous expliquerons tout à l'heure ce que sont les Wacoufs et les motifs qui ont introduit ce singulier usage.

La quatrième, enfin, résulte de l'altération des monnaies métalliques, qui, en

Turquie, a dépassé les limites de celles qui ont eu lieu jadis dans quelques autres États. Cette altération a beaucoup nui aux relations commerciales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et rend le change des monnaies très-onéreux pour le trésor impérial (1).

Depuis quelques années, le gouvernement turc établit des budgets annuels à l'instar des États européens.

Les revenus ordinaires varient, d'après ces budgets, de 150 à 172 millions de francs. Voici en note le budget des recettes et celui des dépenses (2) *en moyenne*, d'après les renseignements puisés aux meilleures sources. Les revenus prélevés en piastres sont convertis en francs.

Donnons quelques explications sur les *Wacoufs*.

Le défaut de garantie pour les propriétés par suite du pouvoir absolu du sultan et surtout des exactions de ses agents, a introduit l'usage des Wacoufs *coutumiers*. Cette espèce de wacoufs résulte d'une transaction au moyen de laquelle le propriétaire d'un immeuble le cède à une mosquée à titre de wacouf, pour une somme de 10 à 15 pour cent du prix d'estimation, et néanmoins il continue à jouir de son bien et de son revenu, à la condition de payer une rente pour l'intérêt de la somme reçue. Or, les biens wacoufs ou des mosquées sont inaliénables comme transmis à Dieu ; ils sont *exempts d'impôts* et à l'abri de toute confiscation. On voit combien les revenus de l'État se trouvent diminués par ces exemptions d'impôts qui portent sur les deux tiers à peu près des propriétés territoriales.

D'après les principes de l'islamisme, il paraît que l'État est le seul propriétaire de tous les domaines territoriaux, et que le sultan, comme autrefois le

(1) Depuis quelque temps, on fabrique des pièces de monnaie dont la valeur réelle correspond au titre légal, mais il reste encore beaucoup d'anciennes monnaies en circulation.

(2) RECETTES.

Dimes	50,600,000 fr.
Impôt foncier	46,000,000
Capitation (karadj)	9,200,000
Douanes	19,760,000
Impôts indirects	31,500,000
Tribut de l'Égypte	6,900,000
— de la Valachie	460,000
— de la Moldavie	230,000
— de la Servie	460,000
	168,000,000

DÉPENSES.

Liste civile du sultan	17,250,000 fr.
Liste civile de la sultane mère et des sœurs mariées du sultan	1,932,000
Armée	69,000,000
Marine	8,625,000
Matériel de guerre, artillerie, forteresses	6,900,000
Traitement des employés dans toutes les branches d'administration.	44,850,000
Affaires étrangères, ambassades, consulats	2,300,000
Dotation du trésor pour dépenses d'utilité publique, routes, pavages, encouragements à l'administration, etc	2,300,000
Subvention à l'administration des *Wacoufs* pour les établissements qui en dépendent	2,875,000
Service de l'intérêt à 6 p. 0/0 des bons du trésor sans échéance fixe nommés *kaymés*	2,070,000
Arrérages des rentes viagères	920,000
Rente viagère payée en compensation des anciens fiefs (timars, zaims, etc.), aux propriétaires dépossédés	9,200,000
	168,222,000

khalife, n'en est que l'administrateur, l'économe, et qu'il n'a pas le droit de les aliéner. En conséquence, l'empereur Abdul-Medjid pourrait légalement revendiquer au nom de l'État, et pour son avantage, on pourrait dire pour son salut tous les immeubles concédés aux mosquées, non-seulement à titre de wacoufs coutumiers, mais tous ceux qui ont été aliénés à titre de donation ou de legs sans conditions, à la charge par le trésor public de pourvoir à l'entretien des mosquées, des Imams qui les desservent et de tous les établissements entretenus sur les wacoufs, hôpitaux, medressés et autres, ce qui serait une dépense très-considérable. Mais comme tous les biens territoriaux dont les produits y subviennent actuellement, seraient alors assujettis, généralement et sans exception, aux impôts, on estime que le bénéfice qui résulterait, pour l'État, de cette grande mesure, s'élèverait à près de quatre-vingts millions de francs; mais les obstacles et les difficultés qu'on rencontrerait dans son exécution, ont empêché jusqu'à présent d'y recourir.

La pénurie du trésor avait engagé la Porte ottomane à autoriser son ambassadeur à Paris, le prince Callimachi, à traiter d'un emprunt de 60 millions de francs avec les capitalistes anglais et français, qui voudraient y prendre part. Cet emprunt a été conclu à des conditions raisonnables, et un premier versement a été fait. Mais le traité n'ayant pas été ensuite ratifié par l'empereur, l'emprunt a été annulé. En conséquence, il a fallu que la Turquie pourvût au remboursement du montant de ce versement avec les intérêts.

Une autre mesure a dû et doit encore gêner et ralentir les opérations commerciales et diminuer les recettes douanières. Le ministère ottoman a retiré aux armateurs et négociants européens, qui avaient établi, sur les échelles voisines de Constantinople, des bateaux à vapeur, la permission de continuer ce service qui facilitait singulièrement le transport des voyageurs et des marchandises (1).

Enfin l'armement et les opérations militaires contre le Monténégro, ont été encore une nouvelle source de dépenses. Toutes ces circonstances ont sans doute accru, dans ces derniers temps, les embarras financiers où se trouvait le gouvernement de la Turquie.

Ce serait ici le lieu d'exposer l'état actuel de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, chez les Turcs; mais cela nous conduirait beaucoup trop loin. Il faut étudier ces importantes matières dans l'ouvrage de M. Ubicini. L'auteur s'est trouvé à même de les bien connaître, par un séjour de plusieurs années dans l'empire Ottoman et par ses relations avec les principaux hommes d'État qui en dirigent les affaires. Nous dirons seulement qu'on n'a évalué le commerce général de la Turquie pendant l'année 1846, qu'à une somme de 428 millions de francs. Mais cette évaluation, faite d'après les valeurs *déclarées*, doit être beaucoup augmentée, attendu les fraudes qui ont lieu fréquemment dans ces

(1) Il paraît que le gouvernement turc a renoncé à mettre cette mesure à exécution.

déclarations. Ce total ne comprend d'ailleurs ni le commerce de l'Egypte, ni celui des autres provinces tributaires; mais, d'un autre côté, nous ferons remarquer que diverses circonstances que nous venons d'indiquer et de plus les difficultés que présente le change des valeurs, ont dû entraver singulièrement le commerce, arrêter les progrès de l'industrie, et diminuer pour la Turquie les avantages qui en résultent.

On a vu, par les événements qui se sont passés en Turquie à dater du règne de Sélim, quels obstacles ont rencontré les derniers sultans dans leurs efforts pour civiliser les habitants de leur empire, et les oppositions qui se sont élevées contre les réformes et les innovations qu'ils ont introduites dans l'administration de l'État. On ne doit pas en être étonné. Ces obstacles et ces oppositions proviennent de sources diverses, et sont manifestés par différentes classes de la société ottomane. D'abord les musulmans de la classe inférieure ont une répugnance extrême à considérer comme des frères, à voir traiter sur le pied de l'égalité, ces *raïas* qui ne sont à leurs yeux que des rebelles à la loi de Dieu, ces hommes ou plutôt ces esclaves dont la réprobation était signalée par leur vêtement sombre qui tranchait avec la couleur éclatante des cafetans turcs, par leur humble monture contrastant avec les coursiers superbes des Ottomans (1); ces hommes enfin qui étaient réduits à racheter leur vie par un tribut payé à leurs dominateurs, à leurs maîtres. Sans doute il est des Turcs dont les idées saines, dont les nobles sentiments conçoivent cette fraternité, cette égalité devant la loi et la justice, que la différence des cultes ne doit pas altérer; mais ils composent le petit nombre; ceux-là sont déjà pénétrés par l'esprit civilisateur, j'ajouterai par l'esprit chrétien. Mais la grande majorité du peuple, encore barbare, a conservé ses anciens préjugés et se croit toujours, comme autrefois les Romains, le peuple destiné à régir le monde.

Il faut compter encore, parmi les adversaires des innovations, la plupart des ulémas et des derviches si influents en Turquie. Enfin parmi les pachas et les dignitaires de l'État, combien n'en est-il pas encore qui regrettent de n'être plus dans les provinces les arbitres absolus de la fortune et de la vie des habitants, ou qui craignent que la régie des impôts par l'État ne remplace le système, pour eux si lucratif, de l'Iltizam. Ainsi les réformateurs ont à lutter en même temps contre d'anciens préjugés, contre des croyances réelles, et contre des intérêts redoutables, auxiliaires de ces préjugés et de ces croyances.

Pour se former sur la Turquie une opinion qui ne soit pas purement imaginaire et dépourvue de base, il ne suffit pas de considérer les changements qui ont été opérés par le pouvoir central, par l'autorité du souverain, il faut examiner si ces changements en ont produit dans les usages de la vie civile des Ottomans, dans leurs mœurs en un mot, et si elle se rapproche peu à peu des coutumes et des mœurs européennes. Sous ce rapport on assure que depuis

(1) Les habitants non musulmans ne peuvent monter que sur des ânes ou des mules.

quelque temps la Turquie se présente, à certains égards, sous un aspect favorable. Nous allons indiquer succinctement ces améliorations.

D'abord le nombre des esclaves diminue beaucoup. La guerre n'en fournit plus, et ceux qui proviennent soit de l'Asie, soit de l'Afrique, ne se vendent plus en public dans les marchés, mais dans les lieux particuliers; il semble que les Turcs ont à présent quelque honte de ce trafic. A Constantinople la proportion des esclaves comparée à celle des personnes libres, n'excède guère douze sur cent, et ne va pas à plus de trois sur cent dans les provinces. Il n'y a plus, dit-on, d'eunuques que dans le palais impérial; partout ailleurs le service des harems est fait par des femmes libres ou esclaves. On sait que la condition des esclaves a toujours été assez douce en Turquie, que leur maître ne peut les faire mourir, et que même, s'ils sont traités avec inhumanité, ils ont droit de porter plainte devant le cadi.

La polygamie qui est légalement admise, puisque Mahomet a permis d'épouser jusqu'à quatre femmes et qu'il a permis en outre la cohabitation du maître avec ses esclaves de l'autre sexe, cette polygamie, toujours peu commune, devient de plus en plus rare. On sait que loin de recevoir une dot des parents de ses épouses, le musulman doit leur en constituer une et la leur laisser en cas de répudiation; qu'il doit les entretenir, les faire servir, les loger chacune dans un appartement séparé. Les dépenses qui en résultent sont très-considérables et peu de particuliers sont en état d'y subvenir. Dans la classe supérieure il existe des contrats de mariage passés devant le cadi, dans lesquels le futur époux promet de ne pas épouser d'autres femmes que celle qui lui est accordée, et maintenant en effet la plupart des hauts fonctionnaires et des dignitaires de l'État n'ont qu'une seule épouse.

D'après le nombre actuel des habitants des deux sexes en Turquie, la polygamie ne peut être, en effet, que très-restreinte; celui des femmes dans les provinces n'excédant le nombre des hommes que d'un quarantième, et d'un septième dans Constantinople où les femmes esclaves sont en plus grand nombre que partout ailleurs. Mais la coutume la plus difficile à introduire dans l'empire Ottoman, comme dans les autres contrées orientales, sera celle d'admettre les femmes parmi les hommes dans les réunions de société, de constituer enfin, sous ce rapport, la *société* comme elle existe en Europe.

Nous terminerons ce tableau des changements opérés dans l'empire Ottoman, par la comparaison de la situation où se trouvait la Russie sous Pierre Ier, avec celle où nous voyons maintenant la Turquie. Le parallèle entre les efforts que fit alors le czar pour tirer les Russes de la barbarie, et ceux de Mahmoud et de son successeur pour introduire la civilisation chez les Turcs, rentre tout-à-fait dans les études historiques qui constituent l'objet principal de nos travaux.

En 1697, le czar, apprenant à Vienne que les Strelitz se sont révoltés, revient en toute hâte à Moscou, les bat et supprime ce corps militaire, comme nous avons vu Mahmoud vaincre et supprimer les janissaires et les spahis, en 1826.

En 1699, le patriarche Adrien meurt, Pierre abolit cette dignité et se déclare chef de la religion comme de l'État, afin d'avoir plus de liberté dans ses plans de réforme.

Les sultans possédant les deux glaives comme successeurs des khalifes, Mahmoud n'a pas besoin d'un nouveau pouvoir. Il craint peu les résistances du mouphti.

Pierre proscrit la barbe chez tous ses sujets qui ne sont ni prêtres ni paysans; il substitue l'habit court des Allemands à la robe asiatique.

Mahmoud fait couper les longues moustaches que portaient les anciens janissaires. Il remplace le turban par le fez; le cafetan par la tunique et le manteau. Les seuls ulémas conservent l'ancien costume.

Chez les Turcs comme chez les Russes, ces changements excitent des murmures, souvent même les plaintes et les réclamations les plus vives.

Pendant que le czar prélude, par ces réformes matérielles, à de plus importantes, un redoutable ennemi s'avance contre lui; Charles XII, vainqueur à Varna, obtint de nouveaux triomphes; le czar, plusieurs fois défait, exerce ses troupes, déploie les ressources de son vaste empire, et termine la guerre en détruisant l'armée suédoise à Pultawa. Délivré du roi de Suède, Pierre poursuit tranquillement le cours de ses réformes. La Suède, pauvre et peu populeuse, ne pouvait réparer ses pertes comme la Russie.

Pendant que les Turcs possèdent des ports nombreux, le czar se voit enfermé au sein d'un continent : pour que l'Océan lui soit ouvert, il faut fonder une cité sur la Baltique; bientôt une capitale nouvelle, Pétersbourg, s'élève comme par enchantement du milieu des marais.

Mahmoud courut de plus grands périls que le czar pendant l'exécution de ses plans réformateurs. Des guerres désastreuses se succédèrent; plusieurs provinces, la Grèce entre autres, se soulevèrent; un puissant vassal voulut se rendre indépendant, prétendit même le détrôner. Entouré de puissants Etats, Mahmoud succombait peut-être, s'il n'eût trouvé des appuis en Europe.

Héritier du trône de son père, environné des mêmes périls, Abdul-Medjid mérite d'obtenir les mêmes soutiens.

Au commencement de leur carrière, les Russes ont eprouvé de cruelles épreuves; d'affreux malheurs les ont accablés. Pendant deux siècles, ils ont été les tributaires, les esclaves des Tartares conduits par Gengiskhan et ses successeurs. Mais quand l'empire de ces derniers s'est démembré, les Russes se sont relevés; ils ont vaincu à leur tour leurs anciens oppresseurs, et les Tartares de l'Asie ne sont plus que leurs auxiliaires ou leurs sujets.

Les Ottomans, comme les Arabes, ont signalé leur apparition sur la scène du monde par d'éclatants succès, par de prodigieuses conquêtes; mais peu à peu leur énergie, leur discipline, leurs vertus guerrières ont décliné, tandis qu'en Europe l'art militaire a fait d'immenses progrès.

Ce qui constitue la force de la Russie, c'est l'unité qui prédomine dans cet



empire. Les Russes sont plus nombreux que les Tartares, les Cosaques et les autres peuples, leurs sujets ou leurs tributaires. Ils sont plus Européens qu'Asiatiques.

Dans l'Empire Ottoman, les Turcs sont en minorité. Plusieurs races d'origine et de cultes différents composent les deux tiers de ses habitants. Les Ottomans, dont la première capitale était Brousse, sont plus Asiatiques qu'Européens.

Pendant les transformations, pendant les mystérieuses métamorphoses que les nations ont quelquefois à subir, elles sont plus faibles que dans leur état normal. La Turquie se trouve dans une de ces époques critiques; elle a besoin de tranquillité, de repos pour se reconstituer. Il faut donc du temps pour que le travail intérieur qui a lieu en Turquie s'accomplisse, et pour qu'on puisse juger si elle reprendra de la force, de l'énergie, ou si la maladie est réellement incurable. Malheureusement elle a des voisins puissants, qui, l'ayant déjà condamnée, convoitent une part de son héritage.

Il s'agit, pour la Turquie, non-seulement de raffermir les bases sur lesquelles cet Etat est fondé, mais de les changer à quelques égards et de modifier, en les améliorant, les principes de son gouvernement. On ne peut se dissimuler les difficultés de cette grande entreprise. Mais plus elle présente d'obstacles à surmonter, plus elle doit éveiller la sympathie des hommes qui s'intéressent aux progrès de la civilisation, à sa propagation dans les contrées qui, jusqu'à présent, n'en ont entrevu que le crépuscule, que les premières clartés.

La plupart des gouvernements européens partagent, nous n'en doutons pas, cette sympathie. D'ailleurs un grand intérêt, celui du maintien de la paix, demande que la Turquie parvienne à se consolider, et que cet empire ne tombe pas dans le désordre et l'anarchie. C'est à l'Europe qu'il appartient d'encourager, de seconder les monarques de l'Orient, qui font de généreux efforts pour introduire dans leurs Etats les principes de justice, d'humanité, de bienveillance générale sans lesquels les nations ne peuvent obtenir ni prospérité, ni bonheur durable.

Alix, *membre de la 2e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE,

SA VIE, SON APOSTOLAT, SES TRAVAUX, SA LUTTE ET SES SUCCÈS, AVEC L'HISTORIQUE DES MONUMENTS ÉLEVÉS A SA MÉMOIRE A PARIS ET A VERSAILLES,

PAR M. FERDINAND BERTHIER,

Sourd-muet, Doyen des professeurs de l'Institut impérial de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

L'abbé de l'Épée n'a pas besoin d'un panégyriste. Il suffit, comme l'a justement pensé M. Ferdinand Berthier, de raconter sa vie. Son nom seul rappelle l'une des célébrités les plus pures et les plus utiles que la France ait produites. Ce digne prêtre consacra son existence, sa fortune et son génie à la régénération morale d'une partie, jusqu'alors malheureuse, de la société; en adoptant

pour sa famille tous les êtres privés de l'ouïe et de la parole, il leur apprit et leur a légué l'art de parler par les mains et d'entendre par les yeux ; il les réhabilita en développant leur intelligence ; il mérita ainsi le beau titre de bienfaiteur de l'humanité.

Retracer rapidement les principaux actes du *Vincent de Paul* des sourds-muets, ce sera remplir, sous tous les rapports, la mission de l'Institut historique. Dans ses investigations, notre société ne s'occupe pas seulement de constater, de préciser les faits ; elle agrandit son but en recherchant dans l'histoire ou la biographie, pour les mettre en relief, les leçons de philosophie chrétienne et les exemples de vertu.

Charles-Michel de l'Épée naquit à Versailles, le 24 novembre 1712. Fils d'un expert ordinaire des bâtiments du roi, il puisa dans la maison paternelle ces solides principes qui font l'honnête homme, ces fortes et saines traditions de la famille qu'on ne voit jamais s'affaiblir dans un pays sans trembler pour son avenir. Dès son enfance, il révéla sa vocation pour l'état ecclésiastique ; mais il éprouva, pour entrer dans les ordres sacrés, des difficultés qui tournèrent ses regards vers le barreau. Le jeune de l'Épée subit avec succès ses examens de droit et prêta serment en qualité d'avocat au parlement de Paris le même jour que M. de Maupeou qui devint chancelier de France.

Plus tard, grâce à la protection de Mgr Bossuet, évêque de Troyes et neveu de l'immortel évêque de Meaux, il fut ordonné prêtre. Par un acte bienveillant du même prélat, en date du 28 mars 1738, dont la minute a été retrouvée dans les archives de la préfecture de l'Aube, il fut nommé chanoine de l'église collégiale de Pougy. En 1753, une simple visite accidentelle dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, à Paris, décida de sa destinée. En attendant l'arrivée de la maîtresse du logis, on l'introduisit dans le salon ; deux jeunes personnes y travaillaient, les yeux attentivement fixés sur leur ouvrage d'aiguille. L'abbé de l'Épée s'approcha d'elles avec une douce urbanité et leur adressa la parole à plusieurs reprises. Quel fut son étonnement de les voir garder une attitude impassible et un silence complet ! Bientôt il sut par la mère que ses deux filles jumelles étaient sourdes et muettes et qu'elles venaient de perdre le Père Vanin, prêtre de la doctrine chrétienne de Saint-Julien-des-Ménétriers, qui avait entrepris leur éducation en se servant d'estampes. Soudain l'abbé de l'Épée conçut le projet de remplacer près d'elles leur instituteur ; il se livra tout entier à la recherche des moyens de les instruire et reconnut que le plus efficace de tous est le langage des gestes.

Quelques utopistes ont rêvé la création d'une langue universelle. L'expérience a démontré qu'il n'en peut exister qu'une seule, c'est la *pantomime*, parce qu'elle est la manifestation extérieure, à la portée de tous, des sentiments de l'âme et des besoins de la nature. Après l'avoir prise pour base de son enseignement, l'abbé de l'Épée forma la science qu'on a appelée la *dactylologie*, et mit en pratique l'alphabet manuel que l'on dit originaire d'Espagne. Ce fut en 1770, qu'il fit

connaître sa méthode ; son premier ouvrage fut suivi de trois autres sur le même sujet. L'abbé de l'Épée rencontra d'abord de nombreux critiques ; mais, après plusieurs années de luttes et d'efforts de tout genre, il parvint à surmonter tous les obstacles. Dans sa modeste habitation de la rue des Moulins n° 14 à Paris, il eut sous sa direction 70 élèves sourds-muets des deux sexes et les interrogea dans des séances publiques dont chacune fut pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe.

Avant la belle découverte de l'abbé de l'Épée, de fréquentes tentatives avaient été faites dans plusieurs contrées de l'Europe en faveur des sourds-muets; M. Ferdinand Berthier assure que ce vénérable ecclésiastique n'en avait point connaissance au moment où il commença les études qui devaient produire de si heureux résultats.

Sous l'empire du paganisme, les sourds-muets languissaient dans l'ignorance et l'esclavage ; la foule indifférente regardait avec dédain cette caste d'une nouvelle espèce, comme elle les appelait, circuler au milieu d'elle. Pline cite, sans doute comme une exception, un sourd-muet, nommé Pedius, qui s'exerçait dans les beaux-arts.

Au moyen-âge, les personnes atteintes de cette double infirmité étaient considérées en Flandre ou comme des maniaques, ou comme des innocents qu'on mettait en curatelle ; on les conduisait à l'église de Damme, où l'on vénérait les reliques de la sainte Croix, pour obtenir leur guérison. Une aveugle prévention pesait partout sur les infortunés sourds-muets. Cependant quelques hommes charitables s'en occupèrent de temps à autre.

Ainsi, à la fin du VIIe siècle, saint Jean de Beverley, archevêque d'Yorck, apprit la prononciation à un jeune sourd-muet qui avait trouvé dans l'habitation du prélat un asile hospitalier.

Durant les XVIe et XVIIe siècles, en Espagne, le bénédictin Pedro de Ponce qui paraît avoir composé le premier manuscrit sur cette matière, et Juan Pablo Bonet qui a publié, en 1620, *l'art d'enseigner aux muets à parler ;* en Angleterre, John Bulwer et Wallis; en Hollande, Van Helmont et Conrad Amman ; en Allemagne, Kerger, Lassius, Arnoldi, et Samuel Heinicke ont laissé des travaux utiles à consulter sur les sourds-muets.

Jacob Rodrigues Pereire, juif portugais, a inventé de très-habiles procédés pour les instruire ; il obtint l'honneur d'être présenté, le 11 juin 1749, à l'Academie des sciences à Paris, escorté de l'un des éleves qu'il avait formés, et d'y lire un mémoire sur sa méthode. Il se posa plus tard en rival de l'abbé de l'Épée ; mais il ne tarda pas à être éclipsé par ce respectable ecclésiastique qui a définitivement assuré à la France la gloire d'avoir fondé l'établissement-modèle d'enseignement pour les sourds-muets.

Ce n'était pas seulement par ses écrits, ses conseils et ses cours publics que l'abbé de l'Epée leur témoignait son dévouement infatigable, c'était encore par ses sacrifices pécuniaires et son rare désintéressement. Seul et sans autre ressource qu'une modique fortune d'environ 12000 livres de rentes, il soutint

longtemps une école nombreuse ; il payait de ses deniers les maitres et les maîtresses ainsi que la nourriture et l'entretien des élèves. Pour lui, il se refusait même les dépenses les plus nécessaires ; il observait la plus stricte économie dans ses repas, dans ses vêtements, et portait le plus souvent une soutane usée. En 1788, quoique âgé de 76 ans et très-infirme, il se priva de feu pendant un hiver des plus rigoureux *pour ne pas faire tort*, disait-il, *au patrimoine sacré de ses enfants*. L'affaire du comte *Solard*, jeune sourd-muet si célèbre dans les fastes judiciaires, qui donna lieu au drame intéressant de M. Bouilly représenté sur le théâtre Français sous le titre de *l'Abbé de l'Épée*, est une preuve éclatante du zèle chaleureux que le père des sourds-muets mettait partout à les défendre.

Pendant sa vie, l'abbé de l'Épée reçut les encouragements les plus flatteurs de Louis XVI, de l'empereur Joseph II qui, dans un voyage à Paris, servit sa messe incognito, de Catherine II, impératrice de Russie, et des personnages les plus distingués.

Après sa mort, qui eut lieu le 23 décembre 1789 à l'âge de 77 ans, deux décrets de l'assemblée nationale, en date des 21 juillet et 10 septembre 1791, approuvés par le roi les 29 juillet et 14 septembre suivant, décidèrent que le nom de l'abbé de l'Épée serait mis au rang de ceux des citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie. On lui a élevé, quoique un peu tardivement, deux monuments : l'un dans la chapelle de saint Nicolas de l'église Saint-Roch à Paris, où il disait tous les jours la messe, et l'autre à Versailles, son pays natal, au point de jonction des rues Royale et d'Anjou. Sa statue a été placée dans le musée de Versailles et sur la principale façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Sans doute ces honneurs lui étaient légitimement dus ; mais ce qui atteste le plus manifestement le bien incalculable qu'il a fait dans son trop court passage sur la terre, c'est l'attachement vraiment filial, c'est la vive et touchante gratitude des sourds-muets.

Dans toutes les circonstances, M. Ferdinand Berthier s'est montré le digne interprète de cette reconnaissance qu'un sourd-muet a si bien définie : *la mémoire du cœur*. Son ouvrage, que je viens d'analyser, en est un nouvel et durable témoignage. Il est écrit avec conviction, ardeur et talent. On y trouve avec plaisir des documents précieux. Peut-être un critique sévère y désirerait-il plus d'ordre dans l'exposé des faits, plus de détails sur la vie privée de l'abbé de l'Épée, plus de renseignements historiques sur les sourds-muets ! mais, en somme, c'est un bon livre et une bonne action.

En parcourant la liste des collaborateurs et des successeurs de l'abbé de l'Épée, on remarque les noms des abbés Deschamps, Salvan, Storck, Sicard, Carton, Lebret, et de beaucoup d'autres ecclésiastiques. Qui pourrait en être surpris? la mission de rétablir les sourds-muets dans la plénitude de la vie morale et intellectuelle n'appartenait-elle pas de droit aux ministres d'une religion qui a civilisé le monde par la charité !

N. de Berty, *membre de la 3e classe de l'Institut historique*.

GUILLAUME LE TACITURNE,

PRINCE D'ORANGE, COMTE DE NASSAU, et LES PAYS-BAS, DEPUIS L'ABDICATION DE CHARLES-QUINT, JUSQU'EN 1584.

Paris, Amyot. — Reims, Dorigny. 1852, in-12.

Tel est le titre donné par l'un des correspondants de l'Institut historique, M. Eugène Mahon, à l'ouvrage dont nous avons à rendre compte.

I. Laissons l'auteur lui-même exposer sommairement son sujet et le plan qu'il a cru devoir se tracer. « C'était, dit-il, pour l'historien, une tâche aussi facile » qu'attrayante, de retracer les nobles et héroïques actions du prince Guillaume » d'Orange; de rappeler les particularités de son caractère; de peindre les diver- » ses phases d'une existence si active et si utilement remplie; et, pour le fond du » tableau, de dessiner, à grands traits, avec leur physionomie aussi sombre que » saisissante, les épisodes palpitants de ces luttes mémorables qui, en préparant » l'affranchissement des Pays-Bas, portèrent les premiers coups à la domination » espagnole en Europe. — En mettant ainsi en relief, quoiqu'au second plan; » en montrant sous toutes leurs faces les éminentes qualités du peuple néerlandais, » j'ai essayé de démontrer que, dans ces luttes même, est le secret du rapide » élan imprimé à cette nation dont les destinées furent si brillantes. Je me suis » efforcé de faire ressortir des faits cette vérité incontestable, que ce peuple calme, » laborieux, patient, mais brave, fut grandi par la persécution et les adversi- » tés, et que ses vicissitudes même devinrent les causes premières de son éléva- » tion. »

M. E. Mahon a pensé avec raison que des détails sur l'origine, sur la personne et sur les incidents de la vie de Guillaume d'Orange, trouveraient, dans un précis de l'histoire des Pays-Bas durant la période comprise entre les années 1556 et 1584 inclusivement, la place le mieux appropriée aux exigences de la vérité.

Il ne fut guère en effet, dans le cours de cette période, d'événements auxquels n'eût plus ou moins directement participé l'homme qui voua à la défense d'une confédération de marins, de commerçants et d'artisans en lutte contre la plus puissante des monarchies du temps, l'illustration de sa maison, ses richesses, son génie, son sang enfin deux fois répandu par la main de sicaires. Isoler Guillaume d'Orange de la scène où lui fut dévolu le rôle dont il fallait rappeler l'importance; laisser des particularités sur sa vie dominer invariablement le récit des faits, c'eût été s'écarter de la réalité. L'art tente vainement de conserver à la figure qui vient à être détachée d'un groupe ou d'un tableau, le mouvement ou le coloris de l'ensemble. L'auteur a compris cette vérité. On sait qu'elle n'est point, tant s'en faut, à l'usage de toutes les biographies, et qu'il en est un bon nombre où, d'anecdote en anecdote et de détails en détails, l'histoire et ses réalités se trouvent définitivement avoir fait place à un récit d'apparat ou de fantaisie, par la raison toute simple que le secret qui consisterait à suppléer par les ressources de l'ima-

gination et du style à la vérification des faits et à l'étude des caractères, est encore à découvrir.

II. Un vœu à émettre avant de continuer l'examen de l'ouvrage, c'est que sa plus prochaine édition soit revue, corrigée, ramenée en un mot sous le joug d'usages qui, en fait de typographie, sont devenus des lois. Le système adopté pour les citations et les annotations nous a paru de nature à justifier cette remarque.

III. Plus d'une expression, plus d'une forme de discours, quoique tolérées ailleurs (non sans détriment pour la grammaire du goût), n'en sont pas moins à bannir absolument du langage de l'histoire. La simplicité qu'il comporte n'exclut point, elle commande au contraire la sévérité, et l'exemple des maîtres n'a pas cessé d'être ici un précepte de rigueur.

Cette observation, suggérée par quelques passages du livre, dispense de les citer, mais non point de constater que le style de l'auteur unit à l'animation et à la verve le mérite de la clarté.

IV. Quant au fond même de l'ouvrage, il se recommande tout d'abord tant par l'enchaînement des faits que par la rapidité du récit.

Dira-t-on de l'exactitude dont l'auteur a généralement fait preuve, qu'elle est un des mérites de son livre? Il s'agissait d'un des épisodes les plus importants à coup sûr, mais aussi le mieux connus de l'histoire moderne de l'Europe. Les sources abondaient; car, indépendamment des œuvres des écrivains de génie qui, soit en France, soit dans les Pays-Bas, soit en Espagne, soit en Italie, et plus tard en Allemagne, consacrèrent leur plume au récit des événements dont la révolution des Provinces-Unies contre la domination espagnole devint le signal, les publications de circonstance, échangées entre les partis durant une lutte dont les péripéties tinrent, pendant plus de trente ans, l'Europe entière en éveil, pouvaient être facilement compulsées. Enfin, l'aspect même des lieux où tant de monuments et de traditions ont retenu l'empreinte d'un passé qui, par sa grandeur, défie l'injure des âges, était un secours que l'auteur s'est bien gardé de dédaigner. Sa tâche consistait donc à résumer, à comparer, les récits qui se sont succédés en si grand nombre depuis les premiers troubles des Pays-Bas jusqu'à nos jours. C'est rappeler que l'auteur avait plutôt un devoir à remplir que des difficultés à vaincre, lorsqu'il s'agissait de raconter avec vérité des faits tels que 1° l'abdication de Charles-Quint; 2° la persistance de Philippe II, à s'armer des rigueurs de l'inquisition et du despotisme contre les progrès du protestantisme, le maintien des franchises municipales dans les Pays-Bas et la ligue dont le prince d'Orange devint l'âme et le chef; 3° la dictature du duc d'Albe; la politique de sang au service de laquelle il engagea si fatalement l'inflexibilité de son caractère, sa réputation et ses talents de guerrier; 4° les péripéties de la lutte d'extermination qui fut provoquée par la violence du système de gouvernement à l'usage du roi d'Espagne et de ses ministres; 5° l'assassinat enfin de l'homme de cœur et de génie sur lequel retomba plus particulièrement le fardeau de la résistance sans que l'on vît faiblir un seul instant ni l'activité de son corps, ni la vigueur de son âme.

V. Quelques inexactitudes qui, du reste, ne portent que sur des détails accessoires, pourraient être signalées. Ainsi, par exemple, l'auteur dit, en parlant de la captivité et de la destinée dernière du comte de Beuren, que la mort seule mit un terme aux souffrances de ce fils aîné de Guillaume d'Orange. En 1568, il fut, à la vérité, par les ordres de Philippe II, enlevé de Louvain où il avait été placé sous la sauvegarde de l'université dont il suivait les cours, et transféré en Espagne, où il séjourna en effet près de quarante ans, — l'assassinat de son père, n'avait point suffi à la vengeance du roi; — mais il revit la patrie et la famille dont il avait été si odieusement séparé (1). Du reste sa venue en 1608 ne parut guère que la démarche d'un agent secret du gouvernement espagnol alors réduit à chercher, jusques dans les rangs des proches de Maurice de Nassau, continuateur de l'œuvre et du génie de son père, la paix ou la trève qui mettrait un terme à la destruction de ses flottes, de ses armées et des finances de l'état.

VI. — Par une sorte de défiance de lui-même qui, certes, pouvait et devait être bannie après l'étude si approfondie que l'auteur a faite de son sujet, n'a-t-il point par trop subordonné aux appréciations des écrivains qu'il cite de préférence, ses propres jugements? et, tout en ne dédaignant aucune des sources qui s'offraient à lui, n'aurait-il pas quelque peu négligé de puiser principalement à celles qui se recommandent entre toutes à l'attention? (On parle ici des ouvrages qui, tout à la fois, datent de l'époque même des événements ou d'un temps qui s'en éloigne peu, et qui émanent d'historiens sous les yeux desquels, pour ainsi dire, ces événements s'étaient accomplis.) Sans se dissimuler la rigueur d'une pareille critique, peut-être pensera-t-on que l'opuscule de M. E. Mahon, l'encourt dans une certaine mesure. Grattan, Chambers, Schiller, dont il ne s'agit pas plus du reste de contester le mérite que la célébrité, n'en demeurent pas moins des historiens qui n'ont pu que juger les faits à distance et plus ou moins sous l'influence des idées de leur époque et de leur pays. Ils s'acquittèrent sans doute, avec la supériorité de leur savoir et de leur génie, de la tâche qui consistait à dégager la vérité des erreurs dont souvent elle est mélangée dans les récits de ces auteurs hollandais, flamands, espagnols ou italiens qui ne cessèrent d'associer la lutte de leurs écrits à celle des partis et des peuples belligérants, et qui prolongèrent la première bien au-delà du temps de la seconde. Mais cette tâche n'en demeure pas moins imposée à quiconque revient à l'étude des mêmes faits. La justesse des appréciations est au prix de son accomplissement, qu'il s'agisse du caractère des hommes ou de celui des événements, et le danger d'altérer plus ou moins la physionomie des uns ou des autres par le mélange d'aperçus empruntés aux idées d'une époque différente, ne s'évite pas autrement.

(1) Hoc primum anno, in Batavos venit Philippus Wilhelmus, princeps Arausionensis, Mauritii frater natu major, belli tempore alibi acto, nunc communi omnium jure usus. Causas obtendebat, ut per induciarum fœdus suis quoque commodis prospici curaret.... Sequius interpretantibus aliis, velut contra fraterna consilia, pacis adesset laudator. (V H. Grotii, histor. Lib. xvii, p. 789. Amstel. Blaeu, 1658, in-18.)

On ne saurait méconnaître enfin l'importance hors ligne de plusieurs des ouvrages dont la publication fut en quelque sorte contemporaine de la révolution des Pays-Bas. Elle devint, dès l'origine, pour l'élite des historiens et des publicistes, comme un sujet de prédilection. Si Hugues Grotius, qui consacra aux annales de cette révolution le tribut de ses veilles, put dire avec vérité dès 1602 : *priora belli, secretis incerta, casibus turbida, claros scriptores jam habent, etiam latino sermone* (1) ; à plus forte raison convient-il de tenir le même langage au sujet de ses propres écrits. Témoin oculaire des dernières péripéties de la lutte ; historiographe des états à l'âge de vingt ans ; érudit et publiciste sans rival ; initié de bonne heure aux affaires publiques de l'Europe, il travaillait encore dans les derniers temps de sa vie à l'ouvrage que ses fils se déterminèrent à publier en 1658. Strada, l'historien des Farnèse, de la cour de Madrid et du Saint-Siége, terminait ses Décades en 1647. Dans l'intervalle avait paru (de 1633 à 1639) l'ouvrage si précieux du cardinal Gui Bentivoglio. Ne serait-il pas permis de rappeler, tout particulièrement à l'égard de ces trois textes, le précepte : *nocturna versate manu, versate diurna ;* — s'il était moins vulgaire?

VII. — On ne saurait révoquer en doute que le prince d'Orange n'ait été appelé *taciturne* par le cardinal Granvelle. Un historien atteste même qu'il fut désigné par ce surnom le jour où parvint à Rome la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Horn. « Le Taciturne est-il aussi prisonnier? » s'écria Granvelle avant de s'associer à la satisfaction manifestée par les assistants ; et il ajouta, après la réponse négative du messager, que le duc d'Albe avait manqué son coup de filet (2), prévision qui se justifia pleinement, et qui dut faire honneur à la perspicacité du trop célèbre cardinal. Mais s'autoriser de cette anecdote pour donner au surnom de *Taciturne* la consécration de l'intitulé d'un livre, n'est-ce point en exagérer l'importance? et l'addition ou la substitution de ce surnom à la désignation de *prince d'Orange*, sous laquelle Guillaume est incontestablement mieux connu, se justifie-t-elle suffisamment? Non-seulement cette dernière désignation est la seule qu'aient employée les historiens en renom, mais encore elle ne saurait, en réalité, faire naître aucune confusion dans l'esprit. Il s'agit d'un personnage dont la vie appartient à l'histoire moderne, où l'importance des surnoms n'est plus celle qu'ils peuvent avoir dans les traditions de l'antiquité ou du moyen-âge ; et nul lecteur quelque peu sérieux ne se méprendra sur le sens historique de l'expression *prince d'Orange,* ajoutée au nom de Guillaume ou à celui de Maurice, au point de l'appliquer *à priori* à ceux des membres de la maison de Nassau qui ont porté le même nom que les deux hommes de génie auxquels cette maison doit plus particulièrement son illustration. Les historiens et les biographes peuvent s'affranchir ici de scrupules qui seraient à l'usage des rédacteurs de généalogies (3).

(1) Ann., lib. I, p. 2. — (2) Strada. Lib. VI, t. I, p. 300.

(3) Il est de notre devoir de rappeler, tout en maintenant nos observations sur le titre de l'ouvrage, qu'elles ont rencontré des contradicteurs. H. H.

VIII. — Le résumé par lequel se termine l'opuscule de M. E. Mahon, renferme un parallèle entre Philippe II et Guillaume d'Orange. Dans le cas où il n'y aurait point un excès de sévérité à faire remarquer que nos historiens se sont généralement abstenus de ces sortes de parallèles, dont l'affinité avec le genre purement oratoire rend en effet l'usage assez périlleux, il conviendrait d'ajouter que les contrastes signalés par l'auteur avec tant de verve et d'énergie, demeurent, au fond, une vérité, quelque opinion que l'on puisse concevoir de la forme employée pour les rappeler.

IX. — Un autre parallèle, celui qui doit être établi entre les jugements portés sur Guillaume d'Orange, par deux des historiens qui ont été précédemment cités, ne paraîtra point, on l'espère, par trop déplacé ici.

Soixante ans après l'assassinat de l'homme dont M. E. Mahon est venu, à son tour, si justement et si bien honorer la mémoire, l'Italien Famien Strada soumettait aux supérieurs de l'Ordre des Jésuites dont il faisait partie, et dédiait au prince Rainuce II, de Farnèse, sixième duc de Parme et de Plaisance, les pages suivantes : « Un événement d'une bien autre importance pour le parti » espagnol (que la mort du duc d'Alençon), ce fut le meurtre du prince d'O- » range par Balthasar Gérard... qui avait été quelque temps au nombre des » familiers du comte de Mansfeld. L'édit de proscription lui avait inspiré la pen- » sée de ce forfait. Il s'était même empressé d'offrir ses services au duc de » Parme, et quoique dédaigné comme insuffisant, il avait persévéré dans son » projet... Il ajusta au cœur et tua d'un coup de pistolet le prince d'Orange à » l'instant où il quittait la table pour se rendre dans ses appartements... Ceux » qui assistèrent au supplice de ce jeune homme (il n'avait que 26 ans), ne » purent s'empêcher d'admirer la fermeté dont il fit preuve durant une exé- » cution accompagnée de cruautés qui ne pouvaient être qu'une atroce et » vaine consolation offerte à la douleur du peuple ! Son âme défiait même » cette épreuve..... Telle fut, selon ce qu'avaient prédit les devins, qui ne » mentent pas toujours, la fin de Guillaume, prince d'Orange..... La cin- » quante-cinquième année de son âge était révolue, ainsi que la seizième de » cette guerre civile, dont il avait le premier fait entendre le cri aux popula- » tions de Belgique ; levant l'étendard de la liberté ; patronant l'hérésie ; osant » diriger contre un roi tout-puissant l'armée qu'il avait originairement com- » mandée par ses ordres : puis, lorsqu'il eut, à l'aide de secrètes conjurations » ou de traités publics, imploré des subsides en tous lieux et chez tous les peu- » ples du monde ; entraîné dans son parti les princes certes de premier rang » qu'il imposa à la Belgique, mais dont il fit ses sujets ; enfin divisé les pro- » vinces par ses intrigues ; on le vit tenir en échec par une guerre sans trêve » l'autorité de quatre gouverneurs que l'Espagne soutenait de toute sa puis- » sance, et obtenir de tels succès, qu'avant l'arrivée du duc de Parme, sur » dix-sept provinces, deux seulement obéissaient encore au monarque ; jus- » qu'à ce que, redoutant la victoire ramenée dans les rangs du parti royal par

» l'épée de Farnèse, et préoccupé surtout de sa sûreté personnelle au sein du
» péril de tant de provinces, il eût si bien exploité, par les vaines terreurs
» qu'il ne cessait de propager et par les magnifiques promesses de ses discours
» et de ses écrits, la crédulité des Belges, qu'ils n'hésitèrent plus à abjurer publiquement l'obéissance à leur souverain; à le dépouiller de son patrimoine; à subir un prince français. Guillaume avait compté mettre ainsi deux monarques aux prises et faire, des provinces limitrophes de leurs états, l'objet et le théâtre de la guerre, pour laisser aux provinces de l'intérieur le temps de réparer leurs forces, pendant qu'il demeurerait sur son rivage de Hollande spectateur de la lutte, et qu'il travaillerait à consolider, tant dans cette contrée qu'en Zélande, la souveraineté qui, finalement, fut l'objet de sa convoitise..... La commisération dont sa mort si funeste devint le signal, ne pouvait manquer de voiler bien des vérités. L'erreur était chère à ce point aux hommes de son parti, qu'à leurs yeux il n'existait aucun chef de tant d'abusés! et ils y persévérèrent; et ils virent et se félicitèrent de voir, grâce aux efforts d'un seul, malgré des débuts si défavorables pour eux, en tout cas si funestes pour lui, le nom de la Hollande et son autorité grandir de jour en jour, l'orgueil des ennemis brisé sur ses rivages, l'or des Indes enfin y affluer..... Mais ceux qui n'avaient point oublié l'ancien état du pays, l'opulence de ses cités, la paix de ses provinces, la fidélité des populations envers Dieu et le prince..... ne se laissèrent point attendrir sur le sort d'un sujet proscrit par son roi comme coupable de lèse-majesté divine et humaine. Ils plaignirent plutôt ce peuple qui, instrument de l'ambition d'un particulier et de la haine du nom espagnol; précipité dans un abîme de calamités; condamné perpétuellement à la guerre, s'il n'expiait pas suffisamment pour le présent le crime de son parjure, n'en était pas moins prédestiné par Dieu, vengeur de la religion outragée, à subir l'éternité de supplices réservée aux déserteurs de la foi (1). »

Grotius, qui ne termina son ouvrage que peu d'années avant l'époque où Strada soumit ses Décades à l'approbation de l'autorité ecclésiastique (2), s'était contenté de dire : « La mort du prince d'Orange vint aggraver les périls de la situation, bien malheureusement, si l'on ne considère que l'état de désordre et de détresse auquel allait se trouver réduit le pays dont il était le protecteur et le conseiller. Quant à lui, devait-on déplorer comme prématurée une fin qui le délivrait de tous les maux auxquels était de plus en plus en proie la patrie à l'avenir de laquelle il avait enchaîné sa fortune et sa destinée? Ne vit-on pas les dissensions intestines et les victoires de l'ennemi s'y succéder, sans interruption jusqu'au jour où le gouvernement et pour ainsi dire la personne de Guillaume d'Orange

(1) Strada de Bello Belgico. Decas sec., lib. v.

(2) En 1641, Grotius, alors ambassadeur de Suède à Paris, révisait le manuscrit de son histoire des Pays-Bas (V. Grot. Epist. 539, p. 917).

Ce fut en 1643 et 1647, que Strada obtint la permission d'imprimer.

» ressuscitèrent en Maurice son fils? Il périt, frappé d'une balle par Gérard. Qu'il » eût été séduit par l'espoir des récompenses promises, ou par l'entraînement de » l'esprit de parti, le meurtrier subit la peine de son forfait avec la fermeté vraiment » extraordinaire dont il fit preuve en l'exécutant. Les panégyristes ne lui manquè» rent point, bien que le duc de Parme (italien), à qui l'on avait demandé de célébrer » par des réjouissances la mort du chef ennemi, eût rougi de les autoriser, par mé» nagement sans doute pour l'honneur militaire et pour sa propre réputation. Le » seul cri du mourant fut : Prenez pitié du peuple ! il s'adressait à Dieu. Ceux » qui le connurent dans l'intimité sur le déclin de son âge, s'accordèrent à at» tester que les vicissitudes d'une existence semée, dès les premiers temps, d'é» preuves qui se succédèrent durant cinquante ans, surtout depuis le jour où il » prit en main une cause ingrate et périlleuse, qui lui suscitait les haines et l'hos» tilité d'un parti tout puissant, la rivalité de ses égaux et souvent l'injustice de » la multitude, avaient corroboré en lui l'habitude de la résignation en même » temps que les sentiments d'une sincère piété. Aussi, de même que son corps » avait défié toutes les fatigues, de même son âme n'avait-elle rien perdu de sa » supériorité : ni succès, ni revers ne purent l'ébranler. »

Le contraste de ces textes s'explique. A l'époque et dans le pays où Strada écrivait, un historien, fût-il comme lui ministre des autels, pouvait, sans redouter aucune censure, et sans provoquer ni répulsion, ni surprise, reconnaître au roi d'Espagne le droit de livrer au fer de sicaires à ses gages, le sujet, convaincu de rébellion et d'hérésie, qui s'était soustrait au glaive du duc d'Albe (un pape avait consacré ce glaive), et aux rigueurs de l'inquisition; incliner enfin à décerner des éloges plutôt qu'un blâme au duc de Parme pour avoir terni sa gloire de guerrier en participant, par excès de soumission envers son souverain, à l'exécution d'un décret d'assassinat. Ailleurs et tout particulièrement en France, l'orthodoxie la plus rigoureuse, loin de s'associer à de pareilles opinions, tendait au contraire à en répudier énergiquement la solidarité. Grotius, quoiqu'il appartint au culte réformé, avait trouvé asile et protection auprès du roi très-chrétien. Les sympathies des membres les plus éminents du clergé, l'intimité même de beaucoup d'entre eux y furent acquises à sa personne, comme leur admiration l'était à son savoir. La modération de son langage en rehaussait la vérité, et la mémoire du duc de Parme rencontrait plus de ménagements, plus de justice peut-être, sous la plume d'un concitoyen, d'un coreligionnaire et d'un admirateur de Guillaume d'Orange, que sous celle d'un panégyriste par trop ardent de la cause que le premier avait d'ailleurs défendue avec toute la supériorité de son génie militaire. Enfin le juge des souverains et des peuples avait prononcé, entre Philippe II et ses sujets des Pays-Bas, l'arrêt de sa providence et de sa volonté.

En résumé, l'auteur a droit à des félicitations, et son opuscule à un accueil qui justifieront pleinement le vœu, émis ici, de la très-prochaine publication du livre dont cet opuscule n'est que le prélude ou l'introduction.

Henri Hardouin, *membre de la 4me classe.*

A AVISSEAU, (LE POTIER DE TOURS).

L'ange que Dieu chargea d'apporter le génie
A des mortels prédestinés,
Quitte du haut des cieux la splendeur infinie,
Entraînant sur ses pas la phalange bénie
Qui veille au sort des nouveaux nés.

Il descend... apportant ses présents à la terre,
Et se reposant doucement
Près de ceux qu'il choisit... d'un signe de mystère
Il les marque en passant, et vers la haute sphère
Il reprend son vol lentement.

Il les suit du regard, et de ses blanches ailes
Il couvre leur petit berceau.
» Allez, enfants, allez et soyez-moi fidèles,
» — Leur dit-il, — et sur vous, des splendeurs éternelles,
» Je veillerai jusqu'au tombeau.

» Allez! ne craignez rien, méprisez les orages :
» L'éclair sort d'un ciel en courroux.
» Si la mer de ce monde est féconde en naufrages,
» Ceux qui l'osent braver arrivent sur des plages
» Où les cieux leur sont toujours doux.

» Allez! qui n'ose vaincre aime bien peu la gloire.
» La gloire chérit les combats;
» D'un facile triomphe elle perd la mémoire
» Et ne marque jamais aux pages de l'histoire
» D'un nom vaillant, que ses soldats. »

Ainsi l'ange murmure à leurs jeunes oreilles
Et déjà leur génie a rêvé des merveilles,
Des soleils, des mondes nouveaux.
Protégés par le ciel, ils rêvent le ciel même,
Et marqués sur le front par un divin baptême,
Pour eux de l'avenir s'allument les flambeaux.

. . . .
. . . .

Ainsi, — dans les vieux temps, — descendit sur la terre
Un ange... Il vint marquer du signe de mystère
Un jeune enfant dans son berceau :
Il dormait doucement sous un vieux toit de chaume ;
Il était pauvre et nu quand le divin fantôme
Lui murmura son chant d'oiseau.

Il grandit, la misère est sa triste compagne!
Qu'importe? le génie est là qui l'accompagne :
Si d'autres ont vaincu, ne peut-il vaincre aussi?
Et son nom inconnu, qui pèse à son courage,
Sera de ses enfants le plus bel héritage,
L'héritage de *Palissy*!

. . . .
. . . .

Déjà il était vieux ! la gloire n'a pas d'âge !...
... Mais pour arriver là, par quels nombreux détours
Palissy dût passer ! Oh ! que de sombres jours
Ont dû décourager ce sublime courage,
Quand il voyait parfois son inutile ouvrage
Et que rien ne venait couronner ses efforts !
Son impuissance alors était comme un remords.
Il tombait épuisé sous la honte et le doute,
Ainsi qu'un voyageur au milieu de la route.
Dieux ! quels tristes pensers devaient dans ces instants
Anéantir sa force et troubler tous ses sens.
Mais quand on naquit fort, on veut vaincre quand même !
Un grand cœur se connaît dans un péril extrême !
Et celui-là qui veut trouver la vérité,
Ne tarde pas à voir resplendir sa clarté :
S'il tombe, il se relève et tout vient à son aide ;
C'est un fougueux torrent devant lequel tout cède ;
C'est l'esprit du Très-Haut qui brille en traits de feu !
Mortels, laissez passer la sagesse de Dieu !

. . . .
. . . .

C'est aussi ton histoire à toi, modeste artiste,
Qui de nos noms fameux viens d'augmenter la liste ;
Qui viens de te placer auprès de Palissy.
Quand j'admirais ému son héroïque vie,
Quand je pleurais les maux de ce mâle génie,
Je pleurais sur tes maux aussi.

C'est bien lui ! c'est bien toi ! c'est bien la même image,
C'est la même infortune et le même courage.
Sans doute le même ange a veillé sur vos pas.
Il est venu vers toi soulager ta misère
Comme il la soulagea dans Palissy, ton frère,
Car les anges ne meurent pas.

Il t'a dit : « Prends courage ; espère sous le chaume :
» Il y vivait aussi. Sois fort : il était homme.
» Vous devez tous les deux suivre un même chemin.
» Abrité sous mon aile, il souffrait en silence :
» Souffre sans murmurer de la même souffrance,
» Je te tendrai la même main.

Ainsi tous deux conduits par ce guide céleste,
Vous avez écrasé la misère funeste.
Vous avez été forts, aussi vous êtes grands !
Comme d'autres Colombs, à l'ardeur énergique,
Vous aussi, vous avez trouvé votre Amérique,
Malgré la révolte et les vents.

Votre ange est toujours là comme au jour le plus sombre ;
Il veille encor sur vous, il suit partout votre ombre.

Il vous a dit : « Jusqu'au cercueil! »
Voyez : les vains honneurs, tombeaux des lâches âmes,
Ne vous ébranlent pas, il vous faut d'autres flammes
Pour alimenter votre orgueil.

Voyageurs, il vous faut des immenses savanes!
Vos âmes ne sont pas de viles courtisanes ;
Vous vivez pour la gloire et non pas pour de l'or.
Vous vivez pour le temps, vous vivez pour l'espace,
Et non pour ce vain bruit qu'un peu de bruit efface.
.... Sur toi ton ange veille encor.

Car il veille sur toi quand le siècle est vivace,
Quand luit la vérité devant qui tout s'efface,
Quand le culte des arts est dans sa pureté.
Socrate ne doit plus boire un mortel breuvage,
Ni le grand Palissy endurer l'esclavage
Par amour pour la vérité.

Plus tard quand il viendra cet ange des lumières
T'avertir qu'il est temps d'habiter d'autres sphères,
Aux habitants des cieux il dira : « Le voici ! »
Tu verras s'avancer la phalange éternelle,
Et le premier baiser de leur troupe immortelle,
Sera celui de Palissy.

Léon Paulet, *Membre correspondant de la 1re classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DU 23 MARS 1853.

⁂ La première Classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 23 mars, sous la présidence de M. Huillard-Bréholles, président. M. Hardouin, tenant la plume pour M. le secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. On lit après deux lettres de MM. Ortille et Thomas-Latour, qui envoient les ouvrages ci-après à l'Institut historique. Les livres offerts sont : *Études et recherches historiques sur Esternay*, *sur Lamoral d'Egmont*, par M. Ortille (rapporteur M. Mahon). *De l'invention des trésors*, *le parlement de Bazoche et le barreau de Toulouse*, par M. Thomas-Latour. *Bulletin de la Société de Géographie* du mois de novembre. *Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry*, par M. l'abbé Boitel. Cet honorable collègue envoie aussi un mémoire manuscrit, accompagné de sa lettre sous le titre suivant : *Discussion historique sur la mission des premiers apôtres dans les Gaules, et en particulier sur celle de saint Memmie, à Châlons-sur-Marne*. La lecture de ce mémoire est renvoyée après la séance, s'il y a lieu, à la suite des lectures des travaux portés à l'ordre du jour, dans la lettre de convocation. M. Alix est appelé à la tribune pour lire la seconde partie des *Etudes sur la situation actuelle de la Turquie*. Après cette lecture, la parole est accordée à MM. Ernest Breton, Mahon, de Berty, de Montaigu et marquis de Brignole, qui présentent à leur tour des observations sur le mémoire de M. Alix. L'auteur s'engage à introduire dans son travail les modifications

qu'on lui a suggérées. Le mémoire de M. Alix est renvoyé par le scrutin au comité du journal. (Voyez p. 65.)

*** La deuxième Classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la présidence de M. Alix, président. M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. Les ouvrages offerts a la classe sont : *le giornale Arcadico* (journal de l'Arcadie de Rome) et le journal l'Institut. M. l'abbé Auger est chargé de rendre compte du *Giornale Arcadico*.

*** La troisième Classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la présidence de M. Carra de Vaux, président; le procès-verbal est lu et adopté. On procède à la nomination de deux membres pour le comité des travaux, et d'un membre pour le comité du journal; MM. Goujon et Dr Caffe sont élus pour le premier comité, et M. Goujon pour le second comité. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres sont annoncés dans le bulletin bibliographique de l'Investigateur. La lecture de deux mémoires est renvoyée après la séance de la 4e classe, s'il y a lieu, dans laquelle doivent être lus plusieurs travaux portés à l'ordre du jour.

*** La quatrième Classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la présidence de M. E. Breton, président; le procès-verbal est lu et adopté. Les livres offerts sont plusieurs numéros de l'*Album*, journal de Rome, par M. de Angelis, et un ouvrage de M. Gardiner, qui a pour titre *Music and Friends*, avec des morceaux de musique. M. Alix est nommé rapporteur. On entend ensuite la lecture, faite par M. le président, des rapports sur trois candidats, savoir : MM. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, archéologue numismate; commission MM. Breton, Jumelin et Renzi ; M. le comte Eugène de Montlaur, maire de Cognat, membre du conseil général de l'Allier et du comité de la langue, de l'histoire et des monuments, près le ministère de l'instruction publique, même commission; M. Jacquemin, archéologue à Arles, même commission. Les rapports étant favorables aux trois candidats, M. le président invite les membres de la classe à prendre part au scrutin secret. MM. Berry, de Montlaur et Jacquemin sont admis, tour à tour, à faire partie de l'Institut historique en qualité de membres correspondants. M. Frissard est appelé à la tribune pour lire son mémoire sur le port de Cherbourg. Ce mémoire, dont la lecture a vivement intéressé l'assemblée, a été renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. Il est onze heures et demie, la séance est levée, la distribution des jetons a eu lieu aussitôt après.

RENZI.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

SOUVENIRS ET PORTRAITS.

MÉMOIRE LU DANS LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 FÉVRIER 1853.

L'Institut Historique, qui touche à la vingtième année de son existence, n'a pas traversé cette période, déjà assez longue pour un établissement libre, non soutenu par le budget de l'Etat et l'autorité du Gouvernement, sans rencontrer des obstacles et des critiques. Cette période d'ailleurs est toujours celle qu'il est plus difficile de parcourir, c'est celle du commencement. Aussi Horace disait-il : « Avoir commencé, c'est avoir fait la moitié de l'ouvrage. »

Dimidium facti qui cœpit, habet.

Et si l'Académie française, après cent ans d'existence, était encore exposée à entendre dire : « Ils sont là quarante qui ont de l'esprit comme quatre ; » si l'auteur de ce sarcasme prétendait qu'on mît sur sa tombe :

« Ci gît Piron, qui ne fut rien,
» Pas même académicien ; »

si toutes les supériorités sont sujettes aux attaques de ceux qui ne sont pas *académiciens*, mais qui voudraient le devenir, comment notre Société aurait-elle échappé à cette loi commune?

On a donc dit qu'elle était sans but et sans utilité : qu'elle ne produisait rien ; que ses publications étaient insignifiantes et qu'elles ne méritaient pas d'être lues, encore moins analysées et recommandées à l'attention du monde savant. Ces observations ennemies ont été propagées par la malignité, plus souvent par l'insouciance, presque toujours par l'ignorance de prétendus erudits qui parlaient sans avoir examiné les pièces du procès ; et *Jérôme Paturot* lui-même, en cherchant une *position sociale*, a trouvé sur sa route une occasion de jeter sur l'Institut historique quelques-uns de ces mots piquants qui échappent à sa plume spirituelle, mais parfois capricieuse et partiale.

J'avoue que, dans certains moments, je me sentis porté moi-même à blâmer la direction donnée à notre Institut, et depuis quinze ans que j'ai l'honneur d'en faire partie, depuis tout à l'heure dix ans que je suis membre résidant, et que j'ai vu de près et les personnes et les productions, je n'ai pas toujours approuvé. Peut-être même quelques-unes de mes remarques ont-elles paru trop sévères, bien qu'elles fussent toujours inspirées par le plus sincère désir d'être utile et toujours tempérées par la crainte de choquer.

C'est donc pour moi comme pour les autres que j'ai voulu, avant l'inaugura-



tion de notre nouvelle résidence, me rendre compte de la constitution, de l'utilité, de la composition et des travaux de l'Institut historique. Je ne me suis pas borné à mes souvenirs personnels; j'ai voulu remonter à la source, dépouiller nos archives et notamment notre journal. Comme il contient, avec les procès-verbaux, les principaux mémoires qui ont été lus dans nos séances, les rapports qui rendent compte des ouvrages importants, et diverses sortes de documents, j'étais sûr, en m'appuyant sur ces données, de ne rien avancer qui ne fût positif, de parler de tout pertinemment.

Or, de ces recherches, de ces rapprochements, de ces remarques, il est résulté pour moi la conviction que, depuis vingt ans, aucune Société n'a contribué plus que la nôtre au développement des sciences historiques, non-seulement par les ouvrages qu'elle a produits, mais encore par l'impulsion et la direction qu'elle a imprimées autour d'elle, tant en France que dans les pays étrangers.

L'espèce de résumé que j'entreprends semble rentrer dans les attributions de notre secrétaire général; mais, outre que je lui épargnerai ainsi un travail assez long, dont au reste il se serait sans doute acquitté mieux que moi, je me suis proposé moins de raconter que d'observer, moins de faire un exposé que d'indiquer, d'après les conquêtes du passé, les améliorations de l'avenir, suivant ainsi le conseil de Plutarque dans son traité : *De l'utilité qu'on peut retirer des ennemis.*

Nous devons dire que le penchant de notre siècle le porte vers les études historiques. La singulière aberration qui, pendant quelques années, entraîna les hommes investis du pouvoir à essayer de détruire tout ce qui avait précédé 1789, a été suivie d'une réaction salutaire, d'un désir plus vif de consulter les siècles antérieurs, afin d'y puiser les leçons de l'expérience, et d'apprendre, par les abus mêmes et les excès auxquels l'humanité se laisse entraîner, les moyens d'améliorer les générations suivantes. Après les agitations qui avaient ébranlé la France et le monde, il était difficile, pour ne pas dire impossible, d'espérer qu'on étudierait les annales du genre humain avec ce calme, cette impartialité qui saisit les événements sous leur véritable point de vue. Aussi quel nombre d'écrits publiés depuis cinquante ans où l'histoire ne sert qu'à justifier les opinions et les actes d'un parti! Que d'assertions qui sont en contradiction avec les faits! Que de romans historiques où les personnages sont défigurés!

C'est pour cela qu'il était à désirer qu'une Société se formât, où les diverses opinions fussent représentées; où les partis, oubliant les querelles politiques, se bornassent à des discussions scientifiques; où la liberté, existant réellement, parce qu'elle ne pouvait dégénérer en licence ni en tyrannie, permît à chacun de dire son avis avec toute l'indépendance d'un homme qui n'a rien à craindre ou à espérer que d'après l'estime que pourront inspirer son érudition, sa pénétration et sa loyauté.

Vous voyez donc, pour le dire en passant, que je suis loin de blâmer les objections et les critiques. Outre que je me condamnerais ainsi moi-même, qui tant

de fois ai critiqué, je serais encore en opposition avec mes pensées habituelles. La franchise dans les explications est le meilleur moyen de s'entendre, et les hommes qui se trouvent réunis, après avoir pensé diversement, après avoir cru appartenir à des opinions contradictoires, reconnaissent souvent qu'au fond ils étaient d'accord, que les différences étaient minimes et que, moyennant certaines modifications, il ne reste plus entre eux qu'un cœur et qu'une âme. Je n'oublierai jamais notamment qu'un jour quatre orateurs, qui s'étaient fait inscrire pour parler contre un mémoire annoncé pour le congrès historique, parlèrent ensuite dans le même sens que l'orateur, rendant justice à sa modération et à sa *tolérance*.

Voilà ce qu'avait très-bien compris M. *Michaud*, de l'Académie française, lorsque, d'accord avec quelques amis, il forma le projet de fonder l'Institut historique. Plus qu'un autre il avait senti la nécessité de s'expliquer pour s'entendre. En écrivant l'*Histoire des Croisades*, il avait à chaque pas rencontré, parmi les écrivains qui avaient traité ou abordé ce sujet, des appréciations si diverses, des opinions si opposées, des contradictions même si palpables dans le simple exposé des faits, qu'il avait dû plus d'une fois être arrêté, indécis sur le parti qu'il devait prendre, sur l'assertion qu'il devait consacrer. Aussi, avec la supériorité d'esprit, avec la droiture de cœur dont il était doué, il se détermina à prendre pour l'avenir un moyen sûr de prévenir ces divergences, en mettant en présence les hommes qui voudraient s'occuper d'histoire et préparer les annales du monde.

Un plan général fut arrêté, et ce programme, d'une nouvelle espèce, fut envoyé dans les diverses contrées de l'Europe où l'on pouvait soupçonner l'existence de quelque investigateur, curieux de s'éclairer en éclairant les autres, et aussitôt de toutes les régions à la fois, presque subitement, arrivent des *adhésions* empressées; la soif de savoir se manifeste de toutes parts. Nous dirons tout à l'heure quels sont, parmi ces savants dévoués, ces esprits studieux, ceux qui ont montré plus de zèle. Occupons-nous d'abord de l'organisation de la nouvelle Société.

L'Institut de France, avec ses cinq académies, vit, sans envie et sans réclamation, un de ses membres les plus illustres donner à l'œuvre qu'il entreprenait, le nom d'*Institut historique*. L'Académie des Inscriptions l'encouragea, et l'empressement des premiers membres fut tel que, dès les premiers temps, ils se trouvèrent au nombre de soixante-treize à une réunion.

On voulut diviser la Société en six Classes, sous les titres d'histoire générale, histoire des sciences sociales et philosophiques, histoire des langues et littératures, histoire des sciences physiques et mathématiques, histoire des beaux-arts et histoire de France.

On voulut que chaque Classe se réunît deux fois par mois, si bien qu'il y avait douze séances en trente jours, sans compter les assemblées générales qui, alors et pendant assez longtemps, ne se tinrent pas à jour fixe.

Mais on comprit bientôt que les sciences sociales et philosophiques, se plaçant ainsi seules, amèneraient des discussions trop difficiles et trop scabreuses. On comprit que cette multitude de séances fatiguerait les membres sans profit, des lectures intéressantes ne pouvant avoir lieu si souvent. Enfin on consulta l'expérience, et les Classes, au nombre de quatre, se réunirent une fois par mois. Il a fallu toutes les révolutions de ces quatre dernières années pour empêcher ces réunions mensuelles où chaque Classe, conservant sa *nationalité*, admettait à l'entendre et même à la critiquer ses alliés des autres Classes, qui trouvaient ainsi, pour chaque mercredi, un aliment intéressé à leur curiosité et à leur instruction. Espérons que le calme politique et social permettra à l'Institut historique de reprendre ses anciennes habitudes, de revenir à l'exécution de ses *Statuts*.

La rédaction de ces statuts a d'abord occupé longtemps les diverses commissions qui en furent chargées, et ce ne fut qu'en février 1836, près de deux ans par conséquent après la fondation, qu'ils furent arrêtés et imprimés. Ils comprenaient alors 58 articles. Depuis, on y a introduit diverses modifications plus ou moins importantes, dont les circonstances ont suggéré la pensée, modifications qui tendaient tantôt à concentrer, tantôt à diviser l'autorité, et la dernière édition indique cinq ou six époques où ces révisions ont été opérées. Les premières se sont faites sans que le gouvernement politique intervînt; plus tard, il a demandé communication des réglements et il les a revêtus de son approbation, préludant ainsi à certaines libéralités, dont la caisse de l'administration a profité. Cependant le ministère ne semble pas tenir à entrer dans les détails de cette réglementation, et le passé qui a sanctionné la plupart des mesures ainsi arrêtées, prouve que, si l'expérience montrait l'utilité de nouvelles modifications, on pourrait, en les introduisant, citer d'assez nombreux précédents et être sûr de l'assentiment du pouvoir.

Ces considérations font voir avec quel soin notre administration a été dirigée et secondée. Je ne pense pas qu'il y ait une Société savante où cette mutuelle vigilance ait été exercée avec plus de suite, où les réglements aient été plus souvent rappelés.

Les événements qui ont interrompu le cours de nos séances, ont pourtant nécessité certaines exceptions aux règles. Ainsi, dans ces dernières années, les nominations pour les bureaux des Classes et même pour le grand bureau, qui devaient se renouveler tous les ans, ont été, par décision du conseil et de l'assemblée générale, maintenues deux fois consécutives, et c'est seulement au mois de décembre dernier que nous nous sommes conformés aux statuts. Mais nous nous souviendrons à l'avenir que l'exception confirme la règle.

Cette observation nous amène naturellement à parler de ces élections elles-mêmes, afin de montrer avec quel discernement les choix ont été faits.

Le premier président général a été M. *Michaud,* notre véritable fondateur, et certes il était impossible de mieux servir ainsi et les intérêts de l'Institut histo-

rique et les règles des convenances. Aussi, quand il a fallu le remplacer, l'acclamation générale lui a décerné à perpétuité le titre de président honoraire, qu'il a conservé jusqu'à sa mort en 1839. Comme président titulaire, il avait été secondé par M. le comte Alex. *de Laborde*, dont le nom et les travaux ont illustré plus d'un corps savant, mais qui affectionnait spécialement le nôtre. Alors les Classes étaient présidées par MM. Alex. *Lenoir*, le duc *de Doudeauville*, *Villenave*, *Bory de Saint-Vincent*, le duc *de Choiseul* et Népomucène *Lemercier*. C'est ainsi que notre Institut s'est produit dans le monde. Je n'entreprendrai pas, vous le pensez bien, de suivre cette énumération dans ses détails; me bornant au grand bureau, je vous y montrerai M. le duc *de Doudeauville*, ce grand seigneur si aimable et si modeste, cet homme du monde si sévère pour lui-même et si indulgent pour les autres, ce savant si fort au courant du progrès et si attaché aux saines traditions; M. le comte *Le Peletier d'Aunay*, l'ami dévoué de notre Institut, auquel il sacrifiait son temps, ses richesses et son crédit, l'observateur attentif et sagace, qui saisissait si bien le côté faible des arguments et savait si bien encourager les efforts; M. le comte *d'Allonville*, dont les ouvrages consciencieux, remplis de faits curieux et d'observations profondes, sont peut-être le tableau le plus fidèle et le plus complet de notre France depuis le milieu du siècle dernier; M. *de Bret*, cet artiste, cet écrivain, ce penseur si distingué, qui ne fut pas toujours apprécié comme il devait l'être, mais que nous avons pu dédommager par nos suffrages des contradictions auxquelles son talent l'a exposé; M. le baron *Taylor*, la providence des artistes et la lumière des beaux-arts, le promoteur et le défenseur de l'Institut historique, toujours prêt à s'y consacrer comme président, comme vice-président, comme vice-président adjoint, content de tout et propre à tout; M. le marquis *de Pastoret*, le protecteur des arts, le connaisseur et l'amateur par excellence, apte à juger comme à produire quand il s'agit de philosophie et d'histoire, de linguistique comme de tableaux; M. le marquis *de Larochefoucault-Liancourt*, dont le nom est synonyme de bienfaisance et de dévouement, de zèle pour la science et de sacrifice pour l'humanité, offrant à notre Société une coopération constante dans ses travaux et dans ses rapports avec le pouvoir; M. *Martinez de la Rosa*, que l'Espagne et la France, que la politique et l'érudition se disputent, parlant le français comme Bossuet et, comme lui, traitant avec succès les plus hautes questions de civilisation et d'économie sociale, siégeant au milieu de nous avec la simplicité d'un enfant et la docilité d'un étudiant, lui qui pourrait instruire les maîtres; M. *Buchez*, docteur et docte, ce qui ne se rencontre pas toujours, intrépide compilateur et judicieux écrivain, trop positif pour les lecteurs superficiels, mais capable de satisfaire les hommes sérieux; M. le prince *de la Moscowa*, auquel les arts doivent tant et à qui la belle, la grande, la véritable musique devra peut-être sa restauration, et qui, n'épargnant rien pour seconder nos tentatives, est toujours prêt quand il s'agit d'aborder les matières les plus délicates, les personnages les plus inabordables. Tels sont les prédécesseurs de notre président actuel, qui n'a pas besoin d'exemples; qui peut très-

bien servir de modèle ; que dans le Congrès des savants italiens, où trois mille membres, venus de toutes les contrées de l'Europe, écoutaient et observaient ses paroles, nous avons vu prouver qu'il avait mérité les suffrages à lui donnés l'année précédente, mais que nous sommes heureux d'environner, par ce rapprochement, d'illustrations dignes de lui.

Il en est d'autres dans l'Institut historique dont le souvenir ne saurait se perdre, mais que je n'oserais essayer de classer ici ; je ne dis pas d'énumérer, car cet *abrégé* serait *long au dernier point*. Je ne puis néanmoins les passer tous sous silence, et notre reconnaissance, comme notre juste orgueil, m'impose l'obligation d'en citer quelques-uns. Plusieurs souverains que nous proclamons maintenant membres protecteurs ont accepté d'abord le titre de simples membres, et celui qui s'est montré le plus empressé et le plus dévoué est le roi de *Wurtemberg, Guillaume I*er. Nous avons conquis depuis et sous l'administration actuelle le grand-duc de *Toscane, Léopold II;* l'empereur du *Brésil*, dom *Pédro II;* le roi des *Belges*, *Léopold I*er, et l'empereur de *Turquie, Abdul-Medjid*. Nous voulions dernièrement mettre parmi nos protecteurs un autre souverain ; mais il a voulu, lui, rester dans la liste des membres ordinaires. Voici d'ailleurs nos rapports avec lui :

Le 17 juillet 1835, une lettre, datée d'Arenenberg, canton de Turgovie, commençait ainsi : « L'honneur que l'Institut historique a bien voulu me faire en » me nommant membre correspondant, m'a été très-sensible. Si Napeléon, em- » pereur et triomphant, reçut avec plaisir le titre de membre du grand Institut » de France, combien son neveu, sans gloire et sans patrie, ne doit-il pas être » fier de se voir admettre dans les rangs de ce jeune Institut historique, qui a » déjà réalisé tant de choses? » Ce membre correspondant a payé son tribut littéraire et scientifique, en nous envoyant son *Précis historique sur l'arme de l'artillerie*, lequel est imprimé dans le troisième volume de notre journal, et le quatrième volume renferme un intéressant rapport sur cet ouvrage par M. *Plivard*, ancien élève de l'École-Polytechnique, membre de notre 3e classe. Vous comprenez que je n'ài pas la prétention d'apprécier le mémoire ni le rapport ; mais vous admettrez qu'il m'est permis de réclamer comme nôtre le correspondant d'Arenenberg, et de le compter parmi les membres résidants. Il a voulu être compté parmi les membres reçus pour toute leur vie, et par conséquent il est inamovible ; nous le déclarons, et, qui plus est, nous le requerrions au besoin de le reconnaître. Quand il voudrait abdiquer, nous n'accepterions pas.

Je vous citerais bien encore des princes qui nous appartiennent, mais je ne puis m'abstenir d'exprimer plutôt et notre estime et nos regrets pour des notabilités d'un autre genre. Vous trouverez bon que je cite et M. le baron *d'Ekstein*, dont les mémoires et les rapports sont au nombre des meilleurs ornements de notre journal ; et M. l'abbé *Olivier*, maintenant évêque d'Evreux, qui s'excusait en 1835 de n'avoir pas assez de temps à nous donner ; et le savant *Villenave*, et l'aimable *Ottavi*, et l'infatigable *Vincent*, que la mort seule

a pu nous enlever, et le prince *de Talleyrand*, qui s'était présenté écrivant peu pour l'histoire, mais faisant beaucoup ; et le duc *de Cazes*, qui, reconnaissant pour notre Institut qui lui avait ouvert ses portes, nous a ouvert celles du Luxembourg.

Mais c'est déjà trop pour ceux que nous avons perdus ou qui nous sont à moitié infidèles. Je veux vous citer les fidèles de notre phalange historique ; je voudrais bien les citer tous ; il n'en est pas un seul que je n'aime à voir et à nommer. Ne le pouvant, je suis l'ordre chronologique des travaux publiés, et je suis sûr alors de ne pas me tromper pour le choix ; les plus anciens sont nécessairement les plus fidèles. En tête de tous, je trouve notre honorable secrétaire général, qui, dès les premiers temps, montrait la même ardeur que nous lui voyons encore : M. Achille *Jubinal* ne vieillit pas. M. *Fresse-Montval* parlait, dès 1835, des antiquités mexicaines et des ruines de Palenque ; M. *Trémolière* allait en Egypte chercher les traces du culte superstitieux des anciens habitants, qu'il essayait de trouver raisonnable. M. Ferdinand *Berthier*, qui ne parle pas, mais qui écrit à merveille, nous a, dans plusieurs mémoires, à dater de 1836, présenté l'histoire des sourds-muets, ses compagnons d'infortune, et il vient de publier une histoire de l'abbé de l'Épée, dont nous entendrons bientôt rendre compte. M. *Renzi*, notre administrateur actuel, à qui sa *Guerre de Spartacus* a ouvert les portes de notre Institut et qui depuis nous a donné la *Vie de Salfi*, a décoré le journal de plusieurs travaux de linguistique fort savants et fort curieux ; il avait le droit de composer un dictionnaire. M. Onésime *Le Roy*, le chevalier de Gerson, dans la querelle des érudits sur l'auteur de l'Imitation, a d'abord écrit pour nous des Etudes sur les mystères, ces mystères qui nous ont amenés au drame en sept ou huit tableaux plus ou moins magiques ; mais il n'en est pas cause. M. Ernest *Breton*, qui sait tout en fait d'art, qui trouve que tous les arts sont frères, fait quelquefois des excursions dans le domaine des sciences, sauf à entendre les critiques sur la témérité de ses critiques ; mais il a bec et ongles pour se défendre. M. l'abbé *Badiche*, qui sait tout en fait d'histoire agiologique, se lance aussi dans certains sujets étrangers à ses études ; mais il est rare que ses sévérités ne soient fondées en raison. Nous lui recommandons cependant un peu d'indulgence. M. *Alix*, le fidèle des fidèles, s'est mis aussi, en 1839, à composer et des rapports et des mémoires, et des notices et des chroniques ; nous prenons tout de lui avec plaisir : il ne se hasarde pas sans preuve et d'ailleurs il entend raillerie. Je m'arrête à 1840, félicitant ceux qui sont venus après ; mais j'étais bien aise de vous montrer que, même sans compter ceux qui n'ont point écrit pour notre journal, l'Institut historique a conservé des sectateurs zélés et dévoués.

C'est aussi le commencement de mon exposé relatif aux travaux de notre Société. Je n'ai relevé que les titres des mémoires et des rapports qui ont une certaine étendue ou du moins une notable importance. Je me suis arrêté à l'année 1845, celle où j'ai commencé moi-même à publier quelques écrits, et

voici ce que j'ai trouvé. Dans les dix-sept tomes qui avaient paru à cette époque, j'ai compté 115 mémoires, dont plusieurs comportent deux ou trois divisions; j'ai compté 61 rapports, dont quelques-uns sont aussi divisés en divers articles. Or les uns et les autres traitent des matières les plus intéressantes ou les plus négligées dans le domaine de l'histoire. C'est d'abord une *Exposition des doctrines historiques*, exposition qui est restée incomplète, mais qui contient le germe des théories que notre Institut est appelé à faire prévaloir; ce sont des observations sur l'*Histoire de la Révolution française, par Eug. Labaume;* des recherches sur les *Santons*, dont le nom était resté à l'une de nos provinces; l'analyse de l'*Histoire de la littérature allemande, par Peschier;* une dissertation sur la *Littérature en Suède;* un compte-rendu de l'*Histoire de la philosophie, par M. Guillon, évêque de Maroc;* un autre de l'*Essai d'histoire universelle, par Boulland;* des *Conférences archéologiques sur les antiquités de Paris,* conférences non suspectes, puisqu'elles sont d'Alexandre *Lenoir;* des *Recherches sur l'ancienne langue celtique;* d'autres *Recherches sur la psychologie et la physiologie des anciens Hindous;* une notice sur l'*Académie des jeux Floraux;* des *Découvertes archéologiques;* un exposé des travaux de l'*industrie parisienne;* un examen de la copie du *Jugement dernier de Michel-Ange, par Sigalon;* un *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes*, publié, notez-le bien, en 1836; un autre sur *les différents modes d'écriture;* une description du *Musée espagnol;* un traité sur l'*Origine de la grandeur de la Russie;* un autre sur *les causes de la renaissance;* des notices et observations critiques sur les *Salons de peinture, etc., du Louvre*..... Et je ne finirais pas si je continuais; car je n'en suis encore qu'à 1837 et au 8e volume. Quelle collection historique peut présenter un assemblage aussi varié et aussi sérieux?

De plus, je n'ai rien dit des *Documents inédits ou curieux*, qui ont paru dans les diverses livraisons; de la *Chronique*, où l'histoire de chaque mois se trouve indiquée par les faits les plus fréquents; du *Bulletin bibliographique*, où sont relatés les titres des ouvrages qui ont été offerts à notre Institut et même ceux des productions notables qui lui sont signalées. Nous rappellerons à ce sujet nos correspondants des départements et de l'étranger aux habitudes qui avaient été contractées. Il arrivait de tous les côtés à l'administration de l'Institut historique des notes intéressantes sur les faits qui se produisaient dans les diverses contrées, notes dont se composait naturellement la Chronique. Qu'on reprenne cette même marche, et cette partie de *l'Investigateur,* qui est maintenant si peu étendue, reprendra aussi ses anciennes dimensions, son ancien intérêt. La Chronique triomphait rue des Saints-Pères, n° 14; elle se soutenait rue du Vieux-Colombier, n° 5; sa décadence date de la rue Saint-Guillaume, n° 9; que sa renaissance la fasse briller d'un nouvel éclat, rue Saint-Guillaume, n° 12, et la rue n'aura pas à se plaindre. Elle se trouvera ainsi en harmonie avec les Mémoires et les Rapports qui, depuis 1840, sont devenus de plus en plus intéressants.

Ainsi, quand l'Institut historique n'aurait produit que les 24 volumes, décorés maintenant du titre *l'Investigateur*, il aurait déjà rendu service à la science. La 1re série comprend 12 tomes, publiés en 7 ans; la 2e commence au tome 13e. Depuis qu'elle a commencé, il n'a paru qu'un volume par an ; mais il est plus épais que ceux qui se comptaient pour un tout, tandis qu'ils valaient à peine une moitié. Dans ces derniers temps, les publications ont été moins nombreuses; mais, avec l'ordre et la paix, nous retrouverons nos 12 livraisons et nos 480 pages. La 3e série n'a pas encore achevé son deuxième volume.

Or *l'Investigateur* n'est qu'une partie des produits de notre Institut. Avec les séances ordinaires, où les membres seuls interviennent, il faut compter les *séances publiques*, où les amis des sciences historiques, où les amateurs de la littérature et des arts, accourent en foule. Nous avons vu, dans la salle de l'ancien Sénat, les fauteuils et les banquettes ne pas suffire pour placer tous nos auditeurs. Il faut surtout compter les *Congrès*, où les lectures sont suivies de ces discussions pacifiques, mais animées, qui intéressent tout ensemble et instruisent. L'Institut historique a été presque toujours fidèle à convoquer ainsi chaque année, non-seulement ses membres résidants et correspondants, mais encore les archéologues, les érudits, les littérateurs, les artistes, tous les savants et les curieux, pour lire, s'ils le voulaient; pour discuter, s'ils le pouvaient; pour écouter, dès qu'ils en avaient envie. La foule alors est encore plus compacte et plus attentive, et les problèmes proposés, les questions discutées, tiennent en suspens un auditoire qui souvent exprime par ses applaudissements ses sympathies pour le talent et pour la doctrine. Il est facile de voir quelle impulsion des assemblées de ce genre doivent donner aux études qui nous occupent.

Nous continuerons donc à convoquer des *Congrès historiques*, et nous profiterons de l'expérience du passé pour les rendre plus profitables en les rendant plus sévères et plus intéressants à la fois. A l'hôtel-de-ville on a quelquefois abordé des questions brûlantes : on a discuté *sur la peine de mort*, sur *l'influence du catholicisme*. Des dames ont voulu traiter ces matières et soutenir à la tribune leurs opinions. Cette dernière prétention a été écartée. Mais on a aussi compris la nécessité, au milieu des opinions excentriques qui ont quelquefois surgi, d'observer avec plus de soin l'article des statuts qui prescrit d'éviter les discussions relatives à la religion ou à la politique. On a également exclu les développements verbaux des questions proposées, dans la persuasion très-juste que la discussion, dès qu'elle porte sur une improvisation, où la valeur des termes, où la pensée elle-même n'est pas toujours bien fixée, ne peut que s'égarer et se perdre dans le vague.

Notre Institut ajoute à l'intérêt de ces réunions en distribuant des prix sur les questions historiques publiées d'avance. Nous avons vu couronnés ainsi des mémoires du plus haut intérêt, produits soit par des membres de la Société, soit par des étrangers.

Et quand nous disons que cette Société met en relief et propage les sciences historiques, nous ne faisons que consacrer les résultats déjà obtenus.

Quant aux cours publics, qui ont été professés pendant quelques années, il n'est pas besoin d'appuyer sur le bien qu'ils peuvent opérer. Si les circonstances permettent de les rétablir, nous veillerons pourtant à ce qu'ils aient pour sujet des questions positives plutôt que des systèmes plus ou moins généraux et quelquefois chimériques, comme ceux que développent certains professeurs : l'Institut historique s'appuie sur des faits.

Outre les projets qu'il a mis à exécution et dont je vous ai entretenus, il en a formé d'autres pour l'accomplissement desquels il a rencontré des obstacles ou manqué d'occasions favorables. Ainsi il avait été question d'un *Annuaire*, et la commission chargée d'en préparer la publication s'en est longtemps occupée; mais elle a fini par y renoncer. Une autre commission, formée pour examiner les moyens de publier un *Manuel de diplomatique*, qui aurait été confié à la 6e classe, maintenant réunie à la 1re, s'est également arrêtée, attendant peut-être le moment de reprendre ses essais. On a pensé à un *Dictionnaire de l'Institut historique*, le plan n'en est pas encore fait. M. *Boucher de Perthes* voulait que notre Institut provoquât la fondation de *Musées archéologiques ;* nous avons attendu; puis nous avons été prévenus par d'autres. Nous avons au contraire réalisé le projet de distribuer des *médailles* pour le travail et l'assiduité, et nos *jetons de présence* ont déjà produit d'heureux résultats. Les autres projets pourraient également être repris, même la *Bibliothèque de l'Institut historique*.

Voilà ce que nous avons fait; voilà les exemples que nous avons donnés. C'est après nous, c'est peut-être d'après nous que s'est formée la *Société de l'histoire de France*. A la même époque que celle-ci, une *Société historique* s'est établie à *Washington*. Mais notre création véritable est l'*Institut historique du Brésil*, provoqué par nos correspondants de ce pays, adopté par le gouvernement, régi par des statuts calqués sur les nôtres. Plusieurs autres Sociétés savantes ont demandé notre concours. Chaque année, presque chaque mois nous amène ainsi la preuve de l'impulsion que nous avons imprimée aux études historiques. Nos congrès sont antérieurs à la plupart de ceux que nous voyons se réunir sur tous les points. Nous ne sommes peut-être pas les plus forts, et cependant, en parcourant la liste de nos membres actuels, nous n'avons aucune comparaison à craindre. Mais le souvenir, le spectacle de nos rivaux sera pour nous un motif continuel d'émulation. Nous voudrons, avec la priorité, obtenir aussi la supériorité.

L'abbé Auger, *membre de la 3e classe.*

NOTICE SUR CHERBOURG.

Cherbourg est aujourd'hui l'établissement maritime le plus remarquable de France, par son heureuse position, par les grands travaux que l'on y a exécutés pour y créer un port militaire, et par les circonstances et les difficultés qui ont surgi dans le cours de cette exécution. Cherbourg est devenu plus important que ne l'espéraient Louis XIV, Louis XVI et Napoléon.

On recherche l'origine des lieux remarquables, comme celle des hommes illustres ; jetons donc un regard rétrospectif sur cette intéressante cité.

Cherbourg est d'une origine très-ancienne ; des ruines et des médailles, découvertes dans l'enceinte de cette ville, indiquent que les Romains l'ont habitée. Des monnaies à l'effigie de Jules César, trouvées au milieu des démolitions de son château fort, prouvent que l'occupation romaine date des premiers temps de la conquête. Les chartes du moyen âge désignent Cherbourg sous le nom de *Cæsaris Burgus*. A la chute de l'empire romain, ce bourg de César suivit le sort des villes peu importantes, il fut oublié jusqu'au xe siècle ; à cette époque, Cherbourg était considéré comme une des quatre villes principales de la Normandie et rivalisait avec Rouen, Bayeux et Caen.

En 1145, Mathilde, reine d'Angleterre, fille de Henri Ier, abandonnée de ses partisans et forcée de quitter l'Angleterre, se rendait en France. Assaillie par un violent coup de vent, elle fut forcée de débarquer près de Cherbourg, dans l'anse du Galet, où a été établi 660 ans plus tard le port militaire. Cette reine avait fait vœu de chanter un hymne à la Vierge sur le point où elle débarquerait. Ce vœu fut rempli et l'anse du Galet prit le nom d'anse Chantereine.

En 1205, Cherbourg fut réuni à la France en même temps que le duché de Normandie; en 1207, Philippe Auguste, voulant s'attacher la bourgeoisie de cette ville, accorda à son port le privilége de faire le commerce avec l'Irlande, privilége qui jusqu'alors n'avait été accordé qu'à Rouen, capitale de la Normandie. A partir de ce moment Cherbourg et Calais furent considérés comme les deux ports maritimes de la France.

La lutte vive et prolongée entre la France et l'Angleterre fut souvent fatale à Cherbourg ; dans le xiiie siècle, la ville fut brûlée deux fois par les Anglais, mais ils ne purent s'emparer de la citadelle; en 1346, Cherbourg résista à Édouard III, qui avait débarqué à Barfleur.

En 1378, Charles le Mauvais introduisit les Anglais dans la ville. Duguesclin l'assiégea pendant six mois sans pouvoir la reprendre. En 1395, Richard II, remit Cherbourg au roi de France Charles VI, à l'occasion de son mariage avec la fille de ce roi.

En 1418, la place fut de nouveau livrée aux Anglais par la trahison du gouverneur ; ils y restèrent 32 ans, et n'en sortirent qu'après un long siége.

La ville fut calme pendant tout le xviie siècle, elle resta même étrangère aux

guerres de religion ; ce calme fut aussi de l'obscurité : Cherbourg n'était plus qu'un port de refuge.

En 1686, Vauban vint à Cherbourg; il apprécia toute la valeur de cette position, et il disait « que ce port était l'auberge de la Manche. » Ce célèbre ingénieur fit démolir les anciennes fortifications ; il rédigea des projets plus en rapport avec la science militaire de cette époque, mais ils ne furent pas exécutés.

La lutte entre la France et l'Angleterre venait de se renouveler, mais elle avait changé de théâtre; les combats sur mer avaient conduit les deux nations à augmenter les dimensions de leurs bâtiments ; on construisit des vaisseaux tirant 20 à 25 pieds d'eau. Il fallait des ports pour les recevoir ; la France n'avait que des ports peu profonds, ouverts dans des côtes sablonneuses ou hérissées d'écueils, tandis que l'Angleterre avait déjà des rades sûres et profondes, et des ports nombreux et commodes; de plus nos côtes de la Manche sont exposées aux vents régnants, qui sont aussi ceux des tempêtes ; les côtes d'Angleterre sont au contraire abritées contre les mêmes vents.

Une circonstance désastreuse vint démontrer la nécessité d'avoir des ports de refuge en cas de revers. En 1692, Louis XIV voulant replacer sur le trône d'Angleterre Jacques II, détrôné par Guillaume prince d'Orange, faisait la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Le vice-amiral de Tourville, qui commandait une flotte de 40 bâtiments, attaqua, sur les ordres de la cour, une flotte de 90 bâtiments anglais et hollandais ; la supériorité du nombre força l'amiral de battre en retraite après une vigoureuse résistance. On dit que Jacques II, spectateur du combat, s'écria : « Voyez comme mes Anglais se battent bien ! »

Louis XIV n'eut garde d'attribuer à Tourville une défaite que, maître de ses opérations, il eût sans doute évitée. 18 vaisseaux furent perdus faute d'une retraite ; le vaisseau amiral le *Soleil-Royal*, le même que montait Tourville lorsqu'il remporta, en 1690, la victoire de Bézeviers contre les mêmes ennemis réunis, échoua sur la pointe de l'île Tatihou. On voit encore quelquefois, à mer basse, à l'ouest de la batterie de l'islette, les carcasses de plusieurs de ces vaisseaux que l'on brûla pour que l'ennemi ne pût en profiter.

On comprit, mais trop tard, la nécessité d'avoir un port militaire dans la Manche. Louis XIV avait eu cette pensée trente ans auparavant : elle se trouve consignée dans le procès-verbal d'une commission, en date du 13 avril 1665. On fut arrêté par l'énormité de la dépense et par l'incertitude du succès, et pourtant la digue projetée ne devait avoir que 600 toises de longueur, tandis que celle que l'on achève a 1800 toises : on oublia le précepte : *Si vis pacem, para bellum*, et il fallut un désastre pour rajeunir une heureuse idée.

La guerre d'Amérique décida la question. Nous disputions alors à l'Angleterre l'empire de la mer, on parlait d'une descente ; on faisait des armements à Brest, à Saint-Malo, au Havre, mais on ne savait où réunir ces forces disséminées, on hésitait entre Cherbourg et la Hougue.

En 1777, M. de la Bretonnière, capitaine de vaisseau, fut chargé d'explorer la

côte et d'indiquer le point le plus convenable pour un port militaire ; il indiqua Cherbourg dont la position avait déjà été appréciée par Vauban. Placé à l'extrémité de la presqu'île du Cotentin, ce poste est aussi avantageux pour l'offensive que pour la défensive : on est maître de toutes les avenues de la Manche, on peut surveiller l'ennemi, enfin on peut entrer et sortir par tous les vents. La Hougue est loin de présenter ces avantages : la rade, enfermée dans les terres, est plutôt une prison qu'un abri. Depuis, M. Beautemps-Beaupré a constaté que cette rade ne pouvait pas contenir plus de 5 à 6 vaisseaux, et qu'elle était obstruée par un banc de sable mouvant. Le choix n'était donc pas douteux : Cherbourg fut désigné pour devenir un port militaire, mais il fallait en arrêter le plan et trouver ensuite les moyens d'exécution.

Déjà Vauban avait dressé deux projets. Dans le premier il construisait deux digues ; l'une partant de la pointe du Hommet avait 400m ; l'autre enracinée à l'île Pelée avait 1200m ; ces deux digues laissaient entre elles une passe de 1000m. Dans le second projet, une digue isolée de 500m protégeait l'anse de Chantereine appelée aussi la fosse du Galet, et l'on y construisait le port militaire.

M. de la Bretonnière proposa une digue isolée entre le Hommet et l'île Pelée, dans laquelle il conservait trois passes. Cette direction était proposée parce que déjà le génie militaire avait construit deux forts, l'un à la pointe du Hommet, l'autre sur l'île Pelée, avant même d'avoir fait les sondages qui devaient déterminer l'étendue de la rade. Les sondages se faisaient en même temps que les travaux de défense, et ils furent si inexacts que l'on reconnait encore, sur une ancienne carte manuscrite, des erreurs de dix pieds en moins sur les profondeurs d'eau indiquées ; la roche Chavagnac n'y est pas même marquée. Cette grande entreprise fut donc commencée avec imprévoyance et avant d'avoir fait des études préliminaires sérieuses et exactes ; cela tient à ce que deux ministères, la guerre et la marine, dirigeaient les opérations et exécutaient des travaux sans s'être préalablement concertés.

On reconnut bientôt que la digue devait être portée plus au large, afin d'avoir une rade plus vaste et plus profonde. En 1778, on adopta le plan d'une digue isolée dans la direction de la pointe de Querqueville à l'île Pelée. Cette digue, recouverte par la mer à toutes les marées, devait seulement empêcher les lames de se propager avec violence dans la rade. Creuser un port en arrière paraissait alors une œuvre au-dessus des forces humaines; aussi l'histoire de ces travaux sera-t-elle l'histoire d'une lutte continuelle entre l'homme déployant toutes les ressources de l'art, et la nature employant les plus violents moyens de destruction.

Le plan de cette digue colossale étant adopté, il fallut l'exécuter. M. de la Bretonnière proposait de former un noyau solide, en échouant des vaisseaux maçonnés intérieurement, et de remplir les intervalles en pierres perdues. Cette méthode était celle déjà employée par Richelieu pour construire la digue de la Rochelle, dont il reste encore des vestiges, et qui a conservé le nom du ministre de Louis XIII. C'est à tort que M. de Lamartine, dans son histoire des Giron-

dins, attribue à Dumouriez la première idée d'une digue à pierres perdues; à cette époque Dumouriez n'était encore que colonel, et il s'occupait peu des travaux de Cherbourg.

M. de Caux, qui dirigeait les travaux de fortifications, proposait de couler un cordon de caisses en charpente, remplies de maçonnerie, contre lequel s'appuierait la digue en pierres perdues.

En 1781, M. de Cessart, ingénieur en chef de la généralité de Rouen, présenta un projet qui fut approuvé par le roi. Cet habile ingénieur avait imaginé de former un môle de 3,800 mètres de longueur, dans la direction de la pointe de Querqueville à l'île Pelée, au moyen de 80 cônes tronqués en charpente, se touchant base à base. Les cônes avaient 20 m. de hauteur, 46 m. de diamètre dans le bas, et 19 m. 50 de diamètre dans le haut; il entrait 800 m. cubes de bois dans la construction de chacun d'eux. L'intérieur de ces cônes devait être rempli en moëllons jusqu'à la hauteur de basse mer; on pouvait ensuite élever sur ces moellons une plate-forme en béton avec parement et recouvrement en granit; des pierres perdues, jetées entre les cônes et à leurs pieds, complétaient le môle; des chaînes tendues d'un cône à l'autre étaient un obstacle pour les embarcations ennemies. Ce projet avait séduit, autant par sa hardiesse que par sa singularité, mais il ne remplissait qu'imparfaitement le but que l'on désirait atteindre: la rade était abritée sans être close, les vagues étaient divisées mais pas complétement amorties.

Le Havre présentant plus de moyens de construction que Cherbourg, c'est dans ce port qu'on fit l'essai du premier cône en 1782. On reconnut que ces cônes flottaient et se remorquaient facilement.

C'est dans l'anse de Chantereine que fut établi le chantier de construction des cônes. Ils étaient élevés sur des cales inclinées pour être lancés comme des navires; on les faisait flotter en amarrant au pourtour de la base un chapelet de tonnes vides et lorsque le cône était à la place qu'il devait occuper, des couperets glissaient dans des rainures et allaient couper, en même temps, tous les cordages retenant les barriques.

Le premier cône fut échoué le 6 juin 1784. Cette opération se fit avec une grande solennité. Ce fut à ce moment que l'on reconnut qu'il y avait dix pieds de moins de hauteur d'eau que n'indiquaient les sondes, et déjà l'on regrettait de ne pas avoir porté le môle plus au large.

Le deuxième cône fut échoué en août 1784. Le succès de ce grand ouvrage paraissait assuré; le roi témoigna sa satisfaction en accordant d'honorables distinctions aux ingénieurs; M. de Cessart fut décoré du grand cordon de Saint-Michel, ce qui était alors un insigne honneur. Une avarie occasionnée par une circonstance imprévue, à laquelle on ne fit aucune attention, fit naître des inquiétudes. Le cône étant échoué, de nombreuses embarcations chargées de moëllons venaient immédiatement les décharger dans les cônes; ce jour-là la marine n'ayant pu fournir le nombre d'hommes nécessaire, on y suppléa par

des soldats, qui eurent le mal de mer et furent incapables de travailler. Le cône n'était pas suffisamment rempli, lorsque survint une tempête; il fut entièrement découronné. Cet accident fut exploité par des rivalités funestes qui vinrent entraver la marche des travaux.

Il fallait pour cette grande entreprise le concours de la marine, de la guerre et des ponts-et-chaussées; ce dernier corps avait la prééminence puisqu'un de ses membres était l'auteur du projet. Des rivalités, des jalousies peut-être, surgirent au milieu du conseil supérieur. Ces sentiments, que l'on rencontre quelquefois chez les personnes d'un même corps, sont presque naturels entre les corps rivaux. Le conseil supérieur se divisa en deux camps : les uns voulaient une digue en pierres perdues, les autres soutenaient le projet de M. de Cessart. Le procès fut porté devant le roi, et la cour fut appelée à en délibérer. Peu compétente en pareille matière, la cour adopta un projet mixte : on décida que les cônes, au lieu d'être posés base à base, seraient espacés de 60 m., et sur de nouvelles réclamations de la marine cette distance fut portée à 100 m., puis à 2?0 m., et enfin jusqu'à 390 m.; les intervalles devaient être remplis en enrochements. Ce n'était plus le projet de M. de Cessart : la pierre perdue, d'accessoire qu'elle était, devenait le principal; c'était une digue à pierres perdues présentant des points fixes de distance en distance. Ces cônes isolés produisaient des ressacs qui enlevaient les enrochements, dont le volume était loin de pouvoir résister aux vagues. Pendant cinq ans on exécuta un système que personne n'approuvait.

En 1785, il y eut un conseil tenu chez le roi pour examiner et discuter cette importante question ; de Cessart défendit son projet, il l'emporta sur ses antagonistes.

Le 23 juin 1786, le roi se rendit à Cherbourg, en quittant le Havre où S. M. venait d'approuver le projet d'agrandissement de ce port, dressé par Lamandé et achevé en 1839 sans modifications importantes. Le 9me cône, qui devait occuper la tête de la digue, fut remorqué et échoué en présence du roi. Cette opération se fit avec une grande pompe ; 17 vaisseaux de ligne occupaient la rade, on tira plus de 600 coups de canon, le succès du projet de M. de Cessart paraissait complet, l'enthousiasme était général : on voyait dans ce résultat autre chose que des cônes échoués, on voyait s'élever un établissement maritime formidable qui pouvait inquiéter une marine qui fut toujours rivale de la nôtre.

En 1787, on échoua le 14me cône ; mais la marine obtint, malgré les vives représentations de M. de Cessart, que la distance entre les cônes fût encore augmentée et portée à 500m.

En 1788, 18 cônes étaient en place, lorsque survint une forte tempête ; la mer creusait les cônes, puis ouvrait des brèches, et détruisait ces charpentes si bien conçues et si bien construites ; un seul cône résista parce que son couronnement en maçonnerie était terminé ; les enrochements se déplaçaient jusques dans la rade. On commença à douter de la possibilité d'élever un môle pour fermer la rade.

En 1789, les cônes furent recépés au niveau de basse mer, et l'on crut faire l'épreuve de gros blocs en recouvrant toute la digue d'enrochements qui cubaient environ un mètre ; plus tard un bloc artificiel de 20 mètres cubes a été déplacé par les vagues. M. de Cessart abandonna avec un vif regret des travaux qui avaient fixé l'attention du souverain ; peut-être eût-il réussi, s'il eût été maître d'exécuter son système tel qu'il l'avait conçu; les envieux de sa gloire triomphaient.

En 1790, la digue était fondée jusqu'au-dessus de la basse mer sur 3,600 mètres de longueur ; la dépense s'élevait à 25,500,000f. Ce n'était encore qu'une digue sous-marine sur laquelle les vagues passaient à haute mer, et qui ne couvrait pas la rade des feux du large ; c'était donc un abri incomplet et cette rade pouvait devenir un champ de bataille.

La Révolution suspendit les travaux, mais des projets nouveaux étaient dressés. Lamblardie, qui exécutait au Havre des travaux importants, proposa de couronner la digue par des prismes en pierre de taille disposés de manière à éviter de nouvelles avaries.

En 1792, l'assemblée législative institua une commission composée d'officiers de marine et du génie, d'ingénieurs des ponts-et-chaussées et de pilotes ; elle devait reconnaître l'état des travaux exécutés, constater les effets de la mer, et proposer les moyens de terminer la digue. Après une année d'exploration et d'études, cette commission produisit un rapport remarquable. D'abord, elle reconnut que l'action des lames ne s'exerçait que jusqu'à 5m en contre-bas des basses mers de vive eau, que vers le large les enrochements avaient pris un talus de 10 sur 1 jusqu'à 5m de profondeur, et de 1 sur 1 au-dessous de cette profondeur ; enfin que vers la rade le talus était à 45°. La commission remarqua que les enrochements avaient trois mouvements, un mouvement de translation à droite et à gauche et un mouvement d'ascension. La portion de la digue recouverte en gros blocs avait assez bien résisté : ce qui semblait démontrer qu'il fallait recouvrir toute la digue de la même manière. La commission déclara qu'il était convenable d'élever la digue jusqu'à trois mètres au-dessus des plus hautes mers, et comme moyens défensifs elle proposa d'élever au centre de la digue une batterie à barbettes. Enfin la commission pensa qu'il était nécessaire de rétrécir la passe de l'ouest, en joignant par un môle la pointe de Querqueville à la roche Chavagnac.

La guerre fit ajourner les travaux et les débats. Napoléon comprit bientôt l'importance d'un port militaire à Cherbourg ; dès 1800, il nomma une nouvelle commission chargée de lui faire un rapport, et il décida qu'il serait construit un fort central de 200 mètres de longueur qui devait être terminé en deux ans. D'après l'avis de cette commission la longueur du fort central fut portée à 400 mètres ; il fut décidé que des batteries seraient établies aux deux extrémités de la digue, on forma de suite sur le sommet de la digue un cordon de gros blocs pour arrêter le mouvement des petits blocs, mais ce mouvement continua et les gros comme les petits étaient repoussés par la mer jusque dans la rade.

Lorsque l'Empereur visitait de grands travaux publics, ou lorsqu'il devait examiner d'importants projets, il se faisait accompagner par des ingénieurs capables et expérimentés. M. Cachin, inspecteur général des ponts-et-chaussées, avait alors sa confiance; il le nomma baron et le chargea de diriger les travaux de Cherbourg avec entière liberté de faire tout ce qu'il jugerait convenable et utile pour obtenir un succès. Cette mesure produisit le meilleur effet. Lorsque l'on est aux prises avec la mer, il faut savoir et pouvoir prendre un parti immédiatement, car, tandis qu'on délibère, l'ennemi fait de rapides progrès, et il est souvent très-difficile et très-dispendieux de réparer les avaries; ajoutons que dans des opérations aussi graves il faut une volonté unique : les désastres éprouvés jusqu'à ce moment étaient peut-être dus plutôt au manque d'unité d'action, qu'à toute autre cause.

Lorsqu'en 1803 le traité d'Amiens fut rompu, l'Empereur porta de nouveau toute son attention sur Cherbourg; il était impatient de voir terminer les travaux de défense; mais il semblait que la mer fût complice de l'Angleterre, elle venait d'enlever la batterie centrale, que l'on reconstruisit aussitôt en lui donnant plus de largeur. En février 1807, une nouvelle tempête ouvrit une nouvelle brèche dans la batterie et bouleversa les talus de la digue.

Ces tempêtes successives, qui dégradaient les ouvrages à mesure qu'on les construisait, n'étaient que les préludes d'une catastrophe d'autant plus grave que cette fois des hommes furent victimes de la fureur de la mer. Dans la nuit du 11 au 12 février 1808, les vagues poussées par des vents violents du large, s'élevèrent au-delà des hauteurs prévues. Les blocs immergés au pied de la batterie furent lancés contre ces murs, et les renversèrent mieux que n'auraient pu le faire des bombes ou des boulets; des pièces de 36, déjà mises en batterie, furent enlevées et jetées dans la rade; les ouvriers et la garnison, au nombre de 300 environ, furent presque tous engloutis dans les flots; il était impossible de leur porter secours, et l'on était loin d'ailleurs de prévoir un aussi grand désastre. Lorsqu'au jour on voulut reconnaître les effets de la tempête, on ne vit plus la batterie qui s'élevait la veille de plusieurs mètres au-dessus des hautes mers, on ne voyait que les vagues déferlant avec violence sur toute la digue. Des débris flottants et des cadavres, poussés jusque sur le rivage de Cherbourg, firent pressentir d'affreux malheurs; lorsqu'on put aborder, on trouva qu'une citerne et des grottes maçonnées avaient résisté à l'ouragan; 30 soldats, mis au cachot dans ces grottes, furent seuls sauvés : une faute fut pour eux une cause de salut.

Malgré cet avertissement, on reconstruisit la batterie sur des blocs, mais on n'y établit pas de garnison permanente. M. Cachin pensait que la tempête avait consolidé la digue; en 1810 un nouveau coup de vent emporta la nouvelle construction. La citerne et les grottes résistèrent encore : on était donc averti que pour résister à la mer, il fallait couronner la digue par des ouvrages solidement maçonnés.

En 1811, l'Empereur visita les travaux de Cherbourg, il ordonna la construc-

tion d'une tour en maçonnerie, fondée au niveau des basses mers, en arrière de la batterie.

Le 27 août 1813 on introduisit la mer dans l'avant-port militaire, en présence de l'impératrice Marie-Louise. Avant de rompre le bâtardeau derrière lequel on avait creusé cet immense bassin et construit ses murs de quai, on scella au fond du bassin une plaque en bronze sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

NAPOLÉON LE GRAND
A DÉCRÉTÉ LE 15 AVRIL 1803
QU'UN PORT SERAIT CREUSÉ POUR LES GRANDS VAISSEAUX
DANS LE ROC DE CHERBOURG
A 50 PIEDS DE PROFONDEUR.
CE MONUMENT A ÉTÉ TERMINÉ
ET SON ENCEINTE OUVERTE A L'OCÉAN
LE 27 AOUT 1813.

L'amiral Decrès, qui accompagnait l'impératrice, en rendant compte à l'empereur de cette cérémonie, disait que l'accueil des populations et de la marine faisait de cette excursion un triomphe ! L'Empereur reçut cette dépêche à Dresde, lorsqu'il venait de battre les alliés et de les repousser dans les montagnes de la Bohême, mais à la veille de perdre la bataille de Leipsick!

Les guerres malheureuses de 1813 et 1814 firent suspendre tous les travaux, on ne réparait même pas les avaries successives que la mer faisait éprouver. En 1824, la batterie fut encore une fois renversée; on se hâta de la reconstruire, mais en la fondant trop haut : ce qui permit à la mer de l'affouiller encore et d'y causer des dommages.

Les travaux ne furent repris sérieusement qu'en 1832. On résolut alors de couronner la digue par un ouvrage maçonné, s'élevant de 4 mètres au-dessus des hautes mers. Plusieurs projets furent présentés : les uns proposaient d'élever un massif de béton enveloppé dans un cadre en charpente ; d'autres voulaient élever un môle discontinu en pierres sèches, ou envelopper un noyau en blocaille par de la maçonnerie hydraulique. M. Fouques Duparc, qui avait succédé à M. Cachin, proposa de bâtir un mur à parement vertical, de 10 mètres de largeur, au-dessus des basses mers. Ce travail, estimé 25,000,000, devait être exécuté en dix ou douze ans.

Ce système a été adopté et exécuté, mais non sans éprouver de grandes difficultés. Il a fallu toute l'énergie, tout le dévouement et le talent des ingénieurs qui se sont succédé sur ces travaux difficiles et dangereux, pour parvenir à couronner la digue de Cherbourg par un ouvrage qui désormais résistera à la violence de la mer ; on achève en ce moment le port central et les deux forts élevés sur les musoirs de la digue. M. l'inspecteur général Reybell dirige aujourd'hui tous les travaux dépendants du port militaire de Cherbourg ; il aura le bonheur et la gloire de les terminer, si sa santé n'est pas trop altérée par les études et les fatigues.

Lorsque la digue sera terminée, elle aura coûté près de 80 millions, soit 21,000 f. le mètre courant. Si cette digue a été tant de fois bouleversée par la mer, c'est qu'on a employé à sa construction des blocs de trop petites dimensions.

Aujourd'hui la science de l'ingénieur a fait et fait chaque jour de notables progrès, et s'il s'agissait de construire une nouvelle digue de Cherbourg, elle s'élèverait bientôt bravant les tempêtes. Les blocs artificiels en béton de 10, 15 et 20 mètres cubes sont un moyen de construire des môles avec certitude de succès et avec des dépenses que l'on peut apprécier à l'avance. Les digues d'Alger en sont un exemple : immergées dans des profondeurs d'eau qui atteignent 30 mètres, elles ont été construites par des ingénieurs français en peu d'années, et à beaucoup moins de frais que la digue de Cherbourg ; cette digue n'en est pas moins une œuvre utile et très-remarquable eu égard au temps où elle a été commencée et exécutée. Pour apprécier ses résultats, il suffit de comparer le Cherbourg de 1780 avec le Cherbourg actuel.

En 1780 se trouvait en avant de la ville de Cherbourg, une baie de 7000 mètres de longueur sur 4000 mètres de largeur entre deux promontoires, ouverte à tous les vents ; une mer souvent orageuse ne permettait pas aux navires de séjourner dans cette baie.

Au fond de l'anse, une ville démantelée de 8000 âmes, un port de commerce ne pouvant pas recevoir une frégate.

A droite, une côte plate et sablonneuse.

A gauche, un banc de rochers, mais en avant de ce banc 5^{m} de hauteur d'eau à mer basse.

Aujourd'hui, la baie est fermée par une digue qui présenterait, si la mer se retirait tout-à-coup, un relief sur le fond de 3770 mètres de longueur, 920 mètres de largeur à la base et 28 mètres de hauteur. Le Breack-Water de Plymouth, un des ouvrages les plus remarquables de la côte d'Angleterre, n'a que 1364 mètres de longueur, et est fondé dans une eau moins profonde.

La rade de Cherbourg, ainsi formée et fermée par la digue, peut recevoir de 30 à 60 vaisseaux ou frégates.

Le port de commerce est abrité.

Un port militaire a été créé, ses nombreux bassins ont été creusés à 9 mètres de profondeur dans un rocher schisteux, le cube extrait est au moins égal à celui des pyramides d'Égypte.

Une nouvelle ville maritime s'est élevée autour de ces bassins, elle renferme de nombreux et vastes magasins, des ateliers pour tous les travaux de construction ou de réparation des navires, des bureaux, des casernes et une foule d'autres établissements nécessaires pour le gréement et le ravitaillement d'une flotte.

Des forts sur le rivage, sur les îles, sur la digue, sur les hauteurs qui dominent la ville, défendent toutes ces créations.

Il a fallu 80 ans de travaux et plus de 200,000,000^{f} de dépenses pour obtenir ces résultats. Ce vaste plan cent fois abandonné, cent fois repris, n'a pu être

conçu d'un seul jet, ni par un seul homme. Chacun est venu y apporter une idée, y poser une pierre; c'est peut-être heureux, car si l'on eût prévu tout d'abord les difficultés que l'on a rencontrées et les sacrifices qu'il a fallu faire, on eût hésité, et la France serait privée d'un de ses plus beaux établissements maritimes.

FRISSARD, *membre de la 4me classe.*

ARCHÉOLOGIE.

Numismatique et Inscriptions Cypriotes, 1 vol. in-fol. avec 12 planches, 1852, par H. DE LUYNES, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de l'Académie des sciences de Berlin.

Parmi les monuments numismatiques ou épigraphiques que l'antiquité nous a laissés, et qui sont si importants pour l'histoire de l'ancienne civilisation orientale ou grecque, une classe très-considérable de médailles, de pierres gravées et d'inscriptions, était jusqu'à ces derniers temps restée à peu près inexplorée, et par conséquent infructueuse pour la science. La difficulté de déchiffrer des légendes écrites dans les anciennes langues de l'Orient, l'hésitation sur les attributions vraisemblables à proposer, et sans doute aussi un défaut de critique ou un manque de persévérance, avaient fait ranger au nombre des *incertains* les monuments de ce genre. Cette classification commode, qui ne compromettait personne, mais qui ne menait à aucune solution, ne pouvait satisfaire quelques esprits d'élite, que la curiosité scientifique de notre époque anime du feu sacré. A la tête de ces observateurs érudits et sagaces, jaloux de travailler à combler une aussi fâcheuse lacune, s'est placé M. le duc de Luynes, à qui ses nombreux travaux archéologiques avaient depuis longtemps déjà assigné le premier rang parmi les numismatistes. Appliquant aux monuments asiatiques la sûreté d'appréciation dont il avait donné tant de preuves dans l'étude de l'antiquité grecque, il a cherché à percer enfin les épaisses ténèbres qui couvraient la numismatique phénicienne et cypriote.

L'*Essai sur la Numismatique des satrapies*, publié en 1846, est aujourd'hui entre les mains de tous les archéologues, qui ont accepté les interprétations proposées par M. de Luynes; la classification qu'il a donnée de ces médailles si intéressantes et si mal connues, est également adoptée comme un fait désormais acquis. Aussi nous serions-nous borné à rappeler ce résultat considérable, si nous ne tenions à faire voir la liaison qui existe entre cet ouvrage et la nouvelle publication du docte académicien. Non-seulement le but est le même, mais encore les procédés d'exécution sont analogues. En déterminant les médailles des principaux satrapes, tels que Pharnabaze, Tiribaze, Dernès, Gaos; celles des rois de Phénicie et des villes ciliciennes, parmi lesquelles Tarse joue le premier rôle, l'auteur s'appuyant constamment sur les témoignages historiques, apportait en retour à l'histoire des faits nouveaux, constatés par des monuments inédits ou décrits jusqu'alors avec peu d'exactitude. Cette méthode si excellente,

qui fait de l'archéologie et de l'histoire deux sœurs se prêtant un mutuel appui, M. de Luynes l'a employée avec un égal succès dans son récent ouvrage sur les monuments cypriotes. A la fin de la préface de la *Numismatique des satrapies*, il disait : « Si ce travail obtient l'approbation des savants, je donnerai par la » suite d'autres mémoires sur des questions dont j'ai différé l'examen, voulant » commencer par les sujets les plus faciles, afin d'éviter les erreurs où je devais » craindre de me laisser entraîner. » Des circonstances plus fortes que ses préférences l'avaient contraint de retarder l'exécution de sa promesse. Il rentre aujourd'hui dans la voie des investigations laborieuses où nous allons tâcher de le suivre.

La restitution de l'inscription phénicienne de Citium, publiée par Pococke, et interprétée par Gesenius, restitution qui se trouve au supplément de l'*Essai sur la Numismatique des satrapies*, est pour ainsi dire un point de jonction entre cet ouvrage et le récent travail de M. le duc de Luynes. Mais ici, il ne se trouvait plus en face des textes phéniciens, dont la lecture et l'interprétation lui sont familières. Il avait affaire à une série de monuments couverts de caractères inconnus, mais d'après leur provenance originaires de l'île de Cypre ou des côtes voisines. Soupçonnant depuis longtemps qu'un certain nombre de médailles réputées grecques, et classées parmi les incertaines, avaient la même origine, le savant auteur acquit bientôt, par la comparaison des inscriptions qu'il avait recueillies, la certitude que les Cypriotes avaient eu une écriture et probablement une langue particulière. Il en apporte aujourd'hui les preuves dans une collection de monuments, dont la richesse n'était encore soupçonnée de personne.

La partie numismatique est consacrée à l'explication de huit planches de médailles, que M. de Luynes restitue avec toute vraisemblance à Amathus, à Paphos, à Salamine, à Marium, réservant son jugement sur l'attribution possible de quelques pièces à d'autres localités cypriotes, telles que Lapathus et Tempsa. Le mahrou persan et le mihir égyptien, figurés sur plusieurs de ces monnaies, achèvent d'établir l'influence en Cypre des religions et des arts de l'Orient. La partie qui renferme les inscriptions tracées aussi dans cet alphabet inconnu, dont nous venons de parler, présente quatre autres planches non moins curieuses. On y trouve surtout la figure d'un monument bien précieux. C'est une tablette de bronze trouvée à Dali (l'ancien Idalium), et qui, dans un état de conservation parfaite, offre sur ses deux faces le texte complet et suivi d'une inscription destinée peut-être à nous révéler quelque acte diplomatique ou législatif de l'île de Cypre au temps d'Évagoras.

On conçoit, en effet, que nous n'ayons nullement la témérité de préjuger ce que peut signifier ce monument épigraphique, dont le déchiffrement est à peine commencé. Du moins, M. de Luynes, avec la modestie qui honore les vrais savants, n'a pas voulu tenter encore une explication complète. Il s'est borné, en étudiant avec patience les combinaisons des quatre-vingts formes de cette écriture mystérieuse, à composer un alphabet qui, déduction faite des homophones au nombre de trente-six, se réduit à quarante-cinq lettres distinctes.

C'est encore beaucoup trop, comme il le remarque avec raison, pour que cette écriture soit du grec ou du sémitique. Il faut donc qu'elle appartienne à une autre langue de l'Orient. C'est ici que son esprit de sagacité habituelle nous semble l'avoir merveilleusement servi. En comparant les caractères cypriotes avec ceux usités chez les peuples voisins, il a remarqué que si quelques-uns ressemblent à des lettres phéniciennes ou lyciennes, un plus grand nombre se rapproche extraordinairement des caractères égyptiens hiéroglyphiques et surtout hiératiques; et il en a dressé un tableau comparatif, qui frappe les yeux par des traits d'une similitude évidente. Toutefois, pour établir que cette similitude n'est pas l'effet d'une coïncidence fortuite, l'auteur indique quelques rapprochements philologiques, lesquels portent à croire avec lui que la langue qui se découvre à nous par tous ces monuments inédits, avait en effet l'égyptien pour base. Il achève d'appuyer son opinion sur des faits historiques, rappelant que dès le temps d'Amasis, jusqu'à la conquête persane, l'île de Cypre avait été assujettie à l'Égypte ; qu'Évagoras I[er], pendant sa révolte contre les Perses, obtint des secours des rois d'Egypte, Amyrtée et Acoris ; que l'île passa ensuite sous la domination des Ptolémées, et que même avant cette époque les Cypriotes avaient dans leur langue une foule de mots égyptiens, commençaient l'année selon le système égyptien, et donnaient à leurs mois les noms des mois d'Égypte.

En résumé, la série monétaire figurée dans le bel ouvrage de M. le duc de Luynes nous apprend des faits nouveaux sur l'histoire de Cypre, jusqu'au temps où Évagoras ramena ses concitoyens à l'hellénisme pur, qu'ils avaient oublié sous le joug de la barbarie. Mais les inscriptions, qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention des égyptologues, recèlent probablement dans leurs lignes mystérieuses des renseignements encore plus inattendus. Nous insistons à dessein sur ce point, parce que la question numismatique, dans le travail de M. de Luynes, nous paraît à la fois posée et résolue par lui du premier coup ; tandis que la question épigraphique, ou pour mieux dire philologique, est réservée presque entière. C'est déjà beaucoup sans doute que d'avoir donné la clef de l'étude à entreprendre, et nous sommes persuadé qu'il faudra chercher le mot de l'énigme dans la voie qu'il a ouverte avec tant de bonheur. Entre les mains d'hommes habiles et patients, un pareil instrument de travail ne peut que produire d'excellents fruits. Les savants doivent donc une vive reconnaissance à l'auteur de la *Numismatique et des inscriptions cypriotes*, pour les précieux monuments qu'il leur a libéralement communiqués, et pour la découverte dont il leur a fait part. Mais cette reconnaissance s'augmenterait encore, s'il consentait à élever et à terminer lui-même l'œuvre dont il a si habilement posé les premières assises.

A l'appui de ce court exposé, et pour satisfaire la curiosité des personnes qui pourraient difficilement se procurer le mémoire sur la *Numismatique et les inscriptions Cypriotes*, nous entrerons ici dans quelques détails au sujet des monuments qui y sont décrits.

Sur la planche I, sont rassemblées les médailles qui ont pour type au droit un bélier couché, et au revers, soit une tête de bélier, soit une croix ansée dont l'anneau est orné de perles. Les pièces de cette série appartiennent vraisemblablement à Amathonte où le culte de Vénus était dominant, et l'on sait qu'on y offrait à cette déesse un bélier couvert de toute sa toison.

Sur la planche II, on remarque pour type des médailles, au droit un lion couché, et au revers un protome de lion rugissant. Le lion paraît ici le symbole du soleil ardent, qui cause d'insupportables chaleurs dans l'île de Cypre.

Les médailles ayant pour type au droit un taureau debout, et au revers un oiseau debout ou volant, mais dont il est assez difficile de déterminer l'espèce, occupent la planche III. Le taureau était la victime privilégiée, offerte à Vénus Uranie. Plusieurs des pièces de cette série paraissent devoir être rapportées à Salamine. Au-dessus du taureau, dans toutes les pièces de cette série, paraît le *Mihir*, symbole de la triade persane.

Pl. IV, type du droit, tête d'Hercule coiffée de la peau de lion, ou bien Hercule assis sur un rocher, couvert de la peau de lion, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite s'appuyant sur une massue. Type du revers, un bouc couché. Quelques-unes de ces médailles appartiennent aussi à Salamine, et le type du bouc est relatif au culte de la Vénus Pandémos.

Les planches V et VI sont consacrées à des médailles dont les types varient trop, pour qu'il soit possible de les grouper systématiquement. Une d'elles présente au droit un taureau offert en sacrifice, et au revers Vénus portée sur le bélier qui lui était consacré dans l'île de Cypre, ainsi que nous l'avons dit. Ici la déesse est figurée comme une Hellé sur le bélier à la toison d'or, et il est probable qu'en effet le mythe d'Hellé est venu se joindre au culte de Vénus en Cypre comme en Grèce. Signalons aussi d'autres pièces qui sont attribuées par M. de Luynes à Temesa ou Tempsa. Elles présentent au type du droit une figure de jeune homme agenouillé, ayant des ailes aux épaules et aux talons, et au type du revers un lion debout se retournant. Le jeune homme porte sur l'une de ses ailes et le lion sur le bout de sa queue une espèce de caducée qui n'est autre chose que le *Mahrou*, instrument usité dans les rites des mages. Ce génie ailé semble bien la figure d'un de ces dieux initiateurs des Perses, chargés de conduire les âmes, et offre ainsi beaucoup d'analogie avec le Mercure des Grecs. Un cylindre en obsidienne, que l'auteur a fait également graver, représente dans le compartiment qui n'est pas occupé par des caractères cunéiformes, un prêtre persan debout, la main droite élevée. Au-dessus de ses doigts, est figuré le mahrou, avec la même forme que celle qui paraît sur les médailles cypriotes.

Je ferai remarquer à cette occasion que pendant le séjour de M. de Maslatrie dans l'île de Cypre en 1846, on trouva dans des fouilles faites à Larnaca, près de l'ancien Citium, une grande pierre de basalte de sept pieds de haut sur deux et demi de large et un pied d'épaisseur, couverte d'inscriptions cunéiformes et décorée sur sa face supérieure de l'image en relief d'un prince ou d'un prêtre,

portant un sceptre dans la main gauche. La main droite est un peu élevée et surmontée d'objets que l'état très-fruste de la pierre ne permet pas d'apprécier bien exactement, surtout d'après le dessin qui en est donné (1). Cependant l'un de ces objets paraît être aussi le mahrou des médailles cypriotes. On retrouve dans l'attitude et dans le costume de ce personnage le même style que dans les bas-reliefs découverts par M. Botta en Mésopotamie. Aussi M. de Maslatrie voit-il avec raison dans cette pierre un des rares monuments de la domination des Assyriens dans l'île de Cypre. Malheureusement cette stèle, intéressante à tant de titres, n'a pas été acquise par le gouvernement français, et elle est aujourd'hui déposée au musée de Berlin.

M. de Luynes a réuni sur la planche VII trois médailles que leur légende grecque peut faire attribuer à Marium; elles ont pour type, au droit une femme ailée s'agenouillant et portant de ses deux mains, à la hauteur de sa ceinture, un disque orné d'une étoile; au revers un cygne soit debout, soit marchant. Cette femme ailée doit être Astarté, portant l'étoile tombée du ciel, qu'elle avait ramassée en Phénicie et consacrée à Tyr. Quant au cygne, on sait quel rôle il joue dans le culte de Vénus et d'Adonis. C'est encore là une preuve de la fusion si commune des mythes orientaux et grecs.

Les planches VIII et IX sont consacrées à la reproduction des deux faces de l'inscription gravée sur la tablette de bronze de Dali. Cette tablette, assez épaisse, a 21 centimètres de longueur sur 14 centimètres de largeur. Dans le sens de sa longueur elle est suspendue à un anneau qui joue dans une poignée à peu près comme les anneaux de nos montres. On la tient correctement pour les deux faces en plaçant l'anneau à sa droite. La preuve de cette assertion est qu'un mot qui se trouve planche VIII, se retrouve coupé en deux à la fin de la dernière ligne de cette même planche et se continue à la première ligne de la planche IX. Il ne peut y avoir de doute à cet égard, puisqu'au premier aspect on voit que les mots sont divisés par des points. Des signes particuliers séparent les membres de phrase, et d'autres les phrases entières; et ces signes se retrouvent dans les plus anciens manuscrits coptes. La première face se compose de 16 lignes et la seconde de 15. Par suite de conjectures fondées sur la comparaison ingénieuse des caractères, on a pu y lire dix fois le nom de Salamine, et deux fois le chiffre 42 précédant un mot de deux lettres, lequel paraît répondre au mot qui en copte signifie *vaisseau*. Un jour viendra sans doute où se révélera à notre curiosité le sens précis de ce texte mystérieux.

L'objet figuré dans la planche suivante est un instrument de bronze qui a servi probablement de bout de massue ou d'extrémité de timon. Ce morceau, comme la tablette dont je viens de parler, a été trouvé dans la plaine de Dali; les *tumuli* qui couvrent cette plaine ont dû être élevés après quelque grande bataille, car on y a découvert ensemble des fers de flèches et de javelots en bronze, des

(1) Voir *Archives des Missions*, 1850, 2e cahier, p. 112. On a, depuis, cru reconnaître dans ce personnage le roi Sargon, dont le nom serait tracé sur le côté gauche du monument.

fragments de casques, et des pointes de lances, avec des caractères phéniciens. Outre ce bout de massue qui porte une inscription en caractères cypriotes, M. de Luynes a dans sa collection d'autres objets provenant des mêmes fouilles, un javelot avec l'inscription phénicienne (*Telum*) *Anathi filii Th...* et deux garde-joues décorés de Sphinx, appuyés sur des sceptres, avec la légende également phénicienne : *fortuna Anatho.*

Il existe dans l'île de Chypre deux grottes sépulcrales : l'une voisine de Koukla et appelée la grotte de la Reine, l'autre entre Néopaphos et Ktima, à l'endroit nommé Ἀλωνια τοῦ ἐπισκόπου. Ces grottes renferment chacune une inscription en caractères cypriotes, que l'auteur reproduit sur la planche XI, d'après les copies des voyageurs les plus accrédités. Mais ces inscriptions paraissent avoir été rongées à cause de la nature molle de la pierre sur laquelle elles ont été gravées. La même planche contient un scarabée en serpentine, d'un travail très-grossier et provenant de la Cyrénaïque. Il représente une figure barbue, coiffée d'une couronne à trois pointes, vêtue d'une tunique à l'assyrienne, marchant à droite et accompagnée de chaque côté d'un animal qui paraît être une chèvre ; dans le haut est écrite une légende cypriote.

A ces diverses indications j'ajouterai celle de deux autres monuments cypriotes dont le Musée du Louvre a fait récemment l'acquisition. Ils ne portent aucune inscription, mais ils sont très-curieux sous le rapport de l'art. Ce sont deux coupes en argent doré, peu profondes et sans pied. Sur l'une est gravée en creux la marche triomphale d'un roi assyrien ; les chevaux ont beaucoup de rapport avec ceux sculptés dans les frises du Parthénon. La seconde coupe offre, ciselés en relief, des sujets dont les uns rappellent tout à fait les scènes de chasses figurées sur les monuments des Arsacides ou des Sassanides ; dont les autres ont absolument le caractère des bas-reliefs égyptiens, même de la haute époque. Ces coupes furent-elles travaillées en Cypre ou apportées du dehors ? C'est ce qu'on ne saurait décider. J'ai entendu plusieurs personnes, versées dans ces études, émettre l'opinion qu'elles purent être fabriquées en Cypre à l'époque où Nabuchodonosor II était maître de l'Egypte et des îles voisines. Cependant, je serais plus porté à croire qu'elles furent travaillées en Assyrie même, et à une époque antérieure au règne de Sargon et de Sennachérib. Quoi qu'il en soit, Cypre offre une réunion trop singulière de monuments assyriens, égypto-assyriens, purement égyptiens, enfin phéniciens et persans, pour qu'on puisse nier les traces encore vivantes de la domination qu'y exercèrent successivement les peuples qui se disputèrent la domination de l'Orient. On ne peut également disconvenir que l'étude attentive de ces monuments ne doive servir à déterminer la part qui revient à chacune des civilisations superposées en Cypre, avant le triomphe définitif de la civilisation hellénique.

HUILLARD-BRÉHOLLES, *membre de la 1re classe.*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1853.

⁂ L'Assemblée générale (*les quatre Classes réunies*) s'est assemblée le 29 avril 1853, sous la présidence de M. le marquis de Brignole, président. M. Jubinal, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. Il donne ensuite lecture de la correspondance. M. Hardouin s'excuse auprès de M. le Président de ne pouvoir assister à la séance. M. le contre-amiral Mathieu, directeur du dépôt de la marine, président de la Société de géographie de Paris, adresse à l'Institut historique des billets pour la séance publique. La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut par l'organe de son secrétaire, M. Lambert, demande à faire un échange de ses mémoires contre le journal de l'Institut historique; renvoi à l'administrateur. Notre collègue M. Choussy envoie un second mémoire sur la découverte des tombeaux gallo-romains faite à Baugy (Cher). Notre collègue, M. Delaporte, demande à se retirer de l'Institut historique dont il fait partie depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis sa fondation. Le titre de fondateur de notre institution, devenu rare aujourd'hui, est une raison qui doit nous engager à ne pas accepter la démission de M. Delaporte. M. Carro envoie un mémoire sur les canons laissés par les Anglais à Meaux en 1422. M. Guerrier de Dumast annonce qu'il est disposé à faire un article, non pour combattre les idées de M. Alix, relativement à son savant mémoire sur la Turquie, mais pour compléter son tableau par des choses trop peu connues et mettre en lumière certaines faces de la question qui échappent à presque tous les gens qui la traitent, même à de fort bons esprits. M. Aubé (Ph.-A.), ancien membre démissionnaire, demande à reprendre rang dans la Société. L'assemblée autorise M. Aubé à rentrer parmi nous comme membre correspondant, conformément aux statuts de l'Institut historique. Deux brochures sont offertes par M. Aubé à l'assemblée; leurs titres sont annoncés dans le journal. Notre honorable collègue M. Berry envoie à l'Institut historique un fort vol. in-8° : 1° *sur les monnaies et le monnayage des Romains;* 2° un autre gros volume intitulé : *Études et recherches historiques sur les monnaies de France* depuis l'origine jusqu'à nos jours, suivi d'un deuxième volume de planches où sont gravées toutes les monnaies. M. E. Breton est nommé rapporteur. Notre honorable collègue, M. le comte de Montlaur fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *De l'Italie et de l'Espagne*, *Etudes critiques et historiques*, et M. Jubinal est chargé d'en faire un rapport. La Société Jurassienne d'Émulation envoie un compte rendu de ses travaux, fait par notre collègue, M. Kohler; même rapporteur. M. le secrétaire général donne lecture de la liste des autres ouvrages offerts à l'Institut historique pendant le mois; des remercîments sont votés aux donateurs. M. Renzi présente la liste de trois candidats reçus par la quatrième Classe, savoir : M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, archéologue numismate; M. le comte Eugène de Montlaur, maire de Cognat, membre du Conseil général de l'Allier; et M. Jacquemin, archéologue a

Arles. M. le Président invite les membres présents à prendre part au scrutin secret ; ces trois candidats sont admis tour à tour à faire partie de l'Institut historique en qualité de membres correspondants. M. Renzi propose à l'assemblée de fixer l'époque où la société doit tenir sa séance extraordinaire annuelle; après une courte discussion, on décide qu'elle aura lieu au commencement du mois de décembre prochain ; en conséquence, M. le Président invite les membres de l'Institut historique à préparer leurs travaux pour être lus dans cette séance publique.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une *notice* de M. Carro, membre correspondant, *sur les canons laissés par les Anglais à Meaux, en* 1422. Cette notice lue par l'auteur, qui assistait à la séance, a fort intéressé l'Assemblée; elle a été renvoyée par le scrutin secret au comité du journal. M. Ernest Breton est venu ensuite lire un second mémoire de M. Choussy sur la découverte des tombeaux gallo-romains faite à Baugy (Cher). L'assemblée, après avoir entendu les observations de plusieurs membres, a renvoyé le mémoire à M. Breton d'abord, et ensuite au comité du journal. Les découvertes archéologiques faites à Ninive et à Babylone par M. Layard ont beaucoup intéressé l'Assemblée. C'est M. Alix qui est venu lire à la tribune, en fidèle et judicieux traducteur, la minutieuse et savante description que M. Layard a donnée des restes de la première civilisation assyrienne. La traduction du travail de M. Layard par M. Alix est renvoyée au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée; la distribution des jetons a eu lieu aussitôt après.

RENZI.

CHRONIQUE.

ARCHÉOLOGIE. — FOUILLES DE CUMES.

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs de nouvelles découvertes archéologiques très-importantes. Tous les voyageurs qui se rendent à Naples, ont pu remarquer dans ses environs les ruines de Cumes. Les fouilles que l'on fait depuis quelques mois dans cette localité, sous la direction du comte de Syracuse, ont fait découvrir des objets d'un grand intérêt. Nous dirons d'abord pour l'intelligence du récit que Cumes se rencontre sur la voie appienne de Pouzzol à Capoue; c'est sur cette même voie qu'on trouve d'abord San-Vito, et puis à une heure et demie de marche de San-Vito l'*Arco Felice*, porte de briques, l'une des principales entrées de la ville. Nous croyons utile de reproduire ici la description de Cumes, que notre collègue M. Breton a donnée dans son savant mémoire intitulé *Promenade aux enfers et aux champs élysées* (1). « Du haut de l'*Arco Felice*, dit l'auteur, on plane sur tout l'ancien site de Cumes; on a devant soi la colline sur laquelle s'élevaient l'Acropole et le temple d'Apollon; derrière s'étend la mer et à droite on aperçoit jusqu'à Gaëte et Monte-Circello; à gauche à l'horizon est l'île de Ponsi, où sont les bagnes

(1) Voyez la livraison de l'*Investigateur*, janvier 1853.

du royaume de Naples. A droite de Cumes s'étend le lac de Licola, et plus loin le petit lac Patria sur le bord duquel fut enterré Scipion l'Africain, mort en exil dans la ville de Literne qui aujourd'hui a disparu. » Les ruines qui marquent l'emplacement de Cumes dans la vallée, sont une salle de construction grossière, au fond de laquelle se trouve une grande niche qu'on appelle le temple des Géants, les restes du temple d'Apollon de construction romaine, de grandes salles qui portent le nom de palais de la Sibylle ; la grotte de la Sibylle au pied de la colline, l'amphithéâtre, etc. De nouvelles fouilles viennent d'amener la découverte d'une chaise curule dont on n'a retiré que des débris ; on a trouvé à côté de cette chaise deux torses remarquables par la beauté de leur forme et l'élégance de leurs draperies. L'un d'eux représente un empereur assis et se rapporte à l'époque du plus grand style de l'art. Près de ces torses on a trouvé une belle statue de Diane de grandeur naturelle, aussi remarquable par la chasteté de la pose que par l'élégance du style. La main gauche tient encore la pointe d'une lance ou d'une flèche et un chien est couché à ses pieds. La tête de la statue, quoique bien exécutée, est d'une autre espèce de marbre et paraît d'une époque moins ancienne que celle du corps. A quelques pas de là on a déterré un grand nombre d'objets d'art d'une rare beauté et d'une parfaite conservation ; des lacrymatoires en terre cuite, des boîtes à parfums en albâtre, des urnes cinéraires en verre de couleur, dont une enfermée dans une boîte de plomb, et six patères de verre, si délicates et si artistement polies qu'on les crut d'abord de fine porcelaine.

On ne voit sur l'emplacement de la célèbre cité couvert de vignes et de mûriers que des colonnes debout, inclinées ou renversées, des marbres brisés, des fragments de sculptures et des vases qui jonchent le sol, auxquels personne ne prend garde. Un aubergiste qui a été le premier à découvrir le temple de Diane n'a eu rien de plus pressé que d'y déposer ses vieux tonneaux. M. le comte de Syracuse a fait placer dans son jardin les restes de ce temple magnifique ; on y voit neuf colonnes de beau marbre cipollin avec leurs bases et leurs chapiteaux ; un des blocs de l'architrave porte encore le numéro du maçon XV, un autre porte les lettres LVCCE..... ETIS SP.

La manière dont ces colonnes étaient couchées, lorsqu'on les a découvertes, indiquaient que le temple dont elles faisaient partie avait été renversé par un tremblement de terre. La longueur du temple est d'environ 345 palmes. Comme la statue de Diane se trouvait près du temple, on peut supposer qu'il lui était consacré.

Dans la nécropole voisine du temple on a fouillé 21 tombes ; on descend dans cette nécropole par une porte qui est à quelques pieds seulement au-dessous du sol. Dans la première chambre voûtée on a trouvé deux squelettes desséchés, ayant encore leurs cheveux, le long du mur des urnes contenant des cendres et des os à demi brûlés, etc. Il est à remarquer que les tombeaux romains qui se trouvent à une profondeur de 8 à 15 pieds du sol reposent sur des tombeaux

grecs qui sont quelquefois à une profondeur de 40 pieds, et que ceux-ci ont leurs fondements sur des tombeaux primitifs situés à 60 pieds et plus du sol ; ce qui prouve que les peuples indigènes y avaient aussi leurs tombeaux avant les Grecs et les Romains.

Pendant que l'on fouillait partout à Cumes, on découvrit bientôt une voûte : après avoir arraché les arbustes qui couvraient la superficie supposée du monument, on mit à découvert la calotte d'un petit dôme parfaitement rond et parfaitement taillé à l'extérieur, preuve certaine qu'il s'élevait autrefois au-dessus du sol; on s'occupa de desceller une pierre de la voûte, puis d'autres blocs pour pratiquer une ouverture assez large pour descendre dans le caveau. Toutes les précautions furent prises pour purifier l'air des gaz que ce caveau pouvait renfermer depuis tant de siècles. On y descendit et on reconnut que l'on se trouvait dans un vaste tombeau carré dont la porte se trouvait un peu au-dessous de l'ouverture qu'on avait pratiquée. Les tombes qu'on y découvrit avaient été creusées en terre. On trouva dans ces tombes quelques ossements. Une coupe en ivoire, des pénates et quelques boutons de verre, si on peut les appeler ainsi, semblables à ceux de Pompeïa. Des parcelles d'ossements, de petites fioles d'albâtre d'une forme très-gracieuse, une boite en ivoire, des lacrymatoires en verre, un petit peigne, etc., étaient les objets que l'on découvrit dans une autre tombe.

De nouvelles fouilles nous feront connaître bientôt d'autres découvertes que nous serons heureux de communiquer à nos collègues. RENZI.

LA FEMME DE BAILLY.

Nous avons lu dans l'annuaire pour 1853, publié par le bureau des longitudes, la biographie de Jean-Sylvain Bailly, par M. Arago. On sait que Bailly était astronome de l'ancienne Académie des sciences, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, premier président de l'Assemblée constituante, premier maire de Paris, etc. Nous avons remarqué que M. Arago a donné à la biographie de cet homme éminent tout le développement que réclament les faits historiques si intéressants qui se rattachent à la vie de Bailly..Mais nous nous abstenons d'en parler ici ; nous pensons que ce sera le sujet d'un compte rendu dans notre journal. Nous nous bornerons à reproduire la touchante notice que M. Arago a donnée sur la femme de Bailly, à la fin de son travail, persuadés que nous sommes qu'elle pourra intéresser nos lecteurs.

« Mme Bailly avait pour son mari un attachement qui touchait à l'admiration. Elle ne chercha point le succès qu'elle aurait pu obtenir dans le monde par sa beauté, par sa grâce et par sa bonté ! Elle vécut dans une retraite presque absolue.

» Femme du maire de la capitale, elle ne parut qu'à une seule cérémonie publique : le jour de la bénédiction des drapeaux des soixante bataillons de la garde nationale, par l'archevêque de Paris ; elle accompagna Madame de Lafayette à la cathédrale. « Le devoir de mon mari, disait-elle, est de se montrer au public partout

» où il y a du bien à faire et des bons conseils à donner. » Malgré cette réserve respectable, des sarcasmes et des propos imaginaires vinrent troubler la modestie de Mme Bailly dans son foyer domestique. Ces attaques avaient pour but plutôt d'offenser l'intègre magistrat que d'humilier sa femme.....

» La hache qui trancha la vie de notre confrère, dit M. Arago, brisa du même coup et presque complétement tout ce que tant d'agitations poignantes, de malheurs sans exemple, avaient laissé chez Mme Bailly de force d'âme et de puissance intellectuelle. Un incident étrange aggrava encore beaucoup la triste situation de Mme Bailly. Dans un jour de trouble, du vivant de son mari, elle avait substitué à la ouate d'un de ses vêtements, le produit, en assignats, de la vente de leur maison de Chaillot, c'était une trentaine de mille francs. La mémoire affaiblie de la veuve infortunée ne lui rappela pas l'existence de ce trésor, même dans les moments de la plus grande détresse. Lorsque la vétusté de l'étoffe qui les cachait eut ramené les assignats au jour, ils n'avaient plus aucune valeur.

» La veuve de l'auteur d'un des plus beaux ouvrages de l'époque, du savant membre de nos trois grandes Académies, du premier président de l'Assemblée nationale, du premier maire de Paris, se trouva ainsi réduite, par un revirement de fortune inouï, à implorer les secours de la pitié publique. Ce fut le géomètre Cousin, membre de cette Académie, qui, par ses sollicitations incessantes, fit inscrire Mme Bailly au bureau de charité de son arrondissement. Les secours se distribuaient en nature, Cousin les recevait à l'Hôtel-de-ville, où il était conseiller municipal et allait les remettre lui-même rue de la Sourdière. C'était en effet, rue de la Sourdière, que Mme Bailly avait trouvé gratuitement deux petites chambres, dans la maison d'une personne compatissante, dont je regrette vivement de ne point savoir le nom. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs (1), que l'académicien Cousin, traversant tout Paris, ayant sous les bras le pain, la viande et la chandelle destinés à la malheureuse veuve d'un illustre confrère, ne s'honorait pas moins que s'il était venu à une de nos séances, ayant en portefeuille les résultats de quelque belle recherche scientifique ?

» De si nobles actions valent certainement de beaux mémoires. Les choses marchèrent ainsi jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Le 21 les crieurs publics annonçaient partout, même dans la rue de la Sourdière, que le général Bonaparte était consul et M. de Laplace ministre de l'intérieur. Ce nom si connu de la respectable veuve s'éleva jusqu'à la chambre qu'elle habitait et y produisit quelque émotion ; le soir même le nouveau ministre (c'était débuter noblement, messieurs) demandait une pension de 2000 fr. pour Mme Bailly. Le consul accordait la demande en y ajoutant cette condition expresse qu'un premier semestre serait payé d'avance et sur-le-champ. Le 22, de bonne heure, une voiture s'arrête dans la rue de la Sourdière : Mme de Laplace en descend portant à la main une bourse remplie d'or. Elle s'élance dans l'escalier, pénètre en courant

(1) Ce Mémoire, publié cette année, a été lu par M. Arago à l'Académie des sciences le 26 février 1844.

dans l'humble demeure, depuis plusieurs années témoin d'une douleur sans remède et d'une cruelle misère; Mme Bailly était à la fenêtre. « Ma chère amie, que faites-vous là de si grand matin? s'écria la femme du ministre. — Madame, repartit la veuve, j'entendis hier les crieurs publics et je vous attendais! »

Ce récit simple et attendrissant n'a pas besoin de commentaires; une action vertueuse, comme le dit M. Arago, vaut certes un bon mémoire scientifique : aussi nous croyons qu'il est toujours utile de lui donner de la publicité. R.

— M. Aucapitaine, membre de plusieurs sociétés savantes, a envoyé à l'Institut historique deux brochures qui sont relatives à des sciences différentes. L'une contient des notes historiques sur le château et la petite ville de Boussac, situés dans l'ancien *Berri* sur les confins de la *Marche*, avec des détails sur l'illustre famille des seigneurs de Brosses, possesseurs de cet antique château. Cette famille a donné à la France un archevêque de Bourges, lequel a eu l'avantage d'en consacrer la cathédrale; un conseiller du roi Charles VII, grand-maréchal de France, qui se trouva avec Jeanne d'Arc devant Orléans; et plusieurs autres grands personnages, dont l'un a péri en défendant le roi Jean à la bataille de Poitiers.

Parmi les particularités du château de Boussac qui doivent intéresser les archéologues, on remarque qu'il s'y trouve trois pans ou morceaux d'ancienne tapisseries de haute-lisse représentant des sujets orientaux, et qu'on assure avoir été exécutées sous la direction du malheureux prince *Zizim* ou *Djem*, frère de Bajazet II, qui, amené en France, fut relégué pendant quelque temps à Bourganeuf. Trois autres morceaux des mêmes tapisseries existent encore roulés dans l'hôtel-de-ville de Boussac. Ces tapisseries remarquables par leur exécution et comme monument historique, méritent d'être conservées avec le plus grand soin.

L'autre brochure de M. Aucapitaine est une espèce de programme d'un cours de philosophie zoologique. Ce programme qui embrasse les généralités de l'histoire naturelle, prouve que l'auteur a étudié avec application et avec fruit, les travaux de nos grands naturalistes, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Lamarck, de Blainville, etc. Mais ce vaste cadre étant seul édité, on ne peut qu'attendre la publication de l'ouvrage destiné à le remplir, pour en faire un rapport à la société et en présenter une appréciation. ALIX.

— Un événement malheureux que, dans le temps, les journaux ont raconté, a inspiré un de nos plus honorables collègues M. N. de Berty, qui a publié sous ce titre : *Notice sur la vie d'Alfred Mercier de Lacombe*, un petit ouvrage très-attachant. Cet infortuné jeune homme, dont une chute de cheval a privé sa famille, doit être également regretté par la société, où son bon esprit, ses talents, sa conduite édifiante faisaient admirer les résultats d'une saine et sage éducation. En partageant la douleur de M. de Berty, oncle de la victime, nous le félicitons et le remercions de sa notice. A.

— Notre honorable collègue M. Hittorf, ancien président de la quatrième classe de l'Institut historique, architecte de la ville de Paris, vient d'être reçu membre

à l'Académie des Beaux-Arts (Institut). M. Hittorf qui a fait des grands travaux d'architecture, tels que l'embellissement de la place de la Concorde et des Champs Élysées, la belle église de Saint-Vincent-de-Paul et autres, était appelé depuis longtemps à occuper un fauteuil à l'Académie des Beaux-Arts. Les suffrages presque unanimes des membres de cette noble compagnie sont venus dernièrement récompenser le mérite de notre savant confrère.

— L'Institut historique vient de faire encore une perte bien douloureuse. Notre honorable et regretté collègue, M. Donoso-Cortès, marquis de Valdegamas, ambassadeur d'Espagne à Paris, est décédé le 3 mai, dans l'hôtel de l'Ambassade. Jeune, aimable, érudit, charitable, aimant les lettres et les arts, il ne manquait jamais, lorsque l'occasion lui en était offerte, de donner des preuves de son attachement à notre Institut historique qu'il chérissait et dont il s'honorait de faire partie. Nous ne manquerons pas, par devoir et par reconnaissance, de nous occuper de la biographie de notre regrettable et savant collègue. R.

ERRATUM. Une faute s'est glissée dans la poésie de notre honorable collègue M. Paulet de Mons : 220e livraison ; mars 1853, p. 94, 1re ligne, au lieu de *déjà il était*, il faut lire : *Pourtant il était vieux*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Journal de la Société de la Morale chrétienne (le père Hilarion, les établissements de charité) 1re et 2me livraisons. — Janvier, février 1853. Paris.

Comte rendu (rendiconto) de la Société royale Bourbonnienne. Académie des sciences de Naples, nouvelle série, novembre, décembre 1852. Naples.

Des capacités dans leur rapport avec l'éducation. Brochure de M. Charles Sédail, à Bordeaux.

Journal de l'Arcadie de Rome, (Giornale arcadico) des sciences, lettres et arts. Vol. in-8o, 376, 377, 378. Rome, 1852.

— *Études et recherches historiques sur les monnaies de France,* par M. Berry. Volume gr. in-8e suivi de planches.

— *Études sur les monnaies et le monnayage des Romains*. Vol. in-8o par le même.

— *Abrégé historique de la description et de la fondation du monastère de Saint-Grégoire-Arménien*. Légendes par Rafaël Zito, avec notes. Naples, 1851.

— *Coup d'œil sur les travaux de la Société Jurassienne d'émulation* pendant l'année 1852, par M. Kohler.

— *De l'Italie et de l'Espagne,* études critiques et historiques (Parini. — Monti. — Leopardi. — Un Tribun. — Meo Patacca. — Cinquante années. — Les deux Bords du chemin. — L'Architecture en Espagne), par le comte Eugène de Montlaur. Vol. in-12. Paris, 1852.

— *Archives historiques et littéraires* du nord de la France et du midi de la Belgique. Tome III, 3e liv.

A. RENZI, *Administrateur*. Achille JUBINAL, *Secrétaire général*.



MÉMOIRES.

NOTICE

SUR LES CANONS LAISSÉS PAR LES ANGLAIS DEVANT MEAUX EN 1422, ET TRANSPORTÉS EN 1842 AU MUSÉE D'ARTILLERIE A PARIS.

Dans la galerie au rez-de-chaussée du Musée d'Artillerie de Paris reposent, sous le n° 2505, six grosses bouches à feu en fer, d'une fabrication fort primitive. Si l'on consulte le livret à leur égard, on y trouve seulement cette courte mention, formant le premier article du chapitre artillerie : « Bombardes » en fer forgé, abandonnées par les Anglais devant la ville de Meaux en » 1422. »

Je me propose, Messieurs, de suppléer par quelques renseignements historiques, au laconisme de cette simple indication.

Ces anciennes pièces sont de gros cylindres creux, courts (1 mètre à 1 mètre 40), d'un calibre variant de 15 à 20 centimètres, garnis de renforts en forme de larges cercles, dénués de tourillons et de boutons de culasse, très-peu maniables, dont la manœuvre devait être lente et difficile, et qui d'ailleurs, au bout de peu d'années, durent être regardés par leurs propres contemporains comme des instruments arriérés devant les progrès que Jean Bureau avait fait faire dès 1439 à notre artillerie, dont il devint grand-maître dans la suite. Aussi il ne paraît pas qu'elles aient jamais fait d'autre service que celui pour lequel elles avaient été spécialement forgées, c'est-à-dire le siége de Meaux, 1421-1422. Abandonnées après le siége, elles étaient restées oubliées dans la ville, et, depuis un siècle au moins, en partie enfouies en terre, elles servaient de bornes à des angles de rues, lorsque quelques lignes d'un journal de la localité les signalèrent en 1839 à l'attention publique. Peu après il en fut parlé à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la même ville, et enfin, deux ou trois ans plus tard, leur existence ayant été révélée à Paris, le Musée d'Artillerie s'empressa de les réclamer ou de les acquérir, je ne sais trop lequel. Il ne réussit toutefois qu'à l'égard de six ; deux autres sont restées et figurent encore à l'état de bornes : soit patriotisme local, soit toute autre cause, les propriétaires n'ont pas voulu s'en dessaisir.

Voilà ce qui concerne l'histoire moderne de ces pièces. Quant à leur histoire ancienne, elle se rattache à un fait trop honorable pour nos pères pour que je n'éprouve pas quelque empressement à saisir cette occasion de le rappeler : énergique épisode de patriotisme et de résistance à l'étranger, il surgit triste

mais glorieux au milieu d'une des plus calamiteuses époques de notre histoire nationale.

En ces terribles années de la fin du règne de Charles VI, la France avait à se défendre contre son roi lui-même; ou bien plutôt contre sa reine, Isabeau de Bavière, qui s'efforçait de la livrer aux Anglais à qui elle l'avait donnée par le traité de Troyes. Henri V d'Angleterre tenait déjà sa cour à Paris, mais il lui fallait les villes voisines, nourricières indispensables de la capitale, celles surtout qui, situées sur la Seine ou sur ses affluents principaux, tenaient la clef des grandes voies d'approvisionnement. Les rivières avaient surtout sous ce rapport une immense importance, alors que les routes étaient loin d'offrir la facilité et la multiplicité des moyens de communication dus à l'art moderne. Henri s'était emparé en 1420 de Sens, de Montereau, de Moret, et de Melun qui lui avait coûté dix-huit semaines d'efforts acharnés, de Melun qui avait subi, avant de se rendre, les horreurs de la famine, et dont les habitants, mourant de faim, avaient repoussé et des assauts à leurs murailles, et des attaques souterraines dans des galeries de mines, ténébreux témoins de luttes désespérées.

Les rigueurs barbares du roi anglais envers les défenseurs de Melun, chez lesquels il n'avait pas eu la générosité de respecter le courage malheureux, ne paraissaient pas émouvoir les Français de Meaux, et Henri, s'attendant à une défense vigoureuse, car Meaux était alors une des plus fortes places du royaume, prépara des moyens d'attaque proportionnés à la résistance qu'il prévoyait. Il réunit une armée de vingt-quatre mille hommes aux environs de la petite ville de Lagny, dans laquelle au mois de septembre 1421, dit Monstrelet, « il vint » loger de sa personne, et feist icelui roy charpenter et habiller plusieurs engins » et instruments nécessaires à mettre siége, pour mener à Meaux. »

Au nombre de ces engins étaient nos bombardes. Le nom de Ferrières que porte un des villages du voisinage de Lagny et qui indique une exploitation de forges, alimentées sans doute par la forêt de Lognes, reste de l'ancienne *Lauconia*, maintenant en partie domaine de M. de Rothschild, peut faire supposer, sans preuve toutefois, que ce fut là qu'elles furent forgées.

Les gens de Meaux avaient quelque raison de se confier dans la force de leur ville. Elle se divisait alors, comme elle se divise encore aujourd'hui, en deux parties, la ville proprement dite, et le Marché. La ville n'était guère défendue, comme beaucoup d'autres places, que d'une enceinte de murs, garnis de tours, et précédés de fossés dans lesquels refluait alors l'eau de la Marne; mais le Marché, par sa disposition exceptionnelle, mérite une courte description spéciale.

Séparé par la Marne de la ville à laquelle il ne communique et ne communiquait également alors que par un seul pont (le fameux pont où était venue, soixante-trois ans auparavant, se ruer et expirer *la Jacquerie*), le Marché est situé dans une presqu'île. La Marne coulant d'abord au nord, puis revenant tout-à-coup sur elle-même, l'enferme de trois côtés. Vers la fin du XIIe ou le

commencement du XIIIe siècle, un comte de Champagne et Brie, appréciant cette position topographique, résolut d'y créer une forteresse, et creusant un canal à la gorge de la presqu'île, il l'avait entièrement entourée d'eau. Mais comme l'île qu'il avait ainsi complétée était plus vaste que l'étendue à fortifier, la partie des formidables murailles qu'il y éleva, dont la rivière ne baignait pas immédiatement le pied, fut protégée encore par un fossé où l'eau coulait. Les assaillants avaient là pour obstacles soit une rivière, un fossé plein d'eau et d'épaisses murailles, soit, du quatrième côté, un canal servant de fossé à une muraille qui, doublée sur ce point moins inaccessible, opposait aux assiégeants deux étages de défenseurs.

Le roi Henri dès la fin de septembre avait envoyé une forte avant-garde pour observer la ville et occuper les faubourgs; il arriva lui-même devant Meaux, le 6 octobre, avec le reste de son armée.

Pour défendre les deux enceintes, Meaux ne comptait qu'un millier d'hommes de guerre; mais l'orgueil national offensé, l'indignation, la haine de la domination étrangère firent des soldats de tout ce qui pouvait tenir une lance ou diriger un trait. L'abbé de Saint-Faron, abbaye touchant à la ville, prit lui-même de sa personne une part active à la défense. Et cette ardeur de la population ne fut pas un premier feu promptement évaporé : cinq mois s'étaient déjà écoulés dans un siége meurtrier, et Henri n'était pas encore maître de *la ville*, partie la plus faible, contre laquelle étaient dirigés ses premiers efforts.

Cependant les assiégés étaient vigoureusement pressés. Une tentative pour introduire chez eux quelques secours en hommes et en vivres avait manqué, et au milieu d'un furieux assaut sur plusieurs points à la fois, ils se retirèrent de la ville en assez bon ordre. Suivis avec hésitation dans des rues étroites, tortueuses et inconnues aux assaillants, ils purent gagner sans grande perte le Marché où ils se renfermèrent tous.

Ce fut alors que commença la dernière et la plus terrible période du siége. Henri avait réussi à passer la rivière et à s'emparer d'un terrain large d'une portée de trait environ, qui la séparait des murs; il put ainsi les battre de très-près avec ses bombardes, lesquelles dit encore Monstrelet, « moult terriblement » grévèrent les maisons du marché et aussi les murailles d'icelui. »

Pierre de Fenin, écuyer et pannetier de Charles VI, qui a laissé quelques mémoires sur ce temps, dit aussi : « Après que le roy eut gagné icelle ville comme » dit est, il emporta de suite une isle qui est assez près du marché, où il posa » plusieurs de ses gens, et encore y fit asseoir quantité de grosses bombardes dont » les murailles d'iceluy marché furent toutes rasées. »

Henri fit alors sommer les assiégés de se rendre. Ils refusèrent.

Les défenseurs de la ville avaient aussi quelques canons; non pas des bombardes comme celles du roi Henri, mais de ceux que des chroniqueurs de cette époque appellent *veuglaires*, nom que Ducange a mentionné sans en donner d'autre explication que celle-ci : « Machine de guerre, arme à feu. » Un passage

de Jean Chartier, historien de Charles VII, peut faire penser que c'étaient des pièces d'un faible calibre. Il classe ainsi l'artillerie que le comte de Salisburg employa en 1423 au siége de Sainte-Suzanne : « Et fit ledit comte asseoir et » aiuster neuf grosses bombardes, canons et *veuglaires*. » Un coup des canons de Meaux causa un grand deuil dans l'armée anglaise. Messire Jean de Cornouailles, l'un des grands seigneurs d'Angleterre, parent du roi, servait à ce siége avec son jeune fils unique, qui était, suivant Jean Juvénal des Ursins, « un » bel écuyer et vaillant selon l'âge. » Or un boulet venu de la ville emporta la tête de l'enfant et blessa le père. Le malheureux sire de Cornouailles remplit le camp de désespoir, reprochant au roi l'injustice de ses prétentions au royaume de France ; il quitta l'armée en maudissant les guerres entre chrétiens, et il jura de ne plus jamais porter les armes que contre les infidèles.

Cependant une perte sensible pour les assiégés avait suivi la perte de la ville ; c'était celle des moulins établis, comme ils le sont encore sur la Marne entre la ville et le marché : ils ne pouvaient plus moudre le peu de grains qu'ils avaient. Non-seulement les vivres, mais les armes même leur manquèrent : après un sanglant assaut de sept ou huit heures qu'ils repoussèrent, à peine leur restait-il quelques lances en état. Ils y suppléèrent par les broches de leurs foyers et repoussèrent d'autres assauts encore.

Ils étaient soutenus par l'espérance de recevoir un secours promis par le Dauphin ; cette espérance même leur fut enlevée. Ils capitulèrent seulement alors. Ils avaient retenu pendant sept mois entiers le roi et ses vingt-quatre mille hommes acharnés à la prise d'une place que dix-sept ans plus tard le connétable Arthur de Bretagne, comte de Richemont, reprit aux Anglais en six semaines avec quatre mille hommes seulement.

Deux hommes surtout, dans la ville, avaient montré, à titres fort divers, une indomptable énergie : l'un d'eux, le capitaine Vauru, qui même en ces temps barbares s'était distingué par sa barbarie, fut excepté de la capitulation par le roi, et décapité. Celui-là, sa mémoire et son nom sont restés chez le peuple, qui parle encore d'un orme aux branches duquel il avait fait pendre de nombreuses victimes, et où son cadavre fut accroché lui-même avec sa bannière surmontée de sa tête.

L'autre était Guichard Sizay, adversaire loyal, guerrier et non bourreau. Henri envia ses services et voulut se l'attacher; Sizay refusa et resta fidèle à la France. L'histoire ne doit pas laisser périr son nom.

Les bombardes du roi Henri étaient restées sans doute après le siége au lieu où elles avaient été mises en batterie ; il résulte du moins, d'un document extrait de quelques notes manuscrites de la fin du XVIe siècle, conservées à la bibliothèque de la ville de Meaux, que ces canons auraient été transportés en 1465 dans le Marché.

Suivant un document postérieur, cinq de ces pièces auraient été vendues au

mois de mars 1729 à un maréchal qui les dépeça, et les autres avaient été métamorphosées en bornes, comme nous l'avons dit.

Il existe au Mont-Saint-Michel, en Normandie, deux bombardes de la même matière, de la même forme à peu près et de la même époque que celles de Meaux: elles furent abandonnées par les Anglais, lorsque en 1423 le courage des habitants du Mont et des localités voisines leur fit lever le siége qu'ils y étaient venus mettre en 1422.

Mais au Mont-Saint-Michel la population n'a pas voulu se séparer de ses trophées; les habitants ont résisté à la demande qui leur a été faite de les donner à Paris; ils les ont fièrement et honorablement exposés sur des piédestaux de granit.

Nous ne pouvons regretter toutefois que Meaux ait livré une partie des siennes. Celles-là du moins ne courront pas le risque d'être dépecées par quelque maréchal; elles seront conservées comme il convient aux plus vieux monuments d'artillerie que possède le musée.

Si elles rappellent des idées de destruction, des souvenirs de sang et d'oppression, l'esprit ne pourra en séparer les souvenirs du patriotisme et de l'énergie que fit éclater l'invasion étrangère. La défense désespérée de Meaux, celle de Melun, celle du Mont-Saint-Michel, n'étaient pas des actes isolés et accidentels; partout bouillonnait le sang français, et sur le sol volcanisé de la patrie fermentait déjà l'irritation profonde, la religieuse exaltation qui six ans plus tard fit une explosion si glorieuse dans le cœur de la vierge de Vaucouleurs.

A. Carro, *membre correspondant de la troisième Classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LES DUCS DE BOURGOGNE.

Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV[e] siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, par le comte de Laborde; 2[e] partie : *Preuves*, tomes I à III, 1849-1852, in-8°.

Sous l'intitulé qui précède, M. Léon de Laborde enrichit actuellement l'érudition d'une œuvre précieuse, que ni la librairie commerciale, ni le gouvernement ne seraient disposés à entreprendre, et dont nous sommes, en conséquence, exclusivement redevables à sa généreuse initiative. C'est là un premier titre à la faveur du public ainsi que de la critique, et ce n'est pas le seul. Aujourd'hui même, en fait d'histoire de l'art national, comme au temps de Boileau pour l'histoire littéraire, nous en sommes toujours au *Malherbe vint*. Or, Malherbe, par exemple, en peinture, signifie Simon Vouet, pour ne pas dire le Poussin. Au-delà, il n'y a plus qu'un *art confus*, qu'il reste à *débrouiller*. C'est précisément la tâche ardue et méritoire de ce débrouillement que M. de Laborde a valeureusement entreprise,

en s'appuyant, d'une part, sur les monuments encore nombreux et variés de cette période, non plus méconnue, mais encore inconnue, et, de l'autre, sur les comptes, sur des pièces diverses, qui offrent l'authentique consécration et le commentaire historique de ces monuments. Rappeler ces considérations, dire que ces trois premiers volumes sont remplis de documents inédits, instructifs, laborieusement recueillis dans toute la Belgique et de nombreuses collections françaises d'archives, c'est assurer d'avance à l'auteur la reconnaissance de tous les amis de l'histoire et des arts. M. de Laborde, d'ailleurs, n'en est plus à faire ses preuves d'homme de goût et de science (deux qualités dont la réunion n'est pas commune) : il s'est acquis de la sorte une faveur méritée, et nous avons été plus d'une fois l'interprète sympathique de ce sentiment public. Nous ne serons donc pas suspect de malveillance si nous devons adresser quelques reproches à cette nouvelle publication. Au contraire, *qui benè amat*, *benè castigat*, et l'*amour*, de critique à auteur, se traduit par *estime*, sans perdre de valeur. Nous lui ferons tout d'abord une première querelle sur le titre de son ouvrage. M. de Laborde possède à un haut degré l'art de la *transition*, et il en a si bien usé, que dès ce troisième volume, consacré d'un bout à l'autre à la maison d'Orléans, lecteur et auteur ont complétement perdu de vue les *Ducs de Bourgogne*. Il est vrai qu'à côté de ce titre, pris un peu imprudemment au départ et qui semble destiné à être laissé en route, l'auteur avait placé ce sous-titre : *Etudes sur les lettres*, *les arts*, *etc.*, comme un avocat auprès d'un client pour le défendre. Mais cette précaution est devenue visiblement insuffisante et nous en sommes à regretter aujourd'hui que le second n'ait pas exclusivement occupé, dès le principe, la place du premier.

Un autre proverbe nous autoriserait encore à être exigeant envers M. le comte de Laborde : *Noblesse oblige*. La noblesse dont nous lui faisons honneur en ce moment a pour titres les parchemins qu'il a péniblement réunis et *déchiffrés*. Mais encore faudrait-il qu'il l'eût fait toujours d'une manière correcte et qu'il n'eût point pris, par exemple, pour un *van de Tar...*, transformé (par induction), grâce à cette lecture, en un *peintre flamand*, complétement fantastique, un bon bourgeois, portant un nom bien connu, Jean *Vaudetar* (ou Valdeterre), natif des environs de Melun, changeur sur le Pont-au-Change, à Paris, puis valet de chambre du prince devenu roi par la suite sous le nom de Charles V, et qui, oncques, vraisemblablement, ne s'entremit au métier des beaux-arts. Nous rougirions toutefois d'insister davantage sur une méprise matérielle (1) que l'auteur a depuis reconnue lui-même ; sur une distraction qui peut échapper aux meilleurs esprits.

Mais nous serons plus sévère pour un autre point, qui est une question de

(1) Nous indiquerons à ce propos deux légères corrections analogues. Tome Ier, page 433, note 1, deuxième alinéa, au lieu de : *Herue* Mériadec, lisez, *Hervé*. Même volume, introduction, page CXXXI, M. de Laborde a lu au dessous du portrait de Don Henrique, infant de Portugal en 1453 : *jalaut de bien faire*. *Jalaut* paraît avoir été compris dans le sens de *jaloux*; mais *jalaut* n'est, je crois, d'aucune langue. L'original porte *talant* (en espagnol, *talante*), qui signifie *désir*, *envie* ; d'où ces mots assez communs dans notre vieille littérature : *mautalant* ou *maltalant*, et *entalanté*.

méthode. Il existe à Bruxelles, dans le 1er vol. des *Chroniques de Hainaut* (1), une peinture très-intéressante, datée de 1449, qui représente Philippe le Bon accompagné de Charles le Téméraire, alors comte de Charolais. M. de Laborde apprécie très-bien ce portrait; puis il se demande quel a pu en être l'auteur et répond: « Jean van Eyck, à cette époque, était mort. Son élève Rogier van der » Weyden put *seul* composer et exécuter ce chef d'œuvre, digne de son maître;. » lui *seul* pouvait accentuer avec cette précision la charpente osseuse d'une » tête;.. lui *seul*.. etc. » Que l'excellente miniature du manuscrit en question *puisse être* l'œuvre de maître Roger, c'est ce que je ne conteste pas en principe. Il y a même, à l'appui de cette conjecture, une raison meilleure, à mon sens, que celles dont il vient d'être fait usage. C'est le portrait du même prince qui est au musée d'Anvers (2), peint par Roger, à peu près à la même époque et qui offre avec la miniature de Bruxelles une certaine analogie. Mais ce que nous nous permettons de blâmer, c'est le mode d'induction qu'emploie ici M. de Laborde. D'où sait-on que Rogier van der Weyden ait jamais enluminé de manuscrits? Parmi les peintres nombreux et encore si peu étudiés, si peu connus, qui pratiquaient spécialement ce dernier genre, n'en est-il pas en effet *un seul* qui fût capable d'exécuter le portrait des *chroniques de Hainaut*?.... Telles sont les deux questions qu'il eût fallu, ce me semble, commencer par résoudre, avant que d'écrire les lignes ci-dessus reproduites. Cette faute nous est d'autant plus sensible que l'ouvrage de M. de Laborde a pour but, et qu'il aura certainement, d'une manière plus ou moins complète, pour résultat, de tirer la critique, appliquée aux origines artistiques, des banalités où elle se traine et de la conduire enfin sur un terrain plus solide et meilleur.

VALLET DE VIRIVILLE,
Membre de la 4me classe.

NOUVELLES DÉCOUVERTES.

FAITES DANS LES RUINES DE NINIVE ET DE BABYLONE, PAR M. LAYARD, ESQ. M. P.
(1 vol. in-8° (3).

En visitant Kouyounjik après son arrivée à Mossoul, M. Layard reconnut que là il n'y avait nulle trace des murailles chargées de sculptures, qui avaient été découvertes depuis deux ans, mais que les tranchées, qu'on avait creusées sous l'inspection de M. Ross, étaient encore ouvertes, et que les ouvriers employés aux frais du Musée britannique, avaient récemment percé des tunnels le long des murs sous les amas de terres, afin d'éviter d'enlever les décombres accumulés au milieu des ruines. Il donne une ample description des sculptures mises à découvert pendant son absence, mais nous passons sans nous y arrêter aux résultats plus intéressants des excavations auxquelles il a présidé lui-même. Il est

(1) MS. 9242 Bibliot. roy. — (2) N° 80, collection Van Ertborn.
(3) Extrait du journal l'*Athenæum* de Londres, du samedi 12 mars 1853.

cependant à remarquer que le peuple dont il décrit la représentation, paraît appartenir à la même race d'hommes à peau de mouton qui, d'après l'indication des scènes sculptées, se révoltait souvent et obligeait le roi résidant au palais de Khorsabad d'aller les combattre. On reconnaît de plus dans quelques-unes des chambres que tous les vestiges des sculptures ont été effacés avec un instrument tranchant.

Vers le milieu d'octobre, les excavations de Kouyounjik ont été reprises avec intelligence, et en novembre on pénétra dans plusieurs chambres où l'on trouva de nombreux bas-reliefs. Une salle de 124 pieds sur 90 paraît, dit M. Layard, avoir formé un lieu central, autour duquel la plupart des chambres de cette partie du palais étaient groupées. Au sud-ouest de cette salle, un étroit passage introduisait dans une chambre de 21 pieds sur 19, d'où partaient d'autres passages. A l'entrée de l'un de ces passages se trouvent les montants d'une porte absente au bas desquels on voyait deux pierres de forme ronde d'environ trois pieds de haut, ayant l'apparence de bases de colonnes, bien qu'on n'ait pas vu de trace de cet ornement d'architecture. Ceci donnait entrée dans une spacieuse galerie ayant 218 pieds de longueur sur 28 de largeur. Parmi les fragments de sculptures trouvés dans cette galerie, existe la figure d'un homme à tête de lion tirant une épée, et parmi les bas-reliefs encore dans leur position, l'un représente le transport sur une rivière d'un gros bloc de pierre placé dans un bateau plat. Ce bateau est traîné par deux ou trois cents hommes, les uns marchant dans l'eau, les autres sur le sable et le bateau est encore poussé par des hommes qui nagent. Cette troupe est excitée au travail par des officiers ou surveillants, armés d'épées et de bâtons. La scène voisine, décrite par M. Layard, représente un taureau colossal porté sur un traîneau tiré avec des câbles et poussé avec des leviers. Le traîneau avance sur des rouleaux qu'on replace devant lui à mesure qu'il progresse, et pour aider au mouvement, des leviers soulèvent l'arrière du traîneau.

« Des ouvriers à genoux sont figurés posant un nouveau coin pour lever les supports. Les leviers sont manœuvrés avec des cordes, et sur un fragment détaché qu'on a trouvé dans la longue galerie, on voit des hommes assis sur le levier afin de contribuer par leur poids à l'abaisser. Sur le taureau sont placées quatre personnes, probablement des officiers inspecteurs. Le premier sur ses genoux paraît frapper des mains pour marquer les temps des mouvements des ouvriers qui ne pourraient faire avancer un tel fardeau, s'ils n'employaient toutes leurs forces dans le même instant. Derrière lui un second officier, l'épée haute, semble donner le mot du commandement. Celui qui suit tient à la bouche un porte-voix ou un instrument de musique; si c'est le premier, cela prouve que les Assyriens connaissaient les moyens de transmettre les sons au loin, ce que l'on croyait d'invention moderne. Sa forme est semblable à celle de nos porte-voix, et on n'a vu dans aucun des bas-reliefs découverts jusqu'ici aucun instrument de musique qui y ressemble. Le quatrième officier, qui est debout, porte une espèce de

masse d'armes et il est probablement placé derrière pour diriger ceux qui manœuvrent les leviers. Le traîneau chargé de la statue est suivi par des hommes portant des cordes et autres instruments; ils traînent des chariots chargés de câbles et de pièces de bois. Le passage n'est même pas négligé; la contrée où ces opérations ont lieu, est indiquée par des arbres et une rivière. Dans son courant, des hommes nagent sur des peaux, naviguent sur des bateaux et des radeaux pareils à ceux qui sont encore en usage en Assyrie, ils sont poussés par des rames armées de petits coins en bois. »

Dans une autre suite de reliefs, un sujet est représenté avec encore plus de détails. Cette nouvelle série de sculptures offre aux regards la construction de la plate-forme sur laquelle le palais a été bâti, et l'opération par laquelle on élève jusqu'au haut du plateau des taureaux colossals. On voit le roi lui-même qui surveille les travaux, tandis que sa garde sous les armes est rangée devant lui. La scène se passe au milieu d'un paysage ondulé où se trouvent beaucoup d'arbres fruitiers. Au fond d'un terrain marécageux, est une rivière sur la berge de laquelle des hommes sont occupés à puiser de l'eau avec une machine qu'en Egypte on nomme un *Shadoof*. Le sujet voisin montre des hommes qui paraissent travailler à faire des briques; ils sont à genoux et inclinés autour d'un espace carré indiquant probablement le creux d'où la glaise a été tirée. Ces briquetiers sont placés entre deux buttes de terre le long desquelles des files d'ouvriers montent et descendent. Ceux qui travaillent en haut portent de larges pierres et ont sur le dos des paniers pleins de briques, de terre et de gravois. Ces nombreux ouvriers sont diversement vêtus et très-probablement des esclaves ou des malfaiteurs, ainsi que l'observe M. Layard, car la plupart sont enchaînés et liés entre eux par des verges de fer attachées à des anneaux passés dans leurs ceintures; chaque bande d'ouvriers est sous la direction d'un chef portant une arme.

Cette suite intéressante de bas-reliefs est complétée par un dernier qui semble désigner la place où sera posé le taureau colossal. La figure n'est plus mise horizontalement sur le traîneau, mais elle est élevée par des hommes munis de cordages et de pièces de bois. Elle est maintenue dans cette position au moyen de poutres liées et ajustées par des barres en croix à des coins, pour être déposée sur des blocs en pierre ou en bois placés sous le ventre du colosse. Sur le traîneau et devant la bête, se tient un officier qui étend le bras comme pour diriger les ouvriers. Les captifs sont distingués par leur coiffure particulière. Malheureusement la partie supérieure de ces bas-reliefs a été détruite et plusieurs des objets qu'ils présentaient manquent totalement. Mais nous y avons vu exposé avec un soin et une exactitude remarquables, leurs différents procédés pour transporter les grands blocs depuis le lit de la rivière jusqu'au lieu où les statues sont définitivement installées. Nous voyons par ces bas-reliefs que les Assyriens connaissaient bien le levier, le rouleau et qu'ils employaient avec adresse le premier de ces engins pour soulever des coins de diverses dimensions, probablement en bois pour varier la hauteur du point d'appui.

Quand j'ai transporté les taureaux et les lions ailés destinés au Musée britannique, du milieu des ruines aux bords du Tigre, j'usai à peu près des mêmes moyens. Les Assyriens, ne pouvant construire une voiture à roues assez solides pour porter d'aussi lourds fardeaux, se servaient du traîneau formé sans doute d'un bois dur tiré des montagnes. Ce traîneau paraît avoir été très-solide, soit qu'il fût entièrement construit ou seulement revêtu de fortes poutres. Les leviers devaient être de peuplier, à moins qu'ils n'eussent été apportés de loin, car il n'existe pas d'autres arbres dans les environs qui puissent fournir des pièces de bois d'une telle longueur. Bien que ce bois soit susceptible de casser sous un grand effort, je l'ai trouvé assez résistant pour en faire usage. Comme les Egyptiens, les Assyriens avaient fait des progrès remarquables dans la corderie, art qui maintenant n'est plus qu'imparfaitement connu dans ces mêmes contrées de l'Orient. Leurs câbles paraissent avoir été très-longs et très-gros, des cordages de différentes dimensions étaient représentés sur le bas-relief.

M. Layard a joint à son ouvrage une gravure (*engraving*) tirée de la tombe du roi Osirtasen II (1600 avant J.-C., vers le temps d'Abraham), représentant la mise en mouvement de la statue d'un chef militaire. On y remarque avec surprise une grande analogie entre la méthode employée par les Assyriens et celle des Egyptiens pour le transport des grandes pièces de sculpture. Les uns comme les autres faisaient peu d'usage des moyens mécaniques : la seule puissance motrice était la force de l'homme et ceux que l'on employait à ces travaux étaient des captifs, des malfaiteurs ou des esclaves. On peut inférer toutefois de la plus haute antiquité des Egyptiens, qu'ils possédaient plus de connaissances et avaient plus d'habileté, et dans le cas dont il s'agit, en comparant dans tous leurs détails les figures et les dessins que nous avons sous les yeux, leur supériorité est manifeste. Chez les Assyriens, nous voyons le colosse fortement mais grossièrement attaché sur le traîneau, tandis que chez l'Égyptien, la statue est assurée avec adresse par des bâtons insérés dans l'intérieur des câbles, afin de leur donner le degré de tension nécessaire pour maintenir les peaux qui garantissent la surface polie des statues. Ainsi on voit que les taureaux assyriens étaient mis en mouvement avec des rouleaux, tandis qu'on faisait avancer les statues égyptiennes par le moyen de quelque substance grasse dont on enduisait les madriers placés devant le traîneau : ce qui est encore à présent pratiqué à Rome, préférablement à l'emploi du rouleau, comme étant plus susceptible de garantir l'œuvre d'art de tout dommage, et nous ajouterons que nous en faisons usage chez nous pour lancer à l'eau les navires.

Parmi les sculptures trouvées dans une partie des fouilles, quelques-unes n'étaient pas encore terminées; les cheveux, la barbe et les coins des bonnets ne se trouvaient que grossièrement indiqués, les ailes à peine tracées et les jambes et même les visages demandaient à être arrondis et terminés. D'après ces exemples et l'évidence des objets représentés dans quelques-uns des bas-reliefs, M. Layard pense que les Assyriens dégrossissaient seulement leurs statues gi-

gantesques avant de les transporter dans les édifices et attendaient qu'elles y fussent installées pour les achever; mais que les bas-reliefs de moindre dimension étaient entièrement terminés avant d'être attachés aux murs.

Différentes dalles en pierre découvertes à Kouentyounjik représentent des espèces de processions composées de serviteurs apportant des vivres pour un banquet; les uns chargés de régime de dattes, de grappes de raisins, de grenades, d'autres de corbeilles remplies de gâteaux et fruits d'espèces diverses; quelques-uns portaient des lièvres, des perdrix, de grosses sauterelles séchées et attachées à des baguettes. Sur la muraille opposée de ce passage on voyait une suite de chevaux conduits par des palefreniers et mis en rang par un écuyer en chef, de la même manière qu'on en trouve sur les murs de Khorsabad. Un passage par lequel un taureau avait été conduit, portait encore les traces des roues du chariot.

L'entrée de l'une des chambres de ce palais est ornée et comme gardée par un colossal bas-relief représentant des figures que nous n'avions pas encore vues, notamment un *Dagon* ou dieu poisson où la forme humaine était combinée avec celle du poisson; mais par malheur la partie supérieure des figures était détruite. Néanmoins, en comparant cette représentation avec une figure entière découverte à *Nimroud*, actuellement au Musée britannique et avec un beau cylindre assyrien qu'il possède, M. Layard trouve que la tête du poisson forme une mitre posée sur la tête de l'homme, tandis que son corps et sa queue tombent par derrière comme une espèce de manteau, laissant exposés les jambes et les pieds du corps humain. Assimilant cette figure à celle d'Oannès décrite par Bérose et au Dagon des Philistins, M. Layard établit que le colonel Rawlinson a bien lu le nom Dagon parmi les dieux des Assyriens dans les inscriptions cunéiformes.

Pendant l'été, de nouveaux et nombreux bas-reliefs ont été mis au jour; quelques-uns représentent des cités, des forts, d'autres des captifs enchaînés ou des pillages, et tous les accidents qui surviennent pendant la marche pénible d'une armée au milieu d'un désert brûlant; d'autres, le passage d'une rivière par le roi et son armée. Il en est qui offrent des marais avec des joncs et des roseaux, ailleurs des étangs avec de nombreux poissons. Des hommes et des femmes sur des radeaux sont à moitié cachés par les joncs, pendant que des soldats Assyriens poursuivent les fugitifs sur des bateaux en osier. M. Layard croit que le peuple représenté dans ces frises, était aussi riche, plus peut-être que ses conquérants, car le butin qu'ils faisaient consistait en meubles, chaudrons et larges vases de métal, en bœufs, mules, chameaux, moutons et chèvres, jarres et autres grands vaisseaux des formes les plus élégantes; lances, glaives, lits curieusement ciselés, siéges et tables qui remplissent les barques que les Assyriens vainqueurs ramènent triomphalement à Ninive. Parmi les objets en métal on distinguait un vaste coffre, probablement en or ou en argent, dont la partie supérieure figurait un château avec ses tours et créneaux, posé sur un socle ou colonne dont le chapiteau était orné de volutes ioniques (nouvel exemple que cet ordre d'architecture était anciennement employé sur les bords du Tigre); le tout élevé

sur des jambes courbes terminées par des pieds de bœuf et supporté par cet ornement cunéiforme si commun chez les Assyriens. Plusieurs des captifs portent sur leurs épaules des paniers d'osier, comme ceux qu'on fait en Babylonie, et de grosses bouteilles probablement en peau. Les pays où ils passent abondent en palmiers, dattiers. Des guerriers assyriens, affamés par une longue marche, rôtissent au feu les membres d'un mouton.

Les dernières scènes que nous relaterons, montrent les traitements cruels que les Assyriens infligeaient aux vaincus. Les bas-reliefs représentent plusieurs captifs enchaînés pour être mis en jugement; d'autres sont à la torture, d'autres écorchés vifs; quelques-uns ont la tête écrasée par des massues; on voit un bourreau arracher la langue d'un captif et des têtes sanglantes suspendues au cou de prisonniers. Ces terribles exemples de la férocité des Assyriens sont accompagnés de détails et de soigneuses explications en caractères cunéiformes; car M. Layard ajoute que des inscriptions placées au-dessus de ces groupes annoncent que les langues ont été arrachées pour avoir blasphémé.

Les sculptures des murailles des chambres dans le palais de Kouyounjik, semblent ne pas avoir été partagées en deux compartiments par une bande ou cartouche d'inscriptions comme on le voit souvent dans le *Nimroud* à Khorsabad : les inscriptions suivent les divers tableaux. Chaque chambre paraît avoir reproduit l'histoire complète d'une campagne. D'abord le roi part pour l'expédition et il la termine par un retour triomphal. Mais pour toute description, on ne voit que de courts épigraphes sur les forts et les châteaux. Le paysage de la contrée que l'armée traverse et où la guerre a été portée, est toujours retracé et caractérisé avec soin, de sorte que les conventions de style artistique une fois connues, on sait si l'expédition a eu lieu dans un pays plat ou montagneux, stérile ou abondant en fruits.

Sous d'autres rapports, on trouve des points de ressemblance entre les deux palais de Kouyounjik et de Khorsabad. Outre la similitude du style dans la représentation, la classification et l'arrangement des sujets, les sculptures de l'un et de l'autre palais sont complétées en elles-mêmes et non défigurées par des inscriptions comme celle de Nimroud. A Khorsabad et à Kouyounjik, il y a des dalles de dix pieds entièrement couvertes de petites figures remplissant toute la surface sans intervalles d'inscriptions. Enfin, à l'entrée des deux palais on trouve la figure de Nimroud entre deux taureaux, preuve que celui qui a élevé le palais de Kouyounjik, ainsi que le roi de Khorsabad, devait se considérer comme un descendant du grand chasseur, puisqu'il plaçait à la porte de son palais une grande statue de son ancêtre.

Pendant qu'on poursuivait les travaux à Kouyounjik, M. Layard achevait ses excavations à Nimroud, et les découvertes qu'il a faites, au nord-ouest, d'une élévation de terre, ou tumulus de forme conique, sont d'une très-grande importance. Ayant observé que l'édifice couvert par cette butte avait été construit sur le roc, il ordonna de percer des tunnels le long des fondations dans les deux sens,

espérant trouver quelque entrée ou couloir; mais il ne rencontra qu'une solide maçonnerie qui régnait sous presque toute la longueur de la butte. Sa hauteur était exactement de vingt pieds laquelle coïncide, chose singulière, avec celle assignée par Xénophon dans la cité (Larissa). Cette construction se terminait en haut par une suite de gradins formant une sorte d'ornement en créneaux, semblable à ceux placés sur les châteaux sculptés. Ces gradins étaient tombés et on en trouva quelques-uns dans les débris. Les pierres de cette construction étaient adaptées ensemble sans être jointes par aucun mortier; mais la terre qui avait pénétré dans les crevasses étaient les restes de la boue employée, comme à présent encore, comme ciment dans le pays. Les encoignures étaient formées par des pierres en équerre, et sur la façade on voyait huit fausses croisées figurées par des rentrées. Il y en avait quatre de chaque côté. Le côté nord était de la même hauteur et ressemblait dans sa construction au côté occidental. Il s'y trouvait un creux demi-circulaire au centre de l'édifice, de six pieds de diamètre. A l'est il y en avait deux, et à l'ouest quatre, en sorte que les deux extrémités de la construction n'étaient pas uniformes. Au sud et à l'est, la base à laquelle aboutissait la grande butte ou plate-forme et qui en était couverte, était bâtie en maçonnerie simple et sans ornements. La partie supérieure de l'édifice, élevée sur la maçonnerie en pierres, était construite en briques cuites où se trouvait fréquemment inscrit le nom du fondateur, l'inscription étant ordinairement tournée en dehors.

« Il est donc évident que cette grande butte conique formant l'extrémité nord-ouest des ruines de Nimroud, sont les restes d'une tour carrée, et non une pyramide, comme on l'avait pensé d'abord. La partie inférieure bâtie en pierres solides avait résisté aux efforts du temps, mais le haut en briques cuites et tout l'intérieur, en briques simplement séchées au soleil, étant tombés *en dehors* et s'étant couverts ensuite de terre et de végétation, cette ruine avait pris la forme pyramidale que prend naturellement une masse de matériaux tombés ainsi... Ayant d'abord reconnu le centre exact des fondations en pierre, je fis percer un passage à travers; ce n'était pas un travail sans difficulté, le mur ayant huit pieds neuf pouces d'épaisseur et solidement bâti en grosses pierres. Cette première tâche accomplie, je poussai un tunnel à l'intérieur et à la base de tout l'édifice au niveau du roc, jusqu'à ce que nous ayons atteint les fondements du mur opposé, à 150 pieds de distance, mais sans rien découvrir. N'ayant rien trouvé au moyen de cette tranchée, j'en dirigeai une seconde à angle droit pour croiser l'autre au centre, allant du sud au nord; mais je ne fis encore aucune découverte. Au point de rencontre des deux tranchées et par conséquent au centre de l'édifice, je fis creuser un trou de cinq pieds de profondeur, sans qu'il parût que le sol eût jamais été dérangé. Je ne pus faire de plus profondes excavations dans ce lieu, à raison des énormes masses de terre superposées et des grands risques que couraient les hommes exposés à leur chute. La dernière tranchée fut percée au centre de la butte, au sommet des fondations en pierre de la muraille, qui est

aussi le niveau de la plate-forme du palais du nord-ouest. Les travailleurs parvinrent bientôt à une petite galerie de 100 pieds de long, 12 de haut et 6 de large, qui était bouchée à ses deux bouts sans aucune ouverture pour y pénétrer. Elle était voûtée avec des briques séchées au soleil, preuve nouvelle qu'on connaissait les arceaux dès cette époque reculée. La voûte était écroulée dans un ou deux endroits. On n'y trouva ni fragments de sculpture ou d'inscriptions, ni aucun autre débris de monuments ; on voyait qu'elle avait été jadis rompue à sa partie occidentale... — Il était évident que cette longue salle ou galerie dont j'ai donné la description, était le lieu destiné à recevoir le corps du roi, si toutefois c'était véritablement un tombeau. Les tunnels et les tranchées opérés dans les autres parties de la butte, ne présentaient que des masses solides de maçonnerie en pierres sèches. Je doute par plusieurs raisons qu'aucun sépulcre ait été établi dans le roc sous les fondations de la tour, bien qu'il ne soit pas néanmoins de toute impossibilité qu'il en soit ainsi. Dans l'état actuel de ces ruines, il est difficile de conjecturer quelles étaient originairement la forme et la hauteur de cet édifice, mais il n'est pas douteux que c'était une grande tour carrée, et il n'est pas improbable qu'elle ait été terminée en haut par une série de degrés au nombre de trois et plus, comme l'obélisque en marbre noir qui était au palais central et qui se trouve maintenant au Musée britannique. Je hasarde de lui attribuer cette forme d'après la restauration générale de la plate-forme de Nimroud et de ses divers édifices. »

Nous aurions désiré que M. Layard eût donné les dimensions du mur de fondation de ce qu'on nommait la pyramide de Nimroud ; mais il a prouvé par ses nouvelles investigations, attendu sa perpendicularité, que c'était plutôt une tour qu'une pyramide. La forme pyramidale qui avait été suggérée par son contour extérieur, est plus en rapport avec la description de la tour de Babel faite par Hérodote, c'est-à-dire une succession de tours diminuant à chaque étage ; mais nous ne saurions deviner l'usage de la rentrée demi-circulaire ménagée dans le mur de fondation, bien que nous nous rappelions la description faite par M. Ausworth d'une semblable forme de construction dans les ruines de Kalah-Sherghat, nous aurions voulu voir une gravure de la voûte de la longue galerie de la butte. Celles que M. Layard présente p. 162, 164, et celle de l'arcade p. 165, prouvent incontestablement que les Assyriens connaissaient cette méthode de couvrir un espace donné, quoique de même que les Égyptiens, ils n'ignoraient pas son défaut de solidité, et l'employaient rarement à moins que tous les appuis et les matériaux fussent eux-mêmes très-solides.

De toutes les nouvelles sculptures découvertes à Nimroud, les plus remarquables sont : celle de Dagon déjà mentionnée ; une divinité mâle à quatre ailes, et un bas-relief représentant un monstre qui ressemble au fabuleux griffon, poursuivi par la divinité ailée. M. Layard conjecture avec bonheur qu'il représente le mauvais esprit chassé par le bon esprit, sujet qui convient assez à l'entrée du temple du dieu de la guerre. Les autres nouvelles sculptures de quelque intérêt

sont : une petite statue remarquable surtout en ce que c'était la seule qui fût entière dans la rotonde (*round*) découverte sous les ruines de Ninive ; puis la figure d'un ancien roi de Nimroud, sculptée sur un bloc de pierre calcaire taillé en forme d'arcades, comme les pierres trouvées à *Bavian* et à *Nabr el Kelb*, et les piliers élevés par les rois d'Assyrie pour marquer l'étendue de leurs conquêtes.

Les limites de cet article ne nous permettent pas de donner ici des détails sur les vases en verre et en terre, ni sur les instruments et les armes. Nous noterons seulement le fer émoussé d'une lance, que M. Yates dit être semblable à ces instruments nommés *celts* trouvés en si grand nombre dans diverses contrées.

Nous ne sommes pas disposés à admettre tous les arguments de M. Layard à l'appui de son système, que les palais d'Assyrie ont été élevés par Sennachérib. Cependant les sceaux qu'il a découverts présentent, d'après sa description, des détails qui les recommandent à l'examen attentif de nos lecteurs qui s'occupent de chronologie. Nous indiquerons ses découvertes à cet égard sans pouvoir le suivre dans les comparaisons qu'il fait de ces différents sceaux.

« D'autres preuves, dit-il, viennent à l'appui de la persuasion où nous sommes de l'identité du monarque qui a construit le palais de Nouyounjik avec Sennachérib et elles ne sont pas les moins concluantes. Dans une chambre ou passage situé à la partie sud-ouest de cet édifice, on trouva de nombreux morceaux de fine argile portant l'impression de sceaux qui y ont été apposés sans doute, comme nos cachets officiels en cire, sur des documents écrits sur peaux, papyrus ou parchemins. Des écrits semblables avec les sceaux en argile qui y sont encore attachés, ont été découverts en Egypte, et il y en a des spécimens conservés dans le Musée britannique. Les écrits eux-mêmes auront été consumés par le feu qui a détruit le palais, ou ils ont péri de vétusté. Sur le morceau d'argile imprimé, on voit encore le trou destiné à passer le cordon ou lanière de peau servant à attacher le sceau, quelquefois même la cendre du cordon se voit encore avec l'empreinte des doigts. La plupart de ces sceaux sont en assyrien, mais il en est aussi qui portent des caractères et des symboles égyptiens, phéniciens ou douteux. Quelquefois le même sceau est imprimé plusieurs fois sur le même morceau d'argile... Mais le plus important des sceaux qui sont égyptiens, porte deux fois l'empreinte de la signature royale. Ce sceau bien qu'imparfait contient le cartouche avec le nom du roi qui est parfaitement lisible. C'est un nom bien connu des savants pour être celui du second Sabacco l'Éthiopien, de la 25ᵉ dynastie. Sur la même pierre se trouve le sceau assyrien, avec une devise ou emblème représentant un prêtre officiant devant le roi, ce qui est probablement une espèce de signature royale. On ne saurait douter d'ailleurs de l'identité du cartouche. Sabacco, régnait en Égypte à la fin du VIIᵉ siècle avant J.-C., l'époque exacte où Sennachérib monta sur le trône. C'est probablement celui qui est mentionné dans le second livre des rois (XVII, 4), comme ayant reçu des ambassadeurs de *Hoshea*, roi d'Israël, lequel étant entré dans une ligue avec les Égyptiens, excita

la vengeance de *Thalmaneser* dont il était tributaire, ce qui causa la première grande captivité du peuple de Samarie. Nous savons que Shalmaneser était le le prédécesseur immédiat de Sennachérib, et *Tirakhah* le monarque égyptien qui fut défait par les Assyriens près de *Lachish*, succéda immédiatement à Sabacco II. Il paraîtrait qu'une paix ayant été conclue entre les Égyptiens et l'un des monarques assyriens, Sennachérib probablement, les signatures royales des deux souverains, ainsi trouvées ensemble, ont été jointes au traité qui fut déposé dans les archives du royaume, tandis que le document lui-même, écrit sur parchemin ou papyrus, a péri. Cette singulière preuve de l'alliance, sinon de la présence des deux monarques, se trouve ainsi conservée parmi les papiers d'État de l'empire assyrien, fournissant une des preuves les plus positives de l'évidence de ces documents, soit que nous la considérions comme constatant l'exactitude de l'interprétation des caractères cunéiformes, ou comme constatation des faits historiques. »

Nous avons traduit avec un vif intérêt ces passages du livre dans lequel M. Layard rend compte des découvertes récentes qu'il a faites dans les ruines de Ninive et dans les contrées voisines de cette ancienne capitale du royaume d'Assyrie. Quant à ses conjectures sur les noms des monarques dont il a découvert les effigies et les sceaux, et sur les époques de leurs règnes, nous pensons, avec les rédacteurs du *Journal anglais*, qu'il est nécessaire pour pouvoir établir sur des bases solides ce qui concerne l'histoire et la chronologie de cet ancien empire, d'attendre que l'on ait comparé ces nouveaux monuments avec ceux précédemment mis au jour et même avec les antiquités qu'on pourra découvrir encore sur les rives du Tigre et de l'Euphrate.

ALIX, *membre de la 2me Classe.*

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LAMORAL D'EGMONT, PAR M. A. E. ORTILLE. — Dunkerque 1853.

Messieurs, dans la séance du 23 mars vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour vous rendre compte de la notice publiée par notre honorable collègue, M. Ortille, sur *Lamoral d'Egmont*. J'ai lu avec la plus scrupuleuse attention ce travail, et je viens vous soumettre les réflexions qui m'ont été suggérées par cette lecture.

Tout en rendant justice aux qualités du style de l'ouvrage, en approuvant l'allure simple et facile donnée par l'auteur à la marche des événements, je n'ai pu envisager sous le même point de vue que lui certains faits de l'histoire, ni certaines parties du caractère de son héros.

Du reste, Messieurs, ce sont plutôt des considérations générales sur la vie et le caractère de l'homme remarquable qui fait le sujet de la brochure de M. Ortille, que je prétends développer ici, que des appréciations pas à pas de la notice elle-même. Je commencerai donc par constater que l'auteur a suivi la marche

adoptée par beaucoup de biographes qui ont fait du comte d'Egmont un véritable héros et l'un des hommes qui participèrent le plus à la délivrance des Pays-Bas. Nous ne devons pas nous laisser égarer par cette apparence, ni nous laisser entraîner au courant d'idées reçues; mais, bien au contraire, nous efforcer de rechercher avec calme la vérité. Je crois fermement que l'intérêt qu'excita la mort du comte, fit qu'on oublia ses faiblesses, ses irrésolutions étranges, et qu'on se complut à exalter une existence qui, certes, ne fut point exempte de reproches.

M. Ortille s'est fait l'avocat plutôt que le juge d'un homme dont la conduite politique mériterait d'être appréciée avec quelque sévérité, si, victime de ses propres erreurs, il n'eût racheté par une mort honorable les fautes de sa vie.

Prenant cette pensée pour point de départ, je dirai qu'on a trop élevé la gloire militaire du comte d'Egmont, en cherchant à la placer au niveau de celle du prince d'Orange. Ce ne pouvaient être que les Flamands qui disaient après la journée de Gravelines que « le comte d'Egmont s'était montré supérieur à tous les généraux de son temps. » Il y a là une exagération nationale trop évidente. J'essaierai de le prouver tout à l'heure, et j'espère y réussir. Selon moi, Egmont était un homme de guerre brillant, distingué, hardi, mais non le capitaine fécond en ressources que l'on se complait à nous montrer. La part trop large accordée par M. Ortille à son héros m'enhardit à m'appesantir sur ce point. Tout en reconnaissant qu'Egmont se signala à Alger, à Saint-Dizier, à Saint-Quentin, à Gravelines, par une décision, une impétuosité, une audace qu'il portait sur les champs de bataille, mais qui l'abandonnait au conseil et au milieu des cours; tout en constatant avec les biographes la bravoure, la générosité, l'aménité et la bonté de son caractère, je ne puis admettre de comparaison entre ses talents et le génie de Guillaume d'Orange.

On comprend que je ne veux porter aucune atteinte à la brillante réputation militaire du comte d'Egmont; je crois seulement que les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines furent plus remarquables par l'influence qu'elles exercèrent sur l'issue de la campagne, qu'elles n'eurent de réelle importance au point de vue des hautes capacités de ce seigneur. Effectivement, on a confondu le résultat avec le fait; mais à bien prendre, la proportion du service rendu fut plus considérable que la difficulté qu'il y eut à le rendre. Ces victoires font plus d'honneur à Lamoral d'Egmont comme homme de courage et d'audace que comme tacticien. A Givet, à Germigny, à Philippeville et à Charlemont, lorsqu'en 1554 il combattait le maréchal de Saint-André, le duc de Nevers et Coligny, Guillaume d'Orange, bien qu'il n'exerçât point une influence si décisive sur les affaires, déploya plus de connaissances et fit preuve de ce sang-froid qui est le propre des hommes de guerre vraiment supérieurs; car, comme le fait observer fort judicieusement le Père Strada, « la science d'un bon général d'armée ne consiste pas seulement à bien » ranger des batailles et à bien faire combattre les siens, mais encore à se bien » servir du jugement et de la raison, à savoir bien former les desseins et les exé» cuter plutôt par adresse d'esprit que par la force et par les armes. »

Procédons par ordre. Egmont à Saint-Quentin profite d'une faute du connétable de Montmorency, d'ailleurs fort inférieur en troupes. C'est une charge de cavalerie exécutée avec beaucoup de vigueur par le jeune comte contre des soldats en déroute, qui décide de cette victoire. S'il fit preuve d'une grande fougue et d'une belliqueuse ardeur, je ne vois là rien de bien concluant en faveur de ses talents stratégiques, ni de cette habileté de conception qui distingue les grands capitaines. A Gravelines, les Anglais peuvent revendiquer une large part du succès de la journée, qu'on a généralement attribué à Egmont. Écoutons le récit de Strada : « Ainsi le comte d'Egmont ayant donné combat près de Gravelines, triompha de » son ennemi avec beaucoup de courage et de bonheur; car après avoir combattu » longtemps sans pouvoir encore assurer de quel côté pencherait la victoire, un » accident inopiné perdit entièrement l'armée française. Dix vaisseaux anglais » passaient d'aventure près de cette côte, et ayant de loin regardé le combat, ils » s'approchèrent promptement de l'embouchure de la rivière d'Aa, d'où ils com» mencèrent avec leur canon de battre en flanc les Français. De sorte que du côté » même où ils établissaient leur assurance, ils virent fondre sur eux une tempête » si effroyable, comme ayant été prévue, que l'infanterie ayant pris la fuite, la » crainte ayant passé parmi la cavalerie, et l'armée entière ayant été dissipée, à » peine de ce grand nombre de combattants se put-il sauver un soldat qui rappor» tât aux siens la nouvelle de cette défaite. »

Si l'on ajoute à cet *accident,* à cette *tempête*, comme dit le révérend Père, que les Flamands avaient en ligne de 15 à 18,000 hommes de troupes, sans compter les auxiliaires volontaires, tandis que le maréchal de Termes, pris au dépourvu, malade, opérant dans un pays hostile, pouvait à peine leur opposer 7,000 hommes, la victoire du comte d'Egmont se trouvera de beaucoup amoindrie.

M. Ortille, et ce sentiment est naturel, quoiqu'il ait son danger, aime son héros. Il se complait à le parer, à rappeler sa grandeur d'âme, son affabilité, ses mérites, à le revêtir enfin de l'allure chevaleresque qui peut attirer sur lui l'intérêt dont au surplus il est digne; mais une fois entré dans cette voie le tort est de le mettre en regard et souvent de lui donner le pas sur des hommes d'une valeur plus incontestable. C'est ainsi qu'au sujet de la préférence accordée à Guillaume d'Orange par Charles-Quint lorsqu'il s'agit de désigner un successeur à Philibert-Emmanuel de Savoie, commandant en chef de l'armée impériale, c'est ainsi, dis-je, qu'il accuse l'Empereur d'avoir préféré à Egmont *un jeune homme sans expérience.*

On me permettra de douter (avec Charles-Quint) que Guillaume fut sans expérience. Si ceux qui ne le connaissaient qu'imparfaitement purent le supposer alors, les préventions les plus enracinées ont dû disparaître devant l'imposante autorité des faits. Quand on voit l'issue de la campagne, quand Charles-Quint, homme compétent s'il en fut en pareille matière, juge le jeune prince d'Orange capable d'accomplir ce qu'il accomplit en effet; quand enfin, malgré les douze années qu'il comptait de moins qu'Egmont, il faisait preuve, en toutes circonstan-

ces, d'une prudence, d'une volonté et d'un esprit de prévoyance bien supérieurs, il n'est point permis d'élever un doute sur la sagesse du vieil Empereur. Charles-Quint avait jugé les deux hommes selon leurs mérites plutôt que par le nombre de leurs années. Il y avait dans cette préférence justifiée une connaissance approfondie de la valeur des individus que l'Empereur apportait presque toujours avec succès dans ses choix.

Je n'accepte dont point de parallèle entre Guillaume d'Orange et le comte d'Egmont, parce que le premier est une de ces natures vigoureuses, faites pour dominer les hommes et les événements, tandis que le second ne sait qu'obéir aux événements et aux hommes dont il devient la victime. Quelle virilité d'une part! quelle inconsistance de l'autre! Comme l'un est sérieux, calme, profond, réfléchi; comme il s'anime sans se troubler; comme il avance sur ce terrain mouvant de révolutions sans s'égarer; comme il se joue de cette artificieuse et cruelle politique qu'on élabore dans les secrets du cabinet de Madrid! C'est bien l'homme choisi pour accomplir de grandes choses, pour fonder un État, pour développer un principe... Il sait ce qu'il veut, il sait où il va, il comprend tout et devine tout ce qui peut le conduire au but qu'il s'est proposé. C'est la froideur prudente du Hollandais, tempérée par l'active ardeur du génie! Voyez Egmont: c'est le guerrier brave, le gentilhomme élégant, courtois, ami des plaisirs, ennemi des soucis; sans vocation dans l'avenir, sans caractère accentué dans le présent. Son pied tremble sur le sol agité par les événements; sa tête se trouble, sa vue s'obscurcit. Simple et crédule, il se laisse prendre à toutes les trames. Il est loyal, mais ses incertitudes lui font commettre des actions compromettantes qu'il n'a point la force de réparer par quelque résolution imprévue et hardie. Un jour, ami de la cause nationale; le lendemain, rattaché à la cause de l'oppression. Il erre, il flotte, il hésite, il tremble au milieu de tous ces conflits qu'il voudrait apaiser, mais qu'il se sent impuissant à vaincre. C'est une bonne nature par les sentiments, c'est une nature dangereuse par ses inconséquences, la pire de toutes enfin pour les autres et pour lui-même dans des heures de crises et de tourmentes politiques. On se sent porté à l'aimer, à le plaindre, mais non à l'admirer. Retirez-lui sa fin déplorable, ce dernier acte du drame agité de sa vie, et vous verrez sa place bien modeste dans l'histoire. La mort d'Egmont lui valut le nom de martyr, la vie de Guillaume lui mérita celui de libérateur!..

Charles-Quint avait bien apprécié ces deux hommes en *prenant*, comme le fait remarquer M. Ortille, *Egmont pour son favori*, et en choisissant pour ami, pour confident de ses vastes desseins, ce jeune prince d'Orange qu'au moment de son abdication il recommandait d'une manière si particulière à son fils.

« Je crains pour Egmont, mais je crains Orange, » disait Marguerite de Parme qui les mesurait également à leur juste valeur.

Le cardinal de Gravelle aussi les connaissait bien l'un et l'autre, car lorsqu'il reçut à Rome la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Horn, il demanda si l'on s'était emparé du Taciturne. Sur la réponse négative qui lui fut

faite, il ajouta : « La pêche du duc d'Albe ne vaut rien, puisque ce poisson-là n'est » pas dans le filet. »

Philippe I, le duc d'Albe et tous les hommes remarquables du temps pensaient de même, il suffit de lire l'histoire pour s'en convaincre.

Guillaume de son côté avait compris toute l'inanité du caractère de son ami. Il le plaignait de son fatal aveuglement, il blâmait sa confiance. Lors de l'entrevue de Willebroeck, il lui faisait le tableau du péril auquel il s'exposait en persistant à rester dans les Pays-Bas, et le conjurait d'imiter son exemple. Egmont refusa ; il croyait pouvoir se justifier aux yeux du roi. « Adieu, prince sans terre ! » dit Egmont en quittant le Taciturne. «Adieu, comte sans tête ! » repliqua celui-ci. Est-ce une épigramme ? est-ce une sanglante prophétie ? A mon sens c'était les deux.

A cette entrevue de Willebroeck, l'imprudent Egmont répondait aux supplications de Guillaume, que « *si le roi ne se laissait fléchir, il mourrait au moins sans avoir trahi son maître.* » N'était-ce donc pas trahir déjà, que de « *faire montre de son ressentiment et de souffrir que, dans sa maison et en sa présence, on tînt des discours séditieux ?* » Telles furent toujours les inconséquences qu'on remarqua dans les actions et dans les paroles du noble seigneur belge.

S'il était nécessaire de démontrer d'une manière plus concluante encore les dangers d'un tel caractère, il me suffirait de citer le passage inséré à la page 57 du travail de M. Ortille : « Les chefs des conjurés, dit-il, s'assemblèrent à » Breda, ville du prince d'Orange, et arrêtèrent entre autres choses qu'ils écri- » raient au comte d'Egmont pour l'attirer dans leur parti... etc., etc. A peine » eut-il reçu cette lettre, signée du prince d'Orange, du comte d'Hooglestrate et » de Brederode, qu'il la montra à l'un de ses amis avec la réponse par laquelle » il refusait d'entrer dans l'union des confédérés, afin que cet ami en parlât à la » gouvernante et le justifiât à ses yeux. »

Ce besoin de se justifier qui porta le comte à révéler le nom et les desseins de ses amis, mérite, à mon sens, une qualification sévère. Ce n'est point quand on a fraternisé plusieurs fois avec des hommes, qu'on a même, en maintes occasions, prêté son appui à leurs desseins, qu'il convient d'en agir ainsi en vue de son propre intérêt. Mais ne nous étonnons pas trop, et sans mettre en suspicion la noblesse des sentiments du comte, accusons plutôt de cette action la variabilité inquiète de sa nature.

Dans mon histoire de *Guillaume le Taciturne*, j'ai pris soin de faire ressortir les motifs particuliers qui m'ont paru avoir déterminé Egmont à ne pas abandonner les Pays-Bas à l'approche du duc d'Albe. Je n'y reviendrai pas ici. Je dirai seulement que l'accueil empressé, que les avances qu'il fit au duc sont au-dessous du caractère d'un gentilhomme aussi brave que lui, et « *qui rougissait*, dit M. Ortille, *d'être l'instrument de rigueurs impitoyables.* »

La mort d'Egmont, je le répète, racheta les fautes de sa vie. Elle fut noble et calme comme celle d'un martyr. La lettre qu'il écrivit au roi la veille de son exécution serait digne de critique si le souci de l'avenir de sa femme et de ses

enfants ne la lui avaient dictée. Ici, l'homme public s'efface, le père parle seul. Ce n'est plus une question de caractère, c'est le cri d'un cœur qui saigne et se trouble, moins pour lui-même, qu'à l'idée de l'abandon des êtres qu'il affectionne si tendrement. J'aime à croire que si Egmont n'eût point eu une famille que son destin précipitait dans la ruine, il n'eût point écrit cette lettre, parce qu'en ce cas elle n'eût été qu'une nouvelle preuve d'aveuglement et de faiblesse, qu'un acte de contrition inutile en présence de son implacable bourreau.

Une dernière réflexion. La mort d'Egmont fut plus utile à la cause de la liberté que n'eût pu l'être sa vie si elle se fût prolongée ; car elle servit à exciter les haines, à stimuler les courages que la terreur avait glacés un moment. Philippe II commit donc une lourde faute en abattant cette noble tête et celle du comte de Horn. S'il eût moins obéi à son ressentiment, il eût compris qu'une plus longue existence devait infailliblement aliéner à Egmont le parti populaire qu'il voulait ménager. Mais du moment qu'il en fit un martyr, il le rangea définitivement sous la bannière des opprimés qui, en réalité, n'était point celle qu'il voulait suivre, si toutefois il est possible de démêler sa pensée à travers l'incertitude de ses actions. Déjà le discrédit frappait le comte, déjà les patriotes l'accusaient de pactiser avec le duc d'Albe, et son château avait été détruit par eux. Mais sa chute le releva. Il devint en tombant la pierre d'assise de l'édifice de Guillaume d'Orange, et son sang fut le ciment précieux qui la scella.

Je ne terminerai point ces lignes sans adresser à M. Ortille un reproche qui a son importance au point de vue de la manière d'écrire l'histoire.

Notre honorable collègue s'est attaché à dérouler aux yeux du lecteur un panorama des principales actions de la vie de son héros, sans porter un jugement sur l'intéressante époque à laquelle il vivait. C'est une faute capitale, il me semble, que cette omission. Il me paraît impossible d'apprécier avec exactitude les actions d'un homme qui périt à cause d'une révolution, quelque part qu'il y ait pris d'ailleurs, sans apprécier tout d'abord et fort nettement le véritable caractère de cette révolution. L'individu est lié trop étroitement à l'action générale pour qu'il soit permis de l'en détacher. C'est en quelque sorte un tableau sans fond que s'est attaché à peindre M. Ortille. Pour mon compte, je n'hésite point à déclarer que ce soulèvement d'un peuple contre l'oppression étrangère était légitime, et que, par là même, il légitimait la part prise par certains hommes à son exécution. M. Ortille ne s'explique point à ce sujet, ou, si par instant, il semble qu'il veuille le faire, c'est d'une manière si vague qu'il est difficile de connaître son sentiment intime. Il s'attache trop à faire ressortir des questions de détail et néglige la question d'ensemble. J'ai dû signaler cette lacune qui a une grande importance en histoire, puisqu'elle tient le lecteur dans une complète ignorance de la pensée de l'écrivain, qui lui est souvent nécessaire pour l'aider à établir son jugement.

A part les observations que j'ai émises avec une entière liberté de conscience, le travail de notre honorable collègue est digne d'attention, non comme livre

achevé, non comme œuvre de haut enseignement philosophique, mais comme document historique curieux à consulter pour les personnes qui voudraient écrire sur la même matière. Les faits y sont présentés avec ordre, avec exactitude, avec clarté, et l'on sent que l'auteur s'est livré à de consciencieuses études sur l'époque à laquelle il a emprunté son sujet (1).

EUGÈNE MAHON, *membre de la première Classe.*

RAPPORT

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DU PÈRE HILARION, PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

Le dernier numéro des Annales de la Société de la Morale chrétienne a produit une certaine sensation, puisqu'on a été obligé d'en tirer presque immédiatement une seconde édition ; il est entièrement consacré à la vie et aux écrits de Joseph Tissot, plus connu sous le nom de Père Hilarion. La première partie est la notice composée par François Vissac, le compagnon de sa vieillesse ; la seconde offre ses mémoires ; la troisième, le tableau de ce qu'il nomme les tortures des aliénés.

Joseph Tissot, en lisant les œuvres du docteur Spurzheim, fut frappé de ces passages : — « Les malheureux aliénés sont couchés sur la paille et dans les ordures, » exposés à toutes les intempéries des saisons et du temps, livrés à la discrétion » du concierge et moins soignés qu'un cheval et une bête sauvage... — Certes » quiconque peut contribuer à abolir de pareils abus est obligé de le faire en con- » science. » « Aussitôt, dit-il, j'adoptai ma vocation ; c'est en 1814 que le docteur Spurzheim écrivait, c'est en 1814 que je me dévouai sur-le-champ, corps et biens, à secourir les aliénés, avec d'autant plus d'ardeur que dès que je les visitai, je reconnus que les médecins ne les guérissaient pas, et qu'ils étaient partout négligés et délaissés et souvent repoussés avec dégoût. » Nous le voyons en effet à trente-deux ans, quitter l'Ecole de Médecine pour rétablir l'ordre des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, fonder les maisons d'aliénés de Champagneux et de Saint-Alban près Lyon, celles de Saint-Lazare et de Sainte-Madeleine à Bourg, celle d'Homelet près de Lille, celle de Clermont-Ferrand, celle de la Cellette dans la Corrèze et de Leyme dans le Lot ; contribuer à la fondation de celles de Privas, de Saint-Aubin de Quimper. Sa vigilance et sa charité ont toujours été portées au plus haut degré de dévouement et d'abnégation ; dans les hospices il n'eut jamais de chambre ni de lit ; il passait les nuits sur une chaise, au milieu des infirmiers, près des malades les plus désespérés ; sa nourriture était du pain et de l'eau, très-rarement des légumes et quelques fruits ou des racines crues ; quant aux vêtements, il ne possède jamais que l'habit qu'il a sur lui. « Aujourd'hui que je suis plus que septuagénaire, dit-il en terminant ses mémoires, je sers encore au moins par mes écrits les pauvres aliénés. »

(1) Des observations sur le rapport de M. E. Mahon ayant été adressées au Comité du journal par M. H. Hardouin, il a été décidé qu'il serait donné lecture de ces observations dans la plus prochaine Assemblée générale.

Ses mémoires sont suivis du narré qu'il fait des douze tortures qu'ont à subir les aliénés dans le traitement de la folie. La 1re est leur arrestation ; la 2me l'intimidation résultant de la toilette à leur arrivée dans l'établissement, du langage impérieux des infirmiers, de la camisole, du fauteuil de force et des corrections ; la 3me les prescriptions médicales ordonnant les saignées, vésicatoires, sétons, diète et douches ; la 4me la cellule ou l'isolement ; la 5me les bains prolongés de 10 à 18 heures ; la 6me les bains de surprise ; la 7me l'abandon lorsqu'après de vains efforts on les relègue à l'écart, n'écoutant plus leurs plaintes ; la 8me le séjour des galeux surnommé l'enfer de la malpropreté ; la 9me la sonde pour leur administrer, en leur serrant les narines et leur ouvrant la bouche, de la nourriture ou des remèdes répugnants ; la 10me les poisons employés à titre d'essai ; la 11me les mutilations pour arrêter le mal épileptique dans sa marche envahissante ; la 12me la généralité du traitement médical sous quelque forme qu'il se présente. Quelle est la conclusion ? la voici : Après avoir exposé et résumé ainsi les observations du docteur Esquirol : 1° toutes les lésions organiques observées chez les aliénés se trouvent dans les cadavres d'individus qui n'ont jamais eu de délire chronique ; 2° beaucoup d'ouvertures de corps d'aliénés n'ont présenté aucune altération, quoique la folie eût persisté pendant un grand nombre d'années ; il se demande ce qui résulte de ces faits et il répond : C'est que la folie n'est pas une maladie et par conséquent les médecins ne sont pas compétents pour la traiter ; puis il ajoute : « On a lu dans les journaux des 6 et 7 octobre 1851 » que pendant le mois d'août 199 aliénés des deux sexes sont entrés dans les hos» pices de Paris, et qu'au 30 septembre suivant 55 de ces 199 étaient déjà morts. » Comme l'aliénation mentale est une aberration de l'esprit qui ne tue pas, nous » demandons qui est-ce qui a tué les 55 aliénés en moins de deux mois? Evidem» ment ce sont d'abord les effets produits instantanément par le changement de » leur vie habituelle et, aussitôt après, par les tortures morales qu'on leur a fait » subir, ensuite par tous les remèdes meurtriers qu'on leur a administrés.... » Si après cela vous interrogez le père Hilarion sur sa propre méthode, ses mémoires vous apprendront qu'il faut aux aliénés de la douceur, de la bonté, de l'indulgence autour d'eux, du bon air, du travail qui les occupe et les arrache aux idées tristes, mais aussi et avant tout qu'ils aient non-seulement la liberté, mais la croyance même qu'ils sont libres : il faut qu'ils soient bien persuadés qu'on leur laisse faire ce qu'ils veulent, et que ce qu'ils veulent est raisonnable.

Tel est le résumé de la publication qui nous occupe. Dans une brochure publiée en 1845, intitulée : *Visite à l'établissement des aliénés d'Ylleneau*, par M. Falret, médecin de la Salpêtrière, nous lisons ceci : «Lorsqu'on a étudié sérieusement » la dualité de l'homme et l'action simultanée de ses deux éléments dans tous les » phénomènes psychiques, on ne peut comprendre que des médecins puissent ad» mettre des folies purement intellectuelles ; on comprend très-bien au contraire » que les médecins somatiques fassent une juste part à l'action des facultés intel» lectuelles et affectives, il suffit pour cela de marquer fortement la spécialité des

« phénomènes cerebro-psychiques et de prouver ainsi qu'on ne peut pas les iden-
» tifier avec ceux des autres fonctions. « — Voyons maintenant si l'ordre hospitalier des Frères de Saint-Jean-de-Dieu suit l'opinion absolue du père Hilarion, ou l'opinion mixte qui vient d'être exposée : je prends le prospectus de la maison de Homelet près de Lille ; j'y lis : « Un nombre imposant de Frères hospitaliers,
» leur méthode douce et ferme à la fois, leur expérience qui est pour ainsi dire le
» patrimoine de leur société, transmise par tradition et accrue de jour en jour, sont
» les puissants auxiliaires du traitement physique. La spécialité du docteur rési-
» dant dans l'établissement, la coopération de médecins distingués garantissent aux
» malades une direction aussi éclairée que possible. » — Il y a loin de là à proclamer, comme le fait le père Hilarion, « que dans la folie les médecins ne peuvent
» pas même secourir, soulager, amoindrir, parce qu'ils ne peuvent se prendre à
» rien de palpable, qu'il n'y a rien de traitable pour eux parce que la nature ne
» leur a rien soumis. » Faut-il voir entre cette opinion particulière au père Hilarion et la méthode de traitement médical suivie dans les établissements des Frères de Saint-Jean-de-Dieu une contradiction imputable à la publication que nous examinons ? Nullement. Le père Hilarion ou plutôt Joseph Tissot a cessé de vivre dans leur communauté depuis 1825 ; il n'y est pas resté trois ans, il aurait été frappé de cette idée que la folie est une possession du démon qui avait pour unique remède la prière.

La Société de la Morale chrétienne n'a assurément pas voulu proscrire tout traitement médical de la folie ; mais, préoccupée sans cesse de ce qui touche au sort des malheureux, elle a pensé que si les aliénés ont quelquefois à se plaindre des procédés employés à leur égard, si des arrestations ne sont pas toujours suffisamment motivées, si l'isolement est parfois trop rigoureux ; si les remèdes employés laissent désirer plus de réserve et d'humanité, la vie et les écrits du père Hilarion peuvent sous ce rapport être un utile enseignement. Nous le pensons aussi ; seulement on nous permettra, malgré notre inaptitude, quelques réflexions afin de corriger ce qu'il y a d'exagéré et de trop absolu dans la publication, et de faire la part du traitement physique et de la direction morale.

Sous le rapport physique, il est impossible de ne pas tenir compte des phénomènes sensibles ; ainsi les douleurs et toutes les sensations si variées, observées tous les jours chez ces malades, les changements de coloration, le mauvais état de la langue, la diminution ou l'augmentation des forces digestives, la constipation si habituelle, le défaut de nutrition ou son accroissement, les troubles de la circulation, de la respiration, l'inégale répartition de la chaleur, les altérations si fréquentes des mouvements faisaient avec raison juger au docteur Rollet, médecin directeur de l'établissement d'Yllenau, que l'organisme est plus ou moins affecté dans toute maladie mentale ; or que ce soit là une cause ou un effet de la maladie, le médecin ne devrait-il pas, quand même il ne pourrait s'attaquer à la cause, chercher du moins autant que possible à en neutraliser les effets ? Mais l'expérience prouve que souvent le médecin peut avec succès attaquer la cause, soit qu'un accident, qu'un

défaut de circulation du sang, qu'un excès de bile, qu'une inflammation locale aient porté un trouble momentané dans les opérations de l'esprit, en affectant l'économie animale et spécialement le système nerveux, organe intermédiaire des facultés intellectuelles. Or les divers moyens décrits et condamnés sans assez de discernement par le père Hilarion ont quelquefois et suivant les circonstances produit d'heureux résultats. Laissons donc à la médecine la direction du traitement physique, persuadés que tous les jours elle en usera avec plus de discernement et d'humanité ; n'oublions pas que bien avant Joseph Tissot, c'est-à-dire dès 1804, l'administration des hospices prenant en considération l'état douloureux des aliénés dans les établissements, notamment de Bicêtre et de la Salpêtrière, améliorait leur position par la suppression des chaînes, par l'innovation des dortoirs communs, par le classement en catégories et par diverses autres mesures qui nous relevaient un peu de notre infériorité vis-à-vis des établissements de Bethlem et de Saint-Luc à Londres et surtout de Richemond à Dublin. On sait qu'aujourd'hui le régime de la maison de Charenton est tel que, de l'avis général des médecins, aucune maison de santé de Paris n'offre les mêmes avantages.

Nous avons considéré la folie sous le rapport physique, considérons-la un instant sous le rapport moral.

Lorsqu'un désir impérieux sollicite violemment la volonté, l'entraîne quelquefois malgré la conviction qui produit le remords, il y a passion ; l'âme souffre, déjà elle est dominée et en quelque sorte passive, mais elle conserve néanmoins encore la conscience de la moralité de ses actes et sa liberté. Mais lorsque le désir domine tellement la volonté que l'âme n'a plus la liberté du choix, la raison est éteinte, il y a folie : la passion est en effet presque toujours la transition entre la raison et la folie causée par une affection morale. Elle agit en même temps et sur le corps et sur l'esprit : sur le corps, car on sait quel trouble, quelles altérations profondes l'ivresse, le libertinage, la colère, la jalousie, l'ambition même peuvent causer dans le régime de l'économie animale sur l'esprit, car la passion devient une préoccupation absorbante, cause directe d'une sensibilité fébrile sur le point où se concentre l'attention. Ceci observé, cherchons les préservatifs. Les trouverons-nous dans le régime : ceci est encore du domaine de la médecine ; dans la morale : très-bien, cependant la morale n'est que le raisonnement appliqué à la conduite ; or le raisonnement vous laisse maître, sinon de vos jugements, du moins de votre détermination : on ne relève que de soi-même, on ne puise de force, d'énergie qu'en soi, et si le désir est plus fort que la conviction on reste dans cette voie de toutes les aberrations du cœur, *proba video, deteriora sequor*. La passion se fortifie par l'habitude, le jugement s'altère ou s'aperçoit plus rarement des sophismes par lesquels l'intelligence cherche à excuser et à justifier les faiblesses du cœur ; la préoccupation se concentre, la contrariété irrite, les organes des sens eux-mêmes s'oblitèrent, le corps souffre, l'esprit perd sa liberté : ainsi trop souvent commence l'invasion de l'idiotisme ou de la folie. Dans cette voie dangereuse, le véritable préservatif, le remède effi-

cace, avec le concours de la médecine pour le régime, c'est, disons-le sans hésitation, c'est la force puisée hors de soi, c'est la soumission à la direction d'une autorité extérieure et supérieure, c'est la religion; il est en effet remarquable que presque toutes les folies commencent ou par un très-vif sentiment d'orgueil ou par un découragement extrême et souvent par ces deux sentiments réunis, car on voit les aliénés, même les plus débilités, ne croire qu'à eux-mêmes sur les choses qui font l'objet de leur folie : or la religion, en même temps qu'elle excite et relève l'énergie par le sentiment du devoir, exige l'humilité et l'abnégation. En vain objecterait-on que l'exaltation religieuse a été elle-même une cause de folie : je pourrais répondre que cette cause est plus rare qu'on ne le pense généralement, car je vois dans une statistique des causes morales de folie de 1826, pour les trois années précédentes, que la proportion des insensés par cause religieuse est de 7 seulement contre 73 qui le sont par chagrin, 38 par ambition, 80 par amour ou jalousie, 11 par politique; mais il me suffit de faire observer que les personnes qui deviennent folles par piété ou par scrupule commencent presque invariablement par ne plus écouter les avis d'une sage direction et par perdre l'humilité chrétienne, cette vertu fondamentale de la piété; en sorte qu'on peut marquer leur éloignement du précepte de l'obéissance comme point de départ de leur demence. Le docteur Falret, après avoir proclamé que le sentiment religieux, comme le plus vivace de tous, peut être évoqué avec avantage chez presque tous les aliénés, du moins dans différentes phases de la maladie, se demande si c'est au médecin ou au pasteur à le cultiver ; il se prononce pour ce dernier : « Le prêtre, dit-il, seul réunit toutes les conditions de puissance et » d'action sur le sentiment religieux; tout en lui donne l'éveil à ce sentiment, » et il ajoute : « A plus forte raison l'intervention du prêtre est-elle indispensable » chez les catholiques, par la direction de la conscience, par la fixité du dogme » et la pompe du culte, il exerce une influence incomparable, il captive les sens, » l'imagination et l'âme tout entière. » Ainsi le docteur Falret pensait comme nous qu'il ne suffit pas de raisonner les aliénés à l'aide de la morale; que pour que l'esprit commande à la volonté, il faut qu'ils puisent, dans une autorité supérieure et étrangère à leur propre détermination, les uns la conviction du mal, de l'erreur, de la culpabilité, la crainte du châtiment; les autres l'espérance, la confiance, l'abandon à une heureuse tutelle; tous l'abnégation d'eux-mêmes, le renoncement à l'idée dominante et exclusive. La soumission à une autorité dogmatique qui enseigne moins qu'elle ne discute, qui ne laisse aucune hésitation à la pensée parce qu'elle parle et commande au nom de Dieu avec un caractère sacré, peut seule opérer cela; c'est ce qui rendra toujours si précieux es établissements d'aliénés dirigés par l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.

Ajoutons que sous la direction venant d'une autorité supérieure on est ramené et maintenu dans les voies d'une sage prévoyance. C'est ainsi que lorsque le Père Hilarion quittait, pour suivre ses idées généreuses, mais téméraires et trop exclusives, les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, ces religieux humbles et

subordonnés, non-seulement réclamaient l'alliance de la médecine et de la religion pour secourir physiquement et moralement les aliénés, mais ils introduisaient en même temps dans l'administration de leur maison un ordre et une économie qui en assurent la durée.

A. Carra de Vaux, *membre de la troisième Classe.*

REGRETS ET COMPLAINTES (1)

DE LA MORT DU ROY CHARLES VII[e], DERRENIER TRESPASSÉ (2).

Ung jour, allant m'esbanoyer aux champs,
Pour escouter des oysillons les chants,
(Comme sont tristes, doloreux et meschants,
        De deuil actains,)
Tout à part moy en pitie me complains,
Vuidant regretz, maintes lermes et plains,
De mon las cueur, comme d'un des plus plains
        D'aspre infortune.
Si, me souvint des œuvres de Fortune,
De sa façon à plusieurs importune,
Sans qu'il y ait foy, ne raison aucune,
        Car elle frappe
Où elle veut et feust-on roy ou pape;
Et les mignons qu'elle tient sous sa chappe
Ont beau crier, car elle leur eschappe
        Par quelque coing,
Et, bien souvent, celui qui en est loing,
Noury en peine, en douleur et en soing,
A des biens d'elle, plus qu'il ne fust besoing.
        Mais je ne suis
Pour espuiser l'eau de si parfont puis.
Elle a bon maistre : elle a ferme apuys
Contre lequel parler ne vueil ne puis :
        C'est Dieu, en somme,
Qui, de tout temps, scet la voye de l'omme,
Soit bien ou mal, que fortune l'en nomme;
Sa prescience à tout destine comme
        Leur en doit prandre.
Et sans vouloir ne sur luy rien emprandre,
Ne de ses loix ung seul tiret reprandre,
Mais à pleurer, à gemir, [et] à prandre,
        Vueil larmoyer,
En mer de lermes piteusement noier
Et à mains jointes les nuds genoulx ploier,
A grans souppirs mes cinq sens emploier
        Et mon las cueur
Fendre en quartiers d'angoisseuse doleur,
Les corps parer de dolente coleur,
Pour regrecter le sens et la valeur,
        L'obéissance
Du très hault prince par sa digne naissance,
Victorieux par son sens et prudence,
Tres crestien par foy et congnoissance,
        Très catholicque,
Charles VII[e] extraict du magnificque
Nom de Valoiz et par grace angélicque
Roy des François, d'un regard baselicque,
        Trait de la mort,

....

        Et puis j'advise
Le grant regret que fait dame Franchise,
Puis que la mort l'âme du roy a prise,
Qu'on a banny sa fille de l'église :
        La Pramactique,

....

Se cueur villain imputoit à meschief
Le passe temps qu'avoit au cuvrechief,
De l'onnorer et amer de rechief
        Et lui complaire,
Aux mesdisans il n'en vueille desplaire;
Car tout bon cueur si doit servir et plaire
Au noble sexe que Dieu a volu faire
        Pour soulasser
Les vrais amans et leur temps y passer,
(Sauve l'onneur qu'il y fault compasser
Et les affaires qu'il ne fault trespasser,
        En les amant).
A tout bien fait s'employe vray amant;
Et, qui que soit qui les aille blasmant,
Plus que ruby, perle, ne dyamant,
        Sont précieuses.
Maulgré les langues par trop sédicieuses,
Leurs acointances sont moult délicieuses
Et leurs parolles doulces et gracieuses;
        Et si vous dy
Que l'on devient du corps empaillardy,
De tout honneur, de meurs abastardy;
Né jà empraudre ne verrez fait hardy
        Se n'est par elles.
Or ploures donc dames et damoiselles !
L'onneur du monde qui soutenoit les eles
De voz estaz, gracieuses et belles,
        Avez perdue;
Dont suis certain que de mainte espardue
Sortiront pleurs et lermes. Espandue
Mainte en sera. Bien vous est chier vendue,
        Sa mort doulente;
Dont n'y ait celle qui ne pleure et lamente
Et de douleurs son pouvre cueur tourmente.
Dire povez : Adieu, sans que vous mante,
        Tous noz bons jours;
Adieu déduitz et plaisances d'amours,
Esbatemens et tous noz amoureux tours
Et vous saisit du rebours
        De toute joye;
Car mort vous est de tout bien la montjoye.
Si fault qu'en deuil vostre corps le convoye
Et prendre tout ce que Dieu vous envoye
        En patience :
Car plus n'aurez pas sur tous audience;
Desploier fault ailleurs vostre science,
Dont le grant bien par vostre conscience
        Est évidant.

....

Mais il souffist; il fault que d'aultre touche;
Car plus avant n'en parlera ma bouche
        Que ne varie (3).
Et puisque Dueil aujourduy se marie,
Trouvez-vous y, la royne Marie (4),
Veu que la Mort aussi vous desmarie,
        Acompaignée

....

(1) Nous reproduisons comme spécimen un tiers de vers de Baude, qui devaient suivre le Mémoire de M. Vallet de Viriville, imprimé dans la livraison 219 de février 1853, p. 49 et 62.

(2) MS. Geignières, 57. — (3) *Qui ne varie?* Cf. ci-dessus, pag. 13 : « Jamais Baude ne varia » — (4) Marie d'Anjou.

Vous, conte d'Eu (1), qui de phisonomye
Luy ressembliez, ne plourerez-vous mye?
De luy a fait la mort, nostre ennemye,
Viande à vers.
....
De la Marche saige (2) seigneur et mixte,
Et de Vendosme le conte (3) n'y résiste,
Se bon luy semble.
....
Vous, par exprès,
Qui cours suivez et des roys estes près,
Où les morceaulx plus près que l'erhe ès prez
Souvent rongnez, dont voz gorgés (4) après
Comme affamez!
Mais vostre maistre com mal servant amez
Ne pourra faire tant soiez bien amez
Que ne soyez envers Dieu diffamez
A son de trompe.
Oultrecuidance et vanité vous trompe;
Car aultrement n'auriez vous estat ne pompe.
Or gardez bien que la bancque ne rompe
A vostre charge:
Car sur aulcun [il] fault tousiours qu'on charge,
Qu'on contre roolle, ou qu'on liève descharge;
Mais qui y est, à paine s'en descharge.
Or y musez
Car en la fin demourrez abusez;
Et feussiez-vous encore plus rusez,
Emploiez-y votre temps et usez:
Mieulx ne povez,
Puis qu'aultre Dieu n'aourez ne louez
Et que au monde du tout estes vouez
Ou en plaisirs et délices nouez.
Estes certains
Qu'estes de Dieu trop plus qu'aultres loingtains;
Que de vos maulx à plain serez actains;
Car tous bienfaiz de vous si sont extains.
Par vostre coulpe
Et fol cuider qui le sens vous estouppe,
Mais quant le vent qu'avez à gré en poulpe
Ne ventera, nos (5) ventres plains de souppe
Malgré vos dens
Desmacheront ce qu'avez mis dedans.
Car si tousjours ne serez résidens,
Lors se verront voz abus évidens,
Et vos deffaulx.
Et les loppins que par services faulx
Avez crocqué, seront, si je ne faulx,
Plus aspres (6) fauchez que n'est l'erbe à la faulx.
....
Mais je ne sçay
Parler des aultres, pas n'en ay fait l'essay.
La court aussi trop jeune delaissay;
Le pensement aux aultres laissé ay
Assez à temps.
Pour le présent peu de bien y actens:
Mais je voy bien clérement et entens
Que ceste année des aultres mal contens
Y a assez.
Prenez congié de vos bons jours passez
Que du feu roy à paine vous passez,
Dieu luy octroit et à tous trespassez
Sa gloire! *Amen Jhesus.*

Explicit liber.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE MAI 1853.

⁂ Le 25 mai 1853, la première Classe (*Histoire générale, Histoire de France*) s'assemble sous la présidence de M. de Montaigu, vice-président; le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Gauthier la Chapelle, est adopté. M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance. Lettre de M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, par laquelle il envoie à l'Institut historique quatre billets pour assister à la séance publique de cette Société. Lettre de M. d'Aussy qui signale la sévérité de la critique que M. d'Epagny a faite de l'ouvrage de l'auteur, intitulé: *Résumé impartial de l'Histoire de Napoléon*. M. d'Epagny s'est chargé de répondre à l'auteur. M. d'Aussy voudrait envoyer à la Classe les biographies du duc de Rohan et de son frère le prince de Soubise, qui ont joué un très-grand rôle politique au commencement du XVII[e] siècle; l'assemblée accepte avec plaisir l'offre que M. d'Aussy vient de lui faire. Enfin il fait hommage à l'Institut historique d'un exemplaire relié de la *Biographie Saintongeaise*, à laquelle il a pris part comme rédacteur. On remercie M. d'Aussy, et M. l'abbé Auger est nommé rapporteur. M. Thomas-Latour nous adresse une lettre de Toulouse, par laquelle il demande d'être porté parmi les membres correspondants de la première Classe, attendu que ses travaux ressortent spécialement

(1) Charles d'Artois.

(2) Ce *sage* seigneur ne peut être que le vieux Bernard d'Armagnac, personnage investi de la confiance de Charles VII, qui l'avait fait gouverneur du Dauphin, etc., et non son jeune fils Jacques, duc de Nemours. Or, Bernard, au mois de mai 1462, n'existait plus (P. Anselme, t. III, page 428 A).

(3) Jean de Bourbon, II[e] du nom — (4) Dont vous vous gorges — (5) Vos. — (6) Plus près?

des sujets que traite cette Classe. M. Latour nous enverra un article sur les annotations de Racine dans les exemplaires des tragiques grecs, qu'il enrichissait ainsi de ses observations *écrites de sa main*. Ils sont dans la bibliothèque publique de la ville de Toulouse, et faisaient partie de la bibliothèque de Lefranc de Pompignan. M. l'abbé Vincent envoie de Vache (Drôme) un exemplaire de l'histoire d'Etoile, dont les annales ne sont pas sans importance. (M. Renzi en fera un rapport). M. Vincent a en manuscrit d'autres monographies qui seront publiées plus tard pour compléter ainsi l'histoire du département de la Drôme. M. Eugène Mahon nous adresse de Liverpool (Angleterre), par sa lettre du 11 mai, un rapport sur *Lamoral d'Egmont*, ouvrage de M. Ortille, et nous prévient que bientôt il enverra un mémoire sur *les Carrara, seigneurs de Padoue*. Par une lettre du 18 du même mois, M. Mahon nous adresse en effet le mémoire annoncé dans sa précédente lettre, et nous promet le rapport dont il a été chargé sur la bibliothèque que publie M. l'abbé Orse. La lecture du mémoire de M. Boitel est renvoyée à la fin de la séance de la quatrième Classe.

⁂ La deuxième Classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 25 du même mois, sous la présidence de M. de Montaigu. Le procès-verbal est lu et adopté. Lettre de M. Jubinal, qui s'excuse auprès de ses collègues de ne pouvoir pas assister à cette séance. M. Alix, se trouvant à la campagne, a envoyé à sa Classe un mémoire intitulé : *De la civilisation dans l'Empire de la Chine*. Cette lecture est renvoyée à la fin de la séance. M. Sedail, reçu dans la dernière séance, a fait connaître à l'administrateur qu'il était très-satisfait de porter le titre de membre correspondant, qualité sous laquelle la Classe l'avait admis, au lieu de celui de membre résidant qu'il aurait souhaité d'abord, s'il l'avait demandé.

⁂ La troisième Classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 25 mai, sous la présidence M. Carra de Vaux, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Gauthier la Chapelle donne lecture de la correspondance. M. l'abbé Chapia envoie à l'Institut historique un volume de ses poésies intitulées *Mélopées*, et un exemplaire de l'histoire du B. Pierre Fourrier, en 2 vol. M. l'abbé Denys est chargé d'en faire un rapport. M. Maizière nous adresse un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Nouvelle architecture navale*, renvoyé à M. Frissard pour en faire un rapport. M. Aubé remercie l'Institut historique pour l'avoir autorisé à rentrer dans ses rangs. L'Académie de Rouen, enfin, envoie à la Société le précis analytique de ses travaux. M. Auger est prié de rendre compte de ce volume, ainsi que des précédents volumes. M. Huré, de Noyon, demande à faire partie de l'Institut historique ; l'absence de quelque formalité, relative à ses travaux, oblige la Classe d'ajourner son admission à la prochaine réunion ; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ Le même jour la quatrième Classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Carra de Vaux ; M. Gauthier tenant la plume pour M. le Secrétaire absent. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

On donne lecture de la correspondance; MM. Guénot et Pigeory, de la Société libre des Beaux-Arts, envoient à l'Institut historique un projet ayant pour but de prier le Gouvernement d'établir une loterie au profit des artistes; de cette manière on remettrait à chaque visiteur un billet de loterie contre le prix d'entrée à l'exposition. Tous les numéros doivent concourir à un tirage ayant pour primes les œuvres des artistes. M. Hardouin envoie à la Classe un exemplaire de l'*Histoire de saint Léger*, que l'auteur, le Révérend Dom Pitra, offre à l'Institut historique; (M. l'abbé Auger est rapporteur). M. Hardouin nous fait connaître en même temps que notre collègue M. Corblet est attaché définitivement à l'ordre des Bénédictins; M. Corblet prie la Classe de vouloir bien s'occuper du rapport sur son livre intitulé: *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, dont M. Bonnefons a été chargé.

Dans une autre lettre, M. Hardouin nous dit, relativement à l'offre du livre sur saint Léger, que M. Corblet lui écrit dans une lettre postérieure du 7 mai, ce qui suit: « Je ne dois pas être considéré comme un tiers, mais comme le représen-
» tant de l'abbaye de Solesmes, laquelle offre directement à l'Institut l'œuvre de
» l'un de ses membres. En réalité ce n'est jamais l'un de nous qui offre, qui donne;
» c'est la communauté. » M. l'abbé Lucas envoie à l'Institut historique un mémoire sur un diptyque en ivoire trouvé dans la bibliothèque d'Aoste (Piémont). La Commission chargée de faire un rapport sur la candidature de M. Fréderik Thrupp, artiste sculpteur de Londres, composée de MM. E. Breton, Jamelin et Renzi, vient lire son rapport, qui est favorable au candidat. En conséquence, MM. les membres sont invités à prendre part au scrutin secret. M. Thrupp a été admis en qualité de membre correspondant.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Boitel sur la mission des premiers apôtres dans les Gaules. M. Masson s'est chargé de lire ce mémoire à l'Assemblée; cette lecture a été suivie d'une discussion, à laquelle ont pris part MM. l'abbé Auger, Masson et de Montaigu. M. Carra de Vaux a lu à son tour le rapport sur la vie et les œuvres du Père Hilarion, publié par le journal de la Société de la Morale Chrétienne; ce rapport a été renvoyé par le scrutin secret au Comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée. RENZI.

CHRONIQUE.

— M. l'abbé Boitel nous envoie une notice intéressante, que nous reproduisons avec plaisir, touchant les découvertes archéologiques faites dans la ville de Châlons-sur-Marne. Les communications, dit M. Boitel, étaient très-faciles et même journalières entre les Gaules, surtout la seconde Gaule belge et Rome. Des voies romaines construites par César, dont plusieurs portent encore le nom, et par Auguste, sillonnaient les Gaules de toutes parts. Citons le témoignage d'un homme

fort instruit dans les antiquités gauloises. Marchangy, dans sa *Gaule poétique*, nous atteste « que des faciles communications s'établirent entre les Romains et » les Gaulois, qui reçurent les mêmes lois, adoptèrent les mêmes usages, goûtè» rent les mêmes plaisirs et se mêlèrent, pour ainsi dire, comme deux fleuves, » qui, coulant ensemble, réfléchissent des cieux et des astres pareils. » Auguste, pour affermir sa domination dans les Gaules, y fit d'assez longs séjours. Il éleva beaucoup de forteresses, afin de maintenir dans l'obéissance les Gaulois, qui tentaient souvent de secouer le joug que Rome voulait leur imposer. Il entoura même Châlons de fortifications. Nous en avons une preuve évidente. En 1817, quand on détruisit les remparts depuis la porte Saint-Jacques jusqu'à la porte des Mariniers, on trouva dans les pavés des fondations des médailles qui portaient l'effigie d'Auguste et qui étaient parfaitement conservées. Ces fortifications présentaient le cachet de la main des Romains; elles avaient aux portes neuf pieds, ou trois mètres d'épaisseur. Il fallait faire jouer la mine pour les renverser. Elles sautaient comme des quartiers de rochers sans se déjoindre.

On vient encore de faire une découverte dont rendait compte le *Messager de Châlons* dans son numéro du 19 septembre 1849, et qui prouve que Tibère a mis aussi la main aux fortifications de Châlons. En travaillant au chemin de fer de Châlons, dans l'endroit où l'on présume qu'était autrefois l'hospice de Sainte-Ponce, on a découvert, à une certaine profondeur, une portion de statue en pierre de grandeur naturelle. La tête a été trouvée à quelques pas de là, et employée en remblai (*quelle barbarie!*) La partie supérieure du corps et les bras manquent. A trois ou quatre mètres de là on a trouvé à la même profondeur une médaille romaine, moyen bronze, de Tibère. Légende : *T. Cæsar. August. F. Imperator.* Le revers offre l'autel de Lyon. Légende : *Rom. et Aug.* Plus loin sur la ligne ouest, on a trouvé une médaille du même module, de l'empereur Gratien, poursuivant avec animosité les restes du druidisme.

Le règne de Tibère paraît avoir été marqué à Châlons par plusieurs constructions. En démolissant les remparts de Châlons, en 1831, on a découvert à la base de celui de Saint-Antoine, près la butte de ce nom, des restes de constructions, et sous une pierre de pavé deux piles de médailles de Tibère, du même métal et du même module que celle dont il est parlé plus haut. Chaque pile contenait six pièces que l'oxyde avait collées ensemble, etc.

— Notre honorable collègue M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges (Cher), membre de la Commission historique du Cher, etc., nous signale une découverte archéologique de la plus haute importance, faite en mars dernier, dans la commune d'Ainay-le-Viel (Cher). Elle consiste en une mosaïque romaine de grande dimension (7 mètres de long sur 3 mètres de large). Notre collègue a envoyé au nom de ladite Commission à M. le ministre de l'Intérieur, un dessin de cette mosaïque avec une demande d'allocation pour en achever le déblaiement complet et en assurer la conservation. Mais M. le ministre n'a pas jugé la mosaïque suffisamment importante pour autoriser l'allocation demandée. La Com-

mission historique du Cher a vivement regretté que ce refus ne lui ait pas permis de faire exécuter quelques fouilles dans des localités contiguës et même dans une commune limitrophe, à Duvaul, où l'on trouve encore de nombreux débris de monuments romains, thermes, amphithéâtres, etc. Devant l'absence de toute allocation la Commission historique a dû s'arrêter dans une si belle exploration, qu'elle avait entreprise avec bonheur dans cette localité.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *De l'Électricité*, soit de l'âme universelle considérée dans ses forces motrices. Broch., deux exemplaires, par M. Aubé.

— *Les Logos*, âme universelle et parole lexique à l'usage des philosophes naturalistes, par un Brahmane français.

— *Panthéon démocratique et social,* histoire des réformateurs philosophes, politiques, socialistes, depuis les sectes du moyen âge jusqu'à nos jours, etc., par Aug. Salières. Vol. gr. in-8°. Paris, 1852.

— *Société des Antiquaires de Picardie.* Introduction à l'*Histoire générale de la province de Picardie*, par Grenier, de la Société des Antiquaires de Picardie.

— *La Gazette des Beaux-Arts*, journal artistique. Plusieurs numéros.

— *Bibliothèque de la Famille,* pour la moraliser, l'instruire, la récréer, par M. l'abbé Orse. Paris, 10e livraison, 1853.

— *Exposition de peinture à Moulins*, par M. le comte Eug. de Montlaur. — Broch. in-12, 1852, Moulins.

— *Biographie Saintongeaise*, ou Dictionnaire historique de tous les personnages de Saintonge et d'Aunis (département de la Loire-Inférieure), par Pierre Damien Raingue, membre de la Société établie pour la conservation des monuments historiques de France. Saintes, vol. in-8° relié, offert à l'Institut historique, par M. d'Aussy, l'un des rédacteurs de cette Biographie.

— *Notice historique* sur Etoile (Drôme), par l'abbé Vincent. Brochure, Valence, 1852.

— *Bulletin de la Société de Géographie,* mois de mars 1853.

— *Mélopées*, poésies pieuses, par Ch. Chapia, 2e édition, corrigée et augmentée, Paris, 1846. Vol. in-18.

— *Histoire de saint Léger*, évêque d'Autun et martyr, et de l'église des Francs au VIIe siècle, par le R. P. Dom J.-B. Pitra, moine bénédictin de la congrégation de France. Paris, 1846, vol. gr. in-8°.

— *Nouvelle architecture navale*, dissertation de M. Maizière. Reims, 1853.

— *Histoire du B. Pierre Fourrier,* curé de Mattaincourt, instituteur de la congrégation de Notre-Dame, par M. l'abbé Chapia. 2 vol. in-8°, Paris-Nancy.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

M. le Président de l'Institut historique communique à l'Assemblée générale, dans sa séance du 24 juin 1858, la lettre suivante (*Voyez son compte rendu*, p. 184).

CABINET
DE
L'EMPEREUR.

Palais des Tuileries, le 17 juin 1858.

A Monsieur le Marquis de Brignole, président de l'Institut historique de France.

MONSIEUR LE MARQUIS,

L'Empereur a daigné accepter le titre de premier protecteur de l'Institut historique de France. En prenant cette décision, Sa Majesté a été heureuse de donner une preuve nouvelle de son intérêt et de sa bienveillance à une compagnie dont elle apprécie les utiles et importants travaux.

Je suis chargé d'avoir l'honneur de vous en informer.

Veuillez agréer, Monsieur le Marquis, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-chef du cabinet de l'Empereur,

ALBERT DE DALMAS.

MÉMOIRES.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR LES CARRARE (SEIGNEURS DE PADOUE).

Lorsqu'on étudie l'histoire des nations, on se sent pénétré de cette vérité qu'il y a de nobles familles fatalement prédestinées au malheur. Ce sont, en général, des souverains dont les vertus eussent assuré le bonheur de leurs peuples, sur qui s'appesantit ainsi la main de fer de l'adversité, tandis que de semblables vicissitudes ne sont que trop souvent inconnues aux mauvais princes. L'homme d'étude et de méditation constate avec un étonnement douloureux cette injuste répartition des prospérités et des revers; et, si sa foi dans les voies cachées de la Providence était moins profonde, il est des heures où son âme se sentirait disposée au doute.

L'histoire des Carrare ressort comme un exemple frappant de cette inconcevable prédestination. Peu de seigneurs firent preuve d'une constance plus soutenue et n'eurent à éprouver plus rudement les rigueurs d'un sort contraire. Mais n'est-il pas juste de faire la part des temps et des lieux? — Rappelons qu'ils vécurent en Italie, au moyen âge. On sait qu'à cette époque les principes de morale politique et d'équité semblaient complétement pervertis dans cette agglomération

de petits États constamment en lutte; que la loi brutale du plus fort s'y trouvait érigée en loi suprême; que l'intrigue, la trahison et l'assassinat étaient les armes communes de la politique de chacun des princes qui régnaient sur ces républiques corrompues, qu'on serait tenté d'appeler barbares si, par une étrange anomalie, l'immense développement des arts, des sciences et du commerce n'eût attesté qu'une pensée subsistait hardie, puissante et vivace, et que les causes de l'immoralité se trouvaient bien plutôt dans un raffinement des passions et dans une dépravation des esprits que dans l'ignorance qui, du moins, eût été une excuse.

Il est donc aisé de concevoir qu'au milieu de cette dissolution qui travaillait dans presque toutes ses parties le grand corps italien, les sentiments chevaleresques et élevés des seigneurs de Padoue devaient attirer sur eux la persécution et la ruine. Dans les sociétés qui penchent vers leur déclin, qui se creusent une tombe par leurs propres excès, l'honorabilité est suspecte, parce qu'elle semble un blâme de tous les déréglements; l'esprit de justice est dangereux, car il froisse les mœurs établies.

D'ailleurs, entourés de rivaux ambitieux, pleins de convoitise, et pour lesquels tous les moyens étaient des armes, la lutte se présentait avec des caractères trop inégaux, pour que les Carrare pussent la soutenir longtemps avec avantage. Vainement leur volonté inébranlable, leur inflexible énergie conjura quelque temps la tempête, vainement elle retarda l'heure de la chute, cette heure devait sonner pour eux.

C'est ce suprême effort d'une noble famille contre une odieuse oppression que je vais esquisser dans les quelques lignes qui suivent.

A dater de 1318, époque à laquelle la forme du gouvernement républicain cessa de prévaloir à Padoue, les Carrare furent investis de la principale autorité. C'étaient, je l'ai dit, de vaillants et loyaux seigneurs qui exercèrent avec une grande douceur cette autorité, la tournant au profit du peuple qui s'était confié à leurs soins et avait mis ses libertés sous la sauvegarde de leur honneur. Ils aspiraient au généreux but de rendre florissante cette cité affaiblie, presque déchue depuis le règne exécré d'Ezzelino. Leur pensée se réalisa. En 1340, ils firent relever les murs de la ville, les fortifications et le château. Par leurs économies l'ordre se rétablit dans les finances; l'ordre enfanta des ressources; ils purent imprimer un nouvel essor à l'industrie. Pour accélérer l'effet de cette heureuse réaction et donner un plus grand développement aux prospérités publiques, ils accordèrent des priviléges, des franchises à plusieurs corps de métiers et notamment aux ateliers destinés à la préparation ou à la mise en œuvre de la laine. Enfin, grâce à eux, tout fut régénéré. Il est doux de répéter le nom des hommes rares qui, comprenant ainsi la mission qui leur est confiée, se dévouent sans restriction au bonheur de leurs sujets. On est heureux de les voir consacrer une existence précieuse à cette noble tâche, interrompue seulement pour tirer le glaive contre des ennemis jaloux.

Au nombre de ces ennemis qui convoitaient les États des Carrare, et parmi les plus redoutables, était Galéas Visconti, seigneur de Milan. Persécuté longtemps

par lui, le vieux François Ier de Carrare finit par tomber en son pouvoir. Il alla terminer sa laborieuse carrière dans la citadelle de Côme. Là, il abdiqua en faveur de François II, son fils.

Ce prince, dit un historien, était de taille moyenne, un peu gros, mais bien proportionné ; il avait le visage basané et sévère ; son langage était éloquent, son caractère doux et miséricordieux, ses connaissances étendues, ses vues élevées et son courage celui d'un héros. Rien n'égalait son amour de la justice, si ce n'est sa foi profonde et son énergie inébranlable. Il commença à régner le 29 juin 1388.

D'accord avec la République vénitienne, l'espoir de Galéas Visconti était de s'emparer des États de Padoue qu'on se partagerait ensuite. Ceci pouvait être facile à exécuter pour un prince artificieux et cruel qui, à l'exception de quatre, avait asservi toutes les maisons princières comprises entre les Alpes et l'Apennin, expulsant sans pitié les souverains trop faibles pour résister à sa puissance usurpatrice.

Après cinq mois de règne, c'est-à-dire cinq mois de luttes, François II de Carrare se vit obligé de rendre sa capitale à Jacques Del Verme, général de Galéas.

Ainsi renversé du trône de son père, exilé loin de ses sujets, François s'achemina vers Pavie, avec sa femme et ses enfants, pour connaître les volontés du seigneur de Milan. L'insolent vainqueur ne le reçut pas, et, fatigué de ses réclamations, consentit enfin à lui donner, à titre de dédommagement, le château ruiné de Cortazon, près d'Asti. François s'y retira ; mais averti que Galéas projetait de l'y faire assassiner, il revêtit l'habit de pèlerin et s'échappa. Ayant accompli un pieux pèlerinage en Dauphiné, il vint en Toscane presser les Florentins de lui donner des secours pour reconquérir ses États et tirer une éclatante vengeance de son persécuteur.

Ce voyage périlleux ne s'était point accompli sans des peines inouïes. A Marseille, Carrare avait acheté une barque qui, guidée par des marins provençaux, devait le conduire jusqu'à l'embouchure de l'Arno. On partit, malgré des vents contraires et une mer extrêmement mauvaise. Taddée d'Este, sa femme, était enceinte; elle ne put supporter les mouvements de l'embarcation et demanda avec instance à voyager à pied. Cette manière offrait de grands dangers; elle pouvait les perdre; néanmoins, François consentit à ce qu'on l'adoptât. Il soutint Taddée, la guida, la porta, marchant nuit et jour à travers un sol pierreux, inégal, bordé de précipices, couvert d'ennemis, d'espions, de délateurs, d'assassins. La barque, à une certaine distance, côtoyait le rivage. Après avoir subi courageusement, sans se plaindre, toutes les angoisses les plus cruelles, toutes les tortures de l'incertitude, les horreurs de la faim, brisés, exténués, mais non abattus, François et sa femme arrivèrent enfin à Florence, où ils eurent la douce consolation d'embrasser leurs enfants qu'un ami fidèle y avait conduits.

Aussitôt qu'il vit Taddée rétablie, la laissant sous la protection de la République, Carrare se remit seul en route, afin de chercher des partisans. Cet homme énergique, que rien ne rebutait, gardait au fond de son âme une foi trop vive

pour que l'infortune pût étouffer en lui toute espérance. C'est à ces natures fermes et confiantes qu'il est donné d'accomplir de grandes choses qui paraissent impossibles aux yeux du vulgaire!... Il parcourut de nouveau l'Italie, la Provence; il visita la Suisse, la Bavière, la Croatie, pénétrant de sa haine et de son ardeur les souverains qu'il voulait acquérir à sa cause. Cette voix du malheur fut entendue, ces nobles efforts furent couronnés d'un plein succès. A la tête d'une armée, François vint fièrement camper devant Padoue, en faisant déployer trois drapeaux : celui de la commune, celui portant les armoiries de la maison de Carrare, et celui des anciens seigneurs de Vérone, comme lui dépossédés de leur souveraineté, et qu'il s'était engagé à rétablir dans leurs Etats, lorsque lui-même aurait reconquis les siens. A l'aspect des étendards révérés de leurs princes et de leur patrie, les Padouans brûlent de secouer le joug qui les opprime; électrisés, remplis d'ardeur, ils s'élancent aux armes. L'attaque commence.

— Vive Carrare! s'écrient les soldats de François.

— Mort au tyran! Vive Carrare! répond le peuple enthousiaste, et la bataille continue.

La ville est libre!... Les ennemis de son indépendance se sont réfugiés dans le château; mais de nouveaux renforts les obligent à se soumettre. L'étendard des Visconti, supportant une couleuvre, est abattu des remparts; celui des Carrare le remplace. François est entré le premier dans sa capitale en foulant les cadavres de ses ennemis. De tous côtés, à chaque instant, se présentent des députations des villages voisins qui redemandent l'autorité de leurs premiers seigneurs : réclamation assez peu commune dans l'histoire des peuples pour qu'on se complaise à la citer comme un exemple.

Les joies du triomphe enivrent François, mais ne troublent point sa raison. Il sait à qui il est redevable de ce bonheur suprême. Sur la grande place de Padoue, entouré de son armée qui l'admire, de son peuple qui le bénit, il tombe à genoux, se découvre, et élevant les mains vers le ciel, d'une voix émue il rend grâces au Tout-Puissant qui, après avoir soutenu son courage dans l'infortune, le comble de tant de faveurs. La puissance de Carrare s'affermit et devint plus étendue qu'avant sa restauration. Il conserva l'alliance de plusieurs souverains.

Cependant une telle paix ne devait pas être de longue durée. Vers 1404, une armée de Milanais et de Vénitiens attaqua Padoue. En vain François invoqua le secours de ses alliés; cette fois ils restèrent sourds à son appel. Une défense héroïque soutint pendant dix-huit mois le siége. Le courage infatigable du chef, l'exaltation des habitants retardèrent ainsi la prise de la ville, dont la trahison seule ouvrit les portes. François et ses deux fils allèrent à Venise pour arrêter les clauses d'une capitulation acceptée par Galéas... Là, on les retint prisonniers, on les abreuva d'outrages, au mépris des lois de la guerre et des lois de l'humanité. On fit leur jugement... et quel jugement? basé sur quels griefs?... Un des

juges, un général qui avait combattu contre Carrare, poussa le ressentiment et l'oubli de toute dignité jusqu'à dire qu'il ne voyait de prison sûre avec les Carrare que la prison du tombeau. Ne dirait-on pas qu'il s'agissait ici de misérables bandits, dont la vie se serait passée à commettre des crimes? Ce général craignait sans doute de se retrouver encore face à face avec François sur un champ de bataille; il aimait à vaincre sans péril, et l'audace de Carrare en offrait à ses ennemis. Quoi qu'il en soit, jalousie ou crainte, le nom de Jacques del Verme est couvert d'une tache que la postérité la plus reculée n'effacera pas.

Galéas et Venise voulaient se débarrasser d'un adversaire dont l'intrépidité leur était connue. Il fallait tuer l'homme qu'on entendait déposséder de son héritage qu'il était sans cesse disposé à ressaisir ou à défendre. Un crime conduisait naturellement à un autre crime : n'est-ce pas toujours ainsi?... La politique du temps et du pays l'exigeait d'ailleurs, et les coupables entendaient sans doute abriter leur conscience sous ce prétexte de la raison d'Etat, si fréquemment invoquée pour déguiser des crimes. Les Dix, saisis de l'affaire, se prononcèrent pour la mort. Certes, en portant devant eux la cause des Carrare, on était en droit de s'y attendre : il entrait dans les habitudes de cet occulte tribunal de ne point juger différemment. Rappeler ici les griefs dérisoires sur lesquels on établit l'accusation n'est aucunement nécessaire. N'envisageons que le point capital arrêté d'avance dans l'esprit des bourreaux : — Carrare devait périr!...

Le 16 février 1406, la prison de François s'ouvrit; un moine y pénétra pour le disposer à rendre chrétiennement son âme à Dieu. L'indignation du condamné, en apprenant l'arrêt inique qui le frappait, éclata en transports furieux. Pourtant, redevenu plus calme, il demanda à se confesser et à recevoir l'absolution. Les devoirs de son ministère accomplis, le religieux se retira. Ce fut au tour des exécuteurs. Y compris leurs aides, ils n'étaient pas moins de vingt, assistés de deux membres du conseil des Dix. A cette vue, le seigneur de Padoue perdit toute sa résignation. L'idée d'être égorgé sans lutte, comme un obscur malfaiteur, le révolta. S'armant d'un tabouret, il voulut vendre chèrement sa vie. Comme plus tard le prince Yvan de Russie, il soutint un combat désespéré contre ses assassins. Mais à quoi bon ce dernier et inutile effort? Terrassé bientôt, vaincu par le nombre, il tomba et fut étranglé. La corde d'une arbalète servit à cette exécution, commise dans l'ombre, comme le plus sombre des forfaits.

Le lendemain, deux des fils du supplicié, François Ferzo et Jacques Carrare, subirent le même sort. Il est des crimes que les gouvernements les plus corrompus rougissent d'avouer, bien qu'ils ne soient un mystère pour personne; aussi la République de Venise fit-elle répandre le bruit que les trois princes venaient de mourir subitement. Le moment vint pourtant où la République osa lever le masque : elle fit publier qu'il serait alloué 4,000 florins à celui qui apporterait la tête des deux autres fils de François, alors sous la protection puissante de Florence. Personne ne fut assez misérable pour répondre au vœu du Sénat et des

Dix. L'aîné des deux derniers rejetons de la maison de Carrare, Ubertino, mourut de maladie l'année 1407; et Massimillo, faisant une tentative sur Padoue, tomba dans un piége et fut décapité à Venise, le 28 mars 1435. En 1398, était mort dans les fers le vieux François I[er] de Carrare, qui reçut plus tard une sépulture dans le baptistère de la cathédrale de Padoue (1).

EUGÈNE MAHON, *membre de la 1re Classe.*

MÉMOIRE ARCHÉOLOGIQUE

SUR UN DIPTYQUE EN IVOIRE TROUVÉ DANS LES ARCHIVES DE LA CATHÉDRALE D'AOSTE (PIÉMONT).

La richesse en monuments romains de la ville d'Aoste (*Augusta Prætoria*) avec sa vallée, ma patrie, lui a valu le nom de Rome du Piémont. Ce titre est bien justifié par l'arc de triomphe élevé par Térentius Varron après sa victoire sur les Salasses, les portes prétoriennes, les restes d'un amphithéâtre, ses remparts, des souterrains, des ponts, des mosaïques, des tombeaux, des vases, des statues, empreintes subsistantes du séjour des vainqueurs du monde.

Parmi les objets antiques d'Aoste, je suis heureux de signaler à mes honorables collègues de l'Institut historique un précieux diptyque en ivoire, trouvé depuis peu dans les archives de la cathédrale, et qui y est conservé. M. l'abbé Gazzera en a déjà parlé à l'académie des sciences de Turin avec beaucoup d'érudition et une saine critique.

Il n'est pas besoin de parler ici de l'origine grecque des diptyques, mode primitif de communication missive entre les princes, ni de l'usage romain de s'adresser mutuellement des diptyques au renouvellement de l'année, ou en d'autres circonstances privées ou publiques. Il suffira de rappeler que la chronologie, l'étude des mœurs et des costumes reçoivent de précieux enseignements par ces objets curieux et importants, surtout par ceux que les consuls entrant en charge distribuaient au peuple et envoyaient à leurs amis, à leurs parents, dans toute l'étendue de l'empire.

Après Constantin, dès que l'Église catholique fut libre dans l'exercice de son culte, elle reçut les hommages des princes et des magistrats; les consuls s'empressèrent de lui envoyer aussi leurs diptyques. L'Église accepta avec bienveillance ces témoignages d'égards et d'union de la part de l'autorité séculière,

(1) Le comité du journal de l'Institut historique, en accueillant avec intérêt la communication de M. E. Mahon, n'a pu que regretter l'absence de toute indication des sources auxquelles ont été empruntés les détails qu'il donne sur un épisode, d'ailleurs important, de l'histoire des républiques italiennes au moyen âge.

Il doit rappeler, à cette occasion, que la citation exacte et aussi complète que possible, des écrits et des documents dont un écrivain fait usage, est, de nos jours, une règle sans exception, surtout lorsqu'il s'agit d'événements qui datent d'un temps éloigné et qui concernent l'histoire d'un pays étranger.

et y correspondit en les plaçant sur l'autel, afin d'y prier pour le magistrat qui les offrait. Peu à peu on s'en servit comme d'une marque du bon accord qui existait entre les diverses autorités; on y inscrivait les noms des empereurs et des magistrats avec lesquels on était en bonne harmonie; ou bien on faisait disparaître ceux qui ne méritaient pas les prières de l'Église. Enfin, ce symbole consulaire devint un diptyque ecclésiastique servant à inscrire non-seulement les autorités séculières, mais surtout les noms des saints dont on faisait la mémoire, le nom des papes régnants, des évêques avec lesquels on était en communion, des morts pour lesquels on devait prier, etc. (1). Cet usage dura longtemps dans l'Église romaine : Alcuin, dans le IXe siècle, cite comme très-ancienne la coutume de l'Église romaine de prier pour les défunts d'après les noms insérés dans les diptyques.

Les diptyques sont d'autant plus précieux de nos jours qu'ils sont très-rares, malgré le grand nombre que durent en distribuer les nombreux consuls qui se sont succédé de la moitié du IIIe siècle de l'ère chrétienne jusque vers la fin du VIe (on ne trouve aucun diptyque antérieur à cette période). Gori, qui en a fait une collection en 1759, dans son *Thesaurus veterum diptychorum*, que M. Ch. Lenormant reproduisit dans son *Trésor de Numismatique*, avec ceux de Ducange dans son *Familiæ Augustæ Byzantinæ et Constantinæ*, Gori, dans son Recueil, n'en a trouvé que 16 à l'effigie des consuls ou avec leurs noms et leurs titres, et 9 qui sont sans écriture et sans inscription : en tout 25 diptyques. Quoique, dès lors, on en ait trouvé quelques-uns, comme à Crémone, celui de *Flavius Giustinianus*, consul en 516, par le P. Allegranza (*Opuscoli eruditi : De Diptyco consulari Cremonensi* 1781); celui de *Rutius Achilius Sividius*, découvert au séminaire de *Gerunde* (en Valais), par M. Eugène Levis (*De Rutii Achilii Sividii præfecturâ et consulatu epistola*); et un 3e du musée Trivulsien, lithographié par les soins du marquis *Jacopo*. Sur celui-ci étaient inscrits les noms de l'empereur auquel on l'envoyait, et celui du consul, avec l'époque de la dédicace; mais avec les 25 autres nous n'en aurons que 28, et 29 en y ajoutant le diptyque d'Aoste, qui a le mérite d'être le plus ancien de tous, comme nous allons voir.

Selon Gori, le plus ancien des diptyques connus est de Flavius Félix, consul en l'an 428 de notre ère : les auteurs les plus renommés en cette matière sont d'accord avec lui. Ceux d'avis contraire ne citent, comme plus ancien, que des diptyques sans inscription et sans le nom ni les marques du consulat. Or, celui d'Aoste, que nous affirmons être de l'an 406 de l'ère chrétienne, porte avec lui non-seulement le nom et la dignité du consul, ce qui suffirait déjà pour connaître l'authenticité de l'époque, mais encore le nom et le portrait même de l'empereur auquel il est dédié. L'église d'Aoste, qui se glorifie d'avoir reçu la

(1) Il est bien probable aussi que le diptyque d'Aoste ait servi de catalogue pour la série des saints évêques qui ont illustré ce siége; quoiqu'il n'y ait point de caractères distincts, il semble que ceux qui sont effacés étaient disposés en forme de colonnes. Le savant M. Gazzera assure que celui que possède l'eglise de Novare porte encore la série des évêques qui l'ont gouvernée.

foi de l'apôtre saint Barnabé ou de ses disciples, comme il conste, si je ne me trompe, d'un bref récent du pape Léon XII, fait remonter l'institution de son évêché au IVe siècle. Il y a lieu de croire qu'elle a reçu ce diptyque dès cette époque, à raison surtout de ses relations avec Milan, dont son évêque était suffragant.

Je regrette infiniment de ne pouvoir mettre sous les yeux de chacun de mes honorables collègues, comme je l'ai moi-même, ce beau monument, précieux tout à la fois par son antiquité, par sa matière, par la finesse du travail et par sa rareté. Ils voudront bien me permettre de leur en faire une bien maigre description.

Les deux tablettes du diptyque de la cathédrale d'Aoste, en bel ivoire, sont chacune de 29 centimèt. 5 millimèt. de hauteur sur 13 centimèt. de largeur. Les deux côtés externes représentent, sculptée en pied, la figure de l'empereur Honorius, fils du grand Théodose, revêtu de l'habit militaire, placée dans une espèce de niche, sur le devant de laquelle sont deux colonnes d'ordre dorique qui soutiennent, à la hauteur du visage, un arc ou voûte ornée d'espèces d'arabesques. Pour commencer par le sommet, l'empereur a la tête entourée d'une bande circulaire, espèce d'auréole, symbole de la divinité et de la puissance.

Honorius a un aspect martial, et la figure d'un homme qui arrive à l'âge viril ; aussi, d'après la date de notre diptyque, pouvait-il avoir alors 26 ans. Un peu de barbe à la militaire orne la lèvre supérieure et les deux côtés ; sur une épaisse chevelure repose la couronne impériale, formée de deux rangs de pierres précieuses de formes différentes, avec un gros diamant au milieu. Deux perles orientales sont suspendues à ses oreilles, selon le costume asiatique. De l'épaule droite descend au côté gauche un baudrier étroit, orné de dessins, auquel est suspendue une épée dont le fourreau est parsemé de pierres précieuses variées, et la poignée surmontée, dans une tablette, de la tête d'un aigle, et dans l'autre d'un pommeau. Sur l'épaule gauche est replié le manteau romain qui, faisant un tour sur le bras gauche, descend agréablement jusqu'à la chaussure. La cuirasse sur le milieu, laquelle est une tête échevelée que je crois être celle de Méduse, paraît très-déliée, et laisse voir toutes les formes du corps. Entourée d'une ceinture nouée sur le devant, elle descend jusque sur les reins. De là partent des festons très-gracieux couvrant les flancs et l'habit militaire qui descend, orné de franges, jusqu'à la moitié des cuisses. La moitié des bras et des jambes paraissent nus. Le cothurne est magnifiquement orné d'une tête de lion où aboutissent, entourés d'une bande de pierres précieuses, des ligaments qui serrent, sur le haut, le pied à volonté. Les doigts des pieds sont découverts. Dans l'une des tablettes l'empereur appuie la main droite sur un grand bouclier ovale orné de pierreries sur les bords, qui part des flancs jusqu'au pied ; de la gauche il tient une espèce de lance surmontée d'un pommeau. Dans l'autre tablette il s'appuie majestueusement, de la main droite, sur l'étendard miraculeux de Constantin, le labarum, surmonté du monogramme du Christ à la mode des Grecs, entouré d'un cercle. Au milieu du

labarum est l'inscription latine suivante : IN NOMINE XPI. VINCAS SEMPER. La main gauche porte un grand globe surmonté d'une petite figure. Celle-ci, qui paraît être le génie de la Victoire, a la main gauche chargée de palmes, et de la droite présente à l'empereur une couronne de laurier (1). Les bords des deux tablettes sont ornés de différents dessins, sauf au bas où se trouve dans chacune cette inscription : PROBVS. FAMVLVS (2). V. C. CONS. ORD. qui se rapporte à celle que l'on rencontre autour de l'auréole de l'empereur, ainsi conçue : D. N. HONORIO. SEMPER. AVG. Ce qui veut dire : *Probus Famulus vir clarissimus, consul ordinarius domino nostro Honorio semper Augusto.*

Cette inscription me paraît si claire qu'elle aura besoin de bien peu d'explications pour que nous puissions en tirer la certitude qu'elle appartient au temps et aux personnages auxquels nous l'attribuons.

D'abord le mot *Famulus* que quelqu'un voudrait prendre pour un nom propre, comme *Probus*, n'est, à mon avis, que l'expression de soumission et d'hommages du consul qui envoie le diptyque à son maître et empereur. Ce mot était très-fréquent chez les Romains pour exprimer cette idée. Du reste, dans la série des consuls qui ont porté le nom de Probus, nous n'en trouvons point qui aient eu le nom de *Famulus ;* il est donc simplement un nom commun. Quant au *vir clarissimus*, il n'y a pas de difficulté. Un homme qui était revêtu d'une charge élevée chez les Romains se disait volontiers *vir clarissimus*, sur les actes publics, comme de nos jours les fonctionnaires publics qui chargent de titres les ordonnances que leur autorité enfante, et les visiteurs qui se font annoncer pompeusement avec toutes leurs qualités, usage introduit par la galanterie française. (Cependant il n'a pas lieu en toute l'Italie.)

Toute la difficulté se réduit au mot *Probus*, parce que nous trouvons dans l'histoire de ce siècle plusieurs hommes de cette famille et de ce nom. Mais elle sera bientôt résolue.

Saint Jérôme, mort en 420, dans sa lettre 18ᵉ du liv. II, *Ad Demetriadem*, disait, en parlant de cette famille illustre : *Scilicet nunc mihi Proborum et Olibriorum clara repetenda sunt nomina, et illustris Anitii sanguinis genus in quo aut nullus aut rarus est qui non meruerit consulatum.*

Sextus Anicius Petronius Probus, l'un des plus célèbres magistrats de l'empire d'Occident, était consul ordinaire en 371, avec l'empereur Gratien. L'auteur du grand dictionnaire historique (Moreri) nous dit que son nom était si vénérable à tous les peuples de l'univers, que ces deux sages d'entre les Perses, qui vinrent en 390 à Milan pour y voir saint Ambroise, passèrent expressément à Rome visiter Anicius Probus. Ce fut lui qui, en sa qualité de préfet du Prétoire, envoya à Milan saint Ambroise comme gouverneur, en lui disant ces mémorables pa-

(1) Cet usage paraît venir des premiers empereurs, qui étaient représentés recevant de la Victoire une couronne de laurier. On en voit encore une marque à Rome dans l'arc de triomphe de Titus, entre le Forum et l'Amphithéâtre (Ciampini, *Vet. Monumenta*, part. II, p. 60).

(2) Je copie aussi exactement que je le puis : l'F et l'L sont plus grands.

roles : *Vade, age, non ut judex, sed ut episcopus.* (*Paulin. in Vit. S. Ambr.* — Baronius an. 369). Sigonius et Muratori nous disent, avec les anciens historiens, qu'il fut le père des trois consuls ordinaires Anicius Probinus, Anicius Hermogenianus Olybrius, qui obtinrent ensemble cette dignité en 395, et d'Anicius Probus, qui fut consul en 406. Baronius est du même avis. D'après ces auteurs, ils eurent pour mère l'illustre matrone romaine *Anicia Faltonia Proba*, qui mérita les éloges de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome. Gruterus nous donne les inscriptions qu'ils firent sur son tombeau ; entre autres on lit celle-ci : *Aniciæ Faltoniæ Probæ, consulis uxori, consulis filiæ, consulum matri.*

Sans aller plus loin, il paraît donc clair, d'après ces documents, que, de ces trois consuls, fils de Sextus Anicius Probus et d'Anicia Faltonia Proba, les deux premiers le furent en 395, et Sextus Anicius Petronius Probus obtint le consulat en 406. S'il en était autrement, il faudrait 1° ou mettre un des deux premiers frères consuls en 406, avec le nom de Probus ; 2° ou trouver un autre *Probus*, consul aussi sous Honorius ; 3° ou changer l'époque que nous assignons au diptyque 406. Or ces hypothèses ne sont pas admissibles, 1° parce que ce serait contredire l'histoire que de placer en 406 les consuls Anicius Olybrius ou Anicius Probinus, puisqu'il n'est question d'eux que pour l'an 395 ; bien plus, il est dit en propres termes qu'en l'an 406 de l'ère chétienne, était consul, avec Arcadius, Probus (*Arcadio et Probo consulibus*) ; ce n'est donc ni Olybrius, ni Probinus, mais Probus ; 2° dès lors et pendant les vingt-huit ans du règne d'Honorius, nous ne trouvons aucun autre Probus qui ait été consul ; pourquoi donc en supposer à la place de celui que nous avons ? 3° On ne peut pas, non plus, varier l'époque assignée au diptyque, parce qu'il porte le nom d'un Probus, consul précisément en l'an 406, et qu'il n'y en a pas eu d'autres de ce nom sous Honorius ; autrement l'on contredirait non-seulement l'inscription qu'il porte sous le nom de Probus, mais la figure même de l'empereur, qui aurait dû être représentée bien jeune (puisqu'il n'avait que quatorze à quinze ans à son avénement au trône), tandis que le diptyque nous le montre presque comme un homme fait, avec la barbe militaire, etc. Si nous en reculons la date, nous ne trouverons plus de *Probus*, consul. Il faut donc admettre que le consul qui gouvernait en 406 était réellement ce Sextus Anicius *Probus* qui dédia, en cette année, ce diptyque à son maître et empereur Honorius. Le diptyque d'Aoste, avec la date de 406 de l'ère nouvelle, est donc le plus ancien que l'on connaisse de tous les diptyques ; précieux par sa matière, par sa parfaite conservation, par la rareté des diptyques, surtout de ceux qui représentent le portrait des empereurs avec leur inscription et celle des consuls qui les leur ont offerts.

Nota. Je dirai en passant que la vierge sainte Démétriade, dont nous parle saint Jérôme, descend de l'illustre famille de Probus. La célèbre Proba Faltonia, mère des trois consuls et de Juliana, sa propre mère, était son aïeule. Baron. an. 395, t. IV.

Saint Grégoire le Grand, l'un des plus éminents pontifes qui aient jamais siégé sur la chaire de saint Pierre, est aussi issu de ces nobles ancêtres.

L'abbé LUCAT (Victor-Joseph), *membre correspondant de la* 1re *Classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

Sur les ÉTUDES ET RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MONNAIES DE FRANCE, par M. BERRY, *conseiller à la Cour impériale de Bourges, membre de la quatrième classe de l'Institut historique, etc.*, 1er vol.

L'ouvrage dont vous m'avez chargé de vous rendre compte est un de ces livres dont l'apparition est une véritable bonne fortune pour tous ceux qui s'occupent de la science à laquelle il est consacré. Les ouvrages sur la numismatique française sont nombreux, il est vrai, mais la plupart sont d'un prix très-élevé, quelques-uns sont devenus presque introuvables, beaucoup ne traitent que de la numismatique d'une province, d'une ville, d'un homme, beaucoup même ne décrivent qu'une seule pièce nouvellement découverte, ou que l'auteur regarde comme ayant été mal comprise, mal attribuée ou mal décrite par ses devanciers. Outre les grands ouvrages tels que ceux de Brodeau, Dumoulin, Henris, Poulain, Petau, Haultain, Bouteroue, Ducange, Leblant, Tobiesen-Duby, Lelewell, de la Saussaye, etc., il faudrait posséder ces innombrables documents disséminés dans les actes des diverses sociétés savantes, dans les Annales archéologiques, dans la Revue de Numismatique, dans les catalogues des divers cabinets rédiges par les Longperrier, les Cartier, les Duchalais, les Combrousse, les Chabouillet, les Morel-Fatio, les Perrier, les Rollin, etc. Ces divers recueils, publiés pour la plupart sous la forme de minces brochures, n'existent pas même dans les grandes bibliothèques de Paris. Que doit-il en être des bibliothèqùes de province ! Réunir en un corps d'ouvrage les matériaux épars, donner en quelques volumes d'un prix accessible à tous l'état complet de la science à notre époque, tel est le but que s'est proposé notre savant collègue, M. Berry, en réunissant depuis longues années les matériaux du livre précieux qu'il publie aujourd'hui sous le titre de *Etudes et recherches historiques sur les monnaies de France*. Quand là se fût bornée sa tâche, il eût déjà rendu à la science un véritable service ; mais il a su s'élever au-dessus du rôle de simple compilateur. Laissons-le parler lui-même, et voyons comment il a compris sa mission.

« Ce n'est point, dit-il, une œuvre d'imagination que j'ai entreprise ; la nature du sujet ne le comporte pas. En numismatique, il n'est pas permis d'inventer ; on constate, on discute, on apprécie ce qui existe ; il ne s'agit donc que d'une œuvre de réflexion. J'ai considéré nos monnaies sous un triple rapport : l'art, l'histoire contemporaine, le signe représentatif de la valeur des choses.

» 1° Sous le rapport de l'art, je me suis appliqué à rechercher comment, sous la première race de nos rois, l'art monétaire fut longtemps barbare, quoique le moyen âge du Bas-Empire romain, tout dégénéré qu'il était, offrît encore quelques modèles qu'on suivit d'abord, mais qu'on abandonna bientôt; comment, loin de profiter de la civilisation introduite dans les Gaules par les Romains, les artistes francs, chargés de la confection des coins, firent rétrograder l'art en dénaturant, par une grossière et inintelligente imitation, les types romains déjà abâtardis sous le règne des fils de Clovis.

» Comment, changeant de nature sous la seconde race, le monnayage prit, sous Charlemagne, une allure nouvelle, éprouva pendant une courte période de ce règne mémorable le reflet de l'art italien, dégénéra graduellement à mesure que les artistes, ne se sentant plus protégés, cessèrent de se retremper aux bonnes sources, et finit par redevenir presque grossier.

» Comment, sous la troisième race, le monnayage compliqué d'abord de celui des seigneurs et prélats, et se livrant à tous les caprices des types, produisit ces innombrables monnaies dont la nomenclature exacte est si difficile à établir; puis restreint peu à peu dans des limites plus étroites, se perfectionna insensiblement au milieu des guerres intestines et étrangères; éprouva, à l'époque de la Renaissance, des modifications résultat de l'introduction de nouveaux procédés et de l'amélioration des anciens; acquit enfin, sous Louis XIII et surtout Louis XIV, une assiette fixe et ce rare degré de perfection que balance à peine l'état actuel et plus développé de notre industrie.

» Sous chacune de ces trois grandes époques, on voit apparaître des types qui sont comme autant de jalons dans l'étude de l'histoire. La première race ne produit en général qu'un monnayage en or, frappé presque toujours d'une effigie grossière, avec ou sans nom royal. La seconde race qui monnaya l'argent de préférence à l'or, se reconnaît de suite au monogramme qui est empreint généralement dans le champ de chaque pièce. La troisième race qui monnaya simultanément l'or et l'argent, offre au commencement des types aussi nombreux que variés. Chaque règne produit son type spécial et caractéristique qui le distingue du règne précédent. Philippe II introduit le type du *châtel* qu'il emprunte à l'abbaye de Saint-Martin de Tours; Louis IX, régularisant le système tournois, établit le *gros* ou sol effectif en argent, et le denier d'or à l'*aignel*, dont l'existence se prolongea bien longtemps après lui, comme le souvenir de ses vertus et de son administration. Le *bourgeois* est une création de Philippe IV. Philippe de Valois se reconnaît au *gros à la fleur de lis*, au *denier d'or à l'ange*, au *denier d'or à l'écu*, au *florin Saint-Georges*, au *pavillon*, à la *couronne*. Le roi Jean produit le premier trois fleurs de lis sur son *blanc denier;* il frappa en outre les blancs *à l'étoile* et *à la couronne;* avec lui on voit apparaître le type du cavalier armé sur le *franc d'or*. Charles V a créé le *karolus* et le *franc à pied*. L'*écu d'or* dégagé de toute ornementation architecturale, et le *salut d'or*, dénotent le règne de l'infortuné Charles VI, et rappellent l'occupation anglaise. Le *royal d'or* avec l'épitoge

appartient à Charles VII. Le *hardi* paraît sous Louis XI, en même temps que le *soleil* sur le blanc et sur l'écu d'or, ainsi que l'entourage dit au *chapelet*. La croix droite avec la fleur de lis terminale signale le règne de Charles VIII. Le *porc-épic* devient l'emblème de Louis XII, comme la *salamandre* celui de François Ier, et les *croissants* celui de Henri II. Les majuscules à jambages contournés se remarquent sur les monnaies de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Le millésime introduit sur les monnaies sous le règne de Henri II, ne permet plus d'incertitude sur l'attribution des monnaies des règnes subséquents.

» 2° Sous le rapport historique, et partant de ce principe que la monnaie est, en général, la preuve la plus évidente de la nationalité d'un peuple, j'ai dû rechercher quelle fut la première monnaie émise au nom des rois francs. A cette occasion, j'ai cru devoir rappeler quelle fut l'origine des Francs, nos ancêtres ; leur invasion dans les Gaules ; l'état de ce pays à cette époque ; son étendue et sa division comme province romaine ; l'occupation graduelle du territoire par les Francs ; l'accroissement successif de la monarchie française ; les différents partages en royaumes de Neustrie, d'Austrasie, d'Orléans et de Bourgogne, sous les rois de la première race ; la réunion de tout le territoire, opérée à diverses époques dans la main d'un seul et même monarque.

» J'ai dû également indiquer l'état de la division de la monarchie sous Charlemagne ; la formation des royaumes d'Aquitaine et d'Arles sous ses successeurs; l'établissement des grands fiefs, et la nomenclature de tous prélats et seigneurs ayant plus ou moins le droit de monnaie, et jouissant sous ce rapport des droits régaliens ; la manière dont chaque partie du royaume, ainsi démembrée au profit des grands feudataires, rentra successivement au domaine de la couronne, sous les rois de la troisième race, à mesure que le pouvoir royal, prenant plus de force et d'extension, pouvait revenir contre les empiétements des grands feudataires, jusqu'au moment où le système féodal disparut entièrement pour faire place à l'unité de la monarchie ainsi reconstituée pièce par pièce.

» 3° Sous le rapport du signe représentatif de la valeur des choses, j'ai dû rechercher quelle fut, à cette époque de notre histoire, la valeur réelle et relative de la monnaie par rapport à notre époque actuelle. Il a fallu, dès lors, disséquer en quelque sorte le système monétaire sous chaque règne ; analyser la valeur intrinsèque de chaque monnaie, et pour cela me reporter aux ordonnances qui en prescrivaient la fabrication ; faire connaître son poids, son titre, sa valeur courante ; mettre tous ses éléments en rapport avec notre système pondéral et minéral actuel. J'ai dû, pour opérer sur une base certaine, recourir aux ordonnances, en citer le texte, entrer dans le détail fastidieux, mais nécessaire, de la variation des monnaies, d'après les pièces officielles, et cela pour chaque règne. Enfin, et comme complément de l'histoire monétaire, faire connaître les prescriptions qui par suite des traités internationaux donnaient cours en France à certaines monnaies étrangères ; indiquer le titre, le poids et la valeur des monnaies étrangères ; établir en un mot la législation française en fait de monnaies. »

Je pense, Messieurs, que vous me saurez quelque gré de cette longue citation; outre qu'elle donne une idée juste et complète du plan que l'auteur s'est tracé, elle renferme une foule de renseignements qui ne sauraient être trop souvent rappelés à la mémoire.

M. Berry doit donner à son ouvrage un complément qui sera presque entièrement neuf, et non moins intéressant que ce qui aura précédé. Je veux parler de l'historique et de la description des monnaies de Louis XV et Louis XVI, de la Révolution dans ses diverses phases, de l'Empire, de la Restauration, enfin des monnaies de Louis-Philippe qui n'ont pas encore eu d'historien. Il nous promet aussi des détails complets et curieux sur les assignats et les mandats territoriaux qui, pendant un moment, remplacèrent presque entièrement la monnaie effective.

L'auteur fait suivre cet exposé de son plan de notions préliminaires fort développées, qui pourraient seules suffire à l'éducation d'un numismate. Il fait un historique rapide de la monnaie chez les Grecs et chez les Romains; puis arrivant à la France, il indique les variations de poids, de titre, de valeur, aux diverses époques de la monarchie, les rapports entre les poids anciens et notre système décimal, la proportion de valeur entre l'or et l'argent, depuis le haut Empire où elle était de 10 à 1, jusqu'à nos jours où elle est de 15 1/2 à 1. Il passe en revue tous les termes de monnayage et de numismatique, les définit, et les explique par des exemples, car il ne suppose jamais à son lecteur des connaissances qu'il peut ne pas posséder; il n'omet aucun des enseignements qui peuvent lui faciliter l'intelligence de son livre, et l'initier aux secrets de la science qu'il professe; en un mot, son ouvrage est à la fois le plus élémentaire et le plus complet qui existe sur la matière.

J'excéderais de beaucoup les bornes dans lesquelles je dois me renfermer, si j'essayais de vous faire passer en revue l'immense catalogue raisonné, détaillé et figuré que M. Berry nous offre de toutes les monnaies des rois, des barons, des évêques, des couvents et des villes. Je signalerai seulement le soin qu'il a eu de faire précéder chaque race d'un tableau généalogique, et suivre chaque nom de prince du tableau synoptique des souverains qui régnaient au même temps sur les autres parties de l'Europe.

Le premier volume, le seul paru en ce moment, contient la description des monnaies des deux premières races, et de celles des Capétiens jusqu'à Charles IV. M. Berry y a joint un historique de la fabrication de la monnaie en France, et un travail qui ne se trouve nulle part aussi complet, et qui a dû lui coûter d'immenses recherches, la généalogie aussi complète que possible de toutes les familles seigneuriales dont il existe des monnaies, des jetons ou des médailles.

En terminant ce rapport, qu'il me soit permis de regretter que les planches nombreuses qui accompagnent l'excellent ouvrage de M. Berry ne soient pas imprimées d'une manière plus nette; elles paraissent avoir été dessinées avec

soin et exactitude, mais elles sont probablement exécutées à la plume sur pierre ou autographiées, et le trait est loin d'avoir la pureté qu'on eût obtenue par la gravure sur pierre ou sur cuivre.

Lorsque les deux derniers volumes des *Etudes numismatiques* de notre collègue auront paru, nous serons heureux d'avoir à vous en rendre compte; car, nous n'en doutons pas, ils seront dignes du premier, et nous aurons, outre le plaisir de les lire, celui de payer à leur auteur le juste tribut d'éloges que méritent son immense érudition et ses laborieuses recherches.

ERNEST BRETON, *membre de la 4me Classe.*

OBSERVATIONS

Sur: 1° la notice de M. Ortille, intitulée: Lamoral d'Egmont; *2° le compte rendu de cette notice, par M. E. Mahon* (1).

I.

L'intérêt qui s'attache aux événements dont les Pays-Bas devinrent le théâtre après l'abdication de Charles-Quint, explique ou plutôt commande l'attention que l'Institut historique ne se lasse point de consacrer aux publications destinées à dissiper les doutes ou l'obscurité qui peuvent encore subsister sur certains points de cette période de l'histoire moderne.

Aussi l'essai de M. Ortille sur Lamoral d'Egmont a a-t-il rencontré le même accueil que l'opuscule de M. E. Mahon sur Guillaume d'Orange, et subi l'épreuve du même examen, des mêmes discussions; les deux écrits ont été comparés et l'on s'est demandé s'il n'y avait pas, soit à ajouter parfois aux critiques de l'auteur du compte rendu : soit à en contester encore plus souvent la justesse. De là des réflexions dont quelques-unes trouveront place ici, sans d'ailleurs rien dépouiller de leur caractère d'opinion purement individuelle.

II.

La diversité des aspects sous lesquels le sujet a été envisagé par MM. Ortille et E. Mahon, explique mais ne justifie peut-être pas l'espèce d'antagonisme qui se manifeste dès l'abord entre la notice et le compte rendu. La première paraissait effectivement devoir rencontrer, dans le second, un complément plutôt qu'une réfutation; les données des deux auteurs pouvant, en général, se combiner au lieu de s'exclure.

M. Ortille a évidemment pris pour devise l'adage ou le précepte: *Scribitur ad narrandum;* aussi s'est-il borné à esquisser la vie de Lamoral d'Egmont. « J'ai » fait, a-t-il dit lui-même, le moins de réflexions possible, laissant au lecteur le » soin d'approuver ou de désapprouver tel fait ou telle parole (2). » Et il s'est

(1) V. *l'Investigateur*, année 1853, p. 144 (mois de mai, livraison 222.)

(2) Avant-propos de la notice.

conformé à ce programme de manière à éviter, sinon le reproche d'avoir restreint ainsi sa biographie dans des limites où la vérité elle-même risquait parfois de ne pas rentrer, au moins celui de « s'être fait l'avocat plutôt que le juge (1) » d'Egmont. Loin, d'ailleurs, d'avoir entendu ériger l'infortuné comte en un homme d'État, rival du prince d'Orange en influence et en génie, n'a-t-il pas dit et répété, notamment au sujet de l'opposition que le cardinal Granvelle rencontra dans les rangs de la noblesse des Pays-Bas, que « le prince d'O- » range, plus prudent, plus politique que son compétiteur et son ami, savait » adroitement cacher ses impressions; que le comte d'Egmont, plus soldat qu'ar- » tificieux; plus fait pour la guerre que pour la politique; ne sachant pas plus » dissimuler sa haine que son amitié; doué d'une âme grande et fière, se laissait » emporter à la fougue et à l'impétuosité de son caractère, et ne craignait pas » d'exposer ouvertement ses griefs contre le cardinal (2)? » On ne saurait donc reprocher avec justesse à M. Ortille un paradoxe qui, en même temps qu'il aurait légitimé la susceptibilité de l'auteur du compte rendu (admirateur et biographe du prince d'Orange), n'eût pas même mérité l'honneur d'être sérieusement réfuté.

La mission, volontairement déclinée par l'auteur de l'étude historique sur Lamoral d'Egmont, est précisément celle que M. E. Mahon a tenté d'accomplir. Il ne s'est point borné, — et certes on ne saurait que l'en féliciter, — à une analyse de la notice. Son but a été surtout de démontrer qu'à l'exemple d'un grand nombre des contemporains d'Egmont, les historiens ont, en général, laissé par trop exclusivement réagir sur l'ensemble de la vie du comte les éloges et l'admiration que mérita si justement sa mort.

Ce but, M. E. Mahon l'a-t-il atteint? ou, au contraire, les considérations auxquelles il s'est livré, sans manquer toutes, tant s'en faut, de justesse et de sagacité, ne trahiraient-elles pas, le plus souvent, une préoccupation déjà signalée, en d'autres termes une sorte de parti pris de défendre et de louer, même au détriment de la mémoire d'Egmont, celle du prince d'Orange?

Il paraît difficile d'en douter : mais avant d'insister sur cette observation, il convient de signaler une citation dont l'authenticité sera à bon droit contestée, quoiqu'elle ait été accueillie tout à la fois dans la notice et dans le compte rendu, sous la foi d'un auteur que ni M. Ortille, ni M. E. Mahon n'ont cru devoir indiquer.

III.

Prêter au comte d'Egmont et au prince d'Orange les paroles suivantes : *Adieu, prince sans terre; adieu, comte sans tête* (3), n'est-ce pas substituer au récit des historiens qui font autorité entre tous, une anecdote sans vraisemblance? Grotius

(1) Notice, p. 61.

(2) Expressions de M. E. Mahon. V. son compte rendu, déjà cité p. 145.

(3) *Étude historique*, p. 27.; Compte rendu, p. 148.

a raconté l'entrevue de Willebroeck d'après le témoignage d'hommes d'État, honorés pour la plupart de l'amitié et même de l'intimité du prince d'Orange, de la bouche duquel ils avaient bien certainement recueilli maintes fois les détails de l'un des événements le plus douloureusement gravés dans sa mémoire. Strada était dépositaire de documents émanés des personnages les plus éminents du palais de Bruxelles ou de la cour de Madrid, et composa ses *Décades* avant la publication posthume des *Annales* et de l'*Histoire des Pays-Bas*. On chercherait vainement dans leurs écrits quelque trace de ce langage d'amertume et d'antithèses que MM. Ortille et E. Mahon ont cru compatible avec le rang et le caractère d'hommes tels que le comte d'Egmont et le prince d'Orange, dans une conférence où il s'agissait de leur destinée, où dominaient par conséquent des préoccupations dont il n'est pas besoin de rappeler la gravité. Le duc d'Albe approchait suivi d'une armée. A Bruxelles comme à Madrid, le parti espagnol ne déguisait guère plus ses ressentiments et la menace des rigueurs qui ne suivirent que de trop près la venue de l'exécuteur des décrets de l'Inquisition et de Philippe II. La cour exigeait des dépositaires de l'autorité un serment dont le but n'était une énigme pour personne. Le prince d'Orange eût été le dernier à s'y méprendre : aussi sa résolution de chercher un refuge en Zélande était-elle irrévocablement arrêtée, et n'avait-il consenti à une entrevue avec Mansfeld, Berti, secrétaire de la régente, et Lamoral, qu'avec l'arrière-pensée, sans doute, de tenter un dernier effort pour dessiller les yeux d'un ami dont il déplorait plus amèrement encore qu'il ne blâmait la défection et l'aveuglement. L'issue du colloque ne trompa les prévisions d'aucun des interlocuteurs, mais le prince d'Orange avait pu faire entendre à part au comte d'Egmont cette prophétie : « La clé- » mence du roi que vous vantez si hautement vous perdra. Ou je m'abuse, — » et plût à Dieu qu'il en pût être ainsi, — ou vous serez le pont que l'Espagnol » franchira pour asservir la Belgique..... » Cessant à ces mots de maîtriser son émotion, il avait pressé vivement sur son cœur le compagnon d'armes qu'il ne devait plus revoir, et qui ne réprima point davantage l'effusion de sa tristesse et de sa cordialité (1). Telle est l'anecdote en toute sa vérité.

IV.

« La lettre qu'Egmont écrivit au roi la veille de son exécution serait digne de » critique, dit l'auteur du compte rendu (2), si le souci de l'avenir de sa femme » et de ses enfants ne la lui avait dictée.... J'aime à croire que, s'il n'eût point eu » une famille que son destin précipitait dans la ruine, il n'eût point écrit cette » lettre, parce qu'en ce cas elle n'eût été qu'une nouvelle preuve d'aveuglement » et de faiblesse, qu'un acte de contrition inutile en présence de son implacable » bourreau. »

Le texte même de la lettre va être reproduit ici tel qu'il a été publié par M. Or-

(1) Strada, lib. VI, p. 268, edit. Scheus. 1653. — (2) *Investigateur*, p. 149, livr. citée.



tille, d'après l'autographe que possède aujourd'hui la bibliothèque de Bruxelles; mais sa citation ne doit pas être isolée du récit des derniers instants du comte.

Les prévisions du prince d'Orange ne s'étaient que trop promptement réalisées. L'arrestation des comtes d'Egmont et de Horn suivit de près l'arrivée du duc d'Albe; leur procès fut instruit devant le conseil des Troubles. Le décret de mort avait, du reste, précédé à Madrid la sentence des commissaires de Bruxelles, et le duc, contraint de diriger en personne les opérations d'une campagne compromise par la défaite et la mort de d'Aremberg, l'un de ses lieutenants, entendait inaugurer son départ pour l'armée par un redoublement de terreur : aussi, le 1er juin 1568, les têtes de dix-neuf gentilshommes ou magistrats étaient-elles tombées à Bruxelles sur l'échafaud. Casembrot, secrétaire d'Egmont, se trouvait au nombre des condamnés. Ce n'était qu'un prélude. Le surlendemain, deux prisonniers de guerre, Villers et d'Huy, subissaient le même sort. Presque immédiatement, c'est-à-dire durant la nuit du 4 au 5, la porte de la prison des comtes d'Egmont et de Horn s'ouvrit pendant leur sommeil pour donner entrée aux officiers de justice. Ils entendent la lecture de la sentence. L'évêque d'Ypres, Martin Rithove, y assistait. Egmont l'accueille comme un ministre des autels, et non point comme un émissaire du duc d'Albe. Il accomplit avec son concours les devoirs enseignés par la religion de ses pères à l'homme prêt à paraître devant Dieu. Sa main trace ensuite quelques lignes destinées à sa compagne; elle était mère de onze enfants! L'heure du supplice va sonner : Egmont laissera-t-il échapper de ses lèvres un cri d'indignation, ou persévérer dans son cœur une pensée de haine contre ses juges et Philippe II? — Non, il léguera à son souverain les adieux que l'on va lire :

« Sire, j'ay entendu ce matin la sentence qu'il a pleu à Votre Majesté faire decreter contre moy. Et combien que jamais mon intention n'ait esté de riens traicter ny faire contre la personne ny le service de Votre Majesté, ny contre notre vraye, anchienne et catholicque religion, sy esse que je prens en patience ce qu'il plaict à mon bon Dieu de me envoier. Et sy j'ay, durant ces troubles, conseillé ou permis de faire quelque chose que semble aultre, se a esté tousjours avecque une vraye et bonne intention au service de Dieu et de Votre Majesté, et pour la nécessité du temps. Par quoy je prie Votre Majesté me le pardonner et avoir pitié de mes pouvre femme, enffans et serviteurs, vous souvenant de mes services passez. Et sur cest espoir men vois reconmander à la miséricorde de Dieu.

» De Bruselles prest a morir ce ve jour de Juing 1568 (1). »

Aveuglement, faiblesse, acte de contrition inutile! pense l'auteur du compte rendu. — Non, doit-on reprendre, mais au contraire loyauté, courage, grandeur d'âme, paroles enfin à ne citer qu'avec respect. En des jours où la force usurpait la mission de la justice et des lois, Egmont à l'instant de comparaître de-

(1) Notice, p. 73, et *Bibl. de Bruxelles*, ms. nos 14, 947.

vant le Juge de ses juges, sut humilier le légitime orgueil et l'indignation de son âme. L'histoire l'en glorifie; ses leçons aussi enseignent même aux hommes d'État, même au guerrier ceint des lauriers de la victoire, quand leur crime est de n'avoir point abdiqué toute liberté de conscience, le courage et la sincérité du pardon à l'heure de marcher au supplice.

HENRI HARDOUIN,
Membre de la 4e Classe.

NOTICE HISTORIQUE

Sur l'institution Savouré, par M. LOUIS LACROIX, *ancien élève de l'institution, professeur d'histoire au lycée Louis le Grand, etc.* Paris, 1853, in-8°.

La littérature historique de la France possède relativement fort peu de notions à l'égard des divers établissements qui servaient, avant la Révolution de 1789, à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Du Boulay nous a laissé sur l'Université de Paris un monument considérable et riche surtout de documents. Mais des six volumes dont se compose son grand ouvrage (1), le premier est presque rempli de notions apocryphes et qu'une saine critique ne saurait accepter. Le dernier s'interrompt brusquement au seuil du XVIIe siècle, et n'a pas encore trouvé de continuateurs. Quant aux vingt autres Universités que la France renfermait en 1789, il n'en est pas une seule qui, à cette date, eût donné lieu à une histoire digne de ce nom. Même pénurie, à plus forte raison, ce semble, pour les établissements d'un ordre inférieur. Ainsi, pour les colléges de la capitale, l'histoire de celui de *Navarre* (2), par le savant Launoy, est un exemple demeuré également sans imitateurs (3). Cette pénurie, aggravée par la perte des documents originaux, est devenue telle de nos jours, que, lorsqu'en 1843, M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, voulut réunir les éléments historiques et statistiques de son premier *Rapport au roi sur l'instruction secondaire*, on fut réduit à *suppléer* quelques-uns de ces éléments essentiels à l'aide d'inductions, d'assimilations plus ou moins arbitraires, qui infirment, malheureusement, jusque dans sa base ce précieux et intéressant travail. En ce qui touche les établissements d'instruction que nous désignons aujourd'hui sous les titres distincts d'*institutions* et de *pensionnats*, et qui, sous la dénomination de *pédagogies*, remontent (pour Paris) au XIVe siècle, nous n'en connaissons pas un seul dont les annales aient été écrites, dans la période antérieure à 1789. Ces considérations nous ont fait accueillir la notice, objet de cet article, avec un intérêt que nous espérons communiquer à nos lecteurs.

(1) *Historia Universitatis parisiensis*, 1665-1673, in-f°.

(2) *Regii Navarræ gymnasii parisiensis historia*; Par. 1677, 2 vol. in-4°.

(3) Nous ne pouvons considérer comme tel l'abbé Epoujet, auteur de l'excellent *Mémoire historique sur le* Collége *de France*, etc. Paris 1758, 3 tomes in-4° ou 3 vol. in-12; attendu que cet établissement, malgré son titre de *collége*, appartient, dès l'origine, à un ordre tout différent.

L'institution Savouré, à laquelle un de ses élèves a voulu consacrer cette petite monographie, date de l'an 1729. Elle eut pour principe une colonie du collége de Sainte-Barbe, qui devait lui-même, dans l'une de ses nombreuses vicissitudes et métamorphoses, revêtir aussi la forme de simple *institution*. A l'époque ci-dessus indiquée, les querelles du Jansénisme firent prendre au gouvernement la résolution de dissoudre la communauté de Sainte-Barbe, fort attachée aux principes des appelants. Deux maîtres de ce collége, nommés David et J.-L. Savouré, émigrèrent de la maison, un an avant l'exécution de la mesure rigoureuse dont elle fut frappée, et allèrent former, rue Copeau, sous les auspices de Rollin, leur ami et leur voisin (1), un nouvel établissement, où ils transportèrent les sentiments et les doctrines qui régnaient alors au sein de l'Université. En 1736, David, engagé dans les ordres, se retira. Jean-Louis Savouré, laïque, et demeuré seul, se maria. Dix-sept enfants, nous apprend encore l'auteur de la notice, furent les fruits de cette féconde union qui promettait, en effet, une longue dynastie de maîtres, destinés à se succéder dans ce modeste empire. J.-L. Savouré, premier du nom, dirigea l'institution qu'il avait fondée jusqu'à sa mort, arrivée en 1770. Il eut alors pour successeur l'un de ses fils, Jean-Baptiste-Louis, né en 1742, et qu'il avait associé, depuis quelques années, à l'exercice de sa profession. Jean-Baptiste-Louis Savouré, deuxième du nom, maître ès arts de l'Université, administra la pension pendant 33 ans, de 1770 à 1803. Dans le principe, les élèves de cette maison suivaient les cours du collége de Beauvais, réuni vers 1777 au collége Louis le Grand, qui fut, comme on sait, confisqué sur les Jésuites, lors de leur expulsion, en 1762, au profit de l'Université. En 1779, le domicile du pensionnat fut transféré rue de la Clé, où il occupe encore le n° 7. Depuis 1777, les élèves se rendirent, les uns au collége de *Lisieux*, transféré lui-même rue Saint-Jean de *Beauvais*, dans les bâtiments du collége de Dormans-*Beauvais*, et les autres au collége de Montaigu, dont les ruines ont fait place de nos jours à la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève. Jean-Baptiste-Louis Savouré traversa la période orageuse de la Révolution. Les profondes modifications que cette grande crise devait apporter à l'édifice entier de l'instruction publique n'atteignirent que passagèrement l'humble pensionnat. Tandis que le collége Louis le Grand, encore debout aujourd'hui, survivait seul, et en changeant de nom, à ses nombreux rivaux, les institutions privées échappèrent beaucoup plus aisément à cette commotion générale. L'institution Savouré en fut à peine ébranlée et demeura parfaitement intacte. En 1796, la pension comptait ou avait compté

(1) La demeure de Rollin, située rue Neuve-Saint-Etienne (aujourd'hui numéro 28), « se reconnaît encore à cette simple et élégante inscription qu'il avait fait graver au-dessus de sa porte et que le temps a respectée :

Ante alias dilecta domus, quâ ruris et urbis
Incola tranquillus, meque Deoque fruor. »

(*Notice historique, etc.* p. 7.)

parmi ses élèves plusieurs lauréats universitaires, et entre autres les jeunes Hallé, qui fut depuis médecin de l'Empereur, et Charles Baudin, aujourd'hui l'une des sommités de la marine française. Pendant le cours de cette même année, Napoléon Bonaparte, prêt à partir pour aller prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie, se rendit, accompagné du père de l'amiral Baudin, chez M. Savouré, et lui confia, à titre d'élève, son propre frère, Jérôme Bonaparte, aujourd'hui maréchal de France et premier prince du sang impérial, après avoir porté la couronne de Westphalie (1). En 1800, Jean-Baptiste-Louis Savouré s'adjoignit son fils aîné, Jean-Louis-Marie, qui remplaça son père, décédé le 9 mars 1803. Celui-ci devint membre de la nouvelle Université, réorganisée par le célèbre décret du 17 mars 1808, et le grand-maître Fontanes lui conféra, le 13 janvier 1809, le titre de chef d'institution, annexée d'abord au lycée Napoléon, puis au lycée impérial, qui a repris et qui porte actuellement son ancien nom de Louis le Grand. Enfin, en 1829, Jean-Louis-Marie prit sa retraite, après 27 ans de service, et céda son établissement à son fils, M. Jean-Henri-Achille Savouré, qui représente, à la quatrième génération, cette filiation continue et directe et qui conserve actuellement avec succès l'honorable dépôt, héréditaire dans sa famille.

Tels sont, en abrégé, les faits principaux qui remplissent l'opuscule dont nous avions à présenter l'analyse. L'auteur de cette Notice, M. Louis Lacroix, en l'écrivant, s'est inspiré surtout d'une sorte d'attachement filial, qui part d'une source aussi pure que naturelle; il a pensé non sans raison qu'en retraçant ces fastes domestiques, il serait lu avec sympathie par plusieurs générations d'hommes qu'un lien commun de fraternité intellectuelle rattache et rattachera dans l'avenir à l'historien de ces annales intimes. « Peut-être » (ajoute-t-il encore à bon droit selon nous), « croira-t-on que j'ai pensé aussi à un autre public; je ne m'en défendrai pas si l'on trouve dans ce simple récit quelques faits instructifs, quelques lumières sur le problème actuellement débattu de l'éducation, etc. (2). » Membre de « cet autre public, » et placé exclusivement à ce point de vue, nous féliciterons et nous remercierons l'auteur de la *Notice*, des excellentes choses qu'elle renferme et qu'il a présentées dans un style à la fois correct et coloré. Nous nous permettrons seulement de lui reprocher de n'avoir pas fait davantage sous ce point de vue général, et de s'être trop méfié de l'étroitesse apparente de l'intérêt qui pouvait s'attacher à son travail. Ainsi, nous aurions voulu trouver dans cet opuscule, et nous y avons vainement cherché des renseignemens plus étendus sur le nombre des élèves, l'ordre, le régime, les méthodes didactiques, les droits ou taxes scolaires employés ou exercés dans cet établissement à diverses époques. Ces notions et d'autres analogues auraient pu, sous une plume habile comme celle de M. Lacroix, s'encadrer dans son œuvre sans la déparer,

(1) Le frère de Napoléon Ier resta élève de l'institution jusqu'en 1798.

(2) *Notice*, p. 5.

et y joindre un mérite de plus, celui d'une réelle et sérieuse utilité. Nous lui reprocherons notamment de n'avoir pas inséré *in extenso*, à la suite de sa Notice, un document d'une véritable importance : c'est le réglement primitif de la maison, rédigé en 1729, dont l'auteur de cette brochure s'est borné à extraire quelques lignes, et qui, selon sa judicieuse conjecture, nous eût fourni une idée instructive de tous les statuts analogues (1) usités à cette époque.

A. Vallet de Viriville, *Membre de la 4e Classe.*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 1853.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée le 24 juin 1853. sous la présidence de M. le marquis de Brignole, président de l'Institut historique. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. On communique à l'assemblée des extraits des lettres que l'Institut historique a reçues, de la manière qui suit :

M. l'abbé Auger s'excuse auprès de M. le Président et de ses collègues, de ne pouvoir pas assister à la séance.

M. Thomas-Latour annonce, de Toulouse, qu'il va faire paraître l'histoire entière du Parlement de Toulouse, à partir de l'époque de la mort de Louis XIV (1715) jusqu'à 1794. Il ajoute : J'ai passé 4 heures à la bibliothèque, pour recueillir les notes de Racine sur Eschyle et Euripide, avec les textes auxquels elles se rattachent. Il n'y a pas d'annotations à l'exemplaire de Sophocle, ce qui expliquerait comment le Sophocle de Bruxelles, récemment découvert, contient ces annotations; nous aurons bientôt ces notes.

M. Jacquemin nous écrit, d'Arles, qu'il met à notre disposition deux exemplaires de la monographie de l'Amphithéâtre d'Arles : il en fait hommage à l'Institut historique et le prie de vouloir bien en faire rendre compte; M. E. Breton est nommé rapporteur. Notre honorable collègue ajoute qu'aussitôt qu'il aura terminé sa seconde monographie, qui traite du théâtre, il s'empressera de nous communiquer quelques-uns de ces travaux.

M. Baron nous mande de Liége, où il est professeur de l'Université, qu'il ne manquera pas de travailler pour notre journal; son sujet est tout trouvé, dit-il : il s'agit d'une notice entièrement neuve sur Jean Lemaire des Belges, écrivain Français du commencement du XVIe siècle (2), mais très-rare, difficile à trouver et dont on s'est fort peu occupé en France.

(1) Il serait intéressant de rapprocher de cette pièce un document analogue et resté, comme l'autre, manuscrit, qui se conserve aux archives du palais Soubise : *Chantrerie de Notre-Dame*, L. 717. (Voy. *Histoire de l'instruction publique*, page 264, note 2.)

(2) *Illustrations des Gaules et singularité de Troie*, 1510.

M. Aubé nous adresse une note explicative sur les causes physiques qui produisent la rotation des tables.

M. Maizière nous a envoyé une brochure imprimée, sur le même sujet; M. Millat est chargé de lire les pièces ci-dessus.

M. d'Aussy, de Saint-Jean-d'Angély, envoie une note intitulée : *Rectifications concernant le prince de Talmont.* Ces rectifications se rattachent spécialement à un mémoire de M. l'abbé Badiche, *sur le Petit-Maine et sa franchise*, publiée dans l'*Investigateur.*

L'Académie de Dijon nous envoie ses mémoires.

M. Bona, professeur à l'université de Turin, envoie à l'Institut historique deux ouvrages, le 1er intitulé *Notice historique sur le monastère de Sainte-Marie della Rocca delle Donne*, avec des documents inédits des XIe et XIIe siècles; le 2e est l'*Histoire de la constitution de l'Université de Turin*, depuis sa fondation jusqu'à 1848. Ce travail a été commandé à M. Bona par M. le ministre de l'instruction publique du roi de Sardaigne. Notre honorable collègue, en faisant hommage à l'Institut historique de ses ouvrages, demande pour ce dernier la faveur d'un rapport dans notre *Investigateur.* M. Bona loue beaucoup l'intelligente critique de ses rédacteurs, et les égards qu'ils ont pour leurs confrères. L'assemblée a prié M. de Brignole de vouloir bien se charger de faire ce rapport.

M. le secrétaire continue la lecture des livres offerts à la société pendant le mois. Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. l'administrateur présente la liste de 7 candidats reçus par les classes. Ces candidats sont les suivants :

1re CLASSE. 1° M. l'abbé Torquat, chanoine d'Orléans, fondateur de la Société archéologique de l'Orléanais, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société française pour la conservation des monuments. M. Torquat a été reçu comme membre correspondant à la première classe, sur la présentation de MM. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, et Renzi, et à la suite d'un rapport favorable de la commission, composée de MM. Huillard-Breholles, Obriot et Renzi.

2° M. Charles Grandidier, homme de lettres et professeur d'histoire, présenté à la première classe par MM. l'abbé Auger et Henri Hardoüin, y a été reçu en qualité de membre résidant, sur le rapport favorable de la commission, composée de MM. Huillard-Breholles, Hardoüin et Obriot.

2e CLASSE. 3° M. Sédail, homme de lettres, l'un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux, présenté à la deuxième classe par M. Marcellin, a été reçu comme membre correspondant, sur le rapport favorable de la commission.

3e CLASSE. 4° M. Joly (B.), professeur d'économie politique et commerciale, s'est présenté à la troisième classe, sous les auspices de MM. le comte de Reinhard et Jubinal. Le candidat a été reçu par cette classe, sur le rapport de la commission, composée de MM. Carra de Vaux, Foulon et Jubinal comme membre résidant.

5° M. A. Papin (l'abbé), prêtre, ancien curé du Plessis et de la grande Paroisse près Montereau, directeur de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, s'est présenté sous les auspices de MM. l'abbé Auger et de Champeaux ; M. l'abbé Papin a été reçu par la classe comme membre résidant, sur un rapport de la commission signé par MM. Carra de Vaux, Foulon et de Champeaux.

6° M. Huré (Louis-Félix), chef d'institution à Noyon (Oise), s'est présenté à la troisième classe, sous les auspices de MM. l'abbé Auger et Millot. M. Huré a été reçu en qualité de membre correspondant de la troisième classe, sur un rapport de la commission, signé par MM. Carra de Vaux, Auger et Foulon.

4° Classe. 7° M. Thrupp (Frédérik), artiste sculpteur de Londres, a été présenté à la quatrième classe par MM. de Clerville et Renzi. La quatrième classe, sur le rapport favorable de la commission, composée de MM. Ernest Breton, Jumelin et Renzi, l'a admis en qualité de membre correspondant.

Après la lecture de cette liste, M. le président invite les membres à prendre part au scrutin. Tous les candidats sont admis définitivement, tour à tour, au scrutin secret, à faire partie de l'Institut historique, en qualité de membres résidants ou correspondants, comme ci-dessus. L'ordre du jour porte :

Communication de M. le Président a l'assemblée.

M. le marquis de Brignole, président, prend la parole et s'exprime ainsi :

« Conformément aux intentions exprimées par l'Assemblée générale dans sa séance du 28 octobre 1852, votre bureau a demandé une audience à l'Empereur pour le féliciter, au nom de l'Institut historique, sur son avénement au trône.

» Cette audience ayant été accordée pour le dimanche 13 mars dernier, votre bureau a cru devoir, à cette occasion, faire hommage à S. M. d'un exemplaire de la collection complète de ses travaux, en lui rappelant que l'Institut historique avait l'honneur de compter, depuis sa fondation, le prince Louis-Napoléon Bonaparte parmi ses membres, et que dans ladite collection figuraient deux mémoires composés par ce prince, et qui ont obtenu l'approbation du monde savant. Votre bureau a en même temps demandé à l'Empereur de permettre qu'on inscrivît son auguste nom, comme premier protecteur de notre société, en tête de ceux de plusieurs autres souverains qui ont, depuis fort longtemps, accepté le titre de protecteurs.

» L'Empereur a fait à la députation de l'Institut historique un accueil fort gracieux. Il a paru accepter avec plaisir la collection dont nous lui faisions hommage; il a exprimé ses sympathies pour notre société, ainsi que sa volonté d'encourager les études historiques et les institutions qui ont pour but de propager cette branche importante des connaissances humaines. Quant au titre que nous lui demandions de vouloir bien assumer, S. M. nous a fait observer que, ayant récemment décliné une pareille offre faite par d'autres sociétés savantes, elle croyait, tout en nous remerciant de la pensée qui avait dicté notre proposition, devoir s'abstenir d'y donner son assentiment.

» Dans le cours de cette audience, un des membres du bureau a fait connaître à l'Empereur que, sous la dernière monarchie, l'Institut historique jouissait d'une allocation annuelle que le département de l'Instruction publique lui payait à titre d'encouragement; que cette allocation avait cessé de fait depuis 1848, à la suite des événements politiques de cette époque, mais que nous espérions la voir revivre sous le Gouvernement impérial, gouvernement éclairé, ami des sciences et des lettres, et qui a déjà donné tant de preuves de la protection efficace dont il se plait à les entourer.

» L'Empereur, sans s'expliquer sur la suite qu'il donnerait à cette insinuation (suggérée, au surplus, par l'opportunité, mais dont le bureau n'avait pas été expressément chargé), a répondu en termes vagues, mais bienveillants, et qui nous ont paru démontrer qu'il ne pouvait pas s'empêcher d'apprécier la justice et la convenance de l'observation qui venait de lui être soumise.

» Quelque temps après, le bureau ayant appris que l'Empereur avait tout récemment accepté le titre de protecteur d'une autre société savante (celle de Géographie), crut devoir essayer de tirer parti de cette circonstance pour renouveler la demande de même nature par lui déjà adressée verbalement à S. M., et lui fit parvenir, par la voie de son cabinet, une pétition à ce sujet. Cette fois, nos efforts ont été couronnés de succès, et nous venons, Messieurs, vous donner lecture de la réponse qui nous a été transmise par le sous-chef du cabinet impérial, M. de Dalmas. »

Cette communication se termine par la lecture faite par M. le président de la lettre émanée du cabinet de l'Empereur, par laquelle S. M. a daigné accepter le titre de premier protecteur de l'Institut historique de France. (Voyez la lettre en tête de la livraison, p. 161.)

Plusieurs membres proposent à l'assemblée de voter des remerciments à notre honorable président qui, par ses soins empressés, a pu obtenir le succès que l'Institut historique avait droit d'attendre de sa bienveillante sollicitude. M. le président, par un sentiment de modestie qui l'honore, a demandé que ses collègues du bureau fussent compris dans cette manifestation de reconnaissance de la part de l'assemblée. Des remerciments sont votés au président et aux membres du bureau à l'unanimité.

M. Renzi fait connaître à l'assemblée qu'il a été appelé aux Tuileries par M. de Dalmas, sous-chef du cabinet de l'Empereur, qui a eu la bonté de lui remettre, au nom de S. M. pour l'Institut historique, le prix de la collection du journal de notre société, que les membres du bureau avaient eu l'honneur de présenter à Sa Majesté dans une audience particulière du 13 mars dernier. M. de Dalmas a pris également, pour l'année 1853, un abonnement à l'*Investigateur*, dont les livraisons doivent être envoyées chaque mois directement à l'Empereur pour la collection déposée dans sa bibliothèque.

M. Gauthier La Chapelle a la parole, au nom de la commission des comptes de

l'administration de l'Institut historique pendant l'année 1852. Il résulte de ce rapport que ces comptes ont été trouvés parfaitement réguliers. La situation financière de la Société s'est beaucoup améliorée depuis deux ans; elle est en voie de prospérité.

M. Hardoüin est appelé à la tribune pour lire ses observations relatives au rapport de M. Mahon, sur l'ouvrage intitulé *Lamoral d'Egmont*, par M. Ortille. Après cette lecture, qui a captivé l'assemblée par l'esprit judicieux et bienveillant de l'auteur de ces observations, MM. Breton, de Berty et Huillard-Breholles ont pris successivement la parole pour faire quelques remarques sur le fond de la question qui a été abordée par plusieurs écrivains. Les observations de M. Hardoüin sont renvoyées, par le scrutin secret, au comité du journal. M. Breton succède à la tribune à M. Hardoüin, pour lire son compte rendu sur l'ouvrage de M. Berry, intitulé : *Etudes et recherches hsitoriques sur les monnaies de France, etc.* Cette lecture a fort intéressé l'assemblée, qui a renvoyé le compte rendu de M. Breton, par le scrutin secret, au comité du journal. M. Carra de Vaux vient lire aussi un rapport sur les ouvrages de M. Thomas-Latour, intitulés : *la Basoche; le Parlement de Toulouse*, et *l'Invention des Trésors*. Même renvoi par le scrutin au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée et la distribution des jetons a lieu aussitôt après.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

M. d'Aussy de Saint-Jean-d'Angely vient d'adresser à M. l'administrateur une lettre contenant les rectifications suivantes.

RECTIFICATIONS CONCERNANT LE PRINCE DE TALMONT.

Je n'ai reçu la 173e livraison de *l'Investigateur* que dans le mois de mai 1853, il m'a donc été impossible de rectifier plus tôt deux erreurs historiques de notre honorable et savant collègue M. l'abbé Badiche, dans son intéressant mémoire *sur le Petit-Maine et sa franchise*. Je me hâte de les signaler. Le prince de Talmont ne vint pas chercher un asile dans le Petit-Maine immédiatement après la défaite des Vendéens à Granville, puisqu'ils se retirèrent le 16 novembre 1793 et que le prince de Talmont commandait une de leurs colonnes et se couvrait de gloire, à la bataille de Dol le 20 novembre. Il donnait l'assaut à Angers les 4 et 5 décembre; le 8 il tuait un hussard républicain, en combat singulier, auprès de la Flèche. Le 12 et le 13 il fit des prodiges de valeur à la défense du Mans. Le 16 il repoussa, d'Ancenis, l'avant-garde du fougueux Westermann et n'abandonna les faibles restes de l'armée royale que parce qu'à Niort Fleuriot de la

Fleuriaye en fut nommé général, triste avantage dont s'offensa malheureusement la vanité du prince de Talmont. Il quitta alors ce faible corps de sept mille hommes couverts de blessures et affaiblis par des maladies, suites de leurs longues souffrances, et le 23 décembre, ce débris de soixante mille combattants fut anéanti à Savenay par trente-mille soldats républicains sous les ordres des généraux Marceau, Kléber, Beaupuy, Westermann, Canuel, Dembarrère, Debilly, Savary, Mérard.

Le prince de Talmont ne fut pas exécuté *au mois de janvier* 1796. Il avait été arrêté, dans la nuit du 27 au 28 décembre 1793, par une patrouille de la garde nationale de Bazouges et conduit à Fougères où il fut reconnu par la fille de l'aubergiste de l'hôtel Saint-Jacques. Il fut successivement transféré à Rennes, à Vitré et à Laval ; condamné à mort par la commission militaire séant à Vitré, il fut exécuté, le 28 janvier 1794, devant la principale porte de son château de Laval, et quoiqu'il fût atteint de la maladie épidémique qui avait fait des milliers de victimes parmi les Vendéens, il conserva jusqu'au dernier moment la noble résignation d'un martyr, après avoir montré le courage d'un héros dans les soixante-huit combats où il s'était précipité dans les rangs des républicains, non en général de cavalerie, mais simple volontaire. Il était âgé de vingt-huit ans.

Antoine-Philippe de la Trémouille, prince de Talmont, était le vrai type des chevaliers du XIIIe siècle, car s'il avait leur téméraire valeur, on eut aussi à se plaindre de la violence de son caractère, de sa fierté et de son peu de déférence envers ses compagnons d'armes, tels que Lescure, Lyrot de la Pratouillère, Piron, Donissan, d'Elbée, Bonchamps, Fleuriot de la Fleuriaye, la Rochejaquelein dont les noms glorieux resteront sans reproche aux yeux de la postérité.

Ces observations, établies sur des renseignements authentiques, me paraissent susceptibles de fixer l'attention de l'Institut historique auquel j'en demande l'insertion dans *l'Investigateur* (1).

H. D'AUSSY, *Membre correspondant de la* 1re *Classe.*

CHRONIQUE.

MÉTAMORPHOSES D'OVIDE, 3e LIVRE, TRADUCTION PAR M. ÉMILE AGNEL.

Notre collègue M. Emile Agnel nous a envoyé sa traduction en vers du 3e livre *des Métamorphoses* d'Ovide, qu'il a publiée l'année dernière. Il annonce

(1) M. l'abbé Badiche reconnait l'erreur dans laquelle l'histoire de Fougères et les notes qu'on lui avait fournies l'ont fait tomber; mais notre collègue affirme que le prince de Talmont fut arrêté presque à sa porte (c'est-à-dire à la porte de la maison de son père). « Dans ce mémoire » sur le Petit-Maine, ajoute M. Badiche, dont l'histoire n'a été touchée par personne, j'ai ex- » primé le vœu de me voir repris ou surpassé par ceux qui connaîtraient mieux. » On ne peut que louer la loyauté de notre collègue. R.

qu'il continue la traduction de ce poète ingénieux, élégant, qui fait partie de la pléiade des grands écrivains qui ont illustré le siècle d'Auguste.

Ovide a déjà été traduit en vers et en prose; et maintenant le goût pour cette mythologie qui fait le fond de ses compositions, goût qui s'était maintenu depuis la Renaissance jusqu'à la fin du siècle dernier, est passé. Mais il est toujours méritoire, et il y a beaucoup de profit à lutter ainsi avec la belle poésie latine si riche et si variée : c'est un des exercices les plus propres à assouplir le langage poétique, à développer le talent et à préparer un auteur français à traiter d'une manière distinguée un sujet à lui.

Nous engageons M. Agnel, lorsqu'il aura terminé sa traduction, à s'occuper d'un ouvrage original; il y a tout lieu de croire qu'il obtiendrait un véritable succès. On trouve dans sa traduction non-seulement une grande facilité de versification, mais la chaleur et la verve poétique, ainsi qu'on le reconnaîtra dans les fragments que nous insérons ici. ALIX.

Cependant de Cadmus la déité sacrée,
Pallas, quittant soudain les champs de l'empyrée,
Lui prescrit d'enfouir dans le sol entr'ouvert
Les dents de ce dragon, d'écailles recouvert,
Qui d'un peuple futur deviendront la semence.
A l'instant le héros obéit : il commence,
Appuyé sur le soc, à tracer un sillon.
Il y sème les dents du terrible dragon;
La glèbe tout à coup, ô prodige! ô mystère!
Et s'agite, et se meut; il voit sortir de terre
Des lances et des dards au fer étincelant,
Puis des casques d'airain à plumet vacillant;
Il aperçoit bientôt des épaules vivantes,
Des poitrines, des bras chargés d'armes mouvantes;
Et toute une moisson d'innombrables guerriers,
Qui s'avancent couverts d'éclatants boucliers.
Ainsi, lorsqu'au théâtre on déploie une toile,
Nul ne peut voir encor l'image qu'elle voile;
Le visage d'abord apparaît le premier,
Puis le corps par degrés se déroule en entier,
Les pieds semblent enfin s'appuyer à la terre.
A cet aspect Cadmus se dispose à la guerre.
« Désarme-toi, s'écrie un de ces fiers soldats,
Ne viens point te mêler à nos sanglants débats. »

Il dit, et de son fer frappant l'un de ses frères,
Il lui ravit le jour qu'il a reçu naguères.
D'un trait mortel lui-même il est soudain percé;
Au même instant périt celui qui l'a lancé.
Une égale fureur désormais les anime;
Chacun tombe à la fois, assassin et victime.
Dans cet enivrement fatal et criminel,
Le glaive tour à tour souille un sein fraternel.

Ces guerriers dont la vie est sitôt emportée
Fappent en expirant leur mère ensanglantée.
Cinq survivent encore, et l'un d'eux, Echion,
A la voix de Pallas, avec soumission,
Loin de lui rejetant une arme criminelle,
Donne et reçoit la foi d'une paix fraternelle.
Tous aident à fonder la ville de Cadmus,
Pour accomplir enfin l'oracle de Phébus.

. . . .

« Maintenant, j'y consens, si tu le peux, profane,
Raconte que tes yeux, sans voile ont vu Diane. »
De l'indiscret mortel, elle va se venger :
Sur le front d'Actéon, le bois d'un cerf léger
S'élève en un instant ; son cou gonflé s'allonge ;
Son oreille velue en pointe se prolonge.
Puis en jambes, ses mains, ses bras changent alors ;
Une peau tachetée enveloppe son corps,
Enfin, il prend du cerf la nature timide.
Le héros fuit surpris de sa course rapide.
Mais quand il voit dans l'eau ses bois longs et rameux,
Il voudrait s'écrier : Que je suis malheureux !
Vains efforts ! De la voix il a perdu l'usage.
Il gémit : maintenant c'est là tout son langage.
Des pleurs baignent ses yeux mais non ceux d'Actéon ;
Il n'a de l'être humain gardé que la raison.
Que fera-t-il ? Hélas ! son sort le désespère.
Doit-il se présenter au palais de son père,
Ou fuir, pour se cacher, dans le fond de ces bois ?
La honte et la frayeur l'assiégent à la fois.
Tandis qu'il est en but à cet horrible doute,
Ses chiens dans la forêt ont découvert sa route.

. . . .

La troupe qui sur lui de tous côtés s'élance.
Pourtant ses compagnons ignorant son destin,
Excitent par leurs cris la meute à ce festin,
Ils le cherchent des yeux, mais sans le reconnaître,
Comme absent à l'envi tous appellent leur maître ;
Lui détourne la tête en entendant son nom.
On regrette ardemment l'absence d'Actéon,
On voudrait qu'il prît part à la commune joie
Que provoque l'aspect d'une aussi belle proie.
C'est en vain cependant qu'il voudrait être absent,
Sous sa forme trompeuse, aux douleurs qu'il ressent,
De sa meute il sait trop le funeste courage ;
Ses chiens de tous côtés l'entourent avec rage,
Et ce corps où jadis brillaient des traits si beaux,
Sous leurs terribles dents est réduit en lambeaux.
Diane, pour tenir sa vengeance assouvie,
Voulut que sous leurs coups il exhalât sa vie.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

On vient de faire une découverte archéologique en Calabre, royaume de Naples, dans la contrée qu'on appelait autrefois *Grande-Grèce*, près de Canosa, ville de Diomède. Cette découverte consiste en une Nécropole presque tout entière. L'entrée principale de cette ville souterraine est décorée par quatre colonnes doriques avec deux niches pour des statues. Des colonnes d'ordre ionique forment le second rang ; leurs proportions sveltes et élégantes rappellent la meilleure époque de l'art, celle qui s'étend de Périclès à Alexandre.

Ce gracieux portique est peint de couleurs diverses qui produisent un effet aussi agréable qu'original. Ce spécimen d'architecture polychrome est encore précieux par son état de conservation et par la variété des couleurs de quelques-unes de ses parties.

On entre dans la cité où le temps et la mort ont fait leur silence éternel, et l'on s'engage à travers des voies qu'égaient encore les habitations les plus variées. Des colonnes ioniques en relèvent la façade, et des curieux festons couvrent tous les chapiteaux ; on y voit, par les soins de M. Bonucci, architecte, chaque chose en place et telle qu'elle se trouvait il y a douze siècles. Les murailles sont tapissées de tentures brodées de fleurs d'or un peu fanées, sans doute, mais qui ont conservé leurs délicats contours. Les ustensiles du foyer et des vases précieux sont posés çà et là, et forment un harmonieux ensemble. On y remarque des statues de marbre, des bustes de divinités ou de prêtresses en terre cuite, et qui sont merveilleusement coloriés. Des amphores d'une grandeur extraordinaire représentent sur leurs flancs arrondis, des scènes de la vie domestique ou les épisodes traditionnels de la mythologie. Ces objets sont placés aujourd'hui au *musée Bourbonien* de Naples; il est à remarquer, parmi les objets d'arts trouvés, un vase gigantesque sur lequel l'artiste inconnu a peint Homère, la lyre à la main, comme s'il chantait quelque page de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*.

Nous espérons compléter cette description artistique, lorsque des renseignements que nous avons demandés sur cet intéressant sujet nous seront parvenus.

R.

—Nous avons recu de M. le Poittevin de la Croix, auteur de l'*Histoire d'Anvers*, une brochure contenant la monographie de Lierre, ville du Brabant, située au confluent des rivières la grande et la petite Nethe, à trois lieues et demie d'Anvers. Cette ville doit son origine à saint Gummar, ou Gunsmar, né en 764 à Emblehem, qui fonda un monastère près duquel s'élevèrent les premières maisons de Lierre.

L'auteur de cette monographie a relaté avec beaucoup de soin et d'exactitude tous les événements qui se rattachent à la ville de Lierre ; les franchises et priviléges qui furent concédés à ses habitants, ainsi que les donations faites par les ducs de Brabant à ses établissements religieux. Les Lierrois ont rendu d'importants services à plusieurs de ces ducs, notamment à Henri Ier, à Wenceslas, à Philippe le Bon et à Charles le Téméraire, dans les guerres qu'ils ont eu à sou-

tenir. Fortifiée dès l'an 1267, elle devint deux siècles après une des villes les plus industrieuses du Brabant. A la fin du XIVe siècle elle comptait plus de 300 métiers pour la fabrication des draps ; elle eut ensuite beaucoup à souffrir pendant les guerres qui ont éclaté entre l'Espagne et les Etats de Hollande, et fut deux fois prise et reprise par les deux partis.

Mais l'événement le plus remarquable qui eut lieu dans ses murs, c'est le mariage entre l'archiduc Philippe, fils de l'Empereur Maximilien, avec Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle, qui y fut célébré par Henri de Berg, évêque de Cambrai, en septembre 1496.

M. le Poittevin termine son essai historique par la liste des monastères, hôpitaux, etc., qui existaient à Lierre avant l'occupation du pays par les Français ; par des détails sur ses édifices, notamment sur l'église collégiale ; enfin par l'énumération des hommes remarquables que cette ville a produits.

Cette monographie qu'on lit avec intérêt, mérite de figurer parmi celles qui se distinguent par les nombreuses recherches qu'elles ont exigées et par les documents curieux qu'elles renferment. ALIX.

— Notre honorable collègue M. le docteur Czajewski vient de publier un savant mémoire sur la rage et son traitement ; après avoir résumé l'état actuel de la science sur cette intéressante question, M. Czajewski met sous les yeux du lecteur les moyens que la médecine peut employer pour obtenir la guérison des malades. L'auteur combat les préjugés des malheureux atteints de la rage qui ne s'adressent aux hommes de l'art qu'après avoir épuisé les remèdes imaginaires des hommes spécieux qui ont la prétention de pouvoir guérir cette maladie.

— Nous nous empressons de reproduire la note suivante qu'on lit dans le *Moniteur:* « L'Empereur, sur la demande de M. le marquis de Brignole, président de » l'Institut historique de France, a bien voulu accepter le titre de premier pro- » tecteur de cette société. » (*Moniteur universel du* 31 *juillet* 1853).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Archives historiques et littéraires* du nord de la France et du midi de la Belgique. Tome III, 2e livraison, avril 1853.

— *Précis analytique* des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1851-52. 2 vol. in-8°. Rouen.

— *Le Musée universel*, moniteur des expositions nationales et étrangères. Plusieurs numéros.

— *Notice biographique* sur J.-J.-Marie HUVÉ, architecte, membre de l'Institut, par M. LENORMAND. Brochure, 1853.

— *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, par M. l'abbé Jules CORBLET. Vol. gr. in-8°. Paris, 1851.



— *Mémoires* de la Société nationale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse, 1831. Tome VII, 1re livraison, 3me série.

— *De la Constitution* de l'Université de Turin (Della Costituzione dell Università di Torino), depuis sa fondation jusqu'à 1848, par M. l'abbé Bona, professeur à ladite Université.

— *Notice* du Monastère *della Rocca di Santa Maria della Donne*, avec des documents inédits des XIe et XIIe siècles, par M. l'abbé Bona.

— *Bulletin* de la Société de Géographie, quatrième série, tome V, mois d'avril 1858.

— *Mémoires* de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, deuxième série, tome I, année 1851, vol. in-8°.

— *Séance publique* de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1852. Châlons, 1852.

— *Bulletin* de l'Athénée du Beauvaisis, deuxième semestre de 1852. Beauvais, 1853.

— *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1853, n° 1. Amiens.

— *Les Annales du Bien*, revue contemporaine des actes qui honorent l'humanité, par M. Delvincourt, fondateur-directeur. Paris, mai-juin 1853.

— Le *Musée universel*, gazette des beaux-arts, de l'industrie et de l'agriculture. Plusieurs numéros.

— *L'Album de Rome*, par M. De Angelis. Plusieurs numéros.

— *L'Athenæum*, journal anglais. Plusieurs numéros.

— *Le Séminaire d'Issy*, ancien château de Marguerite de Valois, Notre-Dame-de-Lorette, par M. Ch. Grandidier. Brochure, Paris, 1853.

— *Catalogue* des livres de la bibliothèque de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

— *Bulletin* de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, tome XVI, 2e partie, 1849. — *Idem*, tome XVII, 1re partie, 1850. — *Idem*, tome XVII, 2e partie, 1850. — *Idem*, tome XVIII, 1re partie, 1851.

— *Annuaire* de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1852. — Dix-huitième année.

— *Bulletin* de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, tome XVIII, 2e partie, 1951. — *Idem*, tome XIX, 2e partie, 1852. — *Idem*, tome XIX, 2e partie, 1852.

ERRATA. — Livraison 222 de *l'Investigateur*, mai 1853.

Page 132, ligne 2, le comte de Salisburg... *lisez :* Salisbury.
Page *id.*, ligne 10, de désespoir... *lisez :* de son désespoir.
Page 160, ligne 3, à Duval... *lisez :* à Drevant.

A. RENZI,
Administrateur.

Achille JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

DE LA CIVILISATION DANS L'EMPIRE DE LA CHINE.

Lorsque l'on considère l'état de la civilisation en Occident, dans les diverses contrées de l'Europe, bien que nous voyons cette civilisation éprouver de fréquentes secousses qui la mettent en péril, et qu'elle soit loin encore d'être établie d'une manière stable et inébranlable, cependant nous avons de fortes raisons d'espérer que, non-seulement elle se maintiendra, mais qu'elle s'améliorera et se perfectionnera dans l'avenir jusqu'à certain point par ses propres ressources, avec les éléments qui la constituent et dont elle dispose.

Mais il n'en est pas ainsi en Orient ; là nous trouvons des peuples encore barbares ou à demi civilisés qui déjà, faisant fausse route, sont en décadence, et des nations dont la civilisation date d'une haute antiquité, mais qui se sont égarées dès leur origine dans un dédale d'erreurs, ou qui, étant parties de principes vrais, ayant établi des institutions et des lois assez raisonnables, les ont laissé dégénérer ensuite. Au milieu du bon grain semé par leurs premiers législateurs, ils ont laissé croître des plantes malsaines qui l'ont étouffé en grande partie.

Parmi ces nations antiques et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, nous nous proposons de considérer la Chine, depuis l'époque où remontent les traditions qu'elle a conservées dans ses archives. A cette époque reculée, elle possédait déjà des institutions remarquables qu'elle devait surtout à quelques monarques d'une grande vertu et d'une capacité supérieure.

Ces monarques sont les empereurs *Hiao*, *Chun* et *Yu*, qui régnaient de 2357 à 2198 ans avant notre ère.

Ils avaient été précédés par plusieurs monarques dont le premier, nommé *Fou-hi*, est considéré comme le fondateur de cet Empire, devenu si vaste. Sans doute, ils avaient posé les bases du gouvernement qui a prévalu et s'est maintenu en Chine depuis quatre mille ans ; mais c'est surtout sous les trois empereurs que nous venons de nommer qu'il s'est établi d'une manière définitive : c'es. d'ailleurs par l'histoire de leurs règnes, des faits qu'ils ont accomplis, c'est par les préceptes et les lois dont ils sont les auteurs et dont les récits ont été conservés, que nous pouvons connaître et apprécier les fondements sur lesquels ils ont voulu établir leur gouvernement.

A l'instar de ceux qui régissaient dans l'antiquité et qui régissent encore la plupart des peuples pasteurs, des peuples nomades, ce gouvernement est fondé sur l'autorité du père de famille, c'est le gouvernement patriarcal avec les modi-



fications qu'exigeait l'administration d'une grande nation sédentaire et agricole (1).

De même que le chef de chaque famille la dirige avec une autorité incontestée, le monarque de la Chine gouverne l'Empire avec un pouvoir semblable ; tous ses sujets le respectent, le vénèrent, et lui obéissent comme à leur père; mais aussi l'empereur doit les considérer et les aimer comme ses enfants. Il est le chef et le père de la grande famille chinoise qui lui est confiée par le *Chang-ti*, le souverain du ciel, car on le nomme le fils du ciel, et on croit que la divinité suprême qui l'a investi de cette auguste fonction, daigne l'avertir quand il gouverne mal, et s'il néglige de remplir ses devoirs. Ces avertissements, dans l'opinion des Chinois, se manifestent par les fléaux qui frappent les habitants de l'Empire, tels que les épidémies, les tremblements de terre, les sécheresses, les inondations, et même par les éclipses de soleil et de lune, surtout lorsqu'elles surviennent inopinément et sans avoir été annoncées.

Tandis que l'empereur doit s'occuper spécialement du maintien de l'ordre et des mœurs, et de pourvoir par l'agriculture à la subsistance de tous les habitants, son épouse la plus élevée en dignité, l'impératrice, doit veiller à leur procurer des vêtements, et, à cet effet, elle doit visiter les établissements où l'on élève les vers à soie et ceux où l'on tisse les étoffes.

Mais avant d'exposer quels sont les rouages, les agents de la grande machine gouvernementale dans l'Empire chinois, voyons comment chaque famille est constituée dans toutes les parties de ce vaste empire. L'homme parvenu à l'âge adulte doit se marier afin d'avoir une postérité, un fils au moins pour perpétuer la famille et rendre à son père, après sa mort, et à ses aïeux, les honneurs et les hommages prescrits, tant sur leurs tombeaux que dans la salle des ancêtres.

Le Chinois ne doit d'abord épouser qu'une femme; mais comme le plus grand malheur qui puisse arriver à l'époux, c'est de ne pas avoir un fils pour accomplir

(1) Les Chinois, avant de s'être fixés dans les provinces de l'occident et du nord de la Chine, n'étaient-ils pas eux-mêmes des pasteurs nomades en Tartarie? Il est difficile de répondre d'une manière positive à cette question.

Il est vrai que le gouvernement patriarcal qui leur a été donné a beaucoup de rapports avec celui des Tartares qui sont limitrophes de ces provinces, et qu'il est fondé sur les mêmes principes. Il est évident aussi que leur architecture, et surtout la forme de leurs toits, imitent parfaitement celle des tentes des peuples nomades. Mais d'un autre côté, dans tout le cours de leur histoire, ils n'ont point fait mention que leurs ancêtres avaient été un peuple nomade, ni fait allusion à cette existence pastorale. On pourrait dire cependant qu'une fois livrés à la culture de la terre, ayant été presque toujours en état d'hostilité avec les Tartares, ils ont contracté de la répugnance pour leur manière de vivre, et se sont considérés comme très-supérieurs à ces nomades; qu'en conséquence ils ne voulaient pas convenir qu'ils avaient eu jadis une existence pareille à la leur, et sortaient de la même souche. Ce qui nous paraît certain, c'est que lorsque les Tartares sont parvenus à s'emparer de la Chine, les rapports de constitution, pour le gouvernement et la famille, qui existaient entre eux et les Chinois ont singulièrement facilité l'adoption des institutions chinoises par les vainqueurs.

les cérémonies posthumes dont il s'agit, lorsque la femme est restée stérile jusqu'à l'âge de 40 ans, son mari est autorisé par les lois à prendre une seconde femme et même une troisième. D'ailleurs il existe plusieurs motifs de répudiation qui rendent encore ces mariages de seconde main plus faciles et plus fréquents parmi les mandarins et les Chinois qui sont riches. Mais la première épouse, ou la seconde si la première est morte ou a été répudiée, a toujours une grande prééminence sur les autres. C'est elle qui, après le père de famille, commande dans la maison ; c'est à elle que ses enfants et ceux des autres femmes doivent l'obéissance, comme tous ces témoignages de respect et ces soins qu'ils ont à rendre à leurs parents. Les mariages se font en Chine, ainsi que dans la plupart des contrées de l'Orient, par l'entremise de parentes ou autres femmes, et le marié ne voit ordinairement son épouse à visage découvert qu'au moment où, les cérémonies terminées, elle est introduite dans sa maison. Si elle lui déplaît, il peut la renvoyer, mais elle garde, comme dans les autres cas de répudiation, les présents faits à elle et à ses père et mère.

Lorsque l'un ou l'autre de ces parents est malade ou infirme, il faut qu'un de ses enfants, garçon ou fille, abandonne tout pour venir le soigner constamment. S'il vient à mourir, non seulement cet enfant et ses frères et sœurs doivent porter le deuil pendant trois années, mais se transporter souvent sur sa tombe, pour le pleurer et lui faire les offrandes prescrites.

Tous doivent encore se rendre aux époques fixées à la salle des ancêtres. Cette vaste salle, que renferme un édifice élevé aux frais de toutes les branches de la famille, présente sur des tablettes, avec les titres d'honneur qu'ils ont mérités, les noms de tous les ancêtres des membres de cette famille, depuis celui qui en est considéré comme la souche ou le plus ancien chef.

Certainement c'est une grande et belle institution que celle qui réunit à diverses époques tous les descendants de cette suite d'aïeux. Ceux qui résident dans des lieux éloignés y viennent comme les autres, les mandarins comme les artisans, les riches comme les pauvres. Là ils se placent suivant leur ordre d'ancienneté et non suivant leur rang dans l'Etat ou la société. Ces réunions qui ont lieu devant ces tableaux et, d'après les idées des Chinois, en présence des esprits de leurs ancêtres, sont un puissant moyen de maintenir l'union dans les familles, d'opérer bien des réconciliations ; beaucoup de bonnes œuvres s'y accomplissent.

Le père de famille a sur ses fils et ses filles un pouvoir absolu. Il peut, s'il est dans un besoin pressant, les vendre et les réduire en servitude, et s'il se trouve hors d'état de leur donner la nourriture, il peut les faire périr. Aussi voit-on, surtout dans les temps de disette, des nouveau-nés, des filles en plus grand nombre, noyés dans les étangs et les rivières.

Certes cette autorité, à peu près sans réserve, est exagérée ; un des vices des institutions et des coutumes de la Chine, c'est d'exagérer les meilleures choses et par là de les dénaturer.

Les femmes vivent très-retirées dans l'intérieur des habitations ; elles n'en sor-

tent presque jamais, excepté les femmes de la classe du peuple, qui sont obligées d'aider leurs maris dans les travaux pénibles auxquels ils se livrent pour gagner leur subsistance. Elles doivent être entièrement soumises à leurs époux ainsi qu'à leurs beaux-pères et belles-mères ; et si elles deviennent veuves, elles tombent sous la direction de l'aîné de leurs fils, d'un oncle ou d'un autre parent. Il est rare qu'elles contractent un second hymen, l'opinion étant contraire à ces mariages.

Quand nous exposerons le code pénal de la Chine, nous ferons connaître l'espèce de solidarité qui existe entre les membres d'une même famille, et les punitions qui sont infligées à des innocents, par la seule raison qu'ils sont parents des coupables.

Indiquons maintenant d'une manière succincte par quels moyens le gouvernement, dont l'autorité réside dans la personne de l'empereur, peut diriger toutes les branches d'une administration aussi étendue et aussi compliquée que celle du vaste Empire de la Chine.

D'abord il existe des ministres formant le conseil privé de l'empereur et donnant la direction aux grands conseils ou tribunaux administratifs dont nous allons parler, et qui leur font le renvoi des affaires qui rentrent dans leurs attributions respectives.

Ces tribunaux sont au nombre de six. Leur première création remonte au règne du grand empereur Yu ; depuis cette époque reculée, ils ont subi des changements assez importants. Voici comme ils sont actuellement organisés :

1° Le ministère ou tribunal des fonctionnaires civils, analogue à notre ministère de l'intérieur. Il a pour attributions le gouvernement et la direction de tous les mandarins civils, la distribution des emplois, l'ordre et les titres de promotion, les motifs de dégradation de ces mêmes mandarins qui sont hiérarchiquement distingués en neuf rangs, dont chacun est subdivisé en deux classes ou degrés.

2° Le ministère ou tribunal des finances, chargé de tout ce qui concerne les impôts et taxes de toute espèce, le paiement des salaires en argent et redevances en nature dus aux fonctionnaires publics, ainsi que la tenue des états de population et du dénombrement et classement des terres de l'Empire.

3° Le ministère des rites comprend les règles à observer dans les cérémonies du culte, dans les solennités et fêtes publiques ; les distinctions littéraires et les prescriptions pour le maintien de la pureté morale. Ces rites sont d'une grande importance et très-nombreux, car ils dirigent la conduite de l'homme dans toutes les circonstances de la vie.

La direction de la musique, qui est une division du tribunal des rites, est confiée à un haut fonctionnaire.

4° Le ministère de la guerre. La nomination des généraux et officiers ou mandarins militaires de tout rang, la solde des troupes, leur distribution sur les frontières et dans les garnisons, les approvisionnements en vivres, armes et munitions, le service des postes et relais du gouvernement, et en outre tout ce qui concerne la

marine de l'Etat au personnel et au matériel, composent les nombreuses attributions de ce ministère.

5° Le ministère de la justice dirige tout ce qui est relatif à l'administration de la justice dans tout l'Empire, à l'application des lois, avec indulgence ou sévérité, suivant les cas. Il comprend, sous sa direction, avec la cour des censeurs, une haute cour de cassation, une cour des référendaires près du conseil privé de l'empereur, et tous les tribunaux de l'Empire dans leurs divers degrés de juridiction, tant au civil qu'au criminel. Aucune exécution à mort ne peut avoir lieu sans que le procès criminel ait été revu par la haute cour et sans la sanction de l'empereur.

6° Le ministère des travaux publics. Il comprend dans ses attributions la direction des monuments publics, des travaux d'art et des manufactures de l'Etat dans tout l'Empire; il pourvoit aux dépenses que ces travaux exigent. Tout ce qui concerne la construction, l'entretien ou la réparation des édifices et des greniers publics, celle des ponts-et-chaussées; la forme légale à donner aux vases, instruments et étoffes de tout genre à l'usage du gouvernement, ou pour l'accomplissement des cérémonies religieuses; les réglements pour l'ouverture et la fermeture des canaux; enfin ceux qui régissent les sépultures impériales et les temples, sont du ressort de ce ministère.

Les lois chinoises fixent la forme et la dimension des villes; le nombre et la position des rues, des portes; le nombre et la nature des temples qu'elles doivent avoir; ceux des édifices destinés à l'habitation des fonctionnaires, etc., etc.

Plusieurs institutions ou établissements secondaires, mais fort importants, font partie de la grande machine administrative de l'Empire chinois. Nous citerons le bureau des colonies étrangères, le tribunal des censeurs, qui a pour fonction d'examiner la conduite des fonctionnaires publics, de quelque rang qu'ils soient. Après s'être réunis en conseil, les censeurs doivent chacun émettre leur opinion et prononcer leur censure, afin de rendre les fonctionnaires plus attentifs et plus diligents; mais tout en informant les ministres des motifs de leur censure, ils ne peuvent infliger aucune punition.

Les remontrances des censeurs sont inattaquables, et leur droit de censure est souverain, même à l'égard de l'empereur. Cette institution est particulière à a Chine; on ne trouve rien d'analogue ailleurs, hormis chez les Romains.

Ce tribunal est chargé de la police de Pékin.

L'Académie impériale dite de *Hân-lin*. Cette grande Académie, fondée dans le IXe siècle de notre ère, est pour la Chine ce que l'Institut est pour la France; elle est composée de docteurs qui, par les examens qu'ils ont subis et par leurs travaux subséquents, sont parvenus au premier rang parmi les historiens, les savants, les littérateurs et les poètes. D'après l'almanach impérial de 1844, ce corps comprend 229 docteurs, divisés en 12 classes suivant la nature de leurs travaux. Ils sont chargés de rédiger de grands corps d'histoire, de faire des traductions, de nouvelles éditions des anciens ouvrages, de composer des œuvres littéraires et des poésies. La plupart de leurs travaux sont commandés par l'empereur. Depuis

l'an 1646 de notre ère, les principaux ouvrages publiés par les *Hân-lin* sont au nombre de 128, la plupart d'une étendue très-considérable, quelques-uns forment 300 à 400 volumes et même plus.

La Bibliothèque impériale est mise sous leur surveillance ; mais la garde en est spécialement confiée à deux conservateurs, l'un Mantchou, l'autre Chinois. Elle contient entre autres ouvrages un exemplaire de la grande collection nommée *Livres complets des quatre magasins*, formant déjà dans le siècle dernier, sous le règne de *Kien-Loung*, 78,731 volumes.

Plusieurs établissements ont des rapports avec l'Académie de Hân-lin : les principaux sont, le bureau des historiographes de la cour, celui des historiographes de l'Empire, l'intendance des sacrifices, l'Académie de médecine dont les membres sont au nombre de cent quinze, l'observatoire impérial, dont le directeur et les présidents sont chargés de la rédaction annuelle du calendrier ; c'est à cet établissement qu'étaient attachés plusieurs des missionnaires européens qui ont résidé longtemps en Chine, et qui ont donné de si précieux documents sur ce pays.

Ce vaste Empire a été gouverné depuis près de quatre mille ans, par vingt deux dynasties, ce qui prouve qu'il a éprouvé bien des révolutions.

La persuasion où sont les Chinois que leur empereur, qu'ils nomment le fils du ciel, est spécialement chargé par la divinité de gouverner l'Empire et de pourvoir à la subsistance de tous ses sujets, que les fléaux et les calamités qui sont les conséquences des lois de la nature, prouvent évidemment que leur administration et leur conduite sont improuvées par le ciel ; cette croyance, disons-nous, qui certainement a produit de bons effets, présentait cependant un danger, c'est de rendre quelquefois leurs souverains victimes de désastres et de catastrophes qu'ils ne pouvaient ni empêcher, ni prévoir, et dont il ne leur était donné que d'atténuer un peu les cruels résultats. Toutefois ayant examiné dans l'histoire de la Chine les causes qui ont entraîné la chute des dynasties, nous avons reconnu que ces événements devaient être attribués à la mauvaise administration de l'État, à la conduite insouciante ou oppressive des empereurs.

De ces dynasties, les unes ont été renversées par les débauches et les prodigalités des souverains; d'autres par le pouvoir dont s'étaient emparés les eunuques du palais; celles-ci par l'influence pernicieuse qu'avaient acquise les lamas ministres du culte de *Fo*, dont nous parlerons dans la suite; celles-là par le favoritisme des parents du monarque ou de ses épouses; d'autres par la cupidité et la corruption des grands mandarins; les dernières l'ont été par les invasions et la domination des Tartares.

Il est triste, mais il n'est que trop vrai, que les hautes vertus des premiers empereurs de la Chine, les exemples et les préceptes de saine morale qu'ils ont laissés à la postérité et qui n'ont jamais cessé d'être étudiés, appréciés par les lettrés et par la nation, n'ont pas suffi pour prévenir les abus dont nous venons de parler, abus qui ont souvent eu de terribles conséquences; néanmoins ces ré-

volutions dans le gouvernement n'ont pas changé les mœurs et les principes politiques. La nation et les chefs des nouvelles dynasties sont toujours revenus à ces principes posés par les fondateurs de l'Empire. A une seule époque ils ont couru le risque d'être abandonnés.

La troisième dynastie, à compter de l'empereur Yao, celle des *Tchéou*, avait commis la faute de donner des apanages considérables aux parents des monarques et aux grands personnages de l'Empire ; ces apanages étaient devenus des royaumes à peu près indépendants qui se faisaient souvent la guerre. L'Empire de la Chine était morcelé comme la France dans le moyen âge, mais sur une plus vaste échelle.

L'un de ces grands vassaux, le roi de Thsin, qui s'était agrandi aux dépens de ses voisins et était devenu très-puissant, finit par s'emparer de la Chine tout entière et par se mettre à la place du dernier empereur des Tchéou, 250 ans avant J.-C. Il rendit un service à cet Empire, en réunissant ainsi ses membres épars et lui rendant l'unité; s'il s'était borné là, il n'aurait mérité que des éloges; mais voulant qu'on oubliât entièrement la gloire des précédentes dynasties et leur gouvernement, craignant aussi l'influence des anciens livres des *Kings*, et des écrits de Confucius, rappelant l'existence des royaumes qu'il avait conquis, il ordonna la destruction de tous ces livres, et brisa l'opposition du corps des lettrés par les supplices et par la mort.

Mais cette dynastie s'étant bientôt éteinte, les monarques qui lui succédèrent se sont attachés avec le plus grand soin à réunir les livres qui avaient échappé à la proscription. La doctrine des *Kings* et de Confucius fut remise en honneur, et depuis cette époque reculée elle n'a pas cessé de diriger le gouvernement, même celui des dynasties tartares des Mongols et des Mantchous, qui depuis se sont emparés de la Chine.

Ce qui distingue surtout la civilisation chinoise et la place à part de presque toutes les civilisations des autres nations asiatiques, c'est que, loin d'avoir établi et consacré par la religion, des castes avec des priviléges particuliers, des castes qui sont à jamais séparées par des barrières infranchissables et qui exercent des fonctions et des travaux différents, comme dans l'Indostan, dans l'ancienne Egypte et dans les temps primitifs de la Perse, les fondateurs de l'Empire de la Chine ont voulu que l'instruction et les capacités constatées par des épreuves fussent les seuls moyens de parvenir aux fonctions publiques, aux emplois de l'État, depuis les plus subalternes jusqu'aux plus élevés. Afin de pouvoir y être appelé par le gouvernement, il faut être admis dans le corps des lettrés, accessible à tous les Chinois qui se sont livrés à l'étude des lois et des anciens livres historiques, surtout des *Kings*, et des développements et interprétations qui leur ont été donnés dans les œuvres de Confucius. Trois degrés sont institués, correspondant à peu près à ceux de bachelier, de licencié, et de docteur des universités européennes. Les hauts fonctionnaires, tels que les ministres et les membres des grands conseils ou tribunaux d'administration, doivent être docteurs. Les

examens pour le doctorat n'ont lieu que dans la capitale à Pékin, et l'empereur y assiste quelquefois. Les nombreux fonctionnaires qui, au nombre de plus de soixante mille, sont les agents du gouvernement pour l'administration et la sécurité de l'empire, se distinguent en deux grandes classes : les mandarins civils et les mandarins militaires. Aux mandarins civils sont confiés le gouvernement des provinces, des districts et des villes, les emplois relatifs aux finances, à la perception des impôts, etc. Les mandarins militaires sont chargés, comme généraux ou officiers, du commandement des troupes, de celui des nombreux forts et lieux de défense qui existent dans la Chine. Les mandarins, dans chacune de ces deux classes, sont partagés hiérarchiquement en *neuf ordres*, qui sont distingués par le bouton placé sur le bonnet et par d'autres insignes. Chaque ordre comprend deux degrés. Les fonctionnaires et officiers sont surveillés et reçoivent leurs instructions des grands tribunaux ou conseils de l'Empire, comme chez nous les préfets, les généraux et leurs subordonnés, les reçoivent des ministères de l'intérieur, de la guerre, etc.

Indépendamment des promotions d'un ordre dans l'ordre supérieur, il existe, comme nous l'avons dit, des degrés intermédiaires que l'on acquiert par le zèle et la capacité dans les fonctions publiques et que l'on perd par des négligences et des fautes même légères. Ces marques de satisfaction ou de mécontentement de la part du gouvernement chinois, nous paraissent une très-utile institution : elle entretient une vive émulation parmi les agents et dispense souvent de recourir à des destitutions.

Les lois de la Chine ne permettent pas à un mandarin d'exercer une charge, un emploi dans son pays natal, dans la province où il a ses parents; il ne peut se marier non plus dans le lieu où il est en fonction. Ces réglements sont sagement établis pour éviter toute partialité et afin que le fonctionnaire inspire plus de respect à ses administrés.

Mais pour avoir une idée juste de la civilisation et des mœurs des Chinois, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur leur législation pénale. On trouvera dans celle-ci plusieurs vices qui étonnent lorsqu'on les compare aux principes d'humanité et de morale qui président en général à leur gouvernement. Ces vices ont dû contribuer beaucoup à corrompre leur civilisation.

Les punitions et les supplices qui sont appliqués en Chine, d'après le code pénal, sont les suivants : le fouet qui s'applique par le petit bout flexible du bambou; le bâton : on frappe le patient par le gros bout ; la peine de l'exil temporaire, celle de la cangue, celle du bannissement perpétuel ; la peine de mort par strangulation, par décapitation et, pour quelques grands crimes, le supplice des couteaux. Alors le criminel est coupé par petits morceaux.

Les crimes capitaux, au nombre de dix, sont : la révolte ou l'infraction des lois sur la sûreté publique ; le brigandage ou la destruction des temples, tombeaux, palais, etc. ; la désertion ou l'*abandon du pays pour la terre étrangère ;* le parri-

cide, le massacre d'une famille, le sacrilége, le manque de piété filiale, la discorde, l'insubordination poussée jusqu'à l'assassinat, l'inceste.

La législation criminelle en Chine est entachée de plusieurs vices. D'abord la coutume de frapper du bâton les délinquants (1), et souvent pour des fautes légères, est avilissante et contraire à la dignité de l'homme. Celle de comprendre souvent la famille du criminel dans sa condamnation, en l'exilant ou en lui infligeant même quelquefois la peine capitale malgré son innocence, est une évidente injustice, aussi contraire à la raison qu'aux sentiments d'humanité; enfin ce qui est plus vicieux encore s'il est possible, ce qui doit dégrader les caractères en exaltant au plus haut point la cupidité, l'ardente soif du lucre, c'est la faculté accordée aux coupables de se racheter de la mort, du bannissement ou des coups de bambou, à prix d'argent, qu'ils soient mandarins, gradués ou simples particuliers.

Le tableau que nous avons sous les yeux présente ces prix de rachat depuis 12,000 taëls (2) d'argent jusqu'à 480. Voilà une des erreurs, une des aberrations qui ont le plus contribué à fausser la civilisation en Chine.

Mais avant d'aller plus loin (nous aurions dû commencer par là), il faut faire connaître l'étendue du territoire et le nombre des habitants qui sont soumis à cette législation. Nous indiquerons ensuite la composition et la force numérique des armées chinoises; la quotité des impôts destinés à pourvoir à toutes les dépenses du gouvernement; le tableau enfin des recettes de toute nature et de leur emploi.

La Chine, en dedans de la Grande Muraille, est à peu près aussi étendue que l'Europe entière ; elle a environ 500 lieues de l'est à l'ouest, et 450 du nord au sud (3). Ce vaste Empire est divisé en 18 provinces, qui font en superficie de véritables royaumes. La population totale de ces provinces, d'après les documents authentiques, s'élevait en 1812 à 360 millions d'habitants. En y ajoutant les contrées placées au dehors de la muraille et qui sont soumises au gouvernement impérial, elle atteint et dépasse peut-être à présent 400 millions d'âmes, ce qui est environ le double de la population européenne.

Les villes de la Chine entourées de remparts et fossés sont au nombre de 1709, distinguées sous trois dénominations différentes à raison de leur importance, les *Fou*, les *Tchéou* et les *Hien*. Les principales sont Pékin, la capitale, qui contient plus de 2 millions d'habitants; Nankin, qui en a environ un million. Plusieurs autres villes, telles que Sou-Tchéou, Canton, etc., en réunissent près de 500 mille.

(1) Montesquieu a eu raison de dire : Le bâton gouverne la Chine. — (2) Le taël vaut environ huit de nos francs.

(3) Si l'on joint à cette étendue les pays tributaires de la Chine, tels que la Corée, la grande Tartarie, le Thibet, le Tonquin, la Cochinchine, etc., cette étendue dépasse celle de l'Empire de Russie.

Pour garder les immenses frontières, maintenir l'ordre et la sécurité dans ce vaste Empire, l'armée de la Chine se compose ainsi qu'il suit :

Cavalerie tartare en cantonnement ou en garnison. Elle est partagée en huit bannières dont les trois premières forment la garde impériale,	226,065	chevaux.
Cavalerie chinoise,	3,329	—
Infanterie chinoise, répartie entre les 18 provinces,	659,331	hommes.
TOTAL.	888,725.	

Mais cette armée, si imposante par le nombre, est mal armée et mal exercée, surtout l'infanterie. Ses fusils, quand elle en a, sont à mèche, car l'arc et les flèches ne sont pas encore en Chine des monuments historiques, comme dans notre Occident.

La marine chinoise, soit maritime soit fluviale, qui dépend, comme l'armée, du ministère de la guerre, est, ainsi qu'elle, aussi nombreuse que peu redoutable; elle ne parvient pas à préserver les côtes et les navires ou jonques de commerce des nombreux pirates qui les pillent effrontément.

D'après les documents les plus récents, qui datent de 1812, les terrains cultivés en grains dans les dix-huit provinces ne montent qu'à 7,915,251 kings. Le king correspondant à sept hectares, ce nombre n'équivaudrait par conséquent qu'à 55,406,757 hectares. C'est bien peu pour faire subsister 360 millions d'habitants (1). Mais le riz est la principale nourriture des Chinois, et un hectare semé en riz peut nourrir trois fois plus de personnes qu'un hectare en blé. Ils ont peu

(1) Dans les travaux de statistique sur la Chine que M. Pauthier a publiés, il a donné le nombre des habitants dans chacune des provinces de cet Empire ; en voici le tableau :

			Population en 1812.
1.	Province	de Pé-Tchi-Li, capitale Pékin.	27,990,871
2 et 3.	Provinces	de Kiang-Fou et de Ngan-Hoeï, formées de l'ancien gouvernement de Kiang-Nan, cap. Nân-King. . .	72,011,551
4.	Province	de Cham-Si, cap. Tay-Youen-Fou.	14,004,210
5.	*id.*	de Chang-Toung, cap. Tsi-Nan-Fou.	28,958,764
6.	*id.*	de Ho-Nan, cap. Kaï-Foung-Fou.	23,037,171
7.	*id.*	de Chen-Si, cap. Si-Ngnan-Fou.	10,297,256
8.	*id.*	de Kan-Fou, cap. Lan-Tchéou-Fou.	15,193,125
9.	*id.*	de Tché Kiang, cap. Hang-Tchéou-Fou.	26,256,784
10.	*id.*	de Kiang-Si, cap. Nan-Tchang-Fou.	23,046,099
11.	*id.*	de Hou-Pé, cap. Wou-Tchang Fou.	27,370,098
12.	*id.*	de Hou-Nan, cap. Tchang-Cha-Fou.	18,652,507
13.	*id.*	de See-Tchouan, cap. Tching-Tou-Fou.	21,485,678
14.	*id.*	de Fo-Kien, cap. Fou-Tchéou-Fou.	14,777,410
15.	*id.*	de Kouang-Toung, cap. Kouang-Tchéou (Canton). .	19,174,030
16.	*id.*	de Kouang-Si, cap. Koueï-Lin-Fou.	7,313,895
17.	*id.*	de Yun-Nan, cap Yn-Nan-Fou.	5,561,320
18.	*id.*	de Koueï-Tchéou, cap. Koueï-Yang-Fou.	5,288,219
		Total. . . .	360,329,888 hab.

de bestiaux, moins de chevaux que nous et par conséquent beaucoup moins de fourrages. De plus les fleuves, les lacs, la mer, nourrissent un grand nombre d'habitants. Néanmoins bien des familles ont beaucoup de peine à vivre, et sans les magasins publics en riz qui sont ouverts et où on le distribue à un prix assez modique, il y aurait de grandes mortalités dans les années de disette (1).

Les impôts et les charges publiques sont également réparties dans tout l'Empire. Chaque particulier doit déclarer exactement le nombre des contribuables et la quantité de terres qu'il possède ; les délinquants pour fausse déclaration sont passibles de la peine du fouet.

Il y a d'abord l'impot foncier, proportionnel à la quantité de terres possédée (2).

L'impôt personnel : la population virile qui supporte encore cet impôt, est divisée pour sa quotité, en trois classes. Il est encore perçu, ainsi que l'impôt foncier, sur le pied des rôles arrêtés pendant la 5e année du règne de Khang-Hi (1711). Cette fixité dans les bases des impositions depuis près de 150 ans, présente un étonnant contraste avec ce qui s'est passé en Europe, où les impôts se sont prodigieusement accrus depuis cette époque. Elle fait le plus bel éloge de la douceur et de la sage économie qui président à l'administration de l'Empire de la Chine.

Il y a un service personnel ou corvée dû à l'État, en faveur des fonctionnaires

(1) Ces greniers sont divisés en cinq classes : 1° Les greniers destinés à maintenir l'égalité des prix ; 2° ceux de prévoyance ; 3° ceux des bannières tartares ; 4° ceux consacrés au génie des productions de la terre ; 5° ceux des rites et des cultes.

(2) Comme dans la plupart des autres contrées de l'Orient, la propriété foncière ou du sol n'a pas été concédée par l'État d'une manière complète, même au père de famille, dans l'Empire de la Chine.

La propriété domaniale paraît y avoir été une conséquence du système patriarcal.

Il résulte des savantes recherches faites à cet égard par M. Ed. Biot, que, sous les trois premières dynasties, celles des Hia, des Chang et des Tchéou, l'empereur était seul propriétaire de toutes les terres. Les colons vivaient du produit du lot qui leur était accordé, à la charge par eux d'en cultiver une portion pour le compte du monarque, lequel pouvait déplacer ces colons et leur donner d'autres terres à cultiver.

Vers la fin de la dynastie des Tchéou, les princes feudataires finirent par substituer leur volonté à l'autorité impériale. En général, chaque chef de famille avait alors 100 *méous* à cultiver (un méou équivaut à 3 ares 24 cent.). L'imposition du dixième brut était prélevée en nature.

L'institution permanente d'une taxe territoriale fixe par méou paraît avoir été introduite 360 ans avant notre ère, par un prince du royaume de Thsin, et elle fut étendue à tout l'Empire quand Thsin-Chi-Hoangti s'en fut rendu maître.

Cet empereur avait vendu des portions de terre à beaucoup de ses sujets ; mais ces concessions définitives, contraires aux anciens rites, furent souvent retirées par les dynasties postérieures.

Cependant les Chinois, qui s'efforçaient d'acquérir une plus grande sécurité pour leurs possessions territoriales, finirent par obtenir quelque succès à cet égard sous les dernières dynasties.

Il paraît qu'à présent la condition du propriétaire foncier en Chine est comme intermédiaire entre celle du franc tenancier anglais (free holder) et celle du zemiudar indien, qui tient son domaine à ferme du gouvernement.

Mais en fait il est rare, sauf l'exil en cas de délit, qu'un *tenancier* chinois soit dépossédé.

publics de la localité. Il se prélève maintenant en argent sur le produit des terres.

Un impôt est également établi pour le service des postes et le transport des dépêches du gouvernement.

Dans certaines provinces, des droits sont perçus sur des produits de diverse nature, savoir : sur la pêche, les mines, les bambous, le thé, le sel, sur les bœufs, les chevaux, les porcs, sur les fleurs tinctoriales, etc.

Un droit est prélevé sur les marchés dans les villes.

Le montant des impôts inscrits sur les rôles s'est élevé en 1812 (17e année du règne de Kia-King;

En argent, à	32,845,474 liangs.
Et en monnaie de cuivre, à	9,005,600 tsin.
Laquelle somme fait en francs, 1° pour les liangs, estimés actuellement à 8 fr., celle de	262,763,792 fr.
A quoi il faut ajouter pour la monnaie de cuivre, le tsin estimé à 4 centimes, la somme de	360,224
TOTAL.	263,124,016 fr.

Voici maintenant la récapitulation générale des dépenses fixes en argent, telles qu'elles sont portées dans les statuts de l'Empire :

			En francs.
1er chapitre.		Frais de culte,	1,589,552
2e	—	Magistrature cantonale,	199,232
3e	—	Employés subalternes,	15,319,824
4e	—	Examens des licenciés,	1,006,784
5e	—	Solde de l'armée,	169,641,784
6e	—	Service des postes,	16,000,000
7e	—	Subsides aux licenciés,	1,064,884
8e	—	Secours aux indigents,	8,153,260
9e	—	Service des ponts et chaussées,	000,000,000
10e	—	Dépenses diverses,	968,352
11e	—	Manufactures impériales,	1,490,964
12e	—	Traitem. des mandarins de l'ordre civil,	22,891,561
	—	Idem, de l'ordre militaire,	16,704,736
	—	Colléges principaux,	282,680
		TOTAL GÉNÉRAL des dépenses fixes. . . .	255,313,612

Pour l'anneé 1844, le montant des impôts fixes en argent s'est élevé à la somme de 35,919,788 liangs, de 8 fr. chacun, ou à 287,358,288 francs,
et les dépenses fixes de 12 chapitres du budget chinois, à celle de 255,313,612

ce qui laisse un excédant de recette de 32,044,676

Il y a donc un excédant de recette de. 32,044,676

excédant qui est sans doute absorbé par les frais indéterminés du 9e chapitre du budget général ou dont l'énonciation n'est pas comprise dans ce budget.

On sera sans doute étonné de la grande disproportion qui existe entre le budget de l'Empire chinois, qui renferme trois cent soixante millions d'habitants, et celui de la France, qui n'en compte que trente-cinq millions; mais cette différence s'explique si l'on considère 1° que la Chine n'a point de dette publique. 2° Que chez elle les frais de régie et de perception des impositions n'existent pas, les impôts indirets étant la plupart perçus gratuitement par les fermiers et autres agents salariés. 3° Enfin, et c'est le point principal, il faut ajouter aux impositions en argent celles plus considérables qui sont prélevées en nature, dont une partie est envoyée à Pékin, et l'autre, plus importante, est conservée dans les magasins et greniers publics afin de pourvoir aux dépenses locales. Ces impositions en nature équivalent en valeur à environ six cents millions de francs. Ainsi le budget de la Chine est en réalité d'environ un milliard.

Nous avons dit plus haut que parmi les intendances ou bureaux qui avaient des rapports avec l'Académie de Hân-lin, se trouvait l'intendance des sacrifices, laquelle dépend du ministère des rites. Cet établissement est chargé de préparer et de diriger les cérémonies des sacrifices, de choisir les vases et les autres objets qui doivent y être employés; enfin tout ce qui concerne les cérémonies de cet ordre rentre dans ses attributions.

Parmi les cérémonies dont il s'agit, il en est une qui mérite surtout d'exciter l'intérêt de l'Europe, d'abord en ce qu'elle ne s'écarte pas des idées les plus saines de religion et de morale, ensuite parce qu'elle constate les soins particuliers que l'empereur de la Chine et son gouvernement portent à tout ce qui concerne l'agriculture, cette principale source de la prospérité de l'Empire, de l'existence même des quatre cents millions d'êtres humains qu'il renferme; nous voulons parler de la cérémonie du labourage et de celles qui ont pour objet d'attirer les bénédictions du Très-Haut sur les fruits de la terre et de lui en offrir ensuite les prémices en témoignage de reconnaissance.

Il y a longtemps que l'on parle dans notre Occident de cette imposante solennité; mais les détails en sont assez peu connus; nous les rapportons ici tels qu'ils sont consignés dans un des ouvrages de M. Pauthier, qui les a tirés lui-même du livre chinois *Taï Thsing hœïtien.*

« Pour montrer plus de respect et de vénération dans cette cérémonie, disent les statuts, la charrue dont se sert l'empereur est peinte en jaune (couleur impériale) et le fouet est de soie couleur jaune. Le coffre à semence doit être de couleur verte. Suivent la charrue : trois princes impériaux et neuf grands dignitaires avec chacun une charrue peinte en rouge et un fouet de soie de couleur rouge, le coffre à semence étant de couleur noire. Ces coffres à semence doivent être pleins de grains pour semer. La charrue dont se sert l'empereur est attelée d'un bœuf couleur jaune; les charrues qui suivent sont traînées par un bœuf de couleur noire.

» De vieux et honorables laboureurs sont convoqués à cette cérémonie, au nombre de trente-cinq, pour y prendre part, et d'autres laboureurs, au nombre de quarante-deux, chargés de diriger et d'accomplir ponctuellement la cérémonie du labourage. Deux vieux laboureurs ont la mission de conduire le bœuf de la charrue de l'empereur ; deux autres laboureurs soutiennent les manches de la charrue. Les charrues des trois princes impériaux et des neuf grands dignitaires qui suivent, sont conduites chacune par un vieux laboureur et soutenues par deux autres laboureurs. Le maire ou préfet de *Pé-king* est en tête du cortége, revêtu de ses habits de grande cérémonie. Les vieillards qui précèdent l'empereur sont vêtus de robes de soie verte ; les laboureurs qui précèdent les trois princes impériaux et les neuf grands dignitaires portent des robes de toile verte. Tous portent le bonnet distinctif de leur dignité et de leur rang. Les laboureurs portent le bonnet de feutre orné de franges et le large pantalon de toile.

» Lorsque l'empereur s'approche de la charrue pour labourer la terre, le maire de *Pé-king* lui présente le fouet ou l'aiguillon et l'accompagne jusqu'au bout du champ. La cérémonie finie, le même magistrat, à la tête des employés placés sous ses ordres, accompagné des vieillards et autres laboureurs, se rangent en ordre devant *la tour de la contemplation du labourage,* sur le côté occidental, et la face tournée vers le nord. A la voix du maître des cérémonies, l'assistance accomplit les *trois agenouillements* et les *trois prosternements* (en touchant la terre du front). Les rites accomplis, les vieillards et les autres laboureurs continuent de labourer le champ commencé. Si l'empereur ne reprend plus le manche, alors le maire de *Pé-kin*, avec sa suite, et les laboureurs qui assistent à la cérémonie, achèvent le labour du champ.

» Lorsque les produits de ce labourage sont arrivés à maturité, alors on en annonce publiquement la moisson, et ce produit du labourage impérial est déposé dans le *grenier de l'esprit divin,* où le grain en est recueilli dans des ustensiles destinés à cet usage. » (*La suite au prochain numéro*).

ALIX, *membre de la deuxième classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LE PARLEMENT DE TOULOUSE, LA BASOCHE ET LES TRÉSORS.

RAPPORT SUR DIVERSES PUBLICATIONS DE M. THOMAS LATOUR.

La Basoche était, d'après la définition qu'en donne Merlin, une juridiction tenue par les clercs de procureur du Parlement de Paris et de quelques autres tribunaux, pour connaître des différends qui peuvent s'élever parmi eux, pour régler leur discipline et pour délivrer des certificats d'*admittatur* à ceux qui postulaient des offices. Ces certificats n'étaient accordés qu'après dix années de cléricature. On fait remonter l'origine de cette juridiction à Philippe-le-Bel ; elle



avait ses officiers avec les titres pompeux de roi ou chancelier, de grand audiencier, de procureur-général, et ses huissiers ; ses armoiries représentaient trois écritoires, elles étaient surmontées d'un casque et avaient pour support deux jeunes filles candides. La Basoche du Parlement tenait ses séances dans la chambre de saint Louis, au palais. Brillon, dans son *Dictionnaire des Arrêts*, fait dériver le mot *basoche* d'une expression grecque qu'il traduit par *discours plaisant et goguenard* ; il me paraît plus naturel, si nous remontons au grec, de chercher cette étymologie dans le mot Βάσανος qui signifie *examen*, *épreuve* ; on voit, en effet, que la Basoche était un peu ce que sont aujourd'hui les chambres de discipline devant lesquelles doivent se présenter les postulants pour justifier de leur aptitude. Si donc, dans l'acception vulgaire, cette dénomination réveille en nous les souvenirs goguenards et plaisants dont parle Brillon, c'est qu'on a toujours confondu la compagnie laborieuse, joyeuse et batailleuse des clercs de la Basoche, avec la juridiction elle-même, qui avait pour objet d'en réprimer les écarts ; et en effet, les clercs du Palais étaient, au Pré aux Clercs, les émules des élèves de l'Université. Ceux-ci avaient formé la confrérie des Enfants Sans-Souci, sous la conduite du prince de la Sottise, et avaient obtenu de Charles VI la permission de représenter à la halle leurs *sotties*, pièces différentes des mystères qui, d'abord inspirées par un sentiment religieux, ne dégénérèrent peut-être en farces ridicules que pour retenir la foule attirée aux jeux plus divertissants de la *sottie*. Mais les Enfants Sans-Souci auront eux-mêmes leurs rivaux : ce sont les Basochiens, qui s'avisent de jouer des moralités. De là, grandes querelles, suivies d'un traité de paix, en vertu duquel les Enfants Sans-Souci et Basochiens pourront jouer farces et sotties : les farces, échos des commérages des halles, de la rue et du foyer domestique, censure des mœurs privées ; les sotties, interprètes caustiques de l'esprit divisé des partis, censure plus fine et plus piquante des ambitions de l'Etat, du clergé et des magistrats. Lors de la restauration de Charles VII, le Parlement jugea nécessaire d'exiger qu'avant toute représentation les Basochiens se fissent autoriser ; cela ne suffit pas à l'ombrageux Louis XI : il fit menacer de confiscation, verges et bannissement, tout clerc qui jouerait farce ou sottie ; la demande même d'autorisation entraînait radiation, sur le registre du Palais, du clerc assez osé pour la solliciter ; mais Louis XII, le père du peuple, soit bonhomie, soit malice, voulut aussi se montrer le père des Basochiens ; il leur rendit toute liberté lors de ses querelles avec Jules II ; les Basochiens mirent en scène dame Pragmatique aux prises avec le légat, et usèrent tant et si bien de leurs franchises, qu'ils les perdirent sous François Ier, malgré la très-humble requête en vers de leur jeune avocat, Clément Marot :

Pour implorer votre digne puissance
Devers vous, Sire, en toute obéissance
Basochiens, à ce coup, sont venus
Vous supplier d'ouïr, pour le menus,
Les points et traits de notre comédie ;
Et s'il y a rien qui pique ou mesdie,
A votre gré l'aigreur adouciront.

Bons et excellents Basochiens! bien dignes d'être exaucés, si on avait eu confiance en eux. Mais qui a piqué piquera, et la censure ne croit guère plus aux protestations d'auteur qu'aux préfaces et aux prospectus. Cependant l'Etat avait de grandes obligations à la Basoche; il s'était montré reconnaissant. Nous lisons dans un article de Joigneaux, au livre du bon vieux temps, ce récit : « Vous saurez que depuis Henri II, le premier jour de mai était un jour de grande fête dans le royaume de la Basoche; voici à quel propos : Un soulèvement ayant eu lieu en ce temps-là dans la province de Guienne, le roi des Basochiens dit au roi de France : Sire, six mille de mes sujets sont armés pour vous servir. Henri II les accepta et s'en trouva bien; aussi, pour récompenser les clercs du Palais de leur appui désintéressé, s'empressa-t-il de leur accorder, entre autres priviléges, celui de couper chaque année trois arbres dans la forêt de Bondy, deux pour les vendre à leur profit, le troisième pour la cérémonie de mai; ce jour-là, les Basochiens endossaient leur habit rouge écarlate et déployaient le grand drapeau orné de leurs armoiries; ils se rendaient ainsi dans la forêt de Bondy, la tête haute et le regard fier, choisissaient un arbre à leur convenance, le faisaient enlever et étendre sur un baquet magnifiquement orné de rubans et de guirlandes fleuries. On conduisait cet arbre au bas de la sainte chapelle, où on le plantait en grande pompe et cérémonie. » Nous voyons dans le recueil de jurisprudence de Denizart de 1771 que, de son temps, il ne restait plus à la Basoche, des priviléges qu'elle prétendait avoir, que le droit de prendre l'arbre de mai dans la forêt de Bondy et de certifier le temps de cléricature. La Révolution n'a pas même respecté ces vestiges de la reconnaissance et du travail; elle a emporté dans sa tourmente la Basoche elle-même, avec les maîtrises et les jurandes; mais ce qu'elle n'a pu anéantir et ce qui survivra à la vicissitude du temps, c'est la gaîté parfois excentrique des clercs et la réprimande disciplinaire.

Toulouse eut aussi son Parlement, célèbre entre tous, et sa Basoche; mais d'où vient un rapport à ce sujet : c'est que M. Dardé a eu la bonne idée d'exhumer du journal le *Droit* deux articles préliminaires, de M. Thomas Latour, édités en 1839 et 1840, et d'en faire hommage à l'Institut historique comme d'une nouveauté; rien en effet n'est nouveau dans l'histoire, elle se borne à faire revivre et à rajeunir le passé. Nous avons donc accepté les deux articles avec reconnaissance, comme une précieuse découverte pour ceux qui ne les connaissent pas.

Le premier traite du parlement de la Basoche; le second des avocats dans les dernières années de son existence.

La Basoche qui avait énergiquement pris le parti du Parlement, lors de son bannissement pour refus d'enregistrer des édits bursaux de Louis XV, ne fut pas la dernière au *Te Deum* chanté pour le retour des anciens magistrats, à l'avénement de Louis XVI, qu'elle saluait, avec toute la jeunesse d'alors, comme l'aurore du règne de la justice et de la liberté. Mais voici qu'un imprimeur, Baord, père de Baour-Lormain, s'avise de publier, dans la *Gazette de Toulouse*, une notice détaillée sur la Basoche. Or, la liberté de la presse était si peu comprise, qu'on s'i-

maginait qu'elle consistait à censurer autrui sans réciprocité pour soi. La Basoche avait trouvé très-bon de débiter force malices contre les présidents Bastard et Niquet et contre les magistrats intérimaires ; mais quand parut la notice de Baour, elle rendit, le 22 avril 1776, un arrêt qui défendait au sieur Baour de rien imprimer qui fût relatif à la Basoche et à ses priviléges, sous peine d'amende, de prison et de dommages-intérêts. Les magistrats du Parlement, qui cependant n'étaient plus les intérimaires, cassèrent le prétendu arrêt, comme abusif : c'était lui faire beaucoup d'honneur. La Basoche ne se tient pas pour battue ; elle renouvelle contre M. Baour les menaces et les démonstrations qui avaient précédé l'arrêt; les capitouls y mettent ordre ; alors vengeance éclatante : le mardi gras 1777, une nombreuse cavalcade se réunit tout-à-coup, et comme par enchantement, sur la place du Palais de Justice ; c'étaient des Basochiens et des étudiants, affublés de robes empruntées au vestiaire des avocats et des procureurs, montés sur les ânes traditionnels du *Moulin de Basacle*, qu'ils avaient encapuchonnés de ces mantelets noirs connus encore dans le Midi sous le nom de *parlements*. Tel fut le dernier exploit de la Basoche de Toulouse. Nous croyons que les clercs d'aujourd'hui, fussent même les clercs d'huissiers, auraient plus de respect pour la liberté d'écrire et pour la dignité des magistrats. La publication de M. Thomas Latour, d'ailleurs curieuse et intéressante, n'est donc pas de nature à inspirer beaucoup de regrets pour cette institution.

Nous avons encore un article de M. Thomas Latour que M. Dardé a emprunté à la *Revue de Législation* pour nous en faire hommage; il traite de l'invention des Trésors; et il est lui-même une perle trouvée sur les rivages du Léthé. Il vient très à propos, car il rapporte les arrêts de l'ancienne jurisprudence qui ont décidé que ceux-là n'ont pas droit aux trésors, qui les ont découverts par magie, artifice ou sortilége ; avis à ceux qui font tourner des clefs, des tables ou des baguettes. Il y avait même là-dessus un édit; il est du mois de juillet 1682, du grand siècle : il punit exemplairement ceux qui disent ou font des choses qui n'ont aucun rapport aux choses naturelles; et si même on veut bien remonter au droit romain, on rencontrera le décret de l'empereur Léon qui, après avoir reconnu que l'inventeur a seul droit au trésor qu'il découvre dans son champ, ajoute : *Sed sine magicis artibus*. J'en étais là de mon rapport, quand m'est parvenu le volume lui-même de M. Thomas Latour, intitulé les *Dernières années du Parlement de Toulouse*, dont je n'avais qu'un reflet. Je quittai la brochure pour le volume, comme on quitte le portrait d'un ami pour embrasser l'ami lui-même qui se présente à nous, et le volume en était vraiment digne ; mais quelle sombre tristesse ! il commence ainsi : « Le règne de la Terreur, qui marqua si fatalement les années 1793 et 1794, se fit ressentir à Toulouse comme partout ailleurs, mais il s'appesantit encore plus qu'autre part sur son Parlement, dont plus de la moitié des membres périt sur l'échafaud révolutionnaire, en moins de trois mois, du 1er floréal au 18 messidor an II ; il compta ainsi plus de victimes qu'aucune des autres grandes institutions de l'ancienne monarchie. Il m'a semblé, ajoute l'auteur, qu'il

ne serait peut-être pas sans quelque opportunité de rappeler à la génération actuelle cette triste époque de notre histoire particulière. » Les récits de M. Thomas Latour m'ont suggéré cette question, qui se pose naturellement dans toutes les histoires des révolutions : Pourquoi tant de cruautés au milieu d'une si grande civilisation ? Comment se fait-il qu'à côté des membres actifs et redoutables de la magistrature, on ait vu tomber, sous la hache révolutionnaire, des vieillards plus qu'octogénaires et des jeunes filles de 18 ans ; à côté des grands noms de la monarchie, un ramoneur, un mendiant, un pauvre de Bicêtre, un toucheur de bœufs ? C'est que, sous le régime d'une terreur systématique, les séides révolutionnaires voulaient anéantir l'aristocratie qu'ils détestaient et l'opinion qui n'était pas la leur ; pour cela ils frappaient sans discernement, et en cela ils étaient bien plus coupables ou plus insensés que les vainqueurs qui exterminent après la conquête une race indigène pour assurer leur domination : car ceux-ci se proposent, par des moyens odieux et criminels, il est vrai, un but réalisable, celui d'une domination incontestée et sans partage, après l'extinction de la race vaincue ; mais quant à ceux qui veulent tuer l'aristocratie ou l'opinion, ne savent-ils donc pas que la diversité des rangs et des idées est inhérente à la race humaine, qu'en vain ils feraient le vide autour d'eux, qu'elle renaîtrait d'eux mêmes et sous leurs propres drapeaux : qu'ainsi ils versent pour une cause impossible un sang inutile ; toute l'histoire est là pour l'attester. Le prétexte à de tels crimes politiques n'est donc pas et ne peut pas être dans la nécessité de la cause ; les meilleures causes sont au contraire compromises par les moyens odieux qui provoquent la réaction ; l'excuse n'en est pas non plus dans l'ignorance, puisque des hommes lettrés ne sont pas toujours ceux qui se sont montrés les moins cruels ; l'explication de ces scènes de terreur, si justement flétries par le narrateur des *Dernières années du Parlement de Toulouse*, n'est et ne peut être que dans cette monomanie contagieuse qui, dans l'excitation révolutionnaire, trouble et pervertit les esprits, en leur ôtant la faculté de raisonner la moralité et la portée de leurs actes, comme les fumées du vin troublent la raison des buveurs.

Carra de Vaux, *membre de la troisième classe.*

Monographie de l'Amphithéâtre d'Arles, *par* M. L. Jacquemin, *correspondant du Ministère de l'Instruction publique et membre de l'Institut historique.*

Presque tous les livres tiennent moins que ne promet leur titre ; il n'en est point ainsi de celui de notre collègue, M. Jacquemin. Le titre modeste de *Monographie de l'Amphithéâtre d'Arles* ne paraissait annoncer qu'une simple description de ce monument, une sorte de guide à l'usage du voyageur ; aussi lorsque j'acceptai la tâche que me confiait l'Institut historique, je croyais avoir à analyser une simple brochure, ou au plus un volume de quelques feuilles. Quel n'a pas été mon étonnement lorsqu'on m'a présenté deux beaux volumes grand in-8° ! C'est

qu'en effet l'ouvrage de M. Jacquemin est tout autre chose qu'une simple monographie; c'est une histoire complète des amphithéâtres en général, depuis leur origine étrusque; c'est la description de tous les jeux plus ou moins sanglants célébrés aux diverses époques de la domination romaine, jusqu'au jour où, sous Honorius, la religion chrétienne parvint enfin à obtenir l'abolition de ces scènes de carnage. Le premier volume tout entier, et même quelques chapitres du second, sont consacrés à cet historique qui, par l'élégance de la forme et le piquant des anecdotes, offre une lecture aussi instructive, mais bien autrement attrayante, que le fameux traité *de Amphitheatro* de Juste-Lipse. La plus grande partie du second volume est réellement consacrée à l'Amphithéâtre d'Arles. Prenant le monument à sa fondation, l'auteur énumère toutes les vicissitudes qu'il a eu à subir jusqu'au jour où, par les soins de M. le baron de Chartrouse, maire d'Arles, il a enfin été entièrement rendu à la lumière. Il a soin de nous conserver le souvenir des sculptures, des inscriptions, des monuments de toutes sortes qui furent trouvés dans les fouilles, et il arrive enfin à la description architecturale de l'Amphithéâtre dont il donne toutes les mesures, les rapprochant de celles des principaux édifices du même genre. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de retrouver ici le tableau comparatif du nombre des spectateurs que chacun d'eux pouvait contenir :

Colysée de Rome,		87,000
Colysée de Capoue,		62,000
Amphithéâtre de Pouzzol,		50,000
—	de Poitiers,	40,000
—	d'Arles,	30,000
—	de Vérone,	23,184
—	de Nîmes,	21,956
—	de Saintes,	21,523
—	de Pompeï,	20,000

Un des chapitres les plus curieux du livre de M. Jacquemin est celui où il nous raconte ce que devint l'Amphithéâtre d'Arles pendant le moyen âge. Nous le voyons au VIIIe siècle transformé en forteresse, lors des guerres de Charles Martel et d'Abdérame; dans le siècle suivant, lorsque les Arabes, déjà maîtres de la Sardaigne, des îles Baléares et de la Corse, conquises en chemin, reparurent sur les côtes de la Provence, les Arlésiens effrayés se réfugièrent de nouveau dans les Arènes, et c'est à cette dernière et malheureuse époque qu'il faut reporter la ruine du monument. Après le départ des Sarrasins, les princes des Baux, déjà seigneurs d'un quartier de la ville appelé *Borianum*, s'emparèrent des Arènes et en firent une de ces maisons fortifiées si communes dans les villes à ces époques de dissensions et de troubles politiques. Peu à peu, les habitations particulières envahirent tout l'édifice des Arènes. « Avec le temps, dit M. Jacquemin, ces maisons s'accroissent comme par miracle; elles se pressent; leurs lignes s'agrandissent.

Bientôt le colosse, saisi, cerné de toutes parts, disparaît en partie derrière ces fabriques grossières qui l'étouffent de leurs replis, le défigurent et le transforment. Basses et chétives d'abord, bâties en pierre à la vérité, mais recouvertes en chaume comme celles de la cité, ces demeures finissent par grandir ; elles s'étendent, elles se font profondes et solides. Si d'un côté elles s'appuient contre le monument, d'un autre côté elles s'avancent dans la rue. Peu à peu, elles mettent étage sur étage, elles pénètrent dans les arcades, elles serpentent, elles s'emparent de tous les vides, puis, quand elles ont atteint le sommet de l'édifice, elles s'y étalent en terrasses, elles s'y pavanent au soleil, elles s'y couvrent de la fraîche verdure des jardins. Enfin, quand l'espace leur manque, elles versent dans le cratère qui, à son tour, commence à se remplir. Défiguré à son extérieur, l'Amphithéâtre s'efface au dedans, et sur cette épaisse couche de terre sous laquelle l'Arène est enfouie, un bourg se développe avec ses rues, ses carrefours, sa place publique, ses chapelles et sa population laborieuse et misérable. »

C'est dans ces bouges humides et étroits, habités par une multitude couverte de haillons, qu'éclata, le 16 avril 1640, l'affreuse peste qui bientôt désola la ville entière. Ce triste événement fournit à notre collègue l'occasion de retracer l'histoire en quelques pages, non moins saisissantes que celles consacrées à la peste de Milan par l'immortel auteur des *Promessi Sposi*. Ce n'est point, en effet, une des particularités les moins remarquables de l'ouvrage de M. Jacquemin que d'y trouver un style élevé, soutenu, souvent même poétique, assez rare dans les écrits des archéologues ; je regrette seulement de voir l'auteur se permettre parfois certains néologismes qu'il ferait mieux d'éviter, tels que campagnes *lacustres* pour plaines marécageuses, pavés *laviques* pour pavés de lave, etc. Quand on manie la langue française comme sait le faire M. Jacquemin, rien n'est plus facile que de ne pas s'exposer de gaîté de cœur à de semblables reproches. Un autre défaut bien plus saillant de la *Monographie de l'Amphithéâtre d'Arles*, est la mauvaise exécution des planches lithographiées, qui sont tout-à-fait indignes d'un ouvrage qui, sous tous les autres rapports, est édité avec luxe. Je me résume : l'ouvrage de M. Jacquemin sort tout-à-fait de la classe ordinaire des traités du même genre ; il offre à la lecture un intérêt que n'ont quelquefois pas certains romans, tout en conservant la dignité du livre sérieux et savant. Le titre général de *Monographies arlésiennes*, imprimé sur la couverture du livre, semble promettre que la description de l'Amphithéâtre sera suivie de celle des autres édifices d'Arles ; nous désirons ardemment voir cet espoir se réaliser, persuadés que nous sommes qu'un nouvel ouvrage de M. Jacquemin sera digne de celui-ci et de l'excellent *Guide d'Arles* qu'il avait déjà publié en 1835, livre dont nous avons déjà pu nous-même apprécier l'exactitude et l'utilité, lorsque nous avons visité la ville si intéressante à laquelle notre collègue a consacré ses veilles et sa plume.

Ernest Breton, *membre de la quatrième classe.*

RAPPORT

SUR UNE BROCHURE ADRESSÉE PAR M. SIMONIN PÈRE, ET AYANT POUR TITRE : *Observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année* 1852.

Les observations météorologiques ne sont pas seulement un objet de curiosité, mais elles peuvent être aussi fort utiles. Quelques savants avaient espéré, en réunissant les observations faites chaque jour et dans plusieurs pays, pouvoir trouver des lois qui eussent permis de prévoir les changements de temps. J'ai connu un observateur qui avait classé les nuages en catégories, et qui leur avait assigné des fonctions et des influences. Il y a quelque chose de vrai dans cette prétention à prédire à l'avance les variations de l'atmosphère. Ne sait-on pas que ceux qui observent le ciel constamment, tels que les bergers et les marins, ont remarqué les signes précurseurs des phénomènes les plus saillants et qui les intéressent davantage.

La météorologie n'est pas une science vaine, elle a aussi son utilité. Je n'en citerai qu'un exemple. Une réunion de savants et d'ingénieurs a formé à Paris la Société de Météorologie de France. Cette Société réunit et coordonne toutes les observations qui lui sont adressées par les sociétés ou les observateurs des départements. Elle a pu déjà faire un travail très-curieux et très-utile sur les crues des rivières. Connaissant les époques, les durées et l'intensité des crues, elle a pu, en comparant ces données avec les observations faites sur les quantités d'eau tombées sur toute l'étendue des bassins qui alimentent certaines rivières, déterminer les causes des crues, et les prévoir assez à l'avance pour prévenir les désastres que des crues subites et inattendues occasionnent trop souvent. Le Gouvernement, s'associant à des travaux et à des recherches si utiles, organise un système de télégraphie électrique qui permettra de correspondre instantanément sur tout le cours d'une rivière. La cause des crues prenant souvent naissance dans la partie supérieure du bassin ou sur les affluents du cours d'eau principal, la partie inférieure de ce cours d'eau, où les crues sont souvent le plus désastreuses, est prévenue assez à temps pour rentrer des récoltes et prendre toutes les précautions de conservation et de défense; c'est ainsi que la météorologie peut éviter de grands désastres et de grands malheurs.

Nous devons féliciter notre honorable collégue, M. le docteur Simonin, de se livrer à des études et à des observations pleines d'intérêt, recueillies avec autant d'ordre que de soin et aussi complètes que possible pour la localité; mais pour rendre ces observations plus utiles, M. Simonin devrait les adresser à la Société météorologique de France, qui les accueillerait avec reconnaissance; et l'on doit penser que, si M. le docteur Simonin père en témoignait le désir, il joindrait à ses nombreux titres, déjà si honorables, celui de membre de la Société météorologique de France.

FRISSARD, *membre de la 4e classe.*

BEAUX-ARTS.—EXCAVATIONS FAITES A CUMES (*royaume de Naples*).

Article traduit de l'*Athenæum* de Londres, du 30 juillet 1853.

Les excavations entreprises à Cumes étant terminées pour la saison, il me semble à propos d'exposer ce qui a été fait depuis les dernières communications que je vous ai adressées à ce sujet.

L'intérêt que ces travaux ont excité a été très-grand, mais il n'a pas dépassé celui que méritaient les merveilles de l'art qui ont été mises au jour. Ce ne sont pas seulement l'antiquaire isolé et le voyageur curieux qui descendent visiter ces restes d'une grandeur évanouie. Mais chacun s'est fait pour le moment antiquaire; de joyeux festins ont eu lieu au bord des tombes grecques, et le monde élégant s'est livré à ses propos frivoles et à ses aperçus hasardés sur les vases et les ustensiles domestiques de la Grèce antique qu'il avait sous les yeux, avec autant d'assurance qu'aurait pu en montrer le docteur Dryasdust.

Lors de ma précédente lettre, on était occupé à ouvrir les tombes romaines. On avait exhumé deux têtes en cire. L'une d'elles, après avoir donné lieu à une foule de conjectures et avoir fait naître beaucoup d'écrits, est maintenant conservée sous verre au musée royal.

Après les tombeaux des Romains, les travailleurs parvinrent bientôt à ceux des Grecs. Là on découvrit les œuvres d'art les plus riches et les plus gracieuses. Lors de ma précédente visite à Cumes, environ une centaine de tombes avaient été ouvertes et de précieux objets d'art en avaient été extraits. Mais le plus beau que l'on ait trouvé est un grand vase que, pour sa magnificence et sa rareté, je dois décrire amplement.

Quand on le trouva il était brisé en deux cents morceaux. J'ai su de *Sbani*, le plus fameux restaurateur d'antiquités de Naples, aux soins de qui il avait été confié, que son travail avait obtenu un plein succès dans cette restauration et qu'à présent le prince de Syracuse possède un objet d'art tel que le musée même ne peut se vanter d'en avoir un pareil. Il appartient aux plus anciens âges des Grecs; il porte environ trois palmes de hauteur sur six de circonférence et son existence remonte probablement, suivant les antiquaires, à 2,500 ans. La moitié inférieure ou le tiers du tout est en noir grec pur et bien poli. La partie supérieure du vase est partagée en plusieurs divisions horizontales dans son pourtour. La première division consiste en une élégante bordure d'environ un pouce de largeur. La seconde contient quatre compartiments. L'un présente un grand arbre qui ombrage une fontaine : un oiseau est perché sur l'arbre; une femme approche un vase de la fontaine. Il est curieux de remarquer que son costume est semblable à celui que portent aujourd'hui les femmes de Procida. Ensuite paraissent six guerriers à pied entre deux cavaliers, chacun d'eux porte un casque, un grand bouclier rond, une cuirasse, une lance. Chaque cheval est suivi d'un oiseau. Le second compartiment représente le combat des Centaures et des Lapi-

thes; ceux-ci sont armés d'épées et de boucliers, les premiers de lourdes pierres. Ces figures sont peintes avec un esprit rare. Un des Centaures élève une grosse pierre, prêt à en écraser son adversaire, tandis qu'un autre tient derrière lui un morceau de rocher qu'il serre de ses mains. Neuf figures sont engagées dans le combat; un des Lapithes est renversé à terre. Une tête remplit le troisième compartiment, qui ne contient pas moins de trente-deux figures. Il y a des danseurs et au milieu d'eux un vase, précisément de la même forme que celui que nous décrivons. Près de lui sont placés une espèce de bouffon, des satyres et des femmes en costumes de Procida. A l'opposite, on voit deux prêtres, un groupe de satyres et une grande chèvre. D'autres figures à longues oreilles terminent le cortége. Enfin, dans le dernier compartiment, on voit huit lectisternes; sur chacun reposent deux figures et au pied de chaque lit est exposé un symbole guerrier. Des chiens sont couchés sous des tables placées à côté des lectisternes.

La troisième division circulaire est moins compliquée et ses figures sont plus grandes. Ce sont des guerriers engagés dans des combats singuliers; tous sont casqués, cuirassés, ont de courtes épées et des boucliers ronds. Un ou deux cimiers sont abattus; ce sont des espèces de calottes surmontées d'une pointe. Sur chaque bouclier se trouve une devise ou symbole guerrier, un lion, un tigre, une fleur les pétales ouvertes. Outre ces fantaisies, on voit deux chars portant chacun un guerrier et le conducteur; les chevaux ont la poitrine bardée. Dans cette division il y a trente-six figures d'hommes et quatre de chevaux.

La quatrième division représente une course de chevaux; mais la peinture étant endommagée on ne voit que six chevaux. Le dessin de toutes ces figures est admirable; elles sont pleines d'animation.

Telle est la description de ce superbe vase. Il paraît que l'ensemble des tableaux représente les noces d'Hippodame où l'on n'a pas introduit moins de cent dix figures. Il a produit la plus vive sensation parmi les antiquaires. Les figures sont noires sur un fond de *terra-cotta*.

Quelques jours après avoir examiné ce vase, je me joignis à une réunion d'antiquaires pour faire une excursion à Cumes. Comme cette visite doit être bientôt suivie de celle du prince, je vais en donner le résultat. Un tombeau avait été ouvert la semaine précédente et les fresques qu'on y trouva attirèrent l'attention. En entrant dans ce tombeau, nous reconnûmes qu'il était de forme rectangulaire et n'avait que quatre pieds carrés au plus de dimension sur une hauteur d'homme. Sur le mur du fond se trouvaient représentées trois figures de femmes; celle placée à gauche était évidemment une esclave coiffée d'un bonnet en pointe. Les deux maîtresses étaient couchées sur un lectisterne et leurs têtes étaient entourées de guirlandes de fleurs, chacune portait à la main une grenade. A côté d'elles on voyait des tables sur lesquelles étaient placés des plats dont l'un contenait des poissons: des chiens se trouvaient devant ces tables. Sur le mur à droite, un homme était placé entre deux femmes, et sur celui à gauche une femme entre deux hommes Plusieurs figures étaient représentées dansantes, d'autres jouant de la double flûte

Mais quels que soient l'intérêt du sujet et la vivacité des couleurs, ces peintures sont le produit d'un art encore grossier. En sortant de ce tombeau, nous avions à remplir l'objet principal de cette visite qui était d'assister, à l'ouverture d'un tombeau où l'on n'avait pas encore pénétré. C'était une faveur que nous devions à sa Royale Majesté. Semblable aux autres pour la forme et la grandeur, celui-ci réclame une notice particulière. Comme des hommes qui reviendraient à la vie pleins d'émotion et d'une vive curiosité, nous entourions la tombe, poussant des exclamations à chaque objet qu'on mettait au jour. Toutefois une patère, un petit vase et quelques autres choses analogues, ce fut tout ce qu'on découvrit, outre les ossements de ces pauvres mortels qui avaient excité une si ardente curiosité; j'eus un crâne pour ma part; une excroissance osseuse, semblable à une verrue, se voit sur le derrière de ce crâne. Les dents de cette tête sont aussi bien conservées que si elles appartenaient à un trépassé de la veille.

Quelques jours après j'eus l'honneur de faire une visite à son Altesse Royale, et l'on nous montra plusieurs objets précieux tout récemment découverts. Pourquoi n'avons-nous pas eu un pareil bonheur! On voyait sur une table une douzaine de beaux vases grecs ornés d'élégantes cannelures. La partie supérieure de plusieurs de ces vases était bordée d'une guirlande de fleurs accompagnée de jolies mosaïques en or. Le tout en parfait état de conservation et aussi entier que s'il sortait de la boutique d'un orfévre. Avec ces objets, on avait trouvé une ceinture travaillée en bronze et beaucoup d'autres articles de moindre valeur.

Le sol du temple dont j'ai parlé dans ma dernière lettre sur Cumes n'a pas été fouillé depuis lors; mais plusieurs nouvelles portions de colonnes et de frises ont été transportées à Naples et sont placées dans le jardin du prince. Peut-être qu'à la reprise des travaux, en novembre, tout l'emplacement de ce grand et précieux édifice sera déblayé, car la fièvre causée par la *malaria,* qui règne dans ce pays pendant quelques mois, paralyse les travaux. Ainsi nous avons dit adieu à Cumes jusqu'à l'hiver.

Ce n'est pas une des circonstances les moins heureuses qui ont marqué la fin des opérations de la saison, que l'election de son Altesse Royale comme membre de la Société des Antiquaires. Nous devons signaler aussi la haute intelligence avec laquelle elle a dirigé les travaux, et les facilités pleines d'obligeance dont elle a favorisé les voyageurs anglais qui se sont intéressés à ces recherches.

En rapport avec les excavations, le prince de Syracuse a fait commencer la publication d'une brochure périodique pour la description des découvertes qu'on a faites dans cette intéressante localité. Les caractères d'impression sont fournis par M. *Fiorilli*, jeune homme de talent qui s'est livré à beaucoup d'études et de recherches. La méthode suivie dans cette publication est adaptée aux formes de la presse napolitaine. Deux numéros avec gravures ont déjà paru. Le premier contient la description des deux têtes en cire trouvées au commencement de cette année dans un tombeau romain. Le second commence la description des tombeaux grecs. Lorsque j'achetai ce numéro, je remarquai qu'il n'avait pas sa

couverture portant le nom du prince de Syracuse. Il a été saisi par la police avec toutes les couvertures qui se trouvaient imprimées et qui ont été enlevées. Ainsi le nouveau-né de son Altesse Royale vient au monde nu et sans maillot. La raison de cette mesure, je l'ignore. Il paraît même, si toutefois je ne suis pas mal informé, qu'il se serait même élevé quelque obstacle à la publication de la brochure.

Traduction de l'anglais par M. Alix.

COUP D'ŒIL SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION PENDANT L'ANNÉE 1852.

La Société jurassienne d'émulation, formée depuis quatre années seulement à Porentruy et qui compte déjà cent vingt-un membres titulaires, non compris les associés correspondants, les membres honoraires, s'annonce comme devant prendre rang parmi les sociétés scientifiques et littéraires de la Suisse les plus laborieuses et les plus zélées.

Nous comptons deux de ses membres parmi nos collègues, MM. Péquignot, vice-président, et X. Kohler, secrétaire.

En attendant le moment qui ne se fera pas longtemps attendre, où elle publiera le recueil de ses travaux, cette Société a fait paraître, dans une brochure qui a été envoyée à l'Institut historique, un coup d'œil sur ces mêmes travaux pendant l'année 1852.

Nous regrettons de ne pouvoir, à raison du défaut d'espace, indiquer que très-succinctement les nombreuses matières qui ont fait l'objet des études de cette Société.

En histoire, M. Péquignot s'est occupé, à l'occasion de deux monuments druidiques de la contrée, la *pierre percée de Courgenay* et *la fille de mai*, de l'origine et de l'industrie des Celtes et des anciens Helvétiens. M. Péquignot a de plus rendu compte d'un ouvrage de M. *Mone* sur *l'histoire du grand-duché de Baden* et de la *partie des antiquités celtiques et romaines du canton de Berne*, relative aux environs de Porentruy. Un *Mercure* en marbre et une *inscription romaine*, récemment découverts, ont été examinés d'abord par M. de Maupassant, puis par une commission nommée par la Société. Un travail a été fait par M. Trouillat, sur les *monuments historiques de l'évêché de Bâle*. M. Kohler a donné une notice intitulée la *Table d'or de saint Henri au point de vue artistique et religieux*. Enfin des mémoires intéressants sur la *prévôté de Moutier* et sur la *bataille de Malleray* (1368) ont été rédigés par M. Guerne.

MM. Bandelier, Daguet, Péquignot, Kohler se sont occupés avec un zèle patriotique de publier des biographies pleines d'intérêt sur les personnages qui ont illustré leur pays, notamment le professeur Béguelin, qui, après avoir été l'instituteur du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, a présidé l'Académie de Berlin et publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques et littéraires.

En littérature, MM. Favrot, Isenschmid ont apporté leurs contingents dans

l'*Elysium de Vienne* et *une excursion dans le Jura*. M. Kohler a présenté un fragment précieux de son *Histoire de la poésie française*. Enfin plusieurs morceaux de poésie ont été publiés dans la brochure dont nous rendons compte; ils sont marqués au coin de l'inspiration et du talent. Nous en offrons ici un *specimen* dans le charmant morceau intitulé le *Papillon*, dû à Mlle Félicie Stockmar. Nous regrettons vivement de ne pouvoir aussi insérer les autres dont MM. Viguet, Isenschmid, Kohler, Cuénin sont les auteurs.

La philologie, la géologie, la topographie, la botanique, la chimie, la météorologie, les mathématiques et enfin les beaux-arts ont fourni des mémoires ou des rapports pleins d'intérêt et qui prouvent qu'à tous égards la Société jurassienne est à la hauteur des connaissances scientifiques et peut contribuer à leur propagation et à leurs progrès. Nous avons distingué sous ce rapport le discours de M. Thurmann sur *l'accord entre l'esprit d'observation positive et la culture littéraire*.

Voici les vers de Mlle Stockmar.

ALIX, *membre de la deuxième classe*.

LE PAPILLON.

Beau papillon, toi qui voltiges
Dans l'azur éclatant du ciel,
Balançant à peine les tiges
De ces fleurs dont tu bois le miel,

Dis-moi donc, charmant petit être,
Poussière d'or et de soleil,
Quel doux miracle t'a fait naître,
Et quel fut ton premier réveil?

Tu viens avec les fleurs nouvelles,
Tu disparais avec l'été :
O joyeux sort! tes jeunes ailes
N'ont porté qu'amour et gaîté!

Le frais calice d'une rose
A sans doute été ton berceau :
Lorsque la fleur se fut éclose,
Tu t'envolas joyeux et beau?

Ou bien serais-tu fleur toi-même?
Quelque fol œillet qui, rêvant
De l'oiseau le bonheur suprême,
A voulu s'envoler au vent?...

Oui, le papillon se transforme,
Tu ne dois pas m'être inconnu;
Déjà, mais sous une autre forme,
Il me semble que je t'ai vu.

Hélas! hélas! je me rappelle!
Oui, je t'ai vu, mais triste et laid!
Ta forme si pure, si belle,
Ne fut pas toujours ce qu'elle est.

O profond, ô triste mystère!
Avant de régner dans l'azur,
Tu rampas d'abord sur la terre,
Tu fus un jour un ver impur!

C'est en vain que ton aile brille
De l'éclat de mille couleurs,
Beau papillon, tu fus chenille,
Tu ne ressemblais guère aux fleurs!

Oh! dis-moi pourquoi tu dus naître
Si difforme et si repoussant?
Oh! dis pourquoi donc ne pas être
Déjà parfait tout en naissant?

Tu n'en sais rien; tu te soucies
Si peu des jours qui sont passés!
Tu n'as qu'un souci, tu n'envies
Que le plaisir : c'est bien assez!

Mais si je ne puis te comprendre,
Si je ne puis que t'admirer,
Papillon, tu me fais prétendre
Au bonheur si doux d'espérer.

En te voyant si beau, j'espère,
J'espère qu'un jour aussi, moi,
Me détachant de cette terre,
Je m'envolerai comme toi!

Qui le sait! Oui, je dois peut-être
Voir s'ouvrir ce beau ciel fermé;
Insecte aussi, je puis renaître,
Renaître heureux et transformé.

Espère, espère, âme immortelle,
Pauvre chrysalide au tombeau !
Tu déploiras un jour ton aile
Ainsi qu'un papillon nouveau !

Un jour tu connaîtras l'espace
Autrement que par le regard ;
Tu fuiras — sans laisser de trace,
Peut-être incertaine au départ ! —

Oh ! bienheureuse est l'âme enfuie,
Cherchant Dieu dans les cieux ouverts ! —
Ainsi qu'une goutte de pluie
Se perd au sein des vastes mers.

Ainsi je me perdrai moi-même
Dans la joie et dans les rayons
De ce regard, soleil suprême,
Qui fit l'âme et les papillons ! —

Mlle Félicie Stockmar.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES CLASSES DU MOIS DE JUILLET 1853.

*** La première Classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 17 juillet sous la présidence de M. de Montaigu, vice-président; M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté ; on donne lecture de la correspondance. M. le marquis César Trevisani, de Florence, se présente à la 1re Classe pour être reçu comme membre correspondant. MM. l'abbé Denys et Renzi appuient cette candidature. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres du candidat : elle se compose de MM. Huillard-Bréholles, de Montaigu et Denys. M. Thomas-Latour nous enverra de Toulouse l'extrait d'un travail sur l'invention des trésors, travail qu'on vient de publier dans la *Revue de Législation de M. Wolowski*. Notre collègue nous a envoyé un spécimen des annotations faites aux tragiques grecs par Racine, en attendant qu'il puisse nous envoyer l'ensemble. La Classe attendra l'envoi complet de ce travail pour en entendre la lecture. M. Thomas-Latour ajoute qu'il s'occupe d'un épisode de l'histoire du Languedoc dont le titre est *Trilogie, Louis XIII, Richelieu et Montmorency à Toulouse*, à l'époque (1632) du voyage des deux premiers personnages dans cette ville où le dernier fut jugé et exécuté après sa défaite à Castelnaudary. Les livres offerts à la Classe sont deux nouveaux volumes du *Giornale Arcadico* de Rome (M. Auger rapporteur) et d'autres ouvrages dont les titres sont publiés dans le bulletin bibliographique du journal. La lecture du mémoire sur la civilisation de l'Inde par M. Alix est renvoyée à la fin de la séance.

*** La seconde Classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Alix, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de G. Dumast, notre collègue de Nancy, par laquelle il propose à la Classe la question suivante : « *L'orientalisme, qui offrirait tant de ressources et à nos littératures épuisées et à nos études historiques encore si incomplètes, peut-il être rendu classique en France? Et supposé qu'il le puisse, comment le peut-il? Dans quelles limites et par quels moyens?* » M. de Dumast insiste pour que l'Institut historique prenne l'initiative et s'intéresse au succès possible de cette intéressante question.

La Classe, consultée par le président, est d'avis qu'une commission soit nommée, chargée d'étudier la question et de lui en rendre compte à sa première réunion :

sont nommés membres de cette commission MM. Foulon, Tremolière et Huillard-Breholles. Les titres des livres offerts à la Classe se trouvent imprimés dans l'*Investigateur*. La Classe nomme M. Foulon rapporteur de l'ouvrage intitulé : *L'Orientalisme* rendu classique par M. G. de Dumast.

*** La troisième Classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. Carra de Vaux, président. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la Classe : leurs titres sont annoncés dans le bulletin bibliographique. La Classe nomme M. Gauthier-la-Chapelle rapporteur sur les mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. M. l'abbé Denys annonce à la Classe, pour la prochaine séance, la lecture qu'il se propose de faire d'un mémoire intitulé : *Etude historique sur l'église de Sainte-Geneviève*. La lecture des rapports de MM. Auger et Frissard est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième Classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la présidence de M. E. Breton, président. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. On donne lecture de la correspondance; M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, nous écrit qu'aussitôt qu'il aura quelque travail terminé qui soit de nature à intéresser l'Institut historique il se fera un devoir de nous l'adresser. Il prépare en ce moment un volume sur les voies romaines dans le département (Cher) et sur les antiquités gallo-romaines de notre pays. MM. Thomas-Latour et Renzi proposent à la Classe la candidature de M. Magloire Nayral, juge de paix à Castres-sur-l'Agou (Tarn), archéologue fort distingué; M. le président nomme une commission pour vérifier les titres du candidat. Elle se compose de MM. Hardouin, Tremolière et Renzi. Parmi les livres offerts à la Classe on remarque le volume des mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; M. Frissard est nommé rapporteur. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Alix pour lire son mémoire sur la civilisation de l'Inde; cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. de Montaigu, Auger, Breton et Hardouin. L'auteur a pris note de toutes les observations qu'on lui a faites et il s'est engagé à modifier son mémoire en conséquence; ce mémoire est renvoyé par le scrutin au Comité du Journal. M. Frissard est appelé à son tour à la tribune : il fait d'abord un rapport sur une nouvelle construction navale d'après l'ouvrage de M. Maizière: il démontre l'impossibilité de l'application d'une théorie telle que l'auteur l'a développée dans son ouvrage. M. Frissard lit ensuite un rapport sur la brochure de M. Simonin père, intitulée : *Observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année* 1852. Le rapport de M. Frissard est renvoyé par le scrutin au Comité du Journal. Enfin, M. l'abbé Auger vient lire un rapport sur l'*histoire de Saint-Léger*, par dom Pitra, bénédictin. Une discussion succède à cette lecture. MM. de Montaigu, de Berty, Masson, Hardouin, l'abbé Badiche demandent et obtiennent la parole; tous les orateurs tombent d'accord sur deux modifications essentielles à faire dans le rapport, modifications que l'auteur, M. l'abbé Auger, a acceptées. Le rapport mo-

difié est renvoyé au Comité du Journal. Il est 11 heures et demie, la séance est levée, la distribution des jetons est faite après. Renzi.

CHRONIQUE.

— Notre collègue, M. Sedail, nous adresse une lettre du 13 août pour réclamer contre une erreur qui s'est glissée dans le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 24 juin 1853, p. 183 de la 223e livraison, où on lit : « *M. Sedail, homme de lettres, l'un des fondateurs de l'académie de Bordeaux, présenté à la deuxième Classe de l'Institut historique, etc.* Comme je n'ai dit ni écrit à qui que ce soit, ajoute M. Sedail, que je suis l'un des fondateurs de l'académie de Bordeaux, veuillez, Monsieur, relever cette erreur, et déclarer que j'y suis étranger. » L'erreur existe en effet dans le rapport de la commission; elle consiste dans un mot : au lieu de lire fondateur de l'*académie* de Bordeaux, il faut lire fondateur de la *Revue* de Bordeaux; c'est ce que nous avons constaté, après avoir vérifié les titres que M. Sedail a présentés à notre Société. R.

— Les artistes sont en général plus encouragés que les hommes de lettres : c'est à la facilité qu'on a de voir et d'apprécier leurs ouvrages qu'ils doivent cet avantage. Pour connaître une œuvre d'esprit qui vient de paraître, il faut être informé qu'elle existe par l'annonce de sa publication, avoir la curiosité ou l'intérêt de lire l'ouvrage, et l'acheter à cet effet. A l'ouverture d'un salon d'exposition des objets artistiques, il suffit de s'y rendre; d'un coup d'œil vous pouvez voir et juger : les tableaux, statues, dessins, etc., sont exposés à vos regards. Les récompenses viennent alors encourager les auteurs. Sans nous arrêter à la distribution de ces récompenses, qui arrive presque tous les ans, voici un exemple que nous fournit la carrière artistique de notre collègue à Mons, M. Van Ysendick. Cet artiste remporta à l'académie royale d'Anvers le grand prix de Rome (peinture) en 1823; il envoya au salon de Paris les tableaux suivants :

En 1827, Aristomène, roi de Messène, prisonnier, et délivré par une jeune fille; en 1834, Catherine d'Aragon; en 1837, l'Adoration des bergers, le Christ entre les larrons, la Présentation au temple destinée à l'église de Sciedam (Hollande); en 1840, la Charité, etc. Ces ouvrages ont été suivis par d'autres, tels que l'Assomption de la Vierge, Saint Alphonse de Liguori en prière, la sainte Famille (pour les églises de Mons); Jésus appelant à lui les petits enfants (musée de Bruxelles); Jésus rencontrant les femmes de Jérusalem (Anvers); le portrait de son maître Matth. Van Brée (musée d'Anvers); le portrait du duc de Nemours (château d'Eu); les portraits du maréchal Soult et du prince de Craon, etc., et deux petits tableaux pour le musée historique de Versailles.

Aussi nous avons vu, à part tous ces ouvrages commandés à l'auteur, des récompenses venir encourager M. Van Ysendik successivement, telles qu'une médaille d'or à Paris en 1840, une autre à Bruges en 1841, *idem* à Bruxelles en 1842, etc. Puis il est devenu membre de l'Académie royale d'Anvers et

d'Amsterdam; de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut; directeur depuis douze ans de l'Académie des beaux-arts de Mons, et enfin chevalier de l'ordre de Léopold.

Nous avons dit que les artistes sont fort encouragés, mais nous devons reconnaître en même temps qu'ils méritent l'encouragement qu'on leur accorde, lorsqu'ils le doivent à leur talent comme M. Van Ysendick, qui en a beaucoup. C'est le vrai moyen de répandre le goût des beaux arts, et ce goût, bien dirigé, contribue sans aucun doute au progrès de la civilisation. R.

LA MAISON DE CUJAS A TOULOUSE.

— Notre honorable collègue M. Thomas Latour de Toulouse nous communique la note suivante. — On lit depuis quelque temps sur les murs de la ville de Toulouse l'affiche suivante : *A vendre la maison où naquit Jacques Cujas, située rue Cujas, numéro* 10. Cette annonce, restée inaperçue dans le principe, m'a donné l'idée d'aller visiter la maison où naquit et vécut pendant 27 ans le grand juriste, qui fonda au XVI[e] siècle l'école des Cujaciens. C'est une masure étroite, enfumée, delabrée, crevassée, sentant la misère et la vieillesse. Il n'y a qu'une fenêtre à chacun des deux étages qui la composent, et ces fenêtres, en forme de jalousie, peintes en gris, sont la seule chose moderne. Au rez-de-chaussée, il y a un vieux portail, servant de devanture à une boutique qui paraît depuis longtemps inoccupée et aussi enfumée que l'âtre d'un charbonnier. La porte de l'allée, surmontée d'une grille en fer, par où pénètre le jour, qui éclaire l'allée et le vieux escalier en bois ; cette porte, dis-je, par sa vétusté et sa forme, doit remonter bien haut, si toutefois elle n'existait pas du temps de Cujas. A la hauteur du cordon du premier étage et au milieu se trouve une plaque en marbre noir, sur laquelle on lit cette inscription :

ICI NAQUIT, EN 1520,
Jacques Cujas.

Cette inscription y fut placée, il y a quatre ans, lorsque l'on inaugura la statue de ce grand jurisconsulte sur la place du palais de justice. Ces honneurs furent tardifs sans doute, mais ils avaient été maintes fois projetés par les capitouls avant 1789, et, depuis, les révolutions de nos soixante dernières années empêchèrent que ces projets ne fussent réalisés, jusques en l'année 1850.

— On écrit de Rome qu'un savant helléniste de la Bibliothèque Vaticane vient de faire une découverte importante pour la topographie antique et l'explication d'un poème d'Homère.

On avait, il y a quelques années, trouvé dans les fondations d'une maison que l'on démolissait, rue Graziosa, sur le mont Esquilin, près de Sainte-Marie-Majeure, deux fresques romaines très-remarquables. En 1850, en démolissant une maison voisine de la première, six autres tableaux, dont cinq dans un état parfait de conservation, furent encore découverts. Ils représentaient les divers épisodes du

voyage d'Ulysse, tels que ce prince les raconte à Alcinoüs dans *l'Odyssée*. Ces peintures, détachées avec soin, sont maintenant au musée du Capitole.

Après avoir étudié ces tableaux, le savant a prouvé, par l'interprétation d'un vers de *l'Odyssée*, que la première peinture, dont le sujet est l'arrivée d'Ulysse chez les Lestrigons, représente les environs de Terracine. Ce vers (le 104e du 7e livre) et le tableau sont parfaitement d'accord avec la perspective que présente encore aujourd'hui ce port de mer. Ainsi se trouve éclairci un point, jusqu'alors fort obscur, de la géographie antique; car nul n'avait pu dire exactement où se trouvait le port de la ville des Lestrigons.

Il reste à savoir s'il y a quelque analogie entre le port de Terracine et celui du pays des Lestrigons que tout le monde a cru, d'après les écrivains, qu'il existait en *Sicile*.

—Nous venons d'apprendre, au moment de mettre sous presse, la perte douloureuse que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. le comte Armand d'Allonville, l'un des membres fondateurs de notre société. On connait déjà les savants ouvrages que M. d'Allonville a publiés avec succès. Nous espérons pouvoir donner dans l'*Investigateur* une notice biographique de notre regrettable collègue.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Bulletin* de la Société de Géographie, mois d'avril et mai 1853.

— *Mémoires* de l'Académie belge d'histoire et de philologie, fondée à Anvers en 1851. Première livraison, 1853.

— *Bulletin* de l'Athénée du Beauvaisis, second trimestre 1852.

— *L'Orientalisme* rendu classique, fragment d'un Mémoire sur les moyens de ranimer et d'utiliser les Facultés des Lettres, suivi d'une lettre de M. Jules Mohol sur la langue perse, par M. G. de Dumast.

— *Journal arcadien* (Giornale arcadico) de Sciences, Lettres et Arts, 2 volumes in-8°. Rome, 1852.

— *Bibliothèque* de la famille, par M. l'abbé Orse, neuvième et treizième livraisons.

— *Question d'Orient*. — Passage du Pruth, impossibilité morale de la guerre, par M. D. Gallès.

— *Les Annales du Bien*, revue contemporaine des actes qui honorent l'humanité, par M. Delvincourt. Mai, juin 1853.

— *Séance* publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, du département de la Marne.

— *Notice* historique de l'École de Sorèze; sa fondation par les Bénédictins dom Hoddy, dom Fougeras et dom Despault; sa direction sous les deux Ferlus. Brochure par M. Dardé.

— *Les Bandes* de Garibaldi à Saint-Marin, par M. le capitaine Brizi. Brochure.

— *Mémoires* de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 2e série, tome Ier, 1851.

— *Une visite* au château de Dunois, brochure de M. l'abbé de Torquat.

— *Histoire* de saint Aignan, évêque d'Orléans, par le même.

— *Annuaire* de la Société impériale des Antiquaires de France, année 1853.

— *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1853, no 1.

— *Christ* aux plaies, commande du ministère d'État et exécuté en marbre par Emile Thomas, statuaire ; rapport de M. Siméon Chaunier, brochure.

— *L'Album* de Rome, par M. De Angelis ; plusieurs numéros.

— *L'Athenæum* de Londres, plusieurs numéros.

— *Le Musée* universel, Gazette des Beaux-Arts, de l'Industrie et de l'Agriculture ; plusieurs numéros.

— *Bases* y puntos de partida para la organizacion politica de la Republica Argentina, derivados de la lei que preside al desarrollo de la civilizacion en la América del Sud, y del tratado litteral de 4 de enero de 1831, por Juan Bautista Alberdi, abogate en Chile y en Montevideo, secunda edicion, correjida, aumentada de muchos paragraphos y de un proyecto de constitucion concebido segun las bases propuestas por el autor. — Valparaiso, imprenta del *Mercurio*, calle de la Aduna, nos 22 y 24. Setiembre de 1852, por Santos Tornero y Ca., éditores.

— *Statements* supported by evidence, of Wm. T. G. Morton, M. D. On his claim to the Discovery of the anæsthetic properties of ether, submitted to the honorable the select committee appointed by the *senate* of the United States. 32d Congress, 2d session. January 21, 1853. *Washington*, 1853. Vol. in-8°.

— (Thirty-second congress-first session). — *House* of representatives. William T. G. Morton, M. D. — Sulphuric ether. — 1852. Referred to a select committee. Dr William H. Bissell of Illinois, Chairman. Report.

— *Archives* historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 3e série, tom III, 4me livraison, août 1853.

— *Annuaire* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1852, 18e année. Bruxelles, 1852.

— *Bulletin* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XVIII, 2e partie, 1835. Bruxelles, 1851. Tome XIX, 1re partie, 1852. Tome XIX, 2e partie. Bruxelles, 1852.

— *Catalogue* raisonné des collections Lorraines (livres, manuscrits, tableaux, gravures, etc.); de M. Noël, ancien avocat, notaire honoraire de Nancy, 1853.

— *Bulletin* de la Société de Géographie, tome V, 30 juin 1853.

— *Le Scalpel*, Traité de Philosophie passionnelle, par Hippolyte de Vivès. Paris, 1853.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

DE LA CIVILISATION DANS L'EMPIRE DE LA CHINE.

(*Suite.*)

En exposant les cérémonies qui sont observées lors du labourage qui a lieu tous les ans par l'empereur de la Chine lui-même suivant une très-ancienne coutume, nous avons dit que ce monarque, ainsi que les dignitaires de l'Etat qui assistent et prennent part à cette solennité et à celles qui se renouvellent à l'époque de la moisson, ont principalement pour objet d'attirer sur l'agriculture les bénédictions de la divinité à laquelle ils offrent le produit du travail auquel ils se sont livrés, ce qui est conforme aux idées saines de religion et de morale.

Nous aurions désiré pouvoir en dire autant de toutes les croyances religieuses des Chinois; mais il n'en est point ainsi. Après avoir conçu l'idée du grand Être qu'ils nomment le Chang-Ti (le Souverain du ciel), ils auraient dû en déduire, comme conséquence naturelle et nécessaire, que l'esprit de la divinité était répandu dans tout l'univers, présidait à toutes ses parties et que l'un de ses attributs était l'unité; que c'est à elle seule que doivent s'adresser nos adorations et nos prières ; mais à l'instar de plusieurs autres peuples, ils ont commis cette inconséquence, ils ont adopté cette erreur grossière de croire qu'il existait plusieurs divinités et de partager entre elles, en quelque sorte, la juridiction et le soin des grands corps que nous présente la nature. Ainsi après le Grand Esprit qui gouverne le ciel, ils adorent d'une manière distincte et particulière, l'esprit de la terre, l'esprit du soleil et des autres astres, et les esprits qui président à la mer, aux fleuves, aux montagnes, aux nuages, aux tempêtes; et dans ce morcellement de l'intelligence divine, la superstition populaire a été jusqu'à en attribuer à diverses parties de leurs habitations, comme l'esprit de la porte, etc.

Nous avons vu précédemment qu'une des prérogatives et des principales fonctions attribuées à l'empereur de la Chine en qualité de *fils du ciel*, de préposé par le Chang-Ti au gouvernement de l'empire, c'était, comme dans les familles patriarcales de l'antiquité, d'avoir seul le droit et le devoir d'offrir, avec ses adorations personnelles, les hommages et les vœux de ses sujets, de tous les habitants de la Chine, qu'il doit considérer comme ses enfants et ne formant qu'une seule famille.

Or, n'ayant délégué à personne cette auguste fonction, pas même aux grands mandarins qu'il charge du gouvernement des provinces, il en est résulté qu'il n'y a pas d'autre prêtre, d'autre ministre de Très-Haut dans le vaste empire de la Chine que l'Empereur.

Anciennement, quand l'empire était moins étendu et moins peuplé, le monarque avait l'habitude de se transporter dans quatre provinces pour faire ses adorations et les sacrifices prescrits par les rites, sur des montagnes situées aux quatre points cardinaux; mais depuis longtemps, à raison de la multiplicité des soins qui occupent tous ses moments, il n'accomplit plus ces cérémonies que dans le grand temple élevé à cet effet dans la capitale de l'empire, à Pékin.

Dans les provinces les mandarins sont, il est vrai, chargés d'instruire leurs administrés, mais c'est une instruction morale. Il y a dans ces provinces des édifices, des temples destinés à honorer la mémoire de Confucius et celle de plusieurs autres grands hommes, du premier agriculteur, du Triptolème de la Chine; mais le culte religieux, l'adoration de la divinité par le peuple, ces mandarins n'étaient pas chargés d'y présider, ils ne le pouvaient même pas. Que l'on juge du vide immense que cette absence de tout culte religieux laissait dans les âmes.

Voilà certainement la cause principale de l'introduction de cultes étrangers à celui du gouvernement dans l'empire de la Chine; d'abord le culte des *Taossé* dont le fondateur était contemporain de Confucius. C'est néanmoins plutôt une sorte de philosophie qu'une religion. Cette secte avait primitivement des rapports de doctrine avec celle des Stoïciens; mais ensuite elle dégénéra en superstitions grossières pour s'attirer des partisans ou plutôt des dupes. Ses adeptes osèrent se dire en possession du secret du breuvage d'immortalité, et même ils le présentèrent à l'un des empereurs de la Chine qui était disposé à le prendre. Mais un des censeurs d'Etat qui se trouvait présent l'avala, et le monarque, irrité de son audace, l'ayant menacé de le faire périr, le censeur lui dit: «Si le breuvage » est tel qu'on le prétend, votre menace est vaine; je suis immortel: s'il est sans » vertu, je n'ai pas voulu que mon Empereur devint la dupe d'une indigne four» berie. » L'Empereur reconnut la force du dilemme, rentra en lui-même et s'apaisa.

Quatre siècles environ après, un culte venu de l'Indostan et qui en avait été chassé après avoir essayé de modifier ou plutôt de changer celui de la *Trimourti* indienne, s'est répandu en Orient, non-seulement à la Chine, mais au Thibet, en Tartarie, dans les royaumes de l'Indo-Chine et jusqu'au Japon. La Chine est couverte de temples et de monastères bouddhiques, et la moitié au moins des Chinois sont adonnés à ce culte.

Le Bouddhisme, cette religion qui sortie du sein de celle des anciens Brahmanes, c'est-à-dire du Brahmanisme, et qui a lutté avec elle pendant plusieurs siècles avant d'être chassée de l'Inde, est plus absurde encore que le culte qui lui a donné naissance. Les idées fondamentales sur lesquelles les Bouddhistes s'appuient, prouvent à quel degré d'aberration l'esprit humain peut se porter. Ce culte se partage en deux sectes principales dont l'une admet un Être Suprême; mais elle prétend qu'il se repose entièrement du gouvernement du monde sur des hommes, des Bouddhas, chargés de remplacer l'action de la divine Providence, et qui ont mérité d'exercer ce pouvoir, non par des actes héroïques de

bienfaisance, mais par des austérités consistant en de continuelles contemplations au milieu d'une immobilité complète. L'autre secte, poussant l'extravagance encore plus loin, remplace tout-à-fait par l'homme lui-même la divinité qui, devenue inutile, est supprimée. Toutes deux préconisent l'inertie physique non-seulement comme un bien, mais comme le chemin de la perfection morale. Ici on reconnait les puissantes influences du climat.

Les Bouddhistes croient aux transmigrations des âmes comme les adorateurs de Brahma; comme eux, ils respectent la vie de tous les animaux, même des insectes; ils admettent bien l'existence de la plupart des divinités brahmaniques; mais ils ne les considèrent que comme des esprits inférieurs aux Bouddhas. D'un autre côté ils nient l'autorité des *Védas*, et ils ont aboli le système des castes, cause principale de leur défaite dans la lutte avec les Brahmanes. Ainsi leurs prêtres et les moines de leurs nombreux couvents sont pris dans toutes les classes de la société; voués au célibat ils ne sont point héréditaires.

Il a existé dans les mondes antérieurs (car il en a existé plusieurs), comme dans le monde actuel, un grand nombre de Bouddhas : mais *Sakiya* ou *Goutama* qui a révélé la religion actuelle, et qui paraît avoir vécu six siècles avant notre ère, est le plus révéré et celui dont on voit les figures colossales dans les temples de l'extrême Orient. Chose singulière, les Empereurs de la Chine de la dynastie Mantchoue, qui observent et prescrivent avec exactitude les rites du culte antique des Chinois dans tout ce qui concerne l'administration de l'empire, sont dans leur intérieur partisans de la secte lamaïque de *Bouddha* ou de *Fo*.

Ainsi la Chine se trouve partagée entre trois cultes différents, celui qui est suivi par les mandarins, les lettrés et par un tiers peut-être de ses habitants; celui des *Taossé* qui a des partisans, et la religion de Bouddha ou de *Fo* qui en a le plus.

Le seul moyen qu'auraient pu employer les empereurs de la Chine pour éviter, s'il était possible, ces divergences d'opinions et de croyances, c'était de déléguer aux princes de la famille impériale qui par suite de la polygamie sont fort nombreux dans les dynasties chinoises, et qui jouissent de divers privilèges, de celui entre autres de porter la ceinture jaune, couleur réservée au monarque; de leur déléguer, disons-nous, le droit et la fonction spéciale de célébrer en son nom dans les provinces les cérémonies religieuses dans le culte du *Chang-Ti* ou du maître souverain du monde. Par là les peuples auraient pu, dans les villes au moins, adorer Dieu dans des temples qui lui auraient été consacrés, et cela sans s'écarter en quelque sorte des antiques idées et des institutions des fondateurs de l'empire.

Mais les empereurs chinois n'y ont pas songé ou n'ont pas cru devoir employer ce moyen, et des superstitions tant indigènes qu'étrangères se sont emparées de l'esprit des peuples dans l'abandon où on les laissait, malgré le besoin qu'ils ressentaient incessamment d'une religion et d'un culte positifs.

Il est bien fâcheux que ces superstitions eussent déjà pris racine depuis plu-

sieurs siècles, quand des missionnaires européens ayant pénétré dans la Chine, ont été accueillis avec bienveillance en qualité de savants par plusieurs des empereurs qui se sont succédé depuis le xvie siècle. Indépendamment des fonctions scientifiques dont les missionnaires chrétiens ont été chargés par ces monarques, plusieurs d'entre eux ont eu des relations assez intimes avec des princes et de hauts dignitaires, et s'ils n'avaient pas trouvé des esprits déjà préoccupés d'autres idées, imbus d'autres croyances, il est probable que le christianisme se serait propagé dans l'empire et aurait fini par y devenir dominant. Il eût sans doute corrigé et amélioré peu à peu les civilisations de l'Orient qui ont fait fausse route.

Il n'est pas surprenant que les Chinois, habitués à faire des sacrifices et à se prosterner, dans des actes d'adoration, devant de prétendues divinités de plusieurs ordres, ayant divers degrés de puissance, n'aient pas su faire les distinctions nécessaires entre le culte qui se rapporte à Dieu et les témoignages de vénération et de reconnaissance qu'ils devaient à la mémoire de leurs ancêtres; ils n'ont pas vu la distance immense, infinie, qui sépare l'homme de la Divinité, la créature du Créateur, et ils ont été entraînés à faire à cet égard des rapprochements aussi absurdes qu'impies.

Si les Chinois se sont ainsi éloignés du bon sens et de la vérité dans leurs idées religieuses, ils n'ont guère été plus heureux dans leurs opinions cosmologiques et philosophiques relativement aux principes, aux éléments qu'ils prétendent avoir été employés par l'auteur de la nature pour la formation du monde sensible et matériel. Ils supposent, c'est-à-dire les hommes qui, dans leur pays, s'occupent de ces spéculations, que la cause première a mis en rapport deux principes élémentaires qui ensuite ont produit et engendré tous les objets physiques, tous les corps qui nous environnent. Ils ont donné à l'un de ces principes le nom et les propriétés d'un principe mâle et à l'autre ceux d'un principe femelle. Ils nomment le premier *Yâng* et l'autre *Yin*. Ainsi parce qu'ils ont vu sur notre petite planète que deux principes analogues servent à perpétuer par des générations successives l'existence des êtres organisés, c'est-à-dire des hommes, des animaux et des plantes, généralisant ce fait, ils en ont conclu que c'était ce double principe qui avait non-seulement présidé à la formation des mondes, mais produit leur existence. Cette hypothèse est complétement gratuite et n'est fondée sur rien de probable. Il peut être vrai, nous ne prétendons pas le nier, qu'il existe dans les éléments constitutifs des corps célestes, ainsi que dans leurs mouvements, une *dualité* produisant un antagonisme et un balancement nécessaires, mais que ces éléments soient semblables aux sexes mâle et femelle, c'est ce qui ne nous paraît pas acceptable.

Cependant ces idées bizarres, conçues par des philosophes chinois, il y a près de quarante siècles, sont encore enseignées et admises de notre temps dans ce pays. Plus on étudie les opinions qui règnent en Chine et les institutions qui les régissent, plus on reconnaît avec évidence que ce qui a été pensé et pratiqué de

bien et de raisonnable, comme ce qui a été conçu d'erroné et de faux, a subsisté depuis lors presque sans changement; seulement, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ils ont souvent altéré le bien en l'exagérant. Les révolutions qui ont agité l'empire et renouvelé tant de dynasties, n'ont remué que la surface de la société et n'en ont point changé les bases. En général et sauf quelques exceptions, ces révolutions n'avaient même pour objet que d'y revenir et d'obliger les chefs de l'Etat à s'y conformer. Cette persistance est remarquable; mais il est facile de l'expliquer. Plusieurs causes ont concouru à produire ce résultat, et bien que déjà elles aient été reconnues et signalées, nous allons les rappeler ici.

Les éminentes vertus des fondateurs de l'empire, des monarques qui ont posé les bases du gouvernement, les ont fait révérer à ce point que les Chinois ont toujours pensé qu'on ne pouvait rien faire de mieux que ce qu'ils ont fait, et qu'il faut s'en tenir aux principes qu'ils ont établis. Le respect et la déférence extrêmes qu'ils ont également pour leurs pères et leurs ancêtres, corroborent ces opinions et la conviction où ils sont de l'excellence des anciens usages et des mœurs antiques. D'un autre côté l'écriture chinoise qu'il faut dix années pour bien connaître et pour employer convenablement, puisqu'elle se compose de plus de quarante mille caractères, remplit chez les personnes qui se livrent à l'étude tout le temps de la jeunesse. Les élèves qui se préparent aux examens qu'ils doivent subir pour entrer dans le corps des lettrés, ne lisent et n'étudient que les livres classiques, les anciens *Kings* qui renferment les doctrines des premiers temps de l'empire, développées et renouvelées par Confucius, le maître, le professeur par excellence, dont les enseignements sont les seuls reconnus légitimes et utiles. Les esprits, ainsi fixés constamment sur les mêmes pensées, ne sont plus en état d'en admettre de différentes. C'est un cercle dans lequel ils tournent et s'agitent, mais dont ils ne peuvent sortir. Remarquons en outre que les opinions et les systèmes des Chinois en tout genre sont, sauf une ou deux exceptions, nés dans leur pays, sont des fruits indigènes; et comme ils se sont propagés ensuite chez les peuples voisins moins avancés qu'eux en civilisation, tels que les habitants de la Corée, du Tonquin, de la Cochinchine, etc., ils n'ont point connu les systèmes qui régnaient chez les autres peuples, et n'ont adopté de l'étranger que certaines idées religieuses venues de l'Inde et qui se sont introduites pour suppléer à l'absence de tout culte dans les provinces. Ainsi les opinions et les systèmes des Chinois ont rayonné autour d'eux dans une grande partie de l'Asie, mais aucun foyer étranger ne leur a fourni de lumière. Voilà pourquoi la Chine a conservé, sous le rapport moral et scientifique, cette immobilité qui a frappé dans tous les temps les voyageurs qui ont visité ce grand empire. La stabilité des institutions et des mœurs des Chinois, laquelle s'est prolongée depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à présent, a été expliquée et motivée dans le passage suivant d'un discours que nous avons prononcé au Congrès historique de 1837 :

« Ce culte religieux pour la mémoire des fondateurs de l'empire et pour leurs antiques lois qui sont encore en vigueur, ce respect profond pour les ancêtres et

pour les temps anciens, ne permettent pas aux Chinois de supposer qu'il soit utile d'apporter quelque changement, d'ajouter quelque chose à ce qui est établi. Toute innovation est même considérée comme dangereuse, comme une impiété; cette défaveur, cette réprobation qui repoussent toute conception nouvelle, s'étendent jusqu'aux inventions dans les arts, jusqu'aux découvertes dans les sciences ; tous les regards sont dirigés vers le passé, aucuns ne se portent vers l'avenir. La nature et la multiplicité des signes, des caractères de l'écriture dont la connaissance exige une longue étude, contribuent encore à fortifier ces dispositions, à en perpétuer les effets. Les années de la jeunesse, cette époque de la vie où l'esprit est le plus actif, où il fait le plus d'efforts pour rompre les entraves qui l'environnent, pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, sont consommées dans cette étude; et lorsque cette première instruction est acquise, on ne lit, on n'étudie, on ne commente que les livres dans lesquels s'est trouvée consignée, comme dans un dépôt sacré, la sagesse des anciens temps et des fondateurs de l'Etat, livres qui ont été médités par les générations passées. Ainsi on marche toujours dans les mêmes voies, on suit la même direction sans jamais s'en écarter, et l'on tourne comme sur un pivot sans changer de lieu. Ajoutons que tous ces livres et leurs commentaires, prescrivant des formules, des usages conventionnels pour tous les détails de la vie, la liberté, l'activité, la force de l'âme, se perdent dans l'observation minutieuse de ces actes et de ces cérémonies ; et, comme l'a dit un ingénieux écrivain, « l'empire lui-même est une momie embaumée, enveloppée de soie et chargée d'hiéroglyphes. »

Plus de deux mille ans avant notre ère, il existait des astronomes en titre comme des historiographes à la cour des empereurs chinois; et cependant, quarante siècles après, ces monarques sont obligés de faire vérifier les calculs de leur tribunal des mathématiques, et revoir le calendrier impérial, par des prêtres venus d'Occident (1).

(1) Il existe cependant plusieurs genres d'industrie dans lesquels les Chinois se sont montrés habiles et ont fait de grands progrès. Il faut mettre en première ligne les énormes travaux et les connaissances hydrauliques qu'ont exigés la construction et l'entretien des grands canaux, des quais, des écluses et des ponts nombreux qui existent dans la plupart de leurs provinces et qui facilitent singulièrement les relations commerciales, le transport des marchandises et denrées de toute sorte.

Dès l'an 2280 avant Jésus-Christ, le grand Yu était parvenu, par des efforts prodigieux et qui étonnent l'imagination, à contenir les eaux du fleuve Jaune et des rivières qui s'y jettent, et de livrer à la culture d'immenses terrains qui jusque là étaient inondés ou à l'état de marécage. Après ces importants travaux qui ont puissamment contribué à la prospérité de l'empire et à l'accroissement de la population, nous citerons parmi les industries où ils ont réussi, la fabrication des étoffes de soie et de coton, des papiers, des porcelaines, les laques, les vernis, les fleurs et les feux d'artifice dans lesquels ils nous ont précédés. Ils se montrent ingénieux aussi dans les divertissements de la fête des lanternes. Sur les fleuves et les grandes rivières, d'innombrables lanternes sont suspendues aux mâts et aux agrès des bateaux. Ces habitations mobiles changeant de place figurent des girandoles et d'autres formes élégantes. C'est seulement en Chine qu'on peut voir ce singulier et brillant spectacle.

En Europe, au contraire, depuis quelque temps l'agitation des esprits est trop grande. Le mouvement dans les idées, trop rapide et trop brusque, menace souvent la société, ses mœurs et ses habitudes, de bouleversements qui, loin de l'améliorer, la conduiraient à sa ruine. Les améliorations sociales ne peuvent s'accomplir que peu à peu et avec le secours du temps. Si d'une part les eaux stagnantes, qui n'ayant pas d'écoulement, ne se meuvent dans aucun sens, finissent presque toujours par se corrompre et par répandre des miasmes délétères pour les êtres vivants; de l'autre les torrents fougueux qui grossissent et se précipitent subitement dans les vallées, entraînent avec eux des rocs dévastateurs, couvrent le sol de cailloux et de sables qui le rendent stérile ; ce sont donc seulement ces rivières et ces fleuves majestueux, lesquels roulent avec lenteur, mais sans s'arrêter jamais leurs eaux fécondantes, qui, fertilisant les campagnes, font la richesse et la joie des peuples qui habitent leurs bords, en produisant d'abondantes et précieuses moissons.

La Chine, dès son enfance, fière de sa future grandeur, de son immense population qu'elle prévoyait, de ses lois, de ses institutions qu'elle admirait, qu'elle aimait sans connaître leurs défauts et leurs vices, croyait posséder dans son sein toutes les sources de prospérité, de richesse et de bonheur. Elle croyait n'avoir jamais besoin des étrangers, de leurs idées, des produits de leur sol, ni de leur industrie. Comme la plupart des nations antiques, elle se complaisait dans son orgueil, méprisant les autres peuples, les apercevant à peine au-delà du *Céleste empire*, de l'*empire du milieu*, et les regardant comme des barbares chez lesquels un Chinois ne pouvait vivre ni même voyager sans commettre une espèce de trahison, de crime de lèse-patrie. Ces opinions, ces sentiments ont empêché les habitants de la Chine de sortir de leurs frontières pour aller coloniser d'autres contrées. Pendant longtemps il n'en est résulté que peu d'inconvénients ; mais lorsque la population, toujours croissante, s'est trouvée trop pressée dans ses limites, tout étendues qu'elles étaient, lorsqu'elle a eu peine à y subsister, c'est alors que plus barbare que ceux qu'elle nommait ainsi, elle a permis de recourir à des expositions, à des infanticides qui révoltent l'humanité. On prétendait les excuser par la nécessité, par l'impossibilité de nourrir tous les êtres qui naissaient du sein fécond de la Chine. Mais si les regards s'étaient portés au dehors, si on eût permis à ses habitants de faire des explorations lointaines, que de pays, que d'immenses territoires alors presque déserts, où elle aurait pu envoyer l'excès de sa population. L'Australie tout entière, ce cinquième continent, et la Tasmanie, les îles Philippines, celles de Bornéo, de la nouvelle Guinée; au Nord de ses frontières, celle de Sangalien Oulia ou de Tartakaï; à l'Occident que de provinces, de steppes en Tartarie et au Thibet auraient pu recevoir de nombreux colons de la Chine sans en être surchargées. C'est seulement depuis ces derniers temps qu'on a vu quelques émigrations de Chinois se rendre à Batavia, dans la Californie et dans quelques autres contrées.

Parmi les sciences et les arts où les Chinois se montrent d'une extrême infé-

riorité et tout à fait retardataires, il faut compter l'art militaire. Ils n'ont pas su perfectionner l'ancienne tactique comme l'ont fait les Grecs et les Romains. Sans communication avec les peuples de l'Occident, ils n'ont pas pu les imiter à cet égard comme sous d'autres rapports. Premiers inventeurs de la poudre à canon, ils s'en sont servis pour leurs divertissements, pour faire des feux d'artifice, mais elle leur a été de peu d'utilité pour leur défense. N'ayant su bien employer ni les armes antiques ni les modernes, ils sont restés dans cette époque de transition où nous étions en Occident il y a trois cents ans et dont nous sommes promptement sortis. Chez eux le chaos, le mélange des armes anciennes et nouvelles, est plus désordonné, plus mal combiné qu'il ne l'a été en Europe. Dans leurs armées ces vices matériels sont rarement compensés par l'intrépidité, par l'ardeur martiale. Aussi sont-ils considérés comme les plus mauvais soldats qui existent sur terre.

Les Tartares Mantchoux, qui les ont conquis au commencement du XVIIe siècle, avaient montré beaucoup d'énergie et de bravoure. Les premiers empereurs de leur dynastie qui règne encore, avaient pris à tâche de conserver leurs qualités guerrières et de les tenir en haleine par de grandes chasses aux tigres, par des exercices militaires en Tartarie. Les grands monarques *Kham-hi* et *Kien-Loung* ne manquaient pas de s'y rendre tous les ans pour présider à ces manœuvres et prendre part à ces chasses. Mais il paraît que maintenant l'esprit martial a dégénéré chez les Tartares et qu'ils sont devenus de vrais Chinois sous le rapport militaire.

Quand les Anglais, il y a une douzaine d'années, ont déclaré la guerre au Céleste Empire, ils ont transporté sur les côtes de la Chine une armée de quinze mille hommes, soutenue, il est vrai, par l'artillerie formidable de leurs navires à voile et à vapeur. Après avoir remonté le fleuve *Kiang*, lorsqu'ils sont arrivés devant *Nan-King*, la seconde ville de l'Empire, ils n'avaient guère plus de neuf mille hommes de troupes de débarquement, ayant dû laisser des garnisons dans les lieux dont ils s'étaient déjà emparés. On devait s'attendre que sur la nouvelle que cette grande cité était menacée par l'ennemi, les bannières tartares allaient se lever; que soixante ou quatre-vingt mille de leurs cavaliers allaient accourir en toute hâte pour sauver cette importante et populeuse cité, ou pour la reprendre si déjà elle avait succombé. Mais rien ne parut; l'empereur de la Chine entra en négociation et consentit non-seulement à recevoir l'opium des marchands anglais, mais à leur céder une petite île sur ses côtes, à ouvrir aux vaisseaux de l'Europe plusieurs de ses ports. C'est là un événement heureux sans doute; non-seulement il est avantageux pour le commerce en général, mais il doit aussi hâter l'introduction des idées et des arts des Européens, du christianisme peut-être, dans l'extrême Orient; et par suite amener d'heureuses améliorations dans la civilisation des Chinois et des peuples qui les avoisinent. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a révélé à nos yeux surpris toute la faiblesse de leur empire, dont les habitants si nombreux auraient pu avec un peu de vigueur, malgré leurs mauvaises armes,

faire repentir l'étranger d'avoir osé pénétrer ainsi dans l'intérieur de leurs provinces.

L'écriture des Chinois a sans doute été une des causes qui ont arrêté sous plusieurs rapports leur civilisation. Nous ne pouvons expliquer en détail cette écriture, cela nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons à dire que les inventeurs sont partis des mêmes bases, des mêmes idées que les Egyptiens, en reproduisant pour les désigner la figure des objets sensibles. On attribue généralement à *Fou-Hi* l'origine de cette écriture, par laquelle il a voulu remplacer les cordelettes nouées qu'on employait comme les Péruviens (1). Un livre chinois très-ancien, le *Thoûng-Lien*, qui s'accorde avec les commentaires de Kong-Yeu (Confucius) sur cette matière, s'exprime ainsi : « La vertu de l'illustre Fou-Hi unissait le haut et le bas. Le ciel y répondit en faisant apparaître à ses yeux les caractères et les formes extérieures des oiseaux et des quadrupèdes ; la terre y répondit en lui montrant les figures du *Loûchoû* sur un tableau sorti des eaux. Fou-Hi aperçut ce qui constituait la nature et les rapports de tous les êtres, et il inventa l'écriture. »

Sa formation a lieu d'après six règles qui consistent 1° à figurer la forme; 2° à détourner les premiers caractères de leur signification propre pour les employer au figuré; 3° à indiquer les objets ; 4° à combiner ensemble plusieurs idées; 5° à tourner ces caractères dans un sens opposé; 6° à réunir la forme au son. L'écriture qui se développa successivement avec la civilisation, éprouva des changements successifs sous plusieurs dynasties. Ces différentes variétés, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, peuvent se réduire à sept ou huit, en y comprenant une légère modification de la septième variété : 1° écriture antique tendant à figurer les objets; 2° image altérée des objets; 3° image encore plus altérée des objets. Les temps modernes comprennent : les écritures administrative, courante ou habituelle, cursive, enfin l'écriture carrée d'impression.

Il est résulté de ces changements que les signes actuellement en usage n'ont plus conservé de rapports avec les primitifs. Ce sont des signes de convention qui sont devenus extrêmement nombreux et compliqués. Ainsi ils exigent de longues études. Pour parvenir à connaître les caractères avec lesquels on exprime les pensées, il faut perdre un temps précieux que les Occidentaux emploient à connaître les pensées mêmes, à les combiner, à juger celles des auteurs qu'ils lisent, et à réfléchir sur les leurs propres. Il est facile de concevoir combien cette méthode imparfaite a dû retarder, arrêter même à bien des égards, la marche de l'esprit.

Toutes les branches de la littérature ont dû se ressentir de ces obstacles. Néanmoins l'histoire du pays et l'étude de ses antiquités, objets de prédilection pour les Chinois, ont été suivies et traitées avec un soin et une aptitude très-remarqua-

(1) Remarquons cependant que les *trigrammes* de Fou-Hi, qui sont de simples lignes droites, n'ont aucun rapport avec l'écriture figurée. Fou-Hi aurait donc trouvé cette écriture, ces lignes postérieurement à ses *trigrammes*, ou bien ils n'auraient été inventés que par *Thsânghiè*, suivant l'opinion de plusieurs historiens chinois.



bles. Dans le vaste domaine des sciences et des lettres, la partie historique a seule été cultivée avec succès, les autres sont demeurées stériles ou n'ont produit que des fruits médiocres.

Quant à l'art théâtral, les Chinois sont restés inférieurs aux Grecs chez les anciens, aux Européens chez les modernès.

Il paraît que les premières représentations dramatiques un peu régulières ont eu lieu sous les *Thang*, vers l'an 720 de notre ère. La prose, les vers, la musique, la danse, étaient mis à contribution pour attirer des spectateurs. C'est sous la dynastie mongole des *Youen* que ces représentations ont acquis tout leur développement, leur perfection *relative*.

Dans les grandes villes des provinces du Nord, les Chinois ont construit des théâtres à demeure. Il existe à Pékin une rue des théâtres où l'on en compte six. Dans le sud de l'empire, il n'en existe pas de permanents ; mais on en improvise en deux heures avec des bambous, un toit en nattes, quelques planches et des pièces de coton peintes. Ils se plaisent à les dresser sur le bord des rivières et des canaux, et laissent ouvert le fond du théâtre où l'on voit le paysage et les bateaux qui passent.

Il existe dans les maisons des riches une grande salle pour les festins, où l'on fait souvent venir des comédiens ambulants qui y jouent des pièces pendant les repas. Un espace vide laissé entre les tables est le lieu de la scène que l'on couvre seulement d'un tapis ; quelques chambres voisines servent de coulisses pour l'entrée et la sortie des acteurs. Les femmes peuvent voir le spectacle à travers des jalousies qui les cachent à tous les regards.

Ce que l'on peut dire de plus favorable sur les compositions destinées au théâtre, c'est qu'en général elles ont un but moral et que le dénouement montre que le vice est toujours puni et que la vertu obtient sa récompense.

Maintenant les rôles de femmes sont joués par de jeunes garçons, ce qui nuit certainement au jeu de la scène. Mais autrefois il y avait des actrices. De tous temps les femmes comme les hommes qui montent sur les théâtres, ont été peu estimés en Chine. Cela tient en partie à ce que les directeurs composent ordinairement leurs troupes avec des esclaves qu'ils ont achetés jeunes et qu'ils dressent ensuite pour représenter les pièces de leur répertoire.

Après les travaux historiques, le genre dans lequel les Chinois ont eu quelques succès, c'est celui des contes et nouvelles. Plusieurs de leurs contes ne sont pas dépourvus d'intérêt. Ils ont traité avec des variantes le sujet de la Matrone d'Éphèse. Ont-ils eu connaissance de la fable milésienne ?

A l'égard du poème épique, il paraît qu'ils n'en possèdent aucun qui mérite ce nom. S'il en existait un seul qui eût acquis quelque réputation, les Européens, les missionnaires surtout en auraient eu connaissance. Les nations sont fières de ces grandes compositions. L'Indostan parle avec orgueil de son Mahabarata, de son Ramayana, etc. Mais les Chinois n'ont pas le génie poétique. Ils célèbrent en vers les belles ; ils chantent les fleurs, les arbres et les autres objets de la nature;

un de leurs empereurs a chanté le thé ; mais rien de tout cela ne s'élève au-dessus du médiocre.

Au milieu de cette médiocrité presque universelle, la vanité des Chinois n'a pas perdu ses droits, nous voulons dire ses prétentions. Le mandarin, tout glorieux des études qu'il a faites avec patience et qui l'élèvent, dans une classe à part, au-dessus du reste des habitants, se console des humbles prosternements qu'il fait devant ses supérieurs, en voyant ses inférieurs à ses pieds ; il tient le bâton suspendu sur tout homme qui n'a pas d'argent pour en éviter l'atteinte. Sa constante attention à maintenir son rang sans jamais en dépasser la limite, à suivre les prescriptions légales qui règlent tous ses mouvements comme un automate, occupe une grande place dans son esprit. Son bonnet à globule et à plume de paon, sa broderie symbolique sur l'estomac qui indique ses fonctions, son ongle qu'il conserve précieusement dans un étui, constatant qu'il ne manie que son pinceau et ses livres, tout cet attirail qui le rend si fier n'en fait pourtant à nos yeux qu'un personnage ridicule. Il fallait encore qu'il obligeât ses femmes et ses filles à partager ses travers. Pour les distinguer aussi des femmes du peuple, il mutile leurs pieds délicats ; mais on voit à leur démarche vacillante qui les retient chez lui, qu'elles sont d'une condition élevée, et leur vanité leur fait supporter sans se plaindre la douleur de ces mutilations.

Si l'épouse du laboureur et de l'ouvrier ne peut prétendre à ces jouissances d'amour-propre, elle est dispensée des souffrances par lesquelles on les achète, et elle conserve sans les déformer les dons de l'auteur de la nature.

L'obligation dans chaque famille, pour les fils et les filles, de faire de fréquents saluts, de se tenir debout devant leurs père et mère et d'oser à peine leur adresser la parole, sont des marques exagérées de respect qui nuisent singulièrement à la douce intimité qui doit régner entre les parents, et il est à craindre que ces démonstrations extérieures ne remplacent souvent, contre le vœu du législateur, l'affection profonde et sincère qu'il voulait développer et entretenir au sein des familles. Comme les fêtes religieuses ou civiles, les jeux et les divertissements contribuent à donner une juste idée de la civilisation d'un peuple ; nous ne terminerons pas ce mémoire sans présenter quelques détails sur les principales fêtes qui sont célébrées en Chine et sur les jeux qui y sont en usage.

Les fêtes des Chinois sont nombreuses ; on en compte jusqu'à cinquante-cinq, qui ont été instituées par l'un ou l'autre des cultes qui partagent la population chinoise. Les principales sont :

1° La fête du printemps qui a lieu le 4 février, mois correspondant à la XIIe lune des Chinois. Elle est solennisée dans toutes les provinces. Le *Chi-fou*, ou premier magistrat du département, sort le matin de son palais ; il est couronné de fleurs, porté dans sa chaise au bruit des instruments et précédé d'une troupe nombreuse. Sa chaise est entourée et suivie de plusieurs brancards ornés de riches tapis de soie, sur lesquels sont placées des figures qui représentent des

personnages mythologiques. Toutes les rues sont tapissées, garnies de lanternes, et l'on y élève d'espace en espace des arcs de triomphe.

On promène, dans cette cérémonie, un grand buffle de terre cuite et dont les cornes sont dorées : quarante hommes ont quelquefois beaucoup de peine à le porter. Un enfant le suit, ayant un pied chaussé et l'autre nu ; on le nomme *l'esprit du travail et de la diligence*. Il frappe sans cesse avec une verge ce simulacre de buffle, comme pour le faire avancer. Il est suivi de tous les laboureurs, armés de leurs instruments aratoires. Des masques, des comédiens ferment la marche, et donnent au peuple des spectacles plus ou moins grotesques.

Le gouverneur s'avance vers la porte orientale de la ville, comme s'il voulait *aller à la rencontre du printemps*, et de là il retourne à son palais dans le même ordre. Lorsqu'il y est arrivé, on dépouille le buffle de tous ses ornements ; on tire de son ventre un nombre prodigieux de petits buffles d'argile et on les distribue à tout le peuple. On met en pièces le grand buffle, et les morceaux en sont également distribués. Le gouverneur termine la cérémonie par un discours à la louange de l'agriculture et par une exhortation. 2° Le 12 février, 1er jour de la 1re lune des Chinois, fête *du premier jour de l'an* ; c'est une fête que les Chinois célèbrent avec appareil et qui produit un grand mouvement dans tout l'empire. Elle commence dès la veille, dernier jour du douzième mois. Toutes les affaires, tant du gouvernement que de la nation, sont suspendues. Les tribunaux sont fermés dix jours à l'avance, le service des postes est interrompu, tous les travaux cessent dans les ateliers. Dès le grand matin, une foule immense assiége les temples : on accomplit les rites sacrés. Les mandarins inférieurs vont saluer leurs supérieurs ; les enfants rendent le même devoir à leurs pères, les domestiques à leurs maîtres. Toutes les familles s'assemblent le soir, et terminent leurs mutuels compliments par un grand repas.

Pendant les deux ou trois jours qui suivent, on ne s'occupe que de jeux, de festins, de spectacles. Chacun revêt son plus riche habit. On visite ses amis, ses voisins, ses protecteurs ; on se félicite, s'accable de protestations d'amitié, on se fait réciproquement des dons et des cadeaux. Rien à cet égard ne ressemble mieux à nos visites du jour de l'an et à nos étrennes. Comme chez nous, on consacre les derniers jours de l'année qui finit à régler les comptes arriérés.

Le 26 février, 15e jour de la 1re lune, *Fête des Lanternes*. C'est la plus brillante des fêtes chinoises, celle qui est célébrée avec le plus d'ivresse, de pompe et de dépenses. Elle commence le 13 au soir et ne finit que dans la nuit du 16 au 17. Elle est générale dans tout l'empire, et l'on peut dire que pendant ces trois ou quatre nuits, toute la Chine est en feu. Les villes, les villages, les rivages de la mer, les bords des chemins et des rivières sont garnis d'une multitude innombrable de lanternes de toutes les grandeurs et de toutes les formes. Les villes, les rues, les places publiques, les façades, les cours des palais en sont ornées ; on en voit aux portes et aux fenêtres des maisons les plus pauvres. Tous

les ports de mer sont illuminés par celles qu'on suspend aux mâts et aux agrès des jonques et des sommes chinoises. On allume peut-être dans cette fête plus de deux cents millions de lanternes. Les Chinois opulents rivalisent de magnificence dans ce genre d'illuminations et se piquent de suspendre devant leur maison les plus belles lanternes; celles que font faire les grands mandarins, les vice-rois et l'Empereur même, sont d'un travail si recherché que chacune d'elles coûte quelquefois jusqu'à quatre et cinq mille francs. On en construit de si vastes, qu'elles forment des salles de vingt à trente pieds de diamètre, où l'on pourrait manger, coucher, recevoir des visites et représenter des comédies. On y donne en effet, par l'artifice de gens qui s'y cachent, plusieurs spectacles pour l'amusement du peuple. « Ils y font paraître, dit le P. Duhalde, des ombres qui représentent des princes et des princesses, des soldats, des bouffons et d'autres personnages dont les gestes sont si conformes aux paroles de ceux qui les font mouvoir, qu'on croirait véritablement les entendre parler. » Quelques-unes de ces lanternes reproduisent aussi toutes les merveilles de nos lanternes magiques, autre invention joyeuse que nous devons peut-être aux Chinois.

Outre ces lanternes monstrueuses qui sont en petit nombre, une infinité d'autres se font remarquer par leur élégante structure et la richesse de leurs ornements. La plupart sont de forme hexagone, composées de six panneaux de quatre pieds de haut sur un pied et demi de large, encadrées dans des bois peints, vernis ou dorés. Le panneau est formé de toile de soie fine et transparente, sur laquelle on a peint des fleurs, des rochers, des animaux et quelquefois des figures humaines. Les couleurs employées dans ces peintures sont d'une vivacité admirable, et reçoivent une nouvel éclat par le grand nombre de lampes ou de bougies allumées dans l'intérieur de ces machines. Les six angles sont ordinairement surmontés de figures sculptées et dorées qui forment le couronnement de la lanterne : on suspend tout autour des banderoles de satin de toutes les couleurs, qui retombent avec grâce le long de ces mêmes angles, sans rien dérober de la lumière ni des six tableaux.

Ces lanternes sont aussi variées par leurs formes que par la matière qu'on emploie pour les faire. Les unes sont triangulaires, carrées, cylindriques, en boules, pyramidales; on donne aux autres la forme de vases, de fleurs, de fruits, de poissons, de barques, etc. On en construit de toutes les dimensions, en soie, en gaze, en corne peinte, en nacre, en verre, en écailles transparentes d'huîtres, en papier fin. Le travail fini et délicat qu'on remarque dans un grand nombre de ces lanternes, contribue surtout à les rendre d'un grand prix.

Toutes les merveilles de la pyrotechnie se joignent à celles de l'illumination, pour donner le plus grand éclat à ces fêtes de nuit. Il n'est pas de Chinois aisé qui ne prépare quelque pièce d'artifice; tous tirent au moins des fusées; et de toutes parts, des gerbes, des flots d'étoiles et des pluies de feu éclairent et embrasent l'atmosphère.

Il est plus facile de décrire cette fête singulière, dit l'abbé Grosier, que d'en

assigner la date et l'origine. Les auteurs chinois citent des faits et des anecdotes anciennes pour en expliquer l'institution ; mais les histoires qu'ils racontent ont tellement l'air de fables, que nous nous dispensons de les rapporter. Il est plus vraisemblable de supposer que cette fête nocturne avait quelque rapport avec l'ancien culte religieux de la nation.

Le 5 d'avril, 23e jour de la 2e lune, *Fêtes des Morts* ; c'est l'époque à laquelle chacun va sur le tombeau de ses parents accomplir les devoirs prescrits par les rites. On commence par arracher les herbes et les broussailles qui environnent le monument ; après quoi on renouvelle les marques de respect, de reconnaissance et de douleur, dans les mêmes formes qu'au moment même des obsèques ; puis on dépose sur le tombeau du vin et des viandes, qui ensuite forment le repas des assistants. On élève quelquefois dans les cimetières des autels où les prêtres de Bouddha récitent l'office des morts. Les Taossé y ont aussi des autels.

Le 6 de septembre, 1er jour de la 8e lune, *Fêtes des Moissons*. Elle a lieu après toutes les récoltes et a été instituée pour célébrer, par des actions de grâces et des réjouissances publiques, la constante fécondité de la terre et la fin des travaux de l'année. Cette fête dure depuis le 1er jusqu'au 16e jour de la lune, c'est-à-dire plus de quinze jours pendant lesquels on fréquente les Miao (temples), et l'on mêle à la joie des festins l'amusement qu'offrent de toutes parts les représentations de comédies. Dans toutes les villes, et de distance en distance dans les campagnes, surtout dans le voisinage des grands Miao, sont des théâtres en plein air, fixes et solidement construits. Tous les chemins sont alors couverts d'une foule d'habitants des campagnes qui sortent de leurs villages pour assister aux comédies.

JEUX DES CHINOIS.

Les Chinois connaissent les échecs depuis un temps immémorial. L'échiquier dont ils se servent est, comme le nôtre, composé de 64 cases; mais il en diffère sous plusieurs rapports. Voici ses principales dispositions. Une bande, qui traverse l'échiquier et représente une rivière, le partage en deux camps de 32 cases chacun. Les pièces, ordinairement les unes noires, les autres rouges, ne se placent pas sur le centre de la case, mais au point d'intersection des lignes qui circonscrivent les cases. Ces lignes divisent l'échiquier parallèlement à la rivière, et sont au nombre de 10, ce qui donne sur l'échiquier chinois 90 positions.

Le gain de la partie consiste à mettre en prise, sans qu'il puisse échapper, le général adverse, le *tsiang*, qui correspond au roi du jeu européen. Lorsqu'il est en échec, il faut qu'il change de case ou qu'il couvre l'échec à l'aide d'une autre pièce. Le tsiang se place à la première intersection de la ligne du milieu. Ensuite vient le *lettre* ou ministre qui remplace la *dame* de notre jeu ; mais le ministre est double, l'un se place à la droite, l'autre à la gauche du tsiang. A côté de chaque ministre se tient un *éléphant ;* c'est notre *fou* français. Ensuite vient le *cava-*

lier. Aux deux extrémités de la ligne sont les *chars*, faisant à peu près l'office de nos tours.

Sur la seconde ligne, devant le cavalier, se tient un *canon*. Il peut sauter par-dessus les autres pièces ; mais pour qu'il en attaque une, il faut qu'entre lui et cette pièce il s'en trouve une troisième, qui, comme on dit, lui sert d'affût. Ainsi le tsiang, qui, couvert par une pièce de son jeu, est attaqué par un canon, se préserve de cette attaque en se mettant à découvert ; car, de cette manière, il prive le canon de son affût.

Cinq *pions* ou fantassins occupent les intersections impaires de la troisième ligne qui est la première en face de l'ennemi ; en sorte qu'il n'y a de pion ni devant les ministres, ni devant les canons. Parmi les pièces, il en est qui sont destinées à la défense et ne peuvent traverser la rivière : ce sont les chars, les canons et le général. Le pion ne fait qu'un pas. Il attaque à droite et à gauche, traverse la rivière, et avance ou recule. Le cavalier peut sortir et passer la rivière dont la traversée est comptée pour un pas.

La tradition attribue l'invention des *cerfs-volants* au général chinois *Han-Sin*, qui vivait 206 ans avant Jésus-Christ. Ce général convint avec *Tchin-Y* qu'il entrerait par le centre même de la ville qu'il assiégeait. Comme il ignorait la distance qui séparait son camp du palais où il voulait pénétrer par un chemin souterrain, il fit construire un grand cerf-volant qu'il lança, par un vent favorable, dans la même direction (en tenant compte sans doute de la longueur de la corde et de la courbe qu'elle décrivait).

Pendant le règne de l'empereur *Wou-Ti* (l'an 549 de notre ère), *Héou-King* assiégeait la ville de *King-Thaï*. Comme les habitants de la ville ne pouvaient faire connaître au dehors leur position critique, ils construisirent en papier un grand nombre de cerfs-volants, et les lancèrent pour demander du secours.

Les cerfs-volants chinois l'emportent sur les nôtres par leur ingénieuse composition ; ils ont des formes plus variées, plus agréables, des couleurs plus éclatantes. Tantôt ils offrent l'image d'une divinité qui s'élève majestueusement, portée sur un nuage ; tantôt ils représentent des oiseaux de proie, des dragons ailés, de brillants papillons, des animaux, des monstres. Les dés, les cartes et les dominos sont connus des Chinois. Quelques savants ont pensé que Marco-Polo, à son retour de la Chine, apprit aux Vénitiens l'usage des cartes, et que ceux-ci les introduisirent dans le reste de l'Occident. Le sabot qu'on fouette avec des lanières, la toupie, le petit palet, la boule, l'escarpolette, font à la Chine l'amusement de l'enfance et de l'adolescence.

En portant nos regards sur l'ensemble de la civilisation de la Chine, sur son état social, nous voyons que ce qui a été conçu d'erroné, de faux, ce qui a été exécuté dans ce pays d'imparfait ou d'irrégulier dès les temps anciens, n'a pas été rectifié ni amélioré ; que, d'un autre côté, ce qu'il y avait de bon, d'utile dans ses antiques institutions (et il s'y trouvait beaucoup de choses dignes d'approbation et de louanges), a été peu à peu altéré et plus ou moins dénaturé par

l'exagération, par de fausses applications, en substituant à l'*esprit qui vivifie, la lettre qui tue*.

En conséquence, il nous paraît bien difficile, impossible même, que la Chine se régénère par elle-même. Il est nécessaire que dans la maladie invétérée dont elle est atteinte, dans l'espèce de marasme où elle végète et dépérit, des remèdes venant du dehors lui soient appliqués ; sa guérison, si elle doit avoir lieu, viendra de l'étranger.

Il en a été ainsi dans l'empire romain. Les mœurs y étaient tombées dans un tel état de corruption, que sans l'introduction du christianisme et l'invasion des barbares, ce colosse se serait sans doute affaissé sur lui-même, et que l'on ne peut savoir ce qui serait advenu dans notre monde occidental.

C'est à l'Europe et seulement à l'Europe qu'il appartient d'apporter en Orient, avec une religion plus pure, d'autres idées, des lois et des mœurs nouvelles. Il faut que l'activité, que l'énergie de nos États occidentaux régénèrent, revivifient le sang pâle, appauvri, qui coule dans les veines de ces peuples sans vigueur, qui semblent s'affaiblir de plus en plus. Mais pour réussir dans cette grande entreprise, la plus noble, la plus généreuse qui ait jamais été conçue et exécutée sur notre globe, il est nécessaire que préalablement nous fassions régner au milieu de nous la justice, la paix, et que nous donnions l'exemple des vertus que nous voulons propager dans ces régions lointaines.

ALIX, *membre de la seconde Classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR L'HISTOIRE DE SAINT LÉGER DE DOM PITRA.

C'est la première fois aujourd'hui que l'Institut historique est appelé à s'occuper directement d'une Société savante qui, formée sous l'aile de la religion, aspire à renouveler, à représenter les plus savants et les plus consciencieux historiens des siècles derniers, les Bénédictins. L'abbaye des Bénédictins de Solesmes s'est enrichie dernièrement par l'acquisition de l'un de nos plus laborieux et de nos plus aimables collègues, l'abbé *Corblet*, et elle nous a adressé, par son intermédiaire, un des ouvrages qui l'ont séduit, et ont déterminé sa vocation.

En effet, l'*Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr*, est très-propre à faire impression sur un érudit, un archéologue et un prêtre ; notre excellent collègue a donc triplement apprécié l'œuvre de *dom Pitra*, qui, dès lors et surtout depuis, a montré tout le zèle, tout le dévouement, tout le talent d'un Bénédictin. Aussi c'est une véritable satisfaction pour notre Institut d'ouvrir des relations avec l'abbaye de Solesmes qui promet tant. Elle a tant de ressources pour produire, qu'on peut lui prédire des succès. Nous lui donnerons seulement



un conseil ; nous l'engagerons à chercher impartialement la vérité et à se tenir en garde contre l'esprit de système qui dépare, de nos jours, les écrits de certains historiens. Nous n'en serons que plus disposés à rendre toute justice aux travaux et aux efforts des Bénédictins de Solesmes, et nous commencerons aujourd'hui par dom Pitra.

En annonçant l'histoire de saint Léger, il dit : « Des liens inattendus et sacrés » nous ont uni à lui, si nous osons le dire, par une inévitable fraternité (1). » Voilà ce qui l'a déterminé à écrire son livre. Des raisons semblables m'ont déterminé à me charger de vous en entretenir. Je suis né fort loin de la ville d'Autun, dans une ville qui semblait devoir être étrangère à saint Léger, et cependant mon père habitait une rue qui porte son nom, et qui aboutit à un monument peu important en soi et néanmoins destiné à survivre aux révolutions des âges et des empires, monument que n'a pas connu notre auteur. J'aurai donc quelques curiosités à ajouter aux faits si nombreux que contient sa monographie.

Ce terme, employé par l'écrivain lui-même, est peut-être ici moins exact que dans les ouvrages qui traitent d'un sujet spécial et unique. En effet, au titre que nous avons relaté tout-à-l'heure, il a joint ces mots : *Et de l'Eglise des Francs au* VII*e siècle*. Il ne s'agit donc pas seulement de saint Léger, mais il sera question de l'histoire ecclésiastique de France à son époque. Or, saint Léger n'est pas le seul personnage notable de ce temps-là, à l'occasion duquel on puisse rappeler les faits qui intéressent tout le pays ; car j'ai sous les yeux un autre ouvrage intitulé : *Histoire de saint Amand et du Christianisme chez les Francs du Nord au* VIIe *siècle*. Et l'auteur de celui-ci, M. l'abbé *Destombes*, suit son *Evêque missionnaire* des bords de la Loire à ceux de l'Escaut, de Maestricht à Bordeaux, des Pyrénées jusqu'aux extrémités de la Belgique. Il résulte de cette espèce de conflit, que nous aurons d'un côté les œuvres des corporations monastiques, dont s'est principalement occupé dom Pitra, de l'autre celles des évêques, auxquelles s'est attaché l'historien de saint Amand. J'ose même vous promettre, pour compléter mon travail, une attention toute particulière ; car, tandis que je suis né dans la rue de Saint-Léger, j'ai reçu, parmi mes noms de baptême, celui de saint Amand. Les deux héros et les deux panégyriques me touchent.

L'ouvrage de dom Pitra, dont nous avons surtout à parler, l'emporte évidemment par les recherches et les observations pleines d'érudition et de profondeur qu'il constate. Il expose, avec une grande largeur de vues, l'influence religieuse exercée par l'Église sur le monde politique et social au VIIe siècle, siècle beaucoup plus remarquable qu'on ne le croit ordinairement, et qui a mérité, chose fort piquante pour nous, disciples du siècle des lumières, d'être appelé l'*âge d'or*, par un des hommes les plus éclairés de l'univers (1). Je ne puis même vous donner une

(1) Introd., p. CXX. — (2) Dom Mabillon. *Acta SS. Ord. S. Bened.* Sæc. 2. præf.



idée juste du travail que nous examinons, sans vous présenter le résumé des faits qu'il expose, abstraction faite de la vie particulière de saint Léger.

Le VIe siècle avait vu mourir *saint Benoît* et naître *saint Grégoire le Grand*, le premier, cachant ses œuvres dans la solitude, le second, exposant sur le siége apostolique la doctrine et la charité de l'Eglise chrétienne; l'un priant, l'autre prêchant; tous deux s'attachant ainsi aux fonctions que les Apôtres regardaient comme les plus nécessaires, lorsqu'ils disaient : « Nous resterons consacrés à la » prière et au ministère de la parole; *nos verò orationi et ministerio verbi in-* » *stantes erimus* (1). » Saint Benoît voulait qu'on se préparât, par le recueillement, à devenir meilleur, et plus capable d'instruire et d'édifier ; saint Grégoire, porté malgré lui sur le trône des pontifes, voulait qu'à l'avenir le droit, non la force, la conscience, non l'intérêt, devinssent les maîtres du monde.

C'est ce que représente très-bien dom Pitra, et voilà pourquoi il se réjouit de voir, dans le VIIe siècle, les monastères bénédictins et les saints qu'ils produisaient, se multiplier : « De tous les âges monastiques, le second siècle bénédictin est le » plus fécond (2). » Voilà pourquoi il applaudit à l'influence de saint Grégoire le Grand : « Il y a deux faits considérables et peu remarqués de ce pontificat » mémorable, la royauté des Papes, manifestement reconnue, et l'inauguration » de leur paternelle dictature (3). Car les grands dangers de cette époque pour la société et pour la religion, c'étaient, d'un côté, les expéditions des Mahométans, et de l'autre le singulier usage de donner les bénéfices ecclésiastiques comme récompense des exploits guerriers, sous prétexte de les protéger contre les barbares : « Pendant quatre-vingts ans, dit l'auteur, deux fléaux désolèrent le » sanctuaire, l'invasion musulmane et l'envahissement de la commande mili- » taire (4). » Alors il signale les ressources que présente la France : « Un peuple » dévoué, chevaleresque et sacerdotal devenait nécessaire : ce sera le peuple » franc. A lui sera confié l'honneur de sauver la chrétienté. Ce choix se fait au » VIIe siècle (5). » Ainsi se prépare le grand ouvrage consommé par Charles Martel; et quant à celui qu'avait commencé saint Grégoire, voici ce qui arriva à la même époque : « Pour seconder l'œuvre des Papes, l'Église eut des légions d'é- » vêques, apôtres, législateurs, docteurs et pères des peuples, qui se partagèrent » le monde nouveau (6). » Cette autorité paternelle, à laquelle Leibnitz, Gibbon, et tant d'autres protestants, surtout de nos jours, ont attribué la plus heureuse influence pendant ces siècles, où les conflits entre les peuples produisaient de si nombreux massacres, de si affreuses calamités, nous la voyons, dans l'histoire de saint Léger, exercée de toutes parts en France par ce grand homme d'abord, ensuite par les prélats ses contemporains, notamment par saint Amand, que l'historien de saint Léger nous représente fondant plus de trente monastères, et allant jusqu'à Rome plaider la cause de ses populations du Nord, pour en rap-

(1) *Actes des Ap*, VI, 4. — (2) Introd., p. X. — (3) Introd., p. XXX. — (4) Ch. X, p. 181. — (5) Introd., p. XV. — (6) Introd., XL.



porter des bénédictions et des secours. L'historien de saint Amand nous entraînerait bien ailleurs ; mais nous ne devons tirer de son livre que ce qui, dans le nôtre, ne donnerait pas une idée assez complète des travaux des Pontifes au VIIe siècle. Ils s'occupaient de tout en effet; ils rachetaient les esclaves et leur rendaient la liberté; ils abolissaient les sacrifices de victimes humaines; pour cela ils s'exposaient au martyre parmi les idolâtres; pour protéger les sujets, ils s'exposaient au courroux des rois et de leurs favoris; pour défendre la vérité, ils affrontaient les persécutions des hérétiques ; surtout ils veillaient à la propager, et ce fut un des grands mérites de saint Amand et de saint Léger.

Dom Pitra met une grande importance, et il emploie une bonne partie de son ouvrage à venger sur ce point le siècle de saint Léger : « Il y a bien pourtant, » même de l'étroit aspect littéraire, quelque gloire dans ce VIIe siècle, qui s'ou» vre avec Grégoire le Grand et Isidore de Séville, et qui se ferme sur la tombe » du vénérable Bède et sur le berceau d'Alcuin (1). » Puis il énumère en note les hommes qui ont cultivé les lettres à cette époque, énumération assez soignée pour montrer que, malgré l'expression dédaigneuse d'*étroit aspect littéraire*, il croit ajouter beaucoup de prix, par ces considérations, aux titres qu'il a cités en faveur de son héros et du temps où il a vécu.

Sans doute il importe de remarquer avec lui que la religion a contribué, autant et plus que la sagesse humaine, à calmer et à éclairer les esprits, et j'aime à lire ces paroles piquantes : « On a longtemps mêlé et broyé les éléments » romains et germains sans tenir compte de la vertu de Dieu... Faisons place à » Dieu (2). » Mais il en vient bientôt lui-même à signaler les efforts humains employés pour civiliser les barbares. Il raconte l'établissement de l'*école palatine*, dont saint Léger a quelque temps été le chef, et il ajoute : « Le palais mérovin» gien est le foyer d'un mouvement civilisateur (3). » Bientôt il exposera l'étendue des connaissances auxquelles on appliquait les élèves de cette école : « On » y voit figurer, en termes précis, les études libérales, la grammaire, la dialec» tique, la rhétorique; puis d'autres disciplines plus spéciales, les lois romaines, » les coutumes, et jusqu'aux traditions nationales, aux richesses de l'éloquence » gallo-romaine, et peut-être à l'idiome gallo-franc (4). » Enfin, après avoir dit : « L'un des plus remarquables résultats de l'école palatine, c'est d'avoir récon» cilié les vieux Germains avec les lettres, le commerce aimable, la vie polie et » savante (5), » il conclut ainsi : « Le dernier progrès d'une éducation consom» mée, c'était de fréquenter les écoles à Rome (6). » Si à ce tableau on ajoute celui des écoles épiscopales, des écoles monastiques, des écoles diverses que, suivant les lieux et les circonstances, le clergé ou les religieux établissaient, on se convaincra que le VIIe siècle était beaucoup moins barbare qu'on ne se le figure.

Mais la Providence employait encore d'autres moyens pour instruire, avertir

(1) Introd., p. LXXI. — (2) Chap. I, p. 9. — (3) Chap. II, p. 18. — (4) Chap. III, p. 32. — (5) p. 40. — (6) Chap. IV, p. 45.



et corriger les hommes : « Le VII[e] siècle, dit notre auteur, est, par excellence, » après l'âge des martyrs, le siècle des saints (1). » Et il faut le remarquer, les dons que l'Eglise attribue aux saints, étaient précisément aussi très-multipliés : « Les miracles sont si fréquents et remuent si profondément les populations, que » les solitudes en sont troublées, et que les saints s'en plaignent à leurs frères (2). » Et l'auteur en raconte un assez grand nombre dans le cours de son ouvrage. Il avait déjà écrit : « Le don de prophétie est à peine à remarquer au milieu de » tant de merveilles (3). » Peut-être, quoiqu'il eût donné cet avertissement : « Nous nous sommes encore plus discrètement abstenus des légendes proprement » dites (4), » peut-être a-t-il admis trop facilement certaines relations singulières. Mais il est impossible de ne pas signaler, puisqu'il s'agit de constater le caractère de l'époque, cette multitude de faits extraordinaires que les historiens racontent et dont la réalité n'est pas contestable. Au reste, nous serions mal reçus à nier des effets inexplicables pour la science dans l'ordre des phénomènes physiques, lorsque toutes les tentatives faites, dans le siècle dernier et dans le nôtre, par les hommes les plus habiles et les moins crédules pour les expliquer sans miracles, ont échoué sans exception. On a eu beau chercher dans le fluide magnétique, dans l'électricité, dans le galvanisme, dans le somnambulisme plus ou moins naturel, plus ou moins lucide, une explication satisfaisante ou du moins plausible, on n'a rien trouvé. Il est donc permis à dom Pitra et à ceux qui croient en Dieu, d'admettre l'intervention divine, et de trouver bon qu'au VII[e] siècle les hommes grossiers et ignorants fussent avertis, par des effets sensibles, par des preuves palpables, qu'au-delà du monde sublunaire, au-dessus du système solaire, plus loin que les constellations et la voie lactée, il existe une puissance à qui rien ne résiste, et que, comme dit Voltaire :

Par-delà tous ces cieux, le Dieu des cieux réside.

Enfin, pour donner une idée complétement juste de la position de saint Léger au milieu du monde qui l'entourait, l'auteur nous présente le VII[e] siècle comme le berceau de la féodalité. Il expose l'usage où étaient les familles, de confier les enfants aux personnages dont on désirait obtenir l'appui, la faveur, la protection. Quand on recommandait un homme à un autre, on le soumettait par là même à l'autorité, au bon plaisir de son protecteur. La *recommandation* était une espèce de consécration; les vassaux sont ainsi arrivés à dépendre du seigneur; les grands vassaux de leur suzerain. Mais la confiance des familles préférait quelquefois l'autorité religieuse à l'autorité séculière. C'est ainsi qu'un certain nombre d'enfants nobles étaient *recommandés* aux évêques ou aux monastères, et telle est l'explication de l'entrée d'enfants très-jeunes dans des communautés, où plus tard ils se consacraient à Dieu, quoique leur admission première ne leur en imposât nullement l'obligation.

(1) Introd., p. LXXX. — (2) Introd., p. CXI. — (3) Introd., p. CX. — (4) Introd., p. LXXXIX.

Dom Pitra donne sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, des notions très-exactes, qui d'ailleurs sont appuyées d'un côté sur l'autorité de Tacite, de l'autre sur celle de M. Naudet dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

Il est donc autorisé, en abordant l'histoire de saint Léger, à dire : « Si quel-» qu'un aime Dieu, l'Église et la France, nous le convions de suivre pas à pas » avec nous, dans la vie de notre cher saint Léodégar, le noble Franc, le clerc et » l'archidiacre, le moine et l'abbé, le prêtre et l'évêque, le ministre des rois et le » fondateur de la monarchie, le martyr de la justice et de la vérité (1). »

Ce mot de *Léodegar* nous donne occasion de remarquer, en passant, que notre Bénédictin a sacrifié un peu au goût de l'école historique moderne, qui, sous prétexte de rendre aux noms propres leur forme primitive, les dénature et les rend quelquefois inintelligibles, abstraction faite de la forme barbare dont elle les revêt. Je n'entreprendrai pas ici de combattre ce système bizarre; je me bornerai à dire que dom Pitra s'est tenu en garde contre les excès, et que, s'il n'a point donné à tous ses noms la forme consacrée par ses prédécesseurs et les autres écrivains du siècle de Louis XIV, il a du moins adopté celle qui se rapproche du latin. *Leodegarius* est le nom latin de saint Léger. Peut-être aussi quelques mots ont été défigurés par les typographes, qui parfois ont eu, en imprimant le livre, de singulières distractions, mettant, par exemple, la persécution de *Valence* pour celle de *Valens*.

Et, puisque nous avons abordé les questions grammaticales, je choisirai, pour donner une idée du style et du talent littéraire de l'écrivain, un passage du chapitre où il raconte les grands travaux exécutés à Autun par les ordres et sous la direction de saint Léger : « Le spectacle est tout autre à la partie opposée » de la ville. Là se déploient les riches et populeuses dépendances de Saint-» Jean-le-Grand et de Saint-Symphorien, les trente mille manses de Saint-Mar-» tin, et, aux confins de cette perspective qui s'affaisse et qui s'aplanit comme » un champ d'épis mûrs, le polyandre de Saint-Pierre-de-l'Étrier, vaste nécro-» pole qui fut le berceau de la foi éduenne. Rien ne dut plus vivement frapper » les yeux de Léodégar, que ce champ du sommeil, où dormaient ses aînés » dans l'épiscopat, ses frères les martyrs, ses pères les apôtres de la Gaule cel-» tique. De cette poussière des morts, la croix s'en est allée à la conquête de » l'opulente et voluptueuse cité païenne, qui, en face, dressait en pompeux éta-» ges ses théâtres, ses amphithéâtres, ses palais, ses temples, son capitole, son » prétoire, couronné par les forêts druidiques et le mont sacré de Jupiter. Il » fallut que l'humble croix pénétrât de porte en porte, montât de rue en rue, » s'élançât sur les tours et les basiliques, pour atteindre le sommet de l'acro-» pole, et s'asseoir triomphante au faîte du prétoire, là où fut bâti, dès les » premiers temps, un oratoire de Sainte-Croix (2). »

(1) Introd., p. CXXI. — (2) Chap. XII, p. 214.

Quand saint Léger parcourait et faisait restaurer ces monuments, c'était le temps de sa gloire et de sa puissance dans le monde. Il réunissait à l'autorité spirituelle de l'évêque, le pouvoir temporel du *defensor*, magistrature protectrice, que la force des choses et le penchant des esprits, à cette époque, déféraient assez souvent aux pontifes.

Issu d'une noble famille, qui comptait des illustrations en Austrasie et en Neustrie; *recommandé* au roi Clotaire II, qui le fit élever à l'école du palais; archidiacre du diocèse de Poitiers, dont son oncle, allié des Pépin, était évêque; moine d'abord, puis abbé de Saint-Maixent, il avait été rappelé dans le monde politique, malgré lui, mais par le conseil de ses chefs dans l'ordre hiérarchique, qui le déterminèrent à suivre la volonté du souverain. Il concilia d'abord les fonctions ecclésiastiques avec celles que la confiance du chef de l'État remettait entre ses mains, et il fut recteur du palais et chef de la chapelle mérovingienne. Mais, sous la régence de sainte Bathilde, présidant au conseil des évêques, auquel la régente avait, pour ainsi dire, donné tout pouvoir, il fut obligé de subir tous les travaux, toutes les difficultés, tous les dangers de l'administration, froissant les ambitions et les intérêts qui se trouvaient en opposition avec le bien public, avec les préceptes de la religion, avec la liberté et l'indépendance de l'Église. Quand, élu et sacré évêque d'Autun, il voulut se livrer au soin de son diocèse, et qu'il eut, en 661, convoqué un concile, dont les canons montrent le zèle qui animait ses membres, il ne put néanmoins se soustraire aux affaires publiques du royaume.

Au reste, dom Pitra, en abordant cette partie de l'histoire de saint Léger, commence par une observation fort sage et fort juste : « Ces évêques et ces clercs » qu'on rencontre au palais, n'ont rien de commun avec les familiers ordinaires » des rois. Deux graves objets les y appelaient et les préoccupaient selon leur » importance : d'une part, affermir l'Église des Gaules ébranlée par les révolu- » tions politiques, et, de l'autre, amener les Francs à une vie chrétiennement » sociale (1). »

Ce fut alors que l'ambitieux Ebroïn, arrêté par notre saint dans les usurpations qu'il méditait, conçut d'abord contre lui cette antipathie, qui devint plus tard de la haine et de la fureur. En s'emparant de la régence, il aurait détruit les salutaires institutions établies par Bathilde, et c'est ce que saint Léger ne pouvait permettre. Il ne pouvait non plus ne pas protester contre l'assassinat de l'évêque de Paris, Sigoberrand, qu'Ebroïn avait sacrifié à sa jalousie.

Mais nous n'avons pas à suivre avec détail cette histoire, que dom Pitra a développée avec beaucoup de talent et d'érudition. Il nous suffit de dire que l'évêque d'Autun, rétabli, sous Childéric II, recteur du palais et ministre, ayant contribué à faire exiler Ebroïn, devint ensuite la victime de ce favori, à qui rien ne coûtait pour satisfaire ses passions et assouvir sa vengeance. Les excès aux-

(1) Chap. XIV, p. 245.

quels ce monstre s'emporta sont tellement étrangers à nos mœurs que nous avons peine d'y croire. Il va assiéger Autun, et l'évêque s'étant livré, pour épargner la ville, il lui fait arracher les yeux. Des juges prévaricateurs déclarent le vaincu coupable. Les bourreaux infligent de nouveaux supplices, et voici le tableau qui en résulte : « Les lèvres déchirées, les pieds ensanglantés, la langue » mutilée, toute la face souillée de sang, Léodégar ne pouvait ni voir, ni mar- » cher, ni parler, ni murmurer un seul cri de prière et d'angoisse (1). » Néanmoins le martyr ne mourut pas, et il est permis de croire que son persécuteur le laissa vivre pour essayer, par de nouvelles souffrances, de pousser à bout le courage de sa victime. Un noble personnage, nommé Waning, qu'Ebroïn croyait être des siens et auquel il le remit, eut pitié de son prisonnier, et le fit transporter à l'abbaye de Fécamp, où il vécut encore plusieurs années. Mais Ebroïn n'était pas content, et il voulut avoir la tête de celui dont il s'était fait l'ennemi et dont le pardon lui semblait une injure. Saint Léger fut décapité dans la forêt de Sarcing en Artois. Alors le triomphe du martyr commença, et, après qu'Ebroïn eut subi la peine de ses crimes, le corps du saint, entouré d'hommages universels, fut transporté solennellement au monastère de Saint-Maixent, dont il avait été abbé.

Son historien a rapporté tous ces événements avec leurs circonstances d'une manière très-intéressante, et je regrette de ne pouvoir faire usage, pour le prouver, de plusieurs autres notes que j'ai extraites de ce beau livre. Mais il est temps de vous communiquer mes observations sur l'ouvrage en général.

Vous avez pu voir déjà quelle estime m'ont inspirée la science et le bon esprit de l'auteur, et sous ce double rapport, je n'ai qu'à confirmer mes assertions précédentes.

Cependant il me semble que l'érudition a nui, dans certains passages, à la justesse des appréciations ; faisant oublier, pour les détails, des considérations générales plus importantes.

Une remarque surtout m'a frappé ; c'est que, dans l'histoire d'un saint, d'un martyr, on ne trouve pas les raisons qui l'ont rendu véritablement martyr et ont motivé sa canonisation. L'ouvrage le présente trop comme politique, pas assez comme chrétien. On ne voit pas assez en lui le défenseur de la religion, le soutien des droits de l'Église, l'ennemi du vice scandaleux. C'est le rival d'Ebroïn qui succombe ; ce n'est pas l'évêque immolé par un tyran impie. Or, cette observation est d'autant plus notable que l'auteur est un prêtre et un religieux.

Ce dernier titre, qui l'aurait engagé à développer les considérations que j'indique, a peut-être nui à la justesse de ses appréciations sur l'influence des ordres monastiques. Je sais bien que le protestant Marsham a écrit : « Sans les moines » nous serions des enfants en histoire (2). » Et dom Pitra cite avec raison cette autorité (3). Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, il faut aussi être juste en

(1) Chap. xx, p. 339. — (2) *Monast. Anglican propyl.* — (3) Introd., p. LXXXVI.

vers les évêques et les missionnaires qui n'appartenaient pas aux ordres religieux, et il me semble que les recherches de dom Pitra à ce sujet n'ont pas été aussi complètes. C'est pourquoi nous lui rappellerons une autre autorité qu'il cite également : « Pour travailler au champ du père de famille, on voyait se » presser, comme des abeilles à leurs rayons, les chefs illustres de la milice » chrétienne, saint Amand, saint Ursmar, etc. (1). » Aussi avons-nous dit que l'histoire de saint Amand par M. Destombes, contient sur l'histoire de l'Église au VIIe siècle des notices qui peuvent très-bien servir de complément à celle de saint Léger.

Celle-ci, d'ailleurs, est un ouvrage capital, que l'auteur, qui l'a publié en 1846, rendrait maintenant encore plus digne de sa réputation et de celle de son ordre. Tel qu'il est néanmoins, les Bénédictins peuvent l'avouer.

Dom Pitra a consacré le dernier chapitre à rapporter les honneurs et les monuments qui ont célébré la gloire du saint martyr, et il l'a intitulé : *Gloire posthume de saint Léger*. Il a ajouté, pour terminer le volume, des *Miscellanea* et des *Analecta* fort curieux. On y voit notamment une vie du saint évêque en 1287 en vers latins ; des hymnes et des proses en son honneur font partie de divers offices liturgiques destinés à ses fêtes. A cette occasion, nous avons lu avec plaisir, dans certain endroit de l'ouvrage, que notre bénédictin faisait des vœux pour le rétablissement de l'ancienne liturgie gallicane, contre laquelle d'autres déclament. Il rapporte de nombreux documents trouvés en Alsace, et cite les monuments du culte de Saint-Léger à Lucerne, à Maymac en Limousin, à Ébreuil, dans le diocèse d'Arras, et à Vergy. Mais il n'a pas pensé à Fécamp, où saint Léger a été prisonnier et où son souvenir a laissé des traces.

En effet, la ville de Saint-Valery-en-Caux, qui, pour l'administration spirituelle, dépendait autrefois de l'abbaye de Fécamp et dont le port est situé entre deux falaises fort élevées, se prolonge vers l'ouest le long d'une gorge qui, formée par la côte, se termine à l'endroit où cette côte est le plus élevée. Or, c'est là précisément que se trouve le monument dont nous avons parlé, en l'honneur de saint Léger, et qui a donné son nom à tout ce quartier.

C'était une chapelle où l'office pouvait très-bien se célébrer et où il se célébrait surtout le 2 octobre, jour de la fête patronale. Une réunion nombreuse de pèlerins, une foire très-fréquentée animaient alors toute la côte et ajoutaient à la solennité. Du haut de la falaise la chapelle dominait sur la mer, et, dans les moments où l'air était serein, on pouvait découvrir à l'horizon les côtes d'Angleterre.

Les choses ont ainsi subsisté jusqu'aux premières années de ce siècle ; mais les vents et les pluies ont fini par compromettre la solidité de l'édifice. La ville et le Gouvernement n'avaient pas alors, pour suppléer à leur insuffisance ou réveiller leur attention, la Société française pour la conservation des monuments, et celui-ci menaçait ruine.

(1) Introd. p. IV, en note.

Or, outre l'intérêt qu'il inspirait à la piété, il pouvait aussi piquer la curiosité des archéologues. Sur la voûte, qui était en bois, on avait, par une suite de tableaux, représenté les principaux traits de la vie de saint Léger, et, au-dessous de chacun, on en avait expliqué le sujet en vers ; et non-seulement c'étaient des vers, mais chaque explication formait un sonnet. Boileau a dit :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.

Je ne prétends pas que ceux de la chapelle de saint Léger fussent sans défauts. Mais, tels qu'ils étaient, il n'est aucun archéologue, peut-être aucun membre de l'Institut Historique qui n'en voulût avoir une copie. J'ai eu ce désir en 1807 et en 1809, et je viens de retrouver la copie au crayon que j'en ai tirée alors. Je ne citerai pas tout ; je me bornerai à un des sonnets que les ravages du temps avaient laissés entiers :

Ce rival, à ce sainct non content que sa rage
Du temple et du palais a ravi les honneurs,
Et du jour à ses yeux les charmantes splendeurs,
Veut encor des vertus lui ravir l'avantage.

Pour luy faire eschapper la force et le courage,
Il luy fait ressentir de soudaines horreurs,
Sur des caillous pointus, dont les moindres erreurs
Luy fayront dans un lac faire un triste naufrage.

Mais ses pieds transpercés emportent les cailloux,
Pour nous faire un chemin en paradis plus doux,
Et, pour les marquer mieux, son sang y fait des traces.

Son ennemi vaincu pallit de son forfait,
Jugeant qu'à le souffrir ce sainct a plus de grâces,
Qu'en luy-même il ne sent de peine à l'avoir fait.

Maintenant, de toutes ces curiosités il ne reste plus rien, et cependant j'ai dit que le souvenir de saint Léger s'y conserverait malgré les révolutions. Voici pourquoi :

La chapelle ayant été bâtie sur le point le plus élevé de la côte, elle a été signalée dans les cartes hydrographiques, et par conséquent il est nécessaire d'y entretenir l'édifice que les marins sont accoutumés à y voir. Aussi, en laissant dépérir et crouler la nef, l'administration met un soin extrême à conserver le clocher, lequel s'élance et s'élancera vers le ciel, pour que les matelots, menacés par la tempête, invoquent saint Léger.

Ils ne seront pas seuls ; soixante-quatorze villages en France portent son nom, et la ville d'Autun peut se réjouir en pensant au grand homme que le VII[e] siècle lui a donné.

Dom Pitra peut aussi s'applaudir d'avoir choisi un tel sujet et maintenu une telle renommée. L'ABBÉ AUGER, *membre de la* 3[e] *classe*.



CORRESPONDANCE.

A Messieurs le président et membres de l'Institut Historique de France.

Liverpool, 20 août 1853.

Messieurs, notre honorable collègue M. H. Hardouin a cru devoir insérer dans la dernière livraison du journal l'*Investigateur* plusieurs observations relatives a mon compte rendu de la notice de M. Ortille, sur le comte Lamoral d'Egmont.

Je ne viens point à ce sujet soulever une discussion d'ailleurs sans motifs sérieux, puisque, s'attachant seulement à critiquer quelque questions de détail ou de forme, M. Hardouin n'a nullement contesté, quant au fond, la justesse des appréciations avancées par moi dans ledit compte rendu; puisqu'enfin, n'apportant, de fait, aucun argument contraire aux miens, il a laissé subsister dans toute sa force le jugement que j'ai porté sur le caractère respectif des deux héros de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II. Je dirai plus : notre docte collègue a implicitement approuvé ma manière d'envisager les qualités propres à chacun des deux hommes dont il est question, en disant de M. Ortille, qu'il n'avait nullement « *entendu ériger l'infortuné comte en un homme d'État rival du prince d'Orange en influence et en génie* (1). »

Bien qu'en cela M. Hardouin force un peu le sentiment de M. Ortille, il n'en résulte pas moins que nous sommes tout-à-fait d'accord sur ce point. Je ne viens pas davantage me défendre du reproche de partialité. Je ne puis le croire sérieux, et je présume que notre honorable collègue ne l'a émis à l'encontre de moi que pour compléter son argumentation. Si quelqu'un est partial, c'est l'histoire vraisemblablement, car ce n'est nulle part autre que j'ai puisé mon admiration pour le prince d'Orange.

Du reste, en ce qui touche M. Ortille et le comte d'Egmont, je reconnais que la position prise par M. Hardouin est plus avantageuse, sinon plus juste que la mienne. Il prend en mains la cause de l'auteur et du héros de la brochure. Je me suis fait juge; il a choisi le rôle d'avocat qui généralement a plus de succès, par la vulgaire raison qu'avant même de savoir de quel côté est le droit, on ressent pour celui qui défend une sympathie bien plus grande que pour celui qui attaque. Entre ces deux termes il y a la vérité : c'est à vous, Messieurs, de reconnaître de quel côté elle incline.

Je décline tout d'abord la responsabilité de la double expression dramatique mise par M. Ortille dans la bouche du prince d'Orange et du comte d'Egmont : « *Adieu, prince sans terre.* » « *Adieu, comte sans tête.* »

Je l'avoue, je n'ai trouvé cette particularité que dans la brochure de M. Ortille; aussi ne l'ai-je citée d'après lui qu'en vue de combattre une de ses idées. Si j'eusse rencontré le fait dans une des grandes autorités dont M. Hardouin s'appuie avec

(1) Observations : page 176 de l'*Investigateur* de juin.

raison, je l'eusse cité dans mon livre sur *Guillaume*, sans attendre l'occasion du compte rendu. Je ne l'ai pas fait : M. H. Hardouin peut l'attester lui-même : c'est dire que sur ce point encore il va se voir dans l'obligation d'être de mon avis.

Mais je vous l'ai dit, Messieurs, ce n'est point pour faire de la polémique que j'ai commencé cette lettre ; le motif qui m'a guidé est plus sérieux. Il s'agit d'appeler votre attention sur une difficulté historique assez intéressante. Voici le fait : certes notre honorable collègue qui connait son Strada aussi bien que moi-même, aurait dû le mentionner dans ses observations, et il l'eût fait assurément si, auparavant de citer d'après M. Ortille la lettre qu'écrivit Egmont à Philippe II la veille de sa mort, il eût attentivement relu le vieil auteur. Il aurait appris par cette lecture une chose assez singulière qui ne vous surprendra pas moins qu'elle ne m'a surpris moi-même et qu'elle ne va surprendre mon honorable contradicteur.

Je trouve dans Famianus Strada une lettre différente de celle citée par M. Ortille et reproduite par M. Hardouin. Ceci, vous en conviendrez, Messieurs, mérite qu'on y prête attention. Puisque nos honorables collègues ont cité leur lettre comme terme concluant, je ne puis faire autrement que de citer la mienne. La comparaison est assez curieuse pour les personnes qui se préoccupent de rechercher les vérités historiques.

Voici ce document et les lignes qui le précèdent. Je copie Strada, tome II, livre VII, pages 183, 184 et 185 de l'édition publiée à Paris en 1675 par la Compagnie des libraires associés :

« Bien qu'à cette nouvelle (celle de sa condamnation), le comte d'Egmont se » plaignît que cette fin ne répondait pas à ses services, et qu'il en eût laissé aller » quelques soupirs, toutefois il se remit en homme généreux et, ne se montrant » inquiété que pour sa femme et ses enfants, il écrivit cette lettre au roy Phi- » lippe en langue françoise, dont Christophe d'Assonville envoya la copie à » Marguerite.

« Sire, puisqu'il a plû à Vostre Majesté de faire condamner à mort un sujet » humble et fidelle, qui ne s'est jamais rien proposé que vostre service, comme » les choses passées en peuvent rendre témoignage ; n'ayant jamais épargné pour » vous ni ma peine, ni mes biens, ni mesme ma vie, que j'ay abandonnée à mille » dangers pour les intérêts de Vostre Majesté, je n'en fais point encore tant d'état » que si elle pouvoit nuire en la moindre chose à vostre gloire et à vostre gran- » deur, je ne voulusse pas mille fois l'échanger avec la mort. Mais je ne doute » point que quand Vostre Majesté sera mieux instruite de mes actions, vous ne » reconnoissiez l'injustice que l'on m'a faite lorsqu'on vous a persuadé ce qui n'est » jamais tombé dans mon esprit. J'en appelle Dieu à témoin, et je le prie de » rendre à mon âme, qui doit paroître aujourd'huy devant sa face, ce qu'elle a » justement mérité, si j'ay oublié quelque chose de ce que j'ay crû devoir au Roy » et à la tranquillité des Provinces. Ainsi, je demande à Vostre Majesté, puisque » je ne dois plus luy rien demander que pour la récompanse de mes travaux et

» de mes services, elle se laisse toucher de pitié pour ma femme et pour onze » enfants, ou plûtost pour onze serviteurs que je vous laisse et que j'abandonne » à la recommandation d'un petit nombre d'amis. Persuadé par cette bonté qui » vous est naturelle que vous accorderez cette grâce aux dernières prières d'un » mal-heureux, je vay maintenant à la mort que j'embrasse librement, puis que » je sçay que par mon sang je satisferay à beaucoup de monde. A Bruxelles ce » cinquième Juin à deux heures après minuit 1568. De Vostre Majesté le très- » humble, très-fidelle et très-obéissant sujet et serviteur prest à mourir; LAMORAL » D'EGMONT. »

Messieurs, vous êtes des hommes d'étude, sérieusement préoccupés de fouiller dans l'histoire du passé afin d'y répandre ou d'en tirer la lumière. Je viens vous soumettre ce fait et vous demander quel est le vrai, quel est l'apocryphe de ces deux documents fort dissemblables. Nous qui n'avons pas vu la pièce conservée, assure-t-on, dans les archives de Bruxelles sous le n° 14,947, devons-nous accuser le digne Père d'avoir inventé un document pour les besoins de son histoire? Non! la sévère autorité de cet historien me paraît mériter toute créance. Je partage à son égard la haute opinion professée par M. Hardouin. Il est impossible que la lettre citée par Strada soit controuvée; qu'elle soit erronée, encore moins... on se trompe dans un résumé, dans une analyse : cela est impossible dans un texte... Il faudrait supposer de la mauvaise foi... Je m'y refuse, je le répète... et d'ailleurs dans quel intérêt?... Devons-nous croire alors qu'il y a eu deux lettres écrites à la même date, sur le même sujet par le comte d'Egmont? L'une est-elle une simple minute, l'autre est-elle la copie considérablement modifiée? Tout cela est fort vague..., fort incertain, fort peu probable, et, pour mon compte, je n'y crois point.

N'y trouvant pas de solution, je vous livre le fait, Messieurs; je le livre surtout à la sagacité de notre honorable collègue qui, par la nature même de ses recherches ne peut manquer d'être à même de l'expliquer, quoiqu'à vrai dire j'ai bien un peu lieu d'être surpris qu'il n'ait pas prévu l'objection.

Toutefois, moi qui suis résolu à m'en tenir à la version de Strada en attendant que celle de MM. Ortille et Hardouin me soit confirmée par des preuves, je ne puis m'empêcher de faire la remarque que l'opinion de l'auteur des observations va être obligée de se modifier quelque peu sur le jugement que je portais de cette lettre. Il faut qu'il me donne encore gain de cause de ce côté et qu'il convienne avec moi que la lettre citée par Strada est moins exempte d'amertume et même de reproches que celle des archives de Bruxelles.

Cependant je maintiens ma première assertion : cette lettre est belle, elle est touchante parce qu'elle respire une véritable abnégation, et que l'on y sent les larmes de l'époux et du père. Ce n'est plus, je le dis encore, l'homme d'Etat qui implore, qui gémit, disons plus, qui flatte : c'est le chef d'une malheureuse famille que l'avenir des siens épouvante. Si Egmont n'avait point eu une famille que sa mort réduisait à la misère, il n'eût certes point parlé au Roi de *cette bonté qui*

lui était naturelle, et il n'eût pas, j'aime à le penser, mêlé tant de soumission à ses plaintes. S'il l'eût fait, je persiste à dire que je ne verrais là ni cette loyauté, ni cette grandeur d'âme qui fait l'admiration de M. Hardouin, mais un incurable aveuglement et une faiblesse aussi incompréhensible que superflue.

Au surplus, j'émets ici mon opinion, mais ne prétends nullement l'imposer. Ceci est une question d'appréciation, de manière de voir et de sentir tout à fait personnelle. Raisonner, discuter n'est point résoudre. C'est à vous, Messieurs, que ce soin est réservé.

En dehors de cela, je dirai, et vous êtes trop justes, Messieurs, pour ne pas le reconnaitre, qu'il est beaucoup moins surprenant que M. Hardouin et moi n'ayons pu nous mettre d'accord sur ce dernier point, du moment qu'il existe deux documents fort éloignés d'être identiques, et qu'il raisonnait d'après l'un, celui de M. Ortille, tandis que je discutais en m'appuyant de l'autre, celui du Père Strada.

Maintenant que vous connaissez cette abondance de pièces qui explique sans doute notre dissidence d'opinions, je suis persuadé qu'il vous sera possible, Messieurs, de rechercher lequel des deux documents est digne de foi et doit être considéré comme authentique.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs et honorables Collègues,

Votre bien dévoué serviteur, EUGÈNE MAHON,

Membre de la 1re classe.

NÉCROLOGIE.

L'Institut Historique vient de faire la perte regrettable d'un de ses membres-fondateurs les plus honorables et les plus laborieux, dans la personne de M. le comte Armand-François d'Allonville, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Metz le 20 août 1853, dans la 89e année de son âge.

Lorsque la révolution de 1789 éclata, M. d'Allonville, par la pente sérieuse et méditative de son esprit élevé, prévit que le mouvement qui se produisait ne se bornerait pas (comme le pensaient beaucoup de ses contemporains) à des réformes utiles devenues nécessaires, et sur lesquelles d'ailleurs tous les ordres de l'Etat étaient d'accord. Il publia dans ce sens une brochure qui lui fit prendre rang parmi les défenseurs des vrais principes sociaux, envisagés du point de vue monarchique. La discussion des matières politiques nous étant interdite, nous n'avons point à apprécier les actes ni les convictions de M. d'Allonville, qui au surplus étaient celles d'un parfait honnête homme et d'un ami sincère de son pays. Nous dirons seulement que lorsque Louis XVI partit pour Varennes, où on l'arrêta le 20 juin 1791, M. d'Allonville fut du nombre de ceux qui s'offrirent pour ôtages de la liberté de l'infortuné monarque. Dès lors la marche des événements ne laissant plus aucun espoir d'en arrêter le funeste développement, M. d'Allonville se rendit à Coblentz, auprès du prince de Condé. Mais là encore il ne tarda pas à s'apercevoir des vains efforts qui seraient tentés dans ce but. Il crut donc sa coopéra-

tion active inutile, et il se retira. Il voyagea en Italie, en Espagne, en Russie où il se lia intimement avec plusieurs personnages marquants de l'époque. L'empereur Alexandre le chargea de divers travaux importants, ainsi que l'attestent de nombreux manuscrits qu'il a laissés et dont la plupart n'ont point encore vu le jour.

M. le comte d'Allonville, par l'effet de circonstances particulières, ne rentra en France que vers la fin de 1828; mais comme il ne prit point part aux affaires publiques pour se livrer entièrement à des études littéraires, il ne put que déplorer les résultats de la nouvelle révolution qui renversa le trône de Charles X. Il concourut à la rédaction de plusieurs revues ou écrits périodiques; il fournit notamment de nombreux articles au *Dictionnaire de la Conversation ;* à la *Biographie universelle ;* au recueil dit des *Cent-un;* au journal de l'Institut Historique, etc. Continuateur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, il en composa les six derniers volumes, bien supérieurs aux premiers, sous tous les rapports. Puis vinrent les *Mémoires secrets de* 1770 *à* 1830, cinq volumes in-8°, ouvrage qui a été dignement apprécié dans notre journal (nᵉ d'octobre 1841). Il allait revoir et mettre en état d'être imprimés deux volumes de mélanges pour faire suite aux mémoires secrets, sous le titre : *Ma philosophie* ou pensées, maximes et réflexions sur la religion, la morale et la politique, au moment où il a eu le malheur d'être frappé d'une cécité complète. Parmi les manuscrits relatifs au gouvernement russe que nous venons d'indiquer se trouve un travail considérable sur l'histoire de la Russie, sur le développement successif de sa puissance. En outre des poésies, fables, contes, épîtres, traductions, etc. Les ouvrages de M. d'Allonville resteront comme monuments propres à bien faire connaître les hommes et le choix des époques auxquelles ces ouvrages s'appliquent.

TRÉMOLIÈRE, *membre de la deuxième classe.*

CHRONIQUE.

— Notre honorable collègue, M. Eugène Mahon, vient d'être élu membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

A cette occasion nous nous ferons un plaisir de citer ici la lettre que S. M. le roi de Grèce a adressée à notre collègue au sujet de son dernier livre :

« Monsieur Eugène Mahon, j'ai recu avec plaisir l'exemplaire que vous m'avez » envoyé de votre publication historique sur Guillaume le Taciturne. Tandis que » le caractère chevaleresque et la vie très-active du noble et glorieux fondateur » de l'indépendance politique de la nation Néerlandaise offrent à l'historien un » des plus intéressants sujets d'un travail historique, vous avez su traiter si bien » ce sujet et le revêtir d'une telle forme, que votre ouvrage est propre, non-seu- » lement à instruire l'esprit du lecteur, mais aussi à évoquer les nobles sentiments » de son cœur. Je vous remercie, Monsieur, de cet intéressant envoi, et j'y joins » les assurances de toute ma considération. OTHON.

» Athènes le 15-27 Janvier 1853. »

— M. l'abbé Boitel, récemment élu membre correspondant de l'Institut historique, a fait hommage à cette société d'un exemplaire de deux de ses ouvrages, intitulés, l'un : *Recherches historiques, archéologiques et statistiques sur Esternay, son château et les communes du canton ;* l'autre : *Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry, ou de Vitry-en-Perthois et de Vitry-le-Français.*

Ces ouvrages, qui ont dû coûter beaucoup de recherches à leur auteur, fourmillent de faits, dont quelques-uns offrent de l'intérêt, surtout en ce qui concerne les affaires religieuses. Ils sont écrits tous deux dans un excellent esprit de morale, car elle y est prêchée à chaque page. Il serait à désirer, toutefois, que le style fût plus correct, plus en harmonie avec la gravité de l'histoire et que l'auteur n'eût pas totalement oublié de traiter une question qui devait naturellement trouver place dans l'histoire des diverses villes et communes dont nous nous occupons : nous voulons parler des libertés municipales ou communales, entièrement négligées par M. Boitel.

Nous engageons également M. l'abbé Boitel à ne plus donner dorénavant l'hospitalité à ces histoires de revenants, rejetées avec raison par tous les écrivains sérieux.

Cette part faite à la critique, nous nous empressons de dire que les deux ouvrages précités peuvent être fort utiles aux localités de l'histoire desquelles s'est occupé M. l'abbé Boitel. CH. DE MONTAIGU, *membre de la 1re Classe.*

— Notre honorable collègue, M. d'Aussy, a été nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, le 10 mars dernier.

— A Mademoiselle A. de C., âgée de 7 ans, qui me demandait de lui dire son horoscope.

Tu veux bonne Amélie.
Connaître ton destin ?
Vois cette fleur jolie
Briller dans le jardin.

C'est rose qu'on la nomme,
C'est la reine des fleurs,
Auprès d'elle, vois comme
Sont modestes ses sœurs.

Les parfums de l'aurore
S'exhalent de son sein,
Et rehaussent encore
Son gracieux maintien.

La goutte de rosée,
Diamant précieux,
Repose diaprée,
Sur son front radieux.

Une brise légère
L'agite doucement,
Comme on voit une mère
Bercer son jeune enfant.

Le papillon volage,
Témoin de son bonheur,
Soudain lui rend hommage
Charmé de sa candeur.

Un dôme de feuillage
Garde son teint vermeil
Des torrents du nuage,
Des ardeurs du soleil.

D'où vient qu'elle sait plaire,
Et plaire à tous les yeux,
C'est qu'elle offre à la terre
Les doux présents des cieux.

C'est peu d'être jolie ;
Aux attraits superflus,
Il faut joindre, Amélie,
Le parfum des vertus.

Veux-tu donc du jeune âge,
Prolonger les beaux jours ;
Sois belle... mais sois sage,
Et tu plairas toujours.

L'abbé PALLES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Smithsonian* Contributions to knowledge: Researches relative to the planet Neptune; —Contributions to the physical geography of the United States ab original monuments, etc. microscopical observations.—The classifications of insectes — Character of indian defenses; ancient work et c.). Vol. II, in-folio published by the smithsonian institution.

— *Smithsonian* Contributions to knowledge; Observations on terrestrial magne tism; Researches en electrical Rheometry; monograph of the fresh water cottoids of North America; Nereis Boreali-Americana, or contributions to a history ot the marine algæ of North America part 1.; plantæ wrightianæ texano-neomexicanao, part. 1.; Law of deposit of the flood tide its dynamical action and office; Descriptions af ancient works in Ohio; city of Washington, published by the Smithsonian Institution 1852. Vol. III.

— *Smithsonan* contributions to knowledge (Grammar and Dictionary of the Dakota language.) Vol. IV. in-4° City of Washington, — published by the Smithsonian Institution, 1851.

— *Smithsonian* contributions to knowledge: (a flora and fauna within living animals; memoir on the extinct species of american ox; anatomy of the nervous system of rana pipiens; nereis Boreali-Americana, or contributions to a history of the marine algæ of North America, part. 2.; Plantæ wrightianæ texano-neomexicanæ, part. 2.; ex city of Washington: published by the Smithsonian Institution, 1853. Vol. V.

Portraits of north american Indians, with sketches of scenery, etc. painted by J. M. Stanley, deposited with the Smithsonian Institution, Washington. smithsonian Institution, december 1852.

— Sixth annuas report of the board of regents of the Smithsonian Institution for the year 1851. Washington printed by a bayd Hamilton, 1952.

— *Report* of the secretares of the treasury on the state of the finances. —Washington. — Vol. in-8o.

— *Commerce* and navigation of the United stales Wasgington. Vol. in-8o.

— Norton's literary register and Book Buyer's almanac for 1853. New-York, 1853.

—*Notice* historique sur Etoile (Drôme), par M. l'abbé Vincent, Valence 1852.

— *Notice* historique sur Grane (Drôme), par le même, 1853.

ERRATA DU N° DE JUIN 1853.

Pages 186, 35e ligne, au lieu de Niort, *lisez* Nort.
Pages 187, 22e ligne, au lieu de Lyrot de la Pratouillère, *lisez* Lyrot de la Pastouillère.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

L'ORIENTALISME RENDU CLASSIQUE (1);

RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APPROUVÉ PAR ELLE.

Messieurs,

Le travail dont vous nous avez chargés de vous faire un rapport, en notre qualité de membres de la commission que vous avez nommée *ad hoc*, a une importance dont le titre seul donne une idée exacte et précise. Nous avons étudié ce travail de notre savant collègue, et, après plusieurs conférences entre nous, il a été décidé 1° que l'un de nous rédigerait ce rapport, sauf à le soumettre aux observations et à l'approbation des autres membres de la commission; 2° que, puisque M. de Dumast l'avait en quelque sorte résumé dans deux questions, nous ferions porter principalement notre examen sur ces questions, formulées par l'honorable auteur, ainsi qu'il suit :

« L'orientalisme, qui offrirait de précieuses ressources tant à nos littératures plus ou moins épuisées qu'à l'histoire, et notamment à l'histoire des sciences, peut-il ou ne peut-il pas être appelé à prendre un rôle dans les études classiques françaises ?

» S'il faut reconnaître comme admissible, chez nous, l'enseignement des langues et des littératures orientales, par quels moyens convient-il de réaliser, d'organiser cet enseignement, et d'en assurer l'efficacité? »

L'académie *Stanislas*, de Nancy, a résolu ces questions par l'affirmative, en déclarant (séance du 19 août 1853) qu'on pouvait dès à présent rendre l'orientalisme classique; qu'il y *avait urgence à s'en occuper*, attendu que la France possédait, *il y a trente ans, sur cette étude, l'avance sur toutes les nations civilisées; et qu'à cet égard, elle était sur le point d'être débordée par les autres peuples de l'Europe*.

On ne peut qu'applaudir au sentiment de patriotisme qui anime M. de Dumast et la docte académie, dans cette circonstance; mais est-il bien exact d'affirmer que la France, à cette époque, devançât toutes les nations civilisées dans la voie des études orientales? A-t-on oublié que, relativement à une partie très-importante de ces études, celle du sanscrit et de l'immense littérature indienne n'a commencé en France que dans les premières années de notre siècle? A-t-on oublié que, dès 1784, la société asiatique de Calcutta, fondée par William Jones, qui en fut le premier président, en avait pris l'initiative? que cet homme illustre

(1) Broch. de M. Guerrier de Dumast de Nancy.



reconnut le premier l'affinité qui règne entre le latin, le grec, l'allemand, le persan et l'indien ? que, le premier, il constata savamment la filiation sanscrite de ces langues ? Aussi l'orientalisme asiatique reçut-il une impulsion dont le mouvement produisit les plus heureux résultats. Vous connaissez les membres les plus notables de cette célèbre société : Ward, Wilkins, Poley, Chambers, Hamilton, Blaquiere, Wilfort, Colebrooke, et plusieurs autres dont les travaux de traduction, avec commentaires et éclaircissements philologiques, furent d'abord insérés, avant d'être séparément publiés, dans le fameux recueil des *Recherches asiatiques*, que notre compatriote Langlès fit connaître dans notre langue, vers 1805 et 1806. Nous passons sous silence beaucoup d'autres travaux dont les indianistes anglais enrichirent les études orientales, toujours par suite de la même impulsion imprimée à ces études par la Société de Calcutta. C'est ce qui ne saurait être sérieusement contesté ; car, en matière de science, les rivalités nationales qui existent sur d'autres questions, à tort ou à raison, doivent ici s'effacer entièrement, dans l'intérêt, commun à tous les peuples, du progrès et de la civilisation. Ce qui appartient légitimement à la France, dans les questions scientifiques dont il s'agit, c'est que nos missionnaires catholiques ont été les premiers en Europe à nous dévoiler les richesses historiques et philologiques de l'Asie méridionale, c'est-à-dire de la Chine ; or, les plus laborieux et les plus savants, parmi eux, on le sait, étaient Français. Ce qui nous appartient ensuite exclusivement, ce sont les précieux travaux d'Anquetil Duperron, qui enrichit le domaine de la linguistique orientale des *Oupanischads*, ou extraits des Védas, qu'il traduisit, non du sanscrit, il est vrai, mais du persan, en latin. Puis, sa version du *Zend Avesta*, dans notre langue, et cela avant la fondation de la Société de Calcutta. Cet homme illustre exerça une très-grande influence parmi nous sur l'étude de l'orientalisme, considéré dans les langues de l'Asie centrale, notamment dans celle du pelhvi, dialecte direct de l'ancien persan. Nous ne parlons pas des langues sémitiques, qui, à partir de François Ier, étaient cultivées en France avec un succès que peu d'autres nations pouvaient égaler, encore moins surpasser.

L'étude de l'orientalisme, dans ses rapports avec le sanscrit et les langues hindoues, a son point de départ chez nous, sous Napoléon Ier. Voici ce qu'en pensait dès 1808 un orientaliste très-compétent, dans un article sur le catalogue des manuscrits sanscrits de la Bibliothèque impériale (*Moniteur du* 31 *mai*) : « Le » sanscrit, cette clef précieuse qui seule paraît être destinée à ouvrir au savant le » temple auguste, où repose le plus ancien dépôt des connaissances humaines ; » cette langue sacrée qui par les nombreux rapports qu'elle offre avec le grec et » le latin, non-seulement dans une infinité de mots, mais encore dans sa construc- » tion grammaticale, peut être regardée, avec beaucoup de raison, comme la » mère de ces langues, a toujours excité l'intérêt de tout esprit avide de remonter » à l'origine des choses. » Cet homme compétent était M. de Chézy, alors premier employé aux manuscrits de cette bibliothèque, dont Langlès, plus haut cité, était conservateur.

A la même date de 1808, le mouvement vers l'étude de l'orientalisme asiatique se manifestait également en Allemagne. Frédéric Schlégel publiait un livre remarquable, où nous lisons (liv. Ier, chap. 1) un passage dont le sens coïncide parfaitement avec l'opinion, que nous venons de produire, de M. de Chézy.

« L'ancienne langue de l'Inde, dit-il, appelée par les habitants *sanscrito*, c'est-» à-dire langue parfaite, a la plus grande affinité avec les langues romaine et » grecque, ainsi qu'avec les langues germanique et persane. La ressemblance gît, » non-seulement dans un grand nombre de racines communes, mais encore elle » s'étend jusqu'à la structure intime de ces langues et jusqu'au fond de la gram-» maire. Ce n'est donc point ici une conformité accidentelle, qui puisse s'expliquer » par un mélange; c'est une conformité *essentielle qui atteste une origine com-» mune.* »

Ainsi, après avoir *rendu à César* ce qui *appartient à César*, nous constatons, avec une vive satisfaction, qu'à la France revient la gloire d'avoir eu la première, entre les nations de l'Europe, une chaire de sanscrit à laquelle Louis XVIII, en 1814, appela M. de Chézy, qui l'occupa dignement jusqu'en 1832. — C'est alors que le mouvement parti de Calcutta, trente ans auparavant, ne se ralentit plus. L'étude des autres branches de l'orientalisme, du chinois, du tartare mantchou, et des langues sémitiques en général, reçut un contre-coup salutaire qui se révéla dans les précieux travaux des Champollion, des Abel Rémusat, des Quatremère, des Sylvestre de Sacy, des Caussin de Parseval, des Garcin de Tassy, des Jaubert, des Stanislas Julien ; et enfin d'Eugène Burnouf, le digne remplaçant de la chaire de sanscrit, et dont nous déplorons la mort récente et prématurée.

Abordons maintenant le fond des questions que M. de Dumast a présentées à l'Académie de Nancy et à l'Institut historique. Il résulte du développement de ces questions qu'il y aurait, suivant lui, nécessité de créer immédiatement, dans chaque Faculté des Lettres, comme moyen de rendre classique l'étude des langues et des littératures orientales, deux chaires nouvelles : l'une de sanscrit, l'autre d'arabe littéraire. Le sanscrit, comme langue principale pour la famille des idiomes indo-européens; l'arabe littéraire, comme langue principale pour le groupe des idiomes sémitiques.

Mais, en supposant cette introduction possible et abstraction faite des difficultés que la création de deux chaires pourrait rencontrer et que l'on ne saurait prévoir dans un projet de ce genre, où trouver un nombre suffisant d'hommes qui possédassent l'aptitude d'une part, et de l'autre la vocation toute spéciale que requiert l'enseignement ?

Il est vrai que M. de Dumast prévoit en partie l'objection, en disant que le gouvernement ne nommerait à ces chaires qu'à mesure que se présenteraient des capacités, constatées sans doute par voie de concours. Il limite le délai de création à cinq ans, afin de donner aux candidats un but certain, dont l'espérance leur ferait embrasser sans délai les compléments d'instruction nécessaire. Il est fort douteux, néanmoins, nous le disons à regret, que, même en supposant ces

facilités de temps accordées aux candidats, on pût jamais trouver un nombre suffisant de sujets pour remplir convenablement ces postes scientifiques. En second lieu, l'auteur propose, pour assurer aux nouvelles chaires la chance d'un auditoire réel et permanent, de tenir compte aux aspirants au doctorat ou à la licence ès-lettres, de la connaissance du sanscrit, ainsi que de celle de l'arabe littéraire ; en d'autres termes, dit-il, on pourrait annoncer que si désormais il y a des docteurs ou des licenciés possédant l'une ou l'autre des deux langues, on considérera ce fait comme un titre de préférence à l'obtention des places, lorsqu'ils se présenteront, du reste, à droits égaux avec leurs concurrents.

Il y a ici dans cette condition de préférence quelque chose de plausible, au point de vue où M. de Dumast se place, en ami éclairé de la science ; mais nous persistons à douter du succès de cette mesure, si elle était adoptée. La langue turque qui, sous le rapport commercial aussi bien que sous le rapport de la chance qu'il semble offrir pour les emplois diplomatiques ou consulaires, devrait attirer à cette chaire un auditoire d'un certain nombre de personnes, occupée qu'elle est par un homme fort capable ; eh bien ! nous ne dirons pas à quel chiffre exigu se réduit cet auditoire. Croit-on que les chaires de sanscrit et d'arabe littéraire, dans les Facultés des Lettres, seraient plus sympathiques, même aux aspirants au doctorat et à la licence ?... Nous ne le pensons pas. Dans tous les cas, les chaires de ces langues au Collége de France nous paraissent suffire aux besoins actuels et aux tendances philologiques de nos jours. D'ailleurs, de l'aveu même de M. de Dumast, la France marchait, il y a trente ans, *en fait d'orientalisme,* à la tête de toutes les nations civilisées, malgré l'absence des chaires dont il propose la création. C'est que ceux qui par inclination sont attirés vers les études orientales, s'y livrent avec constance, avec ténacité, dans le silence du cabinet, où ils s'entourent de tous les éléments dont ils ont besoin. C'est ainsi que Langlès, Chézy, Remuzat, Burnouf père, déjà helléniste célèbre, se formèrent par eux-mêmes à cet ordre d'études ; c'est ainsi que le fils de ce dernier, Eugène Burnouf, partit du persan pour arriver à la connaissance du pali et du sanscrit ; il fit plus encore, il reconstitua de toutes pièces la langue zende de Zoroastre, laquelle, comme le remarque son savant biographe, M. Barthélemy de Saint-Hilaire, *ne vivait tout au plus qu'à l'état de langue sacrée et religieuse, dès le temps de Darius, fils d'Histaspe.*

Les langues orientales, nous le reconnaissons avec M. de Dumast, avec l'Académie de Nancy, avec les savants de tous les pays, sont d'un immense secours pour éclairer les investigations archéologiques, les origines historiques des peuples, celles de leur état social primitif, et assurer l'exactitude de leur classification ethnographique, qui nous met sur la voie de pouvoir suivre les évolutions du développement intellectuel de chacun d'eux ; de signaler les affinités qui les rapprochent les uns des autres, ou les dissemblances qui les revêtent d'un caractère spécial et propre ; d'où nous tirons des enseignements et des lumières dont nous profitons. — Mais il ne faut pas se le dissimuler : ces avantages moraux, tout

le monde n'en a pas le sentiment ; ce qui frappe le plus chez le plus grand nombre, ce sont les avantages matériels que leur offrent les langues vivantes et vulgaires, si utiles au commerce et même à l'exercice de certaines professions : ceci est incontestable et notoire.

Quoi qu'il en soit, nous dirons franchement, en nous résumant, que nous ne partageons pas les craintes exprimées par M. de Dumast, sur notre prochaine et relative infériorité, en matière d'études orientales. Nous n'avons garde surtout de conclure cette infériorité, de ce que l'Académie de Moscou vient de se décider à la publication d'un dictionnaire sanscrit, plus complet que ceux qui existent, et que ce dictionnaire, au lieu d'être *sanscrit-français*, sera *sanscrit-allemand*. Ce fait accidentel, auquel de certaines considérations politiques ne sont peut-être pas étrangères, ne prouve ni la supériorité des Russes dans les études orientales, ni l'infériorité de la France dans ces mêmes études.

Quant à la création des deux nouvelles chaires dans chaque Faculté des lettres, la possibilité pratique et l'opportunité peuvent en paraître contestables au premier aperçu. Mais est-ce une raison pour repousser l'idée si patriotique de M. Dumast, le vœu si éminemment littéraire de la société de Nancy ? Ne devons-nous pas au contraire embrasser cette idée, appuyer ce vœu, et souhaiter que des moyens de réalisation soient préparés au plus tôt ? Désirons également que dans un avenir aussi rapproché que possible, l'orientalisme soit rendu classique. Mais il ne nous appartient pas de donner des conseils pratiques. C'est au gouvernement qui a déjà tant fait pour l'amélioration de l'instruction publique que nous remettons en toute confiance la solution de cette proposition. Nous pouvons nous en rapporter à sa sollicitude sur la mise en œuvre de toutes ses ressources pour propager, vulgariser les études littéraires et ajouter ainsi à l'illustration séculaire de notre pays dans la carrière de l'enseignement public.

Nous pensons, Messieurs, que vous consentirez à vous associer aux pensées de votre commission.

Les Membres de la Commission,
FOULON. HUILLARD-BRÉHOLLES,
TRÉMOLIÈRE, *rapporteur.*

LE CHATEAU DE DUNOIS A CHATEAUDUN.

Un des châteaux les plus dignes d'intérêt, sous le rapport historique et architectural, est assurément celui de Dunois qui appartient aujourd'hui à M. le duc de Luynes, riche propriétaire, fidèle à la religion des souvenirs, avide de conserver à la France les belles pages de son histoire monumentale. Le duc devait consacrer des sommes importantes à la restauration d'un des plus curieux édifices de l'ancienne province orléanaise, et assurer du travail à de nombreux ouvriers, lorsque les événements de février 1848 sont venus étouffer son heureuse pensée.

Déjà la partie nord-est du château a été dégagée par la démolition de vieilles constructions, que nous regrettons cependant, parce qu'elles formaient l'ancien cloître du chapitre chargé de desservir la chapelle seigneuriale. — C'était un souvenir. — La cour d'entrée a été agrandie et fermée par une porte ogivale dans le style du monument.

Ce monument qui forme un rectangle, ouvert à l'est, présente à sa partie septentrionale une façade du plus beau style gothique tertiaire. — C'est en partie l'œuvre du fameux Dunois. — Sous la forme de flammes gracieuses, la pierre donne un délicieux couronnement au cadre élégant des fenêtres, ou s'étend en charmante galerie à l'extrémité inférieure de la toiture pyramidale, ou se dessine en tourelles légères et à jour. Deux portes, riches des beautés les plus délicates de la sculpture, ouvrent sur deux escaliers que Chambord pourrait presque envier; celui de l'ouest conserve le caractère gothique de l'édifice. Mais la Renaissance a imprimé son cachet à celui de l'est, cachet admirable d'élégance et de perfection, qui fait regretter à l'œil de ne pouvoir contempler assez longtemps la pureté et la variété des dessins tracés sur la pierre. — Une rampe adhérente serpente d'une extrémité à l'autre de la colonne qui sert de centre au rayonnement des marches. Des colonnettes sveltes, interrompues vers leur milieu pour recevoir des statuettes et former ainsi piédestal et dais, se rangent avec grâce le long du mur qui encadre les degrés. Le ciseau a fouillé leurs chapiteaux avec un art parfait. Des paliers disposés en balcon, à découpures ravissantes, permettent au pied de se reposer des fatigues d'une ascension, et à l'œil de plonger sur la cour d'honneur; des caissons remplis des plus jolis dessins, s'étendent en plafond au-dessus de la tête. Croirait-on que le vandalisme a masqué de couches de plâtre l'un de ces chefs-d'œuvre pour former, je crois, un abri à des pigeons!

Pénétrons dans la salle des Gardes, presque aussi vaste que celle des États, au château de Blois, mais peut-être encore plus dénudée.

A Blois, j'ai vu des soldats se livrer aux distractions de la gymnastique, là où s'étaient discutées les questions les plus graves de la politique. A Châteaudun, des débris de planches et de poutres encombrent la salle d'où partirent les vaillantes lances qui vinrent, sous la conduite du Dunois, ramener la confiance dans Orléans et fixer, Dieu et Jeanne-d'Arc aidant, la victoire sous le drapeau français. Pénible contraste! déplorable mépris des souvenirs!

En vain ma curiosité demande à la tradition de lui montrer dans cette antique demeure des comtes de Dunois, de Chartres et de Blois, des ducs d'Orléans et de Longueville, un emplacement consacré par l'histoire. L'humanité, que la mauvaise foi se refuse trop souvent à reconnaître dans le cœur d'un châtelain, l'humanité d'un comte de Dunois a fait disparaître presque toutes les divisions de l'intérieur du vieux manoir pour établir, à l'aide de cloisons, de nombreux appartements où furent recueillis les habitants de Châteaudun, lorsqu'en 1723 un affreux incendie dévora toute la ville haute.

La féodalité cependant survit dans la ligne des mâchicoulis qui forment cein-

ture au-dessous des combles, dans les nombreux cachots qui occupent les profondeurs creusées dans le coteau sur la pente duquel s'est assis le castel, dans les oubliettes qui descendent en forme de puits carré des toits aux dernières cavités.

Laissez-moi maintenant vous parler de la sainte chapelle du château de Dunois. — L'an 1465, Dunois, le restaurateur de la légitimité, Dunois, dont le patriotique royalisme avait contribué si puissamment à chasser de France l'Anglais usurpateur, Dunois couvert de lauriers, après avoir noblement servi son roi et sa patrie, s'occupa à donner à Dieu, dans l'enceinte même de son château, un temple digne de la majesté du Très-Haut. L'antique chapelle seigneuriale, ruinée par la vétusté, avait été démolie en 1446. Deux oratoires, dédiés l'un à saint Sébastien et l'autre à saint Roch, avaient provisoirement été construits, mais en dehors des fortifications. Cette fois-ci, les fortifications elles-mêmes vont céder la place à l'église; les fossés, les murs qui entouraient le donjon sont nivelés, et au pied du fort, comme pour lui servir de protection, s'élève, sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste, un délicieux sanctuaire où l'art, alors si bien inspiré par la religion, va déployer toute sa magnificence.

Le vaisseau, qui peut avoir de vingt-cinq à trente mètres de longueur dans œuvre, forme une croix latine, composée d'une abside, d'un transsept et d'une nef unique. Quatorze colonnettes terminées par une cariatide soutiennent des statues de saints, peintes et dorées comme celles de la chapelle du Palais de justice, à Paris. Le faire de ces statues est tout-à-fait celui du XVe siècle. — Pose religieuse, — peu d'expression dans la figure, — proportions robustes, — draperies presque sans art. — Sainte Marie-Egyptienne se reconnait à sa longue chevelure dorée qui l'enveloppe tout entière en guise de vêtement. — Saint Jean l'Évangéliste, qui a écrit une page si claire et si précise sur l'Eucharistie, porte à la main un calice surmonté d'un poisson, dont le nom grec *icthus* réunit, comme on le sait, les initiales des mots français : Jésus-Christ fils de Dieu Sauveur. La figure du poisson a souvent été employée par les chrétiens pour désigner Jésus-Christ.

Trois autels recouverts d'une table de pierre consacrée ont été respectés. Les murs portent encore les croix dites de consécration.

Dans l'abside, d'un très-bon goût, la Renaissance a mêlé quelques embellissements à l'ornementation ogivale. Les deux chapelles latérales qui forment le transsept présentent une particularité que j'ai retrouvée à Bourges (maison de Jacques Cœur) : c'est une cheminée du plus beau style gothique. Si les comtes de Dunois n'avaient pas les calorifères de Notre-Dame-de-Lorette ou de la Madeleine, ils n'en étaient pas moins à l'aise auprès d'un bon feu, pendant le service divin, au milieu des rigueurs de l'hiver; le XVe siècle connaissait aussi le comfortable, et l'argentier de Charles VII n'avait pas voulu, sur ce point, rester en arrière du bâtard d'Orléans.

Le retrait de gauche, avec accompagnement de cheminée, était destiné aux comtesses; le retrait de droite, avec même accompagnement, servait aux comtes. — Là, une petite colonnette supporte une statue de jeune fille. — Voici la légende qui s'y rattache : c'était au temps des monstres ailés; une gouvernante téméraire se jouait à la fenêtre d'une tourelle avec la fille encore enfant d'un comte de Dunois. Tout-à-coup, l'infortunée damoiselle échappe à son imprudente Euryclée et tombe sur le pavé meurtrier de la cour; au même instant, un monstre à l'œil en feu, à la gueule béante, déploie ses ailes, se dresse sur sa queue et se précipite sur l'enfant qu'il broie sous sa dent meurtrière. — La tourelle, la fenêtre, l'enfant, la nourrice, le dragon, tout est représenté au-dessus de la colonnette. — J'ignore l'époque et les circonstances vraies du fait qui a donné lieu à cette fiction du moyen âge.

Un artiste s'arrêtera à contempler la fresque qui recouvre le mur du fond de ce retrait. Malgré son déplorable état de dégradation, on y reconnait facilement la scène terrible du jugement dernier. Jésus-Christ occupe le sommet, les bons sont à sa droite, les méchants à sa gauche. Il y a là, je crois, une œuvre originale. Ce qui reste fait vivement regretter les parties disparues.

Le dessin, les couleurs, et surtout les parties dorées de cette fresque, dénotent le moyen âge.

Après la peinture murale, voici venir la peinture des verrières. Le temps, les pierres lancées par la main impitoyable des enfants, peu appréciateurs des chefs-d'œuvre, la rapacité des envahisseurs de 1815, beaucoup trop amateurs des beautés artistiques, n'ont laissé que de rares fragments des vitraux de couleur appliqués à toutes les fenêtres de la sainte chapelle de Châteaudun. Parmi ces débris, on distingue cependant encore dans la nef, à gauche, un ciel où des anges forment un concert instrumental.

Au bas du sanctuaire, un caveau funèbre qui n'a peut-être pas en étendue plus d'un mètre carré, avait été construit pour recevoir le cœur des comtes de Dunois; leur corps était déposé dans l'église de Cléry, sous les dalles de la chapelle encore existante de Saint-Jean, bâtie par le célèbre bâtard Jean d'Orléans, fils naturel du duc d'Orléans.

Le caveau de Châteaudun, comme celui de Cléry, a été sacrilégement dépouillé des restes illustres qu'il renfermait, par les profanateurs républicains des tombeaux, aux jours de la Terreur.

J'admire parmi les tableaux religieux ceux de saint Jean l'Évangéliste, de sainte Catherine, de sainte Madeleine, de sainte Marie-Égyptienne, de sainte Anne, de sainte Elisabeth de Hongrie et sainte Radegonde. — Je vois avec plaisir, dans cette galerie religieuse, parmi les statues, celle de Dunois lui-même revêtu de son armure, de sa cotte d'armes, portant son écusson d'une main et sa lance de l'autre. Le guerrier n'a point eu la prétention de se placer sur la même ligne que les saints; il a voulu se trouver dans leur société, mais sur une colonnette plus basse et dans des proportions plus petites.

Au-dessus de la sainte-chapelle dédiée à Notre-Dame et à saint Jean, patrons de Dunois et de Marie d'Harcourt, son épouse, s'élève un étage qui forme un second sanctuaire sous le vocable de saint Vincent, mais beaucoup moins remarquable que le rez-de-chaussée, contrairement à ce qui a lieu dans la Sainte-Chapelle de Paris, aussi composée de deux sanctuaires superposés.

En sortant du sanctuaire nous arrivons au donjon. — Au pied d'une tour circulaire qui fait face au chevet de la Sainte-Chapelle, on lit cette inscription récente : *J'ai été construite par Thibaut le Vieux ou le Tricheur, comte de Dunois, au commencement du* x*e* *siècle. Ma hauteur jusqu'à l'entablement est de* 90 *pieds, et au total, la fleur de lys comprise,* 138 ; *mon diamètre intérieur pour le bas est de* 37 *pieds, et extérieur de* 53; *ma circonférence intérieure est de* 85 *pieds, et extérieure de* 167.

Cette tour parlante, qui révèle au visiteur son origine et ses dimensions, est l'antique donjon des seigneurs de Dunois, le siége de leur puissance féodale. Là se trouve la chambre baronniale où les vassaux venaient jurer foi et hommage au suzerain.

Après la suppression des priviléges de la noblesse, elle servit quelque temps de loge aux francs-maçons. Ainsi, les hommes qui comptent sur la force que donnent les associations mystérieuses, se substituèrent aux chevaliers qui comptaient sur la force que donnent le courage et une épée. Sur les murs se dessinent encore des lignes noires qui ont sans doute une signification inconnue à mon ignorance anti-maçonnique.

Un chemin de ronde pratiqué dans l'épaisseur du mur couronne le second étage. On le retrouve à peu près dans tous les donjons où il était établi pour le service des sentinelles qui, de la vedette, plongeaient leurs regards sur le sol environnant et veillaient à la sûreté du fort.

Une charpente rayonnante et étagée du plus beau travail soutient la toiture ; çà et là d'étroites fenêtres, en cintre, géminées, livrent passage à la lumière. Le rez-de-chaussée n'avait pas d'entrée extérieure ; une seule porte ouvrant sur le premier étage permettait de communiquer du dehors avec l'intérieur, au moyen d'une échelle qu'on retirait après être monté.

Cette disposition était celle de la plupart des donjons ; elle ajoutait à la sécurité de la défense et aux difficultés de l'attaque.

Depuis peu, une trouée pratiquée dans le soubassement de la tour facilite l'entrée du rez-de-chaussée, où deux baies ogivales, évidemment contemporaines de ce monument du xe siècle, mettent en défaut l'opinion de ceux qui fixent à la fin du xie siècle l'introduction de l'ogive en Occident.

La guerre, sans doute, en mettant les croisés en contact avec les Arabes, a fait transplanter l'arc brisé de la Syrie en France, en Angleterre et en Allemagne ; mais certainement, avant ces grands événements, les pèlerins qui revenaient de la Palestine en Occident ont pu et dû quelquefois mêler dans leurs constructions

l'ogive au cintre comme réminiscence de ce qu'ils avaient vu chez les Sarrasins.....

Une étude attentive du passé m'a démontré que, presque partout dans nos contrées, les Romains ont adopté, pour y établir leurs *castra*, les *Duns* choisis par les Gaulois comme positions militaires favorables à la défense, et que les barons francs ont mis à profit les constructions romaines pour s'y retrancher et y établir plus tard leurs donjons ; que les cités druidiques, enceintes de terrasses, sont devenues les *oppida* des Césars et les villes fortes du moyen âge. Il est rare de ne pas trouver dans les antiques manoirs de la féodalité le style des conquérants enté sur les travaux des vaincus et couronné par les constructions seigneuriales. A défaut de maçonnerie, des médailles viennent fournir des documents à l'histoire.

Médailles, vestiges de camp, restes de voies, vases, objets antiques, attestent le séjour des Romains sur le territoire de Châteaudun, centre du druidisme, puisqu'il faisait partie du pays des Carnutes.

L'abbé de Torquat, *membre correspondant de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MÉMOIRES SECRETS

pour servir à l'histoire de la Cour de Russie sous le règne de Pierre-le-Grand et de Catherine I, rédigés et publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux du Sieur de Villebois, *Chef d'Escadre et Aide-de-Camp de S. M. le Czar Pierre I, par le comte* Théophile Hallez ; *Paris,* 1853.

RAPPORT.

Messieurs,

Le livre dont nous allons avoir l'honneur de vous rendre compte a été rédigé, comme son titre l'annonce, d'après un manuscrit du sieur de Villebois, gentilhomme breton et officier de marine au service de Russie sous le règne de Pierre I.

Nous avons cherché ce manuscrit, qui fait partie de la vaste collection de la Bibliothèque impériale de Paris, et nous avons reconnu qu'en effet le livre susénoncé en est la copie à peu près littérale ; car, à part une ou deux transpositions de chapitres, et la suppression ou l'abréviation de quelques passages, évidemment suggérées ou par les exigences du style ou par l'intérêt d'une narration plus rapide, le contenu du manuscrit s'y trouve entièrement et textuellement rapporté. L'éditeur n'y a rien ajouté de notable, si ce n'est : 1° l'avant-propos, où, dans une dizaine de pages, il essaie de démontrer l'importance de la publication de ces mémoires que l'auteur n'avait écrits, dit-il, que pour sa propre satisfaction et pour celle de quelques amis, à qui il se proposait de les communiquer ;

2° des notes et additions placées à la fin du livre, et contenant, soit de curieux détails sur des faits imparfaitement racontés dans le manuscrit, soit des rectifications, soit enfin des considérations propres à faire démêler, par l'appréciation des circonstances ou des ouvrages d'autres écrivains accrédités, la vérité sur des points historiques encore controversés et douteux.

Une notice biographique, que l'auteur donne de lui-même, précède le récit. On y lit que Villebois, appartenant à une famille dénuée de fortune, quoique noble, se livrait pour la soutenir, pendant la guerre maritime, à un commerce clandestin avec des interlopes anglais qui venaient trafiquer sur la côte de Bretagne; que, forcé, pour se soustraire aux dangers de cette industrie illicite, à quitter la France, il se réfugia en Angleterre, où il prit du service à bord d'un bâtiment; que dans un voyage fait en Hollande il rencontra à Saardam Pierre I qui, comme on sait, était venu s'établir, vers l'an 1698, pour quelque temps en cette ville, sous le déguisement d'un simple matelot, pour y apprendre la construction des vaisseaux; que, voulant aller compléter son instruction en Angleterre, le jeune Czar s'embarqua sur le bâtiment monté par Villebois: qu'une épouvantable tempête survint pendant le trajet, et que Villebois, s'apercevant que le capitaine et l'équipage, après trois jours d'efforts inutiles, épuisés de fatigue et de découragement, demeuraient dans l'inaction ne sachant plus quel parti prendre, imagina soudain et exécuta une manœuvre extrêmement téméraire, mais qui, conduite avec habileté, sauva le navire au moment où il allait être submergé; que Pierre I, frappé d'admiration pour ce trait de courage, courut à Villebois, l'embrassa, et lui proposa de l'attacher à sa personne en qualité d'aide de camp, en lui conférant, en outre, un grade dans la marine russe; que l'offre fut, comme de raison, acceptée; et que, dès lors, Villebois ne se sépara plus de son maître, qu'il suivit peu de temps après en Russie, et dont il parvint bientôt à gagner l'affection et la confiance.

Il raconte ensuite qu'un jour, se trouvant en état d'ivresse et ayant à s'acquitter auprès de la Czarine d'un message dont Pierre l'avait chargé, il s'oublia jusqu'à manquer gravement de respect envers cette princesse; qu'il fut, pour ce fait, destitué et condamné à deux années de chaîne; mais que, à l'expiration des premiers six mois de sa peine, le Czar, usant envers lui de clémence, malgré la sévérité et la violence habituelles de son caractère, le rappela à la cour, lui rendit ses charges, et mit le comble plus tard à ses faveurs en lui donnant en mariage une des demoiselles attachées au service de l'Impératrice Catherine, qui le rendit heureux le reste de ses jours.

L'ouvrage est divisé en neuf chapitres. Les six premiers ont trait aux règnes de Pierre le Grand et de Catherine I, qui succéda à son mari, mais ne lui survécut que deux ans. Les trois derniers sont consacrés à la narration des péripéties du célèbre prince Mentchikoff.

Nous ne croyons pas nous éloigner du vrai en disant que ces trois chapitres offrent beaucoup plus d'intérêt et procurent plus d'instruction au lecteur que les

précédents. La carrière de Mentchikoff, de cet homme extraordinaire qui, de l'humble condition de garçon pâtissier, parvint rapidement aux plus hautes dignités, jusqu'à devenir régent de l'Empire ; son caractère souple et insinuant ; sa profonde astuce ; son ambition, son influence dans les conseils du Czar ; sa bravoure, les succès prodigieux qu'il obtint dans la guerre contre les Suédois ; la fortune immense par lui acquise ; son dévouement aveugle aux volontés du maître, quelles qu'elles fussent ; l'intimité dont celui-ci l'en gratifia, l'indigne abus qu'il en fit dans l'exercice de l'autorité ; ses dilapidations, ses exactions, que le Czar ne connut qu'à la fin de son règne ; le grand service par lui rendu, après la mort de ce prince, à Catherine (qui avait jadis été son esclave) en lui faisant décerner la couronne au préjudice du petit-fils du défunt, qui ne l'obtint qu'après elle ; les soupçons qui pesèrent sur lui à l'occasion de la mort inattendue de l'impératrice ; la promesse à lui faite par le nouvel empereur Pierre II d'épouser sa fille ; la célébration de leurs fiançailles ; l'extrême arrogance de Mentchikoff ; l'intrigue ourdie contre lui par d'autres personnages de la cour ; sa disgrâce, son arrestation, la confiscation de tous ses biens, son exil en Sibérie avec sa famille ; sa noble résignation et son repentir ; la perte qu'il fit, dans l'exil, de sa femme et de sa fille, qu'il ne tarda guère à suivre lui-même au tombeau ; la rencontre, en Sibérie, de ses enfants avec Dolgorouki, principal persécuteur de leur père, et exilé, à son tour, dans le même pays par l'impératrice Anne : toute cette étonnante et pathétique série d'événements est tracée avec talent, d'une main exercée, avec verve, et nous semble révéler dans l'auteur plus d'aptitude à écrire l'histoire qu'à compiler des mémoires.

Ceux qui forment le sujet des six premiers chapitres du livre dont nous parlons laissent, à notre avis, beaucoup à désirer au point de vue de l'intérêt historique, et même du bon goût. S'il est vrai, comme on l'a dit avec raison, que les mémoires doivent être le *supplément de l'histoire*, il s'ensuit que le but de l'écrivain qui se livre à ce genre de littérature ne doit pas être de chercher à amuser le lecteur par des anecdotes piquantes ou scandaleuses, ni même d'amasser sans discernement toute sorte de faits ignorés pour les porter à la connaissance du public ; mais que son travail doit principalement consister à choisir parmi ces faits ceux qui sont propres à jeter de la lumières sur des événements importants, à l'égard desquels il y a dissentiment parmi les historiens, ou qui ne sont encore connus par le public que d'une manière confuse et incomplète.

Toute vérité importante et utile doit être révélée. « Mais, dit Voltaire (1), s'il y » a quelque anecdote curieuse sur un prince, si dans l'intérieur de son domestique » il s'est livré, comme tant de particuliers, à des faiblesses de l'humanité, con» nues peut-être d'un ou deux confidents, qui vous a chargé de révéler au public » ce que ces deux confidents ne devaient révéler à personne ? Je veux que vous » ayez pénétré le mystère ; pourquoi déchirez-vous le voile dont tout homme a

(1) *Préface historique et critique de l'histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand.*

» droit de se couvrir dans le secret de sa maison? Et par quelle raison publiez-vous » ce scandale? Pour flatter la curiosité des hommes, répondez-vous; pour plaire à » leur malignité, pour débiter mon livre, qui sans cela ne serait pas lu. — Vous » n'êtes donc qu'un satirique, qu'un faiseur de libelles qui vendez des médisan- » ces, et non pas un historien.

» Si cette faiblesse d'un homme public, si ce vice secret, que vous cherchez à » faire connaître, a influé sur les affaires publiques, s'il a fait perdre une bataille, » dérangé les finances de l'Etat, rendu les citoyens malheureux, vous devez en » parler : votre devoir est de démêler ce petit ressort caché qui a produit de » grands événements; hors de là vous devez vous taire.

» *Que nulle vérité ne soit cachée* : c'est une maxime qui peut souffrir quelques » exceptions. Mais en voici une qui n'en admet point : *Ne dites à la postérité que* » *ce qui est digne de la postérité.* »

Les principes énoncés ici par Voltaire nous paraissent empreints de sagesse; et nous croyons qu'il y aurait plus de livres bons et utiles, qu'il y en aurait surtout beaucoup moins d'inutiles et de mauvais, si on s'était généralement appliqué à les mettre en pratique.

L'auteur des *Mémoires secrets* nous semble avoir méconnu ces principes et ne s'être pas assez penétré du véritable objet de l'œuvre par lui entreprise. Ce n'est pas l'histoire de Pierre-le-Grand et de Catherine I qu'il s'est proposé d'éclaircir ou de compléter : c'est plutôt leur vie privée, ou, pour être encore plus exact, des traits épars de cette vie qu'il s'est occupé de réunir et de raconter. Encore ne s'est-il pas particulièrement attaché à illustrer les faits importants qui ont rendu si mémorable le règne de Pierre Ier, à décrire les grandes qualités, les actions éclatantes qui ont valu à ce prince le glorieux titre de régénérateur de sa nation. On dirait que le sieur de Villebois s'est imposé principalement la tâche de faire connaître ses défauts, de les présenter même parfois sous leur plus odieux aspect. Il s'est appesanti sur la violence, sur la férocité de son caractère : il paraît prendre plaisir à signaler les actes de cruauté et de barbarie qui n'ont que trop obscurci la renommée de ce grand monarque.

Il raconte également avec les plus grands détails (pages 33 à 51) une fête, ou pour mieux dire une farce abominable et grossière, inventée par le Czar, et qu'il nommait la *fête du conclave*. Cette fête avait pour but de contrefaire et de tourner en dérision les cérémonies de l'Église catholique. Voici, sommairement, en quoi elle consistait : Il prenait un de ses bouffons, l'affublait d'une tunique et d'une calotte, le qualifiait *knes papa,* c'est-à-dire *prince pape,* et le faisait asseoir sur une barrique d'eau-de-vie placée sur un char attelé de quatre bœufs. Le *knes papa* nommait des soi-disant cardinaux, choisis parmi des gens débauchés et amis de la crapule. Le cortége, auquel venait se joindre le Czar avec toute sa cour pompeusement habillée, se mettait en marche, après de copieuses libations, pour aller au palais qu'on appelait *du conclave*. Là, on se plaçait à table, et, pendant trois jours et trois nuits, on se livrait à toute sorte d'excès. Cette dégoû-

tante orgie était entremêlée de réunions en forme de séances, où l'on parodiait les congrégations du Sacré Collége, et dans lesquelles on ne délibérait guère que sur la bonne ou mauvaise qualité des liquides fournis à la compagnie; après quoi les convives tombaient, un après l'autre, ivres-morts, et on les ramenait chez eux, chargés pêle-mêle, comme des animaux, sur des charrettes. Tel était le spectacle que Pierre le Grand, peu digne, à la vérité, en cette circonstance, d'un tel titre, donnait au peuple de Moscou, et qu'il se divertissait à faire répéter de temps en temps. Villebois paraît l'avoir trouvé fort intéressant, puisqu'il consacre à sa description non moins de seize à dix-sept pages de son manuscrit.

Par contre il passe complétement sous silence ou ne fait qu'effleurer légèrement plusieurs événements remarquables de la vie de Pierre le Grand, et qui sont le plus propres à faire connaître le caractère de ce prince et apprécier les immenses services par lui rendus à la Russie.

Il en est quelques-uns, pourtant, auxquels cette critique n'est pas applicable. C'est d'abord la révolte et la destruction des Strélitz, milice indisciplinée et redoutable, qui par son audace et sa turbulence, nouvelle garde prétorienne, faisait trembler les Czars sur leur trône, les forçait parfois à en descendre, et pourvoyait, d'après ses caprices, à leur remplacement. Villebois rend compte des crimes de cette milice, que des seigneurs ambitieux ou mécontents prenaient souvent à leur solde pour accomplir leurs desseins de révolte, et dont la princesse Sophie, sœur de Pierre Ier et reléguée par lui dans un couvent, essaya aussi d'acheter les services pour tâcher de remonter sur le trône en profitant d'une absence de son frère. — Il décrit le retour à Moscou du Czar, accouru à la hâte aussitôt que le premier avis de cette insurrection lui parvint, et dont la présence inattendue, en terrifiant les révoltés, déjoua leurs plans; l'expédition contre eux du général Gordon, qui en tua plus de sept mille, en dispersa trois mille et fit le reste prisonnier; la condamnation et l'exécution à mort de ces captifs par ordre du Czar; la défense que ce prince fit à ses sujets dans toute l'étendue de l'Empire, sous peine de mort, de donner asile et de fournir le moindre aliment aux Strélitz fugitifs.

Certes, ce sont là des faits d'une haute gravité, et dont l'historien de Pierre le Grand ne pourrait se dispenser de rendre compte. La destruction du corps des Strélitz, tout en excitant une juste horreur pour la manière dont elle a été exécutée, peut toutefois, on ne saurait en disconvenir, être expliquée, sinon justifiée, par les causes qui l'ont amenée et par les résultats qu'elle a produits. Conseillée par une politique féroce, mais habile, cette mesure a été vraisemblablement jugée par le Czar nécessaire à l'accomplissement de ses projets, à l'affermissement de son pouvoir, à l'effectuation des grandes réformes qu'il avait en vue. Il est hors de doute que Pierre Ier n'hésita pas à revêtir de son approbation l'arrêt de mort prononcé contre les Strélitz; mais quelle nécessité, quelle utilité surtout y avait-il, dans la relation de cet horrible carnage, d'assombrir encore un tableau déjà si affreux en représentant le Czar sur le lieu de supplice, accom-

pagné de tous les seigneurs de sa cour, comptant lui-même une à une les victimes, et, après en avoir vu pendre deux mille par les soldats de sa garde, armé lui-même d'une hache, tranchant *de sa propre main* la tête à une centaine de ces malheureux; ensuite, faisant distribuer des haches à tous les princes, seigneurs et officiers qui l'entouraient et leur ordonnant de suivre son exemple, auquel ordre nul d'entre eux ne fut assez osé pour désobéir?

Villebois, au surplus, ne dit pas avoir été témoin de ce drame épouvantable; et nous ferons, quant à nous, observer que plusieurs ouvrages estimables sur l'histoire de Pierre Ier (1), par nous consultés, gardent le silence sur l'intervention personnelle du Czar dans l'application du supplice. Nous sommes donc parfaitement en droit de révoquer en doute l'exactitude de ce passage du manuscrit qui fait l'objet du présent rapport.

Une autre catégorie de faits importants, auxquels Villebois a apporté une attention spéciale, ce sont ceux qui se rattachent à l'histoire de l'impératrice Catherine. Il s'étend principalement, et avec raison, sur sa conduite héroïque dans la campagne de 1711 contre les Turcs, où, voyant l'armée russe cernée sur la rive du Pruth, et privée de vivres, par celle, cinq fois plus nombreuse, des Ottomans, les soldats épuisés de fatigue et de privations, son époux dans le plus profond abattement, se croyant perdu sans ressource et sur le point de tomber au pouvoir de l'ennemi, cette femme intrépide fait tout à coup abandon de ses pierreries et de ses plus précieuses fourrures, monte à cheval, parcourt les rangs des guerriers, les harangue, ranime leur courage, les enflamme de son propre enthousiasme, et les détermine à livrer eux-mêmes, à leur tour, tout ce qu'ils possèdent; convertit, sans perte de temps, ces objets en riches présents qu'elle envoie au kalmakan du visir, et parvient à ouvrir avec celui-ci, par l'entremise de l'officier que ces présents ont gagné, et malgré la très-vive opposition du roi de Suède, allié des Turcs, des négociations qui aboutissent en quelques heures à un traité de paix honorable et avantageux pour la Russie. Service éminent, que le Czar récompensa par l'institution de l'ordre de Sainte-Catherine, dont il la créa Grande-Maîtresse, par toutes sortes de marques publiques de considération, et enfin par la désignation qu'il fit solennellement de son épouse pour lui succéder comme souveraine, et par l'ordre donné à ses sujets de lui prêter serment de fidélité.

Quant au règne de Catherine, après la mort de Pierre le Grand, Villebois ne s'y arrête que très-peu. Il dément, d'abord, de la manière la plus absolue, le

(1) Voltaire, *Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand.* Paris, 1827.

Ségur (M. le général comte de), *Histoire de Russie et de Pierre le Grand.* Paris, 1829.

Mémoires du règne de Pierre le Grand. Traduits par le B. Iwan Nestesuranois. Amsterdam, 1740.

Histoire de Pierre, surnommé le Grand. A Amsterdam et à Leipzig, 1742.

Abrégé de l'histoire du Czar Peter Alexiewitz. Paris, 1717.

Anecdotes du règne de Pierre dit le Grand, Czar de Moscovie. Paris, 1745.



bruit qui accusait cette princesse d'avoir fait empoisonner son mari, bruit auquel d'assez graves discordes de ménage, survenues entre eux dans les derniers temps de la vie du Czar, avaient momentanément donné quelque apparence de probabilité. Il ajoute que, sous la domination de Catherine, l'Empire ne perdit rien de son lustre; qu'elle gouverna ses peuples avec douceur, tout en continuant à suivre la ligne politique de son mari; qu'elle se plaisait dans la vie des camps, qu'elle visitait souvent les arsenaux de son amirauté, et qu'elle donnait chaque semaine, en été, aux habitants de sa capitale le spectacle d'un combat naval.

Il nous semble que l'auteur du manuscrit a aussi passé avec beaucoup trop de rapidité sur la conspiration, vraie ou supposée, et sur la fin tragique du czar Alexis, fils d'Eudochia Fœderowna, première femme de Pierre Ier par lui répudiée. L'éditeur cependant supplée (1), en partie, à l'excessive brièveté du récit de Villebois. Il fait remarquer que l'opinion, à laquelle celui-ci se rallie, de la mort naturelle du czarewitch, dont aurait été cause une révolution subite en lui opérée par la signification du terrible arrêt, suivie de près de celle de la grâce à lui accordée, n'a été qu'un bruit qu'on chercha à accréditer dans le public pour lui donner le change sur les horribles détails de ce drame. Parmi les diverses versions qui ont circulé sur cet événement, M. Hallez indique comme la plus vraisemblable celle qui attribue la mort du czarewitch à l'empoisonnement, et il ne recule pas devant la révoltante idée que son père ne fut pas étranger à cette catastrophe. Il allègue à l'appui de cette version le témoignage du Français Leclerc et de l'Écossais Henri Bruce, employés à la cour du czar, qui se trouvaient tous les deux sur le théâtre du crime, et dont le second aurait, d'après sa propre relation, été chargé d'aller prendre chez le pharmacien le poison commandé par un confident du Czar, le maréchal Weide, et que celui-ci administra au prince, lequel mourut presque immédiatement après dans les plus horribles souffrances (2).

(1) *Mémoires secrets* (voir notes et additions, pages 208 à 211).

(2) On peut lire, à ce sujet, un petit imprimé, devenu rare, et qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris (Fontan. 768). Il porte pour titre : *Relation fidèle de ce qui s'est passé au sujet du jugement rendu contre le prince Alexeï et les circonstances de sa mort.* Il contient deux dépêches du Czar au baron de Schleinitz, son ministre auprès du roi très-chrétien.

Dans la première, qui porte la date du 16 juin 1818, le monarque russe raconte le complot formé contre sa personne par son fils; l'aveu que ce prince avait fait de son crime devant les états ecclésiastique, militaire et civil; le pardon demandé par le prince à son père et accordé par celui-ci en pleine audience, à condition que le coupable révélât ses complices; la déclaration incomplète du prince, qui n'en avait dénoncé que deux, et qui, en punition de cette transgression de sa promesse (d'autres complices ayant été découverts) avait été de nouveau mis en jugement.

La seconde dépêche, en date du 27 juin, annonce au baron de Schleinitz que, l'ordre ecclésiastique des Etats ayant déclaré que, suivant la sainte Ecriture et les canons de l'Église, le Czarewitch avait mérité la mort, l'ordre séculier, composé de cent soixante juges, l'avait, en conformité des lois de l'État, condamné au dernier supplice. Que, en entendant la lecture de cet arrêt, le prince avait subitement été frappé d'une espèce d'apoplexie; que, revenu de cette crise, il

Le manuscrit dont nous venons de vous soumettre l'analyse n'est assurément pas l'ouvrage d'un flatteur. On serait tenté de dire (nous en avons déjà fait la remarque) que l'auteur, scrupuleusement attaché au titre de *Mémoires secrets*, mis en tête de sa compilation, craint de s'en écarter toutes les fois qu'il s'agit de rappeler quelque haut fait qui tourne à la gloire de son maître; mais il est loin d'avoir le même scrupule lorsqu'il en raconte les défauts. Rien n'apparaît dans son récit de ce qui caractérise dans Pierre Ier le grand souverain et le véritable homme de génie. Il ne fait aucune mention ni de son intelligence précoce, ni de l'étonnante sagacité d'esprit avec laquelle il discerna, dès ses plus jeunes années, les véritables besoins de son peuple; des études opiniâtres auxquelles il se livra pour arriver à être en mesure d'en améliorer les mœurs et d'en opérer la civilisation; des institutions scientifiques qu'il fonda; de la marine qu'il créa; des codes militaire et maritime qu'il promulgua; des grands établissements commerciaux par lui formés; des immenses travaux d'utilité publique qu'il entreprit; de la fondation de Pétersbourg; du magnifique canal de Ladoga, destiné à alimenter le commerce de cette nouvelle capitale et à mettre en communication la mer Caspienne avec la Baltique; de la valeur de Pierre le Grand, de ses talents militaires, de ses victoires, des vastes et riches contrées par lui réunies à son Empire qui, sous son règne, prit rang parmi les plus puissants États de l'Europe et de l'Asie. C'est tout au plus si Villebois glisse, de temps à autre, comme par incident et quand il s'y trouve forcé par la narration de ses anecdotes, quelques mots sur les voyages faits, à plusieurs reprises, hors de ses États par le Czar; sur les arts qu'il voulut et réussit à apprendre avec une admirable persévérance à l'étranger pour les introduire en Russie; sur les guerres par lui soutenues; sur les réformes qu'il effectua dans l'organisation de l'armée, de l'église et de l'administration civile.

Ces nombreuses et graves omissions nous paraissent fort regrettables. Elles enlèvent, nous le répétons, au travail du sieur de Villebois une grande partie de l'intérêt historique que son sujet fait d'abord espérer d'y trouver; et, jointes au choix des aventures qui y sont rapportées et à une certaine liberté exorbitante de langage qu'on y remarque dans le récit de quelques détails, elles donnent, en général, à l'ouvrage un caractère de frivolité qui ne permet guère, à notre avis, de le classer parmi les livres essentiellement utiles et solides.

MARQUIS DE BRIGNOLE, *membre de la 1re classe.*

avait demandé à voir son père, avoué encore une fois son crime qui lui avait été derechef pardonné, reçu la bénédiction paternelle et les secours de l'Église; après quoi une seconde attaque apoplectique l'avait enlevé. Le Czar ajoute que cette mort, tout en lui causant une bien grande tristesse, lui semble indiquer que la divine Providence a voulu par là le délivrer de toute inquiétude; de sorte qu'il se trouvait obligé de rendre grâces au Seigneur. Il conclut en prévenant son ministre qu'il lui transmet sa dépêche par un courrier exprès, afin qu'il fasse part à S. M. T. C. et au Régent de cet événement, et qu'il ait en main de quoi réfuter les discours injustes et mal fondés qui pourraient circuler à ce sujet.

De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Égypte et de Nubie, *contre les irruptions sablonneuses du désert*; par M. le comte Fialin de Persigny (1845, grand in-8°, Paulin, éditeur).

Vous avez trop présumé de mes faibles notions en archéologie et en matière d'antiquité, en me chargeant de vous rendre compte d'un ouvrage dont la haute portée se réfère à diverses études qui ne me sont pas toutes familières. En sorte que je ne suis pas sans appréhension à l'endroit de l'insuffisance relative de mon rapport sur cet ouvrage, l'un des plus remarquable, au point de vue scientifique, qui ait paru de nos jours.

Néanmoins, comme d'un autre côté, j'ai eu l'occasion de le connaître assez, pour en parler incidemment, dans une revue mensuelle en 1849, sous des initiales pseudonymes, cet avantage fortuit, qui m'a été utile, atténuera peut-être un peu l'absence de ceux dont j'aurais eu actuellement besoin.

Nulle contrée de l'ancien monde n'a provoqué tant d'érudites explorations, tant de recherches laborieuses et d'écrits de tout genre, que l'Égypte. La réunion des documents qui ont été publiés depuis un siècle seulement, pour lever les voiles mystérieux qui couvrent l'histoire de ce pays célèbre, formerait une bibliothèque considérable.

Et pourtant, malgré leur abondance, la pensée intentionnelle qui a présidé à la construction des pyramides, je veux dire la destination réelle de ces gigantesques monuments, n'a point été démontrée jusqu'ici de manière à entraîner toutes les convictions, à mettre un terme à la controverse dont cette question ardue est l'objet; question que le docteur anglais Thomas Shaw, parmi les modernes, souleva le premier, dans ses *Voyages en Barbarie et au Levant* (Oxford, 1738, in-fol.). On en est toujours réduit à des conjectures qui reposent les unes sur des données d'une manifeste fausseté, les autres sur l'idée préconçue que les pyramides avaient eu une destination entièrement, exclusivement funéraire. Les Grecs et les Latins, quoique plus près que nous des traditions de la haute antiquité, ont émis à ce sujet des opinions tout aussi inconsistantes que celles de la plupart des modernes. Pline, parmi les anciens, s'est fait remarquer par l'excentricité des siennes. Il ne voit (liv. xxxvi, ch. 12) dans les pyramides que des monuments « de l'ostentation oisive et insensée (*otiosa ac stulta ostentatio*) des rois égyptiens; — ou des édifices élevés à grands frais pour ne laisser aucune richesse en proie à l'avidité des successeurs de ces rois; — ou aux embûches de leurs ennemis; — ou pour soustraire les peuples à l'inaction. »

..... Quandoque bonus dormitat   Plinius.

Ce qui n'a pas empêché plusieurs modernes d'adopter ces absurdes assertions.

Les investigations les plus récentes auxquelles quelques savants contemporains se soient livrés sur les pyramides, sont celles de M. Lipsius, qui, vers la fin de 1844, visita avec soin, mais non sans difficulté matérielle, la pyramide de Meïdoun, la

moins connue des voyageurs, laquelle est placée à l'extrémité sud de la ligne qui commence à la grande pyramide de Giseh. Les observations que le docte égyptologue a faite dans cette visite, lui ont servi de base à une théorie nouvelle de la construction des pyramides, si toutefois cette théorie peut être généralisée. L'habile archéologue a constaté que la pyramide de Meïdoun a été construite du dedans au dehors en partant d'un noyau recouvert; puis d'enveloppes successives, à peu près comme se forme le bois des végétaux. Ces travaux du savant prussien ne pouvaient être connus de M. de Persigny à l'époque où il écrivait. Cette connaissance d'ailleurs n'aurait influé en rien sur sa manière d'envisager la grande question dont il s'occupait. Aussi, ai-je rappelé ce fait dans le seul but de répondre éventuellement à ceux qui, n'ayant point examiné de près la non-similitude, la différence totale qui existe entre les travaux des deux savants, pourraient s'étonner que M. Ampère, en publiant ceux de M. Lipsius, n'ait rien dit du livre de M. de Persigny. Ceci posé, passons aux circonstances assez peu favorables où il se trouvait pour s'entourer des matériaux nécessaires à l'élaboration de ce livre important.

Prisonnier politique, détenu au fort de Doullens, l'illustre auteur consacrait ses loisirs forcés à différentes études scientifiques, lorsqu'un point de ces études vint attirer son attention particulière. Transféré quelque temps après dans une maison de santé à Versailles, il s'attacha désormais à l'idée que ce point avait fait surgir dans son esprit. Il continua ses recherches avec ardeur, et, grâce à la bienveillance qu'il inspira au préfet, M. Aubernon, ainsi qu'à M. de Remilly, député et maire de la ville, il put non-seulement visiter la bibliothèque publique ainsi que plusieurs riches bibliothèques particulières; mais on lui permit en outre d'aller à Paris, consulter certains documents de la bibliothèque royale. Cette idée dont il fit d'abord la matière d'un mémoire qu'il adressa à l'Académie des Sciences, le 14 juillet 1844, est celle qui sert de titre à l'ouvrage dont j'ai à vous entretenir, et où elle a reçu de plus amples développements.

Avant de passer outre à l'exposition raisonnée, quoique sommaire de ce bel ouvrage, je crois devoir en mettre sous vos yeux le plan et la division, dont j'abrége quelques détails, afin que vous puissiez en apprécier mieux la valeur scientifique.

PREMIÈRE PARTIE.

Premier système de défense contre les sables.

I.

Idée générale des ravages causés par les sables du désert... Marche des sables de l'ouest sur la vallée du Nil ; opinion des divers membres de la commission d'Egypte à cet égard ; cause de ces irruptions sablonneuses ; moyens ordinaires des Egyptiens pour s'en garantir ; mouvement des sables ; principes d'aérostatique par lesquels s'opère l'arrêtement des sables.

II.

Autre système de défense contre les sables.

Les moyens de défense connus n'expliquent pas la sécurité de l'Egypte ; comment les gorges de

l'entrée des vallées, des débouchés sont les points les plus exposés ; chaines de montagnes qui forment les barrières de l'Egypte ; les points les plus gravement exposés au fléau dans la province de Giseh ; le sphinx des grandes pyramides considéré par les Arabes comme un talisman contre les sables ; digues et murailles inutilement opposées au fléau. Un système de défense ne peut être efficace qu'à la condition d'arrêter ces sables, sans les mettre à l'abri des vents qui peuvent les renvoyer au désert... Toutes les pyramides de Nubie sont dans une situation analogue à celles d'Egypte. Preuves morales à examiner avant de chercher la solution du problème scientifique.

DEUXIÈME PARTIE.

I.

Les pyramides ont incontestablement servi de tombeau ; la destination funéraire de ces monuments n'exclut pas une destination plus utile. Auteurs anciens, auteurs arabes, auteurs modernes cités. M. Jomard pense que la destination funéraire n'est qu'accessoire.

II.

Examen des différentes opinions. Absurdités manifestes. Comparaison du labyrinthe et des syringes de Thèbes aux pyramides ; ridicule de ces rapprochements. Le labyrinthe n'était pas un tombeau. Explication des hypogées royaux de Thèbes. Pourquoi les pyramides sont entourées de tombeaux. Le despotisme n'explique pas ces monuments ; la caste sacerdotale n'a pu autoriser le gaspillage des forces de l'homme ; tous ces actes, au contraire, révèlent un sens profond, une utilité sérieuse, et les pyramides n'en auraient pas !

III.

Remarques particulières sur la construction des pyramides de Giseh ; preuve évidente qu'un plan général a déterminé leur construction. Preuves de l'antériorité des pyramides de Dhacour, de Saggârah et d'Abousir sur celles de Giseh. Explication sur les pyramides qui étaient au milieu du lac Mœris..... Muette révélation d'un secret gardé cinq mille ans. Comment la religion put déterminer les peuples à l'exécution de ces grands travaux.

TROISIÈME PARTIE.

I.

Recherche des éléments du problème.

Difficultés provenant de la préoccupation des écrivains qui ont étudié les pyramides avec l'idée arrêtée de leur destination funéraire. Rareté des matériaux à la disposition de l'auteur. — Les pyramides groupées ou isolées ; rapport du nombre au volume, et du volume aux intervalles. Comparaison des pyramides d'Egypte avec celles de Nubie. Ces dernières plus petites, mais aussi beaucoup plus nombreuses. — Dans quelle proportion le nombre supplée au volume. Progressions curieuses qui révèlent la marche de la civilisation et les progrès de la science. — Orientation des pyramides ; tout ce qu'on a dit relativement à cette orientation est erroné. Il y en a d'orientées selon les faces, d'autres selon les angles, d'autres enfin, ni selon les faces, ni selon les angles. — Les pyramides n'ont été orientées que par rapport aux vents du désert. — Chacune d'elles présente une de ses faces au vent qui amène les sables. — Raison de la présentation des faces du désert. — Application aux pyramides des lois de la résistance des milieux. — Différence pour la résistance de la pyramide recevant le choc du fluide sur la face ou sur l'arête. — Preuve mathématique du grand avantage de la présentation des faces. — Les pyramides étant toutes placées à l'entrée des vallées, pour elles, la direction des vents du désert qui s'engagent dans les vallées est constante. — Angles d'inclinaison des faces. — Raison des différentes inclinaisons, et des diverses formes. — Pourquoi les pyramides irrégulières sont construites sur un rectangle. — Situation des sables

près des pyramides. — Ces sables ne sont pas établis à leur pied; ce fait éclatant révèle la nature même du phénomène.— Description du col de Giseh.— La grande pyramide est au point le plus bas du plateau ; la plus petite, la troisième au point le plus élevé : importance de cette donnée. — Déviation des deux dernières , par rapport à la diagonale de la grande. — .... Explication du massif des tombeaux qui forme une vaste plate-forme en avant de la grande pyramide. — Momies d'Ibis, emblème de la science.

II.

Solution du problème.

Difficultés de ce problème. — Etat de nos connaissances sur les fluides. — Effets de la résistance des montagnes à l'action du vent. — Le vent, cause première du fléau, sert lui-même à en éloigner la présence..... De la répartition des pressions et des vitesses en amont des corps..... Par quel artifice on a dérobé les intervalles ou courants sablonneux, et dirigé l'effort du désert sur l'axe de la plus grande résistance; application du principe aux groupes de Giseh. Conclusion.

APPENDICE.

Du secret qui présida à la construction des pyramides. — Comment il a pu être dérobé au monde entier. — Ce secret n'a pas été livré aux vainqueurs de l'Egypte. — Caractère de l'ordre sacerdotal. — Les mystères sacrés. — Les fables égyptiennes avaient un sens positif. — Clef de la fable d'Osiris et d'Isis ; elle explique le mystère des pyramides. — Toute la scène de cette fable, envisagée à ce point de vue, se passe dans la moyenne et basse Egypte. Elle rappelle le souvenir d'un grand procédé mécanique, employé dans la construction des pyramides.

J'arrive maintenant à l'exposition du sujet dont je viens d'indiquer les éléments que l'auteur a eu soin de placer en tête de son ouvrage ; il peut faire juger de la science profonde, de la variété de connaissances positives qu'il suppose, et dont au reste il fournit des preuves aussi nombreuses qu'irrécusables.

M. le comte de Persigny, frappé des ravages causés par les sables qui ont comblé plusieurs canaux du Delta, enseveli des temples, des palais immenses, fait disparaître un grand nombre de villes, entre autres, Acanthe, Memphis, Antinoé, Ombos, Abydos, Antéopolis, Rabeah, Bayhamoun, et enlevé à la culture de vastes contrées, notamment la belle vallée dite le *Fleuve sans eau*, qui a cent soixante kilomètres de long sur environ quinze de large, jadis fécondée par l'inondation du Nil. Ces phénomènes extraordinaires excitèrent son étonnement. Il comprit que si jamais notre civilisation européenne s'étendait à cette partie de l'Afrique, elle aurait à lutter contre ce formidable fléau, et il lui sembla curieux, peut-être même utile, dit-il, de rechercher les moyens de s'y opposer. Le problème à résoudre lui parut être d'arrêter les sables entraînés par les vents du désert, sans les mettre à l'abri des vents contraires qui doivent les renvoyer au même désert. Or, comment satisfaire aux conditions de ce problème? A la place de murailles de bois, de plantations d'acacias épineux, de digues, d'obstacles continus, qui ont été insuffisants contre l'intensité des tourbillons sablonneux, il fallait supposer des corps isolés, d'une forme particulière et disposés suivant certaines conditions expérimentales. C'est ainsi qu'il fut conduit à soupçonner la véritable destination des pyramides. Mais avant de se préoccuper de la nature scientifique du problème,

Il étudia la valeur morale de son hypothèse, et il crut être sur la voie de découvrir qu'elle pouvait rendre compte du rôle que ces prodigieux monuments avaient été destinés à jouer sur le sol égyptien. Par là aussi, ces travaux inouïs se trouvaient, suivant lui, justifiés par un grand intérêt national. Voilà l'idée mère et complexe sur laquelle M. de Persigny établit toute l'économie de son système. Il fait ensuite remarquer que toutes les suppositions imaginées jusque-là pour élucider ce merveilleux effort de la volonté humaine, n'ont abouti qu'à des conjectures dont la plupart n'ont pas même le mérite d'être spécieuses, sauf celle qui considère les pyramides comme des tombeaux. Mais voici que des savants, presque tous membres de l'Institut d'Égypte, regardent la destination funéraire des pyramides comme purement accessoire, et pensent qu'elles cachent un mystère ou scientifique, ou religieux. M. Jomard croit que les prêtres égyptiens ont créé eux-mêmes la tradition qui a fait passer la grande pyramide de Giseh pour un tombeau des Pharaons. Le sentiment de cet éminent égyptologue, favorable à l'hypothèse de M. le comte de Persigny, l'encouragea à persister dans son dessein de pénétrer ce grand mystère *qui semble défier la postérité d'en deviner le secret.* Il ne se dissimula pas, il est vrai, les difficultés qu'il aurait à vaincre pour parvenir à ce résultat; mais il ne se flatta pas moins de tenir dans ses mains *le fil d'Ariane,* qui devait le guider au milieu de tant d'épaisses ténèbres. En conséquence, il continua résolument à poursuivre son œuvre. Toutes les raisons qu'il produit pour expliquer la pensée qui dut assigner aux pyramides une destination d'utilité publique sont déduites, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans l'exposé de son plan, soit des sciences physico-mathématiques, soit des sciences historiques et archéologiques, soit de la géographie et de la topographie des lieux, et même du symbolisme mithique de certaines légendes égyptiennes. Il s'appliqua dès lors à fixer avec exactitude la situation des pyramides, en groupes ou isolées, qui ont échappé à la destruction, et c'est ainsi qu'il acquit la certitude que ces masses de pierre sont placées entre deux chaînes de montagnes : l'arabique, qui finit brusquement au Caire, et la libyque ou occidentale, qui se termine au nord par un talus peu rapide. Il en induisit qu'elles devaient être surtout opposées au désert de la Libye, évidemment le plus redoutable; qu'il fallut créer, dans ce but, de grands moyens artificiels, principalement à l'entrée des gorges et des vallées qui débouchent transversalement sur la plaine du Nil. Bientôt il lui fut démontré que les faits réalisaient toutes ses inductions et répondaient complétement aux données de son hypothèse. Aussi, dès ce moment cette hypothèse cessa-t-elle d'avoir ce vague caractère à ses yeux, car le calcul des probabilités lui attribuait de la sorte une valeur énorme. En effet, M. de Persigny part de là pour considérer les pyramides, non comme de simples barrages, mais bien comme d'immenses surfaces présentées aux vents du désert, ayant pour objet d'opposer au fluide atmosphérique une résistance égale à l'excès de vitesse, capable d'entraîner les sables, ainsi que de grandes machines aérostatiques, et de puissants modificateurs des causes météorologiques du fléau. Il examina successivement les différents moyens

de défense imaginés pour se garantir des sables mouvants poussés par les vents d'ouest, de nord-ouest ou du sud-ouest qui viennent assiéger la rive gauche du Nil, partout où la chaîne libyque leur laisse un libre passage, par son abaissement, ou par l'ouverture des gorges ou des vallées qui la traversent. Ici, l'auteur se demande si les sables, s'accumulant sans cesse sur la lisière du terrain qui borde la vallée de la chaîne libyque, ne doivent pas augmenter chaque jour la grandeur du péril, puisque les dunes, qui longent le canal Jousef, s'élèvent sur plusieurs points à des hauteurs prodigieuses. « Mais la hauteur de ces masses sablonneuses, dit-il, est nécessairement limitée ; car, outre la décharge des canaux, plus les dunes s'élèvent, plus les matières pulvérulentes dont elles se forment sont exposées à l'action des vents d'est qui les repoussent dans le désert. » Malheureusement les vents d'est, du sud, agents uniques de ce repoussement, ne soufflent que fort peu de temps ; tandis que les autres sont dominants pendant une grande partie de l'année. Les murailles élevées sur la chaîne libyque servent sans doute non-seulement à augmenter, dans certaines proportions, l'obstacle que la montagne oppose aux tourbillons sablonneux, mais encore à remédier sur quelques points à son défaut d'escarpement, à modifier ainsi la direction du vent, et à déterminer par cet artifice la chute des sables, qui parviennent à contourner l'obstacle sur une bande de terrain plus rapprochée du pied de la montagne. La même fonction doit être assignée aux autres éléments du système, aux bois entretenus au milieu des sables, comme aux plantations qui servent à former les dunes sur le bord des canaux. Cependant, suivant M. de Persigny, il s'en faut de beaucoup que les moyens de défense connus et pratiqués, soient de nature à faire expliquer complétement la sécurité de l'Egypte ; car l'inefficacité de ces moyens sur plusieurs points, et la gravité du danger sur plusieurs autres, font bientôt reconnaître une immense lacune dans l'ensemble de ces dispositions. Après avoir étudié et décrit la situation des montagnes de la chaîne arabique et de la chaîne libyque, il est amené à croire qu'on peut suivre la marche des invasions sablonneuses, dont la vallée du *Fleuve sans eau* reçut le premier choc, et finirent par l'envahir sur toute son étendue. Le désert ne s'en tint pas là : une fois cette grande vallée occupée, les vagues de sables soulevées par les vents se déversèrent sur la partie de la vallée des *Lacs natrons*, la plus rapprochée du Nil, et l'envahirent à son tour. Puis, l'invasion s'étendit jusque sur les flancs du Delta, où elle a formé le petit désert qui longe le côté occidental du triangle. Les désastres auraient pu être encore plus épouvantables, si le désert, au lieu de prendre la direction du nord-est, eût au contraire marché à l'est et fait irruption sur le Nil. Or, par quel enchantement le fléau fut-il conjuré? Comment concevoir qu'après avoir débordé la chaîne libyque et encombré les ouvertures des deux vallées qui débouchent sur le fleuve, ces masses énormes de sable, poussées par les vents d'ouest et de nord-ouest, qui balaient ces vallées dans toute leur étendue, n'aient point été précipitées sur le Nil même ?.... Un sentiment général, qui date depuis des siècles parmi les Arabes, veut que la province de Giseh, plus particulièrement

exposée au fléau des sables, ne doive son existence qu'à des causes surnaturelles. Ce sentiment n'est pas seulement le partage du bas peuple en Egypte, il se rencontre dans les ouvrages des auteurs arabes les plus anciens et les plus estimés. Ces causes pourtant s'expliquent d'une manière fort naturelle par la construction des pyramides, dont M. de Persigny, dans la troisième partie de son livre, examine scientifiquement l'orientation, la présentation de leurs faces au désert, les angles d'inclinaison de ces faces, etc., d'où il conclut que toutes les pyramides qui existent encore en Egypte, de même que toutes celles dont il ne reste que des vestiges, soit en groupes, soit isolées, sont toutes situées, sans en excepter une seule, à l'entrée des ouvertures des vallées ou gorges des derniers rameaux de la chaîne libyque. Par conséquent, elles sont toutes dans les positions les plus gravement exposées aux ravages des vents du désert, coïncidence frappante, qu'on ne saurait logiquement attribuer au hasard.

A l'égard des pyramides de Nubie, M. de Persigny constate également que par leur situation, les groupes qu'elles forment, et dont les trois principaux sont ceux de Natapa, de Nouri et de Miroé, placés sur une même ligne, se présentent tous de face au désert, mais que d'ailleurs il n'existe aucun rapport entre elles et les points cardinaux ; tandis qu'avec le désert, la connexion est d'une évidence incontestable.

Suit l'exposition raisonnée des conditions physiques locales, mathématiquement discutées, de l'inclinaison des angles, par l'inclinaison des plans qui font opposer les pyramides aux vents. « L'expérience démontre en effet que le choc d'un fluide contre une surface plane perpendiculaire au mouvement peut différer beaucoup de l'action produite sur un corps angulaire ; car selon que la *proue* de ce corps est plus ou moins aiguë, elle favorise plus ou moins l'écoulement latéral du fluide et diminue les effets d'une déviation trop brusque.

» Ainsi, la loi de la plus grande résistance et de la répartition des pressions et des vitesses en amont d'un corps solide et inébranlable, exposé au choc d'un fluide élastique en mouvement, explique toutes les dispositions des pyramides groupées ou isolées. Elle rend compte de leur forme, de leurs dimensions, de leurs inclinaisons, de leur nombre, de leur volume ; elle justifie la présentation de face au désert, suivant l'axe des vallées dont elles occupent l'entrée, et par conséquent, normalement à une direction constante du vent ; elle nous fait comprendre la raison des rapports du nombre au volume, et du volume aux intervalles ; elle donne enfin la solution de ce grand problème et dévoile le plus antique mystère de l'histoire. »

A la suite des preuves, tirées du concours simultané des sciences, de la structure et de la position des pyramides, par lesquelles M. de Persigny démontre que ces monuments ont eu pour destination essentielle de s'opposer à l'irruption des sables du désert, vient l'examen des diverses opinions qui leur attribuent d'autres destinations. Laissant de côté la discussion de celles qui concernent la destination religieuse ou scientifique des pyramides, attendu qu'elles n'ont rien de contraire

à la pensée qui fait le sujet de son ouvrage, M. de Persigny n'accorde une certaine importance qu'à celle qui transforme en tombeaux toutes les pyramides sans exception. Il s'attache surtout à réfuter Volney, comme l'organe le plus célèbre de cette opinion, parce que chez lui la *banalité du fond est anoblie par la distinction de la forme.* Toutes les raisons produites pour justifier les grands travaux dans un intérêt funéraire ne lui sembleraient admissibles que si les *Égyptiens avaient été le peuple le plus insensé de la terre.* « Eh quoi! s'écrie-t-il, les princes qui attachaient une si haute importance à soustraire leur cadavre à la violation des hommes, n'ont pas eu le bon sens de comprendre qu'élever ces fastueux monuments aux regards du monde entier, c'était provoquer, comme à plaisir, la curiosité, l'avidité même des siècles à venir! Tandis que le plus humble tombeau, la plus obscure retraite, mystérieusement enfouie au sein de la terre, quelque excavation creusée dans les profondeurs du désert, et abandonnée ensuite à l'océan de sable, eût été la plus cachée, la plus inviolable des sépultures, ils ont dit à toute la terre où se trouvaient leurs précieuses dépouilles. Quelle singulière aberration!..... Pourquoi créer des montagnes quand elles existaient toutes faites par la nature même, quand le Mokattam offrait aux ressources de l'art des masses bien autrement profondes, bien autrement mystérieuses, bien autrement éternelles! Ces vingt à trente rois, peut-être, qui figurent dans l'histoire des pyramides, aidés des lumières de leurs colléges fameux, cette assemblée de savants géomètres, tout cet illustre aréopage, enfin, préoccupé de dérober au monde une momie royale, déterminé, dans ce but, à remuer toutes les forces d'une nation et qui ne peut en venir à bout! Les insensés! il leur faut toute une montagne pour cacher un squelette de cinq pieds, et ils ne s'aperçoivent pas que la montagne même trahit le squelette; quel bon sens! quelle logique!..... Et voilà cependant à quoi se réduit ce fameux argument dont on a tant abusé. Dans son impuissance de donner une raison sensée à la construction de ces prétendus tombeaux, l'illustre philosophe a érigé son impuissance en principe. »

L'Égypte peut être topographiquement nommée une grande bande cultivée qui traverse les déserts; elle forme une espèce de bassin dont les eaux du Nil occupent périodiquement le fond. La section transversale du pays est une courbe convexe, échancrée dans sa partie supérieure, qui est le lit même du fleuve dans les basses eaux. Cette disposition assez bizarre du terrain a un résultat heureux qu'il est facile de comprendre. Dès que le Nil s'élève un peu au-dessus du niveau des berges, il submerge la partie convexe des terres limitrophes, en d'autres termes la totalité de celles qui sont réservées à la culture. Il suit de là que la partie du sol égyptien que n'atteint pas l'inondation, c'est le désert auquel les eaux du ciel ne sauraient communiquer la fertilité. On rend raison de ce phénomène même par la fameuse fable d'Isis et d'Osiris. Parmi les diverses significations symboliques que Plutarque et autres anciens attribuent à ce mythe, on rapporte celle-ci : Isis, épouse féconde d'Osiris, c'est le nom sacré du Nil; Nephtis, épouse stérile de Typhon, ne pourrait engendrer que par un adultère avec le même

Osiris. Au sens propre, cela veut dire que le Nil seul aurait la puissance de rendre le desert productif. Ce fait a été admirablement apprécié par Napoléon Ier, que cite M. de Persigny. « Le Nil, disait l'Empereur (Mémoires de Sainte-Hélène), *c'est le génie du bien;* le désert, *le génie du mal,* etc. — M. de Persigny, de son côté, a trouvé dans ce mythe une autre explication qui s'adapte parfaitement à son sujet. Personne n'a soupçonné avant lui que la lutte d'Osiris et de Typhon se rattache à l'idée des tombeaux; il se fonde sur cette croyance des Égyptiens qui, craignant que Typhon ne vînt à découvrir le corps d'Osiris, pensèrent qu'en plaçant les sépultures aux portes de l'empire (le désert) de ce génie malfaisant et destructeur, c'était concourir à la sécurité de ce même Osiris, en augmentant les difficultés de la recherche de son ennemi. La grande quantité de momies d'animaux trouvés dans les hypogées porte à croire effectivement, qu'élever des tombeaux le long du désert, c'était autant d'œuvres conseillées par la religion aux riches particuliers, et multipliées pour être, par la superstition, sous l'intelligence des sages prévoyances du culte. Au reste, il ne faut pas douter, du moins dans certaines circonstances, de l'utilité de ces constructions funéraires accumulées à l'entrée du désert où elles jouent un rôle évident, incontestable dans l'ensemble des dispositions dont les débouchés du désert ont été l'objet. Le génie religieux des Égyptiens, comme l'auteur en fait la judicieuse observation, « leur inspira sans doute cette compassion des malheurs de leur dieu, pour placer la sécurité publique sous la sauvegarde d'un sentiment capable de susciter les plus héroïques résolutions. »

L'ouvrage de M. de Persigny se résume donc dans les conclusions suivantes:

1° Les moyens de défense des anciens Egyptiens contre les irruptions sablonneuses du désert se composaient d'enceintes, de digues, de murailles dans de certaines localités, de bois épineux sur les bords de ce même désert; d'autres arbrisseaux, comme le tamarin, le long des canaux, pour aider à la formation des dunes; enfin, les canaux destinés, eux aussi, à entretenir la végétation des arbrisseaux et enlever par le courant des eaux les matières pulvérulentes qui se détachent des dunes. Ces moyens qui, quoique abandonnés à leur action naturelle, protégent encore aujourd'hui le pays, étant insuffisants, se complétaient par la construction de pyramides de différentes dimensions, placées dans des conditions prévues et calculées, sur les points les plus exposés au fléau.

2° Quelques-unes de ces pyramides n'ont servi qu'accessoirement de tombeaux. Ce fait, mal compris, a donné lieu à l'opinion erronée qui assigne à ces monuments une destination exclusivement funéraire.

M. le comte de Persigny a appuyé son grand et consciencieux travail de savantes notes, de cartes et de plans qui éclaircissent les renseignements topographiques et scientifiques qu'il fournit pour l'intelligence de son système appliqué à l'examen du problème qu'offre la véritable destination des pyramides, dont il croit avoir trouvé la plus satisfaisante solution. Est-ce à dire que par cette solution il a péremptoirement démontré que les quarante pyramides d'Egypte et les

soixante de Nubie, qui existent encore, avaient pour but principal l'utilité publique et nationale qu'il leur assigne? Si j'avais l'honneur d'être membre de l'Académie des Sciences, ma réponse à une telle question ne serait ni douteuse, ni équivoque. Je dois donc me renfermer dans la réserve commandée par mon incompétence, et m'appliquer à juste titre ce que Montaigne (liv. I-15) dit de lui-même : *Je n'ay point l'auctorité d'estre creu, me sentant trop mal instruit pour instruire aultruy.* Mais ce que je puis avancer, sans être taxé de témérité, ce dont je suis certain, c'est que son système est étayé avec une rare habileté et un talent remarquable d'argumentation. Il l'a envisagé sous toutes les faces qu'il présente et avec la bonne foi d'un homme qui ne cherche que la vérité. En un mot, M. le comte de Persigny n'a laissé passer aucun des arguments contraires à sa thèse, aucune des objections qu'il a prévu qu'on pourrait lui adresser, sans les combattre et sans en montrer l'invalidité. Ainsi, soit qu'on admette ou qu'on rejette les conclusions de son systeme, toujours est-il que, sans assimiler ces conclusions à un jugement sans appel, les savants qui chercheraient une solution autre que la sienne seraient probablement assez embarrassés.

P. TREMOLIÈRE, *membre de la deuxième classe.*

LEZZIONI DI DRITTO COMMERCIALE (*Cours de Droit commercial*), *secondo il regolamento provisorio di commercio del primo giugno* 1821 ; *posto in concordia con le leggi e con la giurisprudenza romana ; dell' avvocato* ANGELO CARNEVALINI, *segretario della camera primaria di commercio in Roma.* (Volume 2 ; Rome 1851).

J'ai eu l'honneur, il y a à peu près cinq ans, de rendre compte à l'Institut historique (1) du premier volume d'un ouvrage de jurisprudence, publié à Rome par M. Carnevalini, sous le titre de *Leçons de Droit commercial selon le règlement provisoire du commerce du* 1er *juin* 1821. Le second volume de cet ouvrage vient de paraître. Permettez-moi, avant de vous en entretenir, de vous rappeler en peu de mots en quoi consiste le travail de M. Carnevalini, et quel intérêt ce travail peut offrir aux jurisconsultes français.

Le *Règlement provisoire du commerce* (*Regolamento provisorio del commercio*), dont M. Carnevalini a entrepris l'explication, n'est pas autre chose dans son ensemble, et à l'exception de quelques dispositions de détail, que notre Code de commerce français, promulgué, comme vous le savez, en 1807. Ce Code, traduit en italien, a été adopté, en 1814, pour les Etats romains, à titre de législation provisoire, par le gouvernement pontifical, et il les régit encore aujourd'hui. Ainsi, comme je vous le disais dans mon précédent rapport : « Ce commentaire d'une » loi française, fait à l'aide du droit de Justinien et d'une jurisprudence étrangère,

(1) V. l'*Investigateur* avril et mai 1848, nos 164, 165, p. 152.

» nous met à même de comparer nos usages commerciaux aux usages commer-
» ciaux des Romains d'autrefois et des Romains d'aujourd'hui. »

La publication des deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Carnevalini a été séparée par un intervalle de quatre années. Les événements politiques qui ont agité l'Italie expliquent ce long silence. Ces événements, ainsi que le fait observer l'auteur dans un avertissement qui se trouve à la fin du volume, laissaient peu de place aux paisibles recherches de la science et ne promettaient pas un accueil empressé aux livres étrangers à la politique et aux préoccupations du moment.

Dans cet avertissement, M. Carnevalini expose le plan qu'il s'est tracé et la marche qu'il a suivie. Il a rédigé des *leçons*, c'est-à-dire une suite d'explications élémentaires et méthodiques, destinées à faire connaître les principes du Droit commercial. Il a préféré une exposition doctrinale à une compilation de décisions particulières, et il a écarté de son travail ces citations, souvent inutiles dans la pratique, qu'il est si facile d'accumuler dans un ouvrage de jurisprudence et qui ne supposent parfois chez l'auteur que le talent de répéter ce que d'autres ont dit avant lui. Il est indispensable, sans doute, dans un ouvrage approfondi, de citer les autorités, de rapporter et d'analyser les opinions diverses, de critiquer les solutions que l'on croit devoir rejeter et de justifier celles qu'on adopte, mais cela est hors de propos dans un ouvrage élémentaire ; et si M. Carnevalini eût suivi cette marche, au lieu de quatre ou cinq volumes qu'il annonce, il en publierait probablement quinze ou vingt.

Le volume dont nous nous occupons (joint au précédent) renferme, à l'exception de ce qui concerne *les faillites* et la *juridiction commerciale,* tout ce qui est relatif au commerce de terre : il contient l'explication des art. 109 à 189 du Code de commerce français. Sept leçons sont consacrées à la matière : 1° des *achats et ventes ;* 2° du *louage ;* 3° de la *commission ;* 4° des préposés connus dans l'ancienne Rome sous le nom d'*Institores ;* 5° de l'*intérêt* de l'argent en matière commerciale ; 6° de la *lettre de change ;* et 7° du *billet à ordre.*

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, une analyse de ces leçons sous le rapport juridique : je me contenterai de vous présenter de simples observations sur quelques points, et de signaler ce qui peut dans ce livre se rattacher à nos travaux.

Un fait peu explicable frappe tous ceux qui étudient le Code de commerce français : c'est que les rédacteurs de ce Code, qui ont placé (V. art. 632) à la tête des opérations réputées *actes de commerce,* « l'achat de denrées et marchandises pour les revendre, » n'ont consacré qu'un seul article (et le Code en renferme 648) aux *achats et ventes ;* et encore n'ont-ils réglé, dans ce texte, que la manière dont les achats et ventes peuvent se constater : cette fâcheuse lacune se retrouve dans le règlement provisoire des états pontificaux. Pour la combler, M. Carnevalini a consacré, à l'imitation d'un jurisconsulte français qui fait autorité en cette matière (1), sa première leçon au développement des principes

(1) V. Pardessus, *Cours de droit commercial,* t. 2, n°s 266 à 315.

qui régissent les ventes commerciales. Il s'est occupé spécialement (V. n° 4) de celles qui se font par lettres, et nous pensons qu'il a été un peu trop laconique sur ce point, d'autant plus important, que les ventes entre négociants se traitent très-fréquemment par correspondance, et que la législation est tout à fait muette à leur égard.

En parlant du *prix*, qui est l'un des éléments essentiels du contrat de vente, M. Carnevalini a heureusement suppléé au silence de nos Codes en examinant deux questions importantes : 1° celle de savoir comment doit être déterminée la valeur des monnaies lorsque le vendeur et l'acheteur sont sujets de deux États différents; et 2° celle de savoir comment doit s'effectuer le paiement lorsqu'entre l'époque de la création et celle de l'exécution du contrat, une disposition législative a changé la valeur des espèces (V. n° 7). Nous ne suivrons pas M. Carnevalini dans la discussion de ces deux questions : nous lui adresserons seulement, au point de vue historique, une bien légère critique. Il enseigne que tous les jurisconsultes *anciens* et modernes reconnaissent que, dans le contrat de vente, le prix doit consister, non en une chose donnée comme équivalent de l'objet vendu, mais en argent monnayé. Les jurisconsultes *anciens* n'ont pas été unanimes sur ce point, et la question, longtemps discutée par les Proculiens et les Sabiniens, n'a été définitivement tranchée que par les constitutions des empereurs (V. Dig., l. 1 ; *De Contrah. empt.* lib. 18, tit. 1. *Instit. de Emptione*, § 2). Nous attachons au reste peu d'importance à cette observation, car il est probable que M. Carnevalini n'a appliqué dans sa pensée l'épithète *anciens* (*antichi*), qu'aux jurisconsultes qui ont écrit depuis Justinien.

Nous appellerons votre attention sur un autre point qui nous paraît plus grave. En traçant dans le n° 11 les règles relatives à l'exécution du contrat de vente, l'auteur enseigne que la tradition de la chose vendue que doit faire le vendeur à l'acheteur peut être *réelle* ou *symbolique*, et il donne des exemples de l'une et de l'autre. Nous regrettons que M. Carnevalini ait admis cette distinction de la tradition *réelle* et de la tradition *feinte* sans donner ses raisons et sans explication. Cette théorie, en effet, adoptée par les anciens commentateurs et consacrée par plusieurs articles du Code Napoléon (V. art. 1605, 1606-1919), a été, depuis quelques années, l'objet d'une sérieuse controverse. L'école moderne considère « cette distinction comme une imagination des docteurs; elle la rejette comme » inutile et comme contraire aux faits et à l'esprit du Droit romain. » D'un autre côté toutefois, l'un des jurisconsultes les plus éminents de notre époque a soutenu que la décision de l'école moderne n'est pas parfaitement exacte. Nous regrettons que M. Carnevalini, qui possède un grand talent d'analyse, n'ait pas consacré au moins quelques phrases à l'examen de cette difficulté (1).

Ce talent d'analyse, dont je viens de vous parler, se manifeste surtout dans deux parties de l'ouvrage de M. Carnevalini : dans la 4e leçon, où il traite (p. 65)

(1) Troplong. Vente. T, Ier, p. 432, nos 267 à 274.

des préposés connus à Rome sous le nom d'*Institores;* et dans la 5e (p. 84), consacrée à la question si grave et si ardue de l'intérêt de l'argent. Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans l'exposé clair, rapide et complet qu'il a fait de cette épineuse théorie; mais nous ne vous avons déjà entretenus que trop longtemps de jurisprudence et de critiques de détail.

Pour rentrer un peu dans le cercle de nos études habituelles, je terminerai en vous indiquant une question historique que M. Carnevalini ne pouvait passer sous silence et qu'il a examinée dans sa 6e leçon (p. 134, n° 3) : celle de l'origine de la lettre de change. Cette origine a beaucoup occupé les érudits, et, aujourd'hui encore, les opinions sont loin d'être fixées. Certains auteurs, armés de quelques passages des lettres de Cicéron à Atticus, prétendent retrouver la lettre de change dans les derniers temps de la République romaine. Il est certain que Cicéron, « voulant envoyer son fils faire ses études à Athènes, s'informe si, » pour épargner à son fils de porter lui-même à Athènes l'argent dont il y aurait » besoin, on ne trouverait pas quelque occasion de le compter à quelqu'un à Rome » qui se chargerait de le lui faire compter à Athènes. » La négociation que propose Cicéron est parfaitement claire, mais elle ne suppose pas, ainsi que le fait observer M. Carnevalini d'après Pothier, une véritable lettre de change; elle a dû se réaliser à l'aide d'un mandat ou d'une lettre de crédit. D'autres auteurs, à la tête desquels se placent Savary et Montesquieu (1) attribuent l'invention de la lettre de change aux Juifs chassés de France sous Philippe-Auguste et sous Philippe le Long, et réfugiés en Lombardie. Des lettres *secrètes,* données par eux à des voyageurs ou à des négociants étrangers, furent acquittées par ceux à qui ils avaient laissé en France les valeurs qu'ils n'avaient pu emporter avec eux. On a opposé à cette conjecture de Montesquieu que l'opération qu'il suppose, en admettant qu'elle ait pu s'accomplir, ne constitue que l'exécution clandestine d'un mandat occulte « et non point l'emploi de la lettre de change (2). »

Dans un troisième système on a attribué l'invention de la lettre de change aux Gibelins, bannis de Florence et réfugiés à Lyon et dans d'autres parties de la France. Mais l'expulsion des Gibelins est postérieure à l'année 1243, et l'on trouve, dans un statut d'Avignon, qui remonte à cette date, un chapitre intitulé: *de Litteris cambii.*

Quelques interprètes, enfin, ont attribué l'invention de la lettre de change à la Confédération anséatique, qui l'aurait créée pour donner une plus grande extension à son commerce avec les diverses nations de l'Europe. M. Carnevalini réclame pour l'Italie l'honneur de cette découverte : il se fonde sur ce que la plupart des expressions employées en cette matière ont une origine incontestablement italienne, et ont ensuite été traduites par les habitants des diverses contrées.

(1) *Esprit des lois*, liv. XXI, chap. XX.

(2) *Manuel de droit commercial*, par M. Bravard Veyrière, 4e édit., p. 199.

Ce système se rapproche beaucoup de celui qui est professé aujourd'hui à la Faculté de Droit de Paris, par M. Bravard-Veyrières (V. Manuel, p. 200). Ce jurisconsulte enseigne « que la lettre de change est née des besoins mêmes du com» merce, de son développement et de ses progrès ; qu'elle a dû prendre naissance » dans les foires qui, pendant le moyen âge, s'établirent *d'abord en Italie* et » ensuite en France. »

S'il fallait conclure sur un point aussi épineux, nous serions disposés à répéter avec notre grand jurisconsulte d'Orléans « qu'il n'y a rien de certain sur » cela, si ce n'est que les lettres de change étaient en usage dans le XIV[e] siècle (1). » Il en est peut-être de ces lettres comme des beaux-arts, qui ont fait, a-t-on dit, le tour du monde, sans que l'on sache au juste d'où ils sont partis.

Notre conclusion sur le livre dont nous avions à vous rendre compte ne sera ni aussi difficile ni aussi peu tranchée que celle que nous venons de vous soumettre sur l'origine de la lettre de change. Le second volume de M. Carnevalini est, comme le premier, remarquable par la lucidité, la précision et une sage érudition. Espérons que rien n'empêchera l'auteur de poursuivre et de terminer promptement un travail important pour le commerce de l'Italie et plein d'intérêt pour les jurisconsultes français.

Em. Gauthier la Chapelle, *membre de la 3e classe.*

INSTITUT HISTORIQUE.

— La séance publique annuelle de l'Institut historique aura lieu cette année e dimanche 18 décembre 1853, dans la salle de la Société d'encouragement (*pour l'industrie nationale*), rue Bonaparte, n° 44, à une heure.

Le programme des lectures et les billets d'entrée seront distribués par l'Administration, 12, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain.

CHRONIQUE.

— *Voyage dans les forêts de la Guyane Française*, par M. P.-V Malouet, ancien ministre de la marine ; nouvelle édition publiée par les soins de M. Ferdinand Denis et enrichie d'une préface de ce savant littérateur. — Voici un voyage ; mais dans une région qui appartient à la France, et dont l'histoire se lie à celle des discordes civiles de notre première révolution, car il s'agit de la *Guyane*. Cet ouvrage sérieux s'adresse à l'imagination et au cœur, plus qu'à la science positive. Ce sont des observations vives et rapides sur la nature du pays, sur son histoire naturelle, sur les mœurs des Indiens qui l'habitent. Puis, au milieu de ces aperçus, l'auteur encadre quelques incidents qui surgissent imprévus dans ses excursions et en matière d'épisodes, qui ne laissent pas de projeter sur le tout une agréable variété. Eh bien ! l'auteur de cet opuscule a

(1) Pothier, *Traité du contrat de change*, n[os] 6 et 7

occupé des postes éminents sous Napoléon Ier et Louis XVIII. Cet homme, c'était Malouet, qui a légué à l'histoire de nos temps modernes une mémoire honorable comme administrateur habile et comme ministre intègre. Il est vrai que « cet » homme, dans sa première jeunesse, avait rêvé les joies enivrantes d'un succès » dramatique, et que la parole sévère de Le Kain put seule le détourner de cette » carrière, à laquelle il s'était préparé par de fortes études. » Ce fait curieux et inconnu nous est révélé par M. Ferdinand Denis lui-même, écrivain distingué de voyages et auteur d'autres ouvrages de littérature justement estimés. C'est dans une préface placée en tête de l'opuscule dont nous nous occupons et dont il vient de publier cette nouvelle édition, qu'il nous apprend encore que Malouet avait composé un beau livre sur les colonies, sous le titre de *l'Empire de la Mer*, mais dont le manuscrit est comme perdu, « parce que nulle main pieuse ne l'a exhumé » du recueil obscur où il est aujourd'hui confondu, parmi des articles sans in- » térêt. »

En un mot, le petit livre sur la Guyane se fait lire avec intérêt par sa forme un peu poétique et par les détails plus ou moins curieux qu'il renferme sur les localités qui y sont mentionnées et décrites avec une remarquable exactitude.

— M. Obriot, avocat à la Cour Impériale, va entreprendre la publication d'un ouvrage qu'il vient d'achever ; il porte le titre de RÉFORMATION DE LA JUSTICE, ayant pour objet de signaler à l'attention du Gouvernement les divers points de notre législation, auxquels il peut être utile d'apporter dss modifications et des changements. L'ouvrage portera pour épigraphe : *Non solum armis, sed etiam legibus...* (*Proemium*, Institutes de Justinien, an 533 de J. C.). M. Obriot fait appel aux commerçants, aux hommes de lois, aux magistrats et à tous les hommes de bien, pour qu'ils s'empressent de l'honorer de leur concours dans cette intéressante et utile entreprise.

M. Obriot ne se borne pas seulement à signaler les abus et les défauts de la procédure, et à présenter les moyens d'obtenir une bonne réformation, il a porté ses investigations sur le sort réservé aux ENFANTS ABANDONNÉS, que la loi punit comme vagabonds. Ces pauvres enfants sont punis pour avoir été abandonnés malgré eux par des parents sans amour ou sans ressources. M. Obriot demande qu'avant que les enfants aillent se corrompre dans les prisons, d'où ils sortent ennemis de la société, il soit créé en leur faveur une société d'adoption qui les arracherait à la prison et à ses funestes conséquences. Il demande enfin à l'Impératrice, déjà protectrice des sociétés de charité maternelle, de devenir aussi protectrice des enfants abandonnés. Il faut espérer que M. Obriot ne frappera pas vainement à l'auguste porte.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

JEAN MESCHINOT.

DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS :

EXTRAITS DU TRÉSOR DES CHARTES.

Lettres de rémission en faveur de Philippa d'Andouelle, femme de Jean Meschinot, janvier 1445 (nouveau style).

Jean Meschinot est le nom d'un personnage qui ne nous est guère connu que comme poète. Les circonstances de sa vie sont restées généralement ignorées jusqu'à ce jour, et le peu que les bibliographes en ont écrit laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude. Exposons d'abord les notions que nous avons pu réunir à ce sujet.

Jean Meschinot, écuyer, seigneur de Mortiers ou des Mortières, naquit à Nantes (1) vers 1415 ou 1420, comme nous essaierons de le montrer tout à l'heure. Ses œuvres, publiées sous ce titre : *Les Lunettes des Princes*, etc., forment le principal fondement de sa renommée. On n'en compte pas moins de vingt-deux éditions de 1493 à 1539 (2) ; mais, à notre connaissance, elles n'ont jamais été réimprimées depuis cette époque. Ce petit recueil est aussi la source la plus ample d'information qui nous soit restée sur la vie de l'auteur.

Les différents extraits que nous allons transcrire, en proposant quelques rectifications aux textes imprimés, serviront à la fois à rassembler ses éléments biographiques et à mettre en lumière la qualité de ses écrits.

Voici d'abord une requête poétique, ou mieux romanesque, car cette requête est en prose, où lui-même nous trace un crayon de sa propre vie.

« Sen suit une supplication que fest ledit Meschinot au duc de Bretagne son souverain seigneur.

» Supplie humblement votre pauvre vassal, loyal subjet et obéissant serviteur, nommé le *Banny de Liesse*, à présent demourant au dyocèse d'Infortune.. Exposant comme, dès son jeune aage, il a continuellement servi messeigneurs voz prédécesseurs les ducs Jehan, Françoys, Pierre et Artur, dont Dieu ait les ames. Et que, à vostre eureux advènement, il vous pleut le retenir votre domestique et

(1) (D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. XIII, ch. 67; suivi par D. Lobineau 1707, t. I' p. 838.) Ce dernier nous apprend que l'un des gentilshommes bretons envoyés, en 1423, par Jean VI, duc de Bretagne, au secours de son frère le connétable de Richemont, poursuivi par le ministre La Trémouille, s'appelait *Meschinot* (Lobineau, *Hist. de Bret.*, ibid., p. 574). Nous ignorons quel rapport pouvait unir cet homme d'armes au poète.

(2) Voy. le *Manuel du Libraire* de M. J.-C. Brunet, 1843, au mot *Meschinot.*

» commensal serviteur, dont humblement vous rend graces comme celuy qui par ce moyen a esté et est du nombre de ceulx de vostre espécialle saulvegarde et protection. Ce néanmoins, un larron publique, ennemy de humanité, appelé Maleur, demourant de tout temps avecques Fortune, accompaigné d'une vieille maigre dessirée la quelle est nommée Povreté, ont incessamment guerroyé et poursuy de près en toutes places ledit suppliant, tendans à sa totalle destruction. A la faveur des quelz a tousjours jusques cy résisté par les bons support et ayde qu'il vous a pleu luy faire. Et soit ainsi, mon souverain seigneur, que combien que ès temps passez, celuy banny de liesse eust esté cruellement traicté et assally par les dessus nommez Maleur et Povreté, à présent l'ont attaint, prins et lié de toutes pars en manière que sans votre remède et secours il ne peut à leur malice résister. Car, en conduisant leur cruelle inimitié, ont expolié ledit suppliant [âgé?] de cinquante ans et plus [des biens?] qu'il avait receuz de Dieu et nature, privé de l'espérance de jamais pouvoir en recouvrer aulcun d'iceulx. Et en ce point comme serf ou esclave, le détiennent contre son veuil. Et qui pis est, ont fait commandement exprès à Fureur, Soucy, Envy (1) et Douleur leurs armeuriers de Milan (2), de forger audit Banny de Liesse ung pesant harnoys à double soulde dont les estoffes sont d'acier de *mélancolie*, mistionné d'*aigreur*, etc. (3). »

On voit par ce premier fragment que Meschinot avait successivement servi en qualité de gentilhomme domestique (maître d'hôtel) les ducs Jean VI (1399-1442), François Ier (1442-1450), Pierre II (1450-1457), Artus de Richemont (1457-1458), et qu'il continuait ces fonctions sous leur successeur le duc régnant, François II (1458-1488). On voit aussi que vers le moment où il écrivait ces lignes, il était âgé d'environ cinquante ans. D'autres extraits nous aideront ultérieurement à renfermer dans des limites plus étroites ce synchronisme, et à calculer d'une manière plus précise la date de naissance. Mais auparavant il convient de placer ici un petit nombre d'autres citations, où se développent, avec un peu plus d'étendue, des notions qu'il a précédemment esquissées. Nous y trouverons quelques nouveaux traits pour sa biographie.

. . . .
Et en noz jours ce prince de sagesse,
Le bon duc Jehan, non pareil en largesse,
Ne le print mort, par son cruel oultrage?

(1) Et mieux : Ennui; édition de 1501, Michel Lenoir, in-4°.

(2) Les éditions de 1501, 1539, etc., portent : *mil ans*, et d'autres *nul ans*. — Le texte qui sert de base à ces transcriptions est celui d'un exemplaire de 1539 (in-16, Paris, Jean Bignon, non paginé, provenant de la bibliothèque de M. Viollet Leduc). Nous n'avons pu réunir les 22 éditions de Meschinot; mais nous avons soigneusement collationné les plus importantes. Nous avons consulté en outre le seul exemplaire manuscrit de ce poète que possède la bibliothèque impériale (Lavallière 64 vélin, commencement du XVIe siècle, aux armes de l'amiral de Graville). En général, ces diverses leçons se copient uniformément. Toutes celles que nous avons vues reproduisent les passages évidemment fautifs que nous avons cru devoir corriger.

(3) Non paginé, signature N. 7.

Certes si fist; dont amère Destresse
A longuement esté nostre maistresse;
D'avoir perdu nous fut haultain dommage....
Le duc François et conte de Montfort
Et Richemont, qui tant fut bel et fort
Est décédé; Dieu le prenne à mercy !
Pour ce prince, qui jeune décéda
Comme j'ay dict, vint et luy succéda
Ung sien frère, qui grandement valut,
Pierre nommé; et tant bien procéda
Qu'à son peuple franchise concéda
Et le nourrir très-chièrement voulut.
De ma pitié (1) doulcement luy chalut :
A le servir me choisit et esleut
Et de ses biens largement me céda.
La mort depuis aussi le nous toullut;
Repos ès cieux ait son âme et salut !
Son droit règne sept ans point n'excéda (2).
Après ces deux princes derrains nommez,
Qui en valeur furent tant renommez,
Ung ancien leur oncle très notable,
Leur succéda quant Mort les eut sommez
Et de son dard meurtriz et assommez.
Artur eut nom, de France connestable,
Saige, vaillant, vertueulx et estable
Aux ennemys cruel et redoultable.
Or ont esté ses jours brief consommez :
En quinze mois, c'est cas espoventable;
Ha ! qu'est cecy, fortune très-mutable !
Tant de maulx fais, qu'estre ne peuvent sommez (3).

Dans le troisième fragment qui suit, il nous entretient d'une manière tout à fait directe de ce qui touche à sa personne et aux événements de son existence. C'est une sorte de vision fort commune aux poètes de son temps : *Désespoir* vient le visiter ; il expose à ce confident les douleurs et les regrets de son âme, en des termes très-piteux et surtout très-obscurs, comme le lecteur en pourra juger.

J'ay eu robes de martres et de bièvre,
Oyseaulx et chiens à perdrix et à lièvre :
Mais de mon cas c'est piteuse besongne,
S'en celluy temps je fu jeune et enrièvre,
Servant dames à Tours, à Meun-sur-Yèvre (4),
Tout ce qu'en ay rapporté c'est vergongne,
Vieillesse aussi, rides, toux, boutz et rongne
Et mémoire qu'il faut que Mort me pongne;
Dont j'ay accès trop plus maulvais que fièvre;
Car je congnois que tout plaisir m'eslongne

(1) Ed. petit Laurans : *petié.* —(2) Sign. A. 5-7. — (3) Ibid. Sign E. —(4) Résidence de Charles VII.

Et à la fin que vérité tesmongne
Je me voy nud de sens comme une chièvre.
Or m'est-il donc très-grandement mescheu
Qui me vy hault et me sens si bas cheu
Que je n'ay plus aulcun qui bien me vueille.
Mes maistres mors, mon honneur est décheu
Et tout malheur m'est en partage escheu.
Il est bien temps que griefvement me dueille :
Est-il meschief que mon cœur ne recueille?
Certes nenny. Tremblant comme la fueille
Seray tous jours tant que mort m'ayt receu :
Si luy supply qu'en sa maison m'acueille
Et que les fruictz de mes grands ennuys cueille;
Car vivre plus au monde ne m'est deu.
J'ay voyagé en Anjou et au Perche,
Comme celuy qui confort quiert et cherche.
Mais j'ay trouvé grant malheur en embusche ;
Le quel m'a prins et signé de sa merche :
Et me donna un si grant coup de perche,
Que peu s'en fault qu'à terre ne trébuche.
Estonné suis tant que qui hault ne huche ;
Je n'oy plus riens, mais sourd comme une buche
Suis devenu. Les ennuis où je perche
Ne pourroient pas en une bien grant huche (1) :
Onc l'on ne vit plus de mousches en ruche
Ne de frey [frai] ou ventre d'une perche (2).

Un peu plus loin, il se laisse emporter par l'amertume de sa mélancolie, au point de faire un vœu que maint gentilhomme de son temps mettait, malheureusement, en pratique.

Des biens mondains n'ai vaillant une plaque;
Mais des douleurs, plus de plain une cacque,
Sens en mon cueur; de ce point ne me mocque.
Je vois [je vais] aux champs sur ma petite hacque [monture] ;
Là conviendra qu'à la dague je sacque
A celle fin que ma vie défroque ;
Car la cause qui à ce me provoque
Trop est cruel!.. Hélas, je me révoque
D'avoir ce dit, par mon seigneur saint Jacque ;
Je m'en repens; la grace Dieu invoque
A deulx genoulx, ostant bonnet et tocque,
Luy suppliant qu'à mon adresse vacque.

Pour la décharge de l'écuyer-poète, hâtons-nous de rappeler au lecteur que nous sommes ici en pleine fiction. Cette mauvaise pensée, d'ailleurs, cette tentation, ne l'a pas plutôt assailli, qu'il la repousse, et qu'après une prière à Dieu, le Seigneur lui envoie Raison, laquelle arrive fort à propos, quoiqu'un peu tard, et lui suggère des résolutions plus chrétiennes.

(1) Ne pourroient pas *tenir* en bien grand' huche? — (2) B. 2.

Nous savons donc que Meschinot, malgré la possession constante de son office auprès des ducs de Bretagne, n'était pas heureux. Mais quel genre de disgrâce, quels faits précis causaient son chagrin et le mettaient dans le cas d'exhaler des plaintes aussi tristes? C'est ce qu'il semble n'avoir pas voulu nous révéler tout à plain. En attendant que nous puissions découvrir quelque lueur qui nous serve à pénétrer ce mystère, revenons à un autre problème moins obscur, à la question de savoir quel âge avait, en un temps donné, notre auteur.

Trois pièces détachées, qui font partie de ses œuvres à la suite des *Lunettes des Princes*, correspondent à des événements dont la date est connue. La première est « une petite et briefve lamentacion et complainte de la mort de Mme de Bourgogne (1), faicte à la requeste de Mgr de Crouy (Croy), quant il vint en Bretagne devers le duc, lequel piteusement se douloit du cas advenu (2). » La seconde commence ainsi :

Je Nantes, cité planctureuse
Tant que paix y a fait demeure,
A présent triste et langoureuse,
Veu l'estat en quoy je demeure, etc. (3).

Elle roule tout entière sur l'interdit de 1472, dont cette ville fut frappée par son évêque, Amauri d'Acigné. La dernière porte ce titre : « Balade faicte pour la duchesse Margarite de Foix (4), quand elle vint en Bretagne (5). » Ainsi, la date commune à ces trois événements ou à ces trois pièces, est circonscrite dans l'étroit espace des années 1471 et 1472. Or, la supplication où le poète nous révèle son âge, est évidemment du même temps, ou à peu près, que ces trois pièces, aussi bien du reste, et selon toute apparence, que l'ensemble du recueil. Il avait donc environ cinquante ans vers 1472 ou 1473 (6).

(1) Isabelle de Portugal, morte le 17 décembre 1472. — (2) O, 5. — (3) P. iiij, v°.

(4) Fille de Gaston de Foix, mariée à Clisson, le 27 juin 1471, au duc François II.

(5) P. 6, v°.

(6) En 1472, Charles de Berry, duc de Normandie, frère du roi Louis XI, fit son testament, dont le texte nous est resté. Il y nomme pour exécuteur « *Jehan Meschineau*, premier chapelain de notre chapelle, et docteur en théologie. » (*Le cabinet du roy Louis XI* [par Tristan de Soliers], 1661, in-12, p. 73). Ce prince, ami, allié et confédéré du duc de Bretagne, avait à son service et institua dans ce même testament comme exécuteurs de ses volontés plus d'un gentilhomme breton. Nous n'avons pas cru devoir nous abstenir de ce rapprochement, encore bien que l'identité entre *Meschineau* le chapelain et *Meschinot* l'écuyer nous paraisse impossible. En effet, le premier était prêtre; le second, comme nous l'allons voir, aurait peut-être été marié en 1444; il était de plus maître-d'hôtel du duc François II, office laïque et militaire. On pourrait, à l'extrême rigueur, supposer qu'en 1472, il était devenu veuf, avait pris ses degrés en théologie, et servait momentanément le frère du roi, lorsque ce prince dicta ses dernières volontés. Mais nous retrouverons plus tard, en 1488, notre Meschinot, toujours maître d'hôtel auprès d'Anne, la reine duchesse. L'indélébilité du caractère sacerdotal ne permettrait plus de croire cette fois à la possibilité d'un pareil retour. Il y a donc là nécessairement deux personnages distincts.

Le duc François étant mort en 1488, Meschinot fut encore maintenu dans son office auprès d'Anne, sa fille, qui lui succéda.

Cette princesse avait même pour lui, comme littérateur, une estime particulière (1). Jean Meschinot fut donc *maître d'hôtel* sous cinq ducs, et sous une *reine de France* (2); mais il ne put de son vivant se prévaloir de cette dernière qualification, étant mort non pas en 1509, comme l'ont répété, les uns après les autres, la plupart des biographes, mais en 1491, le 12 septembre. L'édition la plus ancienne connue de ses œuvres, qui est celle de Nantes, Estienne Larcher 1493, petit in-4° (3), débute par ces mots : « Cy commence le livre appelé *Les Lunettes des princes* avecques aulcunes balades de plusieurs matières, composées par *feu* (4) Jehan Meschinot, seigneur de Mortiers, escuyer, *en son vivant* principal maistre d'hostel de la duchesse de Bretaigne, à présent royne de France. » L'une des éditions postérieures, Paris, Lecaron, sans date, nous donne son épitaphe en ces termes :

Vertueux gist d'honneur bien proche :
En armes servit sans reproche
Cinq ducs; onc ne fut reprochié.
Priez Dieu qu'il soit aprochié
Du pardon qui sa joye approche.
De Meschinot fut son surnom;
Lunettes fist (cil Jean eut nom),
Et maint beau dicté sans redite.

(1) D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, l. XIII, ch. LXVII.

(2) Anne de Bretagne, épousa Charles VIII, par contrat du 6 décembre 1491 et plus tard Louis XII.

(3) La Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris en conserve un exemplaire.

(4) Cette épithète est d'autant plus convenable que notre Meschinot laissait un héritier homonyme, qui servit également, mais dans un autre office, la reine duchesse. En 1514, Anne de Bretagne venait de mourir : son cœur fut porté solennellement à l'église des carmes de Nantes. Devant le chancelier de Bretagne, marchaient les deux maîtres d'hôtel Du Pordo et Caliége. Ensuite et autour du cœur, venaient, dit une relation contemporaine, un grand nombre de ses officiers et entre autres Meschinot, *seigneur des Mortiers*. (Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 837). —Jean Meschinot, auteur des *Lunettes des princes*, a été confondu avec un autre écrivain qui lui est postérieur de près d'un siècle. Voici l'origine de cette erreur qui de nos jours a été reproduite, dubitativement il est vrai, par le rédacteur de l'article *Meschinot*, au supplément de la *Biographie universelle*. Le savant Huet, évêque d'Avranches, possédait un exemplaire de *La jeunesse du banni de Liesse* (Paris, 1541, in-12), par François Habert, poète connu pour avoir vécu au XVIe siècle et pour avoir également porté ce surnom littéraire, *le banni de liesse*. Cet exemplaire était incomplet du commencement et de la fin. Huet écrivit de sa main sur la garde du volume ces mots : « Jean Meschinot, auteur de ce livre. Voy. Lacroix du Maine, » p. 246; » inadvertance vraiment remarquable, car Lacroix du Maine, à l'endroit cité, distingue parfaitement les deux auteurs et les œuvres sorties respectivement de leurs plumes. De la bibliothèque Huétienne, ce volume passa, ainsi que la fausse attribution, dans celle des jésuites et figure au catalogue de ces Pères, imprimé en 1762, sous le n° 4747 avec cette dénomination : *La jeunesse du banni de Liesse par Jean Meschinot*. Ce même exemplaire se trouve aujourd'hui à la bibliothèque impériale : Y 4566 A.

Mil cinq cens, neuf (1) *moins, plus non,*
Douze en septembre, en grant renom
Servant dame qui royne est dite,
Par Atropos qui humains croche
Et qui tout preux de son dard broche,
Fut ce noble homme à mort brochié ;
De vertus n'estoit décroché ;
Donc dire on doit : Sous cette roche
Vertueux gist.

Voilà à quoi se bornent les renseignements que nous possédons sur l'auteur des *Lunettes des princes*. Maintenant ce gentilhomme breton est-il bien le même que l'époux de Philippe d'Andouelle, dont on va voir se dérouler ci-après la dramatique histoire ?.. D'un côté, la convenance des noms (*Jean Meschinot*), des temps, de la qualité ou condition des personnes (2) et même, à la rigueur, des lieux, nous entraîne à ce sentiment. Meschinot le poète avait, nous dit-il, jeune encore voyagé à Tours, à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, en Anjou et ailleurs. Natif de Nantes et servant à la cour de Bretagne, il ne put guère visiter ces pays divers sans passer par le *Poitou*. Or, le théâtre des événements que retracent les lettres de rémission est le bourg de Pouzanges ou Pouzauges (dép. de la Vendée), situé dans cette dernière province. Rappelons ici les propres paroles avec lesquelles Meschinot s'explique, ou plutôt ne s'explique pas, sur l'une de ses mystérieuses infortunes :

J'ai voyagé en Anjou et au Perche
Comme celuy qui confort quiert et cherche.
Mais j'ai trouvé grant malheur en embusche
Lequel m'a prins et signé de ma merche.....

Le triste sort advenu au mari de Philippe d'Andouelle serait-il le *grand coup de perche* que reçut l'auteur des *Lunettes*, et dont il se plaint en des termes si propres à émouvoir notre compassion, mais si peu à en faire connaître clairement la cause ? D'un autre côté, les notions que le poète fournit touchant ses différentes pérégrinations, n'offrent aucune précision, quant au point qui nous occupe. Elles permettent aussi bien de conclure à l'alibi qu'à l'identité. Nous aurons donc grand soin de nous renfermer, en terminant, dans une réserve que commandent à la fois ici et les lois d'une sage critique et les préceptes de la charité chrétienne.

Quoi qu'il en soit, voici le texte du document annoncé. Un dernier mot seulement avant que de le livrer à la publicité. L'histoire, c'est la science agissant dans le domaine des faits moraux. Le but grave et élevé qu'elle se propose, lui

(1) 1500—9 = 1491 et *non plus*. C'est cette date qui, mal lue, a donné lieu de penser que Meschinot était mort en 1509. La Croix du Maine dit qu'il florissait en 1500. Nicéron dans ses *Mémoires*, etc. (1736) le fit mourir en 1509, se fondant sur l'épitaphe, qu'il transcrit en mettant *après* le mot *neuf*, une virgule. L'estimable Goujet eut le tort de copier en cet endroit Nicéron et fit *planche* pour la suite. M. Brunet, dans son *Manuel*, a eu l'occasion de rectifier avant nous cette erreur.

(2) *Philippa d'Andouelle* sont deux noms qui paraissent bien indiquer une femme noble.

permet de montrer au grand jour des nudités et des mystères que, sans cette excuse, il conviendrait de laisser sous le voile et dans l'ombre. L'éditeur du morceau qui va suivre revendique ce privilége en sa faveur.

Remissio pro Philippâ d'Andouelle uxore Johannis Meschinot.

Charles etc. Savoir faisons à tous présens et avenir nous avons receue la supplication des parens et amis charnels de Philippe d'Andouelle, femme de Jehan Meschinot, demourant à Pousauge en nostre pays de Poictou, contenant que ladite Philippe d'Andouelle, qui oncques mais n'avoit esté mariée, fut conjoincte par mariage avec ledit Jehan Meschinot environ la feste de Nostre-Dame de my aoust derrain passée; et combien que ou temps dudit mariage et bien longtemps paravant la dite Philippe feust grosse et enpaincte d'enfant, et d'autre homme que dudit Jehan Meschinot, néantmoins elle le tint si couvertement que oncques ledit Jehan n'en sceut, ne n'en aperceut aucune chose, tant pour la honte et vergongne qu'elle craignoit encourre du peuple, que aussi par la malice qu'elle doubtoit que luy en donnast ou peust donner son dit mary et en cestui point se tint si couvertement jusques au mardi après la feste de Toussains ensuivant (1er novembre) et derrain passée, que elle, estant au lict en la compaignie de son dit mary, pardevers le soir qu'il fut endormy, enfanta d'une fille au desceu de son dit mary. Laquelle incontinant elle la baptiza au mieulx qu'elle peut. Et ce fait, pour la doubte et crainte qu'elle avoit de son dit mary, honte et vergongne de ce qu'elle est nouvellement mariée et pour cuider couvrir son forfait, print l'enfant à travers à une de ses mains à la teste et de l'autre à la gorge et tellement qu'elle le occit. Et ceste chose fist en telle manière que son dit mary n'en sceust rien, jusques à ce aucuns avoient sceu secrètement ou autrement que, paravant ou après ledit mariage, qu'elle estoit empaincte et presque preste d'accoucher et se merveillèrent bien comment elle estoit ainsi délivrée et que estoit devenue sa grosse (1). Pour laquelle cause, ladite Philippe fut prinse par les gens et officiers du seigneur dudit lieu de Pousauges et mise en leurs prisons et interroguée sur ledit cas, ainsi qu'ils virent à faire. Laquelle après plusieurs autres interrogatoires et questions : « qu'elle avoit fait de ladite grosse? » leur dist et confessa ledit cas estre avenu et avoir esté faict par la manière devant dite. Et combien que ladite femme soit jeune femme, de bonne et honneste conversation en tous autres cas, et sans oncques mais en avoir esté attaincte ne convaincue, et que son dit mary l'ait tousjours eue et ait en très-grant amour nonobstant le cas dessus dit, sur l'espérance qu'il a que le temps avenir, elle lui soit bonne et loyalle femme, toutes voyes les gens et officiers dudit lieu de Pousauges pour ledit cas l'ont détenue et détiennent prisonnière à grant povreté et misère de son corps et en grant dangier de misérablement finer ses jours, se nostre grâce et miséricorde ne lui feut sur ce impartie, requérans humblement ses dits parents et amis charnels que, veu sa jeunesse et que, en tous autres cas, elle s'est bien et preudommement gardée et gouvernée, et l'amour et alience qui, nonobstant ledit cas, est entre elle et son dit mary, il

(1) Grossesse.

nous plaise lui remettre et pardonner ledit cas et sur ce luy impartir nostre grâce. Pourquoy, nous, voulans miséricorde estre préférée à rigueur de justice, à ladite Philippe d'Andouelle, avons quicté, remis et pardonné, quictons, remectons et pardonnons de grâce espécial par ces présentes le fait et cas devant dits, avec toute peine, offense, amende corporelle, criminelle et civile, en quoy, pour raison de ce, elle pourra estre encourrue envers nous et justice. Et l'avons restitué et restituons à ses bons fame et renommée, au païs et à ses biens non confisquez, satisfaction faicte à partie, aucune en y a. Et sur ce imposons silence perpétuel à nostre procureur. Si donnons en mandement par ces présentes au bailli de Touraine et des ressors et exempcions d'Anjou et du Maine, séneschal de Poictou, gouverneur de la Rochelle, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieux-tenans présens et avenir, et à chacun d'eux si comme à luy appartiendra, que de nos présent grâce, quittance, rémission et pardon, ils facent, souffrent et laissent ladite Philippe d'Andouelle joïr et user plainement et paisiblement, sans lui faire mectre, ou donner, ne souffrir estre fait, mis, ou donné, en corps ne en biens, aucun empeschement à ce contraire ; ains son dit corps ainsi emprisonné et ses dits biens, s'aucuns estoient pour ce empeschez ou arrestez, les luy mectent ou facent tantost et sans délay mectre à plaine délivrance. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons fait mectre à ces présentes nostre scel ordonné en l'absence du grant. Sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné à Nancey en Lorraine, ou mois de janvier l'an mil cccc quarante et quatre et de notre règne le xxiij^e. Ainsi signé : par le conseil, K. Chaligant. *Visa. Contentor.* Ja. de la garde.

(*Archives de l'Empire*, registre du Trésor, n° CLXXVII, pièce n° xxvj).

VALLET DE VIRIVILLE, *membre de la 4e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR LES COUTUMES LOCALES DU BAILLIAGE D'AMIENS, PAR M. BOUTHORS.

Voici la troisième fois que je viens entretenir l'assemblée de la publication des coutumes locales du bailliage d'Amiens. M. Bouthors, greffier en chef de la cour de cette ville, a tiré du plus profond des archives de son greffe un tas de parchemins moisis, oubliés là depuis plus de 300 ans, depuis 1507. Il a fait son travail en vrai greffier, je veux dire, en déchiffreur habile, en praticien d'expérience et en savant légiste.

Pour comprendre l'intérêt historique et philosophique de cette publication, il suffirait de se reporter à ce que j'en ai dit une première fois et mieux encore aux préfaces lumineuses et profondes de l'auteur. Néanmoins je ne puis me défendre, en m'éclairant de sa science, d'ajouter à l'analyse de chaque livraison quelques réflexions particulières à moi sur le sujet de ces vieux écrits.

Philippe-Auguste, héritant de la pensée du fondateur de la troisième race, son quadrisaïeul, pensée transmise à ses nombreux successeurs (*Tantæ molis erat...!*), manifesta l'intention de reconstituer l'unité du gouvernement. C'était l'œuvre de Charlemagne à refaire, que, pour leur perte, ses enfants avaient laissé tomber en ruines. Et tous nos rois y travaillèrent avec suite, mais avec plus ou moins d'activité, d'intelligence ou de bonheur, quelques-uns cherchant leur force dans le despotisme, d'autres pliant, succombant même sous l'anarchie aristocratique ou démagogique.

La justice étant le premier besoin d'un peuple, la royauté n'est utile qu'autant qu'elle est puissante. Or, elle ne l'est que si *toute la justice vient du roi*, c'est-à-dire, si toutes les juridictions émanent de sa souveraineté et *relèvent de sa cour ;* si elle en est le dernier ressort : par là seulement l'arrière-vassal et le serf lui-même peuvent se féliciter et s'honorer d'être, aussi bien que le grand seigneur, les sujets du roi.

Louis VI avait posé le principe que les communes étaient toujours admissibles, sous certaines conditions, à s'affranchir, c'est-à-dire à prendre le roi pour seigneur suzerain, sans perdre leur seigneur immédiat.

Philippe-Auguste établit les *bailliages* royaux : c'étaient de grandes divisions territoriales pour la distribution de la justice du roi.

Ces bailliages se partageaient eux-mêmes en *prévôtés* ou *sénéchaussées*. Ce qu'il y eut d'excellent alors dans ce système maintenu et consolidé par saint Louis, par Philippe le Bel, par Louis XII et autres, ce fut que les seigneurs laïques ou ecclésiastiques conservèrent leurs *justices*, et qu'ainsi l'autorité royale, n'envahissant rien sur l'aristocratie, et sanctionnant ce qu'elle a de salutaire en soi, lui donnait plutôt un motif d'adhésion que de révolte ; cependant le peuple y gagnait un recours et la garantie d'une plus puissante et plus impartiale protection.

Le bailliage royal d'Amiens en particulier avait quatre prévôtés : Amiens, Doullens, Beauquesne et Montreuil-sur-mer.

L'administration ou distribution de la justice a deux éléments : le premier en ordre d'origine, c'est le matériel, l'extérieur, le sensible, je veux dire la juridiction et la procédure ; le second, c'est l'intellectuel, la jurisprudence, la doctrine et finalement la loi positive. Ce second élément n'achève sa conformation que longtemps après l'autre. Dans les commencements, on suppose que le bon sens et l'équité suffisent pour bien juger ; erreur des ignares et des inexpérimentés ; et néanmoins dès lors se fait sentir la nécessité d'une certitude sur la constitution d'un tribunal, sur l'autorité de juges et puis sur l'assignation et la comparution des parties, sur la libre défense, sur la force et la limite des preuves, enfin sur l'arrêt qui tranche la contestation, qui met le litige à néant.

Dans le cours de cette *pratique*, germent, naissent et croissent les *coutumes*, destinées en mûrissant à devenir des *lois* positives.

Chez une nation qui n'est plus errante et barbare, mais qui n'a pas encore un gouvernement stable, ou chez un vieux peuple énervé par des secousses anar-

chiques, on voit ordinairement se former de petites agglomérations que suscite le sentiment social ; et chacune a ses *usages*.

Sous la première race existaient dans un même empire diverses lois *nationales*, c'est-à-dire *personnelles*. Ce phénomène législatif n'est point étrange ; il existe sous nos yeux en d'autres pays et dans des contrées conquises et non asservies par nos armes. Ces lois étaient encore respectées, au moins de nom, sous la deuxième race : les capitulaires les mentionnent assez fréquemment.

La troisième race, advenue par la dissolution du pouvoir suprême, vit naître et se consolider les *coutumes*, sorte de lois non écrites et purement *territoriales*, c'est-à-dire assujettissant tous les habitants d'un territoire, d'une seigneurie, sans distinction de la nationalité des individus.

Mais malgré leur variété, plus les localités se peuplaient, plus leurs communications devenaient fréquentes, plus leurs métropoles prenaient d'importance, et plus aussi ces diverses coutumes tendaient à s'identifier.

Il arriva un moment où, après trois siècles, le besoin d'un costume uniforme au moins pour chaque grande contrée, se fit sentir autant aux gouvernés qu'aux gouvernants.

Louis XII eut le bonheur d'arriver à ce moment, et la gloire de le saisir et de le mettre à profit.

La fin du XVe siècle et le commencement du XVIe furent agités pacifiquement et fructueusement par une occupation à laquelle concoururent d'un cœur unanime et à titre égal les principaux de tous les classes de la nation : Roi, seigneurs et peuple ; gens d'église et de loi, gentilshommes, bourgeois et manants.

On voulut remédier au double inconvénient qu'avaient les coutumes, telles qu'elles étaient alors : les généraliser et les purger. Et le *Roi* qui donnait l'*initiative* et qui promettait sa sanction à ce qui serait arrêté, allait faire de ces coutumes des *lois* à la fois royales et populaires. C'était beau, c'était grand, c'était bon ; cela fut.

Les coutumes ainsi rédigées se trouvèrent réduites de plusieurs milliers à quelques centaines, les unes générales ou provinciales, les autres particulières ou locales. Ce nombre paraît encore excessif, mais au point de vue et selon le besoin d'alors, il ne fut que ce qu'il devait être. Il ne s'agissait point d'ôter à la moindre commune, au moindre établissement public sa coutume, mais de la constater. Il ne s'agissait pas de soumettre au même joug administratif et législatif des mœurs et des institutions conformes aux localités diverses, mais de fixer les droits et les devoirs, et de comprendre dans une même rédaction tout ce qui serait reconnu commun dans la circonscription de chaque grande division judiciaire et territoriale.

Pour arriver à ce but, le Roi ordonna que tous les intéressés dans chaque localité, si petite qu'elle fût, se réunissent, délibérassent et rédigeassent un *cahier* qu'ils enverraient ou qui serait apporté par quelque représentant au chef-lieu ;

et là, en présence de son procureur, on procédait à la refonte ; là, tombèrent bien des prétentions abusives, bien des usages énormes.

Ce que fit le Roi de France dans ses Etats, les princes suzerains l'imitèrent dans les leurs, et c'est ainsi que tout le *pays des Gaules* fut légisféré dans la même forme et presque en même temps.

Le travail fait, sanctionné et promulgué, les éléments en devinrent tout à fait inutiles. Ces milliers de cahiers particuliers durent être anéantis, et l'on n'avait pas même à les consulter avec fruit ou sans danger d'erreur. Les procès-verbaux de rédaction générale suffisaient, et ils ont été conservés et publiés.

Soixante ans après néanmoins, cmme on procédait à une révision des coutumes, on put désirer quelques-uns de ces cahiers primitifs, mais ce ne fut pas pour y chercher une autorité, qui était épuisée.

Plusieurs avaient été conservés ou plutôt enfouis dans les dépôts publics ; ce fut le sort de la plupart de ceux du bailliage d'Amiens.

On comprend le délaissement ignoble que subirent si longtemps ces cahiers : comme documents juridiques, ils méritaient l'oubli.

Mais aujourd'hui qu'une telle prétention n'est pas même soupçonnée, ils nous paraissent curieux et ils sont intéressants comme monuments historiques.

L'homme est curieux des phénomènes de la nature, mais il s'intéresse aux faits humains. Ceux qui n'émanent que de la passion l'émeuvent sans doute, mais il n'est attaché que par ceux qui sont un produit de la sociabilité ou une impulsion vers elle ; tels sont les faits législatifs. Car l'homme ne trouve tout son développement que dans la société politique et la société ne subsiste pas sans lois positives.

Les vraies lois ne s'inventent point, ne se fabriquent point : elles sont les mœurs vérifiées et épurées, l'expression des rapports exacts des hommes entr'eux.

Dans les temps féodaux, la variété des coutumes était une loi de la société.

Les coutumes locales étaient un pacte tacite qui, dans les principaux actes de la vie sociale : le domicile, le mariage, la tutelle, les successions, l'acquisition, la jouissance et l'aliénation des biens, modérait l'exercice du droit souverain du seigneur et tenait lieu de conventions entre les sujets.

Beaucoup d'autres et grandes considérations encore, montreraient l'intérêt que les plus vieilles coutumes inspirent à l'historien d'abord et puis au philosophe.

Il faut étudier les coutumes antiques sans préjugé, sans passion superstitieuse pour ce qui est à présent. Toute chose qui a subsisté longtemps a eu sa raison d'existence ; il n'y a pas que les choses contemporaines qui aient la leur ; souvent même elles en ont une fausse : les institutions trop souvent ont une forme neuve et un nouveau nom avec un vieux principe, ou gardent leur antique extérieur avec une nouvelle et secrète raison d'être.

Mais revenons au livre annoncé.

Il est annoncé comme la 8e et dernière livraison, il complète l'œuvre.

Il a cinq parties comprises dans 735 pages in-4°.

La 1re partie est une notice sur la prévôté de Montreuil. La 2e est la collection des 54 coutumes de cette prévôté ; la 3e, des notes ; la 4e, un glossaire, et la 5e une liste des seigneurs nommés dans l'ouvrage.

Le premier travail consiste dans un rangement et une analyse des textes. L'auteur les partage en quatre groupes : Montreuil a dix-huit textes, dont quinze offrent peu d'intérêt, parce que pour les successions et les droits seigneuriaux, ils se réfèrent à la coutume de la prévôté. — Hesdin et Saint-Pol, 2e groupe, en a onze ; celui du bailliage d'Hesdin est remarquable, en ce qu'il énumère les droits de chasse et de *garenne ouverte* et de chasse *exclusive* à la grosse bête, que le comte d'Artois, en sa qualité de pair de France, prétendait avoir sur la *châtellenie* d'Hesdin, prétention contredite par les maïeurs et eschevins et par les procureurs de sept seigneuries : c'est le fait et la forme plus que le sujet de cette contradiction qui a pour nous de l'intérêt. — Le 3e groupe, Fauquembergue, fait connaître, ainsi que le suivant, les *assises de franches vérités ;* nous en dirons un mot plus bas. Le 4e, Guignes et Saint-Omer, constate des franchises de taille et de garenne ouverte à la grosse bête ; la coutume du *pays de l'Angle* (origine des Anglais) est remarquable par les détails qu'elle donne sur l'administration de la justice. Au surplus, elle a déjà été publiée dans le *grand coutumier.*

Les *textes* sont abrégés, quand ce sont des redites de coutumes voisines. Néanmoins, l'extrait du procès-verbal s'y trouve, comme à toutes, en ce qui concerne les noms des délibérants : c'est le lieutenant du seigneur territorial ou haut justicier ; ce sont les procureurs des seigneurs voisins, les curés, les baillis, *les hommes de fisc*, les manants, de plusieurs desquels la signature est une marque de leur profession, une hache, un cerceau, une scie, un fer à cheval, etc.

Il faut lire les *notes*, si on veut comprendre la raison de plusieurs singuliers usages.

Les grammairiens et les linguistes trouveront dans le *glossaire* une forme de conjuguer particulière ;

Et les généalogistes, dans la *liste des seigneurs*, des renseignements qui ne sont peut-être que là.

On pourrait être surpris de voir dans ce recueil plusieurs coutumes pour une contrée ou pour une localité de quelque importance. Mais ce sont autant de constitutions, chartes, pactes ou réglements propres à chacun des établissements publics renfermés dans la circonscription territoriale. Presque pas une ville n'est hors de ce cas : Fauquembergue, par exemple, est le chef-lieu d'un *comté*, d'une *châtellenie-bailliage*, d'un *échevinage*, d'une *bourgeoisie et banlieue*, de deux *seigneuries* qui appartiennent aux maïeurs et eschevins, d'une autre qui *relève* du comte, enfin d'une *église collégiale*. C'est pour autant de coutumes.

Il y a quelquefois entre deux localités voisines des contrariétés singulières. Ainsi, à Brédenarde, on doit *appeler* d'une sentence à haute voix, les juges siégeant encore : à Fauquembergue, au contraire, un pareil appel serait passible d'une forte amende envers le seigneur et envers chacun des eschevins-juges, si

l'appelant succombait en définitive; et le texte nomme cela un *privilége*. Notre auteur donne son explication : je lui soumets discrètement la mienne.

L'ancien usage est l'appel en pleine audience. Il impliquait jadis le duel avec le baron dont l'avis était *faussé ;* il fallait bien que cet appel fût fait audience tenante et en face des juges ; car en ces temps de barbarie (fin de la 2[e] race et commencement de la 3[e]), l'appel n'était pas un recours à une juridiction supérieure, qui n'existait pas, mais au *jugement de Dieu*, comme on disait. Saint Louis ne put que faire les *trêves du Seigneur* et Philippe le Bel un code du duel. Enfin, l'autorité royale prenant de la force par l'institution des parlements, la procédure ecclésiastique fournissant un modèle à la procédure civile, le combat judiciaire anathématisé fut aboli ; et dès lors l'appel à l'audience ne fut plus chose urgente ; ce ne fut plus même un *appel*, ce fut un recours. Mais le mot est resté dans la langue judiciaire, et même jusqu'à nos jours les habitudes populaires en ont conservé la trace : les gens du commun croient devoir s'écrier, au prononcé d'un jugement qui ne les satisfait point : « J'en rappelle ! » — Cependant, ainsi fait, l'appel, à l'échevinage de Fauquembergue, n'est pas nul, il n'est qu'injurieux et passible d'amende, s'il ne se trouve pas fondé ; réciproquement à Brédenarde, l'amende de fol appel est encourue au même cas, mais l'appel n'est pas recevable hors l'audience. Le *privilége* donc pour Fauquembergue consiste en ce que le perdant peut réfléchir jusqu'à l'exécution : grande amélioration issue d'une idée tout autre de l'appel.

Il y avait dans ces contrées un usage remarquable : les *assises de franches vérités*, que nous avons ci-dessus nommées.

Ces assises sont générales ou particulières ; elles se tiennent une fois l'an ou tous les deux ou trois ans. La tenue en est décrite avec plus de soin que l'objet, qui apparemment alors n'avait pas besoin d'être expliqué. Les justiciers se transportaient dans les diverses localités de leur juridiction, y assemblaient les *francs hommes* au-dessus de 15 ans et s'informaient d'eux s'il n'y avait pas quelque crime ou délit commis depuis la dernière visite ou dissimulé dans les précédentes. Il fallait dire *franchement la vérité* sous peine d'amende.

Voilà une institution qui, au premier aspect, semble toute sociale, tout inspirée par un amour de vigilante justice ; et cependant, vue de près et pénétrée par un regard érudit, ce n'est qu'une institution féodale cupide et quelque peu vexatoire. La justice féodale est une *seigneurie*, un *domaine*, qui a ses charges publiques, mais aussi ses profits. Le seigneur doit la justice, mais il en abonne l'exercice (car c'est un principe que le seigneur n'exploite rien par lui-même ; il n'est seigneur qu'autant qu'il inféode ; le roi lui-même n'administre pas : il gouverne). Or, il importe aux justiciers et aux suppôts de justice et non moins au seigneur, qu'il y ait beaucoup de cas de répression, beaucoup de confiscations et d'amendes à prononcer. C'est l'abus de la justice féodale. Les rois de tous temps, et surtout depuis la refonte des coutumes, ont, par l'activité de leurs parlements, réduit peu à peu la compétence des seigneurs hauts-justiciers à ce qui est local :

à la police rurale, à la petite voirie, à l'instruction des flagrants délits, aux causes civiles personnelles au-dessous de la compétence des *présidiaux*, cette institution de Henri II, créée, dit-il, pour soulager les parlements et remplir leur 1re instance, mais dans le fait, pour étendre fort à propos la justice royale.

J'ai souvent pensé que des assises de ce genre, mais paternelles et protectrices, pourraient avoir lieu encore à présent. D'abord, je tiens pour maxime que les juridictions ne sauraient être trop multipliées, trop diverses, dès qu'elles ne sont pas vénales; c'est un paradoxe, je l'avoue, et je suis seul de mon opinion; mais les vérités, avant que de naître, se conçoivent paradoxes. Je ne puis développer ici mon système d'organisation judiciaire; mais pour en revenir aux assises paternelles, je voudrais que le juge de paix d'un canton rural se transportât une fois l'an ou de deux en deux ans dans chacune des dix ou quinze communes dont sont ordinairement composés les cantons. Là, assisté du greffier et accompagné des notables du village, il écouterait les plaintes longtemps retenues par la crainte, par le découragement; il s'enquerrait d'une foule de délits tolérés ou subis en silence : rapines, pillages, menaces, batteries; de ces infractions aux obligations les plus sacrées, si fréquentes parmi les populations pauvres et éloignées des siéges de justice : je veux dire l'abandon, soit de vieux parents, qui ont bon gré, mal gré, cédé leur bien moyennant la promesse d'une petite rente, ou du vivre, du couvert et des bons soins; soit d'orphelins sans tutelle et dont l'avoir est mangé par quelque parent inhumain. — Une dépense de 50 à 60 francs suffirait à ce déplacement.

Mais je m'aperçois que je m'engage à faire un livre au lieu d'un rapport. Je m'arrête court.

P. MASSON, *membre de la* 3e *classe*.

PASSAGE D'ANNIBAL PAR LES ALPES.

Depuis plusieurs années j'ai parcouru les différents passages de la chaîne des Alpes, à l'effet de reconnaître celui qu'a dû franchir le héros carthaginois avec son armée valeureuse. L'année dernière j'examinai, Polybe et Tite-Live à la main, la ligne qui mène de Valence à Aoste en Piémont par l'Isère jusqu'à Albertville, et de là par la vallée de Beaufort, le col de la Seigne et Courmayeur. Décidément elle eut mes sympathies. J'achevais mes recherches, lorsqu'on me fit connaître une *Note sur le passage d'Annibal* par M. l'avocat Replot d'Annecy, publiée peu auparavant. Quelle ne fut pas ma satisfaction d'y voir développer la même opinion que j'allais soutenir! Je profitai de quelques-unes de ses découvertes; et depuis, dans une nouvelle brochure, il a bien voulu adopter quelques-unes de mes observations. Je vais les résumer le plus brièvement possible.

I. — Il paraît évident que l'île des Allobroges était celle que forme le confluent du Rhône et de l'Isère : 1° parce que tous les deux *descendent des Alpes;* 2° qu'ils forment, avec la rivière de Guiers et *les montagnes*, *une espèce de delta;* 3° que

le mot *bisara*, qu'on lit dans quelques manuscrits grecs ou latins, s'explique ainsi : — ou l'origine est grecque et le mot se prononce *visara*, et le *v* n'étant qu'une aspiration douce, perdue dans la langue latine, il est resté *isara;* ou l'origine est latine, et nous observerons que c'est le second *arar* qui se jette dans le Rhône, le premier étant celui de Lyon, et de là *bis-arar ;* ou enfin est-ce une faute de copiste, *ibi isara* auront fait *bisara;* 4° le mot *schoras*, *skoras*, qu'on lit dans d'autres manuscrits grecs en lettres anciennes, se confond facilement avec le *bicarar;* ou bien il signifie *scories* du minerai, et peut très-bien convenir à l'Isère, dont plusieurs affluents charient ces matières, provenant des mines de la Tarentaise, de la Maurienne et de la haute Savoie.

II. — La *Druentia*, qu'Annibal a traversée avec tant de peine depuis sa médiation chez les Allobroges, ne peut être que le Drac, qui se jette dans l'Isère en face de Grenoble. Les Latins traduisaient par *Druentia* presque toutes les rivières dont le radical est *dor* ou *der*, cours d'eau, *ach*, furieux, ou *rhun*, qui va vite. Ainsi se traduisent la Dranse et les quatre Dorons de la Savoie. Le Drac répond du reste à la description de Tite-Live, et cause souvent, par son impétuosité, de grands dommages à la ville et aux campagnes environnantes.

III. — Il ne paraît pas qu'Annibal soit entré chez les Allobroges avec toute son armée, *propè incolunt Allobroges;* son camp était donc hors de leur territoire, il n'y aura mené que quelques détachements. En les quittant il ne prit pas *la route en face, mais à gauche*, c'est-à-dire au Nord-Est; c'est précisément celle indiquée par le cours de l'Isère. Du reste, le Rhône n'est plus nommé dès cette expédition; on ne parle plus que du *fleuve*, qui peut bien être l'Isère, puisqu'elle est navigable dès le centre de la Savoie; et Plancus lui donne cette épithète dans ses Épîtres à Cicéron (x, 15-23).

IV. — Annibal alla chez les *Tricastins*, puis chez les *Tricoriens;* mais il dut, en passant, longer *l'extrême frontière des Voconces*. En effet, Ptolémée place les Tricastins au nord-est des Ségalauniens, dont Valence était la capitale, et les Voconces au sud des Tricastins et à l'est des Ségalauniens. Plancus écrivant à Cicéron lui disait qu'au-delà de l'Isère *se trouvaient les Voconces*, dont l'extrême frontière devait ainsi être baignée par la Romouche et le Drac. De cette manière on fait disparaître cet absurde système, qui faisait prendre à Annibal la droite au lieu de la *gauche* pour retrouver les introuvables Tricastins et rebrousser jusqu'à la Durance, en supposant qu'il eût assez de temps à perdre, et qu'il dût faire ce grand détour uniquement pour pacifier les Allobroges; tandis qu'au contraire il lui tardait de passer les Alpes à distance et à l'insu des Romains, et que l'affaire des Allobroges ne fut qu'un incident sur sa route.

V. — Quant au défilé au bout duquel se trouvait une ville allobroge dont Annibal s'empara, ainsi que des villages environnants, par la négligence avec laquelle on faisait la garde pendant la nuit, ce ne peut être que la vallée de la Rochette, parallèle à celle de Montmélian; leur situation respective de chaque côté des inondations de l'Isère a de tout temps été bien appréciée dans la stra-

tégie; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les tronçons de voies, sur les restes des châteaux d'Allinges, de Rotterens, de Montmayeur, et sur les épisodes des guerres entre les dauphins de Vienne et les comtes de Savoie, et surtout sur celle des Espagnols en 1742. Elle remplit du reste parfaitement les conditions posées par l'historien (1).

VI. — Arrivé à la jonction de l'Isère et de l'Arly, *pendant deux jours de marche lente*, sans doute à cause des marais et des débordements de l'Isère sur toute la ligne, Annibal pouvait continuer à remonter l'Isère par la Tarentaise; c'est l'opinion de Deluc de Genève, renouvelée par Roche de Moutiers en Savoie. Mais nous pensons qu'il aurait entrepris par là un détour long et inutile; il était plus expéditif de monter le petit plateau de Césarches ou de Veullion au nord-est, et remonter le cours du Doron jusqu'à Beaufort (2). C'est dans cette vallée qu'il aurait été trompé par l'astuce des *députés* centrons *couronnés de lierre*, et qui, sous prétexte de lui servir de guides, l'amenèrent dans un défilé surmonté de part et d'autre de plateaux, du haut desquels ils faillirent anéantir son armée, en l'en séparant lui-même, puisqu'il dut *passer une nuit privé de sa cavalerie et de ses bagages*. Si nous donnons au *Leucopetron* de Polybe le sens d'une *roche nue et escarpée*, il convient parfaitement aux plateaux des Avinières et du Bersend, dont les flancs sont taillés à pic et dominent la route des montagnes. Il en sera de même si nous le traduisons par *roche blanche*, car l'un des flancs du second plateau porte encore ce nom. Si enfin nous ne voulions voir dans le *Leucopetron* qu'un nom de lieu, à peu près comme Pline (III, 6) appelle *Leucopetra* le cap *Leuca* en Italie, le bourg de Beaufort et sa position fournissent encore une solution très-possible. Beaufort avant le moyen âge s'appelait *Lucia*, et la vallée a conservé ce nom, même pendant la domination de la maison de Beaufort, jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Il est en outre adossé à un rocher énorme, dont l'escarpement forme comme un cap avancé sur la rivière et le chemin des montagnes; ce serait donc le *Roc* ou *la Pierre de Luce*, *Leucopetron*.

VII. — De là Annibal dut pénétrer dans la magnifique vallée de *Roselend*, puis au plan de *la Laie*, et par une pente douce arriver dans la vallée des *Chapieux*, à peu de distance du plan *lombard*, où campèrent au moyen âge les conquérants de l'Italie; puis à *la Vella des Glaciers*, quoiqu'il n'y en ait plus aujourd'hui, mais dont la chapelle romane atteste l'antiquité; de là enfin au *Col de la Seigne*, et par l'*Allée Blanche* jusqu'à *Courmayeur*, *Saint-Didier*, célèbres toutes les deux par leurs eaux minérales et thermales, et enfin à la cité d'Aoste en Piémont.

Tous ces passages sont aujourd'hui fréquentés sans accidents par les bêtes de charge et de nombreux troupeaux de gros bétail. De Beaufort à Roselend, par exemple, où de mémoire d'homme aucune voiture n'a passé, on trouve encore

(1) Je dois la connaissance de cette station à M. Replat.

(2) Cette ligne avait déjà été indiquée par feu M. le comte de Viguet de Chambéry, mais d'une manière assez inexacte et peu conforme aux localités.



des tronçons de route taillés dans le roc avec les ornières bien dessinées, comme dans les *diverticules* romains : cette ligne a donc été assez importante autrefois; mais les éboulements produits par la chute des rocs et le cours des torrents finissent par tout combler.

Le col de la Seigne a plusieurs plateaux sur lesquels les différents corps d'une armée peuvent facilement camper (1), et desquels on découvre une grande ouverture de pays qu'Annibal appelait *les plaines d'Italie arrosées par le Pô.* Or, le Pô, c'est le fleuve poétique de l'Italie, et qui donne son nom à tous les autres, comme le nom de la belle *Ausonie* s'applique à l'Italie du Nord aussi bien qu'à celle du Midi. Du reste, on ne peut jouir de ce coup d'œil ni au petit Saint-Bernard, ni au mont Cénis, ni au mont Viso; car, dans tous ces passages, des montagnes transversales viennent subitement arrêter la vue et rendre impossibles les paroles d'Annibal à son armée.

VIII. — Il en est de même des glaciers qu'on ne trouve dans nul autre col des Alpes qu'à la descente de celui de la Seigne; car l'armée carthaginoise dut, en descendant, rencontrer *un glacier recouvert de neige fraîchement tombée;* c'était vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre, *occidente vergiliarum sidere* (2). Ce glacier ne peut être que celui du *Miage* ou de *la Breuva*, qui a marqué de nombreuses stries la roche polie contre laquelle s'élèvent d'énormes moraines; c'est bien là la *fange boueuse et mêlée de neige fraîche qui embarrassait la marche des bêtes de somme.* Et la vallée de *Veni*, et les bords de ces glaciers aujourd'hui couverts de champs, étaient probablement les *pâturages où elles se délassèrent pendant trois jours.*

IX. — Quant à la dénomination géographique du passage par les anciens auteurs, il faut d'abord observer l'ordre dans lequel sont situés les cols et les montagnes connus aujourd'hui : ainsi, en allant du Nord au Midi, nous avons dans les Alpes pennines le passage du grand Saint-Bernard et le mont Cénis; dans les Alpes grecques, le passage de la Seigne, le Gramont ou Cramont et le passage du petit Saint-Bernard. De telle sorte que la *Seigne* et le *petit Saint-Bernard* sont comme les acolytes de la montagne appelée *Gramont*, dans laquelle on a cru voir, avec assez de vraisemblance et de raison, le *Graïus Mons* ou la cime principale des Alpes graies (3). Ceci posé, ouvrons l'histoire. Pline dit qu'Annibal a passé les *Alpes graies* et *pennines :* il y a trop de distance entre les deux, puis le détour par l'Alpe pennine est trop disproportionné avec le petit Saint-Bernard, pour pouvoir les admettre toutes les deux; il est plus convenable de choisir le milieu de ces deux Alpes pour toute conciliation, et nous trouvons précisément entre les deux le *col de la Seigne.*

Cornelius Nepos nomme les Alpes graies; le col de la Seigne en est aussi bien que le petit Saint-Bernard; mais celui-ci ne remplissant pas les autres conditions

(1) L'armée espagnole le passait en 1742, et les troupes piémontaises en octobre 1793. — (2) Mémoire de M. Viguet. — (3) Cette étymologie est de M. Replat.

topographiques développées plus haut, reste encore le col de la Seigne. Cœlius Antipater parle du *jugum Cremonis*, mais c'est une corruption du mont *Gramont* ou *Cramont*(1) qui tient le milieu entre le col de la Seigne et le petit Saint-Bernard : donc, même conclusion que ci-dessus. D'autres ont lu *jugum Centronis*(2); mais les deux cols de la Seigne et du petit Saint-Bernard versent tous les deux dans le pays des Centrons : même conclusion encore pour le col de la Seigne.

X. — Venons maintenant aux distances itinéraires. Polybe nous apprend qu'Annibal passa le Rhône à quatre journées de son embouchure dans la mer, et qu'il mit quatre journées de ce passage à l'île des Allobroges. Il faut donc chercher le passage du Rhône au milieu de l'espace compris entre le confluent du Rhône et de l'Isère et l'embouchure du premier dans la mer. Cette opération nous mène un peu au-dessous du pont Saint-Esprit, au sud de l'Ardèche. Or, Polybe donne depuis le passage du Rhône jusqu'au pied des Alpes, soit la dernière ville allobroge qu'il a prise. . . . .

(dernière ville allobroge qu'il a prise)	1400 stades...	175 milles.
Depuis le fond de l'île des Allobroges, soit le confluent du Rhône et de l'Isère jusqu'à la même ville, soit au pied des Alpes. . . .	800 stades...	100 milles.
Donc, depuis le passage du Rhône jusqu'à l'île des Allobroges.	600 stades...	75 milles.
Donc aussi, depuis la mer jusqu'au passage du Rhône, il y aura.	600 stades...	75 milles
	1200 stades...	150 milles.

Observons, en passant, que ces anciennes mesures sont à peu près conforme à celles connues actuellement. Dans les pays de plaine sur les bords du Rhône, ces 1200 stades avaient été traversés en huit jours; mais le long de l'île des Allobroges, sur les bords de l'Isère, la vallée devenant plus étroite et le pays moins uni, il fallut employer dix jours pour faire les 800 stades jusqu'au pied des Alpes, soit la vallée de la Rochette. Depuis lors les chemins devenant de plus en plus difficiles, soit à cause de la plaine marécageuse jusqu'à Albertville, soit à cause de l'étroitesse des vallées depuis cette ville, les étapes devinrent de plus en plus courtes. Polybe dit que de cette ville allobroge jusqu'au sommet des Alpes, Annibal employa neuf jours; la voie que j'indique dans ce mémoire donne entre ces deux localités 480 ou 500 stades, ou plus de 60 milles romains. Or, voici comment se répartissent, d'après la connaissance particulière que j'ai de ces localités, les neuf jours de marche tels que les donne Polybe : 1 *de prise de la ville allobroge*, 1 *de séjour*, 2 *de marche lente* jusqu'à Albertville, 2 de marche avec les *députés couronnés de lierre* jusqu'au défilé au-dessus de Beaufort; restent trois jours que nous plaçons ainsi, d'après la proportion adoptée

(1) Cette idée est de M. Vignet et de M. Douzat. — (2) C'est l'opinion de M. Abauzit de Genève.

pour les jours précédents : 1 jusqu'au plateau de Roselend, 1 jusqu'aux Chapieux, 1 jusqu'au col de la Seigne : ce qui fait environ 72 stades ou 9 milles par jour, ou près de 13 kilomètres. C'est le chemin qu'il est très-possible de faire dans ces montagnes, même avec tout l'attirail d'une armée.

Nous n'énumérerons pas ici les preuves que l'on apporte en faveur de la marche d'Annibal chez les Salosses, elles sont résumées dans le tome V de la IIe série, page 306 de *l'Investigateur*, et viennent à l'appui du passage d'Annibal chez les Centrons, avec les modifications que j'ai cru devoir y apporter.

C.-A. Ducis, *membre correspondant de la 2e classe.*

CORRESPONDANCE.

A M. Renzi, administrateur de l'Institut Historique de France.

Montevideo, 4 août 1853.

Mon cher Collègue,

Vous avez cent mille bonnes raisons de m'en vouloir, et moi pas une à vous opposer pour me défendre. Je vais vous exposer simplement ce qui est arrivé depuis ma dernière lettre qui n'a pas moins de neuf années de date.

C'était je crois en avril 1844, nous étions assiégés par l'armée de Rosas. Ce siége a duré jusqu'au 8 octobre 1851, ce qui, à dater du 16 février 1843, jour où Montévideo fut investi, nous faisait assez près de neuf années. Je me demande aujourd'hui comment parti de France avec l'intention de courir toute l'Amérique du Sud, j'ai pu rester neuf ans dans une ville assiégée, dans une nouvelle Troie ! je ne puis même me répondre à moi-même. Tout ce que je puis dire c'est que j'ai vécu, et même pas trop mal, car vous devez comprendre qu'un siége aussi long a dû être assez anodin. Nous n'étions bloqués que par terre, la mer restait ouverte, et à part les deux premières années nous avons souffert plus moralement que physiquement.

On a appelé Montevideo une nouvelle Troie, et la comparaison est surtout juste en cela que la guerre y a été toute primitive. Les deux partis sortaient le matin de leurs retranchements respectifs, posaient leurs sentinelles, cherchaient à se canarder de fort loin, à se surprendre de temps à autre, on faisait *la guérilla*, quelques pauvres diables tombaient blessés ou morts des deux côtés, le soir on rentrait chez soi et cela a duré le nombre d'années que je vous ai dit. Dans le commencement il y eut bien quelques actions assez chaudes, mais non générales. Une telle manière de procéder ne pouvait amener la fin de la lutte que par la lassitude des deux partis ou une intervention étrangère.....

J'ai à faire une confession, non de paresse et d'oubli, car j'ai travaillé comme vous allez le voir, et j'ai toujours pensé à ce cher Institut.....

Je fais donc comme Montevideo, je secoue ma torpeur et désormais l'Institut Historique n'aura plus à se plaindre de ma paresse. Et d'abord je vous dirai que

je vais, sitôt son impression, faire hommage à mes collègues d'un essai sur la topographie physique et médicale de la ville et du département de Montevideo, ouvrage de 600 pages, très-complet, terminé, et qui renferme indépendamment de l'histoire physique du pays que j'habite depuis 12 ans, une série non interrompue d'observations météorologiques depuis le 1er janvier 1843 jusqu'au 31 décembre 1852.

Pendant ces dix années j'ai constamment habité la même maison où j'ai installé un observatoire muni d'instruments de Bunten, soigneusement comparés aux instruments types de Paris, par conséquent sur la précision desquels j'ai pu compter. Durant cette période de 3653 jours, j'ai fait régulièrement mes observations au lever du soleil, à 2 heures de l'après-midi et au coucher du soleil. Ce travail n'a encore été fait pour aucune ville de l'Amérique du Sud, il sera donc utile pour la physique de cette partie du globe.

J'ai sollicité le concours du gouvernement oriental pour faire imprimer cet ouvrage, mais ce pauvre gouvernement a de si piètres finances que je n'ose guère espérer de réussir, et force me sera peut-être de le faire imprimer à Paris; j'attendrai encore quelque temps, mais je me déciderai avant la fin de l'année.

En attendant que je puisse vous offrir ce résultat de mon exil, je vous adresse le premier numéro du journal d'une Société médicale Montévidéenne. L'envoi est médiocre, mais nous commençons. Nos imprimeries ne sont pas merveilleusement organisées, nos écrivains sont lents à la besogne et peu expérimentés; mais il faut de l'indulgence pour leurs efforts. Il serait à désirer que cette Société continuât; mais un des malheurs de ce pays c'est de tout commencer pour ne rien achever. Enfin veuille l'Institut accepter notre journal comme une preuve du désir que nous avons de nous mettre en relation avec des sociétés savantes européennes, et surtout françaises, qui stimulent notre apathie, éveillent notre émulation et nous éclairent de leurs lumières.

Nous avons ici une Université fondée depuis deux ans et où il y a plusieurs professeurs français. Cela marche cahin-caha; les élèves avanceraient pourtant s'ils n'étaient pas aussi paresseux; leur insouciance ne peut être dépassée que par leur présomption, et cependant ils sont intelligents et apprennent vite. Heureusement que toutes les familles riches désirent envoyer leurs fils en Europe. Sans cette guerre désastreuse qui a ruiné tant de maisons, la majorité des jeunes gens qui embrassent les carrières libérales, auraient été faire leurs études en France...

Votre bien dévoué collègue, MARTIN DE MOUSSY, *docteur médecin, membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU MOIS D'OCTOBRE 1853.

*** L'Assemblée générale (les quatre Classes réunies) s'est assemblée le 28 octobre 1853, sous la présidence de M. l'abbé Auger, vice-président adjoint;

M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. M. le secrétaire lit ensuite l'analyse de la correspondance suivante communiquée par l'administrateur.

L'Institut historique a reçu pendant ses vacances les lettres et les communications suivantes :

— M. ALBERDI, avocat à Valparaiso (Chili), nous a adressé un livre en espagnol accompagné d'une lettre par laquelle il nous fait connaître que son ouvrage répond à la question qu'il a trouvée dans le programme des travaux de l'Institut historique, publié dans la 212e livraison de l'*Investigateur* (juillet 1852). Cette question est ainsi posée : *Quel est l'état actuel des républiques du centre et du sud de l'Amérique ?*

Notre honorable président, M. le marquis de Brignolle, a bien voulu se charger de faire connaître (par un rapport) à notre Société la contenance du livre espagnol en question.

— M. DEMONVILLE a fait hommage à notre Société du 1er volume de son ouvrage intitulé : De la Philosophie primitive, Physique de la création, comme » pouvant, dit-il, vous intéresser dans le but que se propose votre honorable » Société, la propagation des découvertes utiles, l'encouragement aux auteurs » d'inventions dans les sciences et les arts ; j'ose vous proposer, sous ce rapport, » de souscrire, sinon à la pendule gyrocosmique, démonstration de ma théorie, » au moins de la pendule zodiacale qui est d'un prix bien moindre et remplit le » même objet, à la seule différence que son ciel ne figure pas les étoiles qui se » trouvent hors du zodiaque, etc. »

Le volume dont il s'agit a été envoyé à M. Goujon, astronome, pour en rendre compte.

— M. POUJOULAT, en répondant à une lettre de l'administrateur qui l'avait prié d'offrir à l'Institut historique, dont il est un des fondateurs avec M. Michaud, son ouvrage sur l'histoire de Constantinople, s'exprime ainsi : « L'histoire de » Constantinople a été écrite sous ma direction et sous mes yeux, mais elle n'est » pas de moi, elle est de mon frère. Je ne puis donc vous en offrir un exemplaire » pour votre journal l'*Investigateur*, car je n'en ai pas.

» Je suis flatté que vous me rappeliez que j'ai été, avec mon illustre ami » M. Michaud, l'un des fondateurs de l'Institut historique ; les voyages, les » travaux et les affaires m'ont séparé d'une société dont le développement et les » travaux m'intéresseront toujours ; je vous remercie, Monsieur, de vouloir bien » me proposer d'y rentrer ; je ne l'ai jamais quittée par la pensée ; mais je ne suis » à Paris qu'en passant et je vis beaucoup dans la solitude, et avec la meilleure » volonté du monde, je ne saurais être un membre actif de l'Institut historique, » etc. »

M. THOMAS-LATOUR nous écrit de Toulouse ; il nous propose comme candidat M. Dardé, avoué à Carcassonne, rédacteur en chef du journal l'*Echo de l'Aude*, dans lequel il a inséré, d'après les recommandations de M. Latour, un article

sur notre Société et son nouveau protectorat. M. Thomas-Latour nous promet l'envoi des annotations de Racine sur une tragédie d'Eschyle, aussitôt que la bibliothèque de Toulouse sera rouverte.

M. de Rochas fait hommage à l'Institut historique d'une carte murale ayant pour titre. *Dieu et ses attributs*, classification des sciences et histoire de tous les peuples.

— M. Ernest Breton, qui fait un voyage en Italie, nous adresse une lettre de Florence ; il s'est rendu à Arezzo où il a été reçu par notre collègue, M. Brizi. Il visitera les tombeaux étrusques en traversant les territoires de Viterbe, de Casanella, de Corneto, jusqu'à Civita-Vecchia, pour s'embarquer pour Naples, où il doit terminer son grand ouvrage sur Pompeï.

— M. l'abbé Vincent nous adresse de Vache (Drôme) deux intéressantes monographies, dont l'une sur Etoile et l'autre sur Grave; M. Vincent a l'intention de réunir toutes les monographies qu'il a publiées pour en faire l'histoire générale du département de la Drôme. L'accueil favorable à ses travaux, qu'il espère trouver dans notre Société, sera pour notre collègue un encouragement accordé à son entreprise.

— M. l'abbé de Torquat, d'Orléans, envoie à l'Institut historique un mémoire sur le château de Dunois, à Châteaudun,

— M. l'abbé Diotallevi adresse de Rome à notre Société des remercîments pour l'avoir admis comme membre correspondant ; il propose à l'Institut historique de le mettre en relation avec la Société des *Quirites*, établie à Rome, et dont il est un des fondateurs.

— M. E. Mahon nous a adressé de Liverpool une lettre sur Lamoral d'Egmont pour répondre à des observations que M. Hardouin avait faites sur un rapport traitant le même sujet. Cette lettre, déférée au Comité du Journal, a été imprimée dans le dernier numéro après avoir été communiquée à M. Hardouin.

M. l'abbé Corblet nous annonce de Solesmes (Sarthe) que, la première fois qu'il passera à Paris, il assistera à une de nos séances où il se propose de faire une lecture afin de nous prouver combien il tient à être des nôtres.

— M. l'abbé Papin remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant.

— Mme la comtesse d'Allonville nous a annoncé la douloureuse perte que l'Institut historique vient de faire dans la personne de notre collègue, M. le comte Armand d'Allonville. Une courte biographie, par M. Trémolière, a été insérée dans l'*Investigateur*.

— M. Péquignot, notre collègue à Porentruy (Suisse) nous prévient qu'il se propose de nous envoyer un travail scientifique pour le commencement de l'année prochaine ; il regrette de n'avoir pas pu nous faire plus tôt cette communication.

— L'institution smithsonienne de Washington (États-Unis), et pour elle son secrétaire, M. Joseph Henry, a adressé à l'Institut historique, par son agent de Paris, M. Hector Bossange, un paquet contenant trois gros volumes in-folio

et plusieurs volumes in-8°, accompagnés d'une lettre de M. Henry et d'une autre lettre explicative de M. Bossange sur la constitution de cette institution, sur ses moyens, son action, ses travaux, et ses rapports en Europe. Les titres de ces ouvrages se trouvent imprimés dans l'*Investigateur* du mois d'août.

— *L'administrateur* a reçu pendant les vacances plusieurs travaux de nos collègues pour être lus et imprimés au besoin dans notre journal. Tels sont : 1° Un mémoire sur le château de Dunois, par M. DE TORQUAT.

2° Un rapport de M. LE MARQUIS DE BRIGNOLLE, notre honorable président, sur un manuscrit publié par M. Hallez.

3° Un rapport de M. Gauthier la Chapelle sur le droit commercial, par M. Carnevalini.

4° Une notice de M. DUCIS, sur le passage d'Annibal par les Alpes.

5° Un rapport de M. MASSON, sur les Coutumes de Picardie, ouvrage publié par les Antiquaires de Picardie.

6° Un rapport de M. TRÉMOLIÈRE, sur les pyramides d'Egypte et de Nubie par M. de Persigny.

7° Une notice sur les Antiquités gauloises, par M. BARONCELLI-JAVON, de Grenoble, etc.

8° Une lettre de M. Ortille, de Dunkerque, par laquelle il répond à M. E. Mahon, rapporteur de son ouvrage sur Lamoral d'Egmont et aux observations faites sur le même sujet par M. Hardouin. M. Ortille nous transcrit une troisième lettre, la plus authentique, qu'on croit que Lamoral d'Egmont a écrite, le jour de sa mort au roi d'Espagne.

9° Rapport de la commission (composée de MM. Huillard-Bréholles, Foulon et Trémolière, rapporteurs) chargée d'examiner la question : *l'Orientalisme rendu classique*, par M. G. de Dumast.

10° La biographie de M. le comte d'Allonville, par M. Trémolière, insérée dans le numéro du mois d'août de l'*Investigateur*.

11° Notice historique sur l'église de Sainte-Geneviève de Paris, par M. l'abbé DENYS.

12° Biographie de Jean Meschinot, prosateur et poète du XV° siècle, par M. VALLET DE VIRIVILLE.

— Deux lettres sont arrivées dans la journée du 29 octobre 1853 : l'une de notre collègue, M. le docteur Martin de Moussy, demeurant à Montévideo depuis 10 ans, que nous avons reproduite à la page 308 ; l'autre de M. Edouard Primard : Notre collègue, après avoir longtemps voyagé, s'est arrêté en Piémont. Il nous écrit une lettre de Gênes pour se mettre de nouveau en communication avec l'Institut historique ; il voudrait avoir son journal et faire à la Société des communications historiques et scientifiques ; il pourrait, dit-il, nous envoyer un travail sur l'exploitation de l'or par les Romains, dans les Apennins sardes, où M. Primard se trouve comme directeur-gérant des mines d'or d'Avada.

L'assemblée procède à la nomination de plusieurs rapporteurs à l'effet de

rendre compte des ouvrages importants offerts à l'Institut historique. M. Renzi est nommé rapporteur des ouvrages de l'Institution smithsonienne de Washington. Il rendra compte à la Société de l'ouvrage relatif à la langue Dakota, et il s'adjoindra un collaborateur pour examiner les mémoires concernant les monuments et l'histoire naturelle de l'Amérique du Nord. M. le docteur Cerise est prié de rendre compte des Annales de la Société de médecine, fondée à Montévideo (Amérique). M. le marquis d'Ornano est prié de faire connaître à l'Institut historique la Société des Quirites avec laquelle on nous propose d'établir des relations. Des remerciments sont votés aux auteurs des livres offerts à la Société. Des remerciments sont aussi votés à M. de Rochas pour l'envoi qu'il vient de nous faire de sa carte murale.

M. Cordero, artiste peintre d'histoire à Mexico, présenté par MM. Borgnana et Renzi, est reçu, sur un rapport favorable de la commission, à la 4e classe et admis, par le scrutin secret, comme membre correspondant.

L'assemblée fixe au 18 décembre sa séance publique annuelle. L'administrateur est invité à s'occuper d'obtenir la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, n° 44.

M. Renzi communique à l'assemblée une proposition de M. le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt, tendant à décerner une médaille, dont les frais seraient faits en commun, à l'auteur d'un mémoire sur cette question : *Influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la France, durant les dix premiers siècles de la monarchie* (1re et 2me races). Une discussion s'engage sur cette question : MM. Marcellin, Hardouin, Nigon de Berty et Renzi prennent successivement la parole. L'assemblée admet en principe la question et la renvoie au Conseil qui est autorisé à s'entendre de nouveau avec son auteur, à rédiger avec précision les termes de la question et à en déterminer le programme.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Trémolière pour lire, comme rapporteur, l'avis de la commission sur le mémoire de notre collègue M. G. de Dumast de Nancy, *l'Orientalisme rendu classique*. Le rapport de la commission est renvoyé au comité du journal avec quelques modifications favorables à la question (Voyez le numéro de septembre, p. 257).

Lecture est faite d'un excellent rapport de notre président, M. le marquis de Brignole, absent pour le moment, sur les Mémoires secrets de l'histoire de Russie sous Pierre le Grand et Catherine Ire, par Villebois. L'assemblée entend cette lecture avec le plus vif intérêt et renvoie le rapport au comité du journal à l'unanimité. (Voyez l'*Investigateur* de septembre, livraison 226, p. 266.)

La distribution des jetons de présence est faite; la séance est levée à 11 heures.

RENZI.



CHRONIQUE.

Fouilles a Tarragone (Espagne).

Nous avons reçu des détails sur les fouilles que l'on vient d'exécuter à Tarragone. On découvrit d'abord auprès du port, à peu de distance de l'endroit où, en mars 1851, on avait trouvé le tombeau égyptien, une mosaïque romaine que la Société archéologique de Tarragone fit enlever et déposer dans son musée. Lors de cette opération, on reconnut que, sous les ruines romaines, il existait, plus profondément enfouis, d'autres débris plus anciens ; on retira de grands chapiteaux d'un travail antique et simple, que l'on compare aux chapiteaux du temple d'Hercule à Kora et un fragment de mur recouvert de stuc. Ces objets furent aussi déposés dans le musée ; mais, faute de fonds, le travail des fouilles ne fut pas continué.

Au printemps de 1852, un propriétaire voisin, en voulant entourer son jardin d'un mur, trouva, à l'endroit où l'on avait découvert la mosaïque, un fragment de sculpture égyptienne avec une inscription. Il en donna sur-le-champ avis à l'Académie royale historique, en lui demandant ses instructions sur ce qu'il y avait à faire. La réponse de l'Académie se fit attendre, et, en juin, à la suite d'une grande pluie, on vit apparaître un nouveau fragment qu'on signale comme un planisphère céleste entouré d'hiéroglyphes. A cette nouvelle, l'Académie royale chargea son antiquaire, don Antonio Delgado, et M. Buonaventura Hernandez, à Tarragone, de poursuivre, avec le concours des autorités du lieu, les fouilles en question.

Les travaux ne commencèrent que le 13 mars 1853. Quand on eut déblayé le terrain de la construction romaine, on rencontra une terre mêlée d'anciens débris ; on trouva des fragments de vase de style étrusque, d'autres avec des légendes ibériques, et plusieurs médailles ibériques avec inscription. Le même jour, on découvrit la partie supérieure (tête et poitrine) d'une idole en pierre du pays. Elle a au menton la barbe égyptienne, sur la poitrine un scarabée avec les ailes étendues, en relief ; au côté droit et au côté gauche, les attributs des deux sexes ; sur le bas-ventre, des caractères hiératiques. Le style est égyptien ou approchant de l'égyptien. Dans la même fouille, on a trouvé un grand nombre de fragments d'un très-beau stuc ayant servi à revêtir les murs, orné de couleurs très-brillantes, et en partie couvert de caractères hiératiques de même nature, et quelques morceaux d'architecture d'un entablement, d'un caractère très-antique. Sur un des fragments de stuc était la figure d'un guerrier, avec un casque, un bouclier et des cuissards.. En outre, on a trouvé les restes d'un pavé, d'une composition très-ferme et très-polie. Tous ces débris se trouvaient dans l'intérieur d'un bâtiment ou appartement de 8^{m}25 de longueur sur 3^{m}64 de largeur, dont les murs étaient encore presque à hauteur d'homme. et qui étaient revêtus du

stuc dont nous venons de parler. Une construction plus récente formée, de grosses masses de pierre, coupe un coin de cet emplacement. Des piliers de pierre carrés, d'un mètre de hauteur, supportent une couverture horizontale de lourdes pierres. Des restes de stuc qui y tenaient encore, ornés dans le style déjà décrit, indiquaient que cette construction appartenait à l'époque égyptienne ou quasi-égyptienne, en tous cas, à une époque beaucoup plus ancienne que l'époque romaine. Le bain romain ou la villa romaine d'où provenait la mosaïque trouvée dès le commencement, a été élevé sur tous ces débris d'une civilisation plus ancienne et passée.

Une preuve de plus de la situation d'une ville antique sur la colline près du port de Tarragone, c'est l'existence des restes remarquables d'une énorme muraille dite cyclopéenne, qui, en divers endroits, est haute de plus de 7 mètres et large de plus de 5, et sur les débris de laquelle reposent les murs ibériques et romains construits plus tard. Les fouilles sur cet intéressant terrain ont encore été continuées dans le courant de l'été de 1853, et ont conduit à de nouvelles découvertes, dans le genre de celles déjà faites. On signale, entre autres, l'image d'un taureau grossièrement dessiné, faite en mosaïque de morceaux de marbre de plusieurs couleurs, qui est devant un autel également de plusieurs couleurs, sur lequel brûle la flamme du sacrifice ; puis un grand nombre de morceaux du stuc des murs, avec des dessins grossiers de procession ; des figures humaines qui portent quelque chose, un arbre auquel grimpent des singes à longue queue ; toutes sortes d'oiseaux, de serpents, de scorpions, etc., en partie accompagnés aussi d'une espèce de texte hiératique.

Notre collègue, M. le vicomte de Baroncelli-Javon, capitaine au 52e régiment de ligne, nous envoie de Grenoble une notice sur les antiquités gauloises dont l'exploration avait été négligée jusqu'ici par les archéologues, et qu'il a lui-même visitées sur les lieux. Nous croyons donc utile de reproduire à peu près en entier cette notice intéressante.

Au nombre des monuments dont l'origine se perd dans la nuit des temps, on compte les pierres brutes ou simplement dégrossies, qui ont servi au culte des anciens Gaulois, appelées *dol-men* ou *men-hir* suivant qu'elles offrent la forme d'une *table* ou celle d'un *obélisque*, connues aussi sous les noms bizarres de pierres *aux dames*, pierres *aux fées*, pierres *frites* et autres dénominations de ce genre. Ces pierres, devenues les monuments les plus anciens de notre histoire, sont variées à l'infini dans leurs formes et leur disposition : les unes plates, posées horizontalement sur d'autres pierres verticales, n'étaient autre chose que des espèces d'autels ayant quelquefois un déversoir pratiqué pour l'écoulement du sang des victimes ; d'autres oblongues, dressées en pyramides, marquaient les limites entre deux peuplades, ou indiquaient la tombe d'un chef distingué, ou bien encore, représentation informe d'une divinité, elles étaient, comme les fétiches des sauvages, un objet de culte ; on en voit dont la sommité est dégrossie en forme de

tête, ou qui, offrant quelques traces du corps humain, indiquent un premier essai de statuaire; enfin, plusieurs de ces monuments pourraient être regardés comme des cimetières, des sépultures de famille, de temples n'ayant d'autre voûte que le ciel, de lieu de réunion de guerriers, etc.

Dans le département de l'Isère, parmi les monuments du genre de ceux dont nous venons de parler, je vous citerai plus particulièrement un bloc de granit, situé sur les limites des communes de Vaux-en-Velin et de Dessine, désigné par les gens du pays sous le nom de *pierre frite* ou *pierre fiche;* ce bloc, de la longueur d'environ 4 mètres, représente une espèce de pyramide quadrangulaire ayant une largeur de 1 m. 30 c. sur une épaisseur de 0 m. 89 c.; sur sa face principale, on voit cinq trous peu profonds à la distance de 32 c. l'un de l'autre et placés sur une ligne perpendiculaire.

Plusieurs autres pierres, plus ou moins remarquables par leur structure et par leur position, appellent l'attention des archéologues, qui y remarqueront des différences ou des analogies avec celles qu'on trouve ailleurs ; savoir :

Pierre isolée, appelée *pierre du sacrifice*, située sur la plate-forme de la montagne du grand Chalais, commune de Saint-Génis.

Pierre de même nature existant au milieu d'un bois sur la commune de Merlas; elle est connue dans le pays sous la dénomination de *pierre Matta* ou *Amatta*, mot dérivé, selon toute apparence, du mot latin *mattare* ou *matter* (égorger). Le nom de Forêt-Noire, resté à la même localité où s'élevait encore à la fin du dernier siècle un bois de hautes futaies, se rattache à la même tradition et rappelle les mêmes souvenirs.

Pierre, appelée *pierre-femme*, située au milieu d'un bois, près du lac de Moras, sur la commune de Vénérieu; cette pierre présente la forme de deux pieds et de quelques ustensiles de cuisine; elle a donné lieu à un récit bizarre; des gens du pays racontent qu'il y avait autrefois à la place du lac une ville appelée *Cré* qui fut engloutie on ne sait comment ni à quelle époque; qu'une femme qui avait un fils, qu'il lui coûtait d'abandonner, fut la seule personne qui obtint de Dieu d'être sauvée, à condition qu'elle ne se retournerait point pour voir périr la ville, sous peine d'être changée en pierre, et que, s'étant retournée malgré cette défense, la menace du Ciel s'accomplit aussitôt (1). Nous pensons que ce bloc curieux et informe a dû servir au culte Dan-Darta ou la Terre chez les Celtes, et plus tard, chez les Romains, à celui de Vénus, d'où serait venu le nom de Vénérieu, conservé à cette commune, comme témoignage d'un culte rendu à une divinité païenne.

Un *men-hir*, qui était dressé avant 1841 au-devant de l'une des principales grottes de la montagne des Balmes, commune de la Buisse; dans cette grotte, ont été trouvés cette année des ossements humains, des armes de pierre, quelques fragments de vases en terre cuite et une faux, d'autres petits objets d'art remon-

(1) Cette tradition est évidemment une réminiscence altérée de la tradition biblique sur la femme de Loth, changée en statue de sel.

tant à une époque où l'usage du fer était encore inconnu chez les Celtes.

Enfin il nous reste à dire quelques mots du *guy sacré*, en si grande vénération chez les Gaulois, et dont le nom a été conservé comme un objet de respect à plusieurs lieux du département de l'Isère ; de ce nombre sont : la Guilletière, commune de Chirons; Guilletière, commune de Sarsenas ; le Guiller, commune de Villars-de-Lans ; le Guiclernau, commune de Corbelin ; la Guillotière, commune de Bossieu ; Guillotière, commune de Marcolin ; la Guillotière, commune de Viriville; les Guillards, commun de Viennois et une infinité d'autres.

Le vicomte F. DE BARONCELLI-JAVON, *membre correspondant de la* 2me *classe.*

TRADUCTION D'HORACE, PAR M. MARCHAND.

Quoique en général notre Société ne doive s'occuper de poésie qu'au seul point de vue historique, nous croyons devoir, néanmoins, faire fléchir exceptionnellement la règle, en faveur d'une traduction inédite des odes d'Horace, en prose et en vers, par M. Marchand, d'Orléans, l'un de nos honorables collègues correspondants. En conséquence, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, comme spécimen de ce double travail, un fragment en prose de l'ode *ad Julium* (liv. IV), qui pourra donner une idée du mérite de cette version, en attendant que l'auteur soit en mesure de livrer à la publicité son œuvre tout entière.

« Liv. IV.—Ode 1re, *ad Julium Antonium.* = Celui-là, Jules, qui par une étude » assidue s'efforce d'imiter Pindare, ressemble à l'imprudent fils de Dédale, qui se » trouva au milieu des airs sur des ailes de cire et va donner son nom à la mer qui » engloutit sa dépouille mortelle. Tel un fleuve que d'innombrables pluies ont » agrandi tombe du haut des montagnes et dépasse en bouillonnant ses rives na- » turelles ; tel Pindare, emporté par des torrents de feu, laisse échapper les pro- » fondes pensées de son immense génie.

» Toujours il se montre digne des couronnes d'Apollon, soit que des vers nou- » veaux se déroulent dans ses audacieux dithyrambes et qu'il ose s'affranchir des » règles de l'art; soit qu'il chante et les dieux et les rois, soit qu'il chante les héros » issus du sang des dieux qui, sous les coups d'une mort légitime, firent tomber la » tête des Centaures et celle de l'épouvantable Chimère qui vomissait des flammes ; » soit qu'il célèbre la palme divine des vainqueurs de l'Élide revenant au sein de » leurs dieux pénates, le combat des athlètes et la course des chars ; soit qu'il dis- » tribue aux triomphateurs des récompenses plus belles que mille statues. »

— M. le baron Henri Aucapitaine, membre de plusieurs Sociétés savantes, a bien voulu adresser à l'Institut historique une brochure sur un ouvrage récent et encore inédit en partie, intitulé : *Voyage dans le Soudan oriental et dans l'Afrique septentrionale,* par M. Trémeaux, architecte et lauréat de l'Académie des sciences. Ce travail de M. Aucapitaine présentait d'autant plus de difficultés qu'il n'a pas pu avoir à sa disposition l'ouvrage en entier dont il discute le mérite relatif, et qu'il a dû s'aider d'autres matériaux qui pussent l'éclairer complétement dans ses appréciations géographiques et topographiques des lieux explorés par M. Tré-

meaux. Par ce moyen, il est parvenu à répandre de l'intérêt sur les points même qui en paraissaient le moins susceptibles, et à présenter ainsi des vues fort judicieuses sur les renseignements que ce voyage est destiné à fournir à notre commerce. Il pense que par l'Algérie des relations utiles pourront être établies plus tard avec les populations de l'intérieur de l'Afrique, notamment avec celles du *Fezzan*, où abondent la *poudre d'or*, *les dents d'éléphants*, *les huiles de palme*, *les plumes d'autruche*, *les essences*, etc. Il est donc probable que le livre de M. Trémeaux obtiendra par la publicité, le succès que M. le baron Aucapitaine lui présage, avec raison sans doute.

— Nous avons eu sous les yeux le manuscrit d'une pièce de poésie de notre honorable collègue, M. Baron, professeur de l'Université de Liége, qu'il a dédiée à S. A. R. le duc de Brabant, à l'occasion de son mariage. Nous en avons extrait les vers suivants, dont la lecture pourra intéresser nos collègues.

Ainsi, dans les beaux jours de Rome,
Quand, d'une race illustre espérance et trésor,
Un enfant déposait, pour monter au rang d'homme,
La prétexte et la bulle d'or,
C'était fête partout; de vapeurs purpurines
Un frais matin de Mars baignait les sept collines;
Aux célestes rayons glissant par les roseaux
Le Tibre réveillé gonflait ses blondes eaux;
Et, comme pour prédire à la Ville éternelle
Dans son nouvel enfant des triomphes nouveaux,
La nature semblait se parer avec elle.

Les banderolles et les fleurs
Mariaient leurs mille couleurs;
Les verveines aux vertes branches
Des temples cachaient les lambris,
Et des clients les toges blanches
Inondaient les riches parvis.

Les gais compagnons de son âge
Entouraient d'un bruyant hommage
Leur frère de la veille; et du haut des degrés,
Décoré de la sainte étole,
Le grand pontife au Capitole
Interrogeait les Dieux dans les livres sacrés.

Les voilà! les voilà! le cortége s'avance:
La victime au milieu des sacrificateurs,
Les clients, les amis, le sénat, les licteurs,
Et ceux, dont la seule présence
Etait, parmi tant d'hommages flatteurs,
Des hauts faits et des saintes mœurs
La plus flatteuse récompense,
Et les grands généraux et les grands orateurs.

Le père !.. ah ! quels transports ont agité son âme !
Comme il couvre son fils de ses regards de flamme !
Comme il aspire avec amour
Cet enivrant parfum de faveur populaire,
Qui jamais ne lui fut si doux qu'en si beau jour!
Le père ! un Marcellus, un homme consulaire...
« Romains, dit-il, voilà mon fils, et c'est à vous
Que son vieux père le confie,
A vous, après les Dieux. O Dieux de ma patrie,
Mars, Vesta, Romulus, Jupiter, roi de tous,
D'aujourd'hui seulement il entre dans la vie,
Qu'il y soit toujours digne et de Rome et de nous.
Et toi, conserve, enfant, les anciennes maximes :
Terrible aux ennemis, et bon aux cœurs pieux,
Va, cueille aux champs lointains des lauriers légitimes,
Car la guerre au forum est le plus grand des crimes,
Et vaincus et vainqueurs y sont maudits des Dieux.
Sois juste, vaillant, généreux,
Tu seras Marcellus !.. et quand ces mêmes lieux
Le verront surchargé des dépouilles opimes,
Rome, que ces voix unanimes
Disent : Il est encor plus grand que ses aïeux ! »

Il parlait, et, ravi, dans ces pensers sublimes,
Il reprend son fils par la main,
Et jusqu'au temple il suit le pas lent des victimes,
Foulant les fleurs qui jonchent le chemin, etc.

— M. Eugène Mahon, notre collègue à Liverpool, nous communique la pièce de vers suivante, qu'il a dédiée à Arthur Napoléon (*Jeune pianiste portugais, âgé de* 8 *ans* 1/2).

Lorsque sur les touches d'ivoire
On voit tes doigts passer, bondir,
Comme sous un rayon de gloire
Ton front semble alors resplendir !

Dis-moi, jeune âme à peine éclose,
Où tu puises tes purs accents ?
Quelle phénoménale cause
Ainsi développa tes sens ?

D'où te vient cette intelligence
Si grande en sa précocité ?
Qui te donne tant de puissance
Avec tant de fragilité ?...

Que cherche aux vagues de l'espace
L'éclair fiévreux de ton regard ?
Est-ce quelque songe qui passe
Ou quelque secret de ton art ?...

Pauvre enfant ! né d'hier à peine,
Chacun se demande comment
Ton âme est déjà toute pleine
D'harmonie et de sentiment ?

Qui t'inspire la rêverie
Que ton front ne peut contenir ?...
Oh ! dis-moi... d'une autre patrie
Serait-ce le ressouvenir ?...

N'importe ! .. ta route est tracée
Dieu la fit belle devant toi...
Va, noble enfant !.. suis ta pensée
Et dans ton art tu seras Roi ?..

Royauté touchante et bénie !
Empire puissant sur les cœurs :
Ton sceptre sera le génie,
Ta couronne sera de fleurs.

Mais cette foule qui te nomme,
Tous ces bravos que tu reçois
T'en disent bien plus que ma voix,
Petit enfant, déjà grand homme !

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Observations* sur la mimique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des sourds-muets, adressées à l'Académie impériale de Médecine, à propos de la surdi-mutité, à l'articulation et à la lecture de la parole sur les lèvres, qui s'y discutent en ce moment, par M. Ferdinand Berthier, sourd-muet, doyen des professeurs de l'Institution impériale des Sourds-Muets de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur. Brochure, Paris.

— *Physique de la Création*, suivie du précis d'étude astronomique, par Demonville, vol. in-8°. Paris, 1853.

— *Voyage* dans les forêts de la Guyane Française, par P. V. Malouet, ancien ministre de la marine. Nouvelle édition, publiée par M. Ferdinand Denis. Paris, 1853, chez Landré, libraire.

— *Voyage* au Soudan oriental et dans l'Afrique septentrionale de M. Trémeaux, par M. le baron Henri Aucapitaine, 1853.

— *Anciens monuments* of the Mississipi valley comprensing the results of extensive original sur veys and explorations by E. G. Squier, A. M. and E. H. Davis, M. D. accepted for publication by the smithsani an instituiion June 1847, avec planches. Vol. I, in-folio.

— *Principes d'Etymologie naturelle*, basée sur les origines des langues sémitico-sanscrites, par H.-J.-F. Parrat. Paris, 1851.

— *La sapience normande,* manuel des doctes, par un brâhmane, vol. in-8°.

— *Histoire* de saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne, par M. l'abbé Boitel. Vol. in-12, Châlons, 1853.

— *Compte général* de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1851, présenté à S. M. l'Empereur par le Garde des sceaux, ministre de la justice. Paris, juin 1853.

— *Compte général* de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1851, présenté à S. M. I. par le Garde des sceaux, ministre de la justice. Paris, 1853.

— *Les Annales du bien*, revue contemporaine des actes qui honorent l'humanité, par M. Delvincourt, fondateur-directeur. Paris, 1853.

— *Études* et recherches historiques sur les monnaies de France, par M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges (tome II), Paris, 1853. Suivi d'un volume contenant des planches.

— *Bulletin* de la société de géographie, mois d'août, septembre et octobre.

— *Carte murale* ayant pour titre : *L'Univers*, — Dieu et ses attributs, — classification des sciences et histoire de tous les peuples, etc., par M. de Rochas.

— *Statuts* et réglements de la société médicale de Montévideo (*Estatutos*, *etc.*), 1853.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR L'ÉGLISE DE SAINTE-GENEVIÈVE DE PARIS (*ancien Panthéon.*)

Par sa grandeur, son élévation, sa magnificence et sa position, l'église actuelle de Sainte-Geneviève de Paris se classe naturellement parmi les plus splendides monuments de l'univers, mais il n'en est pas un dont la destinée ait été soumise à un aussi grand nombre de variations.

En 1789, lorsque la Révolution commença, l'église de Sainte-Geneviève n'était pas terminée, et en 1791 on en avait fait un *Panthéon* sans Dieu ni religion.

Napoléon Ier rendit le *Panthéon* à sa première destination. La Restauration confirma ce qu'avait fait le grand capitaine; mais en 1830 un des premiers actes de la révolution nouvelle fut d'enlever à la religion le monument que Napoléon et Louis XVIII lui avaient rendu. C'était la conséquence du courant des idées qui avaient entraîné la chute du trône de Charles X et porté le duc d'Orléans au pouvoir.

Depuis cette époque, l'église Sainte-Geneviève n'avait plus été qu'un monument sans destination, un temple muet sur lequel la vue se portait douloureusement, parce qu'il ne disait plus rien au cœur.

C'est en vain que pour justifier l'enlèvement fait à la religion, on en avait fait de nouveau un *Panthéon*, consacré à la sépulture des hommes illustres, et que pour la seconde fois on avait décoré son fronton de cette fastueuse inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Qu'est-ce qu'un tombeau qui n'élève pas l'âme jusqu'à la Divinité, quand même il renfermerait les cendres des plus renommés personnages de l'univers?

En 1851, à la suite du coup d'État qui le rendit maître du pouvoir, l'un des premiers actes de Louis-Napoléon Bonaparte fut de rendre au culte le monument que Louis-Philippe lui avait enlevé, et *le Panthéon redevint l'église de Sainte-Geneviève.*

Ce sont les différentes péripéties de ce monument, plusieurs fois détourné de sa destination primitive, qui nous ont engagé à étudier son histoire au moment où il lui fut rendu, ainsi que l'histoire de tous ceux qui l'ont précédé sur le même emplacement.

La première basilique chrétienne établie à Lutèce fut bâtie dans la Cité, cet étroit berceau de la grande capitale de l'empire français au XIXe siècle. Mais au-

cun historien ne connait l'époque de sa fondation : on sait seulement qu'elle fut consacrée sous le vocable de *saint Etienne,* premier martyr. Ce n'est que bien plus tard que la cathédrale des évêques de Paris, plusieurs fois reconstruite avant d'arriver à l'imposante métropole dont la majesté nous frappe d'admiration, fut dédiée à la mère de Dieu, sous le vocable de *Notre-Dame.*

Au midi de la Cité, dans le quartier le plus populeux de Paris, mais qui jusqu'à présent, n'avait pas été l'un des plus élégants, ni l'un des plus sains, il s'élève une montagne dont le sommet se trouve à peu près de niveau avec le haut des tours de Notre-Dame. Cette montagne, qui est aujourd'hui couverte de maisons et de monuments au milieu desquels on voit dominer l'église de *Sainte-Geneviève,* avait été, du temps des Romains, consacrée à la sépulture des habitants de Lutèce, déjà célèbre, quoique peu considérable, et à celle des habitants de quelques villages des environs (1).

Deux grandes routes ou voies de communication, dont l'une conduisait à Sens, capitale des Senones et l'autre à Orléans, bâtie sur les ruines de la célèbre Genabum, enveloppaient cette nécropole païenne. Quand la noble cité se fut convertie au christianisme, la destination funèbre de la montagne ne fut point changée, car tous les historiens s'accordent à dire que Prudence, évêque de Paris à la fin du IVe siècle, fut inhumé dans ce lieu sanctifié par la religion de Jésus-Christ, et l'on croit généralement que plusieurs de ses prédécesseurs et de ses successeurs y eurent également leur sépulture.

Il n'y avait alors aucune maison dans le voisinage. Le haut de cette montagne, déjà consacré par le séjour des morts, paraissait convenir à l'emplacement d'un monument religieux. Or, dans la partie la plus rapprochée du versant oriental, Clovis converti à la foi chrétienne, en conséquence d'un vœu qu'il avait fait à la prière de Clotilde, son épouse, fit bâtir une basilique en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul.

On croit que c'est sous l'inspiration de sainte Geneviève, pour laquelle le roi, aussi bien que les Parisiens, professait les plus profonds sentiments de confiance et de vénération, que cet emplacement a été choisi.

Les chroniqueurs ne s'accordent pas sur l'année où cette église fut commencée, mais il paraît probable qu'elle fut fondée en 508 ou 509, parce que c'est en 507 que le grand roi des Francs remporta sur Alaric, roi des Visigoths, la célèbre victoire de Vouillé sous Poitiers, à l'occasion de laquelle il avait fait vœu, non plus comme à Tolbiac de se convertir à la foi de Jésus-Christ, puisqu'il était chrétien, mais d'élever une église s'il demeurait maître du champ de bataille.

Lorsque les fondations de l'église eurent été jetées, les travaux de construction se poursuivirent avec activité sous la surveillance spéciale de sainte Geneviève, qui déjà avait fait élever celle de Saint-Denis. Mais en 511, à la mort de Clovis, l'édifice n'était pas terminé. Il fut achevé par les soins de Clotilde.

(1) Tous les historiens de Paris.

Plusieurs auteurs assurent que la consécration de la basilique des saints Apôtres fut faite par saint Rémy, l'illustre évêque de Reims qui baptisa Clovis (1).

Cette église, richement dotée par le roi, fut confiée à des clercs ou chanoines qui furent chargés de la desservir et d'y célébrer l'office divin. En sa qualité de fondateur, non moins qu'en sa qualité de souverain, Clovis fut inhumé dans son église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Il n'y avait, d'ailleurs, encore aucun endroit affecté à la sépulture des princes. Après une vie passée dans la pratique de toutes sortes de vertus et de bonnes œuvres, Geneviève qui mourut l'année d'après la mort de Clovis, le 3 janvier 512, a l'âge de quatre-vingt-neuf ans, fut, comme le roi, inhumée dans la basilique des saints Apôtres qui, plus tard, prit son nom.

La sainteté de l'humble fille du peuple l'éleva donc au même rang que le puissant fondateur de la monarchie française, quand il s'est agi de rendre à l'un et à l'autre les honneurs de la tombe. Mais à mesure que le temps s'écoula, les restes vénérés de Geneviève finirent par faire oublier ceux de Clovis, tant l'ascendant de la vertu l'emporte sur celui de la gloire et de la puissance.

Une des compagnes de Geneviève, sainte Aude ou Alde, dont la vie avait été constamment une pieuse imitation de celle de son digne modèle, fut aussi déposée dans l'église des saints Apôtres.

Après la mort de son royal époux, Clotilde, dont le cœur fut si cruellement déchiré à la vue des malheurs de sa famille, s'était retirée à Tours auprès du tombeau de saint Martin. Elle y mourut en 545; son corps fut rapporté de Tours à Paris, et déposé auprès de celui de Clovis, *in sacrario basilicæ*, dit saint Grégoire de Tours (2).

On entend par *sacrarium*, le sanctuaire, partie de l'édifice qui avait été bâtie la première, et qui seule était complétement terminée à la mort de Clovis.

Déjà Clotilde, abreuvée de tant de chagrins, avait fait inhumer dans la même église Théodevalde et Gonthaire, ses petits-fils, massacrés par leur oncle Clotaire. — Une sœur de Childebert, du nom de Clotilde comme la sainte épouse de Clovis le Grand, et saint Céranne, vulgairement appelé saint Céran, l'un des plus célèbres évêques de Paris, furent également enterrés dans l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

Dans les années 573-577 et 615 des conciles nationaux ont été tenus dans cette église. Celui de 577, surtout, fut remarquable par l'affaire de saint Prétextat, évêque de Rouen, qui y fut condamné par 45 évêques dont on avait indignement surpris la bonne foi.

Comme plusieurs églises de cette époque, l'église des saints Apôtres jouissait du droit d'asile, et l'abbé Lebœuf raconte qu'un certain comte de Tours, du nom de Leudaste, convaincu d'imposture par le concile de *Brennacum* (Bergui), fût assez heureux pour s'y retirer avant qu'on eût prononcé sa condamnation.

Tous les auteurs qui en parlent s'accordent à dire que, dès le VIIIe siècle,

(1) *Détails historiques des agrandissements et embellissements de Paris*, pag. 7.

(2) *Histor. Francor.*, lib. IV, cap. 1.



l'église des saints Apôtres fut l'une des principales et des plus riches de Paris.

Mais alors qu'elle jetait le plus d'éclat, elle fut pillée et brûlée par les Normands, qui laissaient rarement la ville de Paris en repos pendant longtemps. En 857, ils firent une nouvelle invasion sur son territoire, portant le ravage et la désolation partout. C'était surtout contre les églises que ces barbares exerçaient leur fureur. Les richesses de celle des Apôtres ne pouvaient manquer de tenter leur cupidité. Elle fut dévastée l'une des premières.

Lorsque la tranquillité eut été rendue au pays délivré de ses ennemis acharnés, les chanoines s'empressèrent de revenir à leur église. Mais ils n'y trouvèrent plus que des ruines. Leur premier soin fut de travailler à la réparer : en peu de temps elle fut suffisamment disposée pour qu'on y célébrât l'office divin, et bientôt ils y rapportèrent les reliques vénérées de sainte Geneviève. Ils les avaient emportées dans leur fuite, ainsi que les précieux ornements de son tombeau, que l'on devait, assurent plusieurs historiens, au ciseau de saint Eloi (1).

Depuis l'incendie de l'église des saints Apôtres par les Normands jusqu'au règne de Hugues Capet, on n'en trouve aucune mention dans l'histoire; mais sous ce prince on rapporte un diplôme donné à Paris, *Ad aram beatorum Apostolorum Petri et Pauli.*

Le roi Robert auquel l'histoire a donné le surnom de Sage et de Dévôt ou Pieux, s'occupa beaucoup de l'église des saints Apôtres et de son organisation. Il renouvela et confirma tous les priviléges du chapitre. Il donna aux chanoines le droit de choisir entre eux leur doyen. Il fit bâtir un cloitre, dans lequel tous les chanoines pouvaient se réunir pour vivre en commun. Il décora l'autel d'une table d'or et d'argent; rendit enfin les chanoines propriétaires de leur prébende, avec la faculté d'en disposer en toute liberté.

L'église de Sainte-Geneviève, qu'on vient de confier à des chapelains présidés par un doyen, leur chef, avait autrefois aussi un doyen et deux autres dignitaires, un préchantre et un chancelier.

Vers la fin du XIe siècle le chapitre de Sainte-Geneviève ne comptait pas moins de vingt chanoines, indépendamment de ses trois dignitaires.

Parmi ces chanoines, il se trouvait toujours des ecclésiastiques de la plus haute distinction. Les uns se faisaient remarquer par l'éclat d'une naissance illustre, les autres par un grand talent ou un rare savoir: ceux-ci par la pratique d'une éminente piété ou des vertus les plus parfaites; ceux-là par la richesse de leur patrimoine. La considération dont jouissait ce chapitre, en un mot, était si grande que pendant plusieurs siècles les rois furent dans l'usage de connaître par eux-mêmes des causes et des affaires des chanoines.

Un fait qui ne mérite pas moins d'être signalé, c'est qu'à l'imitation du chapitre de la cathédrale, le chapitre de Sainte-Geneviève avait des écoles où les

(1) Pour soustraire les reliques et la châsse de sainte Geneviève à la profanation des Normands, les chanoines les transportèrent d'abord à Athis, puis à Dreveil et 5 ans après à Marisy, près La Ferté-Milon, d'où ils les rapportèrent à Paris, en 865. Godescar, *Vie de sainte Geneviève.*

lettres furent constamment enseignées avec un brillant succès. Les attributions de son chancelier étaient les mêmes que celles du chancelier de Notre-Dame, et quand l'Université se fut étendue jusque sur le territoire de cette église, il eut sur ses écoliers les mêmes droits que son collègue avait sur le territoire de sa dépendance.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'expliquer comment le nom de Geneviève fut substitué à celui des Apôtres dans cette église, à laquelle on avait accordé tant de priviléges.

La grande réputation de sainteté que la pieuse bergère s'était acquise pendant sa vie, et qui ne fit qu'augmenter après son inhumation dans la basilique des saints Apôtres, et surtout, disent les anciens auteurs, les miracles qui s'opéraient sur son tombeau, la firent révérer comme la patronne de Paris. Cette confiance du peuple en sa sainte fit attribuer, dès l'origine, son nom à la basilique qui renfermait ses dépouilles saintes.

L'autorité ecclésiastique fut entraînée à sanctionner l'initiative du peuple, et dès les VIIe et VIIIe siècles il est fait mention de cette église sous le nom de Saint-Pierre et Sainte-Geneviève, et au commencement du IXe sous le nom de Sainte-Geneviève seulement. Différents titres en font foi (1)... Ainsi, 1° un contrat d'échange qu'Etienne, comte de Paris, et Amaltrude, sa femme, firent en 812 avec l'évêque de Paris et le chapitre de la cathédrale (2) ; 2° un testament que fit Anségise, abbé de Saint-Wandrille, mort en 833 ; 3° une lettre de Loup, abbé de Ferrière (4), etc., etc.

La basilique détruite par les Normands est-elle celle qui avait été bâtie lors de la fondation, de Clovis ? Rien ne serait moins facile à prouver. Les historiens qui en parlent ne disent pas un mot qui puisse résoudre la question : quelques auteurs prétendent que l'église de Clovis avait été reconstruite au VIIIe siècle, en même temps que celle de Saint-Denis, que l'on rebâtit alors pour remplacer celle que sainte Geneviève avait fait édifier sur le tombeau des saints martyrs. Mais ce qui paraît incontestable, c'est que les murailles de l'église brûlée par les Normands se sont conservées, en très-mauvais état, il est vrai, jusqu'au XIIe siècle ; ces restes mutilés témoignaient de la splendeur du monument. On y voyait encore à cette époque, dit l'abbé Etienne de Tournai, à côté des traces des dégâts causés par le feu, quelques vestiges de marqueteries, tant au dedans qu'au dehors.

Cette ancienne église, dit un auteur de la Vie de sainte Geneviève en latin (5), était ornée d'un triple portique où était peinte l'histoire des patriarches, des prophètes, des martyrs, des confesseurs, etc., etc.

(1) Voir Arnold, qui vivait du temps de Charlemagne. — *Trigel*, lib. II, v. 146.
(2) Gastor. B. page 121 et D. page 110.
(3) *Spicileg.*, tome I, pag. 282 et in-4°, tom. III, p. 243.
(4) Lettre 57. — *Recueil des histor. de France*, tome LXXV, 512.
(5) *Vita sanctæ Genovefæ, in fine.*

Plus tard ces sortes de représentations ont été exécutées en sculptures, comme on en voit encore à Paris, à Chartres, à Amiens, et dans une infinité d'autres églises. Mais ces portiques étaient bas et étroits, selon l'habitude du temps. A l'époque où l'on élargit les églises, on crut devoir également élargir et hausser les portiques.

Après le pillage et l'incendie de l'église de Sainte-Geneviève par les Normands, les chanoines, tout en s'empressant d'y rentrer quand ils le purent, s'étaient contentés d'y faire les réparations indispensables. Cet état de choses se prolongea pendant plusieurs siècles, comme il n'arrive que trop souvent à certains provisoires, quand il ne se rencontre pas un homme pour les faire cesser. Elle ne fut complétement restaurée qu'en 1177, par les soins d'Étienne de Tournai, qui en avait été élu abbé.

A peine installé, ce nouveau supérieur se met à l'œuvre. Les travaux sont commencés largement et poursuivis avec activité pendant 15 ans. Il harmonisa les restaurations avec ce qui restait de l'édifice mutilé, et de ses mains intelligentes il sortit un monument digne de celui qui avait été détruit.

Les portiques reparurent avec leur cachet religieux et symbolique. Des peintures décoraient les voûtes du sanctuaire, comme maintenant à Saint-Germain-des-Prés. La couverture fut exécutée en plomb. Des piliers élégants et des colonnades pleines de grâces, telles qu'elles avaient existé jusqu'à la destruction de l'église, furent rétablis à l'intérieur.

La tour servant de clocher fut remise à neuf, comme l'année dernière nous avons vu remettre à neuf celles de Notre-Dame. Mais le 6 juin 1483, cette tour fut frappée de la foudre et gravement endommagée dans toute sa partie supérieure. Le fluide électrique fondit les cloches et bouleversa plusieurs parties de l'édifice; on ne connaissait pas encore l'usage des paratonnerres. On travailla de suite à faire disparaître les traces de la terrible puissance de Dieu, mais la réparation qu'on fit à la tour, fut exécutée dans le style de ce temps, et demeura toujours un contraste avec ce qui restait de la partie antérieure. On y distinguait visiblement les époques différentes au cachet des architectures. Vers le haut du pignon de la principale façade, on avait scellé un anneau de fer d'une grosseur prodigieuse. Cet anneau était incrusté dans une pierre taillée en tête d'animal; il fut enlevé en 1746.

On croit généralement que cet anneau avait été fixé à cet endroit quand on refit l'église au XII[e] siècle.

Plusieurs historiens prétendent que c'était celui qui avait servi pour le droit d'asile. Cette conjecture paraît probable, car pour profiter du droit d'asile les criminels ou les accusés n'avaient qu'à se saisir de l'anneau de la grande porte et à y passer leurs bras. Quand ils avaient pu parvenir à toucher cet anneau protecteur, ils étaient inviolables, par conséquent défendus contre la justice et le bourreau.

« Comme on ne peut douter, dit l'abbé Lebœuf, que la basilique de Sainte-
» Geneviève n'ait eu à Paris la préférence sur beaucoup d'autres, je pense que

» ce gros anneau a été attaché à la grande porte, ou au portique, jusqu'à l'époque » où les asiles furent supprimés ; mais, pour en conserver le souvenir, l'on éleva » ce même anneau à une hauteur où personne ne put atteindre (1). »

Un des plus précieux ornements de l'église de Sainte-Geneviève était la châsse dans laquelle la piété avait renfermé ses reliques vénérées. Dans les grandes calamités on la portait solennellement par les rues de la ville en chantant des hymnes, des psaumes et des cantiques sacrés (2).

Pour faire descendre les saintes reliques, il fallait un ordre du roi et un arrêt du parlement. La procession dans laquelle elles étaient portées, se faisait toujours avec des cérémonies pleines de pompe et de magnificence.

Le droit de porter la châsse appartenait exclusivement à une confrérie (3) établie dans ce but. Les bourgeois les plus recommandables se faisaient un honneur d'en faire partie. Dans les processions où l'on portait la châsse, les chanoines réguliers marchaient pieds nus, et avaient la droite sur le chapitre de la cathédrale, même après qu'elle fut devenue métropole. Leur abbé l'avait aussi sur l'archevêque de Paris, en cette occasion.

Quoique cette châsse fût d'un grand prix, surtout parce qu'elle était considérée comme l'œuvre de saint Éloi, Robert de La Ferté-Milon, abbé de Sainte-Geneviève, en fit faire une nouvelle en 1242. Cette châsse admirablement ciselée, beaucoup plus riche que l'ancienne, fut dorée dans son entier : on y employa 93 marcs et demi d'argent et 8 marcs et demi d'or.

Plus tard, un cardinal de La Rochefoucault, abbé de Sainte-Geneviève, qui fit de grandes réformes dans son abbaye, enrichit cette châsse de perles et de pierres précieuses. La reine Marie de Médicis, qui avait une confiance toute particulière en l'humble fille de Nanterre, ajouta encore à ce qu'avait fait le cardinal de La Rochefoucault.

Le pieux reliquaire, que la foi et la piété avaient décoré avec tant de générosité, disparut pendant les jours mauvais de la terrible révolution qui termina le XVIIIe siècle d'un façon si tragique. Il avait été porté processionnellement aux époques des grandes calamités qui désolèrent la France dans les XVII[e] et XVIII[e] siècles, en 1625, 1662, 1675, 1684, 1709 et 1725.

En 1142, un fait peu important en lui-même, qui se passa dans l'église de Sainte-Geneviève, occasionna un grand changement dans son administration.

Le pape Eugène III, qui en 1141 avait été forcé de quitter ses États, comme à différentes époques le firent plusieurs papes, entre autres Pie VI, Pie VII, Pie IX, etc.

Eugène III était venu se réfugier en France. Instruit du relâchement qui, peu à peu, s'était introduit dans la communauté des chanoines de Sainte-Gene-

(1) L'abbé Lebœuf, *Histoire de Paris*, II, 375.

(2) Godescar, *Vie de sainte Geneviève*.

(3) Monseigneur l'archevêque de Paris vient de rétablir cette confrérie.



viève, le pape songeait à y remédier. Déjà, après s'être bien rendu compte de l'état des choses, il avait résolu d'y porter la réforme, quand une scène scandaleuse qui se passa sous ses yeux dans l'église même, lui fit un devoir de mettre sa résolution à exécution le plus tôt possible.

« Le pape était allé à la basilique des saints Apôtres, dit Félibien, pour y » célébrer la messe. Il arriva qu'après qu'il se fut retiré dans la sacristie, ses » officiers voulurent prendre un riche tapis que les chanoines avaient étendu » sous les pieds du Pontife, prétendant que c'était leur droit d'après un ancien » usage. Les domestiques de Sainte-Geneviève voulurent le retenir. Les deux » parties en vinrent aux mains dans l'église. Le roi s'étant présenté pour faire » cesser le tumulte, son autorité fut méconnue, il fut même frappé par les domestiques de l'abbaye (1). »

Cette lutte sacrilége dans laquelle le roi lui-même, parce qu'il se montra seulement bienveillant, fut gravement insulté, fit grand bruit, et sans les excuses légitimes du doyen et de tous les chanoines qui allèrent se jeter aux pieds du pape et du roi, le chapitre eût été immédiatement brisé sans aucun doute.

Ainsi les plus petites causes ont souvent occasionné les événements les plus importants. N'avons-nous pas vu, de nos jours, un coup d'éventail donné dans un moment de mauvaise humeur à notre consul, briser le sceptre que portait la main qui l'avait donné, et forcer la France à conquérir une contrée plus grande que son territoire?

Quoique le pape eût positivement résolu la réforme de la communauté de Sainte-Geneviève, les affaires de ses États s'étant arrangées, il quitta la France, sans avoir pu mettre son projet à exécution.

Louis le Jeune promit au pape de remplir ses intentions pour cette réforme; mais engagé par un vœu, il fut obligé de partir pour la Terre-Sainte et en recommanda le soin à l'abbé Suger, auquel il avait confié la régence du royaume pendant son absence.

Le zèle et les efforts du grand abbé de Saint-Denis furent inutiles sans doute, puisque plus tard le pape se détermina à substituer à ces chanoines plus ou moins réguliers, huit religieux de l'ordre de Cluny, sous la conduite du prieur d'Abbeville, qu'il désigna pour abbé (2).

Cette décision du chef de l'Église ne fut pas assez puissante pour soumettre les anciens chanoines; ils réclamèrent avec instances, quand il virent leur église et leurs biens passer en d'autres mains. Le pape daigna faire droit à leurs réclamations, et sur les promesses qu'ils firent de vivre désormais plus régulièrement, sans les remplacer par d'autres religieux, il se contenta d'introduire dans leur maison douze chanoines de Saint-Victor.

Plusieurs auteurs prétendent que ce ne fut qu'à cette époque que l'église des

(1) Felibien. *Histoire de Paris*, I.

(2) Degarle, 172, tom. II.

saints Apôtres, quoique vulgairement connue sous le nom de Sainte-Geneviève, fut canoniquement mise sous son patronage et consacrée sous son vocable. Cette opinion est combattue par Jaillot, qui fait remonter cette dédicace à une époque bien antérieure sans l'assigner.

La réforme établie à la suite de l'introduction des chanoines de Saint-Victor, et que le chapitre s'engagea à suivre, fut régulièrement observée par les chanoines de Sainte-Geneviève, jusqu'aux guerres qui désolèrent les règnes de Charles VI et de Charles VII. A cette époque d'agitation, le désordre s'introduisit jusque dans les monastères, et, en particulier, dans celui de Sainte-Geneviève. La discipline et la régularité y furent anéanties. Cet état de choses dura jusque sous Louis XIII. Les abus étaient devenus si criants qu'on dut sérieusement s'occuper de les réprimer.

Si l'on eût suivi les anciens usages et qu'on eût respecté le droit qu'avaient les religieux de nommer leur abbé, il eût été à craindre que la communauté ne demeurât longtemps encore dans son état d'anarchie; mais Louis XIII, afin de faire cesser les scandales, après la mort de M. de Brichanteau, évêque de Laon, qui en était abbé, y nomma de son autorité souveraine le cardinal de La Rochefoucault, grand-aumônier de France, dont nous avons déjà parlé, sous la promesse qu'il fit d'y rétablir l'ordre et la discipline.

La tâche était difficile, mais le cardinal était un homme de cœur et d'énergie. Il se mit immédiatement à l'œuvre et commença une réformation sévère sur tous les points où elle était nécessaire. Il plaça dans d'autres communautés les chanoines qui s'étaient éloignés de la règle de saint Augustin, et les remplaça par des religieux éprouvés, soumis à une règle, dont il avait reconnu les avantages par l'application qu'il en surveillait lui-même, dans une maison de Saint-Vincent qu'il venait d'établir à Senlis.

Lorsqu'il eut accompli son œuvre, le cardinal en informa le roi qui lui avait donné cette mission délicate. Le roi, par lettres patentes en date de 1626, confirma tout ce qu'avait fait son grand-aumônier. Le pape Urbain VIII le sanctionna par une bulle en date de 1634. Mais pour consolider cette importante réforme, il fallait en confier l'exécution à des mains sûres et puissantes. C'est ce qui eut lieu cette même année 1634, par l'élection du P. Faure, comme abbé coadjuteur de cette abbaye et supérieur général de la Congrégation de Sainte-Geneviève.

A cette même époque, on fixa la durée des fonctions de l'abbé de Sainte-Geneviève à trois ans, afin qu'il eût assez de temps pour faire le bien, mais pas assez pour établir une domination dangereuse dans le cas où il n'aurait pas les qualités nécessaires pour un poste si important : on détermina aussi la suprématie de cette abbaye sur toutes celles de l'ordre et le titre qu'on donnait aux membres de la communauté de *Chanoines réguliers de la Congrégation de France* (1).

(1) Anc. mon. de Sainte-Geneviève, f. 275.

La Congrégation de Sainte-Geneviève avait pris un tel développement qu'elle avait 900 maisons et nommait à plus de 500 cures ou prieurés.

L'abbé était électif et avait le titre de général; il jouissait du droit de crosse, de mitre et d'anneau. Quoique lui-même il eût été nommé par le roi, comme c'était par exception, le cardinal de La Rochefoucault arrêta dans son réglement que, par la suite, les chanoines, ainsi que par le passé, auraient le droit de choisir leur abbé dans leur communauté, que sa nomination aurait lieu par l'élection des suffrages.

Le cardinal réunit tout ce qu'il avait de crédit et de puissance pour la décoration de l'église de l'abbaye, dont le soin lui avait été confié. Après avoir fait refaire la nouvelle châsse dont nous avons parlé, et fit réédifier et richement orner le maître-autel et huit petits autels, dans les différentes parties de l'église. Il construisit des chapelles, un jubé, la crypte souterraine où l'on conservait le tombeau de la sainte, qui y demeura jusqu'à la destruction de cette crypte; mais il n'y restait plus rien des reliques, depuis qu'elles avaient été déposées dans la châsse, où elles étaient exposées à la vénération publique dans l'église supérieure.

Le cardinal refit encore le tombeau de Clovis placé au milieu du chœur, et dont les principaux ornements étaient deux grandes statues de marbre,retrouvées en terre quand on fouilla les fondements du cloître. En dehors de l'église, il établit des oratoires, reconstruisit le réfectoire, le dortoir et le palais abbatial.

L'ancien cloître de Sainte-Geneviève, que le temps avait ravagé de cette main qui ne respecte rien, tombait en ruines; il fut reconstruit en 1744. Louis d'Orléans, fils du régent qui, en 1730, fatigué du monde et des grandeurs s'était retiré chez les Pères de Sainte-Geneviève, posa la première pierre du nouvel édifice, qui fut rapidement terminé.

L'église faisait craindre aussi pour la sécurité des fidèles. Sa réédification fut jugée indispensable. Les chanoines s'adressèrent à Louis XV en 1754. Ils lui représentèrent la nécessité de bâtir une église nouvelle et l'impossibilité où ils etaient d'en faire la dépense.

Trop préoccupé de ses plaisirs et des jouissances de la vie, le roi accueillit d'abord froidement la demande des chanoines; mais bientôt à la suite d'une vie aussi dissipée que peu royale, Louis XV se trouva frappé d'une maladie grave qui le mena aux portes du tombeau.

Les sentiments religieux qui avaient été si profondément imprimés au fond de son cœur, dans les jours purs de son enfance, s'y réveillèrent alors et dans un de ces moments où la raison dit à l'homme qui souffre, qu'il soit roi ou simple citoyen : Ta fin approche, repens-toi, Louis XV, à l'instar des rois du moyen âge, fit vœu de rebâtir le temple de Sainte-Geneviève de Paris, s'il recouvrait la santé... Il la recouvra en effet; mais quand elle fut complétement rétablie, il oublia sa promesse et ne tint pas son serment. Cependant il avait été recueilli par l'un des chanoines de Sainte-Geneviève, qui se promettait bien de le revendiquer en son temps. Tout vient à point à qui sait attendre.

A quelque temps de là, le royal malade retomba dans une de ces langueurs désespérantes qui, chez tous les hommes, sont le fruit de l'épuisement des forces, le vœu fut transformé en lettres patentes.

Mais une autre difficulté se présenta, formidable, capable d'arrêter les hommes les plus persévérants. Les coffres de l'État étaient vides. Louis XV avait permis des dilapidations multipliées et ruineuses ; il y avait trempé, il en avait profité. On avait jusque là trouvé des fonds pour perdre l'âme, les coffres de l'État étaient vides quand il s'agissait de la sauver.

Les chanoines allèrent trouver M. de Marigny, surintendant des finances ; il prit l'affaire à cœur, la soutint avec chaleur, mais s'arrêta devant les coffres béants.

On tint conseil plusieurs jours de suite, et après une infinité de moyens présentés et repoussés, on adopta, à l'unanimité, l'augmentation d'un cinquième des billets des trois loteries qui se tiraient chaque mois, et que la moitié du produit de cette augmentation serait employée aux frais de construction de la nouvelle église.

M. de Marigny accepta devant la postérité la responsabilité de cette mesure, qui eut son effet à partir du 1er mars 1755.

Quand on vit l'importance de la somme dont on pouvait disposer chaque année (1), on ne s'arrêta pas à la pensée de faire simplement rebâtir l'église dont la solidité était ébranlée, on décida que l'on ferait construire en l'honneur de la bergère de Nanterre, un monument qui surpassât en magnificence tous les monuments de la capitale et qui fut aussi digne que possible de la sainte que la ville de Paris s'était choisie pour patronne.

Il ne paraît presque pas possible de croire que la moitié de cette modique somme prélevée comme impôt sur la cupidité produisit le chiffre fabuleux de trente millions que coûta l'édifice, surtout si l'on remarque qu'à cette époque la population de Paris était loin d'être aussi élevée qu'en 1853 ; cependant c'est un fait incontestable.

Le plan et l'exécution du monument furent confiés au célèbre Soufflot, architecte du roi. On commença par choisir un emplacement, et le plus avantageux s'offrit sur le même plateau où avait été construite la vieille église, mais plus à l'ouest. Le terrain, il est vrai, présentait des obstacles considérables. Il était rempli d'une prodigieuse quantité de puits qu'il fallait combler (2) ; malgré ces difficultés, quelque grandes qu'elles fussent, on s'y arrêta, et le terrain fut bénit le 1er août 1758.

(1) Cette taxe nouvelle, dit Jaillot, produisit 400,000 fr. par année. — *Paris ancien et moderne*, tom. II, édit. de 1842.

(2) « Sur le haut de la montagne où est placé le monument de Soufflot, il exista jusqu'en » 1750 une grande quantité de puits d'où les potiers de terre, dont on retrouve encore quelques-» uns aux environs, tiraient l'argile nécessaire à leur art. » Dulaure, Sauval, Rousselet, *Dictionnaire de la Conversat. Patria*, etc.



Enfin on s'occupa de jeter les premiers fondements ; la partie souterraine fut assez promptement achevée, et en 1764, le 6 septembre, Louis XV vint en grand apparat poser la première pierre d'un des pilliers qui devaient supporter la coupole.

Soufflot avait fait toutes ses études en Italie, il s'était nourri de tout ce que l'art grec avait donné de plus beau, et il s'était bien pénétré de cette conviction que les temples chrétiens méritaient infiniment plus que les temples païens le développement de tout ce que l'art a de plus grandiose. Fort de cette conviction, il sortit de la route parcourue par ses devanciers, et prouva par sa persistance que le beau est toujours digne de lui-même. Il démontra que le culte chrétien porte en lui-même assez de sainteté pour sanctifier l'architecture ancienne si longtemps profanée par l'usage auquel on l'avait fait servir.

Le plan de l'église de Sainte-Geneviève est une croix grecque, formant quatre nefs qui se réunissent à un centre où est placé le dôme. Soufflot avait le projet de rendre ces quatre nefs égales en longueur, mais les convenances du culte et les besoins du service religieux l'obligèrent à prolonger la nef d'entrée et celle du fond.

La façade principale est tout à fait imitée du Panthéon de Rome, actuellement Notre-Dame de la Rotonde, bâti par l'empereur Agrippa. Elle présente six colonnes de face et en a vingt-deux dans son ensemble, dont dix-huit sont isolées et les autres engagées. Ces colonnes sont cannelées et de l'ordre corinthien. Chacune d'elles à 20 mètres de hauteur y compris base et chapiteau, et 2 mètres de diamètre. Elles supportent un fronton dont le tympan, dans l'origine, représentait en bas-relief une croix entourée de rayons divergents et d'anges adorateurs, sculptés par Coustou.

La frise était destinée à recevoir cette inscription simple, néanmoins sublime :

D. O. M. sub invocat. S. Genovefæ Lud. XV consecravit.

La façade de l'édifice sous le porche était d'abord percée de trois portes qui, ouvertes jusqu'en 1791, ont été bouchées en 1806 et rouvertes depuis.

Au-dessus de ces portes, dans l'origine, étaient cinq bas-reliefs religieux, dont trois offraient des actions de la vie de sainte Geneviève. Le plus grand, placé au milieu, représentait cette sainte distribuant du pain aux pauvres. Il avait été sculpté par Bovet. Celui de gauche la représentait recevant une médaille des mains de saint Germain d'Auxerre, par Dupré. Celui de droite la représentait guérissant les yeux de sa mère, par Julien. A l'extérieur septentrional était un bas-relief représentant saint Pierre recevant les clés des mains de Jésus-Christ, par Houdon. A l'extrémité opposée, le sujet du bas-relief était saint Paul prêchant dans l'Aréopage, par Boizot.

Le porche a 40 mètres de long, 14 mètres de large, il est recouvert d'une voute en berceau, soutenue par de nombreuses et puissantes armatures en fer.

L'intérieur de l'édifice se compose de quatre nefs aboutissant au dôme qui en est le centre.

Dans toute l'étendue de l'édifice il règne quatre autres nefs qui bordent les principales. Elles sont élevées de cinq marches au-dessus de ces grandes nefs, et forment ce qu'on appelle bas-côtés dans les églises ordinaires. Un rang de colonnes en marque la séparation. Ces colonnes d'ordre corinthien, cannelées, élevées de 13 mètres 20 centimètres, et d'un diamètre de 1 mètre 25 centimètres, sont au nombre de 130.

Ces nefs secondaires étaient éclairées par des croisées placées dans chaque entrecolonnement. On les a fait boucher, parce qu'on prétendait que les jours répandus par cette multitude de fenêtres se contrariaient et nuisaient à l'effet de l'architecture. Cette opinion ne nous paraît pas suffisamment fondée; car sans boucher ces ouvertures, il suffisait de dépolir les verres, ce qui eût donné au temple une clarté vraiment religieuse, et conservé des jours jugés nécessaires par l'architecte fondateur.

La longueur totale de l'édifice, depuis le dedans du mur de la porte d'entrée jusqu'au fond de la niche qui termine la nef orientale, est de 94 mètres. La largeur ou dimension prise intérieurement de l'extrémité d'une nef à l'autre est de 80 mètres.

La largeur de chacune des nefs, entre les deux murs qui forment les parois des nefs supérieures, est de 33 mètres.

Le dôme est composé de trois coupoles assises les unes sur les autres. A son milieu est une ouverture circulaire de 10 mètres de diamètre, par laquelle on aperçoit la seconde coupole fort bien éclairée, et dont la peinture a tiré un si excellent parti, ainsi que nous le verrons plus tard.

La troisième coupole forme la calotte extérieure qui termine le dôme. C'est une sorte de lanterne circulaire ornée de huit colonnes, percée de six croisées en arcade. Elle s'élève d'environ 9 mètres au-dessus de la sommité de ce magnifique dôme.

La hauteur de la première coupole, à partir du pavé jusqu'au bord inférieur de son ouverture, est de 60 mètres; la hauteur de la seconde coupole, à partir du pavé aussi, jusqu'à son sommet est de 68 mètres. La hauteur totale de l'édifice, depuis le niveau du perron de l'entrée principale jusqu'à la cime de la lanterne, est de 83 mètres.

A mesure que l'église de Sainte-Geneviève s'édifiait, on vit augmenter le nombre et l'acharnement de ses agresseurs. En 1770 et les années suivantes, Soufflot fut vivement attaqué, surtout par un architecte du nom de Patte, qui se posa résolument en adversaire de son œuvre. Patte attaquait particulièrement la solidité du dôme et en prédisait la ruine certaine. Sa sinistre prophétie portait sur des bases fausses et ne se réalisa pas.

Soufflot, dans plusieurs mémoires pleins d'intérêt, réfuta victorieusement ses contradicteurs.

Cependant en 1776, à l'enthousiasme et aux applaudissements qui avaient éclaté quand le monument fut découvert, succéda un cri d'alarme : des fractures multipliées, des ruptures, des éclats furent aperçus aux quatre piliers du dôme et aux colonnes les plus rapprochées. On crut que le monument menaçait ruine et allait s'affaisser sur lui-même, et que l'architecte Patte n'avait prévu que trop vrai.

Pour se justifier, Soufflot expliqua comment, entraîné par les poursuites des critiques, il avait substitué les pierres massives aux matériaux avec lesquels il avait d'abord l'intention de construire ses différentes coupoles. Il ajoutait qu'il était assez sûr de la solidité de ses fondations pour garantir l'existence du monument. Malgré ses assurances, les savants aussi bien que le public ne paraissaient pas aussi rassurés que Soufflot.. Quoique le dôme ne ressentit ni mouvement ni affaissement, comme les inquiétudes ne cessaient pas, on jugea nécessaire de reconstruire les quatre piliers qui le supportent, parce qu'on les regardait comme bâtis d'après une méthode vicieuse qui avait amené les accidents.

M. Rondelet, architecte distingué, fut chargé d'exécuter les réparations et additions de résistance jugées nécessaires. Il s'acquitta de cette tâche non moins ingrate que difficile avec intelligence et bonheur. Le dôme menacé fut consolidé, et, ainsi que tout le monument, destiné à braver les siècles.

La splendide église de Sainte Geneviève à laquelle on travaillait depuis quarante ans, et dont les Parisiens attendaient l'ouverture avec tant d'impatience, n'était pas encore terminée quand la première de nos révolutions éclata.

A une époque de cette première effervescence de la nation, où l'on ne détruisait pas encore, mais où cependant on se permettait de toucher à tout, parce qu'il n'y avait plus rien de sacré, l'Assemblée nationale, dite Constituante, qui faisait de la religion à sa manière, par un décret en date du 4 avril 1791, changea sa destination à l'occasion de la mort de Mirabeau. S'imaginant que le cimetière ordinaire ne pouvait suffire aux restes du tribun, elle consacra l'église de Sainte-Geneviève à sa sépulture et à celle des Français illustres par leurs talents, leurs vertus et les services rendus à la patrie, et lui donna le nom resplendissant de *Panthéon*. C'était littéralement revenir au paganisme de l'antiquité. L'Assemblée ne le comprit pas, mais elle recula de deux mille ans.

A cette époque où la religion était agitée par les conséquences de la constitution civile du clergé, les choses concernant Saint-Geneviève demeurèrent dans l'état où les plaça le décret de l'Assemblée Constituante ; mais à l'époque du rétablissement des églises, en 1801, le culte de Sainte-Geneviève fut transféré à Saint-Etienne-du-Mont, où il a été continué, jusqu'en 1822 d'abord, ensuite depuis 1830 jusqu'en 1853. C'est là qu'on avait déposé le tombeau de sainte Geneviève, toujours honoré, quoiqu'il ne renfermât plus le dépôt sacré qui lui avait été confié. C'est là que les foules se pressaient pour implorer l'assistance de la patronne toujours vénérée de Paris.

Lorsque l'église de Sainte-Geneviève fut transformée en Panthéon, tous les signes qui caractérisaient une basilique chrétienne furent remplacés par les symboles de la liberté et de la république, les sujets de piété par des allégories patriotiques. Sur la frise on grava, en caractères de bronze, l'inscription suivante que l'on doit à M. de Pastoret : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Dans la frise de la porte du milieu, on plaça cette inscription en lettres de bronze doré : *Panthéon français, l'an III de la liberté.*

Le monument de Soufflot, après avoir reçu les dépouilles mortelles de Mirabeau et de quelques autres personnages plus ou moins illustres, plus ou moins honorables, conserva sa destination nouvelle jusqu'en 1806.

A cette époque, un décret de l'empereur Napoléon Ier, en date du 20 février 1806, rendit le Panthéon au culte, sous son ancien nom d'église de Sainte-Geneviève, l'affecta à la sépulture des grands hommes et des grands officiers de l'empire. Ce décret du 20 février 1806 restreignit cependant l'exercice du culte à certains jours déterminés.

Les préoccupations de l'époque ne permirent pas à l'empereur de donner le développement qu'il désirait aux conséquences de son décret sur l'église de Sainte-Geneviève. Elle demeurait à peu près fermée ; pour cela il ne l'oubliait pas, car un décret en date du 26 mars 1811 prescrivait que les cardinaux seraient inhumés dans l'église de Sainte-Geneviève.

L'ancienne église de Sainte-Geneviève subsista longtemps encore, pendant que les travaux de la nouvelle se continuaient à côté. Ce n'est qu'en 1807 que la démolition du vieil édifice fut résolue. Au moment de le livrer à la destruction, des fouilles furent ordonnées dans toutes ses parties et dépendances. Elles commencèrent le 7 mai 1807, sous la direction d'une Commission, vers l'extrémité du chœur ; aux pieds du maître-autel, on découvrit quinze sarcophages placés les uns sur les autres, sans aucun ordre, comme s'ils avaient été bouleversés par des mains impies.

Ces tombeaux renfermaient des ossements à moitié consumés par le temps, et qui tombaient en poudre dès qu'on les touchait ; en partie recouverts par des fondations ou des constructions faites à différentes époques, on voyait qu'ils avaient été ouverts et spoliés, sans doute, par les Normands. Parmi ces tombeaux on en distinguait quatre d'une pierre différente, que l'on croit avoir renfermé les corps de Clovis et de ses enfants.

L'église que l'on démolissait était celle qui avait été réparée sous les règnes de Charles VIII et de Henri IV. Elle avait été bâtie sur une construction beaucoup plus ancienne qu'on appelait l'église souterraine ou l'église basse. Mais les bases seules, sur lesquelles elle reposait, portaient le caractère d'une antiquité réelle.

Cette église basse ou souterraine avait été considérée comme la basilique de Clovis par plusieurs auteurs ; mais il paraît démontré, d'après M. Lenoir, l'un des membres de la Commission, qu'elle n'était qu'une ancienne construction d'a-

bord restaurée vers le XIe siècle, et reprise ensuite dans des temps plus modernes, sans doute, par le cardinal de La Rochefoucault. Elle renfermait trois tombeaux fort anciens, révérés des âmes pieuses, dont l'un en pierre de Tour, paraît évidemment avoir été celui de la pieuse Clotilde ; et l'autre, en pierre de Nanterre, n'était pas moins certainement celui de sainte Geneviève, d'où son corps avait été emporté par les religieux au moment de l'invasion des Normands. Le troisième était peut-être celui de sainte Aude ou Alde.

Dans cette démolition ordonnée en 1807, on ne comprit pas une tour carrée engagée dans les anciens bâtiments de l'abbaye, qui font aujourd'hui partie du lycée Napoléon. Cette tour, qui s'élève solitaire au milieu de ces immenses constructions, reste debout comme un souvenir des temps passés ; on dirait que c'est le monument funéraire de ce qui existait autrefois.

La Restauration trouva l'église de Sainte-Geneviève dans l'état d'abandon où l'avait laissée l'Empire. Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'elle y apportât aucun changement. Mais en 1821, une ordonnance du roi, en date du 12 décembre, affecta à l'exercice du culte catholique l'église de Sainte-Geneviève, et la mit à la disposition de l'archevêque de Paris.

Alors on replaça les symboles religieux que la Révolution avait fait enlever, et, à l'instar de ce qui existait autrefois, dans le fronton fut posée une croix dont les rayons, divergeant en tous sens, allaient se perdre dans les images figurées autour du fronton. On avait replacé sur la frise la première inscription, à laquelle on avait ajouté un mot caractéristique : *D. O. M. sub invocat. S. Genovefæ Lud. XV consecravit, Lud. XVIII restituit.*

Le service religieux de l'église fut confié aux missionnaires de France à la tête desquels se trouvaient MM. Rauzan et de Forbin-Janson. Le zèle et l'éloquence des Pères missionnaires firent, à cette époque, des prodiges de conversion. Ils s'occupaient surtout avec dévouement des ouvriers, mais ils n'avaient pas les ressources suffisantes pour la pompe et la solennité du culte dans un semblable temple, de sorte que leur bonne volonté et leurs efforts étaient souvent paralysés dans leur basilique dont la destinée flottait encore incertaine. Il manquait une dotation proportionnée à la magnificence du monument. Aussi tout y était froid et trop peu splendide.

Des travaux de restauration se faisaient alors tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'église dans la proportion des ressources de l'État, épuisé à la suite de deux invasions et grevé d'énormes charges. Cependant des sommes assez considérables furent consacrées à cette œuvre. Vers la fin de l'année 1823, on plaça sur la partie la plus élevée de la lanterne une couronne de cuivre doré composée de huit têtes d'anges et de huit fleurs de lys entremêlées. Dans le milieu de cette couronne, sur la pointe du dôme, s'élevait une boule également en cuivre doré dont le diamètre était de 1 m. 40, et que surmontait une croix haute de 6 m. 50 c., et large de 30 c. sur toutes ses faces. Le célèbre peintre Gros fut chargé de peindre la coupole. Il choisit pour sujet l'apothéose de sainte Geneviève.

Cette immense fresque que l'on considère comme la plus belle de toutes celles de France et même d'Italie, embrasse 1,077 ou 1,078 m. de superficie. Elle est divisée en quatre parties : la première représente la fondation de la monarchie par Clovis ; la seconde, le triomphe de Charlemagne... ; la troisième, le règne de saint Louis... ; la quatrième, la Restauration portée sur un nuage par deux anges répandant des fleurs, et personnifiée dans Louis XVIII, le souverain de l'époque.

Au fond, entre ces quatre monarques représentant les quatre époques remarquables que la peinture a voulu célébrer, l'artiste a placé le génie de la France. La grande figure de sainte Geneviève ayant à ses pieds une brebis, symbole de sa candeur et témoignage de ses premières occupations, domine tout cet ensemble magnifique. D'autres travaux se poursuivaient avec activité dans ce splendide monument, et sa destination paraissait à jamais fixée ; mais, en 1830, une nouvelle révolution, faite par les idées philosophiques et prétendues libérales du temps, détruisit l'œuvre de Napoléon le Grand et de la Restauration. Elle rétablit le Panthéon à l'instar du paganisme de 1791.

La révolution était arrivée à la fin de juillet 1830 ; dès le 26 août suivant, une ordonnance de Louis-Philippe, devenu roi des Français, prescrit que le Panthéon sera rendu à sa destination *primitive* et *légale*, et porte que le décret du 20 février 1806 et l'ordonnance du 12 décembre 1821 sont rapportés.

Des travaux de toute nature furent immédiatement entrepris pour approprier le monument à sa nouvelle destination.

La croix fut enlevée du dôme.

L'inscription de M. de Pastoret,

Aux grands hommes la patrie reconnaissante,

fut rétablie. Un nouveau bas-relief remplaça la croix du fronton. Mais le temple, d'où l'on avait éloigné Dieu, n'en demeurait pas moins un monument muet, sans âme et sans vie. On le destina bien de nouveau à la sépulture des grands hommes, et l'on y inscrivit pompeusement le nom des citoyens morts en combattant Charles X. La volonté des hommes, même des rois, ne saurait donner la vie à ce qui ne renferme qu'un principe de mort. Le Panthéon, tel qu'on le faisait, n'était qu'un cimetière privilégié pour ceux dont la naissance, la fortune ou les circonstances auraient favorisé le génie ; un ossuaire matérialiste qu'une nation qui croit à l'immortalité de l'âme pouvait tolérer, mais non admettre.

C'est ce que Napoléon I[er] avait senti avec cette profondeur de génie qui n'appartient qu'aux hommes hors ligne, quand il porta le décret de 1806 ; c'est ce que comprenait Louis XVIII, quand il rendait son ordonnance de 1821. C'est ce que devait aussi comprendre Louis-Philippe quand il était obligé de céder au courant qui l'emportait.

Plus de vingt années s'étaient écoulées depuis le décret de Louis-Philippe sur le Panthéon. Le roi des Français avait été emporté dans une tempête populaire.

Une nouvelle République avait été proclamée dans le beau pays de France. Des coups de canon avaient arrêté les efforts du socialisme en juin 1848, en brisant les portes du Panthéon où les insurgés s'étaient réfugiés. Mais le monument de Soufflot restait debout, comme une protestation contre les profanations dont il avait été l'objet.

Louis-Napoléon, qui avait été nommé président de la république, voyant la France sur le penchant d'un abîme et la sentant crouler sous elle-même, résolut de la sauver. L'entreprise n'était pas moins difficile que hardie ; mais Dieu dont il avait imploré le secours, bénit ses efforts, et, aussitôt qu'il en fut le maître, par un décret, en date du 6 décembre 1851, il rendit le monument de Soufflot à sa destination *réellement primitive*, c'est-à-dire au culte sous l'invocation de sainte Geneviève, conformément à l'institution de son fondateur. Il le mit à la disposition de Monseigneur l'archevêque de Paris, qui l'institua église patronale, et qui, de concert avec le Gouvernement, y fonda un chapitre dont les membres auraient le titre de chapelains. Un doyen fut placé à leur tête.

Les chapelains de Sainte-Geneviève, au nombre de cinq, nommés au concours, et destinés à la prédication, sont pendant trois ans attachés à cette église nationale. Les prêtres de tous les diocèses de France peuvent être admis au concours, pourvu qu'ils ne soient pas âgés de trente-cinq ans. Le doyen est nommé pour cinq ans par l'archevêque de Paris.

L'inauguration de l'église de Sainte-Geneviève a été faite par Mgr Sibour, archevêque de Paris, le 3 janvier 1853, jour de la fête de sainte Geneviève, en présence des ministres, des grands corps de l'État, et d'une grande affluence de clergé. Les chapelains ont été installés ce même jour, 3 janvier 1853, sous la direction de M. l'abbé Duquesnay, leur doyen. Ils portent à peu près le costume des anciens chanoines réguliers.

« Ce temple auguste, a dit Monseigneur, dans son discours d'ouverture, ce » temple auguste, qu'une volonté souveraine et réparatrice nous a rendu, est » une image fidèle, depuis trois quarts de siècle, des vicissitudes et des triomphes » de l'Église parmi nous. Ses destinées sont celles de la religion elle-même. Ou» tragé, quand la religion est outragée, il se relève avec elle et voit ses dou» leurs se changer en joie, quand le temps des crises est passé. »

Plaise à Dieu, que rendu pour la dernière fois à sa destination primitive, il n'en soit plus jamais détourné ! Le Gouvernement y fait exécuter des travaux dignes de la splendeur du monument, dont la restauration sera bientôt complète si la paix dont nous jouissons n'est point troublée.

L'abbé A. Denys, *membre de la troisième classe.*

NOTICE SUR LE VIEUX HAVRE.

Le port du Havre est une création de l'art; la nature a pu indiquer son emplacement; mais le génie de l'homme a créé tous les établissements qui le composent au milieu des difficultés et des obstacles que présentent des rivages battus par une mer souvent orageuse. Une simple crique, fréquentée par des pêcheurs, est devenue, en moins de trois siècles, l'un des ports les plus importants de France, sous le rapport commercial.

Le Havre est une ville toute nouvelle; mais ses environs revendiquent les honneurs d'une station romaine. Suivant quelques historiens, le port du Havre remplacerait un port d'une haute antiquité; d'abord créé et fréquenté par les Romains, puis occupé par les Saxons lorsqu'ils apportèrent la guerre sur toutes les côtes de la Neustrie, et servant enfin de refuge au Normands lorsqu'ils vinrent ravager les bords de la Seine.

C'est dans la plaine située entre le pied du coteau de Graville et la Seine, que l'on place la station romaine désignée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Caracotinum*. Cet itinéraire indique, en effet, une route militaire de Caracotinum à Troyes, passant par Lillebonne, Rouen et Paris.

Le château de Graville se nommait, dans le moyen âge, *Cretin*, qui peut être un dérivé de *Caracotinum* dont on aurait fait d'abord *Cratinum*; ce n'est que beaucoup plus tard qu'il prit le nom de *Giraldi-villa* ou *Guieraldi-villa* qui, étant francisé, est devenu Graville.

Il a été découvert dans ce lieu des urnes sépulcrales qui contenaient des ossements et des cendres: ces urnes ne peuvent être que gauloises ou romaines, car les chrétiens ne brûlaient pas les corps. On a aussi trouvé des médailles romaines en faisant les terrassements de la route du Havre à Rouen.

Il est ensuite prouvé que, dans les années 807, 8 et 9, les Normands vinrent mouiller dans la baie de Graville; en 842, Lothaire ayant appelé les Normands pour faire diversion en sa faveur, contre ses frères, Louis, roi de Bavière, et Charles le Chauve, son entrevue avec le duc normand Richard eut lieu près de la fosse de Graville. Le duc fit élever un tertre d'une grande étendue pour y recevoir son royal allié; on présume que ce tertre est la butte aux Sarrasins, qui existe encore dans la plaine de l'Eure.

En 855, les Normands, après avoir été battus sur la Loire, revinrent, au mois d'août, ravager les bords de la Seine, et ils hivernèrent à Graville.

Il existait donc un port dans la plaine de l'Eure entre le château de Graville, et une ville considérable appelée l'Eure (*ora sequana*), parce qu'elle se trouvait à l'embouchure de la Seine.

Le port de Graville, fermé à l'Ouest par les débris du cap de la Hève, à l'Est par ces mêmes débris qui ont formé la pointe du Hoc, et dépourvu de moyens de chasse, sera devenu un lac dans lequel ont pu croître des plantes aquatiques. Les détritus de ces plantes ont dû exhausser le fond de ce lac, en formant un lit

de tourbe; c'est en effet un lit de tourbe qui forme la première couche du terrain que devait occuper l'ancien port, et qui s'étend depuis la route Neuve jusqu'au château de Graville ; ce terrain est encore aujourd'hui à 1 m. en contrebas des hautes mers de vive eau.

Il a existé aussi, au nord du Havre, un autre port que l'on appelait le *Quief-de-Caux* ou chef de Caux, en latin *Kidecaus.*

En 1345, ce port fournit à l'armement de la flotte de Philippe de Valois 3 vaisseaux effectifs, c'est-à-dire un de plus que Fécamp, et de moins que *Chierbouc*. C'est contre ce port qu'Henri V, roi d'Angleterre, dirigea ses premières attaques, lorsqu'il vint assiéger la ville d'Harfleur en 1415. En 1490, il fut fait des travaux à ce port pour le garantir contre la mer et contre l'attaque des ennemis.

Ce port a pu avoir une grande importance lorsque le cap de la Hève s'avançait davantage dans la mer ; on regarde comme probable que ce cap était réuni au banc de l'Éclat ; il devait alors exister un golfe bien garanti des vents du N. et du N. O. ; mais, aussitôt que le cap a été séparé du banc de l'Eclat, le golfe a dû être comblé par le galet, et le rivage corrodé par la mer ; aussi dit-on que l'église de Sainte-Adresse était autrefois bâtie sur un terrain qui est maintenant sous les eaux.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du port du Havre : les uns la font remonter à Charles VI et à Charles VII, vers 1400 ; d'autres attribuent à Louis XII la fondation du Havre en 1500. Le plus grand nombre cependant regarde François Ier comme le fondateur du Havre, et pense que les premières maisons furent construites en 1516.

Ces dissidences d'opinions d'historiens contemporains, et qui vivaient dans un temps assez rapproché de la fondation du Havre, peuvent très-bien s'expliquer par la disposition particulière du pays, depuis Harfleur jusqu'au Havre, et par l'emploi d'un mot qui a acquis plusieurs acceptions depuis la fondation de la ville du Havre.

Le mot *havre* vient du mot celtique *aber* ou *aver*, car les Celtes remplaçaient souvent le *b* par un *v;* ce mot signifiait *port*. Depuis que les ports de Chef de Caux et de Graville ou de l'Eure ont été comblés, il a pu exister entre la Hève et Harfleur des criques capables de recevoir et d'abriter des navires ; il est donc possible que l'on ait appliqué au port du Havre des événements maritimes qui se seront passés dans un des ports ou *havres* qui ont existé entre la mer et Harfleur ou dans le *havre* d'Harfleur lui-même.

On peut conclure de tout ce qui a été écrit et controversé sur ce sujet, que, sous Louis XII, il existait déjà quelques cabanes de pêcheurs, et même quelques maisons sur le bord de la crique, formant un havre, où venaient débarquer des pêcheurs et mouiller des bâtiments de guerre et des navires marchands. Déjà même on y avait exécuté quelques travaux de défense contre la mer, tels que des jetées ou des estacades en bois ; mais le véritable fondateur du port du Havre

est François Ier ; cette assertion paraît suffisamment prouvée par les documents dont nous présentons ici une analyse succincte.

Chartre d'août 1520. — En 1516, seconde année du règne de François Ier, ce monarque fit explorer, par gens à ce connaissant, les rivages et ports de mer du royaume, pour reconnaître quel était l'endroit le plus convenable pour y établir un port. Le Havre fut préféré à Touques et à Etrétat. Pour attirer sur ce point des habitants et les encourager à construire, le roi leur accorda des exemptions de tailles. Ces privilèges produisirent l'effet prévu ; en 1517, plusieurs bâtisses étaient déjà élevées. C'est aussi de cette époque que plusieurs historiens datent l'origine de la ville du Havre.

En août 1520, François Ier se rend au Havre pour visiter les travaux commencés, tels que : *ouvertures, édifices, tours, barres et autres choses, appartenances et dépendances ; il reconnaît que dès à présent grands navires peuvent y entrer.*

Le sieur de Bonnivet, amiral de France, fut d'abord revêtu, par François Ier, de la commission de créer le Havre ; mais, à cause des autres charges et affaires dont il était chargé, cette commission fut décernée au sieur Guyon-Leroy, chevalier, seigneur de Chillou, vice-amiral, lequel a si bien fait, dit François Ier, que maintenant, août 1520, les navires peuvent entrer, et qu'il y a beaucoup de travaux faits.

Chartre de Henri II, Rheims, juillet 1547. — Henri II appelle la ville, *Françoise de Grâce*, du nom de son fondateur ; mais le nom de Havre de Grâce a prévalu, et une tour seule a conservé le nom de François Ier. Henri II reconnaît qu'avant la construction du Havre les navires n'étaient en sûreté en quelque lieu que ce fût de la côte de Normandie.

Chartre de François II, Blois, novembre 1559. — François II s'exprime ainsi : « François de bonne mémoire, notre ayeul, premier fondateur de la ville *Françoise* » *de Grâce ;* » et plus loin : « Ayant égard à l'importance du lieu qui est une ville de » frontière de nouveau érigée, belle, bien peuplée et édifiée avec grandes forte- » resses, de tours, boulleverts, et jetées servant grandement au bien, sûreté et » conservation, tant de notre royaume et de toute la coste et frontière de notre » pays et duché de Normandie, que pour le bien, profit et utilité de la républi- » que de notre dit royaume et des marchands fréquentant la mer ; étant le port » et le havre de ladite ville le meilleur de notre dit pays de Normandie, retraite » et conservation de nos navires et vaisseaux et des flottes de navires, tant de nos sujets que amis confédérés et alliés, etc. ;

» Toutes les franchises, privilèges, octrois, etc., sont accordés pour subvenir » aux frais de l'entretennement dudit havre, jetées, tours, épis, ponts, barres » et murailles, escluses, portes, fontaines, places communes, pavés, halles et » autres choses nécessaires en ladite ville, etc. »

Chartre de Charles IX, Paris, juillet 1566. — Charles IX confirme les chartres

précédentes, mais il fixe les sommes qui seront prélevées sur les droits du roi pour les besoins de la ville.

Chartre de Henri III, Paris, mai 1575. — Henri III s'exprime ainsi :

« Le feu roi François Ier, notre ayeul, *fondateur de la ville Françoise de* » *Grâce*, ayant trouvé ledit lieu propre à faire un havre pour y retirer toutes » sortes de vaisseaux à couvert ;

» Les habitants ont fait bâtir de belles maisons ; étant sur la mer, ils sont en » continuel danger de pillage et surprise, ce qui leur occasionne des dépenses et » d'avoir les armes sur le dos... »

En conséquence, le roi rétablit les anciens priviléges et lève les restrictions de son prédécesseur, qui avaient fait fuir plusieurs habitants.

Chartre de Henri IV, Paris, avril 1594. — Henri IV reconnait encore François Ier comme le fondateur de la ville du Havre.

Ce bon roi, « reconnaissant que les habitants sont chargés de gens de guerre » et sujets aux incursions des ennemis ; qu'ils ont bâti la ville sans espérance de » jouir des priviléges accordés ; qu'ils ont souffert de grandes pertes à l'occasion » des troubles passés et présens, confirme et accorde des priviléges. »

Chartre de Louis XIII, Paris, 20 décembre 1612. — « Louis XIII accorde et » confirme *des priviléges* à la ville *Françoise de Grâce*, et exempte les bourgeois » et habitants du Havre de taxes pour les francs fiefs et nouveaux acquits, à » l'instar des bourgeois et habitants de la ville de Dieppe. Le 4 mai 1641, il les » exempte du ban et de l'arrière-ban, en considération que la ville est fron- » tière et que les habitants sont sujets à la garde et au logement de la garnison. »

Chartre de Louis XIV, Paris, octobre 1613. — « Louis XIV, considérant que » les bourgeois et habitans de sa bonne ville *Françoise du Havre de Grâce* ayant » été des plus considérés, comme plus fidèles et plus affectionnés, de l'avis de sa » très-honorée dame et mère la reine régente, confirme tous les priviléges, » franchises, etc, accordés par ses prédécesseurs. »

Lettres patentes de Louis XV janvier. Louis XV s'exprime ainsi :

« Le roi *François* Ier *fondateur de la ville du Havre*, qu'il lui plut d'honorer » de son nom, et après lui, tous les rois, ses successeurs, l'ayant considérée com- » me une des places les plus importantes du royaume, et en même temps des » plus avantageuses au commerce par la situation de son port, qui se trouve » à l'embouchure de la rivière de Seine, et qui lui ouvre la communication avec » Rouen et Paris, etc. »

On voit par ces documents que les premiers priviléges accordés aux habitants e[illegible] ville du Havre l'ont été par Françis Ier, et que tous les autres rois, ses successeurs, en confirmant et étendant ces priviléges, ont tous considéré François Ier comme fondateur de la ville du Havre, et l'ont appelée *Françoise de Grâce* du nom de son fondateur. On peut remarquer que Louis XIV, le premier, l'a appelée *Françoise du Havre de Grâce*. Ce nom étant devenu trop long, on a

supprimé le mot Françoise, et, pendant longtemps, la ville a eu pour nom le *Havre de Grâce;* enfin, par une nouvelle abréviation, on ne l'appelle plus aujourd'hui que *le Havre.* Elle fut un instant appelée *Havre-Marat* en 1793.

Un plan, extrait d'anciens mémoires, quoique informe et sans doute incorrect, indique suffisamment la forme et la position des criques qui ont déterminé l'établissement d'un port, devenu si important; on reconnaît presque, dans la crique principale, la place et la forme du bassin du Roi, le premier bassin du port.

Ont voit aussi par ce plan combien le Hoc était plus rapproché du Havre, et l'on conçoit que le port d'Harfleur, étant au fond d'une large baie, pouvait être un port vaste et commode. A mesure que la pointe du Hoc s'est éloignée du Havre les atterrissements, après avoir comblé le port de Graville, se sont étendus jusqu'au port d'Harfleur. C'est sans doute un des motifs qui ont déterminé la création d'un nouveau port plus près de la mer, et plus facilement accessible pour les navires.

Un autre ancien plan indique la première construction de la ville du Havre et la configuration du terrain qui environnait la ville. On voit que l'on a choisi la crique principale, qui s'étendait assez loin vers l'Eure, pour en faire le port. Une autre crique à l'Est forme encore un abri pour les navires. On reconnaît très-bien dans cette seconde crique la forme du bassin du Roi, près duquel se trouve aujourd'hui la rue de la Crique. D'autres criques, au Nord et à l'Ouest, servent de fossé d'enceinte à la nouvelle ville. Une seule route aboutit à la ville, le terrain environnant est coupé par une multitude de mares et de criques communiquant avec la mer. C'est cette première portion de la ville qui forme aujourd'hui le quartier Notre-Dame.

Le 18 janvier 1541, François Ier donna commission à Jérôme Bellarmato, ingénieur italien, de surveiller les nouvelles constructions du Havre, et de tracer le plan d'un nouveau quartier. C'était le quartier des Barres, séparé du quartier Notre-Dame par la crique de l'Est et qui est devenu le quartier Saint-François.

Vers 1543 ou 1544, un troisième quartier fut ajouté à la ville : il se nommait Percanville ou Parc-en-ville. Ce grand espace de terrain sans constructions, et compris dans l'enceinte fortifiée, semblait être, en effet, plutôt un parc qu'une portion de ville; ce troisième quartier s'étendait vers l'Eure, et se terminait par une citadelle.

Vers 1551, sous Henri II, la ville fut beaucoup diminuée : on retrancha le quartier de Percanville et une partie de celui des Barres.

Charles IX fit construire une citadelle entre le quartier des Barres et l'ancien quartier Percanville ; cette citadelle était au moins autant fortifiée du côté de la ville que du côté de la campagne ; ce qui fait voir que le Roi ne voulait pas seulement se défendre contre les ennemis extérieurs, mais qu'il voulait aussi être maître de la ville. Cette précaution n'était pas inutile dans un temps de troubles causés surtout par les guerres de religion.

OUVRAGES D'ART.

Le port d'Harfleur se comblant chaque jour davantage, les navires cherchèrent un refuge dans la crique qui devait devenir un des ports les plus importants de France. Déjà, en 1450, on avait songé à protéger l'entrée de cette crique par deux tours : celle du Nord s'appelait la Grosse Tour, celle du Sud a été démolie, soit qu'elle masquât le feu de l'autre, soit qu'elle gênât le halage sur la jetée du Sud, lorsque cette jetée fut prolongée au-delà de cette tour ; la partie saillante et arrondie de cette jetée était sans doute la base de l'ancienne tour.

La Grosse Tour est devenue la Tour de François Ier, et porte encore aujourd'hui ce nom. Les historiens disent qu'elle fut construite par M. de Chillou, premier gouverneur du Havre ; qu'elle fut commencée en 1520 et terminée en 1523 ; mais il est probable que François Ier trouva cette tour construite jusqu'au cordon, car ce n'est qu'à partir du cordon qu'on reconnait les demi-sphères et les pointes de diamant que M. de Chillou plaçait volontiers dans les constructions qu'il dirigeait.

En 1578, cette tour fut le théâtre d'un fait d'armes assez singulier : un soldat, nommé Aignan le Comte, redoutant un châtiment pour s'être absenté sans autorisation s'enferma seul dans la tour ; plus de 100 hommes furent mis sous les armes pour l'assiéger : il se défendit pendant plusieurs heures. Enfin, on fit escalader la tour par trois endroits à la fois, et un des soldats désignés pour cet assaut tua Aignan le Comte d'un coup de pistolet. Son corps fut pendu aux créneaux la tête en bas.

En 1562, le sieur Jean de Ferrières, vidame de Chartres, l'un des trente capitaines députés vers François II, après la conjuration d'Amboise, était devenu maître du Havre, par suite d'une révolte des protestants qu'il avait fomentée. Trouvant que la défense de l'entrée du port était faible du côté du Sud, il fit construire une tour carrée, un peu en arrière de l'emplacement de l'ancienne tour ronde, elle fut appelée la Tour Vidame ; elle fut démolie vers 1782, lorsqu'il fut question d'agrandir le port vers le Sud.

En 1587, M. de Villars, gouverneur du Havre, fit construire une petite tour pentagonale, au-dessus d'une écluse qu'il établit pour dévaser l'avant-port ; cette tour a été démolie en 1690 ; elle se nommait la tour d'Oise, du nom que portait l'ancienne famille des Villars.

Dès l'année 1530, on avait construit sous la Tour de François Ier, vers l'Ouest, un commencement de jetée, pour garantir le port de l'invasion du galet et de la violence de la mer.

En 1540, on augmenta la longueur des jetées : on s'aperçut bientôt qu'à mesure qu'on les allongeait, l'entrée du port s'obstruait davantage, parce que les chasses étant très-faibles, elles ne pouvaient agir à une grande distance. On cher-

cha donc à en augmenter la puissance. En 1553, on construisit les écluses du Perrey, sous la Tour François Ier.

En 1610, on augmenta ces écluses, et l'on forma une retenue avec les fossés du front de l'Ouest. En 1664, le port fut obstrué par le galet, malgré les chasses. Les habitants, organisés en compagnies pour la garde de la ville, allaient eux-mêmes ouvrir le chenal avec la charrue et la pioche, sous les ordres de leurs officiers ; ce ce travail s'appelait le pionnage, et s'exécutait toutes les fois que la mer le rendait nécessaire.

En 1576, Henri III vint au Havre, et, pour remédier à l'inconvénient du galet, il ordonna le prolongement des jetées, et fit creuser, en 1581, le petit bassin de la Floride pour servir de retenue; c'est ce bassin qui a donné son nom à la retenue actuelle.

(*La suite au prochain numéro.*)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1853.

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 23 novembre, sous la présidence de M. de Montaigu, vice-président; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. Il lit ensuite l'analyse de la correspondance communiquée par l'administrateur. M. le docteur Buchez nous prévient qu'il prépare un travail historique pour notre journal ; M. Mahon nous écrit de Liverpool pour nous annoncer aussi l'envoi d'un travail qu'il croit pouvoir achever dans six semaines; il enverra ensuite le compte-rendu qu'il doit faire sur la collection publiée par M. l'abbé Orse ; il joint à sa lettre quelques vers qu'il a composés sur le talent prodigieux d'un enfant de huit ans et demi, qui touche du piano d'une manière surprenante. Lettre de M. Cira-Buiraz, qui demande à faire partie de l'Institut Historique (renvoi à une commission composée de MM. Huillard-Bréholles, de Montaigu et Renzi). Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres sont imprimés dans le bulletin du journal ; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 23 novembre, sous la présidence de M. Alix, président; lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. M. d'Epagny fait lecture à la classe d'un projet d'histoire du vieux Paris qu'il se propose de rédiger. Après cette lecture plusieurs membres demandent et obtiennent la parole. Le projet de M. d'Epagny est renvoyé à une commission composée de MM. le comte de Reinhard, l'abbé Badiche, de Montaigu et George Bonnefons, chargée de son examen et d'en faire un rapport à l'assemblée. M. Sédail a proposé à l'assemblée de lire un mémoire ayant pour titre : *Des limites qui distinguent l'histoire des Mé-*

moires proprement dits, et en quoi ces deux sortes d'œuvres se complètent l'une l'autre. Cette lecture est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 23 novembre, sous la présidence de M. Carra de Vaux, président; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté. On donne lecture de l'analyse suivante de la correspondance.

M. l'abbé Boitel fait quelques observations relatives à une note insérée dans le n° 226 de l'*Investigateur* (livraison d'août 1853, p. 255), sur ses ouvrages. Il dit avoir passé six ans pour faire l'histoire de Vitry et d'Esternay; que son but n'a pas été de chercher la gloire ou le profit. Il s'est étendu plus particulièrement sur les affaires religieuses, 1° parce qu'il a trouvé plus de documents sur cette matière; 2° parce qu'il était obligé de combattre les doctrines irréligieuses et immorales, qui se répandent dans les campagnes par la lecture des mauvais livres. — M. Boitel répond ensuite au reproche qu'on lui a fait de ne s'être pas occupé des libertés municipales ou communales; que l'histoire ne s'invente pas, mais qu'elle se compose des documents authentiques qu'on parvient à découvrir. « Or, dit-il, malgré toutes mes recherches, aucuns documents » sur les libertés municipales ou communales des deux Vitry et des communes » du canton d'Esternay ne sont tombés entre mes mains. »

Quant au reproche d'avoir donné l'hospitalité à l'histoire des revenants, rejetée par tous les écrivains sérieux, M. Boitel croit justifier son opinion par la nécessité de combattre le matérialisme qui dit : *Quand on est mort, tout est mort.* L'auteur cite des passages de l'Écriture sainte et de plusieurs écrivains de l'antiquité.

M. Juan Cordero, membre de la 4e classe, propose à la 3e classe, comme membre correspondant, M. le chanoine Munguia, ancien ministre du Mexique. (Commission à nommer.)

La Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes demande un échange de notre journal contre ses Mémoires. M. Carra de Vaux nous annonce qu'il lira dans la séance publique du 18 décembre prochain un mémoire dont le titre est celui-ci : *Différence entre la science et le savoir.*

Plusieurs livres sont offerts à la classe; on lira les titres dans le Bulletin bibliographique du journal. M. le président nomme une commission pour vérifier les titres de M. Dardé, candidat proposé dans la dernière séance, et de M. Munguia, nouveau candidat. Elle est composée de MM. Carra de Vaux, Gauthier la Chapelle et Renzi. Un rapporteur est nommé, M. Grandidier, pour faire un rapport sur l'histoire de saint Alpin, offerte à la classe par M. l'abbé Boitel. M. Aubé offre plusieurs exemplaires de ses ouvrages aux membres de l'Institut Historique; on en fait la distribution aux membres présents, qui s'empressent d'adresser leurs remercîments au donateur. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le 23 no-

vembre, sous la présidence de M. Bonnefons (George,; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; M. le secrétaire lit ensuite l'analyse suivante de la correspondance.

M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, nous prévient de l'envoi qu'il va nous faire du second volume[1] de ses études historiques sur les monnaies de France (M. Breton a rendu compte du 1er volume). M. Berry a entrepris pour nous un long travail, qui a pour but l'Étude des anciennes voies romaines dans le département du Cher et les départements circonvoisins. En attendant, il nous enverra une notice sur la *Découverte des médailles* qui a eu lieu en 1852 à Châteauneuf-sur-Cher, suivie d'une discussion au point de vue de l'appréciation numismatique.

M. Frissard se propose de lire, dans la prochaine séance publique que tiendra l'Institut Historique, une notice sur le *Vieux Havre*, et M. Carro viendra lire dans la même séance une notice sur les *Monuments celtiques des environs de Paris*.

La Société des antiquaires de Picardie nous envoie la table des coutumes locales du bailliage d'Amiens.

Lettre de M. Parrat, de Porrentruy (Suisse), relative à un article de l'*Investigateur*, décembre 1852, sur sa traduction chaldéenne de l'inscription hiéroglyphique de Rosette.

Cette lettre est accompagnée d'un ouvrage intitulé : *Principes d'Etymologie naturelle basés sur les origines des langues sémitico-sanscrites*, — avec cartes *fac-simile*. On donne lecture de la lettre; elle est renvoyée avec l'ouvrage à M. Frissard pour en faire un rapport.

M. Sédail est appelé à la tribune pour lire son Mémoire, dont le titre est annoncé à la séance de la 2e classe. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. le marquis de Brignole, président, Auger, de Montaigu, Renzi et l'abbé Badiche. M. Masson vient lire ensuite son rapport sur les coutumes locales de Picardie (*Voy.* liv. 227, *octobre* 1853). Cette lecture est bien accueillie par l'assemblée, et le rapport est renvoyé au comité du journal. L'heure étant avancée, la lecture de tous les mémoires annoncés dans l'ordre du jour est renvoyée à la séance prochaine. La distribution des jetons est faite, la séance est levée à 11 heures. RENZI.

CHRONIQUE.

LES SOURDS-MUETS.

La journée du dimanche 27 novembre 1853 a été signalée par une réunion joyeuse de sourds-muets de toutes les écoles, de toutes les professions, de tout âge,

fêtant l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée. Notre honorable collègue M. Ferdinand Berthier la présidait comme en étant le premier fondateur. Les fonctionnaires de l'Institution impériale de Paris, ayant à leur tête le directeur, M. de Lanneau, et entourés de leurs élèves, s'étaient empressés, comme de coutume, de venir y prendre part. On y remarquait, en outre, MM. Thomas, président de la commission consultative de l'établissement, Durieu; ancien directeur général de l'administration des cultes; le docteur Ferrus, inspecteur général des maisons d'aliénés; Laurentie, ancien inspecteur général des études; le docteur Gaultier de Claubry, le docteur Luigi de Ferrari, de Gênes, etc.

A la fin du banquet, le président a adressé aux convives le discours suivant, interrompu à chaque paragraphe par de chaleureux applaudissements. Ensuite, à sa demande, il a été lu par M. Laurentie à la partie parlante de l'assemblée.

Après divers toasts sympathiques, cette agape fraternelle a été close par une charmante pièce de vers de M. Pélissier, professeur sourd-muet, intitulée : *Un souvenir des vacances à Dieppe.*

Voici l'allocution mimée par notre collègue sourd-muet :

« Vieux amis, jeunes amis !

» Il y aura tantôt vingt ans, en instituant un banquet annuel consacré à perpétuer le glorieux souvenir de la naissance de notre rédempteur à nous, l'abbé de l'Epée, je n'hésitais point à faire luire à vos yeux l'espoir d'un nouveau monde vers lequel gravitait notre civilisation naissante. Ma prédiction a-t-elle reçu quelque démenti éclatant? Aucun, le Ciel en soit loué! Loin de là, elle a été confirmée par une suite presque non interrompue d'heureuses transformations subies par notre obscur Comité, composé alors d'un président et de dix membres seulement.

» Certes, mes amis, elles n'ont pas échappé à votre mémoire les démarches actives qu'à l'issue de cette sainte fondation nous avions tentées à l'effet d'obtenir la faveur d'un petit coin du Conservatoire des Arts et Métiers pour y établir des cours publics gratuits de dessin linéaire, de physique et de chimie appliquées aux arts. Malheureusement, point de local qui pût être mis à notre disposition et on ne pouvait que nous offrir quelques modèles de machines.

» Notre Comité, résolu à poursuivre, n'importe à quel prix, l'accomplissement de ces mesures d'amélioration tant matérielle qu'intellectuelle, a acquis plus d'extension sous le titre de *Société centrale des sourds-muets de Paris*, autorisée en 1838 par le gouvernement. Elle tenait ses séances tous les mois dans un hôtel de la rue Saint-Guillaume (faubourg Saint-Germain). Là était en jeu la mimique exclusivement à toute autre langue, et là aussi étaient admis des parlants initiés à cette science. Pour tout dire en un mot, c'était la chambre des représentants de ce peuple exceptionnel. Elle publiait chaque année non-seulement les résumés généraux de ses travaux, mais encore le compte-rendu de sa situation financière.

» Cependant, nous étant aperçus que le cercle dans lequel nous avions cru d'abord devoir vous circonscrire était trop étroit pour réaliser toutes les vues qui

avaient dicté la création de notre humble concile, nous avons conçu et dressé en 1843 le nouveau plan d'une plus vaste association et nous l'avons soumis à l'examen de plusieurs de nos honorables convives, sans compter de hauts personnages parmi lesquels Monseigneur Affre, archevêque-martyr de Paris. Tous se sont empressés de vous adresser à cet égard leurs observations personnelles avec une bonté encourageante que nous n'oublierons de notre vie.

» Si ce n'est pourtant que six ans après qu'a pu être organisée fructueusement cette nouvelle association, un aussi fâcheux retard tenait, je vous l'assure encore une fois, aux circonstances plus fortes que notre volonté. La vue du bien immense qu'elle a déjà produit, depuis deux années seulement qu'elle fonctionne, doit au moins réjouir ces pauvres âmes si désireuses de participer à la communion intellectuelle, ces tristes âmes si inquiètes du lendemain.

» Une humble requête avait été présentée il y a quelques mois à sa Majesté l'Empereur par les deux sociétés de patronage pour les sourds-muets et pour les aveugles travailleurs. Elle tendait à provoquer l'adoption définitive de mesures d'un caractère plus général, admettant tous les enfants aveugles et sourds-muets à jouir du bienfait d'une éducation appropriée à leur position. Vous le pensez bien, mes amis, elle a été accueillie avec cette spontanéité de sentiments et cette élévation de pensées qui prouvent chaque jour à la France et au monde entier que l'Empereur est le digne neveu du grand Napoléon.

» A propos de ce génie universel au regard perçant duquel n'échappait aucun genre de malheur, permettez-moi, en passant, de citer ici un trait de sa sollicitude éclairée pour nos frères aînes.

» Napoléon Ier ayant fait venir d'Italie le celèbre artiste Belloni afin d'utiliser leurs talents, fonda une école de mosaïque en leur faveur dans le bâtiment qu'occupe actuellement le musée Dupuytren, rue de l'Ecole de Médecine. On admire encore au musée impérial un de leurs chefs-d'œuvre.

» A présent que notre Société centrale d'éducation et d'assistance se trouve assise sur de solides fondements avec tous ses puissants moyens d'influence, avec cet ascendant que lui donnent les hautes notabilites qui la composent dans tous les états, dans toutes les carrières, nous allons reprendre avec une entière confiance notre ancien projet de cours publics, dans lequel entreront en outre l'étude de la jurisprudence (bien entendu à l'usage des sourds-muets) et de la morale universelle.

» Voilà pour le temporel.

» Quant au spirituel, il n'a pas moins vivement éveillé l'attention du directeur et des fonctionnaires de notre institution impériale. Ils ont émis le vœu de voir fonder à Paris en faveur des sourds-muets tant adultes que déjà instruits une chaire où l'instruction chrétienne leur serait donnée en langage mimique par des ecclésiastiques.

» Tout ne vous autorise-t-il pas à espérer aujourd'hui que la mise en œuvre de ce projet d'organisation de l'assistance religieuse ne peut tarder de coïncider heu-

reusement avec la nomination récente du cardinal Mattei à la suprême direction de l'école des sourds-muets de la métropole de la religion catholique, nomination qui est un brillant indice de l'intérêt particulier que porte notre Souverain Pontife Pie IX à une fraction cruellement disgraciée du troupeau confié à sa sollicitude.

» Cette immense impulsion, ce mouvement des esprits tous les jours croissant, à qui les rapporter si ce n'est au bel exemple donné par le grand Apôtre envers lequel vous avez bien voulu me charger d'être, en présence de cette assemblée d'élite, l'organe de notre reconnaissant attachement ? Souffrez en finissant, vieux amis, jeunes amis, que je me dise fier et heureux d'une telle mission, quelque faiblement que j'aie justifié jusqu'à ce jour le glorieux titre de votre représentant dont m'a gratifié votre indulgence fraternelle. »

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN CALIFORNIE.

« Le grand bassin qui se trouve au milieu du territoire californien n'est pas encore connu. Des aventuriers et quelques montagnards à demi-sauvages en ont fait le tour ; mais, excepté M. Beale et le célèbre capitaine Joe Walker, personne n'a encore traversé cette étendue de terrain. Le capitaine Walker en a reconnu le centre dans l'hiver de 1850 : M. Beale ne fait que d'en arriver.

» On ne sait donc que fort peu de chose relativement à cette contrée ; mais le peu qu'on en sait est assez intéressant pour faire naître le désir d'en connaître davantage.

» Au rapport du capitaine Walker, il n'y a pas de lacs dans ce vaste territoire. Le Rio Colorado-Chiquito le traverse d'un bout à l'autre à cent milles de la Gila, qui lui est parallèle et n'y trouve aucun affluent. Le pays est triste, sauvage et désolé ; on n'y trouve pas un seul habitant.

» Quelque abandonné qu'il soit dans ce moment, de précieux vestiges marquent qu'il fut autrefois peuplé par une nation nombreuse et civilisée.

» Le capitaine Walker raconte que depuis le Colorado jusqu'au Rio-Grande, tout le pays compris entre le Gila et San-Juan est couvert de villes et d'habitations ruinées ; mais, bien qu'il ait souvent rencontré des masses de maçonnerie et des spécimens innombrables de poterie antique, semblable à celle qui a été mentionnée à l'occasion de l'immigration au sud de la Gila, ce n'est cependant que dans cette dernière traversée, au centre du bassin, qu'il lui a été donné de voir des constructions encore debout.

» Ayant pénétré jusqu'à la moitié du chemin du Colorado à la contrée déserte, il s'arrêta sur les bords du Rio Colorado-Chiquito, au nord de la Sierra-Blanca, et c'est là qu'il remarqua certaines singularités qui l'engagèrent à pénétrer plus avant.

» Il se trouva bientôt devant un édifice imposant, qu'il reconnut être une citadelle, autour de laquelle gisaient les restes d'une cité ayant eu, d'après ses calculs, un mille de long. Cette ville avait été construite sur un plan incliné, dont la base se trouvait baignée par la rivière ; l'alignement des rues était en-

core perceptible. La construction des maisons était généralement en pierre.

» Des vestiges volcaniques, des blocs carbonisés ou vitrifiés indiquaient la cause de la destruction en attestant le passage dans cette contrée d'un fléau terrible. La lave avait laissé des traces sur chacune des ruines visitées par le capitaine. Il semble qu'un ouragan de feu ait autrefois passé sur ce pays, dont les habitants auront naturellement été consumés sans exception.

» Au centre de cette ville infortunée s'élève, presque à pic, un immense rocher de 20 à 30 pieds de haut; son sommet porte encore quelques pans des murailles de ce qui fut jadis un des plus vastes édifices que les hommes aient construit. Quoique tout soit renversé, à l'exception de l'angle nord, l'enceinte de cet édifice est encore facile à distinguer. Les murs étaient en pierre de taille.

» L'extrémité sud de cet édifice semble sortir d'une fournaise; le rocher qui le supportait porte lui-même des traces de fusion.

» Le capitaine Walker mit beaucoup de temps à examiner cette intéressante découverte. Il suivit la ligne de plusieurs rues, ainsi que celle d'un grand nombre de maisons, mais il ne trouva plus de construction entière. Jusqu'alors les excursions de ce voyageur intrépide avaient été sans succès en ce qui touche la découverte d'instruments ayant servi aux industries des populations éteintes; plus heureux à cette dernière excursion qu'il ne l'avait été par le passé, il a trouvé à travers les décombres un certain nombre de moulins à bras pareils à ceux dont font encore usage les Mexicains dans diverses provinces pour broyer leur maïs; ces moulins sont faits avec une roche légère et poreuse, et se composent de deux pièces de deux pieds environ de long sur dix pouces de large; l'une est creuse et l'autre, de forme convexe, est faite pour rouler dans la concavité de la première. Ces objets sont les seuls qui aient résisté au feu. Il n'y a pas vestige de métaux d'aucune sorte. On rencontre tout autour des ruines de nombreux fragments de terres cuites tant ciselées que peintes; mais ceci n'est pas un trait particulier à la localité dont il s'agit, puisque l'investigateur avait déjà trouvé des spécimens de poterie antique dans tout le pays compris entre San-Juan et la Gila.

» En continuant sa tournée, le capitaine Walker remarqua, un peu en dehors de la ligne qu'il avait suivie le jour précédent, plusieurs autres ruines dont il ne put reconnaître le caractère. Dès qu'il eut traversé le Colorado, il ne trouva plus rien des vieilles races.

» Il est singulier que les Indiens n'aient conservé aucune tradition relativement aux sociétés jadis établies dans cette région. En considérant ces tristes restes, ils sont saisis d'un religieux effroi; mais ils ne savent rien touchant leur histoire.

» M. Walker, qui est, on peut le dire, un observateur autrement intelligent que ne l'étaient la plupart des anciens aventuriers, est convaincu que cette vaste plaine, actuellement si sauvage, fut autrefois un charmant pays habité par plusieurs millions d'hommes. Il ne doute pas que sa désolation présente n'ait été

amenée par quelque formidable explosion volcanique. Les moulins dont il a été parlé sont des témoignages de culture, et l'image d'un mouton ayant été trouvée sculptée sur une pièce de poterie, il est permis d'affirmer que cet utile animal faisait partie des ressources du peuple englouti.

» De son côté, le lieutenant Beale donne, à propos de la même découverte, des détails à certains égards plus précis. Il raconte qu'à sa première excursion à travers le continent, il découvrit au centre du pays inhabité, et dans la direction septentrionale de la Gila, une construction ayant toute l'apparence d'un fort; les murailles étaient en maçonnerie et très-épaisses; il le visita, et put y compter jusqu'à quarante-deux chambres. Des balles en terre d'une excessive dureté étaient répandues tout autour des murailles; il y en avait de tous les calibres, depuis le canon jusqu'au fusil.

» Mais, chose étrange, c'est que, parmi ces balles ou boulets, il y en avait qui se trouvaient liés ensemble par dix et même par vingt, comme s'ils avaient dû être lancés par autant de bouches à feu obéissant à une seule percussion. Il est difficile de comprendre le but ou même la praticabilité de cette invention.

» Maintenant, quelle est l'histoire de ces ruines et à quel peuple ont-elles appartenu? C'est ce que les antiquaires seuls pourront dire lorsque quelqu'un d'entre eux aura visité la curieuse région qui nous occupe.

» Les Aztèques, que Fernand Cortès trouva au Mexique, prétendaient être venus du Nord; il se pourrait, dès lors, qu'il s'agit ici de leurs ancêtres. La tradition aztèque rapporte que ce peuple déserta son territoire septentrional sous la direction de ses prophètes, qui lui ordonnèrent de marcher jusqu'à ce qu'il rencontrât un aigle perché sur un cactus avec un serpent dans ses griffes. Ce symbole sacré leur apparut à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Mexico, et c'est là qu'ils s'établirent. Cette légende, du reste, a été conservée intacte: elle forme le sujet qu'on remarque sur la monnaie mexicaine.

» Il y a peu d'années qu'on trouvait encore, dans la ville à demi détruite de Grand-Quivora ou Pecor, quelques purs descendants des Aztèques. Dans cette partie déserte du Nouveau-Mexique où ils s'étaient réfugiés, ils entretenaient au fond des cavernes, avec un soin religieux, le feu sacré, en attendant le retour de Montézuma. Mais le prophète n'est pas revenu, et les Aztèques se sont évanouis jusqu'au dernier; le feu sacré s'est éteint depuis environ dix ans.

» Peut-être que les Pimos, qui campent au sud de la Gila, sont un démembrement des Aztèques, laissé en arrière à l'époque de leur migration vers le sud. Les Pimos passent pour supérieurs aux Indiens de Mexico: ils cultivent admirablement le coton et s'en servent avec art pour manufacturer leurs vêtements.

» Puissent ces renseignements attirer l'attention des savants et leur faciliter le moyen de compléter l'histoire et d'enrichir les musées! »

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DU 18 DÉCEMBRE 1853.

Ouverture de la Séance par M. le marquis DE BRIGNOLE, *président.*

« MESSIEURS,

» On a vu de tout temps, au sein des nations civilisées, des hommes recommandables par leurs lumières et par leur patriotisme se former en société, établir entre eux des conférences, y apporter chacun sa part d'intelligence et de zèle, et tâcher, par cette communication réciproque d'idées, soit d'arriver d'une manière prompte et sûre à l'accomplissement de quelque œuvre utile, soit de contribuer, en général, à la propagation des saines doctrines, aux progrès de la littérature et des sciences, au perfectionnement de l'industrie et des arts.

» Ces efforts sont assurément très-louables, et lorsqu'ils ont été dirigés avec sagesse et inspirés par un amour désintéressé du bien public, ils ont presque toujours été couronnés de succès.

» Mais dans le grand nombre d'objets soumis aux investigations de l'homme, dans ce champ immense de vérités de tout ordre, où Dieu a permis à la raison de fouiller, de récolter et de s'étendre, nulle recherche ne nous paraît plus importante, nulle entreprise plus apte à instruire et à améliorer l'espèce humaine que l'examen consciencieux, sévère et complet de l'homme lui-même, l'étude qui le mène à bien comprendre sa propre nature, à connaître avec exactitude ce qu'il a été, ce qu'il est, ses vertus, ses égarements, ses faiblesses, ses crimes. Oui, Messieurs : chercher à constater les principaux événements de la vie des peuples dans le long cours des siècles qui se sont succédé ; les enregistrer chronologiquement ; ne puiser, autant que possible, qu'à de bonnes sources ; séparer avec discernement les faits avérés et certains de ceux dénués de garantie et altérés ; énumérer et déterminer les différentes races qui ont paru sur la surface du globe ; indiquer les agglomérations de peuples appartenant à chacune d'elles ; en examiner les croyances, les mœurs, les institutions, l'origine, la grandeur, la décadence : démontrer les grands bienfaits du christianisme, la transformation salutaire opérée par cette loi divine dans les nations qui l'ont reçue et adoptée : parcourir l'histoire des sciences, des arts, de la littérature, du commerce dans les divers pays, les découvertes utiles et les autres actions mémorables des hommes de génie qui les ont illustrés : coordonner les faits, porter une attention spéciale sur leur enchaînement, les comparer avec soin, en établir la critique par une considération réfléchie et impartiale du degré de confiance qu'ils peuvent mériter : observer leurs effets, remonter des effets aux causes ; déduire de ces observations des

conséquences propres à donner de graves enseignements au lecteur, à le bien éclairer, à lui inspirer le goût et l'admiration du bien, l'horreur et l'éloignement du mal : c'est là, nous n'hésitons pas à le répéter, une étude de la plus haute importance au double point de vue et scientifique et moral.

» Aussi telle a été la noble tâche que se sont proposée les fondateurs de l'Institut historique ; tel est le but que poursuivent encore avec ardeur les écrivains distingués qui en font partie actuellement. Appelé cette année, bien qu'étranger à la science, par leurs gracieux suffrages à l'honneur de les présider, j'aime à trouver ici l'occasion de leur donner publiquement ce témoignage d'estime, de rendre devant vous, Messieurs, justice à leur dévouement, à leurs talents, à leur assiduité.

» Notre société, créée en 1833, compte vingt années à peine révolues d'existence. Mais nous croyons pouvoir dire sans orgueil que cet espace de temps n'a pas été perdu ; nous oserons même ajouter qu'il n'a pas été stérile en bons résultats.

» Dix congrès ou sessions historiques ont été tenus dans cet intervalle. Pareil nombre de programmes a été mis au concours. Quatre prix ont été décernés à autant d'auteurs de mémoires présentés à la suite de ces programmes. Les comptes rendus des séances des congrès, l'exposé des questions intéressantes proposées et débattues dans ces réunions ont été publiés, de même que cinq cent vingt-huit mémoires, neuf cent cinquante-deux rapports ou analyses raisonnées d'ouvrages offerts à l'Institut, et deux cent cinquante documents inédits sur des points d'histoire importants et non encore suffisamment éclaircis.

» Ces pièces, jointes à la chronique et à la correspondance, constituent l'ensemble des travaux de l'Institut historique, dont la collection forme aujourd'hui dix-huit grands volumes in-8°.

» Au nombre de ces travaux figure un savant opuscule portant pour titre : *Précis historique sur l'arme de l'artillerie*, dû à la plume du prince L. N. Bonaparte, aujourd'hui empereur des Français, que l'Institut s'honore de compter parmi ses membres depuis son origine. Ce monarque éclairé et ami des sciences continue à exprimer des sentiments de haute bienveillance envers notre société, dont il a daigné accepter le titre de premier protecteur. »

La parole est donnée à M. le secrétaire général pour le compte qu'il est chargé de rendre des travaux de l'Institut historique depuis sa dernière séance extraordinaire.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE DEPUIS LE MOIS DE JUIN 1852, PAR M. ACHILLE JUBINAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE CETTE COMPAGNIE.

MESSIEURS,

Depuis mon dernier rapport, dix-huit mois se sont écoulés. — Reculée successivement par diverses circonstances, qui ont fait rejeter aussi momentanément votre congrès annuel, la séance publique de l'*Institut historique* n'a pu avoir lieu qu'aujourd'hui, c'est-à-dire après un espace de temps bien long,

qu'il n'a pas dépendu de la société d'abréger. Le public qui m'écoute en doutera d'autant moins qu'il sait, par une expérience annuelle, combien notre modeste, mais utile compagnie, aime à se mettre en relation avec lui, à lui rendre compte de ses travaux, de ses vœux, de ses efforts en faveur du progrès appliqué aux diverses branches des sciences que cultive l'intelligence humaine.

Toutefois, et j'ai hâte de le dire, si notre séance solennelle a été en retard, il n'en est pas de même des travaux de notre compagnie. Ils ont été, vous en aurez la preuve tout à l'heure, aussi nombreux, aussi suivis, aussi *en avant* que jamais. C'est ainsi que notre journal, *l'Investigateur*, dans les quelques numéros qui ont paru depuis le mois de juin 1852, a publié successivement vingt et un *Mémoires*, dont plusieurs, que je ne compte qu'une fois cependant, sont divisés en plusieurs parties; — à peu près autant de *Rapports*, qui souvent ne sont pas moins approfondis que les *Mémoires*. Aussi pourraient-ils passer pour un travail nouveau; mais, en tout cas, à la différence essentielle de ce qui se voit en fait de critique et d'analyse dans les journaux quotidiens, ils contiennent d'excellents et consciencieux aperçus, vrais, sans passion, sans parti pris, sans opposition systématique, dont les auteurs, enfin, disent tout naïvement ce qu'ils pensent et ce qu'ils sentent, de manière à éclairer le public au lieu de le tromper par des appréciations hostiles ou trop amicales.

Notre correspondance avec les sociétés savantes qui couvrent le sol de la France, et dont le nombre tend heureusement à s'augmenter de jour en jour; — notre *Bulletin bibliographique*, qui signale mensuellement le mouvement de la librairie sérieuse; — l'analyse très-exacte et suffisamment étendue de nos procès-verbaux remplissent le reste de notre recueil. De cette manière, en dehors même de ce rapport et de notre séance annuelle, l'*Institut historique* a un juge permanent: — le public. — Ses *actes*, ses travaux de tout genre sont constamment sous les yeux de ce juge. Son blâme est la seule crainte que nous éprouvions, sa louange la seule récompense que nous ambitionnions. Nous l'avons trouvé jusqu'ici plein d'indulgence, et nous espérons qu'il continuera désormais encore ces bonnes traditions.

Messieurs, je voudrais pouvoir citer ici tous les travaux qui sont éclos cette année dans le sein de notre société. Ce serait, selon moi, un aperçu plein d'intérêt, et qui aurait bien son enseignement; mais je craindrais d'abuser de vos moments et de fatiguer l'attention que réserve aux travaux de nos collègues le bienveillant auditoire qui siége dans cette enceinte. — Qu'il me soit permis toutefois de signaler en passant les principaux *Mémoires* que vous avez entendus et fait imprimer dans *l'Investigateur*. En leur donnant votre approbation, vous en avez doublé la valeur scientifique, et les savants écrivains auxquels vous les devez ne trouveront pas mauvais que, puisque vous partagez avec eux la responsabilité de leurs recherches et de leurs opinions, vous entriez aussi en communion de gloire et d'applaudissements avec leurs écrits.

Continuant ses travaux spéciaux, notre éminent ingénieur, M. Frissard, nous a donné d'excellentes notices sur les ports de l'Algérie et sur celui de Cherbourg. Un profond mathématicien, nouveau venu dans notre société, M. Hahn, a comparé, dans un Mémoire plein d'érudition, les systèmes et les travaux d'Archimède, d'Euclide, de Newton, de Lagrange. M. Ernest Breton, poursuivant ses promenades archéologiques sur la terre de Virgile et d'Ovide, nous a conduits successivement, les écrivains antiques à la main, aux *Enfers* et aux Champs-Elysées. M. le prince de la Moskowa, qui a dû son plus doux succès à la musique religieuse, nous en a tracé l'histoire. Un jeune professeur de l'école des chartes, qui nous avait un peu négligés, M. Vallet de Viriville, s'est dédommagé de cet abandon en nous donnant coup sur coup une lettre très-spirituelle, un article très-érudit, et des poésies historiques d'un rimeur du vieux temps. Notre aimable collègue M. l'abbé Auger nous a tracé une série de portraits et de souvenirs tous relatifs à notre institution. MM. Alix, Carra de Vaux, Barbier, Bonnefonds, Marcellin, de la Badie, Carro, ont apporté chacun un brillant contingent à l'édifice et ont contribué à le consolider en ne lui offrant que des matériaux d'un grand prix et d'une réelle valeur.

Quant aux *Rapports*, il suffit de les mentionner pour en montrer l'intérêt. Notre honorable président, M. le marquis de Brignole, a porté un jugement aussi impartial que bien exprimé sur les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la cour de Russie sous Pierre le Grand et Catherine Ire*, par M. Théophile Hallez. M. Trémolière a fait ressortir tout ce qu'il y avait d'ingénieux dans l'explication donnée par un écrivain devenu depuis un homme d'Etat très-distingué (M. de Persigny), sur l'origine des pyramides d'Egypte et sur les causes qui avaient déterminé leur construction. M. Huillard-Bréholles nous a entretenus avec esprit et science des inscriptions cypriotes publiées par M. le duc de Luynes. MM. Nigon de Berty et Renzi nous ont fait connaître, l'un le travail de M. Ferdinand Berthier sur l'abbé de l'Épée, l'autre les travaux de la *Société Jurassienne d'Emulation*, dont un de nos collègues, M. Kohler, est un des principaux fondateurs. MM. Masson, de Brière, Eugène Mahon, Alix, se sont joints à eux pour nous compléter par d'excellents comptes rendus le tableau des publications scientifiques.

Enfin, Messieurs, la poésie elle-même n'est point restée étrangère à nos travaux. De fort jolis fragments d'un petit poème adressé par notre collègue M. Léon Paulet (de Mons), au Bernard de Palissy de notre époque, à M. Avisseau, potier à Tours, ont trouvé place dans notre recueil.

Malheureusement les pertes de l'*Institut historique* ont été nombreuses, et les hommes qu'une mort cruelle, et pour plusieurs prématurée, lui a ravis, offrent dans ses rangs des vides difficiles à combler. Citer MM. Huvé (de l'académie des beaux-arts), le comte d'Allouville, le regrettable Donoso Cortès, aussi fervent catholique qu'habile et éloquent orateur, c'est tout dire. Y ajouter d'autres noms serait inutilement renouveler vos douleurs. Mais si les morts vont

vite, comme dit la ballade allemande, le souvenir des nôtres restera pour nous échauffer de leur esprit et nous éclairer de leur science.

D'autre part, après tant de disparitions pénibles, les accessions ne nous ont point fait faute, et toutes portent sur des noms recommandables à divers titres. Ainsi nous avons admis parmi nous MM. l'abbé Torquat, chanoine d'Orléans; Sédail, l'un des fondateurs de la *Revue de Bordeaux;* Thomas Latour, ancien avocat général, auteur de travaux historiques fort estimables; Baron, ancien directeur de l'université de Bruxelles, professeur à l'athénée de Liége; Thrupp, sculpteur anglais fort distingué; Jacquemin, antiquaire à Arles; Van Ysendyck, directeur de l'académie de peinture de Mons; le comte Lepoittevin de Lacroix, président de l'académie d'histoire de Belgique; de Vauzelles, premier président de la cour impériale d'Orléans, etc.

J'en passe, et des meilleurs, comme a dit un poète.

Plusieurs autres bonheurs sont également arrivés à l'*Institut historique*. Il y aurait de l'ingratitude et de l'injustice à n'en point parler. Mme la comtesse de Montblin, qui depuis longues années nous accorde avec tant de générosité un encouragement pécuniaire, n'a point manqué à sa noble habitude, et elle a, comme d'ordinaire, envoyé à notre intelligent administrateur la somme de 200 francs. M. le comte de Las-Cases, sénateur, bien qu'il eût souvent jusque là payé sa cotisation annuelle, a fait remettre, à titre de cotisation à vie, la somme de 400 francs. Enfin, Messieurs, par un acte personnel de sa volonté, Sa Majesté l'Empereur, qui sait que si les grands règnes font les grands historiens, ceux-ci font vivre les premiers dans le souvenir de la postérité. Sa Majesté l'Empereur, qui figurait depuis longtemps comme simple membre de l'*Institut* parmi nous, a daigné accepter le titre de *premier protecteur* de notre société, en nous faisant dire « *qu'il était heureux de donner une preuve nouvelle de son intérêt et de sa bienveillance à une compagnie dont il apprécie les utiles et importants travaux.* »

Après un tel éloge, sorti d'une telle bouche, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que notre société, pour se montrer reconnaissante d'un si auguste patronage, prendra à cœur de se montrer désormais plus zélée et plus active encore que par le passé.

NOTICE SUR LE HAVRE (*Suite et fin*).

En 1684, on construisit vers le nord une forte jetée en bois avec un musoir, sur lequel on établit des batteries. Il existe dans les archives du génie de la place du Havre un plan de cette jetée, signé Vauban. On y voit figurer des sabords de deux côtés, sur une grande partie de sa longueur, afin de pouvoir faire feu de tribord et de babord.

Pendant longtemps, cette jetée garantit le port du galet, et il était devenu le meilleur port de la Manche; mais en même temps le galet ne venant plus alimenter la côte de l'Eure, la digue naturelle qui garantissait la plaine des irrup-

tions de la mer fut affaiblie et rompue, et cette plaine fut inondée plusieurs fois.

Le 30 décembre 1705, une violente tempête emporta plus de la moitié de la jetée du nord, avec la batterie du musoir. L'entrée du port fut encore une fois comblée par le galet de la côte du nord, et par les matériaux que renfermait cette jetée. La plaine de l'Eure fut complétement inondée, et plusieurs navires périrent à l'entrée du port. On entreprit alors de reconstruire cette jetée, en pierre, suivant une direction nouvelle, en se rapprochant vers le Sud, de manière à garantir davantage l'entrée du port des vents d'Ouest et de Nord-Ouest. Une seconde tempête vint encore détruire et retarder les travaux; ils furent repris en 1711 et continués, sans interruption, jusqu'en 1716, époque de l'achèvement de cette jetée telle qu'elle est aujourd'hui. Ce ne fut qu'en 1784 que l'on perça la jetée par une voûte, afin de pouvoir accéder avec des voitures sur le poulier du nord qu'on était souvent obligé de déblayer.

La jetée du sud comprenait tout le mur de soutènement qui fermait le port vers le sud; pendant longtemps elle se termina à quelques toises au-delà de la partie ronde, correspondant à la Tour de François Ier; on l'allongeait de 30 toises lorsque survint le coup de vent de 1705; on suspendit les travaux pour s'occuper exclusivement de la jetée du nord; plus tard on en construisit, en pierre, 40 toises de longueur et on continua les fondations plus loin; on retrouve ces fondations au-delà du musoir actuel.

Epis —. En même temps qu'on allongeait la jetée du nord, pour se préserver du galet, on construisait des épis sur la plage de Sainte-Adresse pour retenir le galet et garantir la côte de la corrosion occasionnée par les vagues.

On trouve dans un mémoire écrit en 1772, par un sieur de Nipiville, que le port du Havre fut surtout encombré de galet après la destruction de la digue de la Hève, qui, suivant cet auteur, pointait directement vers la mer, à partir du pied de la Hève, entre le S.-O. et l'O.; mais il n'indique pas l'époque de la construction de cette digue, ni celle de sa destruction.

Dans un autre mémoire, écrit vers 1733, il est dit qu'en 1670 on multiplia les épis qui retenaient le galet, parce que la digue de la Hève étant détruite, le galet venait en plus grande abondance obstruer l'entrée du port.

Ces épis furent détruits par la mer, faute d'entretien. En 1733, il ne restait plus que l'Epi-à-Pin, qui subsiste encore aujourd'hui, et que l'on entretient avec soin. Cet épi fut ainsi nommé parce que, vers 1773, on y pendit un forban qui s'appelait Pin.

Quais. — Les premiers quais du Havre étaient construits en bois: ils furent reconstruits en pierre et exhaussés à mesure que le temps les détruisait. Les quais et le terrain de la ville étaient d'abord si bas qu'ils étaient souvent inondés par la mer. C'est en 1830, seulement, que les derniers quais en bois ont été reconstruits en pierre; c'étaient ceux que l'on appelait autrefois quais des Barres, parce qu'ils bordaient le quartier des Barres. C'est aujourd'hui le quai Marimotte et le quai de l'Ile.

Bassin du Roi. — Le bassin du roi fut entouré de murailles en 1628, sous le règne de Louis XIII, le cardinal de Richelieu étant ministre. Pour le creuser, on fit un batardeau à 50 pieds en aval du pont, et on épuisa les eaux au moyen d'un manége mu par deux chevaux. Ce manége faisait mouvoir des auges enchaînées, c'était une espèce de chapelet.

Le pont qui établit la communication entre les deux quartiers de la ville a changé de forme. Pendant longtemps il ne servit qu'aux piétons; il était alors soutenu par des mâts; il fut brisé en 1665, lorsqu'une procession le traversait; plusieurs personnes furent noyées; il fut remplacé par un pont-levis, que l'on appelait le pont aux chaînes. Une espèce de lutin y avait établi sa résidence: on l'appelait la bête du pont; il traînait des chaînes en faisant un grand bruit. Ce lutin n'était autre chose que quelques matelots fraudeurs qui voulaient éloigner les commis. Il y eut, en effet, quelques-uns de ces derniers maltraités et même noyés. Les vergues et les manœuvres des bâtiments s'engageaient souvent dans les chaînes du pont; cet inconvénient fit remplacer le pont-levis par un pont tournant, qui fut construit, en 1728, par les soins d'un ingénieur nommé Castein.

En 1667, on creusa de nouveau le bassin et on le ferma par deux paires de portes; une des portes de flot se brisa, plusieurs navires furent précipités et brisés dans le bassin: l'un de ces navires fit le tour du bassin avec une rapidité incroyable et n'éprouva aucune avarie.

En 1669, tous les travaux de ce bassin étaient achevés.

En 1777, M. de Cessart, ingénieur en chef de la généralité de Rouen, remplaça le pont tournant, qui ne servait qu'aux piétons, par un autre pont tournant sur lequel passèrent les voitures les plus lourdes.

Barres. — On appelait barres les criques qui sillonnaient le territoire environnant la ville; toutes ces barres communiquaient entre elles et avec la grande crique parallèle au rivage de la Seine, qui débouchait dans le port et que l'on appelait la grande barre. La mer montante remplissait toutes les barres autour du Havre; à mer descendante ces eaux n'avaient qu'un seul débouché à la mer, l'embouchure de la grande barre dans le port. La mer baissant plus vite dans le port que dans les barres, qui avaient une grande surface et un petit orifice, il se formait à cet orifice une chute que l'on appelait le *Saut de la grande barre.* Cet écoulement d'eau, qui avait encore lieu à mer basse, entretenait un chenal dans le port, en entraînant la vase et le galet.

Lorsqu'on établit les quartiers des Barres et de Percanville, on fut obligé d'établir un pont sur la grande barre, pour faire communiquer ces deux quartiers. Ce fut dans ce pont que l'on construisit, vers 1550, la première écluse de la barre qui retenait les eaux dans les barres, et que l'on ouvrait à mer basse pour faire des chasses plus puissantes dans le chenal.

Canal d'Harfleur. — En 1666, Louis XIV régnant, et sous le ministère de Colbert, on ouvrit un canal entre le Havre et Harfleur. Ce canal avait pour but d'augmenter le volume des eaux qui alimentaient l'écluse de chasse de la barre

de donner un débouché facile aux denrées du pays de Caux, et d'y introduire plus économiquement les marchandises débarquées au Havre. Colbert avait aussi l'intention d'encourager l'établissement de manufactures entre Harfleur et le Havre, sur le cours d'eau qu'il venait de créer. Cette pensée du ministre est réalisée aujourd'hui.

En creusant le canal d'Harfleur, on trouva une quille de navire de 80 pieds de longueur, ce qui vient à l'appui de l'opinion émise qu'il existait un port dans la plaine de l'Eure qui pouvait recevoir des bâtiments d'une grande dimension.

Ce fut le duc de Saint-Aignan qui termina le canal d'Harfleur. Colbert se rendit au Havre pour en faire l'inauguration ; mais son voyage avait encore pour but de visiter les côtes de la Normandie, afin de reconnaître l'endroit le plus convenable pour y établir un bon port. Après avoir visité toutes les côtes de Bretagne, de Normandie et de Picardie, le Havre fut encore préféré.

Edifices publics. — Dans un port de commerce, la plupart des édifices publics se rattachent directement ou indirectement à l'établissement principal, le port; ce n'est donc pas sortir de notre sujet que de faire connaître les dates et les principales circonstances relatives à ces édifices. Nous allons les passer en revue successivement et d'une manière succincte.

Eglises. — La ville *Françoise du Havre de Grâce* devait son nom au fondateur François Ier ; à la bonté du havre naturel qui existait à la place où la ville a été construite ; et enfin à une chapelle, vénérée et invoquée depuis longtemps par les pêcheurs qui fréquentaient cette plage, et que l'on nommait Notre-Dame-de-Grâce.

François Ier décida que l'on ferait au Havre deux églises : l'une dédiée à Notre-Dame, souvent invoquée par les marins, et la seconde à saint François, son patron.

Notre-Dame. — Notre-Dame fut édifiée dès les premières années de la fondation de la ville, car il existe des chartres et des contrats qui y sont relatifs et qui datent de 1525 et 1527 ; cette église ne fut d'abord qu'une chapelle construite en bois et couverte en chaume. Lorsque les heures des offices coïncidaient avec celles de la haute mer, les gens d'église, le célébrant et les assistants montaient sur leurs siéges, quelques-uns même restaient à cheval, et on sortait de l'office en bateau.

En 1574, on commença la construction de l'église actuelle ; on lit sur le premier pilier à gauche, en entrant par la porte de la rue Saint-Jacques, cette épitaphe :

« Cy-gît le corps d'honneste homme Nicolas Duchemin, maître maçon, qui » commença le bâtiment de ce temple en 1574, et continua iceluì jusqu'à son décès » arrivé le mardi 5 may de l'année 1598 ; priés Dieu pour le repos de son ame. »

En 1628, le portail s'inclina tellement vers la rue que l'on regardait sa chute comme inévitable. On se disposait à le démolir lorsqu'un maçon de village proposa de le redresser ; on le traita d'abord de fou, mais enfin on l'écouta, et on consentit à lui confier ce travail difficile. Il commença par construire de bonnes

fondations du côté de l'église, sur la moitié de l'épaisseur du mur, mais sans les élever jusqu'au mur ; il introduisit ensuite des coins de bois et de fer dans le joint inférieur du côté de la rue, et en les frappant alternativement, le portail s'ébranla et se redressa à vue d'œil en s'appuyant sur les nouvelles fondations. Cet ouvrier, aussi hardi qu'ingénieux, eut pour toute récompense 400 livres, en sus de ses journées payées au taux ordinaire. En ce temps-là, les Havrais étaient, à ce qu'il paraît, peu amateurs et peu appréciateurs des arts.

En 1636, l'église était achevée, mais on fut obligé d'augmenter le nombre des piliers. Le portail était resté inachevé jusqu'en 1829, il n'était élevé que jusqu'à l'astragale des colonnes de l'ordre corinthien. M. Lemarcis, architecte de la ville, l'a terminé en le couronnant par un fronton dont le style se raccorde très-bien avec ce qui était déjà exécuté ; si ce portail n'est pas de bon goût, il est au moins complet, et toutes ses parties sont en harmonie ; l'église Notre-Dame doit la plupart de ses ornements intérieurs au zèle et à la générosité de ses curés ; un des derniers surtout, M. Robin, dont les vertus et l'esprit de conciliation ont été récompensés par l'évêché de Bayeux, contribua beaucoup à l'embellissement de cette église ; c'est à lui que l'on doit les deux magnifiques coquilles qui servent de bénitiers : elles sont de 8 pouces plus longues que celles de Saint-Sulpice à Paris, qui déjà sont citées comme remarquables.

Saint-François. — L'église Saint-François fut commencée plus tard que celle de Notre-Dame, elle ne fut achevée qu'en 1681. Cette église était d'abord dédiée à saint François de Paule, pour lequel François Ier avait une grande dévotion, et que, pour ce motif peut-être, toute la France vénérait ; mais comme la fête du patron se trouvait dans le temps de Pâques, saint François d'Assise fut préféré et devint le patron reconnu. Cette substitution n'eut lieu, comme on le pense bien, qu'après la mort du roi.

Jusqu'en 1832, cette église conserva sa décoration intérieure primitive ; à cette époque le chœur fut restauré et décoré : on remplaça par une voûte en plâtre, une voûte en planche traversée par des entraits. Ces travaux furent exécutés d'après les projets et sous la direction de l'un de messieurs les Marguilliers. On a depuis reconstruit le portail.

Hôtel-de-Ville et Musée. — L'ancien Hôtel-de-Ville était situé sur la place François Ier, entre les rues de Paris et des Viviers ; il fut bâti par M. de Chillou, premier gouverneur du Havre, et de ses propres deniers. La ville l'acheta de ses héritiers, en 1558. Cet édifice fut augmenté et embelli, en 1580, par Sarlabos, gouverneur du Havre. Ce fut sous le gouvernement de M. de Villars, en 1585, que l'on construisit les citernes qui existaient sous la cour en avant du bâtiment. En 1679, on éleva des galeries au-dessus des citernes, elles ont été détruites depuis. Ce fut dans cet hôtel que fut reçu et logé Louis XVI lorsqu'il vint visiter le Havre en 1786. C'est sur l'emplacement de cet Hôtel qu'est construit le Musée. Le perron de ce monument est orné des statues de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir de Lavigne dont le Havre se glorifie d'avoir été le berceau.

L'Hôtel-de-Ville actuel fut bâti en 1753, pour servir de logement au gouverneur du Havre ; la ville en fit l'acquisition en 1790. La porte d'entrée est couronnée par un écusson sur lequel sont sculptées une salamandre au milieu des flammes et trois fleurs de lis placées horizontalement ; ce sont les armes de François I[er] que ce prince donna à la ville du Havre.

Douane. — La douane fut construite en 1754, sur les dessins de Nicolas Lecarpentier, architecte de Rouen. On l'appelait autrefois la Romaine, du nom de la balance employée à peser les marchandises. Cet établissement n'est plus en rapport avec les progrès du commerce du Havre.

Palais de Justice. — En 1572, Polidamas Hacquet, lieutenant civil, fit construire un bâtiment sur l'emplacement du Palais-de-Justice ; le rez-de-chaussée servait de halle, puis ensuite il servit de boucherie ; c'était au premier étage que se tenaient les juridictions, les mardi et vendredi de chaque semaine. On appelait communément ce lieu *la cohue du Roi*. La justice était rendue par un lieutenant civil, un procureur du roi, un greffier et deux sergents. Les gages du lieutenant étaient de 200 livres par an, ceux du procureur du roi de 50 livres et ceux du greffier de 25 livres.

Le bâtiment actuel, que l'on a longtemps appelé le Prétoire, fut construit de 1758 à 1760, sur les plans de M. Dubois, ingénieur des ponts-et-chaussées ; la pose de la première pierre eut lieu le 4 septembre 1758, avec un grand apparat. Cet édifice était surmonté d'un beffroi contenant une horloge.

Arsenal de la marine. — La marine militaire était autrefois très-importante au port du Havre : on y construisait des vaisseaux de l'État, et on recevait dans le port et sur la rade des flottes considérables ; il fallait donc des établissements maritimes en rapport avec cet état de choses. En 1669, le bassin du roi étant achevé, Louis XIV envoya au Havre un commissaire général de la marine ; et en 1681, un intendant avec les officiers nécessaires pour organiser un grand service ; on établit aussi une école d'hydrographie.

L'hôpital du Havre était situé près du bassin du roi, et dans le centre de la ville ; on le transféra à Ingouville, et les bâtiments furent transformés en arsenal de la marine ; on construisit une façade neuve pour donner à l'établissement le caractère de sa destination. Le roi acheta la cour Chevalier, où les habitants faisaient construire et radouber leurs navires, pour en faire un chantier de construction ; c'est aujourd'hui la place de l'Arsenal ; on établit deux grandes corderies ; l'une sur toute la longueur du front du Perrey, et l'autre depuis le bastion Saint-Michel jusqu'au bastion des Capucins ; les forges étaient dans le bastion et la demi-lune Saint-Michel. En 1681, la place de l'arsenal et le bassin du roi furent entourés de murs, au grand détriment de toutes les maisons voisines.

A mesure que le commerce maritime faisait des progrès, l'importance de la marine militaire diminuait. L'arsenal n'est plus aujourd'hui qu'une administration maritime : il contient tous les bureaux de la marine et le logement du commissaire général. Tous les établissements militaires ont été successivement envahis

par les établissements commerciaux. Les murs de clôture et la prison de la marine ont été démolis. En compensation, il avait été concédé à la marine un terrain considérable, à l'est du bassin de la Barre, pour y faire des chantiers de construction et toutes leurs dépendances, si le besoin en était reconnu plus tard. Mais ce terrain est maintenant compris dans une enceinte fortifiée que l'on appelle la citadelle.

Fontaines. — En 1528, M. de Chillou fit conduire au Havre les eaux de deux fontaines dont les sources étaient situées sur la propriété de M. de Vitanval, paroisse de Saint-Denis-Chef-de-Caux, aujourd'hui Sainte-Adresse. Plus tard, on y ajouta une troisième fontaine, nommée la Fontaine de l'Epine.

Un procès suivit cette première création de la conduite de Sainte-Adresse. Ce procès fut terminé par une sentence du bailliage de Montivilliers, du 14 octobre 1549, mentionnée dans un mandat délivré à M. de Vitanval, le 8 avril 1551. « La ville fut condamnée à payer la somme de 300 écus sols, pour les intérêts » et dommages que le sieur de Vitanval aurait soufferts, souffre et souffrira à l'a» venir, pour raison de la prise et enlèvement de trois sources d'eau de fontaine, » étant sur sa terre et seigneurie, en la paroisse de Sainte-Adresse. » Cette sentence fut exécutée le 8 avril 1551 ; un mandat de 400 livres tournois fut délivré à M. de Vitanval, à compte sur les 300 écus, et le 12 avril même année, il donna quittance de cette somme.

Le 22 mars 1541, Hieronimo Bellarmato, commissionné par François Ier pour surveiller les nouvelles constructions du Havre et tracer le plan d'un nouveau quartier, passa un marché avec Pierre Lemaître, fontainier, pour amener les eaux de Trigauville dans le nouveau quartier, nommé aujourd'hui Saint-François. Ainsi, dès le milieu du XVIe siècle, la ville fut dotée de deux conduites d'eau : l'une pour le quartier Notre-Dame, l'autre pour le quartier Saint-François.

Il est probable que la conduite des eaux de Trigauville fut coupée par le maréchal de Brissac, lorsqu'il assiégeait le Havre, occupé par les Anglais en 1563, et que cette conduite fut abandonnée, car celle de Sainte-Adresse servit aussi à alimenter le quartier Saint-François.

En 1669, cette dernière conduite étant en mauvais état, le frère Constance, capucin, fut chargé de sa reconstruction par Colbert. Ce religieux réunit 14 pouces d'eau à ce que la ville possédait déjà.

Le 2 juin 1726, l'administration municipale obtint un arrêt du conseil, qui l'autorisa à conduire au Havre les eaux de la vallée de Gournay. Ce projet fut abandonné, à cause des difficultés qui se rencontrèrent; le peu de pente entre Gournay et le Havre fut le principal obstacle.

Le 26 avril 1743, le maire et les échevins obtinrent l'autorisation d'acheter les eaux de Trigauville, et même celles de Tourneville; en vertu de cette autorisation, le contrat fut passé avec Mme la princesse de Conty, le 7 mai 1743 ; le travail fut exécuté sous la direction de M. Lecloustier, ingénieur du roi. Le

12 novembre 1745, l'eau fut mise dans les canaux : tous les propriétaires auxquels des fouilles apportèrent un dommage furent indemnisés; un état du 5 décembre 1745 arrête le rôle des indemnités; il est signé par le maire et les échevins.

Le volume des eaux conduites en ville par les canaux de Sainte-Adresse et de Trigauville pouvait être évalué à 40 pouces fontainiers, ou 768,000 litres en 24 heures. Ce volume se trouva réduit à 35 pouces ; il était souvent insuffisant. La ville avait ouvert un concours pour obtenir un projet des ouvrages à exécuter pour conduire au Havre 150 pouces des eaux de Gournay. Trois projets ont été proposés : le premier, par ordre de mérite. et dressé par MM. Lemarcis et Olcroff, obtint la prime de 6,000 fr.; le deuxième a obtenu une prime de 2,000 fr., et le troisième une prime de 1,000 fr.

Lorsque l'on se disposait à exécuter un projet mixte, on découvrit des eaux dans la plaine de l'Eure et dans la côte d'Ingouville ; ces eaux alimentent maintenant plusieurs fontaines de la ville.

Fortifications. — En même temps que le port et la ville du Havre se créaient, on sentait la nécessité de protéger les nouveaux établissements contre les ennemis de la France, et contre les forbans qui faisaient des excursions sur ces plages. Henri III, dans sa chartre du mois de mai 1575, dit « que les habitants de la ville » Françoise-de-Grace, étant sur la mer, sont en continuel danger de pillage et de » surprise, ce qui leur occasionne des dépenses et d'avoir les armes sur le dos; il » rétablit les anciens priviléges, etc. » Dans la chartre d'avril 1594, Henri IV dit « que les habitants sont chargés de gens de guerre et sujets aux incursions des » ennemis. » Les fortifications datent donc de la création du Havre.

Le Havre fut une des premières places construites en France: peut-être même la première depuis l'invention des bastions, qui ne date que de 1520. En 1531, la ville était déjà entourée de murailles réunies par deux bastions.

En 1533, le port était défendu par la tour de François Ier, sur laquelle était une batterie, et par quelques ouvrages établis au sud et au nord de cette tour.

En 1536, lorsque François Ier était en guerre avec Charles-Quint et qu'il redoutait une descente des Flamands dans le pays de Caux, il fit élever trois remparts de gazon sur le Perrey, à l'endroit où sont aujourd'hui les tuileries; ces remparts étaient garnis d'artillerie, servie par la garde bourgeoise.

En 1550, la ville s'étendait dans la plaine de l'Eure. Ce système était une première application de la méthode italienne; il fut exécuté par Bellarmato, que Brantôme qualifie de grand ingénieur. Cette enceinte se ressentait cependant de l'enfance de l'art : on y voyait des bastions étranglés, de peu de capacité, et des courtines d'une grande longueur; mais ce que l'on remarquait, c'est qu'il n'y avait pas de terrassements derrière les murailles; c'était un simple mur comme tous ceux qui entouraient les anciennes villes; la forme bastionnée avait simplement été substituée à la forme ronde des tours d'autrefois. Les pièces tiraient à travers les murailles par des ouvertures circulaires. Le bastion de Sainte-Adresse

est le seul qui paraissait avoir un terre-plein ; les pièces y étaient couvertes par un parapet en gabions, fait à l'intérieur en forme de batterie.

Voici ce qu'était alors l'enceinte du Havre : une longue courtine de 420 mètres s'appuyait d'une part à la tour dite de François Ier, et de l'autre au bastion de Sainte-Adresse ; au nord, quatre fronts dont les courtines avaient de 370 à 400 mètres, se déployaient suivant une ligne légèrement convexe vers le nord, en s'étendant dans la plaine de l'Eure. Elle se terminait à l'est par un seul front de 300 mètres de côté extérieur; deux autres fronts, au sud, se rattachaient aux défenses de la jetée du sud.

D'après un plan extrait d'un ancien manuscrit, la ville était fermée du côté de l'Eure par une citadelle. On présume que c'est cette citadelle qu'on appelait le fort de l'Eure, et que Charles IX reprit sur les Anglais en 1565.

François Ier mourut en 1547 ; son successeur, Henri II, visita le Havre en 1559. Il s'en fallait alors beaucoup que l'immense enceinte de François Ier fût habitée : la population s'était agglomérée à l'ouest, et malgré les nombreux avantages concédés aux habitants, il existait, à l'est, un vaste terrain vague. Le grand développement de fortifications était difficile à défendre par le grand nombre d'hommes qu'il exigeait ; il était d'un entretien coûteux : une partie même n'était pas encore achevée complétement. Par ces motifs, Henri II résolut de la diminuer et en 1551 il en fit retrancher le quartier Percanville, et même une partie de celui des Barres. L'Italien Hieronimo Bellarmato fut chargé des nouveaux travaux. La nouvelle enceinte ne se composait plus que de cinq bastions, non compris la tour de François Ier, et venait se raccorder avec la jetée du sud.

Ces cinq bastions étaient appelés de Sainte-Adresse, de Saint-Michel, des Capucins, de l'Eure et de la Seine.

En 1563, lorsque Charles IX eut repris le Havre aux Anglais, il réunit ses généraux en conseil, et mit en délibération si la ville serait démantelée. Non-seulement on fut d'avis de conserver les fortifications pour protéger les richesses commerciales et les établissements du Havre contre un ennemi entreprenant, mais on résolut encore de construire une citadelle entre le quartier des Barres et celui de Percanville.

Cette citadelle était un réduit pour la garnison et devenait une force imposante pour maîtriser la ville ; elle n'a jamais été achevée. L'enceinte de Percanville, étant hors de toute proportion avec les forces dont on pouvait disposer pour sa défense, fut jugée inutile et rasée. Le terrain qu'elle renfermait fut alors fieffé au sieur Sarlabos, qui avait été nommé gouverneur du Havre après la prise de la ville; il y bâtit la ferme de Percanville, que l'on voit figurée sur un plan que possèdent les archives du génie.

En 1588, Henri III, qui avait succédé à son frère en 1574, fit construire le demi-bastion Saint-André, derrière l'Hôtel-de-Ville actuel. Cet ouvrage flanquait, à des distances convenables, le bastion de Sainte-Adresse et la tour de François Ier, qui se flanquaient mal l'un par l'autre; il défendait la porte du Perrey,

qui était ainsi mise dans un rentrant formidable. On creusa aussi les fossés de la place, les parapets furent relevés, et les chemins de ronde perfectionnés.

En 1615, pendant la minorité de Louis XIII, Marie de Médicis étant régente, une grande partie des fortifications furent revêtues de murs d'escarpe, en pierre de taille et briques. On reconstruisit la courtine et la terrasse entre la tour de François Ier et le bastion Saint-André, de manière à former de cette partie des fortifications une espèce de château-fort, dont la tour était le réduit. Ces ouvrages furent achevés en 1626, le cardinal de Richelieu étant gouverneur du Havre.

En 1628, le cardinal de Richelieu chargea le chevalier de Ville, célèbre ingénieur, de perfectionner les fortifications du Havre. La citadelle fut aussitôt commencée. Louis XIII, craignant que cette citadelle ne portât ombrage aux habitants, leur écrivit pour leur faire connaître la nécessité de cet établissement dans l'intérêt de l'Etat et de la ville du Havre. Cependant la disposition de cet ouvrage prouve bien que le but était aussi d'être maître de la ville, car un des quatre fronts commandait la ville; et, aux deux saillants de ce front, on avait construit deux ouvrages avancés, dont l'un se nommait le fer-à-cheval du Roi, et l'autre le fer-à-cheval de la Reine. Ces ouvrages étaient garnis de canons : du premier, on pouvait foudroyer le quartier Notre-Dame, et du second le quartier Saint-François.

Cette citadelle eut une grande réputation, et reçut des ennemis le titre d'imprenable. Son tracé mérite de fixer l'attention. Le système d'Evrard de Bar-le-Duc, caractérisé par le flanc des bastions perpendiculaires aux courtines, y fut appliqué. Un bon chemin couvert entourait sa contre-escarpe du côté de la ville; deux demi-lunes protégeaient le bastion Richelieu, du côté de la campagne; c'était le point d'attaque. Dans l'intérieur était le logement du gouverneur, aujourd'hui celui du munitionnaire, un arsenal, des casernes pour environ trois mille hommes, des pavillons élégants, une chapelle. La plupart de ces établissements attestaient un grand luxe de construction.

Vers 1660, on construisit avec les terres provenant du déblai du bassin du Roi, trois demi-lunes entre le bastion Sainte-Adresse et le bastion Saint-Michel; une quatrième demi-lune fut aussi construite sur le milieu de la courtine qui joint celui-ci au bastion des Capucins.

Enfin un chemin couvert, appelé ouvrage à cornes parce qu'il présentait trois pointes saillantes, mais bien différent des ouvrages qui depuis portèrent ce nom, fut construit en avant du Perrey, pour augmenter la défense de ce côté de la ville qui avait été le plus souvent attaqué.

Ce fut aussi sous le gouvernement et d'après les ordres du cardinal de Richelieu, que l'on construisit la porte d'Ingouville : les mémoires du temps disent que c'était une des plus belles portes de ville qui se voyaient en Europe. En voici la description que l'on trouve dans un de ces mémoires écrit en 1733.

« La porte d'Ingouville est construite sur un carré d'environ 10 toises, et peut
» avoir jusqu'aux machicoulis ou meurtrières, suivant l'appellation commune,
» environ trente pieds de hauteur, sans comprendre le comble qui vient en

» pointe de colombier sur le haut de laquelle il y a une fleur de lys de plomb ; » le dedans de la ville n'a qu'une galerie, couverte d'ardoises, ornée de trois » guérites ; devant celle du milieu, on y a placé un cadran en l'année 1708 ; sur » les deux côtés, vers les remparts, sont des chambres magnifiques pour loger » le capitaine de ladite porte, et en bas sont les corps de garde et magasins.

» Mais, du côté de la campagne, les deux tours rondes sont si bien proportion- » nées à l'ouvrage que rien ne se peut voir de plus agréable ; et enfin, tout cet » ouvrage est fait, partie de pierres de taille, partie de briques rouges, ajustées » avec autant d'art que de proportion ; et quoique au Havre l'air y soit extrême- » ment vif et corrosif, à cause des vents humides et salés, cet ouvrage paraît » de même que s'il n'y avait que vingt ans qu'il fût achevé ; faut qu'il y en ait cent » deux et plus du jour que j'écris.

» Le passage de ladite porte est justement au milieu, et de pierre de taille, » avec des colonnes de l'ordre toscan, et sur les plafonds, on y voit des enri- » chissements de trophées d'armes en demi-relief, et pour couronnements, des » deux côtés des armes de France et de Navarre, sont encore l'Océan, la Seine, » appuyés sur leurs urnes.

» Mais ce qu'il y a de plus particulier, c'est le ménagement du plan de cette » porte qui prête face de quelque côté de la campagne que vous puissiez vous » placer, car, depuis Harfleur jusqu'a Sainte-Adresse, aux endroits où on peut » la découvrir, vous la pouvez voir tout entière, et prête face à tous ceux qui la » regardent. » Les étrangers, après avoir admiré cette porte, demandent quelquefois où est la ville d'une telle porte. Elle a été détruite lors de l'agrandissement de la ville, en 1791 et 1792.

En 1688, sous Louis XIV, on délibéra de nouveau au conseil du roi pour savoir si le Havre serait démantelé ou conservé comme place forte. Comme les Hollandais armaient des vaisseaux et semblaient menacer les côtes de France, il fut décidé que les fortifications du Havre seraient conservées et même augmentées. Vauban fut chargé d'y faire les perfectionnements nécessaires. Ce grand ingénieur, voulant améliorer le front du Perrey, y fit construire une demi-lune et un chemin couvert avec contre-escarpes revêtues en maçonnerie, en remplacement du retranchement informe construit par Richelieu. Il fit aussi élever des cavaliers dans les bastions de Saint-André et de Sainte-Adresse ; la ferme de Parc-en-Ville, dont une partie existait encore vers l'Eure, fut détruite et remplacée par un chemin couvert et un large fossé qui défendaient la citadelle vers l'est ; la vieille enceinte, qui avait encore 8 ou 10 pieds de hauteur, fut rasée.

En 1694 et 1695, pendant et après le bombardement de la ville par les Anglais, on construisit des batteries sur la côte, parce que l'on reconnut que la défense du Havre devait surtout consister à éloigner l'ennemi de la côte. On n'oublia pas de placer de fortes batteries sur la jetée du sud et sur la digue de l'Eure jusqu'aux Neiges, pour empêcher l'ennemi de venir s'embosser dans la fosse de

l'Eure. Ces batteries furent armées avec les canons provenant du désastre de la Hogue.

En 1705, comme on appréhendait que les Anglais et les Hollandais vinssent encore s'emparer du Havre et s'y établir, on délibéra de nouveau, pour savoir s'il ne serait pas prudent de démolir les fortifications du Havre; on résolut encore de conserver cette place forte, on remit en état toutes les batteries établies lors de la guerre précédente, et on en construisit une nouvelle au fond de Sainte-Adresse.

Les fortifications ne changèrent pas jusqu'en 1774, époque à laquelle on songea à l'agrandissement du Havre.

Evénements remarquables. — Le port et la ville du Havre venaient d'être créés lorsqu'ils faillirent être détruits par une tempête affreuse dans la nuit du 14 au 15 janvier 1525. La mer monta avec tant de rapidité et de violence, qu'un grand nombre d'habitants furent noyés ou ensevelis sous les ruines de leurs maisons; 28 bateaux pêcheurs furent jetés jusque dans les fossés du château de Graville où ils furent dépecés. Cet événement imprima une si grande terreur pour l'avenir, que, chaque année à pareil jour, on célébrait une messe solennelle dans l'église Notre-Dame, pour prier Dieu de garantir la ville d'un pareil désastre, et l'on faisait une procession dans les cimetières, en récitant des prières pour le repos des âmes des victimes. On remarqua que cette année 1525 fut funeste pour la ville du Havre, car peu de temps après ce désastre, le 24 février, le fondateur du Havre, François Ier, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie.

En 1716, le 30 novembre, un phénomène de marée vint encore effrayer les habitants du Havre : la mer monta ce jour-là beaucoup plus haut qu'on ne l'avait observé depuis cent ans, et elle garda son plein pendant vingt-quatre heures : une partie de la ville fut inondée, mais il n'en résulta pas de grands dommages.

Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1810, il y eut aussi une marée extraordinaire, tout le quartier Saint-François fut inondé; il y avait cinq pieds d'eau devant la manufacture de tabacs. Dans le quartier Notre-Dame, l'eau monta sur la place du marché jusqu'à la première marche du palais de justice.

Les quais du port du Havre ne sont qu'à 0^{m}60 au-dessus des pleines mers d'équinoxe, et plusieurs parties de la ville sont au-dessous des quais; en sorte que, dans les grandes marées d'équinoxe, lorsque la mer est poussée par des vents d'ouest violents, elle inonde quelques parties de la ville. On obvie, autant que possible, à ces inconvénients en fermant, par des clapets, les orifices des égouts qui se jettent dans l'avant-port.

Vers 1533, François Ier fit construire au Havre un vaisseau dont les proportions étaient gigantesques : il le destinait, dit-on, à faire la guerre aux Turcs, et il devait surpasser en grandeur et en magnificence toutes les constructions de ce genre faites par les Anglais. Ce vaisseau fut appelé la *Grande-Françoise;* son tonnage était de 1,200 tonneaux; il y avait à bord un jeu de paume, une forge, un moulin à vent et une chapelle de Saint-François, où l'on disait la messe tous les dimanches; on dit que le saint François, placé dans le chœur de l'église de ce

nom, est le même que celui qui ornait cette chapelle. Le grand mât avait cinq brasses de tour (environ 8 pieds de diamètre), il portait quatre hunes. La poupe était ornée d'un phénix qui indiquait que ce bâtiment était unique ; la poulaine était une salamandre. Lorsqu'on voulut mettre ce vaisseau à la mer, on éprouva de grandes difficultés ; en deux marées, il fut conduit seulement jusqu'au bout de la jetée du nord, près de la tour de François Ier ; mais il fut impossible de le faire avancer davantage ; il fut alors ramené au fond du port près du *sault de la grande barre*. Il survint une grande tempête dans le mois de novembre, tous les câbles qui retenaient le navire furent alors rompus, il fut renversé par la mer, et il fut impossible de le relever ; on le démolit à l'endroit où il était échoué, et l'on construisit, avec ses débris, plusieurs maisons du quartier Saint-François. Cet événement prouve que l'on était alors fort peu avancé dans l'art de la construction des vaisseaux ; il y a loin de l'ignorance et de l'imprévoyance de cette époque à la science de nos constructeurs qui connaissent d'avance le tirant d'eau d'un bâtiment à un centimètre près.

Un événement qui paraissait d'abord peu important, et auquel le Havre était tout à fait étranger, fut cause que le port et la ville tombèrent au pouvoir des Anglais, qui ne les abandonnèrent qu'après un siége commandé par le roi de France en personne. En mars 1562, le duc de Guise, l'ennemi bien déclaré des protestants, passait près d'une grange à Vassy en Champagne, dans laquelle des religionnaires chantaient les psaumes de Marot. Ses domestiques les insultèrent, on en vint aux mains, soixante protestants furent tués et deux cents blessés. Cet événement ralluma la guerre civile dans toute la France. Le 8 mai de la même année, les calvinistes du Havre s'emparèrent de la ville : ils furent secondés par Jean de Cros, lieutenant de l'amiral de Coligny, auquel le roi avait confié le gouvernement du Havre.

Louis de Bourbon, prince de Condé, qui était à la tête du parti protestant, demandait des secours d'hommes et d'argent à Elisabeth, reine d'Angleterre. Cette reine exigea pour garantie le port du Havre. Le 20 septembre, des députés du prince de Condé et de l'amiral de Coligny conclurent un traité avec la reine d'Angleterre, et convinrent de livrer le Havre. Le 4 octobre, le comte de Warwick débarqua au Havre avec 6000 hommes de pied et 300 chevaux ; il était chargé de payer au prince 140,000 écus en différents termes. Il s'empara d'abord de tous les bâtiments qui étaient dans le port, et fit des excursions aux environs pour ôter aux Français les moyens de l'attaquer par mer ou par terre.

Le 24 février 1563, le duc de Guise fut assassiné près d'Orléans, par Poltrot de Meirey, gentilhomme huguenot, au moment où il se disposait à assiéger cette ville, le dernier rempart des calvinistes. La cour fit alors la paix avec le parti protestant ; les Anglais, effrayés de cette réconciliation, chassèrent les protestants du Havre, et firent toutes les dispositions nécessaires pour s'y maintenir. Elisabeth espérait que les préparatifs d'un siége lui donneraient le temps de préparer la défense ; mais le roi Charles IX reconnut la nécessité de reprendre prompte-

ment cette ville, que l'on appelait alors le boulevard de la nation française. Il marcha donc vers le Havre, à la fin de mai, avec la régente Catherine de Médicis; le prince de Condé, réconcilié avec la cour, accompagnait le roi avec les principaux de son parti.

Avant de commencer l'attaque, le roi fit sommer le comte de Warwick de rendre le Havre; il répondit qu'il rendrait le Havre si le roi rendait Calais. Le roi, informé de cette réponse, fit déclarer la guerre à l'Angleterre par un héraut, le 6 juillet; en même temps, le maréchal Cossé de Brissac marchait avec l'armée pour commencer le siége. Il établit son quartier-général au prieuré de Graville, construisit une batterie du côté du Perrey, pour éloigner les Anglais de la côte, et coupa toutes les conduites d'eau douce qui alimentaient la ville. Bientôt la grande chaleur et la privation d'eau firent déclarer la peste parmi la garnison : plus de la moitié en fut victime. Le maréchal fit attaquer la palissade qui défendait la porte du Perrey et les approches de la tour; Duplessis-Richelieu, grand oncle du cardinal, enleva cette palissade à la tête de son régiment; il y fut blessé d'un coup d'arquebuse, dont il mourut peu de temps après.

Le roi quitta le château de Gaillon pour se rendre à Fécamp, et ensuite au Chef-de-Caux, maintenant Sainte-Adresse : il trouva le siége fort avancé, une brèche était déjà faite à la tour, et des pourparlers avaient eu lieu pour capituler.

Le connétable de Montmorency se rendit, le 21 juillet, au quartier du maréchal de Brissac, accompagné des maréchaux de Montmorency et de Bourdillon; il prit le commandement du siége, autant pour user du droit que lui donnait son titre de connétable. que pour enlever au maréchal de Brissac l'honneur et la gloire de remettre le Havre entre les mains du roi. Il somma de nouveau le comte de Warwick de se rendre; il répondit qu'il ne pouvait rendre la place sans ordre de la reine; on continua donc le siége en poussant la tranchée vers le bastion de Sainte-Adresse, et on éleva une nouvelle batterie pour battre en brèche. L'assaut était préparé lorsque les Anglais demandèrent à capituler. La capitulation fut signée le 2 août 1563, après quatorze jours de tranchée ouverte. Les Anglais devaient restituer tout ce qu'ils avaient pris aux Français, et emporter tout ce qui leur appartenait.

Cet heureux événement était célébré, chaque année, au Havre, par une messe d'actions de grâces.

Le roi et la régente, craignant le mauvais air qui régnait dans le Havre, restèrent au manoir de Vitanval pour recevoir les hommages et les félicitations des magistrats de la ville. Trois jours après la reddition de la place, on vit arriver sur la rade du Havre une flotte anglaise, commandée par l'amiral Clinthon, qui venait secourir les assiégés; le roi invita l'amiral à descendre à terre, mais il refusa et fit voile pour l'Angleterre.

La paix entre les catholiques et les protestants ne fut pas de longue durée. Ceux-ci tentèrent encore, en 1659, de s'emparer du Havre; leur projet échoua par le courage d'un bourgeois qui tint la porte du Perrey fermée en attendant du

secours, et par le son de la cloche de la première messe que l'on sonna, par erreur ou par hasard, à l'heure du danger ; les catholiques ne manquèrent pas d'attribuer cette dernière circonstance à un miracle en leur faveur.

En 1576, sous le règne de Henri III, la ville du Havre tomba de nouveau au pouvoir des calvinistes : elle fut livrée par l'amiral de Villars, qui en était alors gouverneur, et qui refusa d'en remettre le commandement au duc d'Épernon, nommé par le roi ; il ne la rendit à Henri IV qu'en 1594, moyennant 3,477,800 livres, somme énorme pour le temps.

Sous la Fronde, le Havre resta fidèle au parti de la régente : sa citadelle fut jugée un lieu assez sûr pour servir de prison aux princes de Condé, de Conti, et au duc de Longueville, dont l'ambition avait suscité les troubles de la Fronde contre la reine-mère, et contre son favori Mazarin. Ils furent enfermés dans le logement du gouverneur, où l'on fit mettre des grilles à toutes les fenêtres et à toutes les cheminées ; ils y restèrent jusqu'en 1650.

Le ressentiment de Condé ne tarda pas à lui faire prendre les armes : en 1651, il se fit, au Havre, un complot en faveur du prince, pour remettre la ville au duc de Richelieu, l'un de ses partisans. Ce complot avait été tramé par un sergent et cinq soldats de la garnison, il fut découvert par un échevin. Le sergent fut rompu et les soldats furent pendus. Les têtes des coupables furent exposées aux portes de la ville et de la citadelle. En creusant le nouvel avant-port, en 1831, à l'endroit occupé par l'ancien bastion de la Reine, on a trouvé une tête traversée par un fort clou : c'est vraisemblablement une de celles des conspirateurs qui aura été clouée sur une porte de la citadelle. Cette tête a été conservée ; elle est déposée au musée de Rouen.

Après avoir échappé aux dangers d'un siége et de la guerre civile, le Havre eut encore à redouter d'autres fléaux. En 1580, on y éprouva un violent tremblement de terre, qui, heureusement, n'occasionna pas de grands dommages. En 1692, on en ressentit un second, mais moins fort que le premier.

Le 26 juillet 1694, la flotte de Guillaume III, après avoir brûlé Dieppe, vint bombarder le Havre. Le maréchal de Choiseul fit de bonnes dispositions pour éloigner la flotte, et releva, par sa bonne contenance, le courage des habitants. C'est dans la fosse de l'Eure que les navires anglais étaient embossés : ils prenaient ainsi la ville à revers. Il y eut sept maisons brûlées, et environ cent cinquante endommagées. Une erreur des Anglais sauva la ville : les matières combustibles réunies hors de la ville prirent feu et servirent longtemps de point de mire. Le 1er août, le vent soufflant du large avec violence, la flotte fut obligée de mettre à la voile. Sans cet incident, le Havre aurait sans doute subi le même sort que Dieppe.

Du 4 au 7 juillet 1759, la ville du Havre fut encore bombardée par une flotte anglaise, composée de 17 vaisseaux, 7 frégates et 13 bombardes et brulôts ; 800 bombes ou pots-à-feu furent lancés sur la ville ; 93 maisons furent plus ou moins endommagées. Les bonnes dispositions prises par les magistrats de la ville

la préservèrent des incendies. L'amiral Rodney, qui commandait la flotte anglaise, dit en se retirant « qu'il fallait que la ville fût couverte de fer, pour avoir » résisté à tout le feu qu'il y avait jeté. »

Importance commerciale. — Déjà en 1470, la crique du Havre pouvait recevoir des navires, car ce fut dans cette crique que le bâtard de Bourbon, à la demande du comte de Warwick, équipa, ou du moins rallia une flotte considérable, pour transporter en Angleterre les forces que Louis XI envoyait à Marguerite d'Anjou, pour la délivrance de son mari Henri VI.

En 1485, de grandes forces navales y furent de nouveau réunies, en faveur du comte de Richemont, qui, faisant déclarer en sa faveur le pays de Galles, s'empara de la couronne et régna sous le nom d'Henri VI, en méritant d'être nommé le Salomon de l'Angleterre.

Tant d'exemples firent sentir l'importance de la position de cette crique, et Louis XII y fit exécuter quelques travaux en 1509.

François Ier, en fondant le Havre, avait eu pour but d'avoir un port sûr et commode, pour y réunir ses forces navales en cas de guerre avec l'Angleterre. L'occasion s'en présenta, lors de sa rupture avec Henri VIII, roi d'Angleterre, au sujet de l'Ecosse, avec laquelle François Ier avait renouvelé son alliance. En janvier 1544, les Anglais étaient maîtres de Boulogne. François Ier résolut de réunir au Havre une flotte formidable, destinée à combattre l'armée navale anglaise, et même à opérer une descente en Angleterre. Il se rendit au Havre, le 6 juillet 1544, où déjà étaient réunis les bâtiments venus de tous les ports de la Normandie et de la Provence. Sa flotte consistait en cinquante grands vaisseaux et soixante flouins; elle était commandée par l'amiral d'Annebaut.

L'amiral montait un superbe vaisseau de 1200 tonneaux que l'amiral Philippe Chabert avait fait construire au Havre pour en faire cadeau au roi; il se nommait *le Philippe* ou *le Carragnon*. François Ier voulut témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de voir une si belle flotte réunie, en donnant une fête à bord du vaisseau-amiral; mais au moment où la cour et tous les convives étaient réunis à bord, le feu prit aux cuisines, et se communiqua bientôt à tout le bâtiment. Le monarque et sa suite regagnèrent précipitamment le rivage sur des galères, et pour éviter les dangers de l'explosion de l'artillerie au milieu de la flotte, le vaisseau fut conduit dans la fosse du Hoc. Les marins qui le montaient s'étant sauvés avec trop de précipitation, un grand nombre périrent en faisant couler les barques. Lorsque le feu eut gagné les batteries, les cent pièces de canon produisirent une explosion terrible, le vaisseau fut brûlé jusqu'à la quille.

L'amiral se rendit à bord du vaisseau *la Maîtresse*, commandé par le vice-amiral de la Meilleraye; mais ce vaisseau ayant touché sur les barres en sortant d'Honfleur, faisait de l'eau, et l'on fut obligé de le rentrer dans le port du Havre.

Malgré ces accidents, la flotte mit à la voile quelques jours après; elle se dirigea vers Portsmouth, inquiéta la flotte des Anglais, et coula un de leurs bâtiments. On fit une descente à l'île de Wight dont on ravagea la côte, sous les

yeux d'Henri VIII, alors à Portsmouth. La flotte appareilla pour se rendre devant Boulogne et empêcher les Anglais de secourir cette place ; il y eut un engagement entre les deux flottes ; les Anglais furent forcés de regagner leurs ports. D'Annebaut revint au Havre rafraîchir ses troupes et déposer ses blessés. Le résultat de cette expédition maritime fut la paix du 7 juin 1546.

C'était dans le port du Havre que les vaisseaux du roi étaient construits et armés, et que l'on équipait les flottes destinées à combattre pour la France ou pour ses alliés. Henri II entretenait au Havre 12 grands vaisseaux pour défendre les côtes de la Normandie. En 1553, le baron de la Garde, général des galères, qui commandait cette petite flotte, prit 36 navires flamands richement chargés ; il les conduisit au Havre, où la vente des cargaisons dura trois mois consécutifs.

En 1628, on construisit et on arma 2 bâtiments pour le siége de la Rochelle.

En 1637, M. le comte d'Harcourt fit construire au Havre un navire de 400 tonneaux, qui était destiné à reprendre sur les Espagnols les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat.

En 1638, on équipa le navire *le Dauphin*, de 400 tonneaux, pour le siége de Fontarabie.

Le Havre n'était pas seulement un port militaire important, il faisait aussi des progrès comme port de commerce. En 1550, on ne s'occupait encore que de la pêche; mais en 1572, on créait quatre offices de courtiers de commerce. La paix de Vervins, du 2 mai 1598, entre la France et l'Espagne, qui dura quatorze ans, fut très-favorable au commerce du Havre.

La grande prospérité commerciale du Havre date du règne de Louis XIII : le cardinal de Richelieu, surintendant de la navigation et du commerce, favorisait de tout son pouvoir les établissements maritimes. Les Havrais s'occupaient alors de grandes entreprises maritimes ; ils expédiaient des navires pour la pêche de la morue à Terre-Neuve, et ils armaient pour la pêche de la baleine, qui se faisait alors sur les côtes du Spitz-Berg.

En 1642, le comte Richard fonda, sous les auspices du cardinal de Richelieu, une compagnie des Indes; en 1643, cette compagnie envoya un bâtiment pour former un établissement à Madagascar; 4 autres y furent expédiés de 1644 à 1648.

Pendant le règne de Louis XIV, le commerce du Havre prit beaucoup d'extension ; l'ordonnance de la marine de 1681 y contribua en fixant la législation maritime, et en accordant au commerce des sûretés et des encouragements. Colbert secondait les vues bienfaisantes de Louis XIV : pendant que le Havre expédiait ses navires sur toutes les mers, ce ministre armait 6 vaisseaux pour la Guinée et l'Amérique, et 20 pour la Méditerranée ; il protégeait en même temps l'arrivée de la flotte des Indes. Le roi témoigna le désir que l'on s'occupât de négoce avec les Antilles ; il prêta ses capitaux pour encourager les nouvelles entreprises; il affranchit les bâtiments nationaux du droit de fret ; enfin, le 5 décembre 1664, Colbert obtint du roi un arrêt qui promettait à ceux qui feraient construire des bâtiments de 100 tonneaux et au-dessus, une prime de 200 sols

pour chaque tonneau, et 6 livres pour chaque tonneau au-dessus de cent, moitié payable lorsque la quille serait posée, et l'autre moitié après que le navire aurait été lancé à l'eau.

En 1669, le roi fit construire au Havre deux navires qui devaient faire le commerce de la Perse. L'un d'eux, *le Rouen*, étant sorti du port le 17 janvier 1670, mouilla en rade en attendant son capitaine. Le courant de flot étant très-fort, le second des navires fit filer le câble, le navire ne put prendre le large et fut entraîné par le courant jusqu'à la pointe du Hoc où il échoua sur des bancs. Il fut impossible de le relever; le bâtiment et la cargaison étaient estimés plus d'un million. Le capitaine fut condamné à mort par contumace, d'autres officiers furent condamnés aux galères; et les moins coupables servirent sans gages sur les vaisseaux du roi.

La même année, deux navires de l'Orient, venant de Perse et de Chine, abordèrent au port du Havre; la ville fut trop petite pour contenir les acheteurs et les curieux qui venaient examiner les cargaisons de ces navires.

En 1682, on construisit au Havre les trois galiotes à bombes qui servirent à bombarder Alger, et qui furent employées en 1685 au bombardement de Gênes.

En 1689, la France étant en guerre avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, le roi faisait escorter les bâtiments du commerce, qui marchaient par convois; le Havre, qui était considéré comme le meilleur port de la Manche, était choisi pour le rendez-vous des flottes destinées pour la Rochelle, Dunkerque et toutes les côtes de Flandre.

Chaque année, le roi faisait construire au Havre deux vaisseaux de ligne de 60 et 66 canons; l'arsenal de la marine était toujours abondamment pourvu d'armes, d'agrès et de vivres, pour ravitailler au besoin une armée navale.

En 1690, l'amiral de Tourville, après avoir battu les Anglais devant Dieppe, le 10 juillet, conduisit sa flotte au Havre pour y prendre des rafraîchissements et y déposer ses malades et ses blessés, ce qui occasionna des maladies dans le pays. Cette flotte partit du Havre pour aller faire une descente en Angleterre; on débarqua, en effet, dans la baie de Torbay, mais on se borna à piller quelques villages et l'armée retourna à Brest.

En 1692, Louis XIV fit des armements considérables dans le but de faire une descente en Angleterre, en faveur de Jacques II. Le Havre fut choisi pour le rendez-vous des bâtiments de transport; cette grande entreprise échoua par le combat de la Hogue, où les Français perdirent dix-huit vaisseaux.

Enfin la paix de Riswick, qui fut signée en octobre 1697, mit fin aux guerres maritimes, et permit au Havre d'étendre ses relations commerciales. Ce fut à cette époque que se formèrent au Havre deux compagnies, l'une pour Salé et l'autre pour le Sénégal.

En 1701, l'Autriche, la Hollande et la Savoie déclarèrent la guerre à la France et à l'Espagne; le commerce fut donc encore entravé jusqu'à la paix d'Utrecht qui fut conclue le 11 avril 1713.

Le 11 août 1716, sous la régence du duc d'Orléans, le Havre obtint le droit de faire la traite des noirs, et en avril 1717, celui d'armer pour les îles françaises de l'Amérique. La navigation de la Guinée et celle des Antilles offrirent aux négociants du Havre des chances très-heureuses.

Ce fut en 1716 que rentra au Havre *la Découverte*, commandée par M. Dubocage de Bléville : ce bâtiment avait fait le tour du monde, sa campagne avait duré neuf années, il rapportait des documents géographiques intéressants, et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle.

A la paix de 1727, on arma au Havre un grand nombre de vaisseaux et de galères, tous les cordiers de la province furent mis en réquisition pour fabriquer les cordages.

La paix de 1763 vint encore augmenter le commerce du port du Havre, et déjà l'on reconnaissait la nécessité d'agrandir la ville et le port.

Malgré la guerre de 1763, entre la France et l'Angleterre, le commerce du Havre ne cessa pas d'être florissant, les expéditions maritimes se faisaient sous pavillon neutre.

Dans le milieu du XVIIIe siècle, le nombre des navires entrés avec des chargements dans le port du Havre, pouvait être évalué à 600, année commune.

En 1835, il est entré au Havre plus de 5,000 bâtiments.

Ce faible aperçu de l'accroissement du port du Havre et de son importance depuis sa création jusqu'en 1778, démontre suffisamment comment il a pu devenir, dans le XIXe siècle, l'un des ports de commerce les plus florissants de la France.

FRISSARD, *membre de la 4me classe.*

CORRESPONDANCE.

A M. RENZI, *administrateur de l'Institut historique de France.*

SMITHSONIAN INSTITUTION.

Washington, Etats-Unis d'Amérique, 25 mai 1853.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous expédier de la part de la Société Smithsonienne, et par l'intermédiaire de l'agent désigné dans l'envoi, un paquet renfermant les ouvrages mentionnés sur les états ci-joints et offerts comme présents à l'Institut Historique (1) par l'Institution Smithsonienne, et autres donateurs également indiqués dans l'envoi.

Vous êtes instamment prié de vouloir bien faire, par l'intermédiaire de notre agent, accuser réception de ces ouvrages dès leur arrivée, attendu qu'aucun nouvel envoi n'aura lieu de la part de l'Institution, qu'elle n'ait acquis la certitude que

(1) L'Institut historique a publié les titres des ouvrages qu'il a reçus dans le no 225, livraison d'août 1853, de son journal l'*Investigateur*.



celui-ci est parvenu à sa destination. Il serait à propos de faire adresser un accusé de réception distinct pour chacun des donateurs.

L'Institution se fera, comme par le passé, un plaisir de servir d'intermédiaire pour toute communication entre les corps savants de l'Europe et de l'Amérique, et de fournir tous les documents et renseignements qui peuvent être à sa disposition.

En retour l'Institution Smithsonienne désire recevoir (par les mains de son agent), des séries aussi complètes que possible de toutes les publications des Sociétés savantes, Universités, Bibliothèques et Journaux, et, en un mot, tout ce qui porte un caractère scientifique et littéraire.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très-distinguée, Monsieur, votre très-humble serviteur,

JOSEPH HENRY, *Secrétaire de l'Institution Smithsonienne.*

Cette lettre est suivie d'une autre lettre de M. Bossange, par laquelle il nous fait connaître l'Institution Smithsonienne par les détails qu'il en donne, et que nous croyons utile de reproduire.

SMITHSONIAN INSTITUTION. — WASHINGTON, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. Smithson, Anglais d'origine, a légué aux États-Unis d'Amérique une somme considérable pour être employée *à accroître et à propager les connaissances humaines.*

Le gouvernement américain a accepté le legs et a formé, sous la dénomination de *Smithsonian Institution*, un établissement géré par une commission composée de savants et des chefs du gouvernement.

Le savant secrétaire de l'Institution, M. le professeur Joseph Henry, qui dirige ses travaux avec une grande élévation de vues, a pensé que réunir les éléments d'une nombreuse bibliothèque (1), d'une riche collection d'objets d'art et d'un muséum d'histoire naturelle, que former un cabinet de physique (2) et un laboratoire de chimie, etc., etc., ne seraient pas faire assez pour remplir les vues du généreux testateur. Il a cru que l'Institut Smithsonien, à l'instar des Gouvernements d'Europe, devait en outre publier, à ses frais, les ouvrages scientifiques dont l'exécution trop coûteuse et le produit trop incertain éloigneraient le commerce, et qu'il devait les distribuer gratuitement aux Corps savants, aux Bibliothèques publiques et aux Sociétés scientifiques en général.

Cette opinion libérale a été partagée par la Commission tout entière, et déjà l'Institut Smithsonien a publié plusieurs ouvrages d'un grand intérêt pour la science.

(1) La bibliothèque est placée sous la direction spéciale de M. le professeur Charles C. Inwett, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés. Ce bibliographe distingué a publié récemment un volume plein d'intérêt sous le titre de : *Notice on public libraries in the United States of America*, in-8°, imprimé aux frais de l'Institut Smithsonien.

(2) Le cabinet de physique a été enrichi par le don que M. le professeur Hare a fait à l'Institut Smithsonien des appareils et instruments qu'il avait recueillis à grands frais.



C'est à ces causes, Monsieur, que vous devez les ouvrages dont j'ai l'honneur de vous faire l'envoi de la part de l'Institut.

« On espère qu'en retour les Gouvernements, les Corps savants, les Biblio-» thèques publiques et les Sociétés scientifiques voudront bien envoyer à l'Insti-» tut Smithsonien, soit directement, soit par l'entremise de son agent, à Paris, » un exemplaire de leurs publications, telles que mémoires, comptes rendus, » thèses, cartes géographiques, catalogues et autres ouvrages ou tous objets » d'art, pouvant concourir au but de l'Institut Américain, savoir : *to increase* » *and diffuse knowledge*, — *accroître et propager les connaissances humaines*. »

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'accuser réception des ouvrages qui accompagnent cette lettre, et m'adresser les livres ou autres objets que vous seriez disposé à présenter au *Smithsonian Institution* (1).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 DÉCEMBRE 1853.

L'assemblée générale (*les quatre Classes réunies*) s'est assemblée le 23 décembre 1853 sous la présidence de M. le marquis de Brignole, président. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. On communique à l'assemblée l'analyse suivante de la correspondance.

M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, envoie à l'Institut historique un exemplaire des deux derniers comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France (année 1851). Lettre de remercîment à M. le ministre par M. le Président. M. Hardouin est nommé rapporteur. M. Smith, notre collègue, actuellement à Paris, prie l'Institut historique de vouloir bien lui adresser, par son bureau, une lettre dans laquelle il désire qu'il soit fait mention du service qu'il a rendu à notre société; service par lequel nous avons obtenu de l'empereur de Turquie son acceptation du titre de membre protecteur de l'Institut historique, et un don de 20,000 piastres. M. Smith gardera cette lettre comme un souvenir honorable pour lui. (M. le président est prié d'écrire cette lettre au nom de l'Institut historique.) La Société de Géographie envoie à l'Institut historique plusieurs lettres d'invitation pour assister à sa séance générale du mois de décembre.

Le même M. Smith propose, comme membre correspondant de la deuxième classe, M. Nicolas (Jean-Baptiste) d'Hyères, orientaliste distingué, drogman de France à Constantinople. Cette candidature est appuyée par M. Renzi. M. Nicolas possède parmi ses titres un dialogue persan-français avec la prononciation ; cet

(1) L'Institut historique a déjà envoyé à l'Institution Smithsonienne la collection complète de son journal l'*Investigateur*, et celle de ses congrès (18 volumes).

ouvrage est sur le point de paraître. Le candidat fera hommage d'un exemplaire de son livre à notre société. (Renvoyé à la deuxième classe pour la nomination d'une commission et pour son admission.)

M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, nous envoie le deuxième volume de son ouvrage intitulé : *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*. Ce volume est accompagné d'un autre volume de planches. M. Berry envoie aussi le mémoire qu'il avait promis sur la découverte des monnaies carlovingiennes faite à Châteauneuf-sur-Cher.

M. Henri Prat donne sa démission de membre résidant, et il accompagne sa lettre de son diplôme qui porte la date de 1837.

Lettre de M. de Clerville, notre collègue à Londres, par laquelle il nous fait part de la mort de notre collègue, M. Gardiner, décédé à l'âge de 85 ans. M. Alix doit rendre compte du dernier ouvrage de M. Gardiner.

Lecture est faite de la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remercîments sont votés aux donateurs. D'autres ouvrages ont été déposés sur le bureau : *Observations sur la mimique*, etc., par M. Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet à l'Institution de Paris ; rapporteur M. Sédail. *De la Rhétorique*, deux volumes, par M. Baron, professeur à l'Université de Liége ; même rapporteur. *Bibliothèque de la famille*, 4 volumes, par M. l'abbé Orse ; même rapporteur. 1° *Catalogue du musée de peinture et de sculpture*, fondé par M. Achille Jubinal à Bagnères ; 2° *Catalogue de livres, tableaux, aquarelles*, donnés par le même à la ville de Bagnères ; 3° *le réglement de la Société académique du département des Hautes-Pyrénées*, 1858. M. Jubinal joint à cet envoi une lettre dans laquelle il développe les idées, les motifs qui ont présidé à la formation des deux musées et de la société académique, et les résultats qu'ils ont déjà obtenus, comme le prouvent les ouvrages offerts par M. Jubinal à l'Institut historique. Il demande l'insertion dans l'*Investigateur* de sa lettre. L'assemblée décide qu'il sera fait un résumé dans le journal par M. Bonnefons. On dépose également sur le bureau plusieurs exemplaires des ouvrages de M. Aubé d'Elbeuf, que l'auteur offre à la société ; des remercîments sont votés à tous les donateurs.

On passe ensuite, d'après les réglements, au renouvellement du grand bureau, qui doit avoir lieu à cette époque. Avant de commencer le scrutin, M. Carra de Vaux propose à l'assemblée de proroger le bureau actuel à un an, en faisant valoir un précédent qui a eu lieu déjà, et en reconnaissance des services utiles que M. le marquis de Brignole a rendus à la société. M. de Brignole remercie M. Carra de Vaux et donne les motifs qui l'empêchent de continuer la présidence en les appuyant en outre sur les articles du réglement. MM. de Montaigu, Renzi, de Berty et Hardouin combattent l'opinion de M. de Brignole. L'assemblée passe ensuite au scrutin secret et le grand bureau, ainsi que celui de toutes les classes, est prorogé d'un an à l'unanimité des voix. M. le président adresse des remercîments à l'assemblée ; la distribution des jetons de présence est faite ; la séance est levée à onze heures et quart.

RENZI.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

La séance publique annuelle de l'Institut historique, annoncée dans notre journal, par *le Moniteur Universel* et par presque toute la presse parisienne, a eu lieu le dimanche 18 décembre 1853, dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, 44. Des billets avaient été distribués, des lettres d'invitation avaient été envoyées aux membres résidant à Paris, et à un grand nombre de savants, à toutes les autorités de la capitale, ainsi qu'aux représentants des puissances étrangères. A midi la vaste salle des séances était déjà pleine. Presque tous nos collègues de Paris étaient présents. MM. le prince de la Moskowa et le comte de Las Cases se trouvant à la campagne, ont écrit qu'ils ne pouvaient pas assister à la réunion ; des savants, des ecclésiastiques, plusieurs ministres étrangers, des autorités civiles et militaires, un officier supérieur turc, et des dames n'ont pas manqué au rendez-vous pour entendre des lectures aussi intéressantes qu'instructives, portées à l'ordre du jour suivant :

Ouverture de la séance par M. le marquis de Brignole, président. — Compte rendu des travaux de l'Institut historique, par M. Jubinal, secrétaire général. Différence entre la science et le savoir, mémoire de M. Carra de Vaux. — Les Français en Guinée au XIVe siècle, par M. l'abbé Auger. — Procès et supplice du comte d'Egmond (1568), mémoire de M. Henri Hardouin. — Le Vieux-Havre, mémoire de M. Frissard. — Examen des principaux travaux de l'école française d'Athènes, par M. Huillard-Bréholles. — Abandon des enfants en Chine, notice historique de M. Renzi. — Notice sur les monuments celtiques des environs de Paris, par M. Carro. — Les Van-Eyck (peintres), esquisses biographiques par M. Georges Bonnefons. — Découverte des monnaies carlovingiennes faite à Châteauneuf-sur-Cher, notice de M. Berry.

A une heure et demie tous les membres du bureau sont à leurs places. M. le marquis de Brignole, président, ouvre la séance par une allocution savante et de bon goût (voy. p. 353) qui est fort applaudie par l'assemblée. Lecture est donnée ensuite du compte rendu des travaux de l'Institut historique, par M. Marcellin, à la place de M. Jubinal, secrétaire général, retenu chez lui par indisposition.

Cette lecture, ainsi que toutes celles qui lui ont succédé dans l'ordre que nous venons d'indiquer, ont reçu d'un public aussi nombreux qu'éclairé des marques non équivoques de sa sympathie. Deux mémoires n'ont pas été lus : ceux de MM. Hardouin et Renzi ; le temps qui a été absorbé par la lecture de neuf mémoires n'a pas permis de prolonger la séance au-delà de cinq heures. On a terminé par la lecture du programme du prix que l'Institut historique décernera l'année prochaine à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Quelle a été l'influence de la morale chrétienne dans le gouvernement de la » France pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est-à-dire depuis » l'introduction du christianisme dans les Gaules jusqu'à l'avénement de la

» troisième race, et principalement sous les règnes de Clovis et de Charlemagne? » Le prix consiste en une médaille de 400 fr. — Les mémoires doivent être déposés à l'administration de l'Institut historique, 12, rue Saint-Guillaume. — Le terme du dépôt est fixé au 31 mars 1855. — La séance est levée à 5 heures.

NÉCROLOGIE.

L'Institut historique vient d'apprendre, par l'organe de M. de Clerville, la perte regrettable qu'il a faite de sir William Gardiner, l'un de ses membres correspondants d'Angleterre, qui est décédé à l'âge de 84 ans.

M. Gardiner était plus qu'un simple amateur des beaux-arts ; il les cultivait avec succès, surtout la musique ; il connaissait et appréciait parfaitement les œuvres des grands *maestri* de l'Italie et de l'Allemagne. Il a composé lui-même plusieurs morceaux distingués, dont les principaux sont : *Mélodies sacrées*, l'*Oratorio de Juda*, la *Musique de la Nature*, etc. ; de plus, un grand nombre d'airs, romances et chansons, qu'il a publiés l'an dernier, dans un volume (1) sous le titre de *Musique et amis* (Music and friends). En effet, outre la partie musicale il y fait une sorte de récapitulation de tous les événements et anecdotes qui ont frappé son esprit ou intéressé son cœur pendant sa longue carrière, et il rappelle les relations amicales qu'il a eues avec une foule de personnes distinguées, en Angleterre, en Italie et en Allemagne.

Comme il embrassait tous les arts dans ses goûts et dans ses études, il est allé visiter l'Italie qui en est comme la mère-patrie, et y a fait un assez long séjour. Il en a vu toutes les grandes villes, et il a fait une relation spirituelle de ce voyage dans un volume qui a paru il y a quelques années ; nous en avons rendu compte et cité quelques chapitres dans l'*Investigateur*.

M. Gardiner a passé ainsi au sein des arts et de l'amitié une existence heureuse et que l'état de sa fortune rendait indépendante.

Son dernier ouvrage, qu'on peut considérer comme ses adieux à ses amis et aux arts, a eu pour souscripteurs toutes les personnes qui, parmi ses compatriotes, ont connu son aménité, son esprit et ses talents. ALIX.

CHRONIQUE.

BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE FONDÉS PAR M. A. JUBINAL, A BAGNÈRES.

Notre honorable collègue, M. Achille Jubinal, député des Hautes-Pyrénées, avait eu, l'année dernière, l'heureuse idée de fonder à Bagnères-de-Bigorre une bibliothèque publique et un musée. Grace à ses efforts et à sa persévérance, cette idée s'est en partie réalisée, et l'Institut historique a reçu dernièrement le catalogue des divers livres, tableaux et objets d'art que contiennent ces deux établissements.

(1) London 1853.

La bibliothèque, comme on le voit en examinant le catalogue, est déjà riche d'un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire, la littérature, les sciences et les arts. Le musée compte plusieurs tableaux, dessins et aquarelles signés de nos artistes modernes, ainsi que quelques bustes et médailles.

Dans le même département, à Tarbes, une société savante, dont la création est encore due à l'initiative de M. Achille Jubinal, vient aussi de nous envoyer ses statuts; elle a pour titre *Société académique des Hautes-Pyrénées*, et pour but d'y répandre le goût des sciences, des lettres et des arts.

Aussi, grâce à cette société savante, grâce à la bibliothèque et au musée de Bagnères-de-Bigorre, dont les collections s'augmentent chaque jour, le département des Hautes-Pyrénées va enfin entrer dans la grande voie du progrès intellectuel auquel il avait semblé jusqu'alors rester étranger.

G. Bonnefons.

— Notre honorable collègue, M. le vicomte Baroncelli-Javon, capitaine au 52e de ligne, à Grenoble, vient de recevoir un encouragement bien flatteur pour ses travaux littéraires de la part de S. A. I. et R. le grand duc de Toscane, par la lettre suivante que S. E. M. le prince Poniatowski, son ministre à Paris, lui a fait parvenir.

Florence, le 25 mai 1853. «Monsieur, je viens accomplir la volonté de S. A. I. » et R. le grand duc, mon auguste souverain, en vous envoyant le livre ci-joint, » qu'il vous a destiné en témoignage de la satisfaction avec laquelle il a accepté la » *Fiancée de Florence*, comédie que vous avez bien voulu lui adresser respectueu- » sement. Descendant d'une noble et ancienne famille florentine, plein des souve- » nirs de la gloire de la patrie de vos ancêtres, vous agréerez sans doute avec plai- » sir un ouvrage dont l'auteur florentin, Jean Targioni Sozzotti, tient une grande » place parmi les savants qui ont bien mérité du monde littéraire. Je suis, etc.

» Le bibliothécaire du palais de S. A. I. et R. le grand duc de Toscane.

» *Signé* : J. Palermo. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Annales* de la société de médecine de Montevideo, *Anales de la sociedad de medicina Montevideana*, tome I, nº 1, avril 1853, à Montevideo.

— *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1853, nos 2 et 3.

— *Mémoires* de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes, tomes I, II, III, années 1833-1834-1841.

— *Bulletin* de la Société libre d'Émulation de Rouen.

— *Programme* du Concours pour la construction du musée Napoléon à Amiens.

A. Renzi, *Administrateur*.

Achille Jubinal, *Secrétaire général*.



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IIIe TOME

DE LA IIIe SÉRIE.

Livraisons 218 à 229. — Janvier à Décembre 1853.

MÉMOIRES.

INSTITUT HISTORIQUE.

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

PROCÈS-VERBAUX.

NÉCROLOGIE

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA.

Livraison 219ᵉ, février 1853, sur Baude, par Vallet de Viriville, page 49, ligne 8: *au lieu de* offrant son livre au roi Charles *sept*, *lisez* : au roi Charles *huit*.

Page 57, note 4, dernière ligne, *au lieu de* page 133, notes, *lisez* : page 52, note 3.

Livraison 121ᵉ, avril 1853, sur la poésie de M. Paulet, *voyez page* 128.

Livraison 225ᵉ août 1853, lettre de M. d'Aussy, page 256.

Livraison 227ᵉ, poésie de M. Baron, page 318, ligne douze : *au lieu de* à l'occasion de son mariage, *lisez*: à l'occasion de la majorité (du duc de Brabant) politique et de son entrée constitutionnelle au sénat.

Ibid., p. 319, cinquième vers : *au lieu de* si doux qu'en *si* beau jour, *lisez* : si doux qu'en *ce* beau jour.

Ibid. Vingt et unième vers : *au lieu de* Rome, que *ces* voix unanimes, *lisez* : Rome, que *tes* voix unanimes.

S. Germain-en-Laye, Imprimerie de Beau.

